COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

# AFFAIRE RELATIVE AUX ACTIVITÉS ARMÉES SUR LE TERRITOIRE DU CONGO

## (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO c. OUGANDA)

RÉPLIQUE

DE

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

VOLUME III

ANNEXES

Mai 2002

**Annexe RRDC 69**

# Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, 12 avril 2001, S/2001/357

**(Extraits)**

Nations Unies S/2001/357

# Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2001
Français
Original: anglais

## Lettre datée du 12 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réfère à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 2 juin 2000 (S/PRST/2000/20), où le Conseil de sécurité m'a demandé de mettre en place un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo pour une période de six mois. Le Conseil a demandé également que le Groupe d'experts, une fois constitué, lui présente par mon intermédiaire, un rapport définitif à la fin de son mandat.

Suite à ma lettre datée du 2 avril 2001, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Groupe d'experts, que m'a présenté son président. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention du Conseil.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

01-32355 (F) 110401 130401
***0132355***

# Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo

## Table des matières


| | | *Paragraphes* | *Page* |
|---|---|---|---|
| I. | Introduction | 1–24 | 3 |
| | A. Résumé | 4–8 | 3 |
| | B. Paramètres du rapport | 9–16 | 4 |
| | C. Plan général du rapport | 17–20 | 5 |
| | D. Rappel des faits | 21–24 | 6 |
| II. | Exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses | 25–108 | 6 |
| | A. Les structures préexistantes qui facilitent l'exploitation illégale | 26–31 | 7 |
| | B. Pillage systématique | 32–45 | 8 |
| | C. Exploitation exogène et endogène | 46–70 | 10 |
| | D. Structures utilisées pour l'exploitation illégale des ressources naturelles | 71–86 | 15 |
| | E. Agents individuellement impliqués dans l'exploitation illégale | 87–93 | 19 |
| | F. Données économiques : confirmation de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo | 94–108 | 21 |
| III. | Liens entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit | 109–212 | 28 |
| | A. Comparaison entre budgets de la défense et dépenses militaires effectives | 110–124 | 28 |
| | B. Le financement de la guerre | 125–172 | 30 |
| | C. Aspects particuliers de la relation entre l'exploitation des ressources naturelles et la persistance du conflit | 173–180 | 38 |
| | D. Facilitateurs ou complices passifs? | 181–212 | 40 |
| IV. | Conclusion et observations | 213–218 | 44 |
| V. | Recommandations | 219–242 | 45 |
| Annexes | | | |
| I. | Échantillon de sociétés qui importent des minéraux de la République démocratique du Congo via le Rwanda | | 49 |
| II. | Liste des pays visités et des représentants des gouvernements et organisations rencontrés | | 51 |
| III. | Abréviations | | 61 |

# I. Introduction

1. Dans la déclaration du Président datée du 2 juin 2000 (S/PRST/2000/20), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, pour une période de six mois, dont le mandat serait le suivant :

- Examiner les rapports et réunir les informations sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, ce, notamment en violation de la souveraineté du pays;
- Étudier et analyser les liens existant entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses du pays et la poursuite du conflit en République démocratique du Congo;
- Présenter au Conseil des recommandations.

2. Dans la lettre qu'il lui a adressée le 31 juillet 2000 (S/2000/796), le Secrétaire général a informé le Président que le groupe se composerait des personnalités ci-après :

Mme Safiatou Ba-N'Daw (Côte d'Ivoire) (Présidente);
M. François Ekoko (Cameroun);
M. Mel Holt (États-Unis d'Amérique);
M. Henri Maire (Suisse);
M. Moustapha Tall (Sénégal).

3. Le Groupe d'experts a été secondé par un conseiller technique, un spécialiste des questions politiques, un administrateur et un secrétaire.

## A. Résumé

4. L'exploitation illégale des ressources minérales et forestières de la République démocratique du Congo se poursuit à un rythme inquiétant. On peut distinguer deux phases : le pillage systématique et l'exploitation endogène et exogène des ressources naturelles.

5. **Pillage systématique**. Pendant cette première phase, les stocks de minéraux, de café, de bois, le bétail et les fonds qui se trouvaient dans les territoires conquis par les armées du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda ont été enlevés pour être soit transférés dans ces pays, soit exportés sur les marchés internationaux par les ressortissants de ceux-ci, militaires ou civils.

6. **Exploitation endogène et exogène**. Cette phase a exigé planification et organisation. L'exploitation endogène a pu se développer grâce aux structures préexistantes qui avaient été mises au point lors de la lutte pour le pouvoir menée par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre. Ces structures ont été améliorées peu à peu et de nouveaux réseaux d'acheminement des produits ont été mis en place. Quant à l'exploitation exogène, elle a utilisé les systèmes de contrôle mis en place par le Rwanda et l'Ouganda. Dans les deux cas, l'exploitation a souvent été menée en violation de la souveraineté de la République démocratique du Congo, de la législation nationale et parfois du droit international et elle a donné lieu à des activités illicites. Cette exploitation endogène et exogène est dirigée par certains acteurs clefs, y compris des chefs militaires et des hommes d'affaires, d'une part, et des services gouvernementaux, d'autre part.

7. Cette exploitation illégale a eu deux types de conséquences : a) accès de l'armée patriotique rwandaise à des ressources financières énormes et enrichissement de chefs militaires et de civils ougandais; b) mise en place de réseaux illégaux dirigés soit par des chefs militaires soit par des civils. Ce sont ces deux éléments qui constituent pour l'essentiel le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit. Il existe certes d'autres facteurs : le rôle joué par certaines entités et institutions et le comportement opportuniste de certaines sociétés privées et personnalités influentes, y compris des décideurs en République démocratique du Congo et au Zimbabwe. Certains dirigeants de la région ont une responsabilité directe. Le Groupe d'experts est parvenu à la conclusion que des mesures très énergiques doivent être prises si l'on veut mettre fin au cycle de l'exploitation des ressources naturelles et de la poursuite du conflit en République démocratique du Congo.

8. Les recommandations du Groupe d'experts ont trait à six questions : 1) sanctions contre les pays et les particuliers participant à des activités illégales; 2) mesures de prévention permettant d'éviter que la situation ne se reproduise; 3) dédommagement des victimes de l'exploitation illégale des ressources naturelles; 4) mise au point d'un cadre pour la reconstruction; 5) amélioration des mécanismes et règlements internationaux régissant certaines ressources naturelles; et 6) questions de sécurité.

## B. Paramètres du rapport

9. **Méthode.** Étant donné la nature des travaux et la complexité des questions en cause, il a fallu procéder avec souplesse pour rassembler les données nécessaires. Le Groupe d'experts a donc utilisé les moyens ci-après :

a) Rassemblement de données provenant de sources primaires. Documents officiels de ministères et d'autres institutions et comptes rendus de réunions entre différents acteurs;

b) Rassemblement de données de sources secondaires. Rapports, comptes rendus d'atelier, documents publiés ou non publiés;

c) Entrevues. Entrevues structurées, semi-structurées et non structurées et entretiens destinés à opérer des recoupements.

10. De très nombreuses données ont été obtenues de trois sources essentielles :

a) Pays et autres entités impliqués dans le conflit, à savoir : Angola, Burundi, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Zimbabwe, RCD-Goma et RCD-ML;

b) « Tierces parties » : Allemagne, Belgique, Cameroun, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, divers organismes des Nations Unies, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, OCDE, Organisation internationale du café, De Beers, Conseil supérieur du diamant, Association internationale des fabricants de diamants, University of Maryland, World Resources Institute et Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR);

c) Différents acteurs et parties prenantes souhaitant pour des raisons diverses communiquer des informations et des observations au Groupe d'experts.

11. Les séries de données disponibles en ce qui concerne la production et l'exportation couvrent la période allant de 1995 à 2000. Les données ont été systématiquement analysées séparément puis confrontées les unes aux autres. Cette analyse comparative a permis au Groupe d'experts de bien comprendre les questions en jeu. En outre, il s'est attaché à vérifier par recoupement chaque élément d'information. À cette fin, les membres du Groupe ont cherché, dans la mesure du possible, à s'entretenir avec ceux contre lesquels des accusations graves avaient été portées. Lorsqu'il ne leur a pas été possible d'avoir accès à ces témoins clefs ou à ces acteurs importants, ils se sont souvent entretenus avec les plus proches collaborateurs de ceux-ci. Toutefois, la masse de données recueillies est très déséquilibrée. Les données sont abondantes en ce qui concerne l'Ouganda, le Rwanda, le RCD-Goma, le RCD-ML et le MLC, ce qui tient en partie au grand nombre d'initiés vivant en République démocratique du Congo et en Europe qui traitaient directement avec ces diverses entités et qui ont offert de communiquer au Groupe pratiquement tout ce qu'ils savaient, ce qu'ils avaient vécu ou ce qu'ils avaient accumulé, sous forme de documentation par exemple, pendant leur collaboration. Par contre, la quantité et la qualité des données disponibles pour l'Angola, la Namibie ou le Zimbabwe sont bien moindres, bien que le Groupe se soit rendu dans ces pays. Ce déséquilibre se sent dans le rapport. Celui-ci a été établi essentiellement par une méthode empirique combinée avec une analyse économique des données rassemblées, et étayée par des éléments de preuve.

12. **Portée du rapport.** Sur le plan géographique, on a cherché à rassembler des données au sujet de territoires occupés et non occupés en République démocratique du Congo ainsi que de tout pays impliqué dans le conflit ou présentant une importance stratégique à d'autres titres, géographique, financière ou autre. En ce qui concerne les ressources naturelles, le Groupe a pris essentiellement en considération les minéraux, les ressources forestières, les produits agricoles et d'autres richesses, essentiellement les taxes à percevoir. Étant donné le grand nombre de ressources naturelles existant en République démocratique du Congo, l'intensité de l'exploitation à laquelle se livrent de nombreuses parties et le peu de temps et de ressources à la disposition du Groupe, ce dernier a formulé les critères ci-après en fonction desquels choisir les ressources à prendre en considération :

- Valeur commerciale des ressources en valeur absolue;
- Intérêt que les parties prêtent aux ressources;
- Intensité de l'exploitation.

13. Sur la base de ces critères, trois catégories de produits ont été retenues : a) ressources minérales, essentiellement colombotantalite, diamants, or et cassitérite; b) produits de l'agriculture, de la forêt et de la faune, dont bois, café et ivoire; et c) ressources financières,

provenant essentiellement de la perception de taxes. D'autres ressources – cuivre, cobalt, bétail, gorilles, okapis, tabac, thé, huile de palme et ressources foncières – auraient-elles aussi mérité de faire partie des ressources et des produits à prendre en considération. Toutefois, certaines ne répondaient pas aux critères fixés et d'autres – cuivre et cobalt notamment – auraient exigé plus de temps que n'en avait le Groupe. Il en est question dans le rapport, à des fins d'illustration, mais elles n'ont pas fait l'objet d'une étude systématique.

14. **Définitions.** Lorsqu'il a fixé les paramètres du projet, le Groupe a tenu un débat animé sur la définition et l'interprétation des mots « illégalité » et « exploitation » :

15. *Illégalité.* La partie du mandat qui a le plus prêté à controverse est le mot « illégalité » se rapportant à l'exploitation. Presque tous les acteurs et observateurs ont demandé que le mot soit défini clairement. De l'avis du Groupe, la définition de l'illégalité repose sur quatre éléments, tous liés à la primauté du droit :

a) Violation de la souveraineté. Ce premier élément est fondé sur la façon dont le Conseil de sécurité comprend l'illégalité, d'après la description du mandat du Groupe [voir la déclaration du Président du Conseil en date du 2 juin 2000 – (S/PRST/2000/20)]. Il pose comme principe que toutes les activités – extraction, production, commercialisation et exportation – qui sont menées en République démocratique du Congo sans le consentement du gouvernement légitime sont illégales. Selon cette interprétation, seuls les forces non invitées et les ressortissants des pays auxquels celles-ci appartiennent mènent des activités illégales en République démocratique du Congo;

b) Respect des règlements existant dans le pays ou territoire où les acteurs opèrent ou mènent leurs activités. Le Groupe considère que, si les autorités exerçant un pouvoir et un contrôle effectifs sur leur territoire souverain reconnaissent ou créent un cadre de réglementation destiné à régir l'utilisation ou l'exploitation des ressources, ce cadre doit être respecté. Si tel n'est pas le cas, il se peut qu'il y ait violation du droit, et partant, les activités peuvent être considérées comme illégales. Le Groupe considère ici qu'une activité illégale est une activité contraire à un ensemble de règlements;

c) Incompatibilité des pratiques commerciales normalement acceptées et des méthodes pratiquées en République démocratique du Congo. Dans ce cadre, le Groupe estime que l'utilisation du pouvoir et l'abus de pouvoir relèvent de l'illégalité. Cette catégorie comprend le monopole commercial forcé, la fixation unilatérale des prix par l'acheteur, la confiscation ou le pillage des articles produits par les agriculteurs, et l'utilisation de forces militaires dans diverses zones pour protéger des intérêts particuliers ou pour créer des situations de monopole;

d) Violation du droit international, y compris des instruments non contraignants. Le Groupe considère que les activités et transactions exécutées en violation du droit international sont illégales.

Le Groupe a utilisé ces éléments de façon complémentaire, sans exclusive, et refusant de n'en retenir qu'un seul. À la suite des discussions qu'il a eues avec différents membres du Conseil de sécurité, le Groupe a considéré que le Conseil souhaitait une large interprétation de la notion d'illégalité.

16. *Exploitation.* Le Groupe a choisi de comprendre et d'interpréter largement la notion d'exploitation. Il y voit non seulement la production et l'extraction, mais aussi toutes les activités qui permettent aux acteurs et parties prenantes de mener dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire des activités professionnelles liées aux ressources naturelles et d'autres richesses de la République démocratique du Congo. Cette interprétation large a permis au Groupe de prendre en considération l'extraction, la production, la commercialisation et l'exportation de ressources naturelles ainsi que d'autres services tels que transports et transactions financières.

## C. Plan général du rapport

17. Le rapport suit le plan général ci-après : le Groupe a tout d'abord analysé les structures préexistantes qui ont facilité l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Il s'agit notamment des liens financiers et commerciaux et des réseaux de transport grâce auxquels les activités actuelles d'exploitation illégale peuvent être menées.

18. Le Groupe a passé en revue les processus par lesquels les ressources naturelles sont physiquement exploitées par les forces d'occupation, essentiellement celles du Rwanda et de l'Ouganda, en collaboration avec certains groupes rebelles en République démocratique du Congo. Il a ensuite analysé les structures actuelles d'exploitation, pour montrer comment les processus ont évolué. Dans la section suivante, il a fait le portrait de certains acteurs pour montrer combien il s'agit d'une

opération organisée et bien établie. Les données économiques ont ensuite été analysées de façon à corroborer les constatations précédentes.

19. Le Groupe est alors passé à l'analyse des liens complexes entre la poursuite du conflit et l'exploitation des ressources, en utilisant pour ce faire des exemples précis. Il a cherché à montrer les divers moyens par lesquels les structures de pouvoir peuvent manipuler des situations dans leur intérêt. Cette section est directement liée à celle qui précède et, dans certains cas, les informations se répètent. La nature très complexe du problème étudié fait que cela était inévitable.

20. Vient ensuite un examen de certains aspects qui sont moins fondamentaux mais néanmoins importants et pertinents : les couvertures officielles et non officielles utilisées, les facilitateurs et les complices passifs. Le rapport se termine par un résumé des constatations et des recommandations d'action.

### D. Rappel des faits

21. La République démocratique du Congo, située au coeur de l'Afrique équatoriale centrale, a une superficie de 2 267 600 kilomètres carrés et une population évaluée actuellement à 50 millions d'habitants. Elle est dotée d'une biodiversité remarquable, de ressources minérales et forestières très riches et de sols fertiles se prêtant à l'agriculture (voir carte). Ces conditions favorables, surtout dans l'est du pays, sont à l'origine de l'occupation actuelle et de la lutte pour l'exploitation des ressources naturelles.

22. Les troubles, qui ont essentiellement touché la partie est du pays, ont commencé en 1994-1995 par l'afflux de réfugiés provoqué par la guerre dans le pays voisin du Rwanda. Ce soudain afflux de centaines de milliers de réfugiés, parmi lesquels se trouvaient des membres de l'Interahamwe, a créé une nouvelle dynamique démographique dans la sous-région, brutalement perturbé le délicat équilibre des écosystèmes et provoqué des problèmes de sécurité le long de la frontière avec le Rwanda.

23. La situation s'est détériorée encore en 1996 lorsque la guerre a éclaté entre les forces zaïroises et l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), le mouvement rebelle dirigé par Laurent-Désiré Kabila et soutenu par les forces angolaises, ougandaises et rwandaises. Cette conquête de l'est de ce qui était alors le Zaïre a fondamentalement modifié le jeu des forces dans la région ainsi que l'exploitation des ressources naturelles. Auparavant, la distribution se faisait (par des moyens légaux et illégaux) par l'intermédiaire d'entreprises congolaises locales, dans la plupart des cas des entreprises dirigées par des civils. Ces méthodes traditionnelles ont été rapidement remplacées par de nouvelles structures. En même temps que de nouveaux acteurs intervenaient, de nouvelles règles ont été mises en place pour l'exploitation des ressources naturelles. Les troupes étrangères et leurs « amis » ont ouvertement participé à cette exploitation dans les « territoires libérés », encouragés indirectement par le dirigeant de l'AFDL, Laurent-Désiré Kabila.

24. En août 1998, des hostilités ont éclaté de nouveau dans le nord, l'ouest et l'est du pays, cette fois entre les forces rwandaises et ougandaises, d'une part, et l'armée congolaise aidée par les armées de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe et par des forces soudanaises et tchadiennes, d'autre part. Le Soudan et le Tchad ont depuis lors retiré leurs forces de la République démocratique du Congo.

## II. Exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses

25. L'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda revêt différentes formes : confiscation, exploitation directe, monopole forcé et fixation des prix. La confiscation et l'exploitation directe des richesses ont atteint des proportions telles que la guerre en République démocratique du Congo est devenue une « affaire » très lucrative. Avant, toutefois, de définir les différentes formes d'exploitation illégale et leurs modalités, il importe d'examiner les structures préexistantes qui ont facilité le processus.

### A. Les structures préexistantes qui facilitent l'exploitation illégale

26. L'exploitation illégale[1] des ressources du pays par des étrangers avec la participation de Congolais a commencé avec la première « guerre de libération » en 1996. Les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), appuyés par des militaires angolais, rwandais et ougandais se sont em-

[1] Dans le contexte du mandat du Groupe d'experts.

parés des régions est et sud-est du Zaïre. Au fur et à mesure de leur progression, l'homme qui était alors à la tête de l'AFDL, le défunt Laurent-Désiré Kabila, avait signé des contrats avec un certain nombre de sociétés étrangères. De nombreux récits et documents indiquent que dès 1997, une première vague de « nouveaux hommes d'affaires » parlant uniquement anglais, kinyarwanda et kiswahili était déjà en activité dans l'est de la République démocratique du Congo[2]. C'est alors qu'on a commencé à signaler de fréquents vols de bétail, de café en grains et autres ressources. Au moment où éclata la guerre d'août 1998, Ougandais et Rwandais (officiers supérieurs et leurs associés) se rendaient parfaitement compte du potentiel de ressources naturelles que recélait l'est du pays et savaient où les trouver. Pour certains historiens, les forces ougandaises ont joué un rôle déterminant dans la conquête des régions de Wasta, Bunia, Beni et Butembo lors de la première guerre.

27. Des nombreux récits entendus à Kampala, il ressort que les partisans de la décision de s'engager dans le conflit en août 1998 se recrutaient parmi les officiers supérieurs qui avaient servi dans l'est du Zaïre pendant la première guerre et qui avaient déjà une idée des bonnes affaires que l'on pouvait réaliser dans la région. Certains témoins clefs, qui avaient servi dans les premiers mois du conflit dans les rangs de la faction rebelle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), ont dit que les forces ougandaises se tenaient prêtes à entrer dans le pays et à occuper les régions dans lesquelles étaient situées les mines d'or et de diamants. Le Groupe a été informé par diverses sources qu'à la fin de septembre 1998, ces forces avaient entamé des discussions avec le général Salim Saleh concernant la création d'une société qui approvisionnerait l'est de la République démocratique du Congo en marchandises diverses tandis que l'on en importerait les ressources naturelles. Ce projet ne s'est jamais matérialisé sous la forme envisagée, mais selon ces sources, des discussions sur ce sujet et d'autres opérations possibles auraient également eu lieu avec le Président ougandais Yoweri Museveni.

28. Si la sécurité et des raisons politiques ont été invoquées comme motivation première de la décision des dirigeants politiques d'entrer sur le territoire est de la République démocratique du Congo, tout indique que certains officiers de l'état-major avaient sans nul doute des desseins plus obscurs, à savoir des objectifs économiques et financiers. Quelques mois avant que n'éclate la guerre de 1998, le général Salim Saleh et le fils aîné du Président Museveni se seraient rendus dans la région. Un mois après l'ouverture des hostilités, le général James Kazini se livrait déjà à des activités commerciales. Selon des sources dignes de foi, il connaissait les secteurs dont on pouvait tirer le plus grand profit et s'était immédiatement organisé de manière à ce que le commandement local serve partout leurs communs objectifs économiques et financiers.

29. **Liens financiers et commerciaux.** Dès les premiers mois de la rébellion, la structure et les réseaux financiers étaient déjà en place. Au coeur de cette structure, se trouve la Banque de commerce, du développement et d'industrie (BCDI) sise à Kigali. Selon certaines sources, les Présidents Paul Kagamé du Rwanda, Museveni et le défunt Laurent-Désiré Kabila s'étaient, à l'époque de la rébellion de l'AFDL, entendus quant à la récupération des ressources financières et à l'usage qui en serait fait. De nombreuses sources ont déduit de cette collaboration que les trois dirigeants étaient actionnaires de la BCDI, ce qui n'était pas le cas.

30. L'exemple suivant illustre la nature des transactions et des liens financiers entre la BCDI, la Citibank de New York qui lui servait de correspondant, et certaines sociétés et particuliers : dans une lettre signée par J. P. Moritz, Directeur général de la Minière de Bakwanga (MIBA), société d'exploitation de diamants, adressée à Ngandu Kamenda, le Directeur général de MIBA donnait à celui-ci instruction de verser 3,5 millions de dollars à la Générale de commerce d'import/export du Congo (COMIEX)[3], société appartenant au défunt Président Kabila et à certains de ses proches alliés tels le Ministre Victor Mpoyo, à partir d'un compte de la BCDI, par l'intermédiaire d'un compte ouvert à la Citibank. Cette somme représentait la contribution de MIBA à l'effort de guerre de l'AFDL.

31. **Réseau de transports.** Les activités illégales ont également bénéficié de l'ancien réseau de transport qui existait avant la guerre de 1998. Celui-ci est constitué d'importantes compagnies aériennes et sociétés de transport routier, dont certaines ont aidé les troupes de l'AFDL dans leur guerre contre le régime de Mobutu. Le trafic des marchandises transportées s'effectue toujours

[2] Des échanges commerciaux transfrontières entre les peuples de ces régions ont existé de tout temps.

[3] COMIEX est immatriculée au registre du commerce sous le No 43797, numéro national d'identité 31837T, siège social Kinshasa/Gombé 4, avenue de la justice. Administrateur directeur général : Frédéric Kabarele.

de la même manière. Des marchandises ou des armes entrent par la voie aérienne dans le pays tandis que des ressources naturelles ou leurs produits dérivés en sortent. Une femme d'affaires qui opère dans la région depuis quelque temps, Mme Aziza Kulsum Gulamali, par exemple, utilisait déjà ce réseau dans les années 80. Elle affrétait des appareils de la compagnie Air Cargo Zaïre pour transporter des armes à destination des forces rebelles Hutu (FDD) au Burundi et transportait au retour des cigarettes en contrebande. Depuis 1998, des avions décollent des aéroports militaires d'Entebbe et de Kigali transportant des armes, du matériel militaire, des troupes ainsi que des marchandises diverses pour le compte de certaines sociétés. Ils sont chargés au retour de café, d'or, ou transportent des diamantaires et des représentants de certaines sociétés et, dans certains cas, des troupes. Le Groupe conclut que c'est sur la base de ces réseaux et structures préexistants que se développe l'exploitation actuelle des ressources naturelles en République démocratique du Congo.

## B. Pillage systématique

32. Entre septembre 1998 et août 1999, les zones occupées de la République démocratique du Congo ont été dépouillées de tous leurs stocks : stocks de minerais, de produits agricoles et forestiers et de bétail. Quelle que soit la nationalité du pilleur, le processus était le même : des troupes burundaises, ougandaises, rwandaises et/ou des soldats du RCD, commandées par un officier, visitaient les fermes, usines et banques, se faisant ouvrir portes et coffres par la direction. Ordre était ensuite donné aux soldats de charger les produits et les biens sur les véhicules de l'armée. Le Groupe a reçu de nombreuses informations et réclamations concernant ces appropriations illicites par les armées ougandaise ou rwandaise et leurs alliés locaux du RCD, dont on trouvera ci-après quelques exemples.

33. Dans le secteur minier, la société minière et industrielle du Kivu (SOMINKI) avait constitué en divers endroits des stocks de colombotantalite (coltan) pour une durée globale de sept ans. À partir de la fin novembre 1998, les forces rwandaises et leurs alliés du RCD ont organisé l'enlèvement de ces stocks et leur transport à Kigali. Selon les sources, de 2 000 à 3 000 tonnes de cassitérite et de 1 000 à 1 500 tonnes de coltan ont ainsi été prélevées dans la région entre novembre 1998 et avril 1999. Le Groupe a appris de source sûre qu'il avait fallu près d'un mois aux Rwandais pour transporter par air ce coltan à Kigali. Il lui avait d'autre part été communiqué des documents officiels, dont un dans lequel le RCD reconnaissait avoir enlevé six tonnes de coltan et 200 tonnes de cassitérite provenant de SOMINKI d'une valeur totale de 722 482 dollars.

34. Fin août 1998, les troupes du général Kazini se sont éclipsées, emmenant avec elles les stocks de bois d'oeuvre appartenant à la société d'exploitation forestière AMEX-BOIS sise à Bagboka. En décembre de la même année, le même général a ordonné la confiscation de tout le stock de bois de la société La Forestière. Le général Kazini aurait été vu au moins deux fois dans la région où il avait temporairement établi son quartier général, pendant la période où s'est effectué le pillage.

35. En janvier 1999, dans la province de l'Équateur, Jean-Pierre Bemba et le général Kazini ont organisé une importante opération visant la confiscation de café en grains. M. Bemba était l'initiateur de ce genre d'opérations dans la province, opérations qu'il encourageait et perpétuait. Dans une lettre adressée à l'un de ses officiers, il intimait à celui-ci de mettre à disposition un véhicule de plus grandes dimensions, dont le besoin se faisait impérativement sentir. Ce véhicule, selon la source d'information, allait ultérieurement être utilisé pour transporter des tonnes de café en grains. Un participant à cette opération, qui a depuis abandonné le mouvement, a expliqué qu'il avait fallu deux mois pour transporter d'aussi énormes quantités de café. La province produisait auparavant 60 % du café robusta produit dans le pays. À la suite de ces saisies, il n'y a plus eu pendant un an aucun stock de café à exporter dans les localités de Bumba, Lisala, Bosonzo, Binga et Mindembo. La Société congolaise du café, qui était la plus grande détentrice de stocks de café de la région, a fait faillite. Le pillage systématique atteignait de tels niveaux qu'il est arrivé une fois que M. Bemba s'empare d'un stock de 200 tonnes de café en grains de la société SCIBE, qui appartenait à son père, M. Saolona Bemba. La justice n'a pas encore tranché la question.

36. Dans certains cas, des usines ont été démantelées ou on s'est emparé des pièces de rechange pour les machines; c'est ce qui s'est produit notamment à la raffinerie de sucre de Kaliba dans le sud du Kivu. Au Groupe qui s'était enquis du démantèlement de certaines usines, le cabinet du RCD a répondu que les investisseurs étaient libres de démanteler leurs usines et de les réinstaller où ils le voulaient. En résumé, le RCD reconnaissait le phénomène, mais l'expliquait par la décision de l'investisseur de délocaliser les usines tout en

s'approvisionnant en matières premières en République démocratique du Congo. Il semble qu'on s'y soit également emparé, entre autres choses, de voitures, car les statistiques d'immatriculation en Ouganda ont augmenté de 25 % en 1999.

37. Le secteur financier n'a pas été non plus épargné. Un ancien membre du RCD ayant fait défection et qui avait participé à quelques pillages, a dit au Groupe que les militaires rwandais, aussitôt qu'ils s'étaient emparés d'une ville, prenaient systématiquement pour cible les banques locales. Très souvent, ils utilisaient des hommes du RCD pour ramasser l'argent, tandis que leurs soldats armés encerclaient la banque. C'est ainsi que la Banque Kisangani, une succursale de la Banque centrale, a été visitée par du personnel du RCD accompagné de soldats rwandais. Selon les différentes sources (Banque centrale à Kinshasa ou témoins oculaires), le montant des sommes ainsi soustraites en francs congolais allait de l'équivalent de un million à 8 millions de dollars des États-Unis. L'opération aurait eu lieu environ deux jours après que des fonctionnaires de la Banque centrale et du Ministère des finances y avaient déposé l'argent destiné au paiement des salaires des fonctionnaires et que les billets en anciens francs congolais avaient été remplacés par de nouveaux billets.

38. L'argent avait ensuite été transféré, sous escorte militaire, à l'hôtel Palm Beach. La direction de l'hôtel se rappelle que des sacs pleins d'argent ont été entreposés dans ses locaux sous la garde pendant quelques jours de soldats armés qui ne parlaient pas le lingala (la plus communément parlée des langues congolaises). Une telle opération avec la participation d'un certain nombre de militaires armés pouvait-elle se dérouler sans le consentement du commandant en chef rwandais en République démocratique du Congo et sans que celui-ci en ait eu connaissance?

39. Ce serait les aides de Jean-Pierre Ondekane (un dirigeant du RCD) qui auraient retiré l'argent de l'hôtel Palm Beach, l'auraient acheminé par air jusqu'à Goma et remis à Emmanuel Kamanzi (ancien chef du Département des finances du RCD), qui se serait envolé ensuite pour Kigali. Le Groupe n'a pu identifier le destinataire final de l'argent et ne sait pas non plus combien d'argent s'est évanoui entre Kisangani, Goma et Kigali. Toutefois, il a appris de certaines sources que M. Kamanzi avait été brièvement emprisonné quelque temps après cette opération. Celui-ci aurait semble-t-il puisé dans l'argent qu'il avait uniquement ordre de transporter. M. Kamanzi a expliqué à des amis qu'il avait simplement pris des vacances (deux mois) à Kigali.

40. Au moment où se déroulait cette opération, plusieurs banques dans la province de l'Équateur recevaient la visite des hommes de M. Bemba. Selon une source digne de foi, ses troupes avaient reçu ordre de vider systématiquement la banque aussitôt qu'une ville avait été prise. Celles-ci ont ainsi prélevé l'équivalent de 400 000 dollars à la succursale de la Banque commerciale du Congo à Bumba, de 500 000 dollars à Lisala et d'approximativement 600 000 dollars à Gemena.

41. Kinshasa n'a pas été davantage épargné par le pillage. Le Groupe a des preuves d'une pratique systématique consistant pour le défunt Président Kabila, agissant par procuration, à percevoir un certain pourcentage des bénéfices des sociétés. Certaines compagnies pétrolières de la République démocratique du Congo, par exemple, versaient quotidiennement ou hebdomadairement au titre de la rubrique obscure de *taxe parafiscale* des sommes d'argent liquide au défunt Président par l'intermédiaire de son ministre, ami et homme de main, M. Mpoyo. D'autres sociétés, comme la MIBA, devaient reverser une partie de leurs bénéfices au régime du défunt Président et toutes les sociétés paraétatiques et privées importantes étaient priées d'ouvrir des comptes à la Banque de commerce et du développement (voir par. 78).

42. Toutefois, avec le temps, la diminution progressive du pillage systématique que l'on vient de décrire a exposé au grand jour les vols commis individuellement par les militaires. À Bunia, par exemple, lors des entretiens organisés par le Groupe, des ONG, des témoins oculaires et des victimes ont mentionné des cas de civils congolais qui avaient été tués ou blessés pour avoir résisté à des tentatives de vol de la part des rebelles du RCD et de soldats étrangers. À Bukavu, des particuliers ont expliqué aux membres du Groupe comment des militaires rwandais avaient confisqué les économies de toute une vie en billets de banque des États-Unis ainsi qu'une partie de l'or acheté à titre de monnaie refuge pour se protéger de la dévaluation répétée des francs congolais et zaïrois. Ces agissements avaient contribué à alimenter le ressentiment croissant de la population congolaise à l'égard des soldats étrangers et de certains rebelles.

43. Le pillage des usines, des stocks et des biens privés n'était pas uniquement le fait de soldats isolés, mais était encouragé, et parfois organisé et coordonné, par les officiers supérieurs des armées aussi bien ougandaise que rwandaise.

44. C'est ainsi que, pour faciliter le pillage, le général Kazini nommait des officiers loyaux et des civils congolais dont il était sûr à des postes de la fonction publique dans des régions ayant un riche potentiel en ressources naturelles afin d'y implanter solidement ses réseaux. C'est ce qui s'est passé à Ituri, où il a nommé Adele Lotsove en 1999 (voir par. 71). Aux ordres de cette pyramide de collaborateurs, colonels et officiers supérieurs, des hommes de main se livraient pour leur compte au pillage.

45. Des entretiens qu'a eus le Groupe avec de nombreux et divers témoins, il ressort que des membres de premier plan des Gouvernements ougandais et rwandais étaient très certainement au courant de la situation, notamment du pillage des stocks d'un certain nombre d'usines. Dans certains cas, le niveau de production de ressources minérales ne pouvait manquer d'alerter n'importe quel gouvernement; la production d'or pour l'Ouganda et de coltan pour le Rwanda, par exemple, était passée de 99 tonnes en 1996 à 250 tonnes en 1997.

## C. Exploitation exogène et endogène

46. **Phase d'exploitation**. L'ampleur du pillage systématique auquel se sont livrés à divers niveaux en République démocratique du Congo les rebelles et les militaires étrangers a jeté un voile sur les activités d'exploitation directe pendant les 12 premiers mois de la deuxième guerre. Une fois épuisés les stocks de ressources, les forces d'occupation et leurs alliés sont passés à une autre phase d'exploitation active. Les Congolais (civils et militaires) comme les étrangers (civils et militaires) entreprirent d'exploiter directement les ressources naturelles. Plutôt que de ne mentionner que brièvement quelques exemples, on examinera plus longuement ci-après un cas particulier, qui est une excellente démonstration des pratiques illicites auxquelles a recours une société, et de sa complicité avec les forces d'occupation et le Gouvernement, ainsi que des relations internationales qu'elle met en oeuvre pour exploiter les ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

47. **Étude du cas DARA-Forest**. Une société forestière ougando-thaïlandaise appelée DARA-Forest s'est installée dans la région d'Ituri à la fin de l'année 1998. En mars 1998, cette société avait sollicité l'octroi d'une concession forestière en République démocratique du Congo, concession qui lui avait été refusée par les autorités de Kinshasa. En 1999, la société a commencé à acheter des produits forestiers et, pour ce faire, a loué les services de particuliers chargés de récolter le bois pour le lui revendre ensuite. Ces particuliers étaient initialement des bûcherons congolais opérant en partenariat avec des Ougandais. La société DARA s'est engagée la même année dans la production industrielle en construisant une scierie à Mangina. En 2000, elle avait obtenu du RCD-ML sa propre concession. L'analyse de séries d'images recueillies par satellite sur une certaine période révèle l'étendue de la déforestation qu'a subie la Province orientale entre 1998 et 2000. Les forêts les plus exploitées se situent autour de Djugu, Mambassa, Beni, Komanda, Luna, Mont Moyo et Aboro. L'abattage des arbres s'y est effectué sans considération d'aucune règle minimale acceptable d'exploitation assurant une gestion durable de la forêt ou ne serait-ce que des possibilités d'abattage durables.

48. Le bois d'oeuvre exploité dans cette région occupée par l'armée ougandaise et le RCD-ML transitait exclusivement par l'Ouganda ou était utilisé dans ce pays. Il ressort de l'enquête que le Groupe a menée à Kampala que l'on peut se procurer facilement dans cette ville de l'acajou provenant de la République démocratique du Congo que l'on paie moins cher que l'acajou ougandais. Cette différence de prix s'explique simplement par le fait que le bois est acquis à moindre coût en République démocratique du Congo. Le bois d'oeuvre que l'Ouganda se procure dans ce pays n'est pratiquement soumis à aucune taxe. En outre, les droits de douane ne sont généralement pas acquittés lorsque les camions passent la frontière sous escorte militaire ou simplement sur instructions du commandement local sous les ordres du général Kazini. Le bois d'oeuvre provenant de la République démocratique du Congo est alors exporté vers l'Ouganda, le Kenya et sur d'autres continents. Selon les autorités portuaires du Kenya, d'importantes quantités de bois d'oeuvre étaient exportées vers l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord.

49. Le Groupe s'est aussi rendu compte au cours de son enquête que des bûcherons ougandais violaient la législation forestière, reconnue par leur allié RCD-ML, en abattant des arbres qu'ils exploitent directement comme bois d'oeuvre. La législation congolaise concernant le permis de coupe n'autorise que des particuliers ressortissants du Congo à exploiter du bois d'oeuvre et seulement en petites quantités. Pour se voir octroyer des concessions plus importantes, les étrangers doivent en faire officiellement la demande. Les Ougandais ont commencé par opérer en partenariat avec un Congolais titulaire d'un permis puis ont rapidement entrepris de le

soudoyer pour qu'il leur sous-loue celui-ci en vue de s'en assurer à l'avenir la possession en violation directe de la loi.

50. L'abattage d'arbres destinés à la production et l'exportation de bois d'oeuvre en République démocratique du Congo n'a cessé de se faire en toute illégalité. Outre qu'elle exploite du bois d'oeuvre sans autorisation dans un pays souverain et en violation de sa législation, DARA-Forest exporte régulièrement sa production sans se soumettre à aucune procédure de certification. Elle a tenté de prendre contact avec des organismes de certification agréés par le Forest Stewardship Council. Ces organismes exigent de l'exploitant qu'il présente certains documents et pièces justificatives que DARA-Forest n'a jamais produits. Cette société exporte pourtant du bois d'oeuvre en violation de la procédure établie et généralement acceptée par la communauté mondiale des exploitants forestiers et qui est maintenant considérée comme un usage de droit international. Les sociétés qui importent ce bois d'oeuvre non documenté provenant de DARA-Forest sont essentiellement ressortissantes de grands pays industrialisés, notamment la Belgique, la Chine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Kenya et la Suisse.

51. Le Groupe s'est également rendu compte qu'il y avait collusion entre la société DARA Great Lake Industries (DGLI) dont DARA-Forest est une filiale, de même qu'entre la société jumelle ougandaise Nyota Wood Industries et le Ministère ougandais de l'aménagement du territoire et des eaux et forêts aux fins de la mise en place d'un système facilitant la certification du bois d'oeuvre en provenance de la République démocratique du Congo. En mai 2000, DGLI a signé un contrat avec Smart Wood et le Rogue Institute for Ecology and Economy d'Oregon, États-Unis, concernant la délivrance de certificats de conformité des produits forestiers. Le 21 mars 2000, le Directeur du groupe DARA, Prossy Balaba, a envoyé une lettre au Commissaire le priant d'autoriser un représentant de Smart Wood à visiter certaines forêts, notamment celles de Budongo et Bugoma; celui-ci était attendu dans la région vers la mi-avril. Cette visite n'était qu'un artifice destiné à abuser le représentant de Smart Wood auquel ces forêts étaient présentées comme étant celles sur lesquelles porteraient les certifications afin de le convaincre de certifier conforme la production de bois d'oeuvre de DARA-Forest. Or, au moment de cette visite, qui a eu lieu du 14 au 16 avril, le groupe DARA n'avait même pas sollicité de concession dans la forêt de Budongo (Ouganda). Ce n'est que le 5 juillet 2000 que John Kotiram du groupe DARA écrivit au Commissaire sollicitant l'octroi d'une concession forestière dans cette forêt.

52. Derrière tout cela se cache la volonté de se servir de la forêt de Budongo exploitée en conformité des exigences internationales de certification comme modèle des forêts d'où est tiré le bois d'oeuvre en provenance de la République démocratique du Congo, de telle sorte que celui-ci soit certifié conforme en l'absence de tout élément justifiant cette certification. Les plans qui doivent permettre de contourner à l'avenir le système international sont déjà en place. Selon des documents internes de la société DGLI, DARA-Forest importera du bois d'oeuvre de la République démocratique du Congo en Ouganda, où ce bois sera transformé en différents types de produits dans une nouvelle usine à Namanve qui débitera ce bois en même temps que du bois provenant de l'exploitation de forêts ougandaises. Les partenaires de DGLI dans ce montage sont les suivants : DARA Europe GmbH d'Allemagne, Shanton President Wood Supplie Co. Ltd. de Chine, President Wood Supply Co. Ltd. de Thaïlande, DARA Tropical Hardwood, Portland (Oregon) des États-Unis. La répartition des ventes de la société restera vraisemblablement la même soit environ 30 % à destination de l'Extrême-Orient, de la Chine, du Japon et de Singapour, 40 % à destination de l'Europe et 25 % à destination de l'Amérique du Nord. L'actionnariat et la gestion de DARA Great Lakes Industries sont aux mains de ressortissants ougandais et de ressortissants thaïlandais dont M. John Supit Kotiran et Pranee Chanyuttasart, l'un et l'autre ressortissants thaïlandais, et Prossy Balaba, ressortissant ougandais. Selon certaines informations non confirmées, des membres de la famille du président Museveni seraient actionnaires de DGLI, encore qu'un supplément d'enquête soit nécessaire pour le vérifier.

53. Le groupe DARA a également mis en place un autre montage lui permettant de mener ses activités frauduleuses en République démocratique du Congo. Les activités de DGLI consistent en l'exploitation forestière et en diverses activités financières et industrielles. Profitant de la confusion qui s'est créée entre DARA-Forest, à laquelle a été octroyée une concession par le RCD, et DGLI, DARA-Forest se livre également au commerce des diamant, de l'or et du coltan. Des rapports émanant des postes douaniers de Mpondwe, Kasindi et Bundbujyo concernant l'exportation par camion, en provenance de la République démocratique du Congo, de minéraux

tels que la cassitérite et le coltan ont été communiqués au Groupe. Au cours de la visite qu'il a effectuée à Bunia, celui-ci a été informé que d'autres produits que du bois étaient chargés dans les camions censés ne rien transporter d'autre; il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait de coltan et de cassitérite. La fraude s'étend, en outre, à l'établissement de faux documents et déclarations « en provenance » de Kinshasa.

54. Le taux d'abattage aux alentours de Butembo, Beni, Boga et Mambassa est inquiétant. L'administration du RCD-ML a reconnu qu'elle n'exerçait aucun contrôle sur le taux d'exploitation, le recouvrement des taxes concernant les activités d'abattage et les droits de douane aux points de sortie. D'après les récits de témoins oculaires, les images recueillies par satellite, les déclarations d'acteurs principaux et la propre enquête du Groupe, il est suffisamment prouvé que l'exploitation de bois d'oeuvre est directement liée à la présence ougandaise dans la Province orientale. Ces activités ont atteint des proportions alarmantes et les Ougandais (civils, militaires et sociétés) y participent très largement. En mai 2000, le RCD-ML a octroyé une concession de 100 000 hectares à DARA-Forest. Depuis septembre 1998, cette société exporte en gros chaque année environ 48 000 mètres cubes de bois d'oeuvre.

55. **Autres plans d'extraction**. Les Burundais et les Rwandais se sont également livrés à des activités d'abattage du bois ou ont été associés avec des entreprises congolaises d'exploitation forestière. Les routes à emprunter pour acheminer le bois d'endroits éloignés dans la forêt sont en très mauvais état. Toutefois, on trouve du bois congolais, comme on l'appelle à Bujumbura, au Burundi et au Rwanda. Cependant, certains Burundais participent également à l'exploitation d'écorce de *Prunus Africana*, arbre connu et utilisé en médecine pour le traitement de la prostate. Il ressort clairement des statistiques collectées auprès des autorités portuaires tanzaniennes que le Burundi exportait ces écorces en 1998 et 1999. Il n'y a pas toutefois de *Prunus Africana* au Burundi; on le trouve dans les forêts du Sud-Kivu.

56. **Industries extractives**. Dans le secteur minier, l'extraction directe était pratiquée de trois manières, à savoir : a) par des soldats pour leur compte personnel; b) par des villageois organisés par des commandants rwandais et ougandais; et c) par des étrangers pour le compte de l'armée ou des commandants.

57. Le Groupe d'experts a eu connaissance d'un certain nombre de cas où des soldats participaient directement à l'extraction minière à Watsa. Le 9 septembre, le commandant local des Forces armées ougandaises a exigé l'extraction d'or sur les piliers des galeries des mines de Gorumbwa, pour laquelle de la dynamite a été utilisée. Le 9 septembre, les galeries se sont effondrées, causant la mort de plusieurs mineurs congolais. Quelques mois plus tard, des soldats ougandais qui étaient venus exploiter des mines dans le même secteur ont contracté des maladies respiratoires. D'autres soldats de l'armée ougandaise ont eux-mêmes raconté à des amis, à leur retour, comment ils opéraient pour extraire de l'or. Il ressort de ces récits que, même lorsque les commandants locaux étaient informés de ces activités, il y avait une certaine indulgence. Le Groupe d'experts qualifie ce comportement de complicité passive de la part de certains commandants mais il n'est pas établi que les soldats aient partagé avec leurs alliés les minéraux en leur possession.

58. Les Congolais locaux se livrent depuis de nombreuses années à des activités d'extraction pour leur propre compte. La nouveauté concernant leur participation réside dans le fait que certains d'entre eux étaient utilisés comme main-d'oeuvre que l'on a « convaincue » d'extraire de l'or, des diamants ou de la colombotantalite (coltan). Dans la localité de Bondo, province de l'Équateur, des jeunes de 12 à 18 ans étaient recrutés par Jean-Pierre Bemba. Les alliés ougandais entraînaient les recrues et leur inculquaient l'idée que l'armée ougandaise était une « armée de développement » dont l'objectif était d'améliorer les conditions de vie de la population. Après la séance d'exercice physique d'une heure le matin, ils étaient envoyés dans les mines d'or afin d'extraire le minerai pour le compte des Ougandais et M. Bemba. D'après des témoins, à Kalima, le commandant Ruto, de l'APR, a engagé deux équipes de Congolais locaux pour extraire du coltan; ces Congolais travaillaient sous la surveillance vigilante de soldats rwandais.

59. Dans le district minier de Kilo-Moto, les commandants ougandais locaux et certains des soldats qui gardaient les différents points d'entrée des secteurs miniers autorisaient et encourageaient la population locale à se livrer à des activités d'extraction. Suivant l'arrangement conclu entre les soldats et les mineurs, chaque mineur devait déposer au point d'entrée/de sortie un gramme d'or chaque jour. Un important informateur a dit au Groupe d'experts qu'en moyenne 3 000 personnes exploitaient cette vaste concession six jours par semaine. Cette source, confirmée par d'autres sources, l'a informé

que l'opération était bien organisée et se déroulait sans problème. En moyenne, deux kilogrammes d'or étaient livrés chaque jour à la personne dirigeant le réseau.

60. Le dernier plan d'extraction organisée mis au point par les forces d'occupation comprend l'importation de main-d'oeuvre pour les activités d'extraction. Ces dernières amenaient de la main-d'oeuvre de leur propre pays et assuraient la sécurité et le soutien logistique nécessaires. En particulier, le Rwanda utilisait des prisonniers pour extraire le coltan moyennant une réduction de peine ou le versement de montants limités pour acheter de la nourriture. Le Groupe d'experts a récemment été informé de la présence de 1 500 prisonniers rwandais à Numbi, territoire de Kalehe. D'après le même rapport, ces prisonniers ont été vus alors qu'ils extrayaient du coltan sous la garde de soldats de l'Armée patriotique rwandaise. L'organisation Human Rights Watch a fait état de la même information en mars 2001. Ce récent rapport confirme un grand nombre d'autres informations et récits de témoins oculaires décrivant la participation de prisonniers, dont certains étaient d'anciens réfugiés.

61. **Incidences sur le milieu naturel**. Le milieu naturel a aussi souffert considérablement du conflit. De nombreuses informations et statistiques d'organisations régionales de protection de l'environnement indiquent que, dans le secteur contrôlé par les forces ougandaises et les rebelles soudanais, près de 4 000 éléphants sur une population de 12 000 ont été tués dans le parc de Garamba, dans le nord-est de la République démocratique du Congo, entre 1995 et 1999. La situation dans d'autres parcs et réserves est tout aussi grave, en particulier dans le parc de Kahuzi-Biega, la réserve d'okapis et le parc de Virunga. Le nombre d'okapis, de gorilles et d'éléphants a fortement diminué. Dans le parc de Kahuzi-Biega, zone contrôlée par les Rwandais et le RCD-Goma et riche en coltan, il restait en 2000 seulement deux familles d'éléphants sur 350. Les écologistes craignent que les animaux restants aient fui d'eux-mêmes ou aient été tués, du fait que deux tonnes de défenses ont été repérées dans le secteur de Bukavu à la fin de 2000. Dès avril 2000, environ trois tonnes de défenses ont été provisoirement saisies par le RCD-ML à Isiro. À la suite des fortes pressions exercées par l'Ouganda, le chargement a été débloqué et transféré à Kampala.

62. Le Groupe d'experts dispose d'informations indiquant que la chasse à l'éléphant pratiquée en violation du droit international [convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)] était généralement bien organisée. Les soldats chassaient directement, avec l'accord de leur commandant, ou ils fournissaient matériel et protection aux villageois locaux afin qu'ils chassent eux-mêmes dans le but d'obtenir des défenses d'éléphant. Par exemple, en août 2000, le colonel Mugeni des Forces armées ougandaises et plusieurs de ses soldats ont été découverts avec 800 kilogrammes de défenses dans leur véhicule près du Parc de Garamba. Le Gouvernement ougandais a reçu des informations détaillées sur cet incident. Des témoins oculaires ont signalé au Groupe d'experts plusieurs incidents où des soldats rwandais étaient impliqués dans le commerce de la viande d'éléphant et de buffle. Dans les secteurs de Bukavu et Goma, il semble qu'un certain type d'arrangement soit appliqué : les commandants prennent les défenses, les soldats négocient le prix de gros avec des villageois et ces derniers vendent la viande au marché comme détaillants.

63. La récolte du café par des non-propriétaires de plantations représente une autre caractéristique de l'exploitation des ressources naturelles. Jean-Pierre Bemba, dirigeant du MLC et aujourd'hui Président du Front de libération du Congo, partenaire du général Kazini dans une affaire d'exploitation de café, a récolté directement du café d'une plantation dont il n'est pas propriétaire. Lors de notre visite à Gbadolite, plusieurs habitants ont indiqué que le café était récolté par des hommes de M. Bemba dans plusieurs plantations privées appartenant à des personnes qui avaient fui la région.

64. **Monopoles et fixation des prix**. Les rebelles et les forces rwandaises et ougandaises se sont non seulement livrées au pillage et à l'extraction des ressources mais ils ont aussi exploité illégalement le système commercial. Dans certains cas, ils ont contraint les entreprises locales et certaines entreprises étrangères à fermer. Les méthodes utilisées variaient, allant du pillage au harcèlement des propriétaires; l'objectif final était d'obtenir le contrôle du commerce local, aboutissant à l'exercice d'un contrôle sans précédent de l'économie dans les régions est et nord-est du Congo. Lors de ses visites sur le terrain, le Groupe d'experts a constaté que les biens de consommation et autres produits que l'on trouvait à Gbadolite et Bunia provenaient pour la plupart d'Ouganda. Lors d'une visite qu'ils ont effectuée à Bunia, les membres du Groupe ont assisté au déchargement de caisses de bière d'un avion en provenance de ce pays. À Gbadolite, la majeure partie des cigarettes, des boissons, du papier de toilette, etc. sont importés d'Ouganda.

De même, les produits que l'on trouve à Kisangani, Bukavu et Goma proviennent essentiellement du Burundi ou du Rwanda. Les articles importés pour les zones occupées transitent par les ports de Mombassa et Dar es-Salaam. Ces faits ont été confirmés lors d'une visite du Groupe d'experts aux services des douanes (Administration fiscale) à Kampala. Par ailleurs, suivant les importateurs, certaines taxes ne sont pas acquittées. Le RCD-ML a confirmé cette pratique au Groupe lors de ses entretiens à Bunia, en octobre 2000.

65. Les forces rwandaises et ougandaises et leurs alliés congolais exploitaient également les cultivateurs locaux, auxquels ils imposaient des prix et des conditions. Dans un cas, un exploitant agricole vivant à proximité du fleuve Oubangui, à 20 km de Gbadolite, a expliqué à un membre du Groupe d'experts de quelle manière il était tributaire des négociants pour la fourniture des sacs imposés par les collecteurs de café (acheteurs). Si les exploitants n'utilisaient pas ces sacs, il en résultait une réduction automatique du prix du café. Les sacs n'étaient pas fabriqués dans l'est de la République démocratique du Congo et il fallait les acheter.

66. Dans un autre cas, une femme a expliqué comment elle-même et son mari ne pouvaient plus vendre leur huile de palme à la République centrafricaine voisine, ou l'expédier à Kinshasa pour obtenir un meilleur prix. Le contrôle des réseaux commerciaux pour des produits comme le café et l'huile de palme était presque total dans les zones occupées, ce qui aboutit à un monopole de fait, comme celui qu'exerce M. Bemba sur les exportations de café dans la province de l'Équateur. Les habitants de la province demeurés dans les villages travaillaient plus pour une rémunération moindre, voire inexistante. Les organisations humanitaires actives dans les zones occupées ont mentionné au Groupe des cas où les femmes, dans certains villages, avaient cessé d'envoyer leurs enfants dans les centres sanitaires car elles ne possédaient plus de vêtements simples pour préserver leur dignité.

67. L'exploitation des ressources devient encore plus contestable lorsque certains des protagonistes non seulement fabriquent de la fausse monnaie congolaise mais l'utilisent pour acquérir des ressources naturelles. Selon des sources fiables, le groupe Victoria, dont l'actionnaire principal est le général Khaleb Akandwanaho, alias Salim Saleh, aurait participé à la fabrication de fausse monnaie congolaise. Ces billets servent à acheter les produits de cultures commerciales, principalement du café. Une source très fiable a déclaré au Groupe d'experts qu'au milieu de 1999, Jean-Pierre Bemba avait ordonné la fabrication de billets de 100 francs congolais. Toutefois, le groupe Victoria a lui aussi fabriqué de la fausse monnaie congolaise pendant la même période. De fait, à la fin de 1999, la province de l'Équateur était inondée de faux billets congolais; M. Bemba a donc décidé de suspendre la fabrication de faux billets de 100 francs, y compris ceux qu'il avait fait fabriquer, afin d'enrayer l'inflation dans les secteurs qu'il contrôlait.

68. Le Groupe d'experts dispose d'éléments établissant que l'exploitation illégale des ressources naturelles dépasse le cadre des ressources minérales et agricoles. Elle se poursuit aussi activement en ce qui concerne les transactions financières, les taxes et le recours à une main-d'oeuvre bon marché, que notre mandat a qualifié d'autres formes de richesse. Les banques et compagnies d'assurances locales opérant à Goma, Bukavi, Kisangani, Bunia et Gbadolite traitent directement avec Kigali ou Kampala. Un système de recouvrement des impôts, appliqué dans certains cas, a été mis en place par le MLC, le RCD-ML et le RCD-Goma, en collaboration avec leurs contreparties ougandaises et rwandaises établies. D'après les rebelles, ces impôts servent à financer ou à appuyer l'effort de guerre. En fait, une partie des fonds collectés est envoyée à Kigali (dans le cas du RCD-Goma). En ce qui concerne les anciens membres du RCD-ML et le MLC, non seulement une partie des taxes était envoyée à Kampala, mais certains colonels exigeaient un paiement direct du RCD-ML. À Bunia et à Bukavu, la population a protesté et manifesté contre cette pratique abusive qu'elle a dénoncée. Dans les zones contrôlées par M. Bemba, les ruraux qui transportent de l'huile de palme sur leur bicyclette doivent acquitter une taxe sur celle-ci.

69. Le recours à la main-d'œuvre enfantine est également généralisé dans les territoires occupés. Certains enfants seraient utilisés pour extraire de l'or dans les mines de Kilo-Moto. Dans la province de l'Équateur, des enfants ont été vus dans des mines de diamant. Les membres du Groupe d'experts ont noté la présence de jeunes recrues du MLC à l'aéroport de Gbadolite et dans la ville. À l'aéroport, ils attendaient un vol, après avoir achevé récemment leur période d'entraînement militaire.

70. Les faits susmentionnés attestent que les procédures et méthodes d'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo évoluent constamment. Les forces d'occupation ont commencé par la méthode la plus simple : le pillage des réserves. À mesure que les réserves diminuaient, elles ont mis au

point des moyens efficaces d'extraire les ressources supplémentaires nécessaires pour maintenir leurs coffres pleins. Enfin, tous les moyens nécessaires étaient reconnus comme modes d'acquisition légitimes. Il ressort de tous les éléments exposés plus haut que ce processus continuera d'évoluer selon qu'il sera jugé nécessaire.

## D. Structures utilisées pour l'exploitation illégale des ressources naturelles

71. **Structures administratives**. L'exploitation illégale des ressources naturelles est facilitée par les structures administratives mises en place par l'Ouganda et le Rwanda. Les dirigeants de ces pays ont nommé directement et indirectement des gouverneurs régionaux ou des autorités locales, ou, plus généralement, nommé ou confirmé des Congolais à ces postes. Un exemple typique, du côté ougandais, est la nomination du Gouverneur de la province d'Ituri. Le 18 juin 1999, le général ougandais Kazini a nommé gouverneur de cette province Adele Lotsove, Congolaise qui avait déjà exercé des fonctions dans les gouvernements de Mobutu et Kabila. Il ressort clairement des informations obtenues qu'elle a participé à la collecte et au transfert de fonds de la région administrative qui lui avait été assignée aux autorités ougandaises en 1999. D'après certaines sources, elle aurait également contribué à la réaffectation de terres des Lendus aux Hemas. Du côté rwandais, d'après une source fiable, les autorités rwandaises seraient intervenues pour obtenir la nomination de Gertrude Kitembo comme gouverneur du Maniema.

72. **Modes de transport**. Les activités illégales ont été facilitées par l'évolution des moyens de transport dans la région. Avant la seconde guerre, la plupart des échanges de biens et de produits étaient effectués par route. Dans une large mesure, les trafiquants utilisaient les lacs Kivu et Tanganyika pour faire passer en contrebande des biens et produits à destination ou en provenance de la République démocratique du Congo, et dans certains cas, ils utilisaient des aéronefs. Le changement s'est accentué au cours des quatre dernières années. Un nombre croissant d'avions sont utilisés pour transporter des produits et des armes en République Démocratique du Congo et de vastes quantités de produits agricoles et de minéraux, en particulier vers Kampala et Kigali. L'autre fait nouveau concernant le recours accru au transport aérien a été l'utilisation d'avions loués par l'armée pour des fonctions commerciales et non militaires. Différentes catégories de personnes, notamment des soldats, des journalistes et des commerçants, ont décrit au Groupe d'experts leurs voyages dans des avions transportant également des sacs de café et d'autres produits non militaires.

73. Le changement intervenu dans les modes de transport s'accompagnait d'un changement dans les intervenants et d'une redéfinition des compagnies de transport. Les sociétés traditionnelles et bien établies, comme TMK, ont vu leur part de marché diminuer, tandis que d'autres ont simplement disparu (Air Cargo Zaïre). En même temps, de nouvelles sociétés sont apparues et se sont développées, comme Air Navette et Jambo Safari, dont les propriétaires sont des parents et amis des généraux, colonels et présidents, contrôlées par eux. De l'autre côté, les intervenants extérieurs qui sont arrivés dans la région avec la « conquête » de Kinshasa par l'AFDL pendant la première guerre, en transportant des troupes, sont restés et ont consolidé leurs positions; c'est le cas de Victor Butt, marchand d'armes notoire dans la région. La plupart des vols à destination et en provenance de la province de l'Équateur et de la province orientale partent de l'aéroport militaire d'Entebbe. Lors d'une visite à Kampala, le Groupe d'experts a été informé des préoccupations exprimées par la Direction des impôts ougandaise au Ministère de la défense concernant la question des pertes de recettes fiscales du fait que les produits entrant par avion en République démocratique du Congo en provenance de l'aérodrome militaire d'Entebbe ou quittant le territoire congolais à destination de cet aérodrome n'étaient pas contrôlés et qu'aucune taxe n'était recouvrée par les services douaniers.

74. Du côté ougandais, on mentionnera trois grandes compagnies privées :

- Air Alexander, dont la propriétaire est Jovia Akandwanaho, épouse de Salim Saleh et belle-soeur du Président Museveni. Cette société assurait essentiellement des vols entre Entebbe et Kisangani avant le dernier combat dans cette ville. D'après certaines sources, elle continue d'opérer dans le territoire contrôlé par les forces ougandaises;
- Air Navette, qui traite avec le général Salim Saleh et Jean-Pierre Bemba. La compagnie assure des vols à destination de Gbadolite, Gemena, Kisangani, Bunia et Kampala, utilisant deux appareils de type Antonov 26 et Antonov 12;
- Uganda Air Cargo, qui travaille principalement avec le Ministère ougandais de la défense. Auparavant, elle utilisait un appareil C-130 mais elle exploite actuellement un Iliouchine 76 et un Antonov

12. Cette compagnie assure des vols à destination d'Entebbe, de Gemena, de Basankasu, d'Isiro et de Buta.

Le Groupe d'experts dispose d'informations indiquant que la plupart des compagnies aériennes privées ne sont pas propriétaires des appareils qu'elles utilisent, ceux-ci appartenant généralement à des personnes comme Victor Butt.

75. Du côté rwandais, diverses compagnies privées opèrent dans le territoire :

- New Gomair qui assure des vols à destination de Kisangani-Goma et Kigali. D'après certaines sources, l'épouse du Ministre rwandais des finances figurerait parmi les actionnaires;
- Air Navette, qui assure des liaisons à destination de Goma, Bukavu, Kisangani et Kigali. D'après certaines sources, l'un des principaux actionnaires, Modeste Makabuza, également propriétaire de la compagnie Jambo Safari, est une personnalité connue dans l'entourage du Président Kagamé;
- Air Boyoma, service de navette entre Goma et Lodja; d'après certaines sources, M. Ondekane, ancien premier Vice-Président du RCD-Goma, figurerait parmi les actionnaires;
- D'autres compagnies, comme la Compagnie aérienne des Grands Lacs et Cargo Fret International, Sun Air Services et Kivu Air Services, assurent des vols dans la région.

76. Des clients et d'autres sources très fiables ont indiqué que Sabena Cargo transportait des ressources naturelles illégales extraites en République démocratique du Congo. Cette compagnie transporterait du coltan extrait de ce pays, de l'aéroport de Kigali vers des destinations européennes. Le Groupe d'experts a demandé à rencontrer des membres de la direction de Sabena à Kampala et à Bruxelles, mais personne n'a été mis à sa disposition pour un entretien.

77. **Réseau financier.** Toutes les activités illégales menées dans l'est de la République démocratique du Congo, mais principalement les opérations commerciales, utilisent le réseau financier dans une certaine mesure. L'une des caractéristiques de ce réseau est le fait qu'il est capable de s'adapter rapidement au nouveau contexte politique et économique. Des villes comme Kisangani et Goma étaient déjà des centres commerciaux importants pour les diamants et les biens de consommation. La plupart des banques opérant dans les zones occupées étaient déjà établies en République démocratique du Congo avant la guerre d'août 1998. Leur siège ou les banques correspondantes se trouvaient généralement à Kinshasa. Avec l'occupation, ces banques et leurs correspondants ont souvent transféré leur siège à Kigali. On mentionnera entre autres les établissements suivants :

- Union des Banques congolaises; bien que son siège demeure à Kinshasa, elle poursuit des activités dans des secteurs contrôlés par le Rwanda;
- Banque commerciale du Congo, dont le siège est à Kinshasa; elle a des filiales dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Directeur a été transféré à Kigali afin de superviser l'opération dans l'est du pays. Cette banque est liée à la Belgolaise, consortium de banques belges;
- Banque commerciale du Rwanda, dont le siège est à Kigali mais qui a des opérations à Kisangani, Bukavu et Goma. Le Gouvernement rwandais figurerait parmi les actionnaires;
- Banque à la Confiance d'or (BANCOR), l'une des nouvelles banques de Kigali qui a commencé ses activités en 1995. Jusqu'en 1999, elle appartenait à une famille mais, au début de 2000, un homme d'affaires, Tibere Rujigiro, l'a achetée pour un prix très bas, d'après diverses sources.

78. **Cas particuliers de la Banque de commerce, de développement et d'industrie (BCDI) et de la Banque de commerce et de développement (BCD).** La BCDI, banque la plus récente, a été créée en novembre 1996; son siège est à Kigali. Ses liens avec la République démocratique du Congo remontent au début de la conquête de l'ex-Zaïre par l'AFDL. Elle effectuait la plupart des transactions financières de l'Alliance avant l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila. Le Groupe d'experts a appris que ses actionnaires étaient essentiellement le Front patriotique rwandais, COMIEX, Alfred Khalissa et plusieurs Angolais. Les véritables actionnaires sont les alliés, à l'exception de l'Ouganda. Certains documents, acquis de virement et autorisations de paiement établis par plusieurs grandes sociétés en République démocratique du Congo entre le début et la fin de 1997 indiquaient clairement que les versements devaient être effectués par l'intermédiaire de la BCDI, au titre de la contribution à « l'effort de guerre ». Lorsque le Président Kabila, aujourd'hui décédé, est arrivé au pouvoir, il a créé la BCD, dont la particularité est d'avoir pour actionnaires Tristar,

COMIEX et Alfred Khalissa, de la BCDI. Le FPR demeure actionnaire de la BCD, par l'intermédiaire de la BCDI et de Tristar, malgré la guerre.

79. **Autres sociétés privées**. Diverses sociétés ont été créées afin de faciliter la poursuite des activités illégales en République démocratique du Congo. D'autres, établies depuis des dizaines d'années dans la région, ont suivi le mouvement, attirées par les bénéfices évidents résultant de l'exploitation des ressources du pays. Aux côtés de l'Ouganda, du MLC et du RCD-ML, les chefs rebelles et les cadres militaires ougandais ont créé de nouvelles sociétés et entreprises en recourant à des « prête-noms ». Pratiquement toutes ces entités appartiennent à des particuliers ou à des groupes de personnes.

80. Parmi les sociétés participant à l'acquisition illicite de ressources naturelles dans la République démocratique du Congo, Trinity et Victoria semblent les plus intéressantes, compte tenu de leur mode de fonctionnement, de leurs activités et de leurs actionnaires respectifs. Le Groupe Victoria est présidé par M. Khalil et son siège est à Kampala. D'après des sources fiables, ce dernier traite directement avec Mme Akandwanaho pour les questions relatives aux diamants. M. Khalil a deux collaborateurs en République démocratique du Congo, l'un à Kisangani et l'autre à Gbadolite. Tous deux viendraient du Liban; il s'agit de Mohammed Gassan et de M. Talal. Lorsqu'il s'est rendu à Gbadolite, le Groupe d'experts a reçu confirmation de la présence de l'un d'eux et du rôle prépondérant qu'il joue dans l'achat de diamants dans la région. Une source fiable a indiqué à ses membres que le groupe Victoria appartenait conjointement à Muhoozi Kainerugabe, fils du Président Museveni, et à Jovia et Khaleb Akandwanaho. Le groupe Victoria est lié au commerce des diamants, de l'or et du café. Il achète ces minéraux et produits agricoles à Isiro, Bunia, Bumba, Bondo, Buta et Kisangani. Il acquittait des taxes au MLC mais non au RCD-ML. Lorsque des faux billets (francs congolais et dollars des États-Unis) ont été trouvés dans les secteurs où la société achète les ressources naturelles, on a accusé le groupe Victoria. D'autres sources ont confirmé aux experts que le groupe avait participé à la fabrication de fausse monnaie.

81. Trinity est également un cas intéressant. Aseenyi Tibasima, deuxième Vice-Président du RCD-ML et actuellement *Commissaire général adjoint* du FLC, était « directeur » de la société. D'après des sources fiables, il s'agit d'une société fictive, conglomérat regroupant diverses entreprises appartenant à Salim Saleh et à son épouse. Son objectif principal était de faciliter leurs activités commerciales dans la Province orientale. À cette fin, M. Tibasima a accordé une exonération fiscale temporaire pour toutes les activités poursuivies dans les secteurs contrôlés par l'Ouganda et administrés par le RCD-ML en novembre 1999. La société a importé divers biens et produits et s'est procurée, dans la Province orientale, de l'or, du café et du bois sans acquitter de taxes. Diverses personnes, des Ougandais et Congolais, ont profité de la confusion au sujet de la société pour exporter de la République démocratique du Congo (pour le compte de Trinity) diverses ressources naturelles sans non plus acquitter de taxes.

82. Du côté rwandais, la plupart des sociétés poursuivant des activités importantes liées à l'exploitation de ressources naturelles de la République démocratique du Congo appartiennent soit au Gouvernement, soit à des personnes très proches des collaborateurs du Président Kagamé. Rwanda Métals, par exemple, est une société liée au commerce du coltan. Elle achète ce minerai et l'exporte hors du continent. Le Groupe d'experts dispose d'informations sérieuses indiquant que le FPR contrôle cette société. Au milieu de janvier 2001, certaines sources très fiables ont eu des entretiens avec la direction de Rwanda Métals à Kigali. À cette occasion, le Directeur leur a déclaré que la société était une entreprise privée qui n'avait pas de relations avec l'armée. Il a ajouté qu'il devait rencontrer des partenaires clefs le matin même. Tandis que les discussions se poursuivaient, les « partenaires » sont arrivés comme prévu mais, malheureusement, ils portaient l'uniforme de l'armée rwandaise et étaient des officiers supérieurs. Cet incident confirme les informations de différentes sources indiquant que Rwanda Métals est contrôlée par le FPR. Entre-temps, d'autres éléments ont été obtenus, indiquant que l'Armée patriotique rwandaise (APR) figurait parmi les actionnaires de la société Grands Lacs Métals, qui se livre également au commerce du coltan.

83. Jambo Safari est une autre société dont l'émergence et le développement ont indisposé certains à Goma et Bukavu. Lorsque la guerre d'août 1998 a éclaté, Modeste Makabuza achetait du pétrole au Kenya et le revendait dans l'est de la République démocratique du Congo. La société a tiré avantage d'un réseau interne de faux récépissés au sein du RCD-Goma et de l'APR. D'après une source très fiable, Jambo Safari facturait au RCD-Goma trois fois les quantités de pétrole livrées et toute contestation des chiffres était rejetée. Dans un effort exceptionnel visant à éclaircir la situation, certains membres du RCD-Goma, lors de la dernière réunion de

l'Assemblée générale en juin 2000, ont demandé la création d'une commission aux fins d'une vérification interne des comptes. Kigali a accepté de dépêcher un colonel pour effectuer l'audit, en collaboration avec une équipe du RCD. Une fois réglée la question des faux récépissés et du trop-payé, Kigali a rappelé le colonel et suspendu l'enquête. Certaines sources ont confirmé l'existence de liens étroits entre M. Makabuza, propriétaire apparent de Jambo Safari et le Président Kagamé. Jambo Safari a diversifié ses activités commerciales, poursuivant maintenant des opérations dans le café, a récemment acheté une flotte de nouveaux camions et est également associée au transport aérien avec Air Navette.

84. D'autres compagnies moins importantes opèrent également avec la protection de certains commandants locaux. Par exemple, Établissement Habier participe à la fourniture de pétrole et d'essence à Goma et Bukavu. Cette société appartiendrait à Ernest Habimana, qui est étroitement lié à l'APR, et en particulier au commandant Karasira et à M. Gakwerere. STIPAG, société appartenant à M. Mbugiye, opérant en collaboration avec le commandant Kazura (chef de la sécurité de l'Armée rwandaise en République démocratique du Congo) et le commandant Gatete, est l'une des nouvelles sociétés associées au commerce du café et des diamants. Enfin, de nombreuses petites sociétés ont été créées, dont les actionnaires sont toujours des personnalités influentes dans la nomenklatura rwandaise ou dans les structures de la République démocratique du Congo. C'est le cas de Grands Lacs Métals dont seraient actionnaires les commandants Gatete, Dan et Kazura. Dans d'autres cas, des sociétés étrangères intègrent des potentats locaux dans leurs conseils d'administration : comme c'est le cas de Gesellschaft Für Elektrometallurgie (GFE), avec Karl Heinz Albers et Emmanuel Kamanzi comme partenaires, ou de MDM, avec M. Makabuza.

85. Se fondant sur les données, rapports et documents reçus et analysés, le Groupe d'experts a conclu que les systèmes d'exploitation illégale établis par les Ougandais et les Rwandais étaient différents. Dans le cas de l'Ouganda, des particuliers, en général des officiers supérieurs, usant de leur pouvoir sur leurs collaborateurs et certains cadres des mouvements rebelles, exploitent les ressources de la République démocratique du Congo. Toutefois, cela est connu dans le milieu politique à Kampala.

86. Dans le cas du Rwanda, les activités ont un caractère plus systémique. Il existe des liens et des échanges entre certaines grandes sociétés, comme dans le cas de Tristar et de la BCDI, et, en premier lieu, entre l'APR, le FPR, la BCDI, Rwanda Métals, Grands Lacs Métals et Tristar. La direction de ces sociétés semble faire rapport séparément aux mêmes personnes en haut de la pyramide. Par ailleurs, les principaux dirigeants entretiennent des relations personnelles avec divers commandants, lesquels font eux-mêmes rapport à la hiérarchie. Cette structure pyramidale intégrée, associée à la stricte discipline du groupe, a rendu l'exploitation des ressources congolaises plus systématique, efficace et organisée. Il existe également des liens entre les structures rwandaises internes d'exploitation illégale et celles du RCD-Goma. Le Gouvernement rwandais a conclu des arrangements avec le RDC-Goma afin de transférer des ressources hors de la République démocratique du Congo. Il existe un cas où des prêts sont consentis par la BCDI au RCD afin de payer les fournisseurs dont les activités sont liées à l'APR. Ce « relais financier » est statutaire; en fait, le statut du RCD reconnaît indirectement le rôle du Rwanda dans la supervision des ressources financières du mouvement et sa participation à la prise de décisions et au contrôle ou à la vérification des comptes.

## E. Agents individuellement impliqués dans l'exploitation illégale

87. La liste qui suit n'est pas exhaustive, mais la sélection opérée par le Groupe d'experts était guidée par le fait que ces personnes ont joué un rôle crucial en fournissant un appui, en parrainant des réseaux ou en facilitant l'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur de la République démocratique du Congo et étaient directement impliquées dans ces activités. Du côté ougandais, on voit fréquemment apparaître des noms familiers, par exemple le général Salim Saleh, le général James Kazini, le colonel Tikamanyire, Jovia Akandwanaho, le colonel Utafire, le colonel Mugeni, M. Khalil, Ateenyi Tibasima, Mbusa Nyamwisi, Nahim Khanaffer, Roger Lumbala, Jean-Yves Ollivier, Jean-Pierre Bemba, Adela Lotsove ou Abdu Rhaman, mais aussi des nouveaux venus comme le colonel Muyombo.

88. Le Groupe d'experts a décidé de concentrer son attention sur trois agents importants : les deux premiers sont le général Salim Saleh (en retraite) et son épouse, Jovia Akandwanaho. Khaleb Akandwanaho, alias Salim Saleh, et son épouse Jovia sont au coeur de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les zones tenues par l'Ouganda et ses alliés. Il est le frère

cadet du Président Museveni (très populaire au sein de l'armée) et dirige en sous-main des activités illégales dans les zones susmentionnées. James Kazini est son bras droit et son exécutant. Il encadre et protège Mbusa Nyamwisi et Ateenyi Tibasima. En échange, ces derniers protègent ses intérêts commerciaux dans les régions qui sont sous la coupe de l'ancien RCD-ML. Il a utilisé à la fois le groupe Victoria et Trinity pour l'achat et la commercialisation de diamants, de bois, de café et d'or. Selon des sources très fiables consultées par le Groupe d'experts, Salim Saleh est soutenu par Jovia Akandwanaho, qui est plus agressive sur la question de l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et qui a un intérêt particulier pour les diamants. Toujours selon des sources très fiables, elle serait à l'origine des affrontements à Kisangani. Elle voulait avoir la haute main sur le marché des diamants dans cette ville, le « Directeur » du groupe Victoria, M. Khalil, ayant confirmé que cette idée était judicieuse et réalisable.

89. Le troisième agent est le général James Kazini, ancien chef d'état-major des FDPU et ex-commandant des opérations militaires en République démocratique du Congo. Il est orfèvre en la matière; c'est lui qui orchestre, organise et dirige la plupart des activités illégales liées à la présence des FDPU dans le nord et le nord-est de la République démocratique du Congo. Il est le bras droit de Salim Saleh, s'appuie très largement sur le réseau militaire en place et des anciens camarades et collaborateurs, comme les colonels Tikamanyire ou Mugeni, et a des rapports très étroits avec MM. Nyamwisi, Tibasima et Lumbala et avec Jean-Pierre Bemba, toutes personnes qui ont facilité ses transactions illégales dans le commerce des diamants, de la colombotantalite, du bois, de la fausse monnaie, de l'or, du café, et les importations de marchandises dans la Province de l'Équateur et la Province orientale. Il entretiendrait de bonnes relations avec M. Baramoto, anciennement général sous le régime du Président Mobutu. Bien qu'il ait été démis de ses fonctions de commandant des forces armées ougandaises en République démocratique du Congo, ses réseaux subsistent. Le Groupe d'experts a demandé à rencontrer ces agents importants mais sa demande a été rejetée.

90. Les agents rwandais et les membres du RCD de Goma qui sont impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo ne peuvent pas être dissociés de la structure à laquelle ils appartiennent. La plupart de ces personnes sont au service d'un système. Le Groupe d'experts a néanmoins remarqué que certains noms revenaient régulièrement ou que des individus ont joué un rôle particulier à un moment donné et dans telle ou telle opération. Outre les noms mentionnés dans les passages relatifs aux principales sociétés, on peut en citer plusieurs autres.

91. Tout d'abord, Ali Hussein qui joue un rôle majeur dans les transactions de diamants et d'or à Bukavu et à Kisangani. Ceux qui ont eu affaire à lui précédemment ont signalé la présence d'un ressortissant rwandais lors des négociations commerciales. Certains indices donnent à penser que le Rwandais qui assistait aux réunions est un fonctionnaire travaillant au Cabinet du Président à Kigali. Il y a ensuite le colonel James Kabarebe qui négocie certaines transactions pour le compte de l'Armée patriotique rwandaise. D'après certaines sources, il aurait été en contact avec Victor Butt [ou Bout] à propos de la location de l'Ilyouchine 76 qui a servi à transporter de la colombotantalite entre la République démocratique du Congo et Kigali et il serait associé à Mohamed Ali Salem, Directeur de la société Global Mineral qui a joué un rôle dans l'achat de colombotantalite à Bakavu et à Goma. Troisièmement, Tibere Rujigiro, membre du Front patriotique rwandais, qui est considéré comme l'un des principaux bailleurs de fonds du parti au cours de la guerre de 1990-1994. Il est l'un des principaux actionnaires de la société Tristar Investment, elle aussi étroitement liée au Front patriotique rwandais. On dit qu'il se livre également au commerce du tabac.

92. Quatrièmement, Aziza Kulsum Gulamali, est un cas particulier parmi les principaux agents impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Cette personne serait titulaire de plusieurs passeports. Elle réside alternativement à Bukavu, à Bruxelles ou à Nairobi en fonction de son emploi du temps. Mme Gulamali a reconnu avoir été impliquée jadis dans la guerre civile au Burundi. Selon des sources fiables, elle a fourni des fonds et des armes aux rebelles hutus des Forces pour la défense de la démocratie (FDD) au Burundi. Pourtant, elle a conclu une nouvelle alliance avec le Gouvernement rwandais et est devenue un allié important du régime de Kigali et du RCD de Goma. Mme Gulamali a participé à des transactions d'or, de colombotantalite et de cassitérite dans les territoires contrôlés par les Rwandais. Elle se livrait auparavant à un trafic d'armes pour le compte des Hutus burundais et était également impliquée dans un trafic d'or et d'ivoire. Son nom a par ailleurs été mentionné à propos d'une contrebande de cigarettes.

Selon des sources très fiables consultées par le Groupe d'experts, elle utilisait son usine de fabrication de cigarettes – actuellement en faillite – comme façade pour dissimuler ses activités illégales. Dans le commerce de la colombotantalite, elle compte parmi ses clients Starck, la Cogecom et la Sogem; la Banque Bruxelles Lambert assure la gestion de certains de ses comptes. Le Groupe d'experts a demandé plusieurs fois au RCD de Goma s'il pouvait rencontrer Mme Gulamali et a également contacté ses collaborateurs, mais elle ne lui a jamais accordé d'entretien.

93. Le RCD de Goma l'a nommée dernièrement Directrice générale de la Société minière des Grands Lacs (SOMIGL), conglomérat formé par quatre associés qui ont obtenu le monopole de la commercialisation et l'exportation de la colombotantalite. Ce monopole a renforcé sa position prédominante dans le commerce de la colombotantalite dans la région. Cherchant à caractériser cette association, le RCD de Goma a déclaré que Mme Gulamali était très efficace et rapporterait chaque mois 1 million de dollars au RCD. Selon certaines sources consultées par le Groupe d'experts, son réseau de relations est impressionnant et elle tient quasiment tous les responsables du RCD de Goma sous sa dépendance. Elle se livrerait également avec sa fille Djamila à un trafic de fausse monnaie. Elle est connue pour avoir falsifié des déclarations en douane, notamment pour les produits qu'elle exporte. Interrogée récemment à propos d'une fausse déclaration, dans laquelle la colombotantalite était présentée comme étant de la cassitérite, elle a répondu que tout le monde faisait la même chose avec ce produit. Pour le Groupe d'experts, sa déclaration montrait bien à quel point la fraude était répandue parmi les sociétés qui exportent de la colombotantalite.

## F. Données économiques : confirmation de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo

94. Les données empiriques exposées plus haut sont étayées par l'analyse économique d'autres données provenant de sources différentes.

### Ouganda

95. À la demande du Groupe d'experts, les autorités ougandaises ont communiqué des données détaillées, notamment sur le volume de la production et des exportations de produits agricoles tels que le café, le co-ton, le thé et le tabac. En ce qui concerne les minéraux,les données portent également sur la production et les exportations d'or et de colombotantalite.

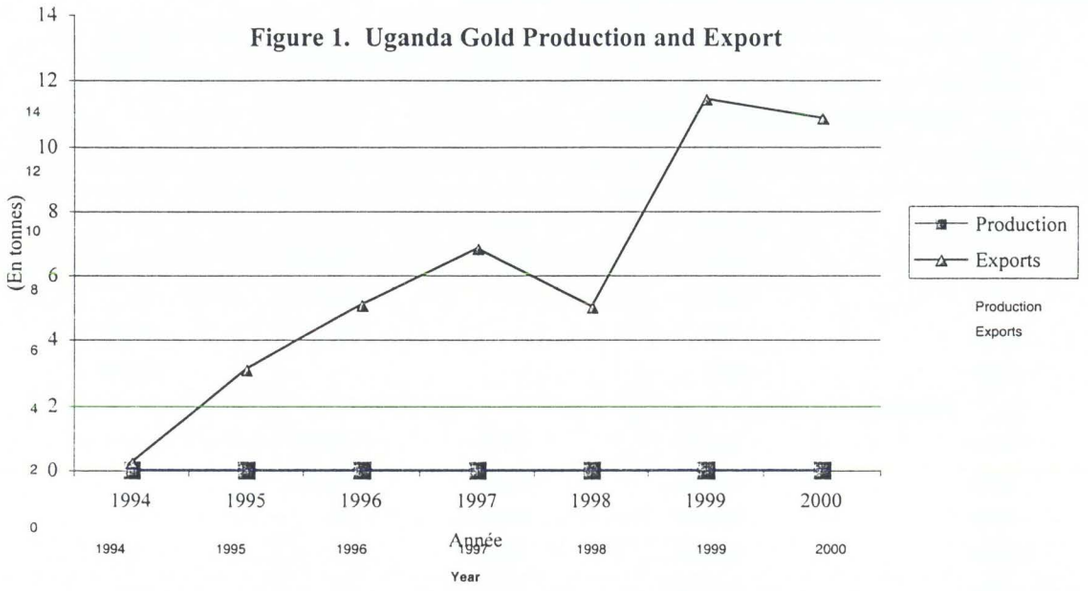
96. Les données officielles font apparaître des discordances importantes : en premier lieu, le volume des exportations d'or est systématiquement supérieur à celui de la production (voir tableau 1 et figure 1).

Tableau 1
**Ouganda : exportation et production de minerais, 1994-2000**

| *Année* | *Or* | *Étain* | *Colombotantalite* | *Cobalt* |
|---|---|---|---|---|
| A. **Exportations de minerais** (en tonnes) | | | | |
| 1994 | 0,22 | – | – | – |
| 1995 | 3,09 | – | – | – |
| 1996 | 5,07 | 3,55 | – | – |
| 1997 | 6,82 | 4,43 | 2,57 | – |
| 1998 | 5,03 | – | 18,57 | – |
| 1999 | 11,45 | – | 69,50 | 67,48 |
| 2000 | 10,83 | – | – | 275,98 |
| B. **Production de minerais** (en tonnes) | | | | |
| 1994 | 0,0016 | 3,704 | 0,435 | – |
| 1995 | 0,0015 | 4,289 | 1,824 | – |
| 1996 | 0,0030 | 0,380 | – | – |
| 1997 | 0,0064 | 1,810 | – | – |
| 1998 | 0,0082 | 1,102 | – | – |
| 1999 | 0,0047 | – | – | 76,74 |
| 2000 | 0,0044 | – | – | 287,51 |

*Source* : Uganda Ministry of Energy and Mineral Development.
Les données relatives à l'an 2000 portent sur la période janvier-octobre.

Figure 1
**Ouganda : production et exportation d'or, 1994-2000**




97. L'écart observé entre la production et les exportations pourrait avoir son origine dans l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. La Banque centrale de l'Ouganda aurait confié à des fonctionnaires du FMI que le volume des exportations d'or ougandaises ne reflétait pas le volume de la production nationale et que certaines exportations pourraient être imputables à des « infiltrations » provenant de la République démocratique du Congo. Elle a indiqué que la valeur des exportations d'or effectuées par l'Ouganda atteignait 105 millions de dollars en septembre 1997, contre 60 millions de dollars en 1996 et 23 millions en 1995.

98. En deuxième lieu, les données communiquées par les autorités ougandaises ne donnent aucune indication sur la production et les exportations de diamants. Plusieurs sources tierces (Organisation mondiale du commerce, Fédération mondiale des bourses de diamants, Conseil supérieur du diamant) font état d'exportations de diamants en provenance de l'Ouganda au cours des trois dernières années. Ces exportations sont suspectes pour de multiples raisons :

a) L'Ouganda ne produit pas de diamants officiellement;

b) Les exportations de diamants en provenance de l'Ouganda n'ont été observées que depuis quelques années et ce phénomène coïncide curieusement avec l'occupation de la partie orientale de la République démocratique du Congo (voir le tableau 2 et la figure 2);

c) Enfin, ces faits susmentionnés corroborent les conclusions auxquelles le Groupe d'experts est parvenu à la suite d'investigations menées sur le terrain, d'entretiens et d'observations effectuées par des tiers quant à la nécessité de surveiller la zone diamantifère située à proximité de Kisangani et de Banalia.

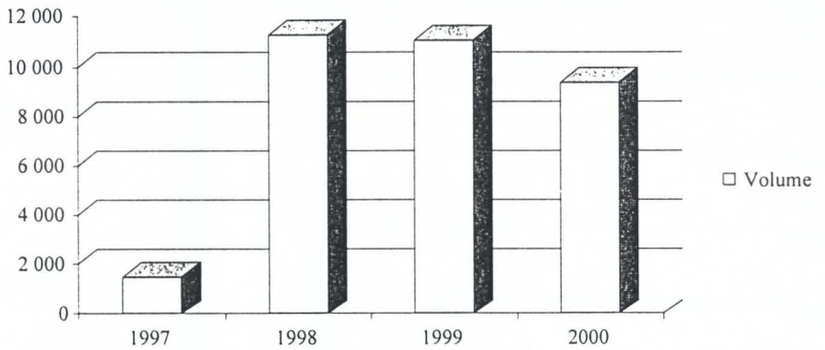
Tableau 2
**Ouganda : exportations de diamants bruts, 1997-octobre 2000**

| *Année* | *Volume (carats)* | *Valeur (dollars É.-U.)* |
|---|---|---|
| 1997 | 1 511,34 | 198 302 |
| 1998 | 11 303,86 | 1 440 000 |
| 1999 | 11 024,46 | 1 813 500 |
| 2000 | 9 387,51 | 1 263 385 |

*Source* : Conseil supérieur du diamant.

99. Ces chiffres sont sous-estimés et certains indices montrent que l'Ouganda a exporté une plus grande quantité de diamants. Toutefois, cela n'apparaît pas clairement dans les statistiques du fait des réglementations laxistes en vigueur dans les zones de libre-échange. En vertu de ces réglementations, les diamants provenant d'un pays quelconque peuvent être reconditionnés et vendus ensuite à partir d'un autre pays quelconque comme étant des diamants originaires d'un pays qui n'est pas nécessairement celui mentionné dans les statistiques.

Figure 2
**Ouganda : volume des exportations de diamants bruts, 1997-octobre 2000**



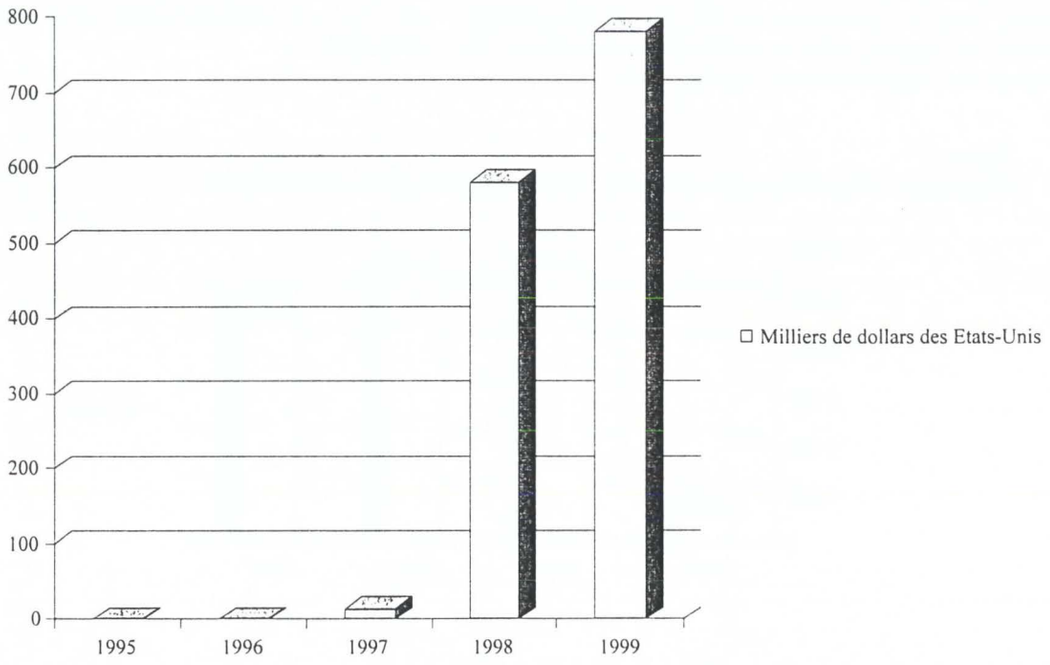

100. Les données recueillies auprès de sources tierces quelconques montrent invariablement que l'Ouganda est devenu un pays exportateur de diamants; elles révèlent également une coïncidence entre les exportations de diamants de l'Ouganda et les années de guerre en République démocratique du Congo, c'est-à-dire 1997 et les années suivantes.

Tableau 3
**Ouganda : exportations de niobium, 1995-1999**
(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Année* | *Niobium* |
|---|---|
| 1995 | – |
| 1996 | – |
| 1997 | 13 |
| 1998 | 580 |
| 1999 | 782 |

*Source* : Organisation mondiale du commerce (données agrégées).

Figure 3
**Ouganda : volume des exportations de niobium, 1995-1999**




101. En ce qui concerne le niobium, on observe le même schéma : production nulle avant 1997, puis augmentations successives dans les exportations (voir le tableau 3 et la figure 3).

102. Troisièmement, les autorités ougandaises ont déclaré, dans leurs réponses au questionnaire du Groupe d'experts, qu'il n'existait pas de registres sur le transit des produits minéraux. Le Groupe d'experts a tout de même reçu des informations provenant d'un poste de douane ougandais situé à la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Les registres pour 1998, 1999 et 2000 montrent que des produits minéraux ont été exportés de la République démocratique du Congo en Ouganda, de même que d'autres produits de base (on peut supposer que cela serait vrai également pour les autres points d'entrée qui sont au nombre d'une dizaine). Les trois exemples ci-après font apparaître une hausse dans les mouvements transfrontières de ressources naturelles entre 1998 et 1999.

| | |
|---|---|
| Café | 1998 : 144 911 sacs |
| | 1999 : 170 079 sacs |
| | 2000 : 208 000 sacs |
| Bois d'oeuvre | 1998 : 1 900 $m^3$ |
| | 1999 : 3 782 $m^3$ et 46 299 unités |
| | 2000 : 3 272 $m^3$ et 3 722 unités |
| Cassitérite* | 1998 : Néant |
| | 1999 : 30 kg |
| | 2000 : 151 fûts |

**Rwanda**

103. En réponse à la demande de statistiques formulée par le Groupe d'experts, les autorités rwandaises ont communiqué les données suivantes :

* La hausse soudaine enregistrée dans les importations de cassitérite peut également signifier une augmentation des importations de colombotantalite. Le Groupe d'experts a constaté que la cassitérite était souvent mentionnée au lieu de la colombotantalite, car ce dernier produit a une valeur plus élevée, ce qui se traduit par des taxes plus lourdes à l'importation en Ouganda.

# III. Liens entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit

109. Les deux sections ci-dessous étudient les liens qui existent entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit en République démocratique du Congo. Les questions qui y sont abordées sont interdépendantes, mais on a préféré maintenir cette distinction pour plus de clarté. La première section est consacrée aux dépenses militaires des différents pays. On constate que ces dépenses sont très supérieures aux montants inscrits au budget. La seconde section est consacrée à une étude détaillée de la façon dont les parties concernées obtiennent le financement supplémentaire nécessaire à la poursuite de la guerre[4]. Le Groupe d'experts est parvenu à la conclusion qu'il existe un lien entre l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et la poursuite du conflit.

## A. Comparaison entre budgets de la défense et dépenses militaires effectives

### Rwanda

110. Le Rwanda consacre environ 3 % de son PIB, soit 29 % de son budget annuel, à la défense. Le budget militaire pour l'exercice en cours s'élève à 70 millions de dollars. Ce chiffre officiel, communiqué par le Ministre des finances, couvre toutes les dépenses : soldes et primes, achat de matériel et maintenance du matériel existant.

111. Les spécialistes militaires qui connaissent bien la région s'accordent pour dire que l'armée rwandaise utilise du matériel léger, ce qui signifie que les dépenses à ce titre sont depuis longtemps peu élevées. Ils reconnaissent également que compte tenu de l'étendue de la zone qu'il contrôle, le Rwanda doit disposer d'au moins 25 000 hommes en moyenne en République démocratique du Congo pendant le conflit. De plus, l'utilisation d'avions pour le transport des troupes et de certains types de matériel ainsi que de fournitures peut être onéreuse.

112. Un propriétaire d'avion de la région a déclaré facturer en moyenne 2 000 dollars de l'heure pour la location de son appareil. Compte tenu de sa propre expérience, à savoir trois rotations par jour dans une zone plus petite, le Groupe d'experts estime le nombre de sorties pour le Rwanda à cinq par jour, d'une durée moyenne de six heures chacune. Un simple calcul permet alors d'arriver à un coût de 1,8 million de dollars par mois, soit 21,6 millions de dollars par an.

113. Si on se base sur un effectif minimum de 25 000 hommes en République démocratique du Congo et une rémunération totale (solde plus primes) de 100 dollars en moyenne par homme et par mois, on obtient le chiffre de 2 500 000 dollars par mois, soit 30 millions de dollars par an. En d'autres termes, les seules dépenses de transport et de personnel en République démocratique du Congo s'élèveraient à 51,6 millions de dollars par an, soit environ les trois quarts du budget officiel de la défense du Rwanda. Si on y ajoute la solde (50 dollars par mois en moyenne) des 20 000 soldats stationnés au Rwanda, on constate que la presque totalité du budget (63 millions de dollars) est consacrée à deux postes de dépenses. Or, la présence en République démocratique du Congo implique également d'autres dépenses de base, par exemple pour les munitions, même si les troupes ne sont équipées que de matériel léger, et pour la maintenance et le remplacement de ce matériel.

114. Tous les experts militaires consultés estiment que le budget officiel de la défense du Rwanda ne peut à lui seul permettre de financer la guerre et la présence de troupes en République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts partage l'opinion du Président rwandais Kagame, qui décrit le conflit en République démocratique du Congo comme « un conflit qui s'autofinance ».

### Ouganda

115. Officiellement, l'Ouganda consacre environ 2 % de son PIB à la défense, et ses dépenses à ce titre sont surveillées par les institutions de Bretton Woods. Pour l'exercice 2000, le budget de la défense s'élevait à environ 110 millions de dollars. Il sert à payer la solde (environ 70 dollars par mois) des 50 000 hommes que compte l'armée, dont environ 10 000 sont stationnés en République démocratique du Congo, à payer les pensions de retraite, à acheter le matériel et à couvrir d'autres besoins.

[4] Le nombre de soldats n'est pas resté constant pendant la période de guerre, et les chiffres cités ne sont par conséquent que des estimations du nombre moyen.

116. Selon diverses sources, 10 000 hommes en moyenne, sur un total de 50 000 que comptent les forces de défense ougandaises, seraient stationnés en République démocratique du Congo. Dans le budget, la solde de ces 50 000 hommes représente à elle seule environ 41 millions de dollars. Si on considère qu'une prime de 20 dollars par mois est versée à chacun des 10 000 hommes en République démocratique du Congo, on obtient le chiffre de 200 000 dollars par mois (en 1998 et 1999), soit 2,4 millions de dollars par an.

117. Les dépenses de transport, calculées sur la base de 2 000 dollars de l'heure, de six heures en moyenne par sortie et de trois sorties par jour, représentent 12 960 000 dollars par an. Celles liées à la maintenance et au remplacement du matériel sont également importantes. D'après certaines sources, l'Ouganda a dépensé en 1999 environ 126 millions de dollars pour ses forces armées, soit environ 16 millions de dollars de plus que le montant inscrit au budget.

### République démocratique du Congo

118. De toutes les parties en guerre, c'est la République démocratique du Congo qui présente le plus de problèmes quand il s'agit de calculer le budget de la défense et de déterminer les effectifs de l'armée. Le manque de données fiables et la quasi-inexistence de l'appareil d'État font qu'il est très difficile d'obtenir des données. Le pays est en guerre depuis 1996, et avant cette date l'armée était déjà en train de se désintégrer. Divers experts militaires que le Groupe d'experts a consultés sont d'accord sur un point : il est extrêmement difficile d'estimer les effectifs de l'armée de la République démocratique du Congo. D'après ceux qui ont essayé, ils seraient compris entre 50 000 et 55 000 hommes.

119. Selon certaines sources officielles, la République démocratique du Congo fait appel à des sociétés chinoises et d'Europe orientale pour se procurer les armes et le matériel militaire dont elle a besoin. Le Groupe d'experts dispose d'indications claires selon lesquelles le Gouvernement congolais, en dépit de ses problèmes économiques, a consacré des sommes très importantes à la défense du territoire.

### Zimbabwe

120. Le budget global de la défense du Zimbabwe était en diminution au moment où les forces zimbabwéennes sont entrées en République démocratique du Congo. Début janvier 2000, le Gouvernement a annoncé qu'il passerait de 15,3 milliards de dollars zimbabwéens en 2000 à 13,3 milliards en 2001. Or, les forces de défense zimbabwéennes comptent environ 10 000 hommes en République démocratique du Congo, pour lesquelles les dépenses s'élèvent à environ 3 millions de dollars des États-Unis par mois, soit 36 millions de dollars par an.

### Angola et Namibie

121. Les troupes que maintient l'Angola en République démocratique du Congo sont moins importantes que celles du Zimbabwe : d'après certaines sources, elles s'élèveraient à environ 3 000 hommes. La Namibie n'a que 2 000 soldats en République démocratique du Congo. Le budget de la défense de la Namibie est resté stable depuis 1999 (24 millions de dollars namibiens), en dépit de l'aide apportée à la République démocratique du Congo. Le collectif budgétaire pour les forces armées est quant à lui revenu de 89 millions de dollars namibiens en 1999 à 76 millions en 2001.

### Rebelles

122. Les mouvements rebelles (Mouvement de libération du Congo (MLC), RCD-Goma et RCD-ML) ont leur propre armée. Les effectifs militaires du MLC seraient compris entre 12 et 15 000 hommes, généralement équipés de matériel léger obtenu en Ouganda. M. Jean-Pierre Bemba a conclu avec certains intermédiaires et hommes d'affaires des marchés en vertu desquels il leur permet d'exercer leurs activités ou leur octroie des concessions d'exploitation minière contre la fourniture de certains équipements militaires. En 1999, M. Khalil a ainsi obtenu la concession d'une mine de diamants contre la fourniture de treillis militaires et de chaussettes fabriqués en Ouganda.

123. La rémunération de ces soldats est inconnue. Le Groupe d'experts est cependant parvenu à la conclusion que ces jeunes n'étaient pas payés, mais qu'ils pouvaient recevoir de temps à autre une « aide » sous forme d'une petite somme d'argent. En conséquence, ils prennent part à l'exploitation des ressources naturelles. Les dépenses liées à la guerre sont minimes : achat de munitions et d'armes légères, transport des soldats par avion et argent versé par le MLC aux forces de défense ougandaises et à certains officiers de rang le plus élevé pour leur appui. Il en est de même en ce qui concerne le RCD-ML, qui compte environ 3 000 soldats.

124. Les effectifs du RCD-Goma s'élèveraient, d'après les estimations, de 12 à 15 000 hommes. Selon certaines

professionnels. Rwanda Métals et Grands Lacs Métals contactent, directement ou par l'intermédiaire du Bureau Congo, les clients : certaines des lettres adressées à des clients potentiels en Europe et aux États-Unis sont signées Dan, c'est-à-dire par le Directeur du Bureau Congo.

130. Les cours de la coltan ont sensiblement augmenté entre fin 1999 et fin 2000, période pendant laquelle l'offre était en baisse et la demande en hausse, et s'établiraient selon les estimations à 200 dollars des États-Unis le kilo pour de la coltan de qualité moyenne. Comme, d'après les estimations d'un spécialiste, l'armée rwandaise exporterait au moins 100 tonnes par mois par l'intermédiaire de Rwanda Métals, le Groupe d'experts en déduit qu'elle pourrait avoir obtenu 20 millions de dollars par mois simplement en vendant la coltan qu'en moyenne les intermédiaires paient environ 10 dollars par kilo aux petits négociants. D'après les experts et des négociants, si l'on se fonde sur les estimations les plus élevées en ce qui concerne les coûts (achat et transport du minerai), l'armée rwandaise a retiré au minimum 250 millions de dollars sur une période de 18 mois, ce qui est suffisant pour financer les opérations militaires. Et c'est ici qu'apparaît le cercle vicieux de la guerre en République démocratique du Congo : la coltan a permis à l'armée rwandaise de financer sa présence en République démocratique du Congo et donc d'assurer la protection et la sécurité des individus et des sociétés qui extraient la coltan. Ces derniers en ont retiré un bénéfice qu'ils partagent avec l'armée qui à son tour continue de maintenir un environnement favorable à la poursuite de l'extraction du minerai. Les transactions financières entre les banques rwandaises (BCDI et SONEX), les fournisseurs de l'armée et les organismes du RCD-Goma constituent un autre exemple de la façon dont le Rwanda finance la guerre.

131. La SONEX a été fondée en mars 1999 à Kigali. Elle appartient au RCD-Goma et est dirigée par M. Emmanuel Kamanzi, ancien responsable des finances du RCD-Goma. Il s'agit principalement du « bras » commercial et financier du RCD, par lequel transitent la plupart des affaires commerciales et financières. Elle a été fermée à la fin 2000, mais elle a eu suffisamment de temps pour installer un mécanisme de transfert de ressources du RCD vers Kigali. Le Groupe d'experts a reçu des documents décrivant les transactions financières de la SONEX et de la BCDI. D'après ces documents, la BCDI a accordé à la SONEX à la mi-1999 un prêt de 1 million de dollars des États-Unis pour payer la facture de combustible due à la société Jambo Safari. La SONEX devait rembourser ce prêt avec l'argent provenant de la vente de coltan et de cassitérite. En février 2000, elle avait déjà remboursé entre 200 et 300 000 dollars. Le prêt accordé par la BCDI semble faire partie du mécanisme financier qui permet de transférer de l'argent à Kigali, argent sur lequel certains membres du RCD prélèvent une part substantielle.

132. La même année, la SONEX a déposé une nouvelle demande de crédit, d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis, auprès de la BCDI à Kigali qui lui a accordé un prêt de 5 millions. D'après l'un de ceux qui ont participé à cette transaction, ces 5 millions n'ont pas été en fait versés à la SONEX mais à la Citibank de New York avec ordre de payer les fournisseurs du RCD. Cette transaction financière est suspecte à de nombreux égards.

133. Tout d'abord, le Front patriotique rwandais est actionnaire de la BCDI par l'intermédiaire de la société Tristar. Ensuite, les fournisseurs du RCD sont essentiellement des sociétés rwandaises dont les propriétaires sont proches de l'armée ou du Front patriotique. Troisièmement, la transaction avec la SONEX est assurée par le commandant Dan, du Bureau Congo, membre par alliance de la famille de M. Kamanzi, Directeur du département finance et cerveau de l'ensemble de l'opération.

134. Les prêts de la BCDI à la SONEX pourraient être des opérations soigneusement conçues destinées à transférer de l'argent de la BCDI à l'armée rwandaise et à payer les fournisseurs de l'armée rwandaise par l'intermédiaire de la SONEX, ce qui constitue un moyen parmi d'autres de financer la guerre sans utiliser le budget officiel. D'après des sources fiables, environ 700 000 dollars ont déjà été remboursés par le RCD. Un document du RCD-Goma décrit en détail comment ces remboursements devraient être effectués avec l'argent retiré de la vente de coltan. Par ailleurs, une partie du million de dollars que Mme Gulamali verse chaque mois au RCD en contrepartie du monopole sur la coltan pourrait également servir à rembourser le prêt à la BCDI.

**Ouganda**

135. Contrairement au Rwanda, l'Ouganda n'a pas mis en place de système extrabudgétaire pour financer sa présence en République démocratique du Congo. Il utilise le budget ordinaire de la défense, et le déficit est dans une large mesure comblé par le Trésor. L'économie ougandaise a cependant bénéficié du conflit sous forme d'un développement des réexportations ce qui, par

contrecoup, a entraîné un surplus de recettes pour le Trésor et a permis d'accroître le budget de la défense.

136. Les réexportations concernent les ressources naturelles importées de République démocratique du Congo, reconditionnées ou étiquetées en tant que ressources naturelles ou produits ougandais et réexportées. C'est le cas d'une partie de l'or, des diamants, de la coltan et du café exportés par le pays. Ces réexportations ont très fortement contribué au financement de la guerre et ce de trois façons, comme indiqué ci-après.

137. Premièrement, elles ont permis à certains d'hommes d'affaires, commerçants et négociants importants, d'accroître leurs revenus. Dans le secteur du café, les négociants de Kampala et de Bujumbura ont ainsi retiré un gain substantiel. D'après un expert du secteur qui vit dans la région, les exportateurs utilisent une astuce. Comme le café arabica produit à Bujumbura est de meilleure qualité que celui produit à Kivu, la différence de prix entre les deux pouvant dans certains cas atteindre un tiers, les négociants y incorporent du café importé de République démocratique du Congo et le vende comme du café du Burundi, ce qui leur permet d'en obtenir un prix plus élevé. Les négociants ougandais utilisent le même stratagème et en profitent même doublement : ils achètent du café peu cher en République démocratique du Congo, souvent avec de la fausse monnaie, le mélangent à du café ougandais et le réexportent en tant que robusta ougandais, qui est de meilleure qualité que le robusta congolais.

138. Deuxièmement, l'exploitation illégale de l'or en République démocratique du Congo s'est traduite par une amélioration sensible de la balance des paiements ougandaise, ce qui a renforcé la confiance des donateurs multilatéraux et, en particulier, du FMI (qui s'intéresse davantage à la situation du Trésor) dans l'économie du pays. Troisièmement, elle a permis d'accroître les recettes du Trésor sous forme de taxes sur les biens, les services et le commerce international. Les entretiens avec le Commissaire adjoint de l'Autorité fiscale rwandaise ont révélé que la collecte de l'impôt s'était très fortement améliorée au cours des cinq dernières années. Les statistiques du FMI concernant la situation budgétaire de l'Ouganda confirment cette évolution positive sur les trois dernières années. Une analyse détaillée de la structure et de l'évolution des opérations budgétaires montre que certains secteurs se sont mieux comportés que d'autres et qu'il s'agit pour l'essentiel de secteurs liés à l'agriculture et à la sylviculture en République démocratique du Congo. L'Ouganda applique des droits de douane sur les importations de grumes, de bois de sciage ou de planches, y compris lorsqu'elles sont destinées à être réexportées vers le Kenya ou hors d'Afrique.

139. D'après les chiffres communiqués par le Gouvernement ougandais, 1 800 camions chargés de grumes, de bois d'oeuvre, de café, d'écorces médicinales, de cassitérite, de pyrochlore, de minerai de fer, de thé et de quinine sont entrés en Ouganda entre 1998 et 2000, soit en moyenne 600 camions par an, tous enregistrés par les fonctionnaires des douanes. Ainsi que l'a déjà fait observer Mme Lotsove, l'exonération fiscale accordée aux entreprises Victoria et Trinity représentent un manque à gagner net de 5 millions de dollars par mois (il existe 15 points d'entrée). Compte tenu du fait que les exonérations ne s'appliquent pas en Ouganda et que la fiscalité y est plus lourde, les droits prélevés sur les importations en transit de ressources naturelles exploitées par des Ougandais et certains Congolais dans la Province de l'Équateur et la Province orientale devraient rapporter au Trésor au moins 5 millions de dollars par mois.

140. Un autre moyen de financer la présence de l'armée en République démocratique du Congo consiste à acheter des fournitures militaires à crédit. L'armée ougandaise s'est ainsi procurée de l'essence auprès de plusieurs sociétés privées, la dette qui en résulte étant considérée comme un endettement intérieur.

141. Le Groupe a également appris que des responsables locaux de l'armée rwandaise choisissaient d'ignorer le racket exercé par leurs soldats auprès de la population ou leur participation à de petites entreprises, considérant qu'il s'agissait de « primes ». Cette méthode a été très bien accueillie. Des informations reçues d'amis et de membres de la famille de soldats de l'armée ougandaise qui ont servi en République démocratique du Congo montrent clairement que les soldats préfèrent de loin cette forme de rémunération aux primes officielles. Globalement, l'armée, ses dirigeants comme d'autres personnes concernées parviennent à manipuler les facteurs budgétaires et autres pour conserver le contrôle des territoires occupés.

142. La situation en Ouganda peut être résumée comme suit : les réexportations se sont traduites par un accroissement des recettes fiscales et donc une augmentation des liquidités du Trésor. Les entreprises dirigées par des Ougandais qui ont bénéficié du conflit ont contribué dans une certaine mesure au développement de l'activité économique dans des secteurs tels que l'industrie ex-

tractive (or et diamant). La croissance de ces secteurs s'est répercutée sur l'ensemble de l'économie, de sorte que le PIB de l'Ouganda a augmenté en 1998 et s'est à peu près maintenu au même niveau en 1999[5]. Selon les responsables ougandais, cette hausse du PIB a autorisé une augmentation en termes absolus du budget militaire qui n'a cependant pas dépassé 2 % du PIB comme convenu. Cette vigueur apparente de l'économie ougandaise a contribué à donner davantage confiance aux investisseurs ainsi qu'aux donateurs bilatéraux et multilatéraux qui, en maintenant leur coopération et leur assistance, ont permis au Gouvernement de dépenser davantage pour les questions de sécurité et de consacrer l'aide bilatérale et multilatérale à l'éducation, à la santé et à la gouvernance.

### MLC, RCD-Goma et RCD-ML

143. Officiellement, les mouvements rebelles reçoivent l'essentiel de leur matériel militaire par l'intermédiaire de l'armée ougandaise et de l'armée rwandaise. Lors des entretiens que le Groupe d'experts a eus avec le Ministre ougandais de la défense et le chef d'état-major de l'armée ougandaise, il a été informé que les armes saisies aux forces armées congolaises étaient généralement données au MLC et au RCD-ML. Selon d'autres sources, ces groupes se procurent directement une partie du matériel dont ils ont besoin soit en l'achetant soit dans le cadre d'opérations de troc. Le Groupe d'experts a eu connaissance d'une affaire très intéressante : à l'instigation du général Kazini, M. Bemba a négocié avec les plus hautes autorités ougandaises la libération de pilotes ukrainiens dont l'Antonov avait été capturé, en échange de quoi il a reçu d'une « tierce partie » des treillis, des bottes et des fournitures médicales pour ses soldats.

144. Le RCD-Goma a mis en place un système budgétaire principalement basé sur le secteur extractif. Il existe dans ce secteur six formes différentes d'impôt concernant huit types de minerai, y compris les plus importants (coltan, or et diamant). En se fondant sur les statistiques officielles du RCD-Goma, le Groupe d'experts en déduit que la production d'or dans les zones contrôlées par le RCD-Goma s'est établie en moyenne à 60 kilos par mois, soit 720 kilos par an en 1999 et à 100 kilos par mois en 2000. En ce qui concerne la coltan, la production s'est élevée à 27 tonnes par mois en 1999 et à 29 tonnes par mois en 2000. Étant donné le nombre de comptoirs (19 pour la coltan) et le fait qu'il existe six types différents d'impôt, le Groupe d'experts en déduit que les recettes fiscales collectées par le RCD-Goma sont relativement importantes. Il est toutefois difficile d'en donner une estimation un tant soit peu précise, même si certaines personnes bien informées ont déclaré au Groupe d'experts que la situation financière s'était améliorée depuis la fin 2000 et que les perspectives de parvenir à un budget équilibré étaient meilleures qu'en 1999. Les informations tirées de documents et obtenues d'individus donnent à penser qu'en plus des impôts prélevés et des revenus que lui procurent les parts qu'il détient dans la SOMIGL, le RCD-Goma perçoit 1 million de dollars par mois de la SOMIGL en échange du monopole de l'exploitation de la coltan.

145. **Exemples d'activités commerciales du RCD-Goma**. La majorité des informations tirées des documents et des renseignements fournis par des individus en ce qui concerne les activités du RCD-Goma en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et ailleurs pendant les hostilités montrent clairement que le RCD-Goma et d'autres commercialisent les ressources naturelles de la République démocratique du Congo – or, diamants et bois – via Dar es-Salaam. Pour faciliter ces ventes et leur donner une apparence de légitimité, il utilise divers documents destinés à en cacher les propriétaires véritables. Par exemple, dans le cas de l'or et des diamants qu'il vend sur le marché international par l'intermédiaire de son réseau financier et logistique, il utilise des formulaires d'exportation officiels congolais qui, d'après les timbres et des signatures, auraient été délivrés à Kinshasa et à Lubumbashi. Ses représentants à Dar es-Salaam coordonnent la réception, la réexpédition et la vente de l'or et des diamants. Les envois d'or transitent par l'intermédiaire de l'aéroport international de Dar es-Salaam en direction de Sri Lanka ou d'autres régions du monde. Les diamants sont déposés à la Banque de Tanzanie avant d'être réexpédiés vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Afrique du Sud.

146. L'or et les diamants sont soit vendus soit échangés contre des armes et des médicaments utilisés pour poursuivre les hostilités. Les représentants du RCD-Goma à Dar es-Salaam se chargent également de l'achat de denrées alimentaires et d'autres questions logistiques liées à l'effort de guerre. Le bois provenant de la République démocratique du Congo est expédié par bateau depuis Dar es-Salaam vers la Grèce et la Belgique. En ce qui concerne les exportations à destination de la Grèce, les

[5] Le PIB a augmenté sans interruption depuis le début des années 90, mais un léger fléchissement a été observé en 1999.

uniquement politique et stratégique (dans le cas de l'Angola). Selon des sources très fiables, la création de coentreprises proposée à ces deux pays était un manque de gratitude plutôt qu'une incitation à maintenir leur aide, et ces deux pays ne l'ont jamais demandé expressément.

## C. Aspects particuliers de la relation entre l'exploitation des ressources naturelles et la persistance du conflit

173. On dit souvent que le conflit au Congo est à faible intensité, que les armées ne sont pas face à face chaque jour et que les batailles rangées et autres hostilités graves sont rares. Le Groupe d'experts a noté que le conflit, en République démocratique du Congo, en particulier dans les zones occupées se déroulait à trois niveaux :

a) Les forces gouvernementales et leurs alliés contre les rebelles et leurs alliés ougandais, rwandais et burundais;

b) Le RCD-Goma et ses alliés rwandais contre le Mouvement de libération du Congo ou RCD-ML et ses alliés ougandais;

c) Les mouvements rebelles et leurs alliés (Rwanda ou Ouganda) contre les forces dites négatives : Interahamwe, Maï-Maï et autres groupes dissidents.

174. En fait, le conflit en République démocratique du Congo se poursuit sur deux fronts : le front officiel et le front non officiel. Le premier est celui d'une guerre classique mettant aux prises deux armées ou plus. Ce front va de Pweto à Mbandaka, selon une ligne irrégulière passant par diverses localités. Le front non officiel est concentré à l'intérieur de zones contrôlées par les rebelles et leurs alliés ougandais et rwandais.

175. L'analyse des batailles rangées et des accrochages recensés entre le milieu de 1999 et 2000 montre que :

a) Dans l'ensemble, le nombre de batailles rangées comportant l'engagement d'une armée sur le front officiel est inférieur à celui des accrochages, qui a été de l'ordre de 96 entre 1999 et 2001;

b) Le nombre des batailles rangées diminue au fil des ans. Au premier trimestre 2001, on n'en signale que huit le long de la ligne de front officielle;

c) D'autres batailles importantes ont eu lieu dans les zones d'importance économique évidente, au voisinage des gisements de cobalt et de cuivre du Katanga et de la zone diamantifère de Mbuji Mayi. Les spécialistes militaires estiment que l'objectif des Rwandais est de d'emparer de ces zones minières pour priver le Gouvernement congolais de moyens de financement de son effort de guerre. Faute de contrôler ces zones, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne pourrait prolonger la guerre. Cette analyse confirme que le désir de contrôler les ressources naturelles et leur exploitation expliquent la persistance de la guerre en République démocratique du Congo. Cela pourrait fort bien être le cas pour toutes les parties. Sur la base des constatations concernant l'exploitation illégale des ressources de l'est du pays par le Rwanda et l'Ouganda, on peut également estimer que l'occupation de cette autre zone minière riche conduirait à l'exploitation de ces ressources. En pareil cas, le contrôle de ces zones, par le Rwanda, pourrait s'analyser principalement comme la poursuite d'un objectif économique et financier plutôt que comme la volonté d'assurer la sécurité des frontières du Rwanda.

176. Le nombre des accrochages entre les forces rebelles et leurs alliés et les groupes armés « Maï-Maï » a augmenté. Entre mai et décembre 2000, on a signalé 177 combats. La zone des hostilités est généralement située près des gisements de colombotantalite (coltan) et des zones diamantifères. Le Groupe d'experts est très porté à croire que la plupart des accrochages entre les soldats rwandais et les Maï-Maï ont eu lieu dans ce qu'on appelle la « ceinture du coltan ». Dans certaines localités, il y a eu jusqu'à 10 accrochages en 2000. Selon certaines sources, de nombreux témoignages mentionnent la présence de soldats rwandais et ougandais assurant la sécurité autour des mines de colombotantalite et de diamants. Les responsables du RCD-Goma ont confirmé le danger que représentent les Maï-Maï et les « forces négatives » dans ces régions. Un haut responsable congolais a précisé que seules des entités très bien organisées, ayant l'équipement de sécurité nécessaire, peuvent se livrer à l'exploitation de la colombotantalite dans ces régions. Dans cette affaire particulière, l'armée rwandaise est la seule institution ayant ce potentiel dans l'est de la République démocratique du Congo.

177. **Tactique « inhabituelle » du Rwanda.** Les forces rwandaises investissent une zone précise pendant deux jours, puis se retirent. Selon nos sources, ces attaques semblent coïncider avec la période d'extraction de la colombotantalite et sa mise en sacs, en vue d'une évacuation par les Maï-Maï. Une fois attaqués, les Maï-Maï

abandonnent le minerai, qui est ensuite enlevé par de petits avions. Les soldats rwandais se retirent à nouveau en attendant les informations sur la prochaine livraison. Dans les régions où leur emprise est plus faible, les forces rwandaises, en particulier, ont imaginé une tactique consistant à conserver le contrôle de certains échelons des hiérarchies locales. Dans les régions contrôlées par les forces interahamwe et Maï-Maï, ou bien l'Armée patriotique rwandaise monte de temps à autre des opérations militaires qui leur permettent de s'emparer temporairement de ces zones et d'enlever le minerai extrait, ou bien des intermédiaires sont utilisés pour acquérir le minerai des Maï-Maï et autres « forces négatives ».

178. On signale aussi des batailles rangées entre mouvements rebelles dans les zones riches en minerais. Le 18 novembre 2000, le RCD-Goma et ses alliés rwandais basés à Kisangani ont attaqué les positions du MLC à Bengamisa, à 50 kilomètres au nord-ouest de Kisangani, et ont pris le contrôle de cette zone diamantifère. Le 31 décembre 2000, le même RCD-Goma et ses alliés ont lancé une attaque contre la zone contrôlée par le RCD-ML et ont pris Kandole, une localité diamantifère où l'on trouve également une certaine quantité de colombotantalite. Par ailleurs, à la fin de décembre 2000, la faction RCD-Goma a lancé une autre attaque depuis Lindi pour prendre le contrôle de Lakutu, autre localité située dans une zone diamantifère.

179. Enfin, dans les zones où les risques sont trop élevés, les adversaires, s'ils ne sont pas des ennemis irréconciliables, deviennent des partenaires dans diverses transactions. C'est le cas quand les Maï-Maï ont pris langue avec des acheteurs civils de colombotantalite affiliés à l'Armée patriotique rwandaise, qui, à leur tour, ont vendu le minerai à un comptoir contrôlé par les Rwandais et leurs sociétés Grands Lacs Métaux et Rwanda Métal. L'affaire la plus connue est celle où le chef des Maï-Maï, le général Padiri, a informé des agents à Kigali, en novembre 2000, qu'il vendait 60 tonnes de colombotantalite.

180. **Les stratégies qui entretiennent le cercle vicieux de la guerre et de l'exploitation des ressources de la République démocratique du Congo : l'exemple de l'Ouganda**. L'état-major ougandais a essentiellement utilisé le conflit opposant Hema et Lendu. Le Groupe d'experts dispose d'informations très fiables montrant sans ambiguïté comment le général Kazini et les colonels Kyakabale et Arocha ont aidé à former différentes milices Hema, et ont manipulé ces groupes ethniques pour les amener à s'entredéchirer. Il est établi que si le camp de Kazini contribue à la formation des Hema, le colonel Peter Karim et son camp aident à former les Lendus. Les deux camps appartiennent pourtant l'un et l'autre à l'armée ougandaise. On dispose d'indications convaincantes montrant que certains éléments de l'armée ougandaise déclenchent des violences pour rester dans la région, dans l'espoir de contrôler les zones aurifères et les zones probablement riches en colombotantalite de Nyaleki. Il existe donc une intention manifeste de la part de l'état-major ougandais de contrôler ces zones riches en minerais et de les conserver en vue d'une exploitation durable. L'accrochage qui a eu lieu à Nia-Nia en octobre 2000, où les camps de Kazini et de Roger Lumbala, des forces de défense ougandaises, se sont attaqués à un autre groupe des forces armées ougandaises et à la faction RCD-ML, n'est qu'un des exemples de ces luttes divisant les forces armées ougandaises au sujet du contrôle de zones riches en colombotantalite. Selon différentes sources, Roger Lumbala de la faction RCD-Nationale aurait été utilisé par le général Kazini pour contrôler la zone de Bafwasende, riche en diamants et en colombotantalite.

## D. Facilitateurs ou complices passifs?

181. Le lien entre la prolongation du conflit et l'exploitation des ressources naturelles n'aurait pas été possible si certaines entités qui ne sont pas parties au conflit n'y avaient pas, volontairement ou non, joué un rôle crucial. Des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, ainsi que certains pays voisins et lointains, ont en effet facilité de façon passive l'exploitation des richesses de la République démocratique du Congo et la poursuite du conflit; de même, le rôle joué par certaines entreprises privées et certains particuliers a été déterminant.

182. Le Groupe d'experts a recueilli des informations qui montrent que les liens entre un certain nombre d'acteurs et de parties prenantes sont si bien structurés que certains gouvernements ainsi que des entreprises importantes et de bonne réputation mènent leurs activités en toute confiance. Ainsi, par exemple, toute la documentation nécessaire à l'exportation de la colombotantalite (coltan) est délivrée à Kigali, avec des complices au Ministère des mines à Kinshasa, mais les entreprises importatrices et leurs intermédiaires sont parfaitement au courant de son origine réelle. Selon des manifestes de chargement dont le Groupe a reçu communication, la société Sabena Cargo et la filiale SDV du groupe Bolloré

les éléments objectifs de la responsabilité politique du Président. De même, dans certains rapports et communications, le nom du Président Museveni était mentionné en qualité d'actionnaire d'une entreprise particulière. Le Groupe s'abstiendra de faire état de ces rapports jusqu'à ce que des recherches plus complètes aient été effectuées.

### Le Président Paul Kagame

196. Bien que sa position dans l'appareil d'État par rapport à l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et à la poursuite de la guerre ait évolué, son rôle est resté décisif. Ce rôle se situe sur trois plans : le plan de ses relations avec les milieux d'affaires rwandais actifs en République démocratique du Congo, le plan du contrôle qu'il exerce sur l'armée et le plan des structures impliquées dans les activités illégales.

197. Selon des sources fiables, le Président Kagame entretient des rapports étroits avec des hommes d'affaires rwandais de premier plan. Ainsi, par exemple, il entretient de bonnes relations avec le « propriétaire » de Jambo Safari, M. Modeste Makabusa. Il est également proche d'Alfred Khalissa, « fondateur de la Banque de commerce, de développement et d'industrie (BCDI) » et ancien directeur de la Banque de commerce et de développement (BCD). Les mêmes sources ont déclaré au Groupe d'experts que le Président Kagame est très proche de Tibère Rujigiro, dont le généreux appui financier au Front populaire rwandais pendant la guerre de 1990-1994 est bien connu. M. Rujigiro est actionnaire de la Tristar Investment Company et entretient des rapports très étroits avec le Front populaire rwandais. Ce proche collaborateur du Président Kagame entretient lui-même des relations d'affaires avec Faustin Mbundu, connu pour ses activités de marchand d'armes. Tous ces hommes d'affaires présentent une caractéristique commune : ils sont directement impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles dans les zones sous contrôle rwandais. Des sources variées ont déclaré au Groupe d'experts que chacun d'eux a, à un moment ou à un autre, bénéficié d'un « coup de pouce » du Président.

198. Lorsqu'il était Ministre de la défense, le Président Kagame a réorganisé ou approuvé la réorganisation de l'armée rwandaise et du Ministère de la défense, qui a débouché sur la création du Ministère des relations extérieures où se trouve le « Bureau Congo ». Ce bureau a été la clef de voûte des opérations financières de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Le Ministre de la défense de l'époque ne pouvait manquer d'être au courant du mode de fonctionnement de l'APR et de ses opérations au jour le jour.

199. Deux sources très fiables ont déclaré au Groupe d'experts qu'en septembre 1998 lors d'une réunion avec des représentants du RCD et des officiers supérieurs de l'APR, le Président Kagame, alors vice-président, avait informé les participants de la nécessité de lever des fonds à hauteur de 50 millions de dollars des États-Unis pour atteindre Kinshasa en deux mois.

200. Enfin, lorsqu'il a été confronté à la question de l'implication de l'APR dans l'exploitation des richesses de la République démocratique du Congo, le Président a déclaré, dans une interview à la radio, que certains citoyens rwandais exerçaient à titre privé des activités commerciales en République démocratique du Congo. Faut-il voir dans cette déclaration une tentative délibérée d'abuser un certain nombre de partenaires du Rwanda ou l'effet d'un manque d'information du Président sur la question? Toujours est-il que le Président avait admis à une occasion précédente que le conflit en République démocratique du Congo se finançait lui-même. Pris ensemble, tous ces éléments révèlent le degré auquel le Président a connaissance de la situation, son approbation implicite de la poursuite de l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo et, d'une certaine façon, sa complicité ainsi que sa responsabilité politique et morale.

### Le Président Yoweri Museveni

201. Le rôle du Président Yoweri Museveni dans l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et la poursuite de la guerre se joue sur les plans suivants : sa politique à l'égard des mouvements rebelles, son attitude à l'égard de l'armée, et la protection fournie aux activités illégales et à leur auteurs.

202. Dans la zone contrôlée par l'Ouganda, le Président Museveni a formé la rébellion au moule de sa philosophie et de ses visées politiques. Il a choisi d'exercer son autorité de façon plus décentralisée et n'intervient qu'en cas de problème majeur. Cela ne l'empêche pas d'avoir une très bonne connaissance de la situation sur le terrain.

203. MM. Mbusa Nyamwisi et Tibasima, respectivement ancien premier et deuxième vice-présidents, sont proches des généraux Salim Saleh et Kazini et plutôt enclins aux affaires et à l'exploitation des richesses natu-

relles. En décembre 1999, un rapport faisant état de détournements de fonds à hauteur de 10 millions de dollars des États-Unis par M. Mbusa Myamwisi et de 3 millions de dollars des États-Unis par M. Tibasima a été remis au Président ougandais. En février 2000, un autre rapport était remis au Président Museveni, qui dénonçait celui-là la collusion entre le Trinity Group et M. Tibasima et ses incidences sur la perception des droits de douane. Le Président Museveni a donc choisi de confier la direction du Front de libération du Congo à des individus qui sont les complices de cartels illégaux.

204. Le Président Museveni a également été informé de la situation sur le terrain, de l'exploitation qui s'y déroulait et du rôle joué par les représentants du MLC et du RCD-ML, notamment par rapport au conflit entre Hémas et Lendus.

205. La famille du Président a elle aussi été très engagée dans des activités commerciales dans les zones occupées de la République démocratique du Congo. Le général Salim Saleh et sa femme sont actionnaires des sociétés Victoria et Trinity. Ils ont mené leurs activités avec assurance et sans entrave.

206. Le Groupe d'experts a conclu que lorsque le Président reçoit des informations et qu'il décide de ne pas y donner suite, lorsqu'il nomme à des postes des individus qui exercent des activités criminelles et lorsque des membres de sa propre famille mènent des activités criminelles en toute impunité, il devient plus qu'évident que le Président lui-même s'est mis en situation de complicité.

### Le défunt Président Laurent-Désiré Kabila

207. Son rôle dans la poursuite de la guerre lui a survécu. Il est en partie responsable de la situation actuelle à trois points de vue. Premièrement, en tant que dirigeant de l'AFDL, il a créé un précédent en conférant une apparence de « légalité » ou de légitimité à des opérations néanmoins illégales. Pendant sa marche sur Kinshasa, il a accordé des concessions alors même qu'il ne disposait nullement de l'autorité pour ce faire. Certains groupes armés utilisent aujourd'hui les mêmes méthodes dans leur lutte pour le pouvoir.

208. Deuxièmement, il a permis et toléré un certain nombre d'entreprises illégales à titre de récompense pour ses alliés. Il a également lancé le régime de troc existant afin de défendre son territoire. Ce système est en train de devenir une pratique normale des groupes rebelles.

209. Troisièmement, il a offert la meilleure excuse et le meilleur prétexte à ceux qui ont méticuleusement planifié la façon dont la carte de la région devrait être redessinée en vue d'en redistribuer les richesses. De nombreuses sources ont déclaré au Groupe d'experts qu'elles avaient été pressenties et s'étaient fait demander de réfléchir à la distribution des richesses de la République démocratique du Congo ainsi qu'à leurs intérêts personnels.

210. Étant donné les faits, les rapports et les informations recueillis, le rôle décisif joué par les dirigeants ougandais et rwandais réside dans la façon dont ils ont détourné leurs armées de leur mission première, qui est la protection du territoire, pour en faire des armées au service du commerce. De même, ils ont indirectement créé, au sein de leurs armées, les conditions qui ont permis aux plus hauts gradés de mettre en place des réseaux qu'ils contrôlent. Ces réseaux deviennent des cartels qui s'approprient la guerre pour les ressources naturelles.

211. Les Présidents Kagame et Museveni sont sur le point de devenir les parrains de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la prolongation du conflit en République démocratique du Congo. Ils ont offert indirectement à des cartels criminels une occasion exceptionnelle de s'organiser et d'opérer dans une région fragile et sensible. Enfin, le comportement du défunt Président Kabila a peut-être semé les germes d'un nouveau cycle dans la guerre pour les ressources de la République démocratique du Congo. Des politiciens comme Jean-Pierre Bemba, Mwenze Kongolo, Victor Mpoyo, Adolphe Onusumba, Jean-Pierre Ondekane ou Emmanuel Kamanzi, qui sont prêts à conclure n'importe quel arrangement par soif du pouvoir ou volonté d'enrichissement personnel, et des entreprises comme l'IDI et la Sengamines, dont certaines auraient des liens avec des marchands d'armes risquent fort de créer une situation encore plus préoccupante en République démocratique du Congo. De même, les coentreprises et les concessions accordées à certains alliés à titre de récompense risquent de provoquer des problèmes, étant donné la nature de leurs actionnaires, qui sont soit des militaires soit des hommes politiques puissants et influents. Cette situation est maintenant profondément enracinée et affecte la stabilité des structures de pouvoir dans la région.

212. Le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite du conflit en République démocratique du Congo est bien réel, et il s'appuie sur cinq facteurs qui ne sont pas mutuellement exclusifs : premièrement,

l'aptitude de certains pays à financer la guerre jusqu'à un certain point en puisant dans leurs ressources propres, comme dans le cas de l'Angola. Deuxièmement, l'aptitude de certains pays à prélever des ressources sur l'ennemi et à s'en servir pour conduire une guerre prétendument « autofinancée », comme dans le cas du Rwanda. Troisièmement, la propension de certains gouvernements à mettre à profit et exploiter une situation de guerre afin de transférer au bénéfice de leur économie nationale des richesses prélevées sur un autre pays, comme dans le cas du Rwanda et du Zimbabwe. Quatrièmement, l'intérêt qu'ont certains particuliers et entreprises privées à prolonger la guerre pour en tirer un bénéfice politique, financier ou autre. Il en est ainsi, par exemple, des généraux et autres officiers de la haute hiérarchie des armées ougandaise et zimbabwéenne, ainsi que de responsables et de politiciens peu recommandables (Victor Mpoyo, Gaëtan Kakudji, Mwenze Kongolo) du côté du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Cinquièmement, l'aptitude de l'une des parties au conflit à offrir un intéressement (sous forme de produits miniers et sous d'autres formes) à ses alliés et à ses soldats, par exemple la République démocratique du Congo.

# IV. Conclusion et observations

213. Les principaux motifs du conflit en République démocratique du Congo sont devenus l'accès à cinq ressources minérales de première importance –colombotantalite, diamant, cuivre, cobalt et or –, ainsi que le contrôle et le commerce de ces matières. La richesse de la République démocratique du Congo suscite une convoitise à laquelle il est difficile de résister du fait de l'anarchie et de la faiblesse de l'autorité centrale.

214. L'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par des armées étrangères revêt aujourd'hui un caractère aussi bien endogène qu'exogène. Le pillage, l'extorsion et la constitution d'associations de criminels sont devenus choses courantes dans les territoires occupés. Ces organisations, qui ont des ramifications et des liens dans le monde entier, constituent un grave problème de sécurité auquel la région va maintenant devoir faire face.

215. Le secteur privé a joué un rôle déterminant dans l'exploitation des ressources naturelles et la poursuite de la guerre. Un certain nombre de sociétés ont alimenté le conflit directement, échangeant des armes contre des ressources naturelles. D'autres ont facilité l'accès à des ressources financières qui servent à acheter des armes. Certaines sociétés se consacrant au commerce des ressources minérales dans lesquelles le Groupe voit « le moteur du conflit en République démocratique du Congo » ont créé un climat propice à l'illégalité dans le cadre des activités d'extraction minière dans le pays.

216. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux jouent un jeu équivoque avec les gouvernements des pays qui ont des troupes en République démocratique du Congo.

217. Les chefs militaires de différents pays avaient et continuent d'avoir besoin de ce conflit pour différentes raisons, dont l'appât du gain et la possibilité de faire temporairement passer à l'arrière-plan certains des problèmes internes desdits pays. S'étant rendu compte que la guerre s'entretient elle-même, ils ont créé ou protégé les réseaux criminels qui prendront vraisemblablement le relais si les armées étrangères quittent un jour la République démocratique du Congo.

218. Du fait de son caractère lucratif, le conflit en République démocratique du Congo a créé une situation telle que chacun des belligérants gagne à tout coup. Adversaires et ennemis s'associent par moments en affaires (Maï-Maï et Rwandais, d'une part, et rebelles congolais, de l'autre), les prisonniers d'origine hutu travaillent dans les mines exploitées pour le compte de l'Armée patriotique rwandaise, les combattants des divers bords s'adressent aux mêmes marchands de canons et passent par les mêmes intermédiaires. La volonté de réussir en affaires l'emporte maintenant sur le souci de la sécurité. Seul le peuple congolais est perdant au regard de cette gigantesque entreprise.

# V. Recommandations

### Position de principe

219. Le Groupe reconnaît la validité des résolutions 1304 (2000) et 1341 (2001) du Conseil de sécurité, de même que celle de l'Accord de Lusaka, qui définissent le cadre général dans lequel s'inscrivent son rapport et ses recommandations. Il tient que ceux-ci sont conformes auxdites résolutions.

### Suivi

220. Le Groupe recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, afin que celui-ci

puisse poursuivre son enquête et faire rapport sur les structures et réseaux mis en place ou appuyés par les parties au conflit afin d'exploiter illégalement les ressources naturelles de la République démocratique du Congo, notamment après le retrait des forces étrangères.

### Sanctions

221. Le Conseil devrait immédiatement décréter un embargo sur l'importation et l'exportation de colombotantalite, niobium, pyrochlore, cassitérite, bois, or et diamants en provenance et à destination du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda, qui ne serait levé que lorsqu'il déclarerait que ces pays ne prennent plus part à l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Tous les pays devraient s'abstenir de faciliter l'importation ou l'exportation desdites ressources. Des sanctions devraient être imposées à l'encontre de tout pays qui violerait l'embargo; les gouvernements devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour que les sociétés ayant leur siège sur leur territoire et les individus qui violeraient l'embargo ne puissent agir impunément.

222. Le Conseil devrait exiger que tous les États Membres gèlent sans attendre les actifs financiers des mouvements rebelles et de leurs dirigeants. Les États Membres devraient prendre les mesures nécessaires pour obtenir de leurs institutions financières publiques et privées qu'elles cessent de traiter avec les banques identifiées dans le présent rapport, qui se trouvent au Burundi, au Rwanda et en Ouganda.

223. Le Conseil devrait instamment demander à tous les États Membres de geler, immédiatement après la publication du présent rapport, les avoirs financiers des sociétés ou individus qui continueraient de participer à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

224. Le Groupe recommande que le Conseil décrète un embargo immédiat sur les livraisons d'armes et de tout matériel militaire destinés aux groupes rebelles opérant en République démocratique du Congo, et qu'il envisage de l'étendre aux États qui appuient ces groupes ou leur viennent en aide.

225. Le Groupe recommande que le Conseil exige que toute coopération militaire avec les États ayant des forces en République démocratique du Congo, en violation de la souveraineté du pays, soit immédiatement suspendue jusqu'à ce que celles-ci soient retirées.

### Questions financières et économiques

226. Le Groupe recommande que le Conseil demande instamment aux États Membres de cesser de soutenir la balance des paiements des pays de la région qui prennent part à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, jusqu'à ce qu'il ait acquis la conviction que l'exploitation illégale des ressources naturelles a cessé.

227. Le Groupe recommande que le Conseil demande à la Banque mondiale et au FMI d'envisager de cesser d'étayer le budget de ces pays jusqu'à la fin du conflit. Au cas où il ne serait pas démontré de façon probante, dans les deux mois qui suivront la publication du présent rapport, que ces pays ont cessé de prendre part à l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, la coopération entre ces institutions et les pays contrevenants devrait être suspendue. La Banque mondiale et le FMI devraient établir des directives générales concernant leur coopération avec les pays parties à des conflits.

228. Le Groupe recommande que le Conseil demande instamment aux États Membres qui ont une frontière commune avec la République démocratique du Congo ou servent de pays de transit pour les marchandises et ressources naturelles qui en proviennent, de constituer une commission d'enquête sur celles des activités financières et économiques menées sur leur territoire qui ont un rapport avec la guerre en République démocratique du Congo, ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux activités qui contribuent à la poursuite des hostilités.

### Commerce des diamants

229. Le Conseil devrait demander à la République démocratique du Congo de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la circulation illicite de diamants en libéralisant le commerce des diamants. Il faudrait qu'un message sans équivoque parvienne de la sorte à toutes les sociétés qui s'emploient à faire obstacle à la libéralisation des marchés des minéraux.

230. Tous les diamantaires opérant dans les territoires occupés par des forces étrangères devraient immédiatement cesser de traiter avec les rebelles, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda. Au cas où ils ne le feraient pas, des mesures devraient être prises par l'intermédiaire du Conseil mondial du diamant. La République du Congo et la République centrafricaine devraient prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au soutien dont

bénéficie le commerce de diamants illicite et de diamants de la guerre.

231. Le Groupe souscrit en outre à toutes les recommandations relatives aux diamants que le Groupe d'experts constitué en application de la résolution 1306 (2000), pour étudier la question du commerce des diamants et des armements en relation avec la Sierra Leone, a formulées aux paragraphes 155 à 166 de son rapport (S/2000/1195) en ce qui concerne les diamants, à savoir notamment :

a) Qu'il devrait être exigé de la République démocratique du Congo et de tous les autres pays exportateurs de diamants de la région qu'ils appliquent, dans les six mois, des systèmes de certification analogues à celui adopté par la Sierra Leone;

b) Que les grands centres de négoce s'entendent pour harmoniser les écritures concernant les importations de diamants bruts et adoptent un système qui fasse clairement apparaître aussi bien le pays de provenance que le pays d'origine;

c) Que tous les pays qui importent des diamants bruts, en zone franche ou non, participent au système de « contrôle des bruts »;

d) Que l'Union européenne ne devrait compter que peu de points d'entrée pour les diamants;

e) Que l'ONU et le Conseil mondial du diamant devraient établir une commission chargée de procéder à un contrôle annuel de l'application du système de certification;

f) Que chacun des pays exportateurs devrait publier un rapport statistique sur sa production annuelle et que tous les rapports ainsi établis devraient être compilés par le Conseil mondial du diamant et/ou l'organe de certification qui devrait résulter du « processus de Kimberley ».

**Forêts et bois**

232. Le Groupe propose que les pays ayant des ports maritimes ou des installations de transit rendent compte au Forum intergouvernemental sur les forêts du transit de bois par leur territoire. Étant donné que le bois en provenance de la République démocratique du Congo transite par les ports de Mombasa et Dar es-Salaam, les Gouvernements kényen et tanzanien devraient déclarer l'origine du bois expédié à partir de là au Forum intergouvernemental sur les forêts et lui faire tenir les certificats concernant ce bois.

233. Le Groupe recommande que le Forum intergouvernemental sur les forêts unifie les différents systèmes et procédures de certification du bois. Le système de certification devrait être fondé sur l'ensemble de principes, critères et indicateurs retenus par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts. Il devrait être envisagé d'établir de nouveaux critères applicables en ce qui concerne le « bois de la guerre ». Le Forum intergouvernemental sur les forêts devrait devenir ou désigner l'unique organe habilité à certifier le bois. La composition de cet organe devrait refléter la diversité des agents et des intérêts en jeu, de même que la spécificité des régions. La mise en place d'un dispositif unifié de ce genre permettrait d'éviter que la codification ne tombe dans le laxisme et que des organes certificateurs purement commerciaux ne délivrent des certificats ou ne soient tentés de le faire. Le Groupe exhorte le Conseil à déclarer le bois et les produits forestiers non ligneux en provenance des zones de conflit « bois et produits forestiers non ligneux de la guerre ». Les pays importateurs de bois non certifié devraient établir des directives minimales et instituer des sanctions applicables aux sociétés qui importent du bois et des produits forestiers non ligneux de pays en guerre ou aux prises avec une guerre civile dans laquelle intervient la répartition des ressources naturelles.

234. Le Groupe propose, comme suite à la déclaration du G-8 sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale faite en 1998, et dans le droit fil des discussions qui se poursuivent au sujet des « produits du bois de la guerre », qu'il soit donné pour mandat au Forum intergouvernemental sur les forêts de :

a) Recueillir, en collaboration avec diverses ONG, l'information existant en ce qui concerne l'exploitation forestière illégale et les « produits du bois de la guerre » dans le monde;

b) Publier chaque année une liste des pays prenant part au commerce illégal de bois et de « produits du bois de la guerre »;

c) Soumettre un rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies.

235. Le Groupe recommande que les pays de transit et de destination finale du bois commercialisé exigent des sociétés d'exploitation forestière qu'elles produisent les certificats d'origine du bois transitant par leur territoire

ou y entrant. Ces pays devraient communiquer la copie des certificats ainsi obtenus au gouvernement du pays d'origine dans les trois jours. Les pays qui omettraient d'appliquer la consigne seraient tenus pour complices et figureraient parmi ceux facilitant le commerce de « bois illicite » et de « produits du bois de la guerre » qui seraient énumérés dans le rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts.

### Réparation et indemnisation

236. Le Groupe recommande que les particuliers, notamment les exploitants agricoles, les groupes religieux et les sociétés dont les biens, le bétail et les cultures ont été endommagés, pillés ou expropriés par les forces armées rwandaises, ougandaises et burundaises et leurs alliés, soient indemnisés par les États concernés. Les biens confisqués devraient également être restitués à leurs propriétaires légitimes. Les Gouvernements burundais, ougandais et rwandais et leurs alliés devraient indemniser les sociétés dont les biens et les stocks de matières premières – colombotantalite, cassitérite, or, bois et autres – ont été confisqués ou saisis entre 1998 et 2000. Le Conseil pourrait étudier la question de savoir comment le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies à Kinshasa pourrait aider à recueillir les éléments d'information voulus touchant les demandes qui seraient présentées à ce titre.

237. L'UNESCO, agissant en collaboration avec le PNUE, le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinctions et les ONG oeuvrant en République démocratique du Congo, devrait évaluer l'ampleur des dommages causés dans la réserve de Garamba, le parc national de Kahuzi-Biega, la réserve de la faune d'okapis et le parc des Virunga, et proposer des sanctions à prendre contre les gouvernements des pays dont les soldats ont pris part au massacre d'animaux appartenant à des espèces menacées.

### Cadre pour la reconstruction

238. Le Conseil donnerait pour mandat à une commission des Nations Unies d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à gérer la transition dans les régions précédemment occupées et la doterait des moyens nécessaires pour ce faire. La Commission aiderait à concevoir et à mettre en place le cadre juridique et administratif requis et à créer un climat propice à l'activité économique. La Commission aiderait également à créer les conditions nécessaires pour renforcer l'autorité de l'État et lui permettre de mieux assurer la sécurité sur le territoire national.

### Généralités

239. Le Groupe recommande que le Conseil envisage de mettre en place une instance internationale chargée d'enquêter sur les activités économiques criminelles d'individus (tels que Kaleb Akandwanaho, alias Salim Saleh, Jean-Pierre Bemba, James Kazini, Mbusa Nyamwisi, Ateenyi Tibasima, Roger Lumbala, Mme Aziza Kulsum Gulamali et les autres nommés dans le présent rapport), ainsi que de poursuivre les intéressés, de même que les sociétés et les agents de l'État dont les activités économiques et financières nuisent directement ou indirectement à des gens sans pouvoir ou à l'économie fragile du pays.

240. Le Groupe recommande que le Conseil envisage de mettre en place un dispositif permanent qui serait chargé d'enquêter sur le trafic de ressources naturelles dans les situations de conflit armé, de façon à suivre les dossiers dont sont déjà saisis d'autres groupes, tels que ceux sur l'Angola, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone.

241. Les États Membres devraient être encouragés à adopter une législation qui interdise aux sociétés ayant leur siège dans leur territoire d'importer ou d'exporter des ressources naturelles en provenance ou à destination de pays envahisseurs.

### Sécurité

242. Le Groupe demande instamment au Conseil de tenir les gouvernements des pays parties au conflit en République démocratique du Congo, de même que les mouvements rebelles et les militaires cités dans le rapport, responsables de tout tort causé à l'un quelconque des membres du Groupe. Le Conseil devrait encourager les différents pays à continuer de veiller à la sécurité de chacun des membres du Groupe bien après que celui-ci aura été dissous. Le Conseil devrait engager le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires pour continuer d'assurer la sécurité des membres du Groupe bien après que celui-ci aura été dissous. Le Groupe a été informé d'actes de harcèlement commis à Bunia et dans d'autres localités à l'encontre d'individus qui auraient été en contact avec certains de ses membres. Le Conseil devrait tenir les autorités du Rwanda, de l'Ouganda, du RCD et du FLC responsables de tout tort causé à des témoins qui ont déposé devant le Groupe.

# Annexe I

## Échantillon de sociétés qui importent des minéraux de la République démocratique du Congo via le Rwanda

| *Société* | *Pays de destination* | *Marchandise* |
|---|---|---|
| Cogem | Belgique | Cassitérites |
| Muka-Entreprise | Belgique | Cassitérites |
| Issa | Allemagne | Cassitérites |
| Chpistopa Floss | Allemagne | Cassitérites |
| Redemi | Rwanda | Cassitérites |
| Banro-Resources Corp. | Malaisie | Cassitérites |
| | | Coltan |
| | Canada | Cassitérites |
| Bharat | République-Unie de Tanzanie | Cassitérites |
| Extano-Office | Rwanda | Coltan |
| Coopimar | Rwanda | Coltan |
| Geologistics Hanover | Allemagne | Coltan |
| Rwasibo-Butera | Suisse | Coltan |
| Eagleswings | Pays-Bas | Coltan |
| Veen | Pays-Bas | Coltan |
| Soger | Belgique | Coltan |
| Patel Warehouse | Pays-Bas | Coltan |
| Afrimex | Royaume-Uni | Coltan |
| | Pays-Bas | Cassitérites |
| Chimie Pharmacie | Pays-Bas | Coltan |
| | Belgique | Coltan |
| Sogem | Belgique | Coltan |
| | Belgique | Cassitérites |
| | Belgique | Étain |

| *Société* | *Pays de destination* | *Marchandise* |
|---|---|---|
| Cogecom | Belgique | Coltan |
| | Belgique | Cassitérites |
| Cogea | Belgique | Coltan |
| Panalpina | Kenya | Coltan |
| Tradement | Belgique | Coltan |
| | Belgique | Cassitérites |
| Ventro Star | Royaume-Uni | Coltan |
| Raremet | Inde | Coltan |
| Finconord | Pakistan | Coltan |
| Finiming Ltd. | Belgique | Coltan |
| Finconcorde | Fédération de Russie | Cassitérites |
| | | Coltan |
| Patel | Inde | Cassitérites |
| Cicle International | Belgique | Coltan |
| Masingiro | Allemagne | Coltan |
| Union-Transport | Allemagne | Coltan |
| Specialty Metal | Belgique | Coltan |
| MDW | Belgique | Cassitérites |
| | | Coltan |
| Trasintra | Belgique | Cassitérites |

*Source* : Administration fiscale du Rwanda.

# Annexe II

## Liste des pays visités et des représentants des gouvernements et organisations rencontrés

Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo souhaite exprimer sa profonde reconnaissance aux fonctionnaires, diplomates, représentants d'organisations non gouvernementales, agents humanitaires, journalistes et autres personnes qui l'ont aidé dans ses enquêtes et ont permis l'élaboration du présent rapport.

Le Groupe souhaite remercier en particulier la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et spécialement l'Ambassadeur Kamel Morjane; l'Office des Nations Unies à Nairobi, et spécialement M. Klaus Töpfer et M. Alexander Barabanov; et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de l'Afrique, et spécialement l'Ambassadeur Berhanu Dinka.

Parmi les pays impliqués dans le conflit en République démocratique du Congo, le Groupe souhaite noter en particulier la coopération qu'il a reçue de la République de l'Ouganda, qui a fourni au Groupe toutes les informations qui avaient été demandées.

La liste ci-après est incomplète afin de respecter les voeux de ceux qui ont demandé l'anonymat, en particulier des citoyens congolais qui ont mis leur vie en danger en fournissant des informations au Groupe.

**Afrique du Sud**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère des affaires étrangères

**Autres**

Anglo-American

De Beers

**Angola**

**Représentants du Gouvernement**

Vice-Ministre des relations extérieures

Vice-Ministre des finances

Ministre du pétrole

Ministre de la géologie et des mines

**Organismes et bureaux des Nations Unies**

Représentant du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Angola

Bureau des Nations Unies en Angola

**Belgique**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère des affaires étrangères

Ministère des communications, Administration de l'aéronautique

Ministère des finances

Ministère de l'économie

Cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères

Administration des douanes et accises

Office belge du commerce extérieur

**Organisations internationales**

Eurostat

Organisation mondiale des douanes

**Autres**

Belgolaise

BHP Diamonds and Minerals

BHV

Diamond High Council

Independent Diamond Valuators

Institut de politique et de gestion du développement

Langer Diamonds

Nordiska Afrikainstitutet (Institut nordique pour l'Afrique)

Musée royal d'Afrique centrale, Département de géologie et de minéralogie

SwissCargo

Fédération mondiale des bourses de diamant

**Burundi**

**Représentants du Gouvernement**

S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi

Ministre de l'agriculture et de l'élevage

Ministère des finances

Ministre des relations extérieures et de la coopération

Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Ministre des transports, postes et télécommunications

**Représentants d'États**

Belgique

États-Unis d'Amérique

France

République démocratique du Congo

**Organismes et bureaux des Nations Unies et organisations internationales**

MONUC

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi

PNUD

Banque mondiale

**États-Unis d'Amérique**

**Représentants du Gouvernement**

Département d'État

Bureau des affaires africaines

Bureau des affaires concernant les organisations internationales

Cynthia McKinney, membre du Congrès, cinquième District, Géorgie

**Organismes et bureaux des Nations Unies**

UNESCO et Fondation pour les Nations Unies/White Oak Conference

**Organisations internationales**

Banque mondiale

**Autres**

Oregon Certification Group

Smartwood

University of Maryland

**France**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère des affaires étrangères

Ministère de la défense

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Direction du trésor

Agence française de développement

Inspecteur général de l'aviation civile et de la météorologie

Direction générale des douanes et droits indirects – Sous-Direction de l'Union douanière et de la coopération internationale

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

**Organisations internationales**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

**Kenya**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère des affaires étrangères

Administration portuaire du Kenya

**Représentants d'États**

Belgique

Fédération de Russie

France

Japon

République démocratique du Congo

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant spécial du Royaume-Uni pour la région des Grands Lacs

Zimbabwe

**Organisations internationales**

Bureau du Facilitateur du processus de paix en République démocratique du Congo

**Organismes et bureaux des Nations Unies**

MONUC

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

PNUD

PNUE

Office des Nations Unies à Nairobi

**Autres organismes**

International Crisis Group (ICG)

**Namibie**

**Représentants du Gouvernement**

Ministre adjoint des affaires étrangères, de l'information et de la diffusion

Ministre des finances

Ministre adjoint de la défense

Ministre des mines et de l'énergie

Ministre de l'agriculture, de l'eau et du développement rural

Ministre de l'environnement et du tourisme

**Représentants d'États**

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Ouganda**

**Représentants du Gouvernement**

S. E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda

Administration de l'aviation civile

Administration fiscale

Ministre de l'agriculture

Ministre de la défense

Ministre de l'énergie et de la mise en valeur des ressources minérales

Ministre d'État chargé de l'environnement, des ressources en eau et des affaires foncières

Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères

Ministre des finances

Ministre d'État chargé de la planification et des investissements

Ministère des travaux publics, des transports et des communications

Comité parlementaire pour les affaires présidentielles et les affaires étrangères

Vice-Président de la République de l'Ouganda

**Représentants d'États**

Belgique

Danemark

Fédération de Russie

France

Italie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs

**Organismes des Nations Unies**

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

PNUD

Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à Kampala

**Médias**

East African

Monitor

New Vision

Radio Ouganda

Top Radio

Télévision ougandaise

**République démocratique du Congo**

**Représentants du Gouvernement**

S. E. le général de division Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo

Commissariat général du Gouvernement chargé des affaires de la MONUC

Banque nationale du Congo

Banque centrale

Département des forêts

Direction générale des contributions (DGC)

Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD)

Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)

Ministre des affaires foncières, de l'environnement, de la conservation de la nature et du développement touristique

Ministre de l'agriculture et de l'élevage

Ministre des droits humains

Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie

Ministre de l'énergie

Ministre des finances et du budget

Ministère des mines

Ministre d'État chargé du pétrole

Ministre des transports et communications

Office des douanes et accises (OFIDA)

**Représentants d'États**

Belgique

Chine

États-Unis d'Amérique

France

Italie

Corps diplomatique de Kinshasa

**Organismes et bureaux des Nations Unies**

FAO

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

MONUC

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

PNUD

HCR

UNICEF

PAM

OMS

**Autres organismes**

COSLEG Holding

Fédération des entreprises du Congo (FEC)

Georges Forrest International

Gouverneur du Sud-Kivu et directeurs provinciaux

Observatoire gouvernance-transparence (OGT)

Groupe de sociétés Kotecha

Mouvement de libération du Congo

Société Olive

Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma

Rassemblement congolais pour la démocratie-ML/Kisangani

Trafca

World Resources Institute

**Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord**

**Représentants du Gouvernement**

Foreign and Commonwealth Office

**Autres**

Cluff Mining

De Beers

The Economist

Organisation internationale du café

Conseil mondial du diamant

**Rwanda**

**Représentants du Gouvernement**

S. E. le général de division Paul Kagame, Président de la République rwandaise

Chef d'état-major

Ministre de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles

Ministre des affaires étrangères

Ministre des finances et de la planification économique

Ministre de l'agriculture, des forêts et de l'élevage

Ministre des travaux publics, des transports et des communications

Ministre de l'énergie, des mines et des ressources en eau

Ministre des affaires foncières, des réinstallations et de l'environnement

Banque nationale du Rwanda

Secrétaire général au commerce, à l'industrie et au tourisme

Administration fiscale du Rwanda

**Représentants d'États**

Allemagne

Belgique

Canada

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Pays-Bas

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Suisse

Bureau de la délégation de l'Union européenne

**Organismes et bureaux des Nations Unies**

CEA

FAO

Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies représentés au Rwanda

Tribunal pénal international pour le Rwanda

MONUC

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

PNUD

**Suisse**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère suisse des affaires étrangères, Chef de la Direction politique

Administration fédérale suisse

Organisations internationales

Organisation mondiale du commerce

**Autres**

Société générale de surveillance

**Zimbabwe**

**Représentants du Gouvernement**

Secrétaire principal aux affaires étrangères

Ministre de l'énergie et des mines

Directeur général de l'Administration de l'aviation civile

**Représentants d'États**

Belgique

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Organismes des Nations Unies et organisations internationales**

PNUD

Chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies représentés au Zimbabwe

**Médias**

Zimbabwe Independent

Daily News

**Autres**

First Banking Corporation Limited

Zimbabwe Transparency International

ZimTrade

# Annexe III

## Abréviations

| | |
|---|---|
| ADL | Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre |
| APR | Armée patriotique rwandaise |
| BCD | Banque de commerce et de développement |
| BCDI | Banque de commerce, du développement et d'industrie |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale |
| Coltan | Colombotantalite |
| COMESA | Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe |
| COMIEX (1) | Compagnie mixte d'import-export |
| COMIEX (2) | Générale de commerce d'import-export du Congo |
| COSLEG | Coentreprise entre la COMIEX et OSLEG |
| RDC | République démocratique du Congo |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique |
| FDD | Forces pour la défense de la démocratie |
| FLC | Front de libération du Congo (fusion du MLC et du RCD-ML) |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FPR | Front patriotique rwandais |
| GECAMINES | Générale des carrières et des mines |
| IDI | International Diamond Industries |
| MIBA | Minière de Bakwanga |
| MLC | Mouvement de libération du Congo |
| MONUC | Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OSLEG | Operation Sovereign Legitimacy |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| RCD | Rassemblement congolais pour la démocratie |
| RCD-Goma | Rassemblement congolais pour la démocratie (basé à Goma) |
| RCD-Kisangani | Rassemblement congolais pour la démocratie, basé à Kisangani, puis à Bunia, et désigné comme RCD-ML |
| RCD-National | Rassemblement congolais pour la démocratie-National, situé à Bafwasende |
| SOMIGL | Société minière des Grands Lacs |
| SOMIKIVU | Société minière du Kivu |

| | |
|---|---|
| SOMINKI | Société minière et industrielle du Kivu |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UDEAC | Union douanière et économique de l'Afrique centrale |
| UPDF | Uganda People's Defence Forces |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| ZANU-PF | Zimbabwe African National Union Patriotic Front |
| ZDF | Zimbabwe Defence Forces |

**Annexe RRDC 70**

# Additif au rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, 13 novembre 2001, S/2001/1072

**(Extraits)**

Nations Unies S/2001/1072

# Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2001
Français
Original: anglais

## Lettre datée du 10 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réfère à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 3 mai 2001 (S/PRST/2001/13), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo pour une dernière période de trois mois. Je me réfère aussi à la lettre du Président par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Groupe jusqu'au 30 novembre 2001 (S/2001/951) et a prié le Groupe d'experts de lui soumettre, par mon intermédiaire, un additif à son rapport final.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'additif au rapport du Groupe d'experts, que m'a présenté son président. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

01-63002 (F) 151101 151101

# Additif au rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo

## Table des matières


| | | *Paragraphes* | *Page* |
|---|---|---|---|
| I. | Introduction | 1–9 | 4 |
| II. | Perspective historique | 10–11 | 5 |
| III. | Situation dans la région des Grands Lacs | 12–14 | 5 |
| IV. | Exploitation des ressources naturelles | 15–55 | 6 |
| | Coltan (colombotantalite) | 17–25 | 6 |
| | L'or | 26–29 | 8 |
| | Le cuivre et le cobalt | 30–35 | 9 |
| | Diamants | 36–47 | 10 |
| | Bois d'oeuvre | 48–55 | 12 |
| V. | Liens existant entre l'exploitation des ressources et la poursuite du conflit | 56–104 | 14 |
| | République démocratique du Congo | 61–75 | 15 |
| | Zimbabwe | 76–82 | 18 |
| | Angola | 83–86 | 19 |
| | Namibie | 87–90 | 20 |
| | Rwanda | 91–94 | 20 |
| | Ouganda | 95–100 | 21 |
| | Burundi | 101–104 | 22 |
| VI. | Les pays de transit | 105–122 | 23 |
| | Afrique du Sud | 106–109 | 23 |
| | Zambie | 110–114 | 24 |
| | République-Unie de Tanzanie | 115–117 | 24 |
| | Kenya | 118 | 25 |
| | République centrafricaine et République du Congo | 119–122 | 25 |
| VII. | Les groupes armés | 123–142 | 25 |
| | Les groupes armés nationaux | 123–134 | 25 |
| | Les groupes armés étrangers (les « forces négatives ») | 135–142 | 27 |
| VIII. | Conclusions | 143–151 | 28 |
| IX. | Recommandations | 152–160 | 29 |

Annexes

I. Liste des pays visités et des représentants des gouvernements et organisations rencontrées . . 31

II. Abréviations . . . . . 40

# I. Introduction

1. Dans la déclaration du Président datée du 2 juin 2000 (S/PRST/2000/20), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (RDC), dont le mandat serait le suivant :

a) Examiner les rapports et réunir les informations sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, et ce, notamment en violation de la souveraineté du pays;

b) Étudier et analyser les liens existant entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses du pays et la poursuite du conflit en RDC.

2. Dans une lettre qu'il lui a adressée le 12 avril 2001 (S/2001/357), le Secrétaire général a transmis au Conseil le rapport du Groupe d'experts. Dans la Déclaration du Président du 3 mai 2001 (S/PRST/2001/13), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une dernière période de trois mois, et prié aussi le Groupe de lui soumettre, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un additif à son rapport final qui comprendrait les éléments suivants :

a) Une mise à jour des données pertinentes et une analyse d'éléments nouveaux, comme le prévoit en particulier le plan d'action que le Groupe a soumis au Conseil;

b) Des informations sur les activités des pays et autres acteurs au sujet desquels on ne possédait pas jusqu'à présent d'informations fiables en quantité suffisante;

c) Une réponse, fondée dans la mesure du possible sur des éléments de preuve corroborés, aux commentaires et réactions des États et acteurs cités dans le rapport du Groupe d'experts;

d) Une évaluation de la situation à la fin de la période de prorogation du mandat du Groupe ainsi que des conclusions de celui-ci, en vue de déterminer si des progrès ont été réalisés au sujet des questions relevant de son mandat.

3. Le Groupe d'experts était composé comme suit :

Mahmoud Kassem (Égypte), Président;
Le général Mujahid Alam (CR) (Pakistan);
Mel Holt (États-Unis d'Amérique);
Henri Maire (Suisse);
Moustapha Tall (Sénégal).

4. Le Groupe d'experts était secondé d'un conseiller technique, Gilbert Barthe, de deux spécialistes des questions politiques, d'un administrateur et d'un secrétaire.

5. Après une brève série de consultations à New York, le Groupe d'experts s'est mis à la tâche à Nairobi le 30 juillet 2001. Ses membres se sont rendus ensemble, mais parfois séparément pour des raisons de calendrier, en Afrique du Sud, en Angola, en Belgique, au Botswana, au Burundi, aux États-Unis, en France, en Namibie, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République du Congo (Brazzaville), au Royaume-Uni, au Rwanda, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

6. Les experts se sont informés auprès de chefs d'État, de hauts fonctionnaires, d'ONG, de diverses parties prenantes, de représentants des milieux d'affaires, des universités et des médias, de particuliers, etc. Ils ont également rencontré les parties citées dans le rapport, les représentants de gouvernements et de diverses institutions et entreprises privées, ou des particuliers qui avaient fait commenté le rapport par écrit.

7. Le Groupe n'a pas le pouvoir de citer des témoins et a donc dû se contenter des informations que les États et les autres sources ont bien voulu lui donner. Ils attendaient encore des informations d'Afrique du Sud, de la République-Unie de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe. L'Angola a finalement fourni des informations, mais avec un retard considérable. Cette circonstance, aggravée par la rigueur des délais qui lui étaient impartis, a empêché le Groupe de présenter un additif plus complet.

8. Pendant toutes ces rencontres et tous ses travaux, le Groupe a gardé à l'esprit les progrès du processus de paix en RDC, du point de vue de la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu signé à Lusaka le 10 juillet 1999 (S/1999/815), plus particulièrement, du point de vue du Dialogue intercongolais.

9. Le Groupe s'est efforcé de faire droit et de répondre aux observations suscitées par le rapport et il a réussi à rencontrer la plupart des parties. Cependant,

la brièveté du temps dont il disposait l'a empêché d'épuiser la question.

## II. Perspective historique

10. Le Groupe tient à insister sur le fait que l'histoire de la République démocratique du Congo (RDC) n'est que la longue suite de déprédations dont ses richesses naturelles et son capital humain ont fait l'objet, quels qu'aient été le régime politique ou le gouvernement en place. Cette exploitation, le plus souvent appuyée par la force brutale, avait pour but l'enrichissement de quelques-uns. Alors que les précieuses ressources du pays étaient pillées ou allaient à vau-l'eau, une économie informelle faite de troc, de contrebande et de trafic de matières premières, s'est mise à prospérer jusqu'à devenir l'unique moyen de subsistance de la plus grande partie de la population. Cette économie a renforcé les liens ethniques et claniques et les structures coloniales entre les provinces du Kivu et les États voisins, comme le Burundi et le Rwanda, ou le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Des réseaux analogues d'échanges informels unissent étroitement la province du Katanga à la Zambie et à l'Angola.

11. C'est ainsi qu'un pays vanté pour l'abondance de ses richesses naturelles s'est retrouvé au début des années 90 dans les rangs des États les plus pauvres et les plus endettés. Dès le début de la rébellion de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), le Président Laurent-Désiré Kabila a repris à son compte beaucoup des pratiques de ses prédécesseurs. Il a exercé un pouvoir tout à fait personnel sur les ressources publiques, sans même un semblant de transparence ou de sens des responsabilités. Pratiquement aucune autorité directoriale n'était imposée aux entreprises publiques et des contrats accordant n'importe quelle concession étaient signés pour produire rapidement des revenus et répondre aux exigences politiques et financières les plus criantes. On a vu rapidement se remettre en place les figures familières de la corruption, du clientélisme et de l'impunité. C'est dans ce contexte qu'a commencé la guerre d'août 1998.

## III. Situation dans la région des Grands Lacs

12. Le cessez-le-feu sur le front tient depuis le 12 avril 2001. L'Ouganda a commencé à retirer quelques unités, la Namibie a retiré la quasi-totalité des siennes. Le dégagement sur de nouvelles positions défensives, prévu dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, semble achevé. Cependant, les combats isolés n'ont pas cessé, le conflit se déplaçant vers l'est, le long des frontières du Rwanda et du Burundi et du littoral du Lac Tanganyika. La plupart de ces accrochages opposent les « forces négatives » et les groupes armés rwandais et burundais et les milices congolaises maï-maï à l'Armée patriotique rwandaise, à l'Armée burundaise et aux forces rebelles du RCD-Goma. L'Armée pour la libération du Rwanda (ALIR I), où se regroupent les ex-FAR et les Interahamwe, a fait mouvement à travers le massif du Kivu, franchi la frontière et attaqué l'Armée patriotique rwandaise. Celle-ci a repoussé l'incursion. Les opérations armées les plus récentes se sont centrées sur la ville de Fizi, dans le Sud-Kivu, près du Lac Tanganyika. On a également signalé des accrochages sporadiques entre combattants maï-maï et diverses autres formations dans le nord-est de la Province orientale et au Nord-Kivu. Enfin, des combats auraient éclaté entre diverses factions des groupes rebelles soutenus par l'Ouganda.

13. Les efforts de réconciliation et de réunification se sont poursuivis. C'est ainsi que s'est tenue à Gaborone, en août 2001, la réunion préparatoire du dialogue intercongolais, occasion pour les parties congolaises de négocier la transition politique qui fera suite au conflit. La réunion a été marquée par l'esprit d'accommodement et de coopération et a notamment abouti à la signature par tous les participants d'un engagement public. Parmi les diverses questions auxquelles ceux-ci ont promis de s'atteler, il y a celle de la protection des ressources naturelles contre toute activité d'exploitation illégale. Le dialogue proprement dit a commencé en septembre, à Addis-Abeba. Il a été interrompu prématurément pour des raisons financières, mais les pourparlers devraient reprendre en décembre en Afrique du Sud. Le Gouvernement de Kinshasa a continué d'insister pour que les Maï-Maï participent aux négociations. Il y a eu entre le Président Kabila et les chefs des États signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka des conversations qui tendaient à instaurer la confiance. En un geste de bonne volonté visant à encourager le retrait des militaires

rwandais, le Président Joseph Kabila a annoncé que 3 000 soldats identifiés comme appartenant aux ex-FAR et aux Interahamwe dans la province du Katanga seraient désarmés et démobilisés sous contrôle de l'ONU.

14. Pour ce qui est de l'exploitation des ressources naturelles, le Zimbabwe est le plus actif des pays alliés. Beaucoup des coentreprises qu'il lance sont en cours de montage et arriveront vraisemblablement à leur plein développement avec les capitaux d'investisseurs étrangers dont l'absence se fait cruellement sentir. La plupart des investisseurs sont des sociétés offshore et le Zimbabwe semble envisager une réduction de l'activité de ses forces armées et une intervention plus marquée des administrations publiques dans ce domaine commercial. Du côté des forces non invitées, les réseaux mis en place par les commandants des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) ont permis à celles-ci de poursuivre leurs activités d'exploitation en dépit du retrait d'un nombre important de soldats. L'Armée patriotique rwandaise continue de tirer de l'argent du commerce des richesses naturelles et à le faire circuler grâce à un mécanisme interne très élaboré.

## IV. Exploitation des ressources naturelles

15. Le Groupe d'experts a cherché à savoir si les tendances qu'il avait constatées dans son rapport avaient évolué, et ses enquêtes ont confirmé que l'exploitation des ressources persistait. Cette exploitation est le fait de nombreux acteurs étatiques et non étatiques, parmi lesquels des rebelles et des groupes armés, et elle est menée sous le couvert de diverses entités de façade afin de dissimuler la vraie nature de ces activités. Ces entités de façade sont parfois des coentreprises, mais d'autres activités sont menées par les autorités de facto existant dans la région, qui entendent exercer les mêmes pouvoirs et assumer les mêmes responsabilités que le gouvernement légitime. D'autres encore prennent des formes différentes, qui seront analysées plus loin. Étant donné son mandat, le Groupe d'experts a limité son examen à certaines ressources matérielles bien précises telles que la colombotantalite, l'or, le cuivre et le cobalt, les diamants, le bois d'oeuvre, qui sont des produits qui illustrent les formes actuelles de cette exploitation. Choisir de considérer ces ressources a également permis au Groupe d'experts d'examiner certaines des réactions qu'a suscitées son rapport.

16. Le Groupe d'experts tient également à souligner un autre aspect très important de l'exploitation constatée, qui n'a pas reçu jusqu'à présent l'importance qu'il mérite. Il s'agit de l'exploitation des ressources humaines par toutes les parties au conflit, phénomène beaucoup plus grave que l'exploitation des ressources matérielles. Cette forme d'exploitation donne lieu à des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme dans le peuple congolais. Les ressources humaines constituent la richesse la plus importante d'un pays, et le Groupe d'experts est fermement convaincu qu'il faut que la communauté internationale prête une attention plus grande à cette situation, de façon que des mesures soient prises d'urgence.

### Coltan (colombotantalite)

17. Excellent conducteur, ce minerai métallique existe en abondance dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Sous l'effet de l'augmentation de la demande émanant des industries de pointe, des secteurs des télécommunications et de l'aérospatiale, les cours de ce minerai ont atteint un sommet historique de plus de 300 dollars la livre (660 dollars le kilogramme) en 2000, les cours tombant ensuite, durant les six premiers mois de 2001, à des niveaux situés entre 44 et 66 dollars le kilo. Ces fortes fluctuations, qui s'expliquent par une vive augmentation de la production mondiale, en particulier en Australie, et par une baisse de la demande, ont coïncidé avec la publication du rapport du Groupe d'experts et, selon certaines sources, cette diminution de la demande s'expliquerait aussi par le fait que les producteurs industriels ont souhaité prendre leurs distances avec ce que l'on a appelé, après la publication du rapport, le « tantale du sang ».

18. Les fluctuations du cours du minerai, de même que la publication du rapport du Groupe d'experts, ont eu un certain nombre d'effets sur le commerce de ce produit à partir de l'est du territoire de la RDC. En réponse aux recommandations du Groupe d'experts, un projet de loi a été déposé sur le bureau du Congrès américain en septembre 2001 afin d'interdire temporairement les importations de colombotantalite depuis certains pays participant aux hostilités dans la RDC. Certaines sociétés américaines qui transforment et utilisent le tantale, comme Kemet et Cabot

coltan était importé pour alimenter les usines de traitement rwandaises, qui ont des capacités en excédent, bien que les autorités rwandaises n'aient pu préciser au Groupe d'experts comment ces quantités se reflétaient dans les statistiques communiquées. Aucun certificat d'origine n'a été présenté à cet effet. En outre, dans l'ensemble, les données présentées par le Gouvernement rwandais relativement à sa production et à ses exportations de coltan, en particulier les statistiques fournies par la Banque nationale du Rwanda sur le volume annuel et la valeur annuelle des exportations de coltan, ne sont pas cohérentes. Cependant, la tendance générale que révèlent ces statistiques est que les exportations de coltan du Rwanda ont pratiquement triplé entre 1998 et 2000.

24. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et les autorités portuaires tanzaniennes ont également nié avec insistance que du coltan provenant de la RDC fût exporté par Dar es-Salaam. Cependant, le Groupe d'experts dispose d'informations dignes de foi prouvant le contraire. Ces informations font état par exemple de l'expédition d'un conteneur de coltan qui a quitté Dar es-Salaam le 13 juillet 2001 à bord de la *Karina*, un navire de la Safmarine, à destination de Hambourg, via Anvers.

25. Le coltan est un mélange dont un élément, le niobium (l'ancien columbium) est produit par la société congolaise SOMIKIVU, au nord-ouest de Goma, région actuellement contrôlée par le groupe rebelle RCD-Goma. Dans le rapport du Groupe d'experts, on signalait qu'un prêt bonifié de 500 000 deutsche marks accordé par le Gouvernement allemand à un citoyen allemand du nom de Karl Heinz Albers, actuellement Directeur de la SOMIKIVU, lui a permis d'accroître la capacité de sa société. Le Gouvernement allemand a ensuite précisé cette information et a déclaré qu'il s'agissait d'un paiement résultant de la garantie fédérale accordée à l'actionnaire ayant réalisé l'investissement initial dans la société de droit allemand « Gesellschaft für Elektrometallurgie mbh, de Nuremberg ». Ce prêt avait été accordé dans les années 80 et « l'investisseur devait être couvert, au début des années 90, contre les pertes pouvant résulter des guerres ayant éclaté dans l'est de la République démocratique du Congo ». Le Gouvernement allemand a souligné qu'il n'offrait pas de « mesures de soutien du commerce international » à la SOMIKIVU ou à toute autre société nommée dans le rapport.

## L'or

26. On trouve dans le nord-est et l'est du Congo, dans les provinces de Kivu, de Maniema et d'Ituri, d'importants dépôts aurifères. Durant les derniers jours du gouvernement Mobutu, c'était même le seul produit minéral dont les ventes augmentaient. À la suite d'une première tentative visant à privatiser les mines d'or, par la création de coentreprises, l'extraction industrielle de l'or s'est pratiquement arrêtée après le début de la guerre civile en 1996. Cependant, l'extraction artisanale de l'or s'est poursuivie jusqu'à ce jour à grande échelle.

27. Le rapport du Groupe d'experts jette quelque lumière sur les activités d'extraction d'or menées par l'armée ougandaise, qui a pris le contrôle de cette zone riche en dépôts aurifères. La forte augmentation des exportations d'or de l'Ouganda, qui dépassent nettement la production nationale, est une autre indication que cet or est transporté par des éléments des forces armées de l'Ouganda jusqu'à Kampala, et que cet or est exporté à partir de cette ville. Le Gouvernement ougandais a contesté les constatations consignées dans le rapport du Groupe d'experts, attribuant l'augmentation de ses exportations d'or à la politique de libéralisation des ventes et des exportations d'or, adoptée en 1993, qui a permis aux orpailleurs ougandais de conserver les devises fortes résultant de ces ventes. Étant donné que l'or peut facilement sortir d'Ouganda par contrebande, selon les autorités ougandaises, l'Ouganda est devenu la destination d'élection pour l'or produit par les orpailleurs de toute la région.

28. La disparité entre les chiffres relatifs aux exportations d'or communiqués par le Ministère de l'énergie et du développement minéral et ceux établis par le Ministère des finances ougandais a été attribuée au fait que les premiers tiennent compte des quotas fixés pour la production de sociétés ougandaises autorisées à exporter. Celles-ci sont autorisées à acheter de l'or aux orpailleurs, dont le volume total apparaît sur les permis d'exportation. Une contrebande d'or à petite échelle explique peut-être les disparités constatées entre les chiffres de production et les chiffres d'exportation d'or de l'Ouganda, mais le Groupe d'experts dispose d'informations montrant qu'au nord-est l'extraction artisanale de l'or par les forces armées ougandaises et par le RCD-ML, ainsi que par l'éphémère coalition de rebelles FLC, se

poursuit. Dans la zone de Kilo-moto par exemple, l'exploitation des mines de Gorumbwa et de Durba est désormais sous le contrôle des forces armées ougandaises et du RCD-ML. La mine de Malaka emploierait 10 000 orpailleurs et produirait pour 10 000 dollars d'or par jour. L'or ainsi extrait est ensuite vendu par le comptoir Victoria à Kampala.

29. L'or produit dans la République démocratique du Congo transite également par Bujumbura, au Burundi. Le Groupe d'experts a appris auprès de fonctionnaires et d'hommes d'affaires, à Bujumbura, que la contrebande d'or se poursuivait par les villes de Bukavu, Fizi Baraka et Uvira, et qu'il s'agit d'une activité traditionnelle qui s'explique par la facilité de passer les frontières du Burundi et par la capacité de l'aéroport de Bujumbura, qui peut accueillir de gros avions cargos. À Bujumbura, les intermédiaires venant de pays tels que le Sénégal, le Pakistan ou la Grèce achètent cet or de contrebande, qu'ils transportent ensuite en personne en Europe ou vers d'autres destinations.

## Le cuivre et le cobalt

30. La Gécamines, principale société minière de la République démocratique du Congo, qui était autrefois une entreprise d'État, dispose de concessions dans la province du Katanga, contrôlée par le Gouvernement congolais, et où se trouverait l'un des plus riches gisements de cuivre et de cobalt au monde. Les détournements, le vol, les pillages, la mauvaise gestion et l'absence d'investissements ont ruiné ce qui était l'un des fleurons de l'économie congolaise et qui assurait autrefois 70 % des recettes d'exportation du pays, et la production ne dépasse actuellement pas un dixième seulement de la capacité antérieure.

31. Des sociétés australiennes, américaines, canadiennes, belges et sud-africaines ont créé des coentreprises dans les concessions de la Gécamines, mais le Gouvernement congolais a utilisé la Gécamines principalement pour conserver l'aide du Zimbabwe. Le Zimbabwéen Billy Rautenbach a été nommé directeur général de la Gécamines en novembre 1998 après une visite à Harare du Président Laurent Kabila. Aux termes de l'accord ainsi conclu, certaines des meilleures mines de cobalt de la Gécamines ont été transférées à une coentreprise réunissant la Ridgepoint Overseas Development Ltd. de M. Rautenbach et le Groupe minier central, société congolaise contrôlée par M. Pierre-Victor Mpoyo qui était alors Ministre d'État. M. Rautenbach a également rempli la fonction de directeur général de la coentreprise, ce qui est manifestement un conflit d'intérêts. Le Groupe d'experts a appris que la décision de l'ex-Président Laurent-Désiré Kabila de nommer M. Rautenbach – un homme n'ayant aucune expérience de l'extraction minière mais ayant des liens étroits avec le parti ZANU-PF du Zimbabwe – a été prise à la demande du Président Mugabe durant cette visite.

32. Cependant, l'ancien Président Laurent-Désiré Kabila a remplacé M. Rautenbach par l'homme d'affaires belge Georges Forrest en mars 1999, le premier n'ayant pas remis au Gouvernement congolais sa part des profits réalisés par la coentreprise. Le Président Kabila l'avait alors accusé d'avoir transféré des bénéfices à une société écran, et d'avoir constitué des stocks de cobalt en Afrique du Sud. Les livraisons de cobalt avaient, semble-t-il, été saisies à Durban pour régler les créanciers sud-africains de la Gécamines. M. Rautenbach a depuis entamé une action judiciaire contre le Gouvernement congolais.

33. À la demande instante des autorités zimbabwéennes, en janvier 2001, M. John Bredenkamp et sa société, la Tremalt Ltd., a constitué une coentreprise avec la Gécamines, la Kababancola Mining Company (KMC). Celle-ci se voit accordée pour 25 ans une concession représentant les gisements les plus intéressants de la Gécamines. M. Bredenkamp, qui a promis d'investir 50 millions de dollars dans les opérations d'extraction minière, contrôle 80 % de cette entreprise commune. Les bénéfices que fera sa société seront partagés entre le Gouvernement de la RDC (68 %) et la Tremalt (32 %).

34. La direction de la Gécamines a changé de mains à nouveau après un audit de toutes les entreprises d'État congolaises. Le Ministre rattaché à la présidence, qui dispose d'un droit de contrôle sur toutes les entreprises publiques en raison d'un autre poste ministériel qu'il détient, celui de Ministre du portefeuille, a fait procéder, cette année, à un audit de ces entreprises. Cet audit a révélé de graves fautes de gestion et aurait amené les autorités congolaises à licencier plusieurs cadres supérieurs des entreprises publiques en août 2001. Un neveu du Ministre a par la suite été nommé à un poste influent au nouveau comité chargé de gérer la Gécamines.

35. Comme autrefois, la Gécamines continue à être une source d'importantes recettes pour le Gouvernement congolais. Cependant, sa capacité de produire des recettes ne découle plus principalement de sa production effective, comme c'était le cas au début du régime du Président Mobutu. Au contraire, les recettes viennent principalement des versements initiaux effectués par des partenaires potentiels étrangers dans des coentreprises d'exploitation minière en échange de concessions. Le Groupe d'experts a ainsi établi que le montant de ces versements est l'une des considérations primordiales, quand le Gouvernement congolais, qui a un pressant besoin d'espèces, accorde des concessions minières. De ce fait, les activités d'extraction minière de cuivre et de cobalt de la Gécamines sont actuellement des opérations qui ne sont pas viables à terme et qui présentent des dangers graves pour l'environnement. C'est dire que l'avenir de ce qui était autrefois un des pôles majeurs de l'économie congolaise paraît bien sombre.

## Diamants

36. En raison de l'importance de leur production et de la stabilité relative de leurs prix, il est maintenant établi que les diamants ont joué un rôle important dans les conflits en Afrique. En Angola et en Sierra Leone, les « diamants de la guerre », extraits dans les secteurs contrôlés par les rebelles[1] ont fourni le motif de certaines des guerres civiles les plus longues et les plus sanglantes sur le continent et permis de les poursuivre. La République démocratique du Congo (RDC) ne fait pas exception. À ce sujet, le Groupe d'experts souligne l'importance des efforts déployés par les parties associées au processus de Kimberley, afin de mettre au point un cadre réglementaire international visant à empêcher l'écoulement et le commerce des diamants issus des conflits par les circuits professionnels légitimes. Le Gouvernement de la RDC a récemment commencé à contribuer à ces efforts.

37. En 1998, l'ancien Gouverneur de la province du Kasai oriental, Jean-Charles Okoto, a été nommé Directeur général de la Société minière de Bakwanga (MIBA). D'après les statistiques obtenues par le Groupe d'experts, si les diamants industriels et de qualité secondaire ont toujours représenté plus de 90 % de la production de cette société au cours des 10 dernières années, la petite partie de pierres de qualité supérieure, qui représentait environ 4 % de la production, a diminué progressivement depuis 1999. En 2001, ces pierres représentaient à peine 1,8 % de la production totale. Ces données, de même que les informations provenant de sources extrêmement fiables, indiquent qu'une grande partie de la production de diamants de très haute qualité de la MIBA est détournée et vendue à des fins de profit personnel par des cadres supérieurs de cette société et peut-être par des représentants du Gouvernement. Le Groupe d'experts pense, sur la base de rapports crédibles indépendants, qu'une partie de ces gemmes détournées sort clandestinement par l'Afrique du Sud pour être vendue dans des pays tiers. Des informations crédibles indiquent également que les autorités congolaises récupèrent régulièrement des millions de dollars provenant des ventes de la MIBA. Dans certains cas, les fonds sont transférés directement du compte de la MIBA à Bruxelles à la Banque Belgolaise. Suivant de nombreuses allégations, que le Groupe n'a pu vérifier, les diamants des forces rebelles angolaises de l'UNITA sont blanchis par le biais de la MIBA par adjudication.

38. L'une des principales coentreprises auxquelles sont associées les Forces de défense zimbabwéennes est la concession diamantifère Sengamines. La concession de 25 ans représente manifestement les plus riches gisements du patrimoine de la MIBA, avec une valeur de production potentielle estimée à plusieurs milliards de dollars.

39. La coentreprise prévoyait initialement un partenariat entre la société OSLEG (Operation Sovereign Legitimacy), contrôlée par les Forces de défense zimbabwéennes, et la société congolaise COMIEX-Congo. Cette dernière est une société à participation publique et privée, qui agit en tant que plate-forme principale du Gouvernement pour les transactions commerciales et maintiendrait des liens avec la présidence et les principaux ministres. La coentreprise résultant de cette association, la COSLEG, ne disposait ni du capital ni des compétences nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel de la concession. Conformément à un mode d'opérations suivi pour tous les investissements commerciaux du Zimbabwe dans la RDC, un appui technique et

[1] Diamants provenant des secteurs contrôlés par des forces ou factions opposées aux gouvernements légitimes reconnus par la communauté internationale et utilisés pour financer des opérations militaires contre ces gouvernements ou en contravention des décisions du Conseil de sécurité.

financier a été sollicité auprès d'une partie tierce. Dans ce cas, la partie en question était Oryx Natural Resources, société anglo-omanaise[2].

40. La structure financière de Sengamines demeure relativement obscure. Les informations obtenues des représentants de cette société et de COMIEX en RDC indiquaient qu'Oryx possédait 49 % du capital, COMIEX 33,8 % et la MIBA 16 %. Les parts sociales restantes (1,2 %) sont réparties entre plusieurs personnes, dont le Ministre de la sécurité publique. Les représentants de Sengamines ont également dit au Groupe d'experts que la société COMIEX serait bientôt dissoute et que la part du Gouvernement dans l'entreprise serait contrôlée par le Ministère du portefeuille. Toutefois, dans un document concernant un rachat inversé prévu d'Oryx Natural Resources en 2000, il est fait référence à la répartition des « bénéfices distribuables » de la concession sur la base suivante : 40 % au groupe Oryx, 20 % à OSLEG et 20 % à COMIEX-COSLEG. Suivant ce scénario, les partenaires congolais seraient considérablement marginalisés, en particulier la MIBA. La coentreprise séparée Oryx-Zimcon, comprenant encore une autre société contrôlée par les Forces de défense zimbabwéennes, est décrite comme détenant 90 % des droits d'exploitation de la concession. De nombreuses sources bien informées ont souligné au Groupe d'experts que la concession attribuée à la société Sengamines était la dernière réserve stratégique de diamants de la MIBA et que cette société avait été affaiblie de manière irréparable par la perte de cette concession. Certaines sources ont même affirmé que l'octroi de cette concession annonçait la liquidation de la MIBA, Sengamines remplaçant cette société en tant que nouveau premier producteur de diamants de la RDC.

41. Tandis que le partenaire congolais fournit les ressources à exploiter, Oryx apporte le capital et les compétences nécessaires. Par l'intermédiaire d'Abadiam, son agent à Anvers, la société est aussi directement associée au processus de commercialisation. Bien que recevant une part importante des bénéfices, la partie zimbabwéenne associée à cette coentreprise complexe n'a apparemment d'autre rôle que d'assurer le déploiement stratégique de soldats dans la région du Kasai riche en diamants. Cette région est connue pour ses tendances sécessionnistes et pour constituer le bastion du dirigeant populaire de l'opposition, Étienne Tshisekedi, de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UPDS).

42. On estime qu'un tiers de la production totale de diamants bruts dans la RDC, évaluée à 300 millions de dollars par an, est exporté en contrebande vers la République centrafricaine et la République du Congo, en raison des droits d'exportation beaucoup plus bas pratiqués dans ces pays. Un pourcentage important de ces diamants se retrouve également en Afrique du Sud. À partir de ces points de transit, le Groupe d'experts est d'avis que la plupart des pierres sont exportées vers les grands centres de commerce des diamants en Belgique, aux Pays-Bas, en Israël et au Royaume-Uni. Les centres plus petits à Maurice, en Inde et à Dubai (Émirats arabes unis) recevraient une part moins importante. Le nouveau code minier du Gouvernement congolais, actuellement élaboré avec l'assistance de la Banque mondiale et les avis du Conseil mondial du diamant, devrait permettre de trouver une solution au problème des lourdes taxes frappant les exportations de diamants, imposées par le Gouvernement, dont les rentrées fiscales sont très nettement insuffisantes, taxes qui encouragent ce commerce illicite.

43. En suivant la piste des exportations de diamants par les sociétés zimbabwéennes établies en RDC, le Groupe d'experts a appris du Ministère zimbabwéen des mines que l'importation de diamants bruts au Zimbabwe était interdite. Cette information a été corroborée par les données provenant d'autres sources crédibles, qui ne montraient aucune importation de diamants en provenance du Zimbabwe. Le Groupe a pu établir que ces diamants étaient traités par la société Petra Diamonds Ltd.[3], dont le siège est en Afrique du Sud, qui contrôle maintenant Oryx Natural Resources, à la suite d'un rachat inversé en 2000.

44. Les diamants provenant de l'exploitation artisanale dans le secteur nord de Kisangani ont fourni

[2] La société, dirigée par un entrepreneur omanais, est immatriculée aux îles Caïmanes.

[3] Petra Diamonds Ltd. est en fait immatriculée aux Bermudes, bien que la majeure partie de ses opérations et de ses avoirs soient en Afrique du Sud. La société a également des filiales et des concessions, certaines étant actives et d'autres non, en Namibie, au Botswana et en Angola. Parmi les directeurs figure un ancien diplomate américain et un représentant du Gouvernement omanais, ainsi qu'un haut fonctionnaire du Secrétariat du Commonwealth.

une source de revenus aux rebelles, à l'Armée patriotique rwandaise, aux Forces armées ougandaises, leur permettant de poursuivre le conflit. Les taux d'imposition combinés élevés appliqués par le groupe rebelle du RCD-Goma et l'Armée patriotique rwandaise ont entraîné une réorientation de l'exploitation des diamants dans ce secteur vers Kampala où les taux sont plus bas. Les données sur les exportations de diamants ougandaises confirment cette situation. De 1987 à 1996, aucune exportation de diamants par l'Ouganda n'a été enregistrée pour ce marché. Entre 1997 et 2000, les exportations d'Ouganda se situaient entre 2 000 et 11 000 carats, avec des valeurs pouvant atteindre 1,7 million de dollars par an. Les chiffres pour 2001, extrapolés des ventes des huit premiers mois, montrent que les exportations de diamants ougandaises vers Anvers sont estimées à 35 000 carats, pour une valeur de 3,8 millions de dollars.

45. Afin de mieux comprendre les activités d'exploitation des diamants poursuivies dans les territoires contrôlés et occupés par les rebelles, le Groupe d'experts a examiné plus en détail les activités du comptoir Belco-Diamant à Kisangani. À la suite de l'annulation par l'administration rebelle du monopole sur les exportations de diamants accordé à M. Nassour à Kisangani, le comptoir Belco a été établi; il est contrôlé par M. Lukasa, ancien Ministre du Président Mobutu, et Emile Serphati, et a été autorisé à exporter des diamants par l'administration rebelle. Bien que Belco acquitte une taxe d'exportation de 5 % au Ministère des mines contrôlé par le RCD, le Groupe d'experts a été informé qu'une taxe de 10 % était également perçue sur le comptoir par le Bureau Congo à Kigali. Des acheteurs comme Arslanian Frères achètent des diamants à Belco, qui sont ensuite expédiés directement à Anvers (Belgique). Comme il n'existe pas de régime de sanctions contre les diamants en provenance de la RDC, le Conseil supérieur du diamant à Anvers a inspecté et approuvé les importations de diamants de Arslanian Frères en provenance du secteur de Kisangani contrôlé par les rebelles. Le propriétaire, Raffi Arslanian, a déclaré au Groupe d'experts que la société Arslanian Frères avait cessé toute importation auprès de la société Belco en mai 2001 et présenté des récépissés à l'appui de ces affirmations.

46. Des statistiques provenant de sources crédibles ont également fait apparaître que les exportations de diamants du Rwanda à destination d'Anvers n'avaient pas augmenté, contrairement à celles de l'Ouganda. Elles ont montré au Groupe d'experts que la raison était le taux d'imposition relativement élevé (10 %) appliqué aux exportations de diamants de la République démocratique du Congo par le Bureau Congo du Rwanda, auquel s'ajoutait la taxe de 5 % perçue par l'administration rebelle congolaise. Ces taxes ont poussé de nombreuses sociétés d'exploitation artisanales du secteur de Kisangani à écouler clandestinement leur production par la République centrafricaine et la République du Congo. Les diamants seraient également transportés par des négociants asiatiques et libanais opérant dans la région orientale vers l'Afrique du Sud, la Belgique et d'autres pays européens.

47. La Belgique, de même que le Conseil supérieur du diamant à Anvers, a pris des mesures énergiques afin de mettre un terme aux importations de diamants issus des zones de conflit, en particulier de l'Angola et de la Sierra Leone, en instituant des contrôles rigoureux et en jouant un rôle de premier plan dans la mise au point et l'adoption d'un système de certification international. Elles demeurent toutefois une destination importante pour ces diamants du sang, car les autres pays de l'Union européenne n'appliquent pas de contrôles analogues. Une autre question connexe soulevée dans le processus de Kimberley est la difficulté d'adapter un régime de certification et d'inspection aux procédures douanières et autres procédures commerciales d'un marché intégré unique comme l'Union européenne.

### Bois d'oeuvre

48. La République démocratique du Congo (RDC) est dotée de certaines des meilleures essences feuillues du monde. La majeure partie des produits du bois provenant de l'est du pays était généralement expédiée par le fleuve Congo à Kinshasa pour être exportée. Le Groupe d'experts a toutefois appris que depuis le début de la guerre de 1998, les sociétés d'exploitation forestière dans la région orientale utilisaient le port de Mombassa au Kenya pour leurs exportations. Bien que le Groupe dispose d'éléments de preuve attestant que le bois provenant de l'est de la RDC est exporté à la fois du port de Dar es-Salaam et par Kampala vers le port de Mombassa, les Gouvernements tanzanien et ougandais niaient que ces exportations aient transité

par leur pays. Toutefois, les informations fournies au Groupe d'experts prouvent que le bois traité à Mangina (Nord-Kivu) transite par l'Ouganda en direction de Mombassa et est transporté par la société de fret TMK. En ce qui concerne la République-Unie de Tanzanie, le Groupe a obtenu des documents indiquant clairement que, pendant la période de décembre 2000 à mars 2001, au moins deux expéditions de bois en provenance de la RDC avaient transité par la République-Unie de Tanzanie, par voie ferrée, de Kigoma jusqu'au port de Dar es-Salaam. Les documents montrent également que les deux expéditions devaient transité par le port. Les chargements ont été destinés à des sociétés en Grèce et en Belgique.

49. L'exploitation du bois d'oeuvre se poursuit également dans les territoires contrôlés par le Gouvernement. En 2000, la COSLEG, coentreprise créée par la société OSLEG, contrôlée par les forces de défense zimbabwéennes, et COMIEX ont constitué une filiale, Société congolaise d'exploitation du bois (SOCEBO) pour l'exploitation et la commercialisation du bois en RDC. Cette société a été créée afin de « contribuer à l'effort de guerre dans le cadre de la coopération Sud-Sud ».

50. Le Groupe d'experts a recueilli des informations contradictoires concernant la superficie exacte des concessions attribuées à la coentreprise, de même que son statut opérationnel et ses stratégies d'investissement. Des représentants de la SOCEBO lui ont dit que six concessions avaient été demandées dans les provinces du Bandundu, du Bas-Congo, du Kasai et du Katanga, représentant au total 1,1 million d'hectares. Toutefois, l'ONG britannique Global Witness signale que quatre concessions, représentant une superficie totale de 33 millions d'hectares, ont été attribuées, faisant de cette société la plus grande entreprise d'exploitation du bois du monde. D'après l'organisation, ces concessions représentent 15 % du territoire national. Ses statuts indiquent que la COSLEG détient 98,8 % du capital de la coentreprise, les parts sociales restantes (1,2 %) étant réparties entre Mawapanga Mwana Nanga, Abdoulaye Yerodia Ndombasi, Godefroid Tchamlesso, Charles Dauramanzi, Collins Phiri et Francis Zvinavashe.

51. D'après certaines sources, le bois en provenance des concessions du Kasai et du Katanga serait acheminé par train de Lubumbashi par la Zambie jusqu'au port de Durban (Afrique du Sud), d'où il serait exporté vers l'Asie, l'Europe et les États-Unis d'Amérique. Le Groupe d'experts a également reçu des informations très crédibles indiquant que les marchés cibles de la SOCEBO comprenaient l'Afrique du Sud.

52. Lors d'une réunion tenue à Harare, le Président Mugabe a dit au Groupe d'experts que la SOCEBO devait commencer ses activités d'abattage en mai 2001, mais que celles-ci avaient été retardées en raison d'une incapacité d'acquitter au Service des impôts du Zimbabwe les droits de douane applicables aux machines importées à cette fin. Le Groupe a également reçu des informations crédibles indiquant que le capital de démarrage, d'un montant de 600 000 dollars, devant servir à financer les opérations de la SOCEBO, avait été détourné par des représentants du bureau d'achat de diamants, Minerals Business Company (MBC), autre filiale de la COSLEG. Le Groupe a appris que l'enquête de police sur la disparition de ces fonds avait été suspendue.

53. D'importants investissements demeureront nécessaires pour que la société puisse atteindre ses objectifs – d'un montant de plus de 5 millions de dollars, suivant son plan d'opérations. Le Groupe n'a pas pu vérifier les informations selon lesquelles les Forces de défense zimbabwéennes auraient contacté des investisseurs malaisiens, libanais et français en vue d'étudier la possibilité de créer des coentreprises pour exploiter ces concessions.

54. Toutefois, d'après les informations fournies par la SOCEBO, en juillet 2001, une coentreprise a été créée avec la société Western Hemisphere Capital Management (WHCM) décrite par certains comme étant une société britannique sise à Harare. La société SAB-Congo a été créée pour exploiter l'une des concessions dans la province du Katanga. La société WHCM, qui fournit le capital et le matériel nécessaires, détient actuellement 60 % du capital, la SOCEBO 35 % et l'Institut national pour l'étude et la recherche agronomique (INERA), institut de recherche agronomique géré par l'État congolais, 5 %. La durée de ce contrat est de 10 ans. Les premières ventes de bois par cette société sont prévues pour novembre 2001. Le Groupe d'experts n'a pu établir si la société WHCM était liée à la Western Hemisphere Resource Exploration[4], qui a récemment créé une coentreprise d'extraction de diamant avec la COSLEG et la Société congolaise d'exploitation minière (SCEM). La

[4] Cette société est immatriculée dans l'île de Man et d'après ses statuts son propriétaire est Elkin Planim.

SOCEBO poursuit également des négociations avec Assetfin, société zimbabwéenne contrôlée par Time Bank, en vue d'un arrangement similaire pour une autre concession.

55. La direction de la SOCEBO a dit au Groupe d'experts, lors d'un entretien qui a eu lieu en septembre à Kinshasa, que, si elle continuait de rechercher des investisseurs, elle exportait actuellement du bois acheté à de petites sociétés d'exploitation locales. Elle a également engagé une procédure afin d'annuler un contrat de partenariat avec une société d'exploitation congolaise privée pour sa concession dans le Bas-Congo, décrite comme « non rentable ». Si la direction de la SOCEBO a donné l'image d'une société luttant encore pour lancer ses opérations et accablée de dettes et d'arriérés d'impôts, le Groupe d'experts a reçu des informations crédibles indiquant que le personnel militaire zimbabwéen poursuivait des opérations d'exploitation intensives du bois dans la concession de la SOCEBO au Katanga, apparemment en conjonction avec la SAB-Congo.

## V. Liens existant entre l'exploitation des ressources et la poursuite du conflit

### Aperçu général

56. En procédant à des enquêtes, le Groupe d'experts a essayé de déterminer dans quelle mesure l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses était le véritable mobile des activités de chacune des parties au conflit dans la République démocratique du Congo (RDC), et dans quelle mesure cette exploitation fournissait les moyens de poursuivre le conflit. Ce faisant, il a analysé les faits nouveaux survenus dans le conflit et leurs incidences sur les activités en matière d'exploitation. Il a ensuite évalué séparément les activités des différents États qui participent au processus d'exploitation.

### Les faits nouveaux et leurs incidences

57. Les affrontements qui ont eu lieu au cours des sept derniers mois dans la région orientale et au Kivu entre les Maï-Maï, qui semblent être mieux équipés et mieux coordonnés qu'avant, et l'UPDF et le groupe rebelle MLC paraissent être directement liés aux efforts faits pour contrôler l'exploitation du coltan et de l'or. De brefs combats qui avaient pour enjeu l'accès aux mines de coltan ont également opposé les Maï-Maï et l'APR dans toute la région du Kivu. Le Groupe d'experts pense que les luttes intestines qui ont eu lieu au cours des derniers mois entre les groupes rebelles congolais et qui ont provoqué des scissions à l'intérieur de ces groupes et, à l'occasion, des flambées de violence, sont liées à la lutte pour le contrôle des mines de coltan, d'or et de diamants dans les régions de Beni et de Bafwasende.

58. Le Groupe d'experts a reçu des informations fiables corroborant des rapports de sources indépendantes selon lesquels le Zimbabwe appuie les forces rebelles burundaises FDD en leur fournissant des armes et des conseils d'experts. Selon de nombreuses sources dignes de foi, les FDD sont formées par les Forces de défense zimbabwéennes à Lubumbashi, où elles ont leur quartier général et où se trouvent les exploitations de cuivre et de cobalt dans lesquelles le Zimbabwe a des intérêts. Le fait que les forces de l'Armée pour la libération du Rwanda (ALIR II) soient basées près des FDD dans le Sud-Kivu et qu'elles aient aussi un poste de commandement et un bureau de liaison à Lubumbashi montre qu'elles ont des liens plus ou moins structurés avec les rebelles burundais. Le Groupe d'experts a conclu que l'armement de ces groupes irréguliers contribue à entretenir une sorte de guerre par forces interposées dans l'est du pays, car il permet de respecter le cessez-le-feu tout en créant dans la zone occupée un conflit « contrôlable » qui satisfait les intérêts de nombreuses parties. Avec la poursuite de ce conflit sporadique de faible intensité, un certain statu quo est maintenu dans la région, où de nombreuses ressources précieuses sont extraites, vendues et exportées. Le Zimbabwe et le Rwanda sont les pays dont la présence commerciale est la plus importante dans la RDC en raison de leur participation à la guerre. Le rôle que le Zimbabwe joue à cet égard dans la poursuite du conflit pourrait bien être partagé par le Gouvernement congolais, ou du moins par certains de ses éléments, ainsi que par d'autres gouvernements. Ces activités armées, en alimentant les craintes du Rwanda et du Burundi en matière de sécurité, peuvent servir à ces deux pays de prétexte supplémentaire pour maintenir leur position militaire. Le Rwanda peut s'en prévaloir pour étendre légitimement son contrôle sur un territoire extrêmement vaste ainsi que sur sa population et ses ressources. Quand sa participation à l'exploitation des mines et des forêts deviendra rentable, le Zimbabwe sera peut-être tenté de maintenir une présence militaire

Angola et dans la RDC. En Israël, ces diamants sont alors taillés et vendus au centre diamantaire de Ramat Gan.

70. Lors des réunions qu'ils ont tenues avec le Groupe d'experts, les membres de la Commission congolaise ont dit que, comme leur pays évoluait vers une plus grande transparence politique, le Gouvernement de Kinshasa devrait prendre des mesures pour régler la question des activités du Zimbabwe dans la RDC. À leur avis, cette question devait figurer à l'ordre du jour du Dialogue intercongolais et un protocole d'accord devait être établi entre la RDC et le Zimbabwe pour corriger les irrégularités actuelles, y compris les accords signés secrètement sous la pression de la situation militaire à l'époque.

71. La position que le Gouvernement de Kinshasa adopte actuellement à l'égard des activités qui ont lieu dans les régions contrôlées par les rebelles prouve une fois de plus qu'il est incapable de prendre des décisions dans l'intérêt national. D'après les entreprises commerciales et les hommes d'affaires qui ont exercé leurs activités à la fois sous le Gouvernement congolais et sous les autorités rebelles, les règlements et les procédures n'ont généralement pas changé sous l'administration des rebelles. En fait, les fonctionnaires nommés par le Gouvernement de Kinshasa remplissent encore des fonctions comme celles de douanier ou de percepteur dans les régions tenues par les rebelles. Toutefois, les impôts ne sont pas reçus par le Gouvernement de Kinshasa et sont détournés par les rebelles à leur propre usage. Cette situation est reconnue par le Gouvernement congolais, qui a offert, en septembre 2001, de payer les 37 mois d'arriérés de salaire de ces fonctionnaires. Le Gouvernement de Kinshasa semble également avoir reconnu les activités des entités commerciales qui opèrent dans les régions aux mains des rebelles. On peut citer, entres autres exemples, la société allemande Somikivu, qui opère dans l'est de la République démocratique du Congo, mais continue à payer des impôts aux rebelles et maintient un bureau à Kinshasa. Interrogé sur le statut juridique des entités commerciales qui opèrent dans les territoires contrôlés ou occupés par les rebelles, le Ministre congolais de la justice a dit au Groupe d'experts, lors d'une réunion tenue en septembre 2001, qu'aucune des concessions n'avait été révoquée jusque-là et qu'une évaluation serait effectuée au cas par cas lorsque le Gouvernement reprendrait le contrôle des régions dans lesquelles ces entités opéraient.

72. Pour en avoir la preuve, le Groupe d'experts a examiné de plus près le statut juridique de DARA Forest, société thaïlandaise opérant dans la province du Nord-Kivu. DARA Forest est une société d'exploitation forestière enregistrée au Congo qui appartient à cinq actionnaires. Le principal d'entre eux, Royal Star Holdings, appartient en partie au Directeur général de DARA Forest, John Kortiram, ainsi qu'à trois autres actionnaires congolais. En mars 1998, DARA Forest a été enregistrée à Kinshasa en tant que société congolaise, après quoi des travaux ont commencé en vue de la construction d'une scierie à Mangina, dans la province du Nord-Kivu. En juin 1998, DARA Forest s'est vu accorder une concession forestière de 35 000 hectares par l'Autorité provinciale du Nord-Kivu, qui accorde des concessions aux sociétés après leur enregistrement auprès du Gouvernement central. La même autorité a également accordé à DARA Forest une licence d'exploitation pour acheter du bois à des exploitants forestiers locaux et l'exporter. Ses exportations, à destination des États-Unis et de la Chine, ont commencé au début de 1999, quelques mois après le commencement de la guerre.

73. DARA Forest, qui a respecté tous les règlements en vigueur, paie actuellement ses impôts à la même banque qu'avant la prise de la région par les rebelles. Elle a également affaire aux mêmes fonctionnaires des douanes lorsqu'elle exporte ses produits et importe du matériel de production. Le Groupe d'experts a également appris que les autorités congolaises du Nord-Kivu procèdent tous les deux mois à une vérification pour s'assurer que DARA Forest se conforme aux conditions des licences qui lui ont été accordées. En outre, le 12 septembre 2001, le Ministère de la justice à Kinshasa a accordé à DARA Forest un certificat d'enregistrement, qui semble indiquer clairement que le Gouvernement de la RDC reconnaît la société et accepte qu'elle opère dans des zones tenues par les rebelles.

74. Le cas des Frères Arslanian montre aussi l'ambiguïté de l'attitude du Gouvernement de Kinshasa. La société diamantaire des Frères Arslanian, dont le siège est en Belgique, est autorisée, aux termes d'un accord, à acheter tout le stock du comptoir Belco Diamants, à Kisangani, en échange de l'aide financière nécessaire, et ses représentants se sont rendus ouvertement à Kisangani pour acheter des diamants

extraits de mines situées dans les zones tenues par les rebelles autour de la ville. Un des propriétaires de la société, Raffi Arslanian, n'en a pas moins reçu en 2001 une lettre du Ministre congolais des mines lui proposant d'investir dans un projet de plusieurs millions de dollars destiné à réorganiser l'entreprise diamantaire MIBA qui appartient à l'État.

75. Il semble que le Président Joseph Kabila souhaite sincèrement introduire dans son pays des changements positifs. Le Groupe d'experts a noté qu'en dépit des considérations politiques qui entrent en jeu dans l'octroi de concessions favorables à ses alliés, il cherche sérieusement à attirer des investissements étrangers pour restructurer, moderniser et libéraliser ce que l'État possède encore dans le secteur minier. À cet égard, le nouveau code minier de la RDC devrait introduire certains changements positifs fondamentaux dans l'industrie minière du pays.

### Zimbabwe

76. D'après les renseignements dont disposait le Groupe d'experts, cinq grands facteurs ont déterminé la nature de l'engagement du Zimbabwe en République démocratique du Congo (RDC). L'un des facteurs les plus déterminants est la volonté du Zimbabwe d'affirmer son rôle au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Un appui militaire à la RDC lui offrait cette possibilité. Le deuxième facteur réside dans les difficultés de l'économie et du système politique du Zimbabwe. Les conséquences de la très mauvaise gestion de l'économie, des dépenses publiques incontrôlées, de la corruption et du règne du parti unique sont manifestes et ont provoqué une chute du niveau de vie. À l'instar de la politique de redistribution des terres, la campagne militaire devait permettre de rallier l'opinion publique autour des dirigeants. Le troisième facteur est qu'en 1996 le Zimbabwe avait soutenu l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre du Président Kabila, fournissant 5 millions de dollars pour aider à renverser le régime Mobutu. Le quatrième facteur et le plus décisif a été l'enseignement tiré de l'engagement militaire du Zimbabwe dans la guerre civile du Mozambique. En tant que révolutionnaire et combattant de la liberté, le Président Mugabe avait engagé des forces militaires dans ce pays, pour se rendre compte plus tard que des hommes d'affaires sud-africains étaient venus monopoliser ce marché après le retrait zimbabwéen. Les responsables zimbabwéens étaient déterminés à ne pas commettre la même erreur en RDC. Un cinquième facteur a été signalé au Groupe d'experts par un certain nombre d'analystes. La baisse du taux de change, la faillite de l'industrie minière et la pénurie critique d'énergie au Zimbabwe ne laissent plus guère de sources d'enrichissement aux responsables de l'État, qui se sont alors tournés vers la RDC.

77. Le Zimbabwe a commencé ses activités commerciales en RDC lorsque la Zimbabwean Defence Industries, société appartenant aux Forces de défense du Zimbabwe, a obtenu un contrat de vente de produits alimentaires et de matériel aux troupes de Kabila qui avançaient vers Kinshasa. À la suite du déclenchement de la guerre de 1998, le nouveau statut du Zimbabwe en RDC s'est précisé avec la nomination de Billy Rautenbach à la tête de la Gécamines et l'octroi d'un contrat à Congo-Duka, une coentreprise réunissant la ZDI et une société congolaise, General Strategic Reserves, en vue de la fourniture de produits alimentaires et d'autres biens de consommation à la RDC. Cependant, en raison d'une politique financière déplorable, les opérations de la société se sont soldées par un échec, qui a découragé les investisseurs que la ZDI espérait attirer.

78. Le personnage clef de l'engagement commercial du Zimbabwe est Emmerson Mnangagwa. Considéré par le Président Mugabe comme un membre dévoué de la ZANU-PF, M. Mnangagwa est intervenu pour la première fois en RDC lorsqu'en 1998 le Président Mugabe l'a chargé d'aller inspecter les forces zimbabwéennes. Maître d'œuvre des activités commerciales de la ZANU-PF, M. Mnangagwa s'est servi de l'influence dont il jouissait auprès du Président Kabila pour élaborer les premiers plans des projets commerciaux du Zimbabwe en RDC. C'est à cette époque, plus précisément en 1999, qu'a été conçu Operation Sovereign Legitimacy (OSLEG), à la suite du sommet qui s'était tenu à Windhoek et au cours duquel les alliés avaient demandé une compensation pour leur participation au conflit.

79. OSLEG représente le volet commercial des Forces de défense du Zimbabwe (ZDF) en RDC. Ses dirigeants sont majoritairement de hauts responsables militaires. Sa principale plate-forme d'intervention est la COSLEG, coentreprise constituée avec la COMIEX, société détenue majoritairement par feu le Président Laurent-Désiré Kabila et de hauts responsables de l'ADFL. OSLEG a été défini comme étant le partenaire

caractère structuré qui était à l'origine des activités purement commerciales qu'elle assume aujourd'hui.

92. Dans sa réponse au rapport du Groupe, le Gouvernement rwandais a accusé ce dernier de ne pas tenir compte de la menace permanente que présentent pour la sécurité du Rwanda les auteurs du génocide, et il déclare ne pas comprendre pourquoi le Groupe qualifie d'exploitation illégale ce qui est en fait la perpétuation de liens commerciaux traditionnels dans la région. S'il est vrai que les pays sans littoral de la région des Grands Lacs ont de tout temps été tributaires des ports de Mombassa et de Dar es-Salaam, l'industrie minière de la région orientale de la RDC a principalement fait transporter ses diamants et son or par voie aérienne via Kinshasa. Les produits du bois étaient, comme on l'a dit, transportés par voie fluviale à Kinshasa. En ce qui concerne les métaux de base, ils étaient transportés directement au port de Dar es-Salaam par le chemin de fer de Tazara. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des échanges transfrontières de proximité dans la région. De fait, les populations locales de la RDC ont toujours compté sur les pays voisins pour leurs relations commerciales et leurs échanges. Toutefois, ces échanges transfrontières officieux ont essentiellement porté sur des biens de consommation, des produits pétroliers, etc. Pour autant que le Groupe d'experts le sache, les échanges de quantités importantes de colombotantalite, de diamants ou d'or n'ont jamais fait partie des relations commerciales des populations frontalières ou vivant à proximité des frontières.

93. En ce qui concerne les menaces contre la sécurité, il faut noter que les groupes armés Interahamwe et les ex-forces armées rwandaises (FAR), y compris ALIR I (Armée pour la libération du Rwanda) et ALIR II ont ouvertement déclaré leur intention de renverser le régime de Kagame. Il ne faudrait pas pour autant que des préoccupations d'ordre sécuritaire servent de prétexte pour maintenir une présence militaire importante, qui facilite par ailleurs la poursuite de l'exploitation des ressources congolaises dans des régions de l'est de la RDC, comme Kisangani et Kindu.

94. En ce qui concerne les réseaux financiers mis en place pour que l'APR (Armée patriotique rwandaise) exploite les ressources naturelles du Congo, le Groupe s'est entretenu avec Alfred Kalisa, Président de la Banque de commerce, de développement et d'industrie (BCDI) à Kigali et actionnaire et administrateur de la Banque de commerce et de développement (BCD) à Kinshasa. M. Kalisa a confirmé que la SARL « Tristar Investments », dont il a dit qu'elle était la propriété du Front patriotique rwandais, détient 13 % des actions de la BCDI. Il ressort du rapport d'audit de 2000 concernant la BCD, créée en tant que coentreprise par la COMIEX [contrôlée par l'ADL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre)], que Tristar détient 10 % des parts. M. Kalisa a dit aux membres du Groupe que les données figurant dans son rapport et concernant une transaction bancaire relative à des versements de fonds à la COMIEX-ADL en 1997 étaient fausses. Le Groupe a été en mesure de vérifier la présentation faite par M. Kalisa de cette opération, dans laquelle 3,5 millions de dollars ont été transférés de la Banque Belgolaise, par l'intermédiaire de la Citibank, à la BCDI en vue d'un paiement à la COMIEX. M. Kalisa a également dit au Groupe que les informations figurant dans son rapport et concernant un prêt de 1 million de dollars accordé à la SONEX (appartenant au RCD-Goma) pour régler des factures de combustible concernant la ligne aérienne Jambo Safari étaient incorrectes. Selon M. Kalisa, le prêt a été consenti pour le règlement de combustible concernant la ligne aérienne Alliance Express.

### Ouganda

95. L'Ouganda peut également faire légitimement valoir que des menaces contre sa sécurité ont déclenché son intervention militaire en République démocratique du Congo (RDC). Ce faisant, le Gouvernement ougandais a mis en place un protocole signé en avril 1998 entre la RDC et l'Ouganda, aux termes duquel deux bataillons de chaque pays étaient autorisés à traverser la frontière pour poursuivre des auteurs d'actes terroristes.

96. Le Groupe a pris note du fait que l'Ouganda a donné suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2001/13) et a créé une commission nationale d'enquête, la Commission Porter.

97. Au vu du rapport du Groupe d'experts et du retrait d'un nombre important de soldats des UPDF (Uganda People's Defence Forces), on peut avoir l'impression que les activités d'exploitation ont été réduites, mais il faut souligner qu'en fait elles continuent. Les réseaux commerciaux mis en place par les officiers de l'armée ougandaise et leurs homologues civils, qui ont été présentés dans le rapport, continuent de fonctionner dans la province orientale et à Kampala. Ainsi, les sociétés Trinity et Victoria continuent à

exploiter activement les diamants, l'or, le café et le bois. Les UPDF ont donc pu retirer leurs troupes, tout en laissant derrière elles des structures qui permettent à des officiers militaires et à leurs associés, y compris des chefs rebelles, de continuer à tirer profit de ces activités.

98. Certes, le Gouvernement ougandais ne participe pas directement à ces activités d'exploitation, mais la mentalité qui inspire le comportement de son personnel militaire fait que lesdites activités sont tolérées et excusées. Les activités commerciales des officiers supérieurs des UPDF sont connues de tous. Dans une entrevue accordée en août 2001 au Groupe, le général Salim Saleh (aujourd'hui à la retraite) a reconnu que bien que n'ayant jamais été en RDC, une de ses compagnies s'était livrée à l'exportation de marchandises vers l'est de ce pays. Il a signalé que l'avion transportant ces marchandises avait été dans un premier temps confisqué par le général Kazini. Le général Kazini, qui participait également à cette entrevue, a à son tour exposé le rôle qu'il avait joué pour faciliter le transport des marchandises ougandaises vers Kisangani et d'autres régions de la RDC. Ayant la maîtrise totale des zones placées sous leur juridiction, le général Kasini et d'autres ont utilisé de leur pouvoir, comme ils l'auraient fait n'importe où ailleurs, pour mettre en place un dispositif propre à promouvoir leurs intérêts commerciaux. Ce sont les caractéristiques de la zone placée sous leur contrôle qui déterminent essentiellement le type d'activités d'exploitation menées par les membres des UPDF.

99. Le Groupe a constaté que les officiers des UPDF mènent généralement leurs activités par l'intermédiaire d'un associé congolais à qui ils délèguent tout pouvoir et qu'ils soutiennent. Tel a été le cas de Jean-Pierre Bemba, d'Adele Lotsove et plus récemment de Roger Lumbala, appartenant au RCD-National (Rassemblement congolais pour la démocratie-National), aujourd'hui disparu, ainsi que celui de Mbusa Nyamwisi. Le Groupe a appris de sources diverses que le RCD-National avait été créé en 2000 par le général Kasini avec des transfuges du RCD-Goma, en prenant Bafwasende comme base. Plus récemment, le Groupe a appris que M. Lumbala avait signé deux accords commerciaux portant les signatures du commandant Kahinda Otafire des UPDF et des contreparties belge et autrichienne. En outre, le Groupe a appris que, fin décembre 2000, Lumbala – qui servirait d'écran pour le monopole de la société Victoria sur les diamants de Bafwasende – se trouvait à Kampala pour remettre des diamants à ses « maîtres », selon les termes de ces mêmes sources. Une autre des activités auxquelles se livrent les officiers des UPDF consiste à effectuer de généreuses ponctions sur les recettes douanières provenant du commerce illicite entre la RDC et l'Ouganda. Une source extrêmement fiable a fait savoir à cet égard au Groupe que M. Nyamwisi « épongeait » jusqu'à 400 000 dollars des États-Unis sur les recettes douanières prélevées au poste de Beni à la frontière de l'Ouganda. Selon cette même source, M. Nyamwisi partage ces sommes avec le général Kazini et le général Salim Saleh.

100. S'agissant de l'Ouganda, il existe un lien entre la poursuite du conflit et l'exploitation des ressources naturelles. Des membres influents du Gouvernement, des officiers et des hommes d'affaires continuent à exploiter le volet « sécurité » au mieux de leurs intérêts commerciaux.

### Burundi

101. Le Groupe d'experts n'a trouvé aucune preuve liant directement la présence du Burundi en République démocratique du Congo (RDC) à l'exploitation des ressources de ce pays. Bien que l'armée burundaise se trouve dans la RDC à proximité d'un centre traditionnel d'échange et de transit des minéraux, sa présence a et continue d'avoir pour objectif d'arrêter les attaques lancées par les groupes rebelles, en particulier les FDD, qui sont basés dans le Sud-Kivu et au Katanga.

102. Dans sa réponse au rapport du Groupe d'experts, le Gouvernement burundais a contesté les conclusions selon lesquelles le Burundi avait exporté des minéraux qu'il ne produisait pas, en se référant spécifiquement aux exportations de diamants qui coïncidaient avec l'occupation en 1998 de la partie orientale de la RDC. Pour vérifier cette information, le Groupe d'experts a contacté le Département Afrique du FMI pour lui demander une copie d'un mémorandum du Fonds qui étaye les affirmations contenues dans son rapport. Bien que les représentants du FMI aient confirmé qu'ils s'efforçaient de retrouver le document demandé, le Groupe d'experts n'a pas pu en obtenir de copie. En outre, le Ministre de l'énergie et des mines et des représentants du secteur minier du Burundi ont fourni au Groupe d'experts des informations étayant les affirmations du Burundi selon lesquelles il y a des gisements d'or, de coltan et de cassitérite dans le nord

titre d'incitation. Ils ont remporté de petites victoires militaires dans des zones assez isolées du Burundi.

**Interahamwe et ex-FAR (Forces armées rwandaises) (ALIR I et II)**

141. Après l'échec d'une offensive d'un mois contre le l'APR qui avait commencé en mai, ce qui restait de l'ALIR I s'est dispersé dans la région du Nord-Kivu, principalement aux alentours de Masisi. Cette offensive, qui aurait été préparée avec l'appui de l'armée zimbabwéenne, a échoué en raison du manque de coordination entre les forces de l'ALIR I et II pour planifier les attaques et de l'absence de soutien de la part de la population rwandaise. Une fois leur commandant en chef capturé par l'APR, le reste des forces de l'ALIR I a lancé quelques attaques ponctuelles, essentiellement pour survivre. Lors de certaines attaques, elles auraient tenté de s'emparer de stocks de colombotantalite et d'autres ressources. On considère que l'ALIR I, sérieusement affaiblie, ne représente plus une sérieuse menace, un grand nombre de ses combattants ayant été capturés et conduits à un camp de réadaptation au Rwanda.

142. L'ALIR II, forte de plus de 5 000 hommes, est principalement basée dans le Sud-Kivu près de Shabunda, Fizi et Baraka, mais elle a aussi des hommes assurant des fonctions de commandement et de liaison à Lubumbashi (province du Katanga). Certains de ses combattants seraient recrutés dans des camps de réfugiés de Zambie. Dans le cadre d'une alliance peu structurée, qui existe toujours, avec le FDD et les Maï-Maï, ils auraient eu des affrontements avec le RCD-Goma et les forces rwandaises et burundaises dans la région du Sud-Kivu. Ces combats, qui se poursuivent et parfois s'intensifient, semblent avoir pour but, selon plusieurs sources bien informées, soit de s'assurer le contrôle d'un corridor pénétrant sur le territoire du Burundi, soit de continuer à déstabiliser la région afin de retarder la mise en place d'un plan de démobilisation efficace. Selon des sources fiables, plusieurs milliers de combattants de l'ALIR ont récemment été intégrés dans les Forces armées congolaises. Lors de la visite du Secrétaire général en RDC, en septembre, le Président Kabila a annoncé que 3 000 soldats des ex-FAR et d'Interahamwe, qui se trouvaient à Kamina (province du Katanga), seraient démobilisés, sous le contrôle de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo.

## VIII. Conclusions

143. L'exploitation systématique des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo (RDC) se poursuit sans relâche. Ces activités sont menées avec la participation d'un grand nombre d'acteurs, nationaux et non nationaux, appartenant ou non à la région, qu'ils participent directement ou non au conflit. Elles se sont traduites par l'enrichissement de particuliers et d'institutions qui, avec opportunisme, profitent de la situation actuelle pour amasser le maximum de richesses.

144. Tant que n'aura pas été réglé le conflit de plus large ampleur qui sévit dans l'ensemble de la République et dans la région, il serait parfaitement irréaliste d'espérer que cesse l'exploitation des ressources naturelles et autres formes de richesses dans la RDC. L'exploitation de ces ressources ne peut être analysée et traitée isolément, sans tenir compte de la situation de fait existant dans la région. Il est indispensable d'avoir conscience qu'elle ne représente qu'un aspect du problème qui est lié de façon inextricable à d'autres enjeux importants à l'échelle de la région.

145. L'une des raisons fondamentales de la poursuite de l'exploitation systématique et continue des ressources par divers groupes « prédateurs » opérant dans le pays est l'effondrement de fait de toutes les institutions et structures de l'État dans la RDC. L'incapacité de résister à toute pression ou le manque de volonté à cet égard rendent le pays extrêmement vulnérable. Il ne faut pas oublier qu'une telle situation offre des occasions et avantages financiers importants à des éléments dépourvus de scrupules qui opèrent sous le couvert de divers organismes publics, entreprises privées et groupes mafieux ou pour le compte de particuliers. Il serait tout à fait irréaliste de s'attendre à ce qu'un État se trouvant dans une telle situation puisse exercer ne serait-ce qu'un minimum d'autorité sur son territoire. Pour remédier à une situation aussi grave que celle-ci, il est d'une importance capitale de commencer à remettre sur pied les institutions publiques. Cette tâche exigera l'application d'une stratégie systématique et soutenue pendant de nombreuses années, avec l'assistance et la coopération entières de la communauté internationale.

146. Le conflit se poursuit à faible intensité; il s'agit principalement d'affrontements entre les divers

groupes armés et les forces étrangères pour empêcher celles-ci d'avoir accès à diverses ressources et d'en prendre le contrôle. Toutefois, le cessez-le-feu est d'une manière générale respecté sur la ligne de front et, de ce fait, l'exploitation des ressources est l'activité principale des troupes étrangères ainsi que des différents groupes armés, les premières tolérant les activités des seconds, car ceux-ci constituent à leurs yeux une force d'opposition encadrée et donc une menace à la sécurité qui justifie le maintien de leur présence militaire dans la RDC.

147. Il existe par conséquent un lien très clair entre la poursuite du conflit et l'exploitation des ressources naturelles. Il ne serait pas faux de dire qu'ils découlent l'un de l'autre. Les opérations militaires et la présence d'éléments armés de toutes les parties dans la RDC sont devenues des activités qui s'autofinancent et n'entraînent donc aucune charge financière pour les parties intéressées. Celles-ci jouissent ainsi d'une plus grande liberté et, n'ayant pas de contraintes financières, ne sont aucunement incitées à faire cesser le conflit.

148. La motivation initiale des armées étrangères qui sont intervenues dans la RDC était essentiellement d'ordre politique et liée à la sécurité, mais avec le temps et en raison de l'évolution de la nature du conflit, leur motivation primordiale est désormais de tirer de la situation le maximum d'avantages commerciaux et matériels, qu'il s'agisse des gouvernements alliés ou des partisans des rebelles.

149. La persistance du conflit et des guerres civiles qui sévissent dans la région semble avoir suscité chez plusieurs pays un sentiment d'insécurité accrue ainsi que des soupçons quant à la motivation de leurs voisins. Les pays qui sont parties au conflit ne devraient toutefois pas exploiter la situation dans l'intérêt de leurs propres ambitions et programmes nationaux.

150. Nonobstant ses vives protestations, le Gouvernement de la RDC a permis à certaines sociétés étrangères de poursuivre l'exploitation de ressources dans les zones occupées par les rebelles, sans dénoncer ou résilier leurs contrats de concession. En témoigne le fait que certains ministères à Kinshasa ont toujours des contacts avec ces sociétés et collaborent activement avec elles.

151. Les sources réelles de financement de l'effort de guerre par toutes les parties au conflit, y compris la RDC, restent entourées de mystère. Aucune des personnes interrogées par le Groupe d'experts n'a donné de réponse claire à ce sujet et il était évident que bien des choses ne devaient pas être divulguées. Les budgets militaires officiels des pays participant aux hostilités, dans les cas où certaines informations ont été communiquées, montrent clairement que ces pays ne sont pas en mesure de financer leurs activités dans la RDC. Il est évident que, dans de tels cas, l'effort de guerre a été financé par des sources extrabudgétaires, ce qui suscite beaucoup de méfiance et d'inquiétude. Il se peut qu'une partie de l'aide internationale ait été détournée pour financer le conflit, ce qui pourrait être interprété à tort comme une façon de reconnaître et d'accepter le rôle joué par les intéressés dans la poursuite du conflit dans la RDC.

# IX. Recommandations

### Sur le plan des institutions

152. Pour que la République démocratique du Congo (RDC) exerce effectivement son autorité sur son territoire et mette ses richesses naturelles à l'abri des activités illicites, la communauté internationale devrait aider à formuler un plan d'action organisant la restauration des institutions publiques du pays. Cette initiative devrait être liée à l'organisation d'une conférence internationale sur la paix et le développement dans la région des Grands Lacs.

153. Il conviendrait d'examiner et de réviser tous les accords de concession et tous les accords et contrats commerciaux conclus sous le régime de Laurent-Désiré Kabila (1997-2001), puis dans les zones tenues par les rebelles, y compris les concessions, les accords et les contrats signés en secret et sous la contrainte, pour en faire disparaître ou en corriger toutes les irrégularités. Le travail de renégociation qui permettrait de rééquilibrer ces obligations contractuelles devrait être entrepris sous les auspices d'un organe spécial qu'il incomberait au Conseil de sécurité de créer. Cette initiative concourra aux efforts de relèvement et de reconstruction du pays entrepris par le Président Joseph Kabila de façon transparente et organisée, encourageant ainsi l'investissement étranger direct dont la RDC a si cruellement besoin. La mise en place d'un gouvernement d'union nationale à large base serait susceptible de faciliter cette évolution.

154. La Mission de l'ONU en République démocratique du Congo devrait accélérer les opérations de démobilisation, désarmement et réinstallation afin de réduire les problèmes de sécurité dont se sont explicitement inquiétés un certain nombre d'États de la région, y compris la RDC elle-même, jusqu'au niveau où les États concernés pourront négocier entre eux les moyens de garantir leurs frontières sans empiéter sur la souveraineté des autres.

**Sur le plan financier et technique**

155. La Banque mondiale, le FMI et les autres donateurs internationaux sont les meilleurs critiques de leur propre assistance. Ces donateurs internationaux envisageront peut-être de présenter dans les meilleurs délais au Conseil de sécurité leurs conclusions quant au rôle que joue l'aide qu'ils fournissent dans le financement de la poursuite du conflit et le maintien du statu quo dans la région des Grands Lacs.

156. Il conviendrait d'imposer, pendant une période déterminée, un moratoire à l'achat et à l'importation de produits précieux, comme la colombotantalite, le diamant, l'or, le cuivre, le cobalt, le bois d'oeuvre et le café, provenant de régions de la République démocratique du Congo (RDC) où se trouvent des forces étrangères et de territoires tenus par les groupes rebelles.

157. Pendant ce moratoire, les pays impliqués directement ou indirectement dans le conflit en RDC, en particulier les pays de transit qui sont par exemple la Zambie, l'Afrique du Sud, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, devraient réviser leur législation interne et adopter les lois nécessaires pour faire enquête sur la contrebande de produits précieux congolais et poursuivre les trafiquants.

158. En même temps, il conviendrait de mettre définitivement au point les mesures techniques actuellement envisagées, par exemple la normalisation des certificats d'origine, des régimes fiscaux et des règlements de vérification, et la synthèse des statistiques de la production et du commerce des diamants. L'application de ces mesures serait contrôlée par les organes compétents, comme le Conseil mondial du diamant, le Forum intergouvernemental sur les forêts et la CITES, qui en vérifieraient l'efficacité. Il faudrait également insister sur la normalisation et l'harmonisation des procédures et des règlements applicables à l'entrée dans le pays de destination finale.

159. Les revenus tirés des richesses de la RDC devraient être acheminés par les budgets des États. La collecte de l'impôt et l'emploi des recettes devraient être strictement contrôlés, transparents et assortis d'un système de responsabilisation.

**Sur le plan des sanctions**

160. Le Conseil de sécurité peut envisager d'imposer des sanctions. Cependant, le moment où il conviendra de le faire dépend de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'exploitation des richesses naturelles de la République démocratique du Congo et des événements qui intéresseront la région des Grands Lacs après la parution du présent additif. En attendant la décision que le Conseil de sécurité voudra prendre, il est nécessaire, avant de se prononcer en matière de sanctions, de mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi, qui rendra compte périodiquement au Conseil de sécurité des progrès éventuellement réalisés en matière d'exploitation et dans les autres domaines que le Conseil garde à l'étude.

Le Président
(*Signé*) Mahmoud **Kassem**

(*Signé*) Général Mujahid **Alam** (CR)

(*Signé*) Mel **Holt**

(*Signé*) Henri **Maire**

(*Signé*) Moustapha **Tall**

(*Signé*) Gilbert **Barthe**

# Annexe I

## Liste des pays visités et des représentants des gouvernements et organisations rencontrées

Le Groupe d'experts souhaite exprimer sa profonde reconnaissance aux fonctionnaires, diplomates, représentants d'organisations non gouvernementales, journalistes et autres interlocuteurs qu'il a rencontrés et qui l'ont aidé à élaborer le présent additif. Il souhaite remercier en particulier les Gouvernements du Burundi, de la Namibie et de l'Ouganda pour le niveau élevé de coopération qu'ils lui ont accordé.

En revanche, le Groupe d'experts est déçu de constater que les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ne lui ont pas apporté un concours suffisant.

Par ailleurs, le Groupe d'experts souhaite remercier en particulier la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, et spécialement les Ambassadeurs Kamal Morjane et Amos Namanga Ngongi, l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau des Nations Unies en Angola, le Bureau des Nations Unies au Burundi et les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement à Bujumbura, Dar es-Salaam, Harare, Kampala, Kigali, Lusaka, Pretoria et Windhoek.

On trouvera ci-après la liste des fonctionnaires et autres interlocuteurs que le Groupe d'experts a rencontrés au cours de son mandat. Cette liste est incomplète car beaucoup d'autres personnes rencontrées par le Groupe d'experts ont souhaité garder l'anonymat dans leur propre intérêt.

### Afrique du Sud

#### Représentants du Gouvernement

Ministère des affaires étrangères
Experts en diamants du Gouvernement

#### Représentants d'États

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur de France
Ambassadeur de la République démocratique du Congo

#### Organisations internationales

Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies

#### Autres

Institut d'études stratégiques
Anglo-American Corporation

**Angola**

**Représentants du Gouvernement**

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense
Ministre de l'intérieur
Ministre et Vice-Ministre de la géologie et des mines
Ministre du pétrole
Gouverneur de la Banque centrale
Vice-Ministre du commerce
Vice-Ministre des finances
Président de la société Sonangol

**Représentants d'États**

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur de France
Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ambassade du Portugal

**Organisations internationales**

Représentant du Secrétaire général en Angola

**Autres**

Président-Directeur général de l'Angola Selling Corporation (ASCORP)

**Belgique**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère des affaires étrangères
Ministère de l'économie

**Autres**

Président de la Commission d'enquête parlementaire (Geens) belge sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo
Hoge Raad voor Diamant (HRD) d'Anvers
Université d'Anvers
International Peace Information Service (IPIS)

**Burundi**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Pierre Buyoya
Son Excellence le Vice-Président Domitien Ndayizeye
Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense
Ministre du commerce et de l'industrie
Ministre de l'énergie et des mines

Ministre des finances
Administration des douanes
Banque de la République du Burundi

**Représentants d'États**

Ambassade de Belgique
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ambassade de la République démocratique du Congo

**Organisations internationales**

Représentant du Secrétaire général au Burundi
Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
Banque mondiale

**Autres**

Association de banques commerciales
Comptoirs miniers des exploitations du Burundi (COMEBU)
Burundi Mining Company (BUMINCO)
Comité international de secours

**États-Unis d'Amérique**

Banque mondiale
Fonds monétaire international

**France**

Ministère des affaires étrangères

**Kenya**

**Représentants du Gouvernement**

Ministre des affaires étrangères
Cabinet du Président
Ministère des finances et du plan
Ministère du commerce et de l'industrie
Ministère des transports et des communications
Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
Ministère de la défense
Administration des douanes et accises
Administration portuaire, port de Mombasa
Service des douanes, port de Mombasa

**Représentants d'États**

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur de Chine
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ambassadeur de France
Ambassadeur du Rwanda

Ambassadeur de Suisse
Ambassadeur de Thaïlande
Haut Commissaire de l'Ouganda
Haut Commissaire de la République-Une de Tanzanie
Haut Commissaire de la Zambie
Ambassade d'Allemagne
Ambassade des Pays-Bas
Ambassade de la République démocratique du Congo
Ambassade du Soudan
Haut Commissariat d'Afrique du Sud
Haut Commissariat du Royaume-Uni
Chef de la délégation de la Commission européenne

**Namibie**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Sam Nujoma
Ministre et Ministre adjoint des affaires étrangères
Ministre de la défense
Ministre du commerce et de l'industrie
Ministre des mines et de l'énergie
Secrétaire permanent de la Commission nationale de planification
Cabinet du Président

**Représentants d'États**

Haut Commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ambassadeur de France
Chef de la délégation de la Commission européenne

**Organisations internationales**

Coordonnateur résident du PNUD

**Autres**

August 26 Holding Company

**Ouganda**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Yoweri Museveni
Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense
Ministre des finances, de la planification et du développement économique
Ministre de l'agriculture
Ministre du tourisme, du commerce et de l'industrie
Ministre d'État à l'exploitation des ressources minérales
Ministre d'État à l'environnement
Général James Kazini
Lieutenant-colonel Nobel Mayumbu

**Représentants d'États**

Haut Commissariat du Royaume-Uni
Ambassade de France

**Organisations internationales**

Représentant résident de la Banque mondiale
Représentant résident du Fonds monétaire international

**Autres**

Général en retraite Salim Saleh
Commission d'enquête ougandaise (Commission Porter)
British Broadcasting Corporation (BBC)
*The East African*
*The Monitor*
*The New Vision*
DARA Forest

**République centrafricaine**

**Représentants du Gouvernement**

Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique
Central Bank of the States of Central Africa
Office de la réglementation, de la commercialisation et du contrôle des produits agricoles

**Représentants d'États**

Ambassade de France
Ambassade de la République démocratique du Congo
Consul honoraire de Belgique
Union européenne

**Organisations internationales**

Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine
PNUD

**Autres**

Comptoirs d'exportation de diamants

**République démocratique du Congo**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Joseph Kabila
Ministre des affaires étrangères
Ministre de la Présidence
Ministre de la sécurité nationale et de l'ordre public
Ministre délégué à la défense
Ministre de l'économie, des finances et du budget

Ministre de la justice
Ministre du plan et de la reconstruction
Ministre de l'agriculture
Ministre de la santé
Ministre de l'environnement et du tourisme
Ministre des PTT
Ministre des transports et des communications
Ministre et Vice-Ministre des mines et des hydrocarbures
OFIDA (Office des douanes et accises)

**Représentants d'États**

Ambassadeur de l'Angola
Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur de Namibie
Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ambassade de France

**Organisations internationales**

Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo
Commandant et chef d'état-major de la MONUC
Général de division Chingombe, commandant de l'Équipe spéciale de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe
Coordonnateur résident et coordonnateur résident adjoint du PNUD

**Autres**

Jean-Pierre Bemba, MLC/FLC
Banque de commerce et de développement
Commission d'experts nationaux sur le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses
COMIEX
COSLEG
Catholic Relief Services
Group Forrest
Groupe juridique international des droits de l'homme
Kababankola Mining Company
KSENGE Manganese
Oxfam-Royaume-Uni
Sengamines
SOCEBO
SODIMICO

**République du Congo**

**Représentants du Gouvernement**

Administration des douanes

**Représentants d'États**

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur de France
Ambassade de la République démocratique du Congo
Union européenne

**République-Unie de Tanzanie**

**Représentants du Gouvernement**

Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères
Secrétaire permanent du Ministère de la défense
Secrétaire permanent du Ministère de l'énergie et des ressources minières
Ministère de l'industrie et du commerce
Ministère de l'intérieur
Gouverneur de la Banque de Tanzanie
Administration portuaire tanzanienne

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

**Représentants du Gouvernement**

Foreign and Commonwealth Office
Administration des douanes et accises

**Autres**

Amnesty International
Africa Confidential
Global Witness
British Petroleum
De Beers
Anglo-American Corporation
America Mineral Fields
Oxfam
Hart Ryan Productions

**Rwanda**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Paul Kagame
Cabinet du Président : Envoyé spécial pour la République démocratique du Congo et du Burundi
Chef d'état-major adjoint de l'Armée patriotique rwandaise
Ministre du commerce
Ministre de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles
Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères
Secrétaire permanent du Ministère des finances
Secrétaire permanent du Ministère de la défense
Ministère de la justice
Banque nationale du Rwanda

Administration fiscale du Rwanda
Magasins généraux du Rwanda (MAGERWA)

**Représentants d'États**

Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ambassade d'Afrique du Sud
Ambassade d'Allemagne
Ambassade de Belgique
Ambassade du Canada
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ambassade de France
Ambassade des Pays-Bas
Ambassade de Suisse

**Organisations internationales**

Banque mondiale
Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies

**Autres**

Fédération du secteur privé rwandais (FSPR)
Federation of Customs Clearance Commissioners
Banque du commerce, du développement et de l'industrie (BCDI)
Association des banquiers rwandais
Banque commerciale du Rwanda
Banque de Kigali
Eagles Wings Resources
Rwanda Metals SARL
SOGERMI SARL

**Zambie**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Frederick Chiluba
Ministre de la défense
Ministre des finances et du développement économique
Ministre du commerce et de l'industrie
Ministre d'État aux affaires présidentielles
Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères
Secrétaire permanent du Ministère des mines et de l'exploitation des ressources minérales

**Représentants d'États**

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ambassadeur de France
Ambassadeur de la République démocratique du Congo

**Organisations internationales**

Secrétaire général du Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (COMESA)
Coordonnateur de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour le secteur minier

**Autres**

AFRONET

**Zimbabwe**

**Représentants du Gouvernement**

Son Excellence le Président Robert Mugabe
Ministre des mines et de l'énergie
Ministre des transports et des communications
Ministre de l'environnement
Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères
Chef de l'armée

**Représentants d'États**

Ambassadeur de Belgique
Ambassadeur de France

**Organisations internationales**

Coordonnateur résident des Nations Unies

**Autres**

Commercial Farmers' Union
Zimbabwe Defence Industries

# Annexe II

## Abréviations

| | |
|---|---|
| ADF | Alliance des forces démocratiques |
| AFDL | Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre |
| ALIR | Armée pour la libération du Rwanda |
| APR | Armée patriotique rwandaise |
| BCD | Banque de commerce et de développement |
| BCDI | Banque de commerce, de développement et d'industrie, Kigali |
| CDAA | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| Coltan | Colombotantalite |
| COMESA | Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe |
| COMIEX | Compagnie mixte d'import-export |
| COSLEG | Coentreprise entre la COMIEX et OSLEG |
| Ex-FAR | Ex-Forces armées rwandaises |
| FAC | Forces armées congolaises |
| FDD | Forces pour la défense de la démocratie |
| FLC | Front de libération du Congo |
| FLEC | Frente para a Libertacao do Enclave de Cabinda |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FNL | Forces nationales de libération |
| FPR | Front patriotique rwandais |
| Gécamines | Générale des carrières et des mines |
| IDI | International Diamond Industries |
| LRA | Lord's Resistance Army |
| MIBA | Société minière de Bakwanga |
| MLC | Mouvement de libération du Congo |
| MONUC | Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo |
| OSLEG | Operation Sovereign Legitimacy |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PRA | People's Redemption Army |
| RCD | Rassemblement congolais pour la démocratie |
| RCD-Goma | Rassemblement congolais pour la démocratie, basé à Goma |

| | |
|---|---|
| RCD-ML | Rassemblement congolais pour la démocratie, Mouvement de libération basé initialement à Kisangani, et maintenant à Bunia |
| RCD-National | Rassemblement congolais pour la démocratie, qui était basé à Bafwasende |
| SCEM | Société congolaise d'exploitation minière |
| SOCEBO | Société congolaise d'exploitation du bois |
| SOMIKIVU | Société minière du Kivu |
| SONANGOL | Sociedade Nacional de Combustiveis de Angola |
| UNITA | União Nacional para a Independência Total de Angola |
| UPDF | Forces armées ougandaises |
| ZANU-PF | Zimbabwe African National Union-Patriotic Front |
| ZDF | Zimbabwe Defence Forces |
| ZDI | Zimbabwe Defence Industries |

**Annexe RRDC 71**

**Déclaration du Président du Conseil de Sécurité, 19 décembre 2001, S/PRST/2001/39**

Nations Unies S/PRST/2001/39

# Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2001
Français
Original: anglais/français

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4441e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 décembre 2001 et consacrée à l'examen de la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante, au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité note avec inquiétude que le pillage des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo se poursuit sans relâche. Il condamne énergiquement ces activités qui prolongent le conflit dans le pays, entravent le développement économique de la République démocratique du Congo et exacerbent les souffrances de sa population, et il réaffirme l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la souveraineté de la République démocratique du Congo, y compris sur ses ressources naturelles.

Le Conseil souligne :

- Qu'aucune partie extérieure au pays ni aucun groupe ou aucune personne sous leur contrôle ne saurait profiter de l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo au détriment de ce pays;
- Que les ressources naturelles de la République démocratique du Congo ne sauraient constituer pour aucun État, aucun groupe ni aucune personne une incitation à prolonger le conflit;
- Que ni les parties extérieures au pays ni les groupes ou personnes sous leur contrôle ne doivent exploiter les ressources naturelles de la République démocratique du Congo pour financer le conflit dans le pays;
- Que les ressources devraient être exploitées légalement et sur une base commerciale équitable, afin de bénéficier au pays et à la population de la République démocratique du Congo.

Le Conseil remercie le Groupe d'experts de ses recommandations concernant les aspects institutionnels, financiers et techniques de la question et de ses conseils sur les mesures que pourrait imposer le Conseil. Il réitère son appui à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et réaffirme qu'il est résolu à prendre toute mesure appropriée pour aider à mettre un terme au pillage des ressources de la République démocratique du Congo, en appui au processus de paix, après qu'il aura été établi que ces mesures n'auront pas de répercussions

01-70740 (F) 191201 191201

graves et impossibles à gérer sur la situation désastreuse du pays sur les plans humanitaire et économique.

Le Conseil souligne qu'il importe de continuer à suivre la situation concernant l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et le lien qui existe entre l'exploitation de ces ressources en République démocratique du Congo et la poursuite du conflit, afin de maintenir la pression nécessaire pour mettre un terme à l'exploitation illégale de ces ressources, y compris des ressources humaines, aux dépens de la population congolaise et du processus de paix.

C'est pourquoi le Conseil, ayant entendu les vues exprimées lors du débat général qu'il a tenu le 14 décembre 2001, prie le Secrétaire général de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une période de six mois, à l'issue de laquelle ce dernier devra lui faire rapport. Le Groupe devra présenter un rapport intérimaire à l'expiration d'une période de trois mois.

Les prochains rapports du Groupe d'experts devraient comprendre les éléments ci-après :

- Une mise à jour des données pertinentes et une analyse des autres informations provenant de tous les pays concernés, y compris en particulier ceux qui n'ont pas jusqu'à présent communiqué au Groupe d'experts les renseignements demandés;
- Une évaluation des mesures que pourrait prendre le Conseil, y compris celles que le Groupe d'experts a recommandées dans son rapport (S/2001/357) et dans l'additif à ce rapport (S/2001/1072) afin d'aider à mettre un terme au pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, en prenant en compte l'impact qu'auraient ces mesures sur le financement du conflit et l'impact qu'elles pourraient avoir sur la situation humanitaire et économique de la République démocratique du Congo;
- Des recommandations concernant les mesures concrètes que la communauté internationale pourrait prendre en soutien au Gouvernement de la République démocratique du Congo, par le biais des organisations internationales, mécanismes et organes de l'ONU existants, pour s'attaquer aux problèmes énumérés dans le rapport et son additif;
- Des recommandations relatives aux mesures possibles que pourraient prendre les pays de transit ainsi que les utilisateurs finaux pour aider à mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo.

Le Conseil souligne qu'il importe que le Groupe d'experts maintienne un haut niveau de collaboration avec tous les intervenants congolais, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil demande à nouveau instamment aux gouvernements cités dans les rapports antérieurs de procéder à leurs propres enquêtes, de coopérer pleinement avec le Groupe d'experts, de prendre d'urgence les mesures requises pour mettre un terme à toute exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par leurs nationaux ou

d'autres parties sous leur contrôle, et de l'en tenir informé. Il demande également aux pays qui n'ont pas encore communiqué au Groupe d'experts l'information demandée de le faire d'urgence. »

**Annexe RRDC 72**

# Résolution du Parlement européen sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo, 5 juillet 2001

**Procès Verbal du 13/12/2001 - Edition provisoire**

## Congo

B5-0773, 0781, 0785, 0795 et 0808/2001

### Résolution du Parlement européen sur le Congo

**Le Parlement européen,**

- rappelant ses précédentes résolutions sur la situation dans la République démocratique du Congo (RDC),

- vu la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE sur la situation en Afrique centrale,

- vu la déclaration du Conseil demandant le retrait des forces armées étrangères, le désarmement et la démobilisation des combattants,

A. atterré par l'appel inter-organisations d'ensemble des Nations unies pour 2002 concernant la RDC, qui fait état de chiffres accablants, puisqu'il apparaît que près de 3 millions d'enfants, femmes et hommes ont été tués par suite de l'occupation étrangère, que plus de 2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays et que 16 millions de personnes sont menacées de mort du fait de la malnutrition, de l'absence de soins médicaux et des abus commis par les factions armées qui pillent les populations locales,

B. considérant que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que la situation au Congo-Kinshasa a contribué à faire progresser dans une proportion tragique (+ 22 %) les taux de malnutrition à l'échelle de la planète au cours des dix dernières années,

C. réaffirmant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la RDC et de tous les États de la région,

D. réaffirmant également la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles et se référant à la résolution 1376 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 9 novembre 2001, qui appelait tous les États à retirer leurs forces de la RDC et condamnait une nouvelle fois toute exploitation illégale des ressources naturelles dans ce pays,

E. considérant que l'exploitation illégale de ses ressources a d'ores et déjà été qualifiée de "pillage systématique" dans un récent rapport des Nations unies,

F. considérant qu'il ressort du second rapport des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC que les causes sous-jacentes du conflit ont trait à l'accès, au contrôle et à la commercialisation des ressources du pays,

G. considérant que certains de ces produits sont importés dans des États membres de l'UE,

H. considérant que les hostilités sont alimentées par cette exploitation illégale,

I. considérant que les ex-puissances européennes partagent une histoire commune avec l'Afrique et que les valeurs que l'Union européenne a résolument défendues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale font du devoir de mémoire un devoir d'assistance,

J. se félicitant des progrès accomplis au regard de certains volets de l'accord de Lusaka, qui constitue une base consensuelle pour l'avènement de la paix dans la RDC, mais soulignant que le processus de paix se trouve encore confronté à de nombreuses difficultés,

K. se félicitant en particulier de l'état avancé du déploiement de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), conformément à la résolution 1341 du Conseil de sécurité de l'ONU, mais rappelant qu'il incombe à toutes les parties de coopérer afin d'assurer le déploiement intégral des forces de l'ONU,

L. se déclarant toutefois préoccupé par certaines obstructions au retrait des troupes étrangères et réaffirmant que la responsabilité de la mise en oeuvre de l'accord de Lusaka incombe, en premier lieu, aux parties concernées,

M. déplorant que le dialogue intercongolais qui s'est tenu le 15 octobre 2001 à Addis-Abeba n'ait pu tenir les promesses du pré-dialogue qui s'était tenu à Gaborone, au Botswana, du 20 au 24 août 2001, et qui avait conféré un nouvel élan à la réconciliation nationale en reflétant l'aspiration conjointe des participants de voir mettre un terme à la guerre, préserver l'indépendance et l'unité du pays et instaurer la démocratie,

1. invite instamment les gouvernements, les organisations et, en particulier, les entreprises opérant dans le domaine de la santé à souscrire à l'appel inter-organisations d'ensemble des Nations unies pour 2002, lancé le 26 novembre 2001 à New York par M. Koffi Annan, lauréat du prix Nobel de la paix;

2. se déclare gravement préoccupé par la situation humanitaire dans la RDC et invite la communauté internationale, et notamment l'UE, à accorder dans les plus brefs délais un soutien accru aux opérations humanitaires;

3. estime que ce qui s'est révélé être une catastrophe humanitaire sans précédent devrait faire l'objet d'un contrôle et d'une enquête à l'échelle internationale;

4. invite les médias et les organes internationaux de presse à rompre le silence sur cette tragédie humanitaire;

5. insiste sur la nécessité de réhabiliter l'économie de la RDC à l'échelon local, de garantir l'accès de la population civile aux centres de distribution de denrées alimentaires, de soins médicaux et de santé et invite instamment la Communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire;

6. réaffirme son soutien à l'accord de Lusaka de 1999, qui offre une base consensuelle à un rétablissement de la paix dans la RDC dans l'ensemble de la région; invite toutes les parties concernées à se conformer à la lettre à la résolution 1304 du Conseil de sécurité des Nations unies;

7. invite la présidence espagnole à organiser, au début de l'année 2002, une rencontre entre toutes les parties pour préparer l'application de l'accord de Lusaka;

8. se félicite que la Namibie ait retiré ses troupes du territoire de la RDC et lance un appel pressant pour que toutes les nations étrangères présentes sur le territoire fassent de même, conformément à la résolution 1304 des Nations unies;

9. demande au Conseil de prendre en considération les recommandations de sanctions à l'égard des pays qui se livrent au pillage des ressources de la RDC;

10. demande à la Banque mondiale et au FMI de cesser d'alimenter les budgets des pays contrevenants;

11. demande à toutes les parties de s'abstenir de toute offensive durant le processus de désengagement et de retrait des forces étrangères, et se déclare préoccupé par les récents rapports faisant état d'opérations militaires dans le Kivus;

12. condamne une nouvelle fois toute exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC, notamment des diamants et du coltan, exige qu'il soit mis un terme à cette exploitation et souligne que les ressources naturelles de la RDC ne doivent pas être exploitées pour financer le conflit dans la région;

13. se félicite de l'état d'esprit positif qui a prévalu parmi tous les participants au pré-dialogue intercongolais dans leur approche des discussions de Gaborone et, tout en déplorant l'absence de progrès constatée à Addis-Abeba, invite instamment tous les interlocuteurs congolais à continuer à oeuvrer dans le même esprit de compromis et de conciliation lors de la prochaine réunion du dialogue intercongolais, lequel doit reprendre à la fin du mois de janvier 2002 à Sun City, en Afrique du Sud;

14. se félicite du déploiement des troupes des Nations unies chargées de contribuer au respect du cessez-le-feu et en appelle à un lancement rapide de la prochaine phase prévue par les Nations unies, qui impliquera un déploiement accru de troupes afin d'initier le programme de désarmement volontaire;

http://TITRE|APP@PV2|TYPEF@TITRE|YEAR@01|Find@%63%6f%6e%67%6f|FILE@BIBLIO01|NBR02@0|NBR01@3|NBR00@NULL|NBR99@NULL|NBR98@NULL|NBR97@NULL|NBR96@NULL|NBR95@NULL|NBR94@NULL|PREV@

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE
RCD/Kisangani --- QUARTIER GENERAL/ BUNIA
SECRETARIAT GENERAL

# POURQUOI TANT DE CONFRONTATIONS AU NORD-KIVU ET EN ITURI?

Durant les dernières semaines beaucoup d'informations provenant du Nord-Kivu et de l'Ituri sont tellement confuses que les gens se demandent ce qui s'y passe. Dernièrement nous avons appris la mort du Commandant Mbutsi (Chef d'Etat-Major des milices de Mbusa Nyamwisi) que certains avaient confondu avec celle de Mbusa lui-même. Mbusa a attribué la mort du Commandant Mbutsi à des Interahamwe alors qu'il s'agit d'une action des Mai-Mai qui prenaient leur revanche pour la mort de deux de leurs commandants, en octobre, Dungu et Normand.

**La situation en Ituri**

Réduire l'Ituri aux Lendu et aux Hema à cause de leurs confrontations sanglantes ne reflète pas la réalité de l'Ituri. Démographiquement, les Lendu (environ 450.000) et les Hema Nord (parfois appelés Bagegere et qui parlent le Kilendu) et les Hema Sud (qui parlent le Kihema –ensemble environ 350.000) constituent seulement une portion de la population de la Province de l'Ituri qui compte à peu près 6 millions d'habitants. Au total l'Ituri compte 16 tribus, parmi lesquelles les Alurs constituent la tribu majoritaire avec près de 1.200.000. Il faut y ajouter les Bira, les Ngiti, les Lugbara, les Ndo-Okebo, les Kakwa, les Zande, les Pygmées. En plus des originaires, on trouve en Ituri des représentants de beaucoup d'autres ethnies venant de toutes les régions du pays : Baluba, Bakongo, Bafuriru, Babembe, Bash, Bangala, Bapende, Lokele, Nande, Bahunde, Banyindu, Batembo, Barega, etc.

**Le conflit entre Lendu et Hema**

Les Lendu vivent surtout de l'agriculture et les Hema de l'élevage. Cette situation existait depuis la période précédant l'occupation coloniale. Avec le départ des colons belges et autres qui possédaient des grandes fermes et plantations (de café notamment), la plupart de celles-ci sont passées aux mains des Hema Nord et Sud. La main-d'œuvre, presque dans sa totalité, était Lendu et vivait soit dans les concessions, soit dans le voisinage. Sous Mobutu, les Hema ont abusé de la fameuse Loi Bakajika pour s'approprier les concessions abandonnées, de leur position de fait et de la corruption pour faire passer une loi qui permettait à un concessionnaire d'étendre les limites de sa ferme et de ses plantations sans que les populations environnantes soient informées. Cette loi précisait qu'au cas où les limites d'une concession était étendue, ces limites pouvaient être opposées pour une période deux ans. Passé ce délai, les nouvelles limites devenaient intouchables. L'extension des limites devait être rendue publique, mais, dans la plupart des cas cette clause n'était pas respectée, et pour cause. Il sufisait de soudoyer les responsables administratifs et ceux du cadastre. Ainsi, certains concessionnaires en ont profité pour déclarer à des Lendu qui se trouvaient du jour au lendemain sur leurs terres qu'ils avaient le choix entre travailler pour le propriétaire pour un certain nombre de jours par semaine, en échange d'un petit lopin de terre ou quitter.

Sous la colonisation, comme il est souvent arrivé dans d'autres parties du pays, l'accès à la scolarité était différencié. Agriculteurs, paysans, ouvriers, les Lendu n'ont pas eu le même degré d'accès que les Hema, amenant ces derniers à occuper plus rapidement et en plus grand nombre des postes dans l'administration coloniale, mais aussi dans les secteurs de l'enseignement et de la santé et le secteur privé, en particulier dans la partie sud de la Province. Ce déséquilibre dans l'accès scolaire se réflète, jusqu'aujourd'hui. Par exemple, le clergé de l'Eglise Catholique de l'Ituri est dominé par les

prêtres Hema. Ce n'est qu'après l'Indépendance que cette inégalité éducationnelle a commencé à être corrigée. Et avec ce changement a aussi émergé parmi les Lendu une prise de conscience plus forte de la réalité et une volonté de la transformer. Comme ce fut le cas, notamment lors des insurrections paysannes dans tout le pays, en 1963-4. On parlait alors des Mai-Mai-Mulele.

Les confrontations sanglantes d'aujourd'hui entre Hema et Lendu ont donc des racines très profondes qui remontent à la période pré-coloniale. Cependant, nous pouvons dire que la gestion ruineuse de l'Etat sous Mobutu n'a fait qu'aggraver la situation. Dans un pays où le Chef d'Etat a encouragé sa population de voler petit à petit na mayele, faut-il s'étonner que, dans une zone comme l'Ituri, cette incitation ait conduit à des situations comme celles que nous connaissons aujourd'hui ? En fait, Mobutu a encouragé chaque Zaïrois à cultiver le pire de soi-même, en se disant qu'une fois que tout le monde aura volé il n'y aura plus personne qui pourra, moralement, lui reprocher quoi que ce soit.

**Du régime mobutiste au régime Kazini-Lotsove**

Adopté par le colonisateur comme fondement de l'administration (diviser pour règner), l'ethnicisme s'est renforcé sous le régime de Mobutu : la monopolisation de la sécurité par un groupe ou pour un groupe ne pouvait qu'insécuriser les autres. Lors de la rébellion de 1998, certains dirigeants Hema se sont comportés en Ituri comme s'ils étaient en Equateur sous Mobutu.

Cependant, il faut souligner que l'unanimité ne règne pas parmi les Hema Nord et Sud, d'une part, et parmi les Hema Sud, d'autre part. Parmi ces derniers il y a une division (au niveau des clans) entre deux groupes dirigés respectivement par Tibasima Atenyi et Kisembo Bitamara. Le conflit a eu des effets catastrophiques dans plusieurs villes et villages Lendu et Hema. Des crimes abominables, de part et d'autre ont été commis, incendies de maisons, églises, écoles, centres de santé, bureaux de l'administration. Une ville comme Fataki, en zone administrative Lendu, mais ouverte à toutes les tribus, est aujourd'hui désertée par les Lendu.

A des degrés divers, tant au Rwanda qu'en Uganda, l'autonomie de la rébellion Congolaise était, au pire, condamnée, au moindre, suspecte. Tant au Rwanda qu'en Uganda, à des degrés divers, la politique est biaisée par une vison sécuritaire qui n'est différente de celle de Mobutu : articulée autour de l'ethnicisme. Soulignant des liens de parenté avec un groupe ethnique en Uganda, des dirigeants Hema (Tibasima, Kisembo, Lotsove, etc.) sont parvenus à convaincre des autorités Ugandaises qu'ils étaient les mieux placés pour assurer la sécurité de leur frontière commune avec le Congo. A supposer qu'on accrédite ce raisonnement, il faudra alors se demander comment d'autres ethnies, par ailleurs plus nombreuses (Alur, Lugbara, Kakwa) bien à cheval sur notre frontière commune n'étaient pas prises en considération.

En juin 1999, Madame Adèle Lotsove, vice-Gouverneur de la Province Orientale fut nommée, sans consultation avec la Direction Politique du RCD/Kisangani, gouverneur de la Province de l'Ituri par le général Kazini, agissant comme s'il était Gouverneur de la Colonie. Début septembre de la même année, Madame Lotsove chercha à fomenter une guerre contre les Lendu en s'alliant avec les Alur. Heureusement, les notables Alur et Lendu, ayant compris la manipulation, se sont ressaisis et, en moins de 24 heures, se réunirent pour régler le conflit, en recourant aux sages des communautés

**Annexe RRDC 73**

# Mémoire du gouvernement de la RDC relatif au rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC

# Democratic Republic of the Congo
## Permanent Mission-United Nations

I. INTRODUCTION

Objet du mémoire

**1.** A sa séance du 3 mai 2001, le Conseil de Sécurité a examiné la question relative à la situation de la République Démocratique du Congo. A cette occasion, il a demandé au Secrétaire Général de proroger, pour une durée de trois mois, le mandat du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo.

**2.** Dans sa déclaration, le Président du Conseil a noté que le rapport du Groupe d'Experts contient des informations préoccupantes au sujet de l'exploitation illégale des ressources congolaises par des particuliers, des Gouvernements et des groupes armés impliqués dans le conflit et au sujet des liens existants entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo et la poursuite de la guerre.

II. CONSIDERATIONS DU GOUVERNEMENT SUR LE RAPPORT DU PANEL DES NATIONS UNIES

**3.** Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, tout en faisant siennes les définitions du Panel sur l'entendement des concepts tels que « **légalité** », « **pillage** », et « **exploitation** », considère que :

Primo , la légalité s'apprécie par rapport :

- à la date du 30 juin 1960 à laquelle la RDC est devenue un Etat souverain et indépendant et non par rapport au statut des groupes dirigeants ;
- à la loi existante. Il s'agit de celle qui existait avant la guerre d'agression et non par rapport à l'effectivité du pouvoir des groupes gouvernants ;
- à la conformité des pratiques commerciales et à la législation existante sur le plan national et sur le plan international.
- Et plus particulièrement par rapport au respect :
    a. de la souveraineté nationale,

b. de la législation nationale ,

c. des pratiques commerciales normalement acceptées et des méthodes pratiquées en République Démocratique du Congo,

d. du droit international y compris des instruments non contraignants.

Secundo, la définition extensive de l'exploitation dépasse les opérations d'extraction, de production, de commercialisation et d'exportation des ressources naturelles. Elle intègre les activités connexes telles que les services de transport, d'assurances, les transactions financières, les taxes douanières, fiscales, domaniales, etc.

**4. En ce qui concerne les prérogatives de souveraineté,** le Gouvernement prend la position suivante au sujet des ressources naturelles et autres richesses de la RDC :

- Dans son argumentaire relatif au Rapport du Panel des Nations Unies, le RCD se décrit comme : *« un mouvement formé exclusivement des fils et filles du Congo, qui combattent contre la dictature fut-elle naissante et pour l'instauration d'un Etat de droit, gage de paix, de justice et de stabilité et dans la Sous-Région des Grands Lacs ».*
- Le MLC et le RCD-ML se définissent de la même façon en ce qui concerne leur composition, leurs objectifs et leur vision des institutions de la RDC.
- Dans le même ordre d'idées, les trois mouvements de libération sont soutenus, dans leur entreprise subversive par trois Etats voisins, à savoir le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.
- Sur la base de cette définition, les Mouvements rebelles déduisent et concluent que les termes d'exploitation illégale et de pillage des ressources naturelles et autres richesses de la RDC utilisés par les Experts de l'ONU dans leur rapport ne doivent, en aucun cas, s'appliquer à eux.
- Dans ce contexte, ils les rejettent et les récusent au motif que ces termes s'analysent par rapport à une exploitation ou à une récupération des ressources qui appartiennent à autrui, sans l'autorisation du propriétaire et sans contrepartie pour celui-ci. Or, pour eux tel ne serait pas leur cas.
- Les mouvements rebelles et leurs commanditaires se présentent ainsi comme les propriétaires du sol et du sous-sol congolais. Mais à quel titre peuvent-ils soutenir une telle prétention ?
- Ils n'ignorent cependant pas qu'ils ne sont ni la nation congolaise ni ses représentants attitrés, ni non plus que ces ressources appartiennent à l'Etat congolais dont la direction se trouve à Kinshasa.
- Comment les mouvements rebelles et leurs parrains comptent-ils opérer pour s'affranchir de l'autorisation préalable du Gouvernement central prévue par les lois congolaises auxquelles ils prétendent pourtant vouloir se référer ? Ici interviennent particulièrement les dispositions pertinentes du Code minier et du Code foncier qui déterminent clairement l'autorité minière et l'autorité foncière compétente pour agir au nom de l'Etat au niveau national, provincial ou local.
- Quelle est la contrepartie que l'on peut attendre de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC dans les territoires occupés ? Les Etats envahisseurs et les mouvements rebelles congolais répondent à cette interrogation par l'affirmation qu'ils perçoivent régulièrement les taxes et redevances prévues par la loi. Et ils ajoutent : « En effet, l'exploitation n'est pas exercée par les mouvements rebelles comme institutions mais plutôt par les exploitants congolais eux-mêmes lorsqu'ils marchandent avec les comptoirs. Ceux-ci exportent après paiement des redevances et taxes ».
- De toutes ces opérations, les mouvements rebelles prétendent ne recevoir que « des taxes et redevances au titre d'institutions exerçant les prérogatives de l'Etat ». « Dès lors que les exploitants congolais et le Trésor public perçoivent pour les uns la contrepartie financière et pour les autres les taxes dues, on ne peut parler ni d'exploitation illégale ni de pillage ».
- Les mouvements rebelles n'ignorent pourtant pas que les redevances et taxes versées au Trésor public

appartiennent à l'Etat dont ils ne sont pas des mandataires. A quel tire peuvent-ils exiger leur versement, les faire percevoir et se les attribuer ? Et pour quel usage ?

〈 Les mouvement rebelles se définissent comme des institutions exerçant des prérogatives de l'Etat. De quel Etat s'agit-il ? Car, la RDC ne leur a conféré aucun mandat, aucun pouvoir pour gérer une quelconque partie de son territoire ou de sa population ou de ses services. En outre, ils ne peuvent pas être à la fois des mouvements rebelles contre les institutions légalement établies, détentrices de la souveraineté nationale et des entités exerçant les prérogatives de cette même souveraineté.

〈 Par leurs écrits et leurs actes, les mouvements rebelles confirment la réalité de l'exploitation et de la récupération des ressources naturelles et autres richesses de la RDC. Que cette exploitation soit réalisée par eux-mêmes, par leurs alliés ou qu'ils en perçoivent les taxes et les redevances, cette activité constitue manifestement une exploitation illégale et un pillage systématique des ressources de la RDC.

〈 Cette exploitation est illégale du fait qu'elle est faite en violation des lois et règlements en vigueur. Il y a pillage par le fait de la récupération des ressources et des richesses de la RDC contre la volonté du peuple qui en est le propriétaire et sans contrepartie pour celui-ci de la part des pays agresseurs et des mouvements rebelles.

〈 Le RCD, le MLC et le RCD-ML cherchent désespérément à tirer de l'Accord de Lusaka des prérogatives imaginaires pour tenter de couvrir l'illégalité de leurs actes. A cet effet, il suffit de lire le point 15 article 3 de cet Accord pour comprendre. Il stipule : « Rien dans cet Accord ne devra d'aucune manière nuire à la souveraineté ni à l'intégrité territoriale de la RDC ».

〈 Cette disposition complète utilement celle de l'article 3 de la Charte de l'OUA garantissant à tous les Etats membres le droit à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale ainsi que celle de l'article 2 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats sur leurs ressources naturelles et leurs richesses nationales sans oublier la Déclaration des Nations Unies sur la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles.

〈 La souveraineté est un droit étatique. Elle ne peut être attribuée qu'à un Etat et ne peut en conséquence être exercée que par un Etat, c'est-à-dire une entité politique possédant un territoire, une population, des institutions et dotée de la personnalité juridique internationale et de la reconnaissance des autres Etats.
Or, le RCD, le MLC et le RCD-ML ne le sont pas. Ils ne peuvent en conséquence accomplir des actes de souveraineté.
Ce qu'ils considèrent à tort comme prérogatives de l'Etat constitue justement les infractions de rébellion, de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC.

〈 Ces faits infractionnels sont prévus et punis gravement par le Code pénal congolais et par le Code congolais de justice militaire. Tandis que les Etats complices engagent leur responsabilité internationale par la violation des instruments juridiques internationaux dont la Charte des Nations Unies, la Charte de l'OUA, la Charte de l'Union Africaine, les Déclarations et Résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

〈 Toutes ces violations constituent des fautes graves dans leur chef en droit international. Les préjudices causés au peuple congolais sont incommensurables : plus de trois millions de morts, des millions de blessés, de mutilés, de malades, de déplacés de guerre, de réfugiés, une pauvreté exponentielle, une grande vulnérabilité à l'égard des maladies émergentes en tête desquelles trône le Sida qui ravage et décime la population active. Une juste indemnisation est indispensable pour réparer tous ces torts et pour rétablir le peuple congolais dans sa dignité.

〈 L'accord de Lusaka n'organise pas la partition de la RDC entre deux ou plusieurs Etats issus du démembrement de l'Empire congolais. Il n'autorise aucun mouvement rebelle à poser des actes de Gouvernement. Le droit international ne réserve cette prérogative qu'aux Etats. L'administration assurée par les dirigeants rebelles dans les territoires qu'ils occupent est une institution illégale mise en place et gérée par des hors la loi pour piller la population et le pays. C'est une turpitude dont les rebelles ne peuvent se prévaloir.

〈 Les actes d'administration comme ceux de législation et de juridiction sont des actes de souveraineté. Ils relèvent de la compétence exclusive du Gouvernement légal et légitime de la RDC. Celui-ci n'oublie ni la population ni les fonctionnaires ni les magistrats ni les enseignants ni d'autres agents de l'Etat se trouvant dans les territoires occupés.

〈 La preuve est que le Gouvernement organise les examens d'Etat à faire passer dans les territoires occupés pour que les enfants congolais arrivés en terminale ne puissent pas sacrifier leur avenir en perdant toute chance d'accéder à l'enseignement supérieur et universitaire. Le concours de la MONUC a été précieux pour le transport des copies et des examinateurs en toute sécurité et toute confidentialité.

〈 La campagne de vaccination est menée par les services gouvernementaux avec la collaboration de l'OMS et de l'UNICEF sur l'ensemble du pays et ce y compris les territoires occupés pour prévenir la poliomyélite qui

risquerait d'invalider une partie de la jeunesse congolaise. D'importants moyens ont été débloqués pour la réussite périodique de cette opération de salubrité publique. Les personnes qui en sont chargées assument des graves risques pour accéder aux enfants à vacciner.

〈 Le Gouvernement a décidé de verser à tous les fonctionnaires et agents de l'Etat des territoires occupés les arriérés de salaire pour trente-six mois. Une mission gouvernementale s'est rendue à Gbadolite pour une concertation avec le MLC en vue de procéder au paiement desdits arriérés.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ne peut s'empêcher de faire remarquer que des mouvements qui prétendent

〈 exercer des prérogatives étatiques puissent laisser pendant 36 mois les fonctionnaires et agents de l'Etat sans salaire.

〈 Plus grave est la répression exercée par le RCD, entraînant mort d'hommes, contre les fonctionnaires et agents de l'Etat qui ont voulu manifester leur approbation de la décision gouvernementale de leur verser leurs salaires pour qu'ils puissent faire étudier leurs enfants ou faire soigner les membres de leur famille. Plusieurs arrestations ont été opérées et ceux considérés comme meneurs ont été transférés en d'autres lieux où on ignore le sort qui leur est réservé.

〈 L'accord de Lusaka reconnaît l'état de belligérance et les parties belligérantes mais ne reconnaît qu'un Gouvernement qui assure la continuité des institutions de l'Etat et qui n'a été contesté par personne. Il n'existe pas non plus de Gouvernement congolais en exil. Le Gouvernement congolais est une réalité objective, incontestable et incontournable.

〈 Le pays doit continuer à être gouverné. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo est connu et reconnu par tous les Congolais y compris ceux des mouvements rebelles ainsi que par la Communauté internationale, prise dans son ensemble et au niveau de chaque Etat.

〈 Les membres du Corps diplomatique et les Représentants des Organisations Internationales sont accrédités à Kinshasa, siège des institutions de la République.

〈 En posant des actes de gouvernement, les mouvements rebelles pillent les ressources naturelles ou financières de la RDC. Car ils violent ainsi les normes impératives du droit congolais et la souveraineté nationale.

〈 Il est réel que le sol et le sous-sol congolais sont la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat congolais. Mais le RCD, le MLC et le RCD-ML ne sont pas des Etats et moins encore l'Etat congolais. L'Accord de Lusaka n'a pas créé sur le territoire congolais un Etat appelé RCD, MLC ou RCD-ML.

〈 Lors de la signature de l'Accord de Lusaka, la RDC a été représentée par Son Excellence feu Laurent Désiré KABILA, agissant en tant que Président de la République. Tandis que les autres Congolais ont signé ledit Accord comme Représentants des Mouvements rebelles.

〈 Les Plénipotentiaires de Lusaka n'avaient pas le mandat de démembrer la RDC. Leur mission se limitait à rechercher la cessation des hostilités par un cessez-le-feu effectif et la réconciliation nationale par la tenue du Dialogue Intercongolais. S'il y avait un Etat MLC, ou RCD ou RCD-ML il aurait eu besoin de la reconnaissance internationale. Or jusqu'à aujourd'hui aucun de ces mouvements ne s'est jamais proclamé comme un Etat indépendant et souverain et aucun autre Etat ne l'a jamais reconnu comme tel. Même pas les Etats qui soutiennent leur rébellion et qui leur servent de commanditaires.

〈 L'ambition des mouvements rebelles de se prendre pour des Etats n'est qu'une illusion. D'ailleurs ils sont pris dans leurs propres contradictions de vouloir être des Etats et de continuer à se mouvoir en même temps dans la souveraineté congolaise unique et indivisible. Les Congolais, toutes tendances confondues, aiment à définir la RDC comme un Etat indépendant et souverain, uni et indivisible, social et laïc, démocratique et libéral.

〈 Dans ce contexte où serait la place de l'Etat RCD-ML, de l'Etat MLC ou de l'Etat RCD ?

**En ce qui concerne le rôle de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et d'un certain nombre de gouvernements spécialement ceux des nations industrielles :**

**5.** Selon le Rapport du Panel des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources minières de la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, bénéficient d'un soutien financier quasi inconditionnel tant pour l'accès au programme d'ajustement structurel que pour l'aide budgétaire, l'aide à la balance de paiement et la remise de la dette .

**6.** Il va sans dire que l'accès à ce programme structurel conditionne également un nombre important de flux d'aide et entraîne quasi-automatiquement l'appui financier d'autres institutions au plan tant multilatéral que bilatéral.

**7.** En ce qui concerne la Communauté Internationale, les nations industrielles continuent d'apporter au Rwanda et à l'Ouganda d'importants fonds destinés à soutenir leurs budgets respectifs et d'organiser des montages financiers en faveur des entreprises appartenant à leurs citoyens installées dans les territoires occupés et dans les pays agresseurs, entreprises engagées dans le pillage et l'exploitation illégale des ressources de la RDC .

**8.** Le Gouvernement considère que cette générosité de la part de certains gouvernements des nations industrielles et des institutions de Bretton Woods offre de larges possibilités de manœuvre au Rwanda et à l'Ouganda pour le financement d'une partie des dépenses militaires à travers l'aide budgétaire et l'aide à la balance des paiements dont ils sont bénéficiaires.

**9.** Moralement les Gouvernements des nations industrielles, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ne devraient pas accorder le soutien financier aux pays qui font la guerre, qui exploitent illégalement les richesses d'un autre pays et qui sont à la base de pratiques maffieuses dont le trafic d'armes, le blanchiment de l'argent sale, la fabrication de la fausse monnaie et qui criminalisent ainsi les économies.

**En ce qui concerne la coopération de la RDC avec ses alliés :**

**10.** Le Rapport du Panel fait mention de la responsabilité du Gouvernement de la République Démocratique du Congo essentiellement au sujet des contrats signés dans le cadre de l'exploitation du diamant du Kasaï, du cuivre et du cobalt au Katanga avec les opérateurs économiques originaires des pays alliés.

**11.** A ce sujet le Panel des Experts des Nations Unies a ciblé les sociétés suivantes : COMIEX, COSLEG, BCD, SENGAMINES, SONANGOL, SOCEBO, et différentes autres conventions de partenariat entre la RDC et ses alliés, structures qualifiées de supports de pillage.

**12.** Pour le Gouvernement, les contrats signés en bonne et due forme et qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention économique globale entre la RDC et ses alliés ne peuvent pas être assimilés à des actes de pillage et d'exploitation illégale qui se déroulent dans les territoires contrôlés par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

**13.** D'ailleurs, la convention économique globale signée entre la République Démocratique du Congo et le Zimbabwe dépasse le contexte de la guerre et vise le développement de deux pays. L'exemple de la Sengamines et celui des accords de partenariat entre les Lignes Aériennes Congolaises (LAC) et Air Zimbabwe, en sont une illustration.

**14.** En ce qui concerne la Sengamines, un projet d'investissement pour l'exploitation du diamant dans la Province du Kasaï Oriental évalué à 64.000.000,00 USD a été agrée. De janvier à août 2001, elle a exporté 183.401,38 carats de diamant vers Anvers pour une valeur de 2.420.259,00 USD. Il convient de signaler que la Sengamines a déjà créé 700 emplois stables et construit 300 Km de route en terre battue et des écoles. Par ces réalisations la Sengamines est impliquée dans la reconstruction nationale.

**15.** Cette coopération n'a rien de comparable avec le pillage et l'exploitation de ressources naturelles et autres de la RDC effectués par les Ougandais, les Rwandais et les Burundais dont les comptoirs ont déjà exporté 12.967.047,83 carats de diamant de joaillerie d'une valeur de 427.046.578,39 USD, 3.962.126,28 kg de coltan pour une valeur de 792.425.256 USD et de 6.308.330 kg de cassitérite pour une valeur de 24.393.116,85 USD, de 1998 en mai 2001 sans contrepartie en faveur de la population congolaise.

**16.** Dans le cadre de la convention économique signée entre la RDC et l'Angola, la SONANGOL importe et distribue les produits pétroliers en assurant ainsi l'approvisionnement régulier de ses produits stratégiques pour l'économie congolaise. En plus, elle construit des stations services et crée des emplois.

**17.** Par contre la Société DARA-FOREST exploite pour le compte de l'Ouganda une concession de 100.000 hectares qui lui a été octroyée par l'Arrêté Interdépartemental RCD/DPT/EPIC/FIN/003/2000 du 11/03/2000 et dont la production lui a déjà rapporté, au bas mot, environ 43 millions de dollars américains. Cette exploitation intensive et excessive des forêts congolaises a fini par révolter les populations locales et c'est probablement ce qui a justifié la prise en otage, au mois de mai 2001, d'une dizaine des ressortissants thaïlandais, suédois, ougandais et kenyans oeuvrant dans la Société Dara-Forest par des résistants Maï-Maï.

**18.** Confrontée à une agression sauvage de la part du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi dans une situation de l'amenuisement de ses moyens financiers et de l'embargo financier le frappant sur le plan international, la République Démocratique du Congo n' a pu offrir aux alliés venus à son secours pour l'aider à sauvegarder sa souveraineté menacée, que des possibilités de compensation de leurs dépenses militaires à travers des joints-ventures.

**19.** Le Gouvernement considère que condamner une initiative qui lui a permis de défendre la souveraineté nationale ne peut être perçu que comme une invitation à la trahison du devoir fondamental auquel est tenu tout gouvernement à savoir défendre par tous les moyens possibles la souveraineté et l'intégrité de son pays

**20.** Que certains des contrats de partenariat entre la RDC et ses alliés comportent des clauses controversées mais imputables au contexte de guerre où sont intervenues leurs signatures, le Gouvernement en est conscient. En effet, il n'a pas d'ailleurs attendu la visite du Panel de l'ONU pour amorcer une action d'évacuation des dispositions contractuelles au demeurant non conformes aux lois régissant les sociétés commerciales et à l'équité
inhérente aux joints-ventures, parce que pas assez explicites.

## III. : L'AMPLEUR DU PILLAGE ET DE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**21.** Quels que soient les reproches que le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et leurs commanditaires puissent faire au Rapport du Panel de l'ONU, le Gouvernement, quant à lui, considère que le pillage et l'exploitation illégale des ressources de la RDC ont atteint une ampleur qui dépasse de loin le constat établi par ledit Panel ; car ce phénomène porte sur l'ensemble des ressources qu'elles soient minérales, écologiques, agro-pastorales, financières, énergétiques, industrielles et surtout humaines.

**15.** Cette coopération n'a rien de comparable avec le pillage et l'exploitation de ressources naturelles et autres de la RDC effectués par les Ougandais, les Rwandais et les Burundais dont les comptoirs ont déjà exporté 12.967.047,83 carats de diamant de joaillerie d'une valeur de 427.046.578,39 USD, 3.962.126,28 kg de coltan pour une valeur de 792.425.256 USD et de 6.308.330 kg de cassitérite pour une valeur de 24.393.116,85 USD, de 1998 en mai 2001 sans contrepartie en faveur de la population congolaise.

**16.** Dans le cadre de la convention économique signée entre la RDC et l'Angola, la SONANGOL importe et distribue les produits pétroliers en assurant ainsi l'approvisionnement régulier de ses produits stratégiques pour l'économie congolaise. En plus, elle construit des stations services et crée des emplois.

**17.** Par contre la Société DARA-FOREST exploite pour le compte de l'Ouganda une concession de 100.000 hectares qui lui a été octroyée par l'Arrêté Interdépartemental RCD/DPT/EPIC/FIN/003/2000 du 11/03/2000 et dont la production lui a déjà rapporté, au bas mot, environ 43 millions de dollars américains. Cette exploitation intensive et excessive des forêts congolaises a fini par révolter les populations locales et c'est probablement ce qui a justifié la prise en otage, au mois de mai 2001, d'une dizaine des ressortissants thaïlandais, suédois, ougandais et kenyans oeuvrant dans la Société Dara-Forest par des résistants Maï-Maï.

**18.** Confrontée à une agression sauvage de la part du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi dans une situation de l'amenuisement de ses moyens financiers et de l'embargo financier le frappant sur le plan international, la République Démocratique du Congo n' a pu offrir aux alliés venus à son secours pour l'aider à sauvegarder sa souveraineté menacée, que des possibilités de compensation de leurs dépenses militaires à travers des joints-ventures.

**19.** Le Gouvernement considère que condamner une initiative qui lui a permis de défendre la souveraineté nationale ne peut être perçu que comme une invitation à la trahison du devoir fondamental auquel est tenu tout gouvernement à savoir défendre par tous les moyens possibles la souveraineté et l'intégrité de son pays

**20.** Que certains des contrats de partenariat entre la RDC et ses alliés comportent des clauses controversées mais imputables au contexte de guerre où sont intervenues leurs signatures, le Gouvernement en est conscient. En effet, il n'a pas d'ailleurs attendu la visite du Panel de l'ONU pour amorcer une action d'évacuation des dispositions contractuelles au demeurant non conformes aux lois régissant les sociétés commerciales et à l'équité
inhérente aux joints-ventures, parce que pas assez explicites.

## III. : L'AMPLEUR DU PILLAGE ET DE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**21.** Quels que soient les reproches que le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et leurs commanditaires puissent faire au Rapport du Panel de l'ONU, le Gouvernement, quant à lui, considère que le pillage et l'exploitation illégale des ressources de la RDC ont atteint une ampleur qui dépasse de loin le constat établi par ledit Panel ; car ce phénomène porte sur l'ensemble des ressources qu'elles soient minérales, écologiques, agro-pastorales, financières, énergétiques, industrielles et surtout humaines.

En effet le pays déplore aujourd'hui plus de 3.000.000 de morts, des millions de déplacés, des réfugiés et de centaine des milliers de mutilés.

**22.** Le Rapport des Nations Unies établit, de façon objective, la réalité du trafic et de l'exploitation illégale par l'Ouganda, le Rwanda et par le Burundi, des richesses naturelles de la République Démocratique du Congo, essentiellement le coltan, le diamant, l'or, la cassitérite, le pyrochlore (le niobium), le bois, le café, etc.

**23.** En ce qui concerne le diamant, l'ampleur du trafic est confirmée par les faits et chiffres incontestables. Des sources indépendantes crédibles évaluent des exportations rwandaises, ougandaises et burundaises des diamants de joaillerie à 12.967.047,83 carats pour une valeur de 427.046.578,39 dollars américains de 1998 à mai 2001.

**24.** L'estimation faite par le Groupe d'Experts des Nations Unies selon laquelle le coltan a déjà rapporté au Rwanda environ 250 millions de dollars est sous - évaluée au regard du montant relevé par le Commission des Experts Nationaux Indépendants pour la période allant de 1998 à mai 2001 qui est de 774.811.256,00 dollars.

**25.** Le Rapport du Panel d'Experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo s'est limité à décrire le pillage systématique des ressources. Le Gouvernement, quant à lui, a procédé à une première évaluation sommaire pour chiffrer l'ampleur de ce pillage.

**26.** Sans prendre en compte l'évaluation du coût humain de la guerre, les préjudices subis par l'Etat congolais sont estimés provisoirement à 10 milliards de dollars américains. Toutefois, le dossier reste ouvert jusqu'au moment où toutes les personnes victimes de la guerre présenteront leurs réclamations et les organismes spécialisés évalueront le coût de la réinsertion des déplacés de guerre et ainsi que le coût de la reconstitution des Parcs nationaux et aires protégées.

**27.** L'évaluation faite concerne les ressources minières pour 1.510.331.115,59 dollars, les ressources agro-pastorales et écologiques pour 1.737.407.196,42 dollars, les ressources financières pour 6.247.963.961,45 dollars et les ressources matérielles y compris les infrastructures sanitaires pour 622.565.026,00 (cfr tableau de synthèse ci-après).

**Evaluation du préjudice financier subi par la RDC suite au pillage et à l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses à cause de la guerre d'agression**

| N° | NATURE DES RESSOURCES | MONTANT |
|---|---|---|
| A | **Ressources minières** | |
| | 1 .Coltan ( 3.962.126,280 Kgs) | 792.425.256,00 |
| | 2. Diamant ( 12.965.047,83 Kgs) | 427.046.578,39 |
| | 3 .Or ( 30.037,409 Kgs) | 265.104.164,35 |
| | 4. Cassitérite ( 6.308.330 Kgs) | 24.393.116,85 |
| | 5. Niobium | 1.362.000,00 |
| | S/TOTAL | **1.510.331.115,59** |
| B | **Ressources agropastorales et écologiques** | |
| | 6 .Secteur bois | 164.229.039,00 |
| | 7. Parcs nationaux et aires protégées | 91.398.300,00 |
| | 8. Secteur de l'élevage | 1.430.729.932,00 |
| | 9 .Produits agricoles industriels | 51.150.925,42 |
| | S/TOTAL | **1.737.407.196,42** |
| C | **Ressources financières** | |
| | 10.Banques | 16.228.334,49 |
| | 11.Régies financières | 1.435.991.660,00 |
| | 12.Entreprises de la FEC | 125.344.461,00 |
| | 13.Entreprises Publiques | 199.472.175,24 |
| | 14.Entreprises minières | 4.470.932.230,00 |
| | S/TOTAL | **6.247.963.961,45** |
| D | **Ressources matérielles** | |
| | 15.Infrastructures sanitaires | 622.565.026,00 |
| | **TOTAL GENERAL A + B + C + D** | **10.118.267.299,46** |

**28.** Les Nations - Unies devront rester saisies de la question jusqu'à l'indemnisation intégrale de toutes les victimes (personnes physiques et morales) à l'instar des dommages subis pendant la guerre de Koweït.

**29.** Le Rapport du Panel fait ressortir, également avec des preuves, témoignages et faits à l'appui, la responsabilité des Etats ougandais, rwandais, burundais d'une part et des sociétés privées et des hommes d'affaires appartenant à ces pays, d'autre part.

**30.** De même, il établit la responsabilité politique et morale des Présidents de ces pays à travers l'implication des membres de leurs familles et les chefs militaires qui leur sont liés hiérarchiquement.

Tous les noms cités dans le Rapport du Panel sont confirmés par diverses sources fiables et par de nombreux témoignages.

**31.** La responsabilité d'un certain nombre de sociétés privées européennes, américaines et asiatiques est également établie. Certaines Banques occidentales sont citées, même si on peut regretter qu'une Banque belge de renom international n'ait été citée que d'une manière incidentielle alors qu'elle finance notoirement ce commerce illicite à travers la Banque de Kigali (BK), la Banque Commerciale du Rwanda (BCR), la Banque de Commerce, de Développement et d'Industrie (BCDI) et l'Union des Banques Congolaises (UBC) par son siège de Kisangani aujourd'hui transféré à Kigali.

**32.** Le Rapport relève la présence, aussi bien dans la filière ougandaise que dans la filière rwandaise, des citoyens libanais, juifs, thaïlandais, pakistanais qui jouent un rôle de premier plan dans ce trafic illégal.

**33.** Il convient de signaler par exemple que ces Libanais sont en réalité les anciens de la filière Khanafer et Abdul Karim très connue en République Démocratique du Congo dans le trafic du diamant angolais et dans celui de la fabrication de la fausse monnaie.

**34.** La connexion entre les marchands d'armes et l'exploitation illicite des richesses fait ressortir suffisamment le rôle des personnages notoirement connus dans la criminalisation de l'économie congolaise telle que Madame Gulamali dans le pillage des ressources et la poursuite de la guerre.

**35.** De ce qui précède, le Gouvernement de la RDC est en droit d'affirmer que les problèmes liés à l'insécurité aux frontières et à l'instabilité de la Région des Grands Lacs, invoqués par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ne peuvent plus justifier l'occupation actuelle de près de la moitié du territoire congolais par les Armées coalisées de ces pays dont les lignes de front se trouvent en profondeur de la RDC à plus de 2.000 kilomètres de leurs frontières.

**36.** De même, les questions liées à la démocratie et au respect des droits de l'homme ne sont pas au programme des mouvements rebelles dans les territoires sous contrôle des armées du Rwanda ,de l'Ouganda et du Burundi pour justifier une quelconque rébellion qui constitue aujourd'hui un alibi pour masquer l'invasion puis l'occupation étrangère de la République Démocratique du Congo.

**37.** Il est désormais clair que parallèlement à cette guerre et à l'ombre de celle-ci, il est entrain de s'opérer l'une de plus grandes entreprises de pillage économique que le continent africain ait jamais connue.

**38.** En effet, il suffit de consulter la carte de la guerre pour constater aisément que l'Ouganda, le Rwanda et, dans une certaine mesure le Burundi, contrôlent dans les régions qu'ils occupent 70 à 75 % des richesses minières et agro-industrielles de la RDC. C'est ainsi que toutes les zones de production aurifère de la Province Orientale, du Maniema, du Sud Kivu, du Nord Kivu et du Nord Katanga, qui regorgent à elles seules l'essentiel de toutes les réserves d'or connues du pays, sont totalement sous leur contrôle.

Ces mêmes pays occupent également toutes les zones diamantifères de la Province Orientale, du Maniema, de l'Equateur (Yakoma) et d'une partie non négligeable du Kasaï (Lodja et Kabinda).

**39.** Par ailleurs, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi contrôlent pratiquement toutes les zones de production agro-industrielle et forestière du pays (Equateur, Nord et Sud Kivu, Maniema, Province Orientale).

Il en résulte que le gros de la production du café de la RDC estimée à environ 60.000 T de café robusta et 8.000 T de café arabica ainsi que toutes les

plantations de thé, de quinquina du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que l'exploitation de papaïne du Nord-Kivu se trouvent sous leur contrôle.

**40.** Il convient de faire remarquer que toutes ces opérations d'exploitation illicite des ressources naturelles et autres richesses de la RDC se réalisent d'autant plus facilement que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi sont parvenus à avoir la main - mise sur un certain nombre d'aéroports, dont quatre sont d'importance internationale (Kisangani, Goma, Gbadolite et Kindu), et des ports importants comme ceux de Kalundu, Kalemie, Moba, Bukavu, Kisangani et Goma. En plus, la quasi totalité des compagnies aériennes qui opèrent dans ces régions appartiennent aux hommes d'affaires originaires de ces pays.

**41.** Cette main - mise a favorisé les activités des réseaux des entreprises et de commerçants rwandais et ougandais qui, parallèlement à la guerre, occupent tout le marché des biens, des produits et des services, et se livrent à des opérations de spéculation. Il s'ensuit une exploitation intense de tout ce qui a de la valeur et qui peut rapporter des bénéfices substantiels à court terme.

**42.** Des secteurs entiers de l'économie des territoires occupés, des villes et des villages sont sous le joug des seigneurs de la guerre qui ont des ramifications insoupçonnées avec des narco-trafiquants et des groupes maffieux soutenus par des officiers supérieurs des armées ougandaise, rwandaise et burundaise qui font régner la loi de la jungle sans le moindre respect des principes humanitaires.

**43.** Cet état de choses est, à n'en point douter, à la base de la forte tension qui prévaut de façon permanente dans les Provinces occupées et plus particulièrement dans le Sud-Kivu où l'exploitation illégale et le pillage des ressources renforcent là où elle existe, ou la crée là où elle n'existe pas encore, la résistance armée et non armée des populations locales. Ce qui risque donc de perpétuer l'instabilité et l'insécurité que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi prétendent combattre

**44.** C'est ainsi que la résistance de la population contre les exactions, le pillage et l'exploitation dont elle se sent victime explique des massacres périodiques des populations autochtones par les pays envahisseurs. Ces massacres se déroulent, comme par hasard, toujours dans les zones minières telles que Kasika, Kamituga dans la Province du Sud-Kivu ou encore Djugu, Mongbalu, Watsa dans la Province Orientale.

**45.** Dès lors, la question que l'on est en droit de se poser est celle de savoir à qui profite le crime ? le Gouvernement cible principalement le groupe militaro-politique qui est au pouvoir au Rwanda, en Ouganda et au Burundi et des hommes d'affaires de ces deux pays ; ensuite, les criminels du blanchiment de l'argent sale à travers les trafics de la drogue, de l'or, du diamant, du coltan et des armes.

**46.** La criminalisation de l'économie congolaise a permis de mettre en évidence l'existence d'un réseau de trafiquants d'or, de diamant et de coltan qui emprunte la filière de la fabrication de la fausse monnaie, de la vente des armes et du blanchiment des narco-dollars. Cela est d'autant plus intrigant que personne ne peut justifier la provenance de ces

millions de dollars qui servent à l'achat des matières précieuses et dont une partie assez importante ne passe pas par les circuits bancaires classiques.

## IV. LE PILLAGE ET L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES DE LA RDC ET L'AMPLEUR DE LA CATASTROPHE HUMANITAIRE

47. Le Panel de Nations-Unies n' a pas fait allusion au coût humain de la guerre. Pourtant, toutes les informations fournies par les organisations humanitaires tant nationales qu'internationales (Agence catholique MISNA, Amnesty International, Human Right Watch, International Crisis group, Collectif des organisations et Associations des Jeunes du Sud-Kivu, Fondation Congolaise pour la Promotion des droits humains et de paix) confirment que la guerre en RDC est d'abord une catastrophe humanitaire.

**48.** En effet, le pillage et l'exploitation illégale de la RDC s'accompagnent des massacres, des déplacements de la population ainsi que de l'exploitation des enfants et des prisonniers, etc.

**49.** Un des rapports de Human Right Watch établit à plus de 3.000.000 de personnes qui sont mortes directement ou indirectement des effets de la guerre tandis que International Crisis estime à 2.000.000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à 300.000 le nombre de personnes réfugiées à l'extérieur.

**50.** Dans son rapport présenté au Conseil de sécurité le 28 novembre 2000, Mme Mac Askie, Coordinatrice des Secours des Urgences, a précisé que 16.000.000 de personnes sont menacées par la famine du fait de la guerre, ce qui représente environ plus du tiers de la population congolaise.

**51.** Un récent rapport de l'OMS, quant à lui, indique que le taux de prévalence du VIH/SIDA a connu une augmentation significative ces dernières années en RDC. Parmi les raisons qui expliquent cette expansion, on note le fait que les militaires alliés des belligérants proviennent des pays où le taux de prévalence du VIH/SIDA est le plus élevé de l'Afrique subsaharienne.

**52.** Parallèlement à l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, les officiers militaires ougandais se sont employés à attiser les conflits ethniques en Ituri notamment dans la Province Orientale où les Lendu et Hema se sont massivement entretués entre juin 1999 et octobre 2000 provoquant des milliers de morts et des déplacés.

**53. La course effrénée vers des profits de plus en plus importants a, plus d'une fois, amené le Rwanda et l'Ouganda aux affrontements sanglants à Kisangani dans la Province Orientale, affrontements dénoncés par le Gouvernement de la RDC, par la population congolaise dans son ensemble et par la Communauté Internationale.**

**54.** Il s'agit là d'un fait unique dans l'histoire des relations internationales où on n'avait jamais vu deux armées étrangères traverser leurs frontières respectives pour s'affronter sur le territoire d'un pays voisin en se disputant les aires d'influence et d'exploitation des richesses relevant du pillage.

**55.** Suite aux révélations faites par le Panel des Experts des Nations Unies dénonçant dans son Rapport l'utilisation abusive des enfants dans les carrières minières, le Gouvernement de la RDC ne peut que s'indigner et s'insurger contre cette pratique criminelle violant les droits des enfants.

## V. ACTEURS DU PILLAGE ET DE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES

## RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES RICHESSES DE LA RDC

**56.** Le pillage ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo sont l'œuvre des prédateurs bien connus qui agissent avec la complicité de certains milieux d'affaires et financiers internationaux.

57. Au regard de ce qui précède, trois filières de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses se dégagent à savoir :

- la filière burundaise ;
- la filière ougandaise ;
- la filière rwandaise.

### A. la filière burundaise

**58.** Si la filière burundaise n'a pas fait l'objet d'investigations poussées, comme c'est le cas pour les filières ougandaise et rwandaise, une somme de témoignages mettent le Burundi en cause dans le pillage de la Sucrerie de Kiliba, de la société ESTAGRICO ainsi que du bétail.

—

### B. Filière ougandaise

**59.** L'Ouganda s'est généralement intéressé aux mines de la Province Orientale. Salim Saleh, demi-frère et Conseiller militaire du Président Museveni a joué un très grand rôle dans l'exploitation illégale des richesses minières congolaises par le biais de sa Compagnie « Kaled International ».

**60.** Il crée en collaboration avec Khanafer et Abdul Karim notamment le « Victoria Group » dans lequel ils sont en contact avec :

- la génération des anciens combattants de la guerre contre le régime d'Obote. Ces personnages ont acquis un statut de quasi-intouchables et ce sont eux qui prennent des décisions importantes concernant la politique de la gestion des territoires congolais occupés.
- les généraux ex-FAZ de Mobutu Messieurs BARAMOTO et NZIMBI qui font partie du réseau commercial de l'UNITA.

**61. Principaux personnages impliqués :**

- le Général Salim Saheh, proche parent du Président Museveni ;
- le Général James Kazini, ancien chef d'Etat Major de la Légion en République Démocratique du Congo ;
- Monsieur Khalil, sujet libanais installé à Kampala, lié à Madame Akandwanaho pour l'exploitation du diamant ;
- Messieurs Muhamed Gassan et Talal (libanais collaborateurs de Khalil), respectivement installés à Gbadolite et à Kisangani ;
- Monsieur Nahim Khanaffer, sujet libanais, très bien connu dans le milieu de Kinshasa dans les magouilles financières et monétaires avec la Banque Centrale à l'époque du Gouvernement Birindwa ;
- Monsieur Abdul Karim, sujet libanais ;
- Monsieur Agnon David, Général israélien en retrait ;
- Messieurs Abuki, Ali, Idi Tabani et Jogo, hommes d'affaires congolais autochtones de Bunia ;
- Monsieur Tibasima, commissaire général adjoint du MLC/FLC.

**62. Principales sociétés impliquées dans d'exploitation :**

- RRG (Russels Ressources Goldfield) qui contrôle l'or de Kilo-Moto ;
- Nkwano Friends Ship, Société alimentaire installée à Kampala. Elle s'occupe aussi de toutes les

transactions des ex-Généraux Baramoto et Nzimbi, pour l'achat de l'or et du diamant ;
〈 Le Groupe « Victoria » se livre aussi au bradage du Franc Congolais contre le Dollar utilisé pour l'achat de l'or et du diamant congolais ;
〈 Idi Tabani associé aux hommes d'affaires ougandais et congolais pour les mêmes fins.
〈 Le Groupe Trinity dirigé par Tibasima exploite l'or, le café et le bois sans acquitter aucune taxe .

### C. Filière rwandaise

**63.** L'exploitation des matières premières en provenance de l'Est de la République Démocratique du Congo est mise sous contrôle d'Officiers de l'Armée rwandaise.

**64.** Ils en font la commercialisation avec la collaboration des commerçants libanais et rwandais.
Tout comme pour l'Ouganda avec « Victoria Group », il y a également au Rwanda « le Groupe de Kigali » qui est engagé dans le trafic des substances précieuses de la RDC.

**65.** Le responsable des Mines du RCD/Goma, Kamanzi, est l'homme de confiance de ce Groupe de Kigali.

**66.** Le diamant reste au Rwanda sous le contrôle d'Abdul Karim associé à Khanafer.

**67.** Le coltan, l'or et la cassitérite sont pratiquement du domaine de Madame Gulamali.

**68.** Un autre membre important de cette filière, c'est l'homme d'affaires rwandais, Monsieur Rujiguro, proche de l'ancien Président du Burundi, Monsieur Bagaza et du Président Kagame. il contrôle entre autres choses le commerce des matières premières dans la Région Est de la République Démocratique du Congo.

**69. Principaux personnages impliqués :**

- Paul Kagame, Président du Rwanda, qui est passé aux aveux lors de son discours du 07/04/2001, cité par le journal le Monde, un journal français du 20/08/2001, dans lequel il déclare : *"Le pillage du Congo a commencé il y a un siècle. Ceux de pays occidentaux qui nous importunent à présent avec ces questions sont ceux qui ont commencé. S'ils se plaignent, c'est parce que nous faisons maintenant ce qu'ils ont toujours fait".* Ali Hussein, frère d'Abdul Karim chargé de l'achat de l'or et du diamant pour le compte du comptoir Sit Combine de Khanaffer.

- Madame Gulamali (née Aziza Kalsum), propriétaire de la société Uzabuco, spécialisée dans la vente des cigarettes de marque sports-man et best à Bukavu.
  Elle contrôle Somigl, société de monopole de l'exploitation de la quasi-totalité de l'or, du coltan et de la cassitérite dans les territoires occupés par
  les rwandais avec le concours de Monsieur Al Haj Omar basé à Kigali et proche du Président Kagame.

- Monsieur Chirubagala Chinja assure la coordination de la Somigl à Shabunda, Walungu, Kamisimbi, Mugogo et Mwenga ;

- Monsieur Rujugiro, ancien associé du Président Bagaza aujourd'hui proche du Président Kagame à travers la Société Master Trading Company (M.T.C.), spécialisée dans la marque des cigarettes Super Match et Yes, également associé à Monsieur Asena Paul dans le trafic illicite des matières précieuses.

- l'armée patriotique rwandaise (A.P.R.) dans l'exploitation des gisements de Kampene, Punia, Salamabila, Kalehe, Walikale, etc. avec la main d'œuvre pénitentiaire des hutu.

- les officiers de l'A.P.R. :
  1. Commandant Bahati
  2. Commandant Sebera
  3. Commandant Kazungu
  4. Commandant Musoni
  5. Capitaine Gatete
  6. Major Dan
  7. Capitaine Ignace
  8. Lieutenant Emmanuel.

- Victor Ngezayo : homme d'affaire rwandais qui contrôle la Sominki.

- Kamanzi : Responsable des mines du RCD/Goma, homme de confiance de Kigali.

- Le frère de Abdoul Karim, associé à Kanaffer du réseau ougandais.

**70. Principales sociétés impliquées dans l'exploitation :**

- Little Rock Mining de Sanjivan Ruprah, sujet indo-tanzanien exploitant le diamant de Kisangani et de l'Equateur ;
- Cabot Performance Material (Broyer Town, USA) ;
- HC Strarck (Allemagne – USA) ;
- Sogemi (Société rwandaise créée après la prise du Pouvoir par le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.) et s'occupe de la vente du Tantale) ;
- La Somigl, société constituée par la fusion de 3 autres sociétés : Africom, Promeco et Cogecom, lesquelles exploitaient déjà le Coltan avec le RCD comme actionnaire principal selon les propres témoignages de Monsieur Ruberwa ;
- Jambo Safari dirigée par Modeste Makabuza, proche du Président Kagame associé à Monsieur Kassam et la société Hashi Empex ;
- Etablissement Habier, spécilaisé dans la distribution du carburant au Nord et Sud - Kivu appartenant à Monsieur Ernest Habimana, proche du commandant Karasira chargé de la logistique au sein de l'APR et de Monsieur Gakwerere.
- Etablissement GR dirigé par Egide Gakuba .
- STIPAG dirigé par Monsieur Mbuguje, proche du Président Buyoya et le Commandant Kazura du renseignement militaire rwandais avec Gatete, ancien commandant du bataillon rwandais à Bukavu.

## VI : INSTRUMENTS JURIDIQUES VIOLES PAR LES ACTEURS DU PILLAGE ET DE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES RICHESSES DE LA RDC

**71.** L'intégrité territoriale et la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles sont garanties par des instruments juridiques internationaux et nationaux qui consacrent la primauté du droit sur le droit de la force.

Aussi le Gouvernement a-t- il jugé nécessaire de répertorier le maximum d'instruments juridiques qui ont été violés par les différents actes de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres de la RDC par les pays étrangers notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi en complicité avec les rebelles congolais.

### Instruments universels et autres actes

**72.** La Charte de l'ONU : article 1$^{er}$, relatif aux buts de l'ONU, alinéa 2 : « Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ... ; article 2 relatif aux principes de l'ONU dont le respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriale de l'Etat ».

**73.** Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 : article 1er, alinéa 2 : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles (...). En aucun cas un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance ».

**74.** Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques : idem.

**75.** La résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1962 : « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles » : §7 : « La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et de la lettre des principes de la Charte des Nations Unies et empêche le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix ».

**76.** La Charte des droits et devoirs des Etats : article 2 : « Chaque Etat détient et exerce une souveraineté entière sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques y compris la possession et le droit de les utiliser et d'en disposer .».

**77.** Les Résolutions du Conseil de Sécurité relatives à la guerre en RDC, surtout la Résolution 1291 du 24 février 2000 ; la Résolution 1304 du 16 juin 2000 ; la Résolution 1332 du 24 décembre 2000 et la Résolution 1341 du 22 février 2001, par lesquelles le Conseil de Sécurité réaffirme la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles et prend note avec préoccupation des informations faisant état de l'exploitation illégale des ressources du pays et des conséquences que peuvent avoir ces activités sur la sécurité et la poursuite des hostilités.

**78.** Les Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs protocoles additionnels du 8 juin 1977 : article 33, alinéa 2 de la Convention de Genève IV relative à la protection de la population civile en cas de conflits armés : « Le pillage est interdit ... » ; article 52 alinéa 1 du Protocole I additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des biens de caractère civil : « les biens de caractère civil ne doivent être l'objet ni d'attaques ni des représailles ».

**79.** La Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction de 1973 (CITES) : article 2 §2 : « Les Parties ne permettent le commerce des spécimens des espèces inscrites aux annexes I, II et III qu'en conformité avec les dispositions de la présente convention ».

**80.** La Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel du 23 novembre 1972 : article 6 : « ... chacun des Etats parties à la présente convention s'engage à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel qui est situé sur le territoire d'autres Etats parties à cette convention ».

**81.** La Résolution 46 (III) de la CNUCED qualifiant de « violation flagrante, les principes des Nations Unies, toute mesure de pression politique ou économique de nature à porter atteinte aux droits de tout pays de disposer librement de ses ressources naturelles ».

**82.** Convention relative aux droits de l'enfant : article 22 : « les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de

conflits armés et dont la protection s'étend aux enfants ».

## Les Instruments régionaux

**83.** La Charte de l'OUA : article III relatif aux principes de l'organisation, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et de son droit inaliénable à une existence indépendante.

**84.** La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples : article 21 : « Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate ... ».

**85.** La Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968, article III.b.iii : « le Parc national désigne une aire dans laquelle l'abattage, la chasse et la capture d'animaux et la destruction ou la collecte de plantes sont interdits ... ».

**86.** L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juillet 1999 : article III principe 15 : « Rien dans cet Accord ne peut porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de la République Démocratique du Congo. »

## La Législation nationale

### Dispositions environnementales

**87.** Ordonnance n° 52/119 de 1951 sur les règles à suivre dans les coupes de bois autorisés.

**88.** La Loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse : article 3 « nul n'a le droit d'exploiter la faune par la chasse ou par tout autre mode d'exploitation sans être muni d'une autorisation de l'autorité compétente ».

Article 13 : à l'intérieur des réserves de faune, il est interdit, sauf autorisation de l'autorité locale : « ... de poursuivre, chasser, capturer, détruire, effrayer ou troubler, de quelques manière que ce soit, toute espèce animal sauvage, même les animaux réputés nuisibles ... ».

## Dispositions minières en RDC

**89.** Ordonnance-Loi n° 81 du 2 avril 1984 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures : article 4, alinéa 1er « nul ne peut se livrer à des investigations du sous-sol quel qu'en soit la finalité sans l'autorisation du Ministère ayant les mines dans ses attributions. Nul ne peut se livrer à la prospection, à la recherche et à l'exploitation minière, si ce n'est en vertu des droits accordés par l'Etat, via le Ministère des Mines, aux personnes physiques ou morales de son choix ».

**90.** Ordonnance-Loi n° 66-343 du 7 juin 1967, dite « Loi BAKAJIKA » octroyant à l'Etat congolais la plénitude de son droit de propriété et sa souveraineté dans les concessions foncières, forestières et minières de toute l'étendue du territoire de la RDC.

**91.** Fort de ce qui précède, et partant du caractère objectif et impartial reconnu au rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, l'on ne peut s'empêcher de relever des atteintes graves portées aux dispositions pertinentes des instruments juridiques susmentionnés.

A titre d'exemple : les Rwandais, les Ougandais et les Burundais ainsi que les mouvements rebelles exploitent illicitement les minerais de la RDC par les soldats pour leur compte personnel ; par des villageois organisés par des Commandants rwandais et ougandais, et par des étrangers pour le compte de l'armée ou des Commandants.

**92.** L'exploitation illégale des ressources minières de la RDC par les Etats agresseurs viole :

**93.** Le droit du peuple congolais à disposer de lui-même (article 1er de la Charte de l'ONU) et le principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la RDC (article 2 de la Charte de l'ONU) ;

**94.** Le droit du peuple congolais à disposer librement de ses richesses et de ne pas être privé de ses moyens de subsistance (article 1 er commun aux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, d'une part et, aux droits civils et politiques, d'autre part ; article 2 de la Charte des droits et devoirs des Etats ; le paragraphe 7 de la Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1962 considère la violation des droits souverains des peuples sur leurs ressources naturelles comme un obstacle au développement de la coopération internationale et au maintien de la paix ;

**95.** Le principe de la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles (les Résolutions 1291, 1304 et 1341 du Conseil de Sécurité relatives à la guerre en RDC).

**96.** Le principe de l'autorisation préalable reconnue au Ministre ayant les Mines dans ses attributions quant à l'octroi de permis de recherche et exploitation minière (article 4 de l'Ordonnance-Loi n° 81 du 2 avril 1984).

### Législation forestière et économique

**97.** Par l'abattage d'arbres destinés à la production et l'exportation de bois d'œuvre de la RDC sans autorisation préalable du Gouvernement légitime de Kinshasa, les Etats agresseurs violent ainsi l'article III.b.iii de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles qui interdit l'abattage des arbres ; l'article 6 de la Convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine culturel et naturel du 23 novembre 1972 qui interdit d'endommager directement ou indirectement le patrimoine naturel des Etats partis.

**98.** Le fait que les forces ougandaises et rwandaises aient tué près de 4.000 éléphants sur une population de 12.000 éléphants dans le Parc de Garamba aux fins de se livrer au trafic illicite de leurs défenses (ivoires), constitue une atteinte grave à l'article III sur la réglementation du commerce des spécimens des espèces inscrits à l'annexe I des Conventions CITES : « Tout commerce des spécimens d'une espèce inscrite à l'Annexe I doit se conformer aux dispositions du présent article » ainsi que la loi congolaise qui protège les espèces dans les parcs.

**99.** Le recours à la main-d'œuvre infantile pour extraire de l'or dans les mines de Kilo-Moto de la Province Orientale et du diamant dans la Province de l'Equateur pour le compte respectivement du Rwanda et du MLC, constitue une atteinte grave à la Convention Internationale relative aux droits des enfants et à la Convention n° 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail sur les enfants ; de même qu'une violation grave de l'article 22 de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants.

## VII : CONCLUSION

**100.** Le Gouvernement de la RDC est convaincu que, si la Communauté Internationale ne se décide pas à prendre des mesures contraignantes et conséquentes pour arrêter la dérive maffieuse des gouvernements Ougandais, Rwandais et Burundais et celle encouragée par eux dans les territoires occupés, aucune paix durable ne sera possible en République Démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs.

**101.** Le Gouvernement est convaincu que seules des sanctions exemplaires contre les actes délictueux perpétrés par le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda, les mouvements rebelles et leurs dirigeants constituent les seules digues contre ces actes maffieux posés par ces pays, ces mouvements et leurs dirigeants pour éviter une émergence des Etats – bandits, dans la Région.

**102.** Le Gouvernement exhorte le Conseil de Sécurité à redoubler de vigilance pour ne pas se faire distraire par l'argumentaire du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi et des mouvements rebelles que ces Etats soutiennent et qui leur servent de paravent dans leurs entreprises criminelles, argumentaire consistant en un acharnement à mettre sur un même pied d'égalité le Gouvernement légal de la République Démocratique du Congo et les mouvements rebelles au risque de légitimer le recours à la force comme mode d'accéder au pouvoir et de trahir ainsi l'espoir que nourrit le peuple congolais de parachever le processus de démocratisation afin de mettre en place un nouvel ordre politique.

**103.** Le Gouvernement est convaincu que le Conseil de Sécurité détient la clé de la cessation des hostilités, du pillage et de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC et de la restauration par ce pays de son intégrité territoriale.

**104.** De ce qui précède, vu la gravité de la situation et l'urgence, le Gouvernement de la RDC appuie globalement toutes les conclusions et recommandations du 1$^{er}$ Rapport du Panel des Nations – Unies du 12 avril 2001 et d'une manière particulière invite le Conseil de Sécurité à :

〈 mettre en place un tribunal international ad hoc chargé de poursuivre, de juger et condamner éventuellement les auteurs des crimes économiques et des crimes perpétrés par des individus en remontant la filière jusqu'au sommet des Etats agresseurs ;

〈 exiger le gel des avoirs des mouvements rebelles, de leurs dirigeants, des sociétés et individus impliqués dans les actes illicites de pillage et d'exploitation illégale des ressources congolaises ;

〈 demander aux pays membres de l'ONU de cesser de soutenir financièrement des pays qui sont à la base du pillage et de l'exploitation illégale des ressources de la RDC ;

〈 demander au FMI et à la Banque Mondiale de suspendre leur coopération avec les pays agresseurs en cas de persistance de pillage et de la guerre ;

〈 demander aux pays limitrophes de la RDC ou de transit de s'abstenir de favoriser les activités économiques et financières menées sur leurs territoires respectifs en rapport avec la guerre en RDC ;

〈 en fonction du préjudice financier, moral et en termes de régression économique, appuyer la RDC dans la défense de son droit légitime d'exiger une compensation

financière de la part des pays et individus coupables de pillage soit directement soit indirectement.

**105.** Enfin, le Gouvernement prend l'engagement de mettre tout en œuvre pour accélérer l'avènement d'une société démocratique en permettant au peuple congolais d'aller dans un délai raisonnable, aux élections libres et transparentes afin de se choisir ses propres dirigeants en tant que souverain primaire .

**106.** Concernant la gestion courante de l'Etat, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo sous la direction de Son Excellence Joseph KABILA opte résolument pour l'instauration de la bonne gouvernance dans l'intérêt bien compris de l'ensemble du peuple congolais.

**Annexe RRDC 74**

# Rapport de la Commission congolaise des experts nationaux sur le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, octobre 2001

# Democratic Republic of the Congo
## Permanent Mission-United Nations

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES EXPERTS NATIONAUX SUR LE PILLAGE ET L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES RICHESSES DE LA R.D.C.**

OCTOBRE 2001.

TERMES DE REFERENCE

Objet de l'étude

1. A sa séance du 3 mai 2001, le Conseil de Sécurité a examiné la question relative à la situation de la République Démocratique du Congo. A cette occasion, il a demandé au Secrétaire Général de proroger, pour une durée de trois mois, le mandat du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo.

2. Dans sa déclaration, le Président du Conseil a noté que le rapport du Groupe d'Experts contient des informations préoccupantes au sujet de l'exploitation illégale des ressources congolaises par des particuliers, des Gouvernements et des groupes armés impliqués dans le conflit et au sujet des liens existants entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo et la poursuite de la guerre. Il a ainsi demandé aux Gouvernements cités dans ce rapport de mener leurs propres enquêtes, de coopérer sans réserve avec le Groupe d'Experts et de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles par leurs ressortissants ou d'autres personnes relevant de leur contrôle.

3. Faisant suite aux recommandations du Conseil de Sécurité, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, a institué le 7 juin 2001 une Commission des Experts Nationaux (C.E.N.) chargée de :

- étudier et analyser le rapport du Panel des Nations Unies ; - collecter les données supplémentaires pour la mise à jour du rapport du Panel ; - rassembler les preuves sur le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo ; - étudier les contrats signés entre la République Démocratique du Congo et les opérateurs économiques des pays alliés ; - collaborer avec le Panel des Nations Unies.

Composition de la Commission

4. Sous la tutelle de Son Excellence, Monsieur le Vice-Ministre des Affaires Etrangères, Musimwa Bisharhwa, la Commission est composée de :

- Monsieur Pierre Lumbi Okongo (Ancien Ministre des Relations Extérieures et Directeur Général de l'OGT) : Coordonnateur

- Professeur Guillaume Samba Kaputo (Professeur à l'Université de Kinshasa) : Coordonnateur Adjoint - Professeur Mabi Mulumba (Ancien Premier Ministre et Président de la Cour des Comptes, Professeur à l'Université de Kinshasa) : Expert

- Maître Yoko Yakembe (Ancien Ministre de Justice et Professeur à l'Université de Kinshasa) : Expert

- Monsieur Basele Ikondi (Ambassadeur) : Expert

- Monsieur J. Mutuona Kakonibwa (Assistant à l'ISC/Kindu, Expert OGT) : Expert

- Monsieur Jean Marie Bwine Wa Sule (Directeur Agronomique à la Sucrerie de Kiliba) : Expert

- Monsieur Germain Mbeku Ikanga (Ancien Directeur Administratif à la SOMINKI) : Expert

- Monsieur Dino Chermani (Ancien Président Délégué Général de l'OKIMO et Ancien Conseiller du Ministre des Mines) : Expert

- Monsieur Dieudonné Makunda Kidiya (Directeur à l'Office Congolais de Contrôle) : Expert

5. Pour réaliser ce travail, la Commission des Experts Nationaux a bénéficié de la collaboration des personnes ci-après :

- Maître Tshilenge Wa Kabamba (Ancien Président de la Cour d'Appel) - Monsieur Djuma Alfani (Ambassadeur)

- Monsieur Buhendwa Kabiyona (Directeur au Ministère des Affaires Etrangères)

- Monsieur Xavier Honoré Tati (Fonctionnaire au Ministère des Affaires Etrangères)

- Maître Damas Kiwanda (Conseiller juridique du Ministre des Affaires Etrangères et Coopération Internationale) - Monsieur Bagula Chikuru (Directeur au Ministère des Affaires Etrangères)

- Monsieur Mapango ma Kemisanga (Ambassadeur) 6. La Commission des Experts Nationaux a bénéficié de l'appui logistique de l'Observatoire Gouvernance-Transparence (OGT), et du Programme Oecuménique de Paix, Transformation des Conflits et Réconciliation (PAREC).

Méthodologie de Travail

7. Le travail de la Commission des Experts Nationaux a été axé essentiellement sur la technique documentaire et d'interview. Les résultats auxquels cette Commission est parvenue ont été dégagés de divers documents officiels, des reçus, des bordereaux, des lettres de transport ainsi que des témoignages des personnes qui, de près ou de loin, sont au courant des activités du pillage et d'exploitation des ressources.

Il a été constitué quatre Sous-Commissions à savoir :

- la Sous-Commission politico-juridique, - la Sous-Commission économico-financière - la Sous-Commission diplomatique - la Sous-Commission de rédaction du Rapport final

8. Le travail est structuré autour de quatre axes principaux :

- vérifier les informations fournies par le Groupe d'Experts des Nations Unies .

- collecter tous les éléments de preuves matérielles de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

- établir des relais avec les correspondants sur terrain chargés de prendre contacts avec différents témoins.

- actualiser les données sur le pillage et les trafics illicites des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo.

9. Dans sa démarche, la Commission a examiné les documents de travail ci- après :

· le Rapport du Panel ;

· l'intervention de Son Excellence Monsieur She Okitundu, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale devant le Conseil de Sécurité du 03 mai 2001 ;

· la déclaration du Président du Conseil de Sécurité du 03 mai 2001 ;

· les documents produits par différents Ministères ;

· les documents produits par les Entreprises et Services publics, les Sociétés privées et les Confessions religieuses victimes de la guerre ;

· les documents produits par le RCD ;

· le Rapport des Organisations non-gouvernementales tant nationales qu'internationales sur la situation de guerre en République Démocratique du Congo ;

· les articles des journaux publiés sur Internet ;

· le Livre blanc, Tome I et Tome II du Ministère des Droits Humains ;

· Divers instruments juridiques nationaux et internationaux réglementant les droits de l'homme, les relations internationales et le commerce international.

Les axes de travail

10. Les preuves matérielles ainsi que les témoignages des personnes fiables ont été collectés dans les Provinces ci-après : la Province Orientale, la Province du Maniema, la Province du Nord-Kivu et la Province du Sud-Kivu, sur les axes suivants :

- axe Naïrobi – Kisangani – Bafwasende – Banalia – Bunia - axe Nairobi – Bukavu – Kamituga – Kitutu – Kindu - axe Nairobi – Goma – Masisi - Butembo - Beni - axe Nairobi – Mombasa - Kampala – Dar Es-salaam – Bujumbura - Kigoma

Ce Réseau constitue la plaque tournante de l'exploitation et du trafic frontalier de différentes ressources de la République Démocratique du Congo par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, à travers des réseaux puissants ayant des tentacules dans les carrières d'exploitation, les banques commerciales, les circuits de distribution, ...

11. Pour réaliser ce travail la Commission a fait appel à plusieurs dizaines des témoins basés à Nairobi, à Dar Es-salaam, à Bujumbura, à Kigoma, à Bukavu, à Kindu, à Kisangani et à Bunia .

Qualité des Témoins

12. La liste ci-dessous reprenant la qualité des témoins n'est pas exhaustive .

- Animateurs des Organisations Non-Gouvernementales de Développement (ONGD); - Commerçants évoluant dans les territoires occupés ; - Journalistes ; - Avocats ; - Experts ; - Artisans travaillant dans les carrières des mines ; - Anciens collaborateurs des officiers rwandais et ougandais en RDC ; - Proches collaborateurs des dirigeants rebelles ; - Responsables des Comptoirs appartenant aux Nationaux dans les territoires occupés ; - Commissionnaires ; - Vendeurs et Acheteurs ; - Négociants ; - Creuseurs ; - Agents de Douane et Officiers d'Immigration ; - Personnel aéronautique.

Eléments de preuves matérielles

13. Les personnes-ressources et les témoins ont présenté aux Experts Nationaux les éléments des preuves matérielles suivantes :

- Articles de presse ; - Etudes des Experts ; - Rapports des Ministères ; - Notes d'Experts ; - Déclarations de Douane - Lettres de transport ; - Témoignages divers.

Durée de la Mission

14. La durée totale de la mission a été de quatre mois.

La Commission des Experts Nationaux a travaillé de juin à octobre 2001. Pendant cette période elle a participé à deux séances de travail avec le Panel des Nations-Unies respectivement à Kinshasa, le vendredi 28 septembre 2001 et à Nairobi, le vendredi 12 octobre 2001. Elle a, en outre, organisé des séances de travail avec plusieurs membres du gouvernement de la RDC et certains dirigeants des entreprises publiques et privées. Le Coordonnateur a effectué une mission d'information de 15 jours qui l'a conduit successivement en Belgique, en France et aux Etats-Unis.

## CHAPITRE I : COMMENTAIRE DU RAPPORT DU PANEL

Résumé du Rapport du Panel

15. Le rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo met en relief les faits suivants : · l'afflux des réfugiés parmi lesquels se trouvaient les Interahamwe suite à la guerre du Rwanda (1994-1995) est, à la fois, à l'origine des problèmes de sécurité le long de la frontière avec le Rwanda et à la base de la perturbation du délicat équilibre des écosystèmes dans l'Est du pays ; · l'occupation armée des territoires de la RDC suivie de l'exploitation illégale systématique des ressources naturelles du pays par les forces d'occupation du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda sont deux faits à l'origine d'une part, de la distinction profonde de la biodiversité, et d'autre part, de l'écrémage néfaste des ressources minérales, forestières et fauniques de la nation congolaise. · toutes les activités d'extraction et d'exportation menées par les ressortissants des pays non invités sont illégales par rapport aux principes généraux du droit international ; · la confiscation, l'exploitation directe, le monopole forcé et la fixation des prix font que la guerre en République Démocratique du Congo est devenue une affaire juteuse et lucrative entreprise en violation de la souveraineté du pays, de la législation nationale et des principes fondamentaux du droit international ; · les réseaux mis en place ainsi que les pillages effectués sont répertoriés comme suit :

- tous les commandements locaux devant servir les objectifs économiques et financiers du Général Salim Saleh, du fils aîné du Président Museveni et du Général James Kazini ; - la Banque de Commerce, de Développement et d'Industrie (BCDI) sise à Kigali ; - la filière financière importante établie entre la BCDI et la Citibank de New York ; - un réseau de confiscation de tous les stocks de minerais, de produits agricoles et forestiers ainsi que du bétail et des encaisses

bancaires se trouvant dans les zones occupées par les troupes burundaises, ougandaises, rwandaises et par les soldats de tous les groupes rebelles congolais.

Il y a lieu d'épingler également que ce réseau s'est particulièrement illustré par:

- le vol des stocks de colombo - tantalite et de cassitérite de la Sominki transportés par avion à Kigali ; - le dépouillement par le Général Kazini de tout le stock de bois de la Société Amex-Bois sise à Bagboka ; - la main basse par Jean Pierre Bemba sur tout le café en grains de la Province de l'Equateur mettant ainsi en faillite la Société Congolaise de Café ; - le démantèlement des usines, dont la Sucrerie de Kiliba ; - le pillage, par les hommes de Jean Pierre Bemba, aux succursales de la Banque Centrale du Congo à Lisala, Bumba et Gemena de Francs congolais évalués à 1.500.000 USD et par les hommes de Ondekane à la succursale de la Banque du Congo à Kisangani de Francs Congolais estimés à 8.000.000 USD prélevés et acheminés à Kigali par Emmanuel Kamanzi.

· l'exportation par le Burundi des écorces de Prunus African, essence qu'on ne trouve pas dans les forêts de ce pays ; · l'abattage anarchique du bois par les Ougandais, Burundais et Rwandais, lequel abattage entame l'écosystème ; · l'importation par les Rwandais de la main-d'œuvre composée essentiellement des prisonniers et autres Interahamwe (1.500 à Numbi) pour l'extraction du coltan ; · l'abattage de près de 4.000 éléphants sur une population de 12.000 du Parc de la Garamba. Dans le Parc de Kahuzi-Biega, il n'en survit plus que deux familles sur 350 éléphants. Trois tonnes de défenses d'éléphants ont été transférées à Kampala. Au même moment, les réserves d'Okapi ont sensiblement diminué. Toutes ces opérations sont menées en violation des règles du droit international, plus précisément celles de la Convention sur le Commerce International des espèces de Faune et Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ; · l'exportation des bois d'œuvre en provenance de la République Démocratique du Congo vers l'Ouganda, le Kenya, la Belgique, la Chine, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la Thaïlande … ; · la volonté affirmée des autorités ougandaises, notamment, le Ministère de l'Aménagement du Territoire , des Eaux et Forêts ainsi que de la Société Dara Great Lake Industries (DGLI) de se servir de la forêt de Budongo pour mettre en place un système facilitant la certification du bois d'œuvre en provenance de la République Démocratique du Congo. C'est le sens qu'il faut donner à la signature du contrat par DGLI, Smart Wood et le Rogue Institute for Ecology and Economy d'Oregon (Etats-Unis d'Amérique) concernant la délivrance de certificats de conformité des produits forestiers. L'objectif visé est de contourner à l'avenir le système international en matière d'exploitation du bois. · La nomination des Gouverneurs, notamment de Madame Adèle Lotsove dont la désignation comme Gouverneur d'Ituri est intervenue après qu'elle ait participé, notamment à la collecte des fonds et au transfert de ceux-ci à Kampala ainsi qu'à la réaffectation aux Hema des terres appartenant aux Lendu. Il en est de même de la nomination de Madame Gertrude Kitembo au Maniema soutenue par les autorités rwandaises. · Le transport aérien a prospéré, notamment par l'utilisation intensive des compagnies aériennes ougandaises (Air Alexander, Air Navette, Ouganda Air Cargo), rwandaises (New Gomair, Air Boyoma, Sun Air Services, Kivu Air Service) et belge (Sabena Cargo) pour intensifier le trafic des minerais.

Recommandations du Rapport du Panel

Enfin, le Rapport propose un certain nombre des sanctions parmi lesquelles :

· l'embargo sur l'importation et l'exportation d'un certain nombre des produits en provenance ou à destination de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi ; · le gel des actifs financiers des responsables de ce pillage ; · l'embargo sur les livraisons d'armes et de tous matériels militaires à destination des groupes rebelles opérant en République Démocratique du Congo, etc.

16. Ce Rapport a fait objet des contestations de la part du Rwanda et de l'Ouganda qui estiment que le Groupe d'Experts des Nations Unies avait fondé ses conclusions sur des informations erronées fournies par des sources favorables au Gouvernement de Kinshasa. De même, il a été reproché au Groupe d'Experts « d'avoir ignoré les termes de l'Accord de Lusaka ainsi que les liens historiques, les accords et traités politiques et commerciaux qui lient les peuples de la Région des Grandes Lacs, tels que le COMESA, la CPGL et qui permettent aux régions de la République Démocratique du Congo, coupées de tout contact avec Kinshasa, d'acheminer leur production par l'Est.» 17. Quant au Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), il rejette les termes utilisés dans ce rapport, à savoir « exploitation illégale » et « pillage » des ressources minières de la République Démocratique du Congo qui, selon lui, « ne peuvent en aucun cas s'appliquer au Rassemblement Congolais pour la Démocratie, mouvement formé exclusivement des fils et filles du Congo et qui combattent contre la dictature et pour l'instauration d'un Etat démocratique, … ». Les rebelles ajoutent que « l'exploitation des ressources est exercée non pas par le RCD mais plutôt par les exploitants congolais eux-mêmes lorsqu'ils marchandent avec les comptoirs, et que, dès lors que les exploitants congolais et le Trésor Public perçoivent pour les uns la contrepartie financière et pour l'autre les taxes dues, on ne peut parler ni d'exploitation illégale, ni de pillage. » (voir en annexe la déclaration du RCD). 18. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont aussi contesté les allégations du Panel des Nations-Unies selon lesquelles le soutien financier qu'ils accordent au Rwanda et à l'Ouganda contribue indirectement à la poursuite de la guerre en RDC.

Considérations sur le Rapport du Panel des Nations Unies

19. De ce qui précède, la Commission des Experts Nationaux, tout en faisant siennes les définitions du Panel sur

l'entendement des concepts tels que « légalité », « pillage », et « exploitation », considère que :

Primo , la légalité s'apprécie par rapport :

· à la date du 30 juin 1960 à laquelle la RDC est devenue un Etat souverain et indépendant et non par rapport au statut des groupes dirigeants ; · à la loi existante. Il s'agit de celle qui existait avant la guerre d'agression et non par rapport à l'effectivité du pouvoir des groupes gouvernants ; · à la conformité des pratiques commerciales et à la législation existante sur le plan national et sur le plan international.

Secundo, la définition extensive de l'exploitation dépasse les opérations d'extraction, de production, de commercialisation et d'exportation des ressources naturelles. Elle intègre les activités connexes telles que les services de transport, d'assurances, les transactions financières, les taxes douanières, fiscales, domaniales, etc.

20. En ce qui concerne l'effectivité du pillage, la Commission des Experts Nationaux prend la position suivante au sujet des prérogatives de souveraineté sur les ressources naturelles et autres richesses de la RDC : · Dans son argumentaire relatif au Rapport du Panel des Nations Unies, le RCD se décrit comme : « un mouvement formé exclusivement des fils et filles du Congo, qui combattent contre la dictature fut-elle naissante et pour l'instauration d'un Etat de droit, gage de paix, de justice et de stabilité et dans la Sous-Région des Grands Lacs ». · Le MLC et le RCD-ML se définissent de la même façon en ce qui concerne leur composition, leurs objectifs et leur vision des institutions de la RDC.

· Dans le même ordre d'idées, les trois mouvements de libération sont soutenus, dans leur entreprise subversive par trois Etats voisins, à savoir le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. · Sur la base de cette définition, les Mouvements rebelles déduisent et concluent que les termes d'exploitation illégale et de pillage des ressources naturelles et autres richesses de la RDC utilisés par les Experts de l'ONU dans leur rapport ne doivent, en aucun cas, s'appliquer à eux. · Dans ce contexte, ils les rejettent et les récusent au motif que ces termes s'analysent par rapport à une exploitation ou à une récupération des ressources qui appartiennent à autrui, sans l'autorisation du propriétaire et sans contrepartie pour celui-ci. Or, pour eux tel ne serait pas leur cas. · Les mouvements rebelles et leurs commanditaires se présentent ainsi comme les propriétaires du sol et du sous-sol congolais. Mais à quel titre peuvent-ils soutenir une telle prétention ? · Ils n'ignorent cependant pas qu'ils ne sont ni la nation congolaise ni ses représentants attitrés, ni non plus que ces ressources appartiennent à l'Etat congolais dont la direction se trouve à Kinshasa. · Comment les mouvements rebelles et leurs parrains comptent-ils opérer pour s'affranchir de l'autorisation préalable du Gouvernement central prévue par les lois congolaises auxquelles ils prétendent pourtant vouloir se référer ? Ici interviennent particulièrement les dispositions pertinentes du Code minier et du Code foncier qui déterminent clairement l'autorité minière et l'autorité foncière compétente pour agir au nom de l'Etat au niveau national, provincial ou local. · Quelle est la contrepartie que l'on peut attendre de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC dans les territoires occupés ? Les Etats envahisseurs et les mouvements rebelles congolais répondent à cette interrogation par l'affirmation qu'ils perçoivent régulièrement les taxes et redevances prévues par la loi. Et ils ajoutent : « En effet, l'exploitation n'est pas exercée par les mouvements rebelles comme institutions mais plutôt par les exploitants congolais eux-mêmes lorsqu'ils marchandent avec les comptoirs. Ceux-ci exportent après paiement des redevances et taxes ». · De toutes ces opérations, les mouvements rebelles prétendent ne recevoir que « des taxes et redevances au titre d'institutions exerçant les prérogatives de l'Etat ». « Dès lors que les exploitants congolais et le Trésor public perçoivent pour les uns la contrepartie financière et pour les autres les taxes dues, on ne peut parler ni d'exploitation illégale ni de pillage ». · Les mouvements rebelles n'ignorent pourtant pas que les redevances et taxes versées au Trésor public appartiennent à l'Etat dont ils ne sont pas des mandataires. A quel tire peuvent-ils exiger leur versement, les faire percevoir et se les attribuer ? Et pour quel usage ? · Les mouvement rebelles se définissent comme des institutions exerçant des prérogatives de l'Etat. De quel Etat s'agit-il ? Car, la RDC ne leur a conféré aucun mandat, aucun pouvoir pour gérer une quelconque partie de son territoire ou de sa population ou de ses services. En outre, ils ne peuvent pas être à la fois des mouvements rebelles contre les institutions légalement établies, détentrices de la souveraineté nationale et des entités exerçant les prérogatives de cette même souveraineté. · Par leurs écrits et leurs actes, les mouvements rebelles confirment la réalité de l'exploitation et de la récupération des ressources naturelles et autres richesses de la RDC. Que cette exploitation soit réalisée par eux-mêmes, par leurs alliés ou qu'ils en perçoivent les taxes et les redevances, cette activité constitue manifestement une exploitation illégale et un pillage systématique des ressources de la RDC. · Cette exploitation est illégale du fait qu'elle est faite en violation des lois et règlements en vigueur. Il y a pillage par le fait de la récupération des ressources et des richesses de la RDC contre la volonté du peuple qui en est le propriétaire et sans contrepartie pour celui-ci de la part des pays agresseurs et des mouvements rebelles. · Le RCD, le MLC et le RCD-ML cherchent désespérément à tirer de l'Accord de Lusaka des prérogatives imaginaires pour tenter de couvrir l'illégalité de leurs actes. A cet effet, il suffit de lire le point 15 article 3 de cet Accord pour comprendre. Il stipule : « Rien dans cet Accord ne devra d'aucune manière nuire à la souveraineté ni à l'intégrité territoriale de la RDC ». · Cette disposition complète utilement celle de l'article 3 de la Charte de l'OUA garantissant à tous les Etats membres le droit à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale ainsi que celle de l'article 2 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats sur leurs ressources naturelles et leurs richesses nationales sans oublier la Déclaration des Nations Unies sur la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles. · La souveraineté est un droit étatique. Elle ne peut être attribuée qu'à un Etat et ne peut en conséquence être exercée que par un Etat, c'est-à-dire une entité politique possédant un territoire, une population, des institutions et dotée de la personnalité juridique internationale et de la reconnaissance des autres Etats. Or, le RCD, le MLC et le RCD-ML ne le sont pas. Ils ne peuvent en conséquence accomplir des actes de souveraineté. Ce qu'ils considèrent à tort comme prérogatives de l'Etat constitue justement les infractions de rébellion, de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC.

· Ces faits infractionnels sont prévus et punis gravement par le Code pénal congolais et par le Code congolais de justice militaire. Tandis que les Etats complices engagent leur responsabilité internationale par la violation des instruments juridiques internationaux dont la Charte des Nations Unies, la Charte de l'OUA, la Charte de l'Union Africaine, les Déclarations et Résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. · Toutes ces violations constituent des fautes graves dans leur chef en droit international. Les préjudices causés au peuple congolais sont incommensurables : plus de trois millions des morts, des millions de blessés, de mutilés, de malades, de déplacés de guerre, de réfugiés, une pauvreté exponentielle, une grande vulnérabilité à l'égard des maladies émergentes en tête desquelles trône le Sida qui ravage et décime la population active. Une juste indemnisation est indispensable pour réparer tous ces torts et pour rétablir le peuple congolais dans sa dignité. · L'accord de Lusaka n'organise pas la partition de la RDC entre deux ou plusieurs Etats issus du démembrement de l'Empire congolais. Il n'autorise aucun mouvement rebelle à poser des actes de Gouvernement. Le droit international ne réserve cette prérogative qu'aux Etats. L'administration assurée par les dirigeants rebelles dans les territoires qu'ils occupent est une institution illégale mise en place et gérée par des hors la loi pour piller la population et le pays. C'est une turpitude dont les rebelles ne peuvent se prévaloir. · Les actes d'administration comme ceux de législation et de juridiction sont des actes de souveraineté. Ils relèvent de la compétence exclusive du Gouvernement légal et légitime de la RDC. Celui-ci n'oublie ni la population ni les fonctionnaires ni les magistrats ni les enseignants ni d'autres agents de l'Etat se trouvant dans les territoires occupés. · La preuve est que le Gouvernement organise les examens d'Etat à faire passer dans les territoires occupés pour que les enfants congolais arrivés en terminale ne puissent pas sacrifier leur avenir en perdant toute chance d'accéder à l'enseignement supérieur et universitaire. Le concours de la MONUC a été précieux pour le transport des copies et des examinateurs en toute sécurité et toute confidentialité. · La campagne de vaccination est menée par les services gouvernementaux avec la collaboration de l'OMS et de l'UNICEF sur l'ensemble du pays et ce y compris les territoires occupés pour prévenir la poliomyélite qui risquerait d'invalider une partie de la jeunesse congolaise. D'importants moyens ont été débloqués pour la réussite périodique de cette opération de salubrité publique. Les personnes qui en sont chargées assument des graves risques pour accéder aux enfants à vacciner.

· Le Gouvernement a décidé de verser à tous les fonctionnaires et agents de l'Etat des territoires occupés les arriérés de salaire pour trente-six mois. Une mission gouvernementale s'est rendue à Gbadolite pour une concertation avec le MLC en vue de procéder au paiement desdits arriérés. · La Commission des Experts Nationaux ne peut s'empêcher de faire remarquer que des mouvements qui prétendent exercer des prérogatives étatiques puissent laisser pendant 36 mois les fonctionnaires et agents de l'Etat sans salaire. · Plus grave est la répression exercée par le RCD, entraînant mort d'hommes, contre les fonctionnaires et agents de l'Etat qui ont voulu manifester leur approbation de la décision gouvernementale de leur verser leurs salaires pour qu'ils puissent faire étudier leurs enfants ou faire soigner les membres de leur famille. Plusieurs arrestations ont été opérées et ceux considérés comme meneurs ont été transférés en d'autres lieux où on ignore le sort qui leur est réservé. · L'accord de Lusaka reconnaît l'état de belligérance et les parties belligérantes mais ne reconnaît qu'un Gouvernement qui assure la continuité des institutions de l'Etat et qui n'a été contesté par personne. Il n'existe pas non plus de Gouvernement congolais en exil. Le Gouvernement congolais est une réalité objective, incontestable et incontournable. · Le pays doit continuer à être gouverné. Le Gouvernement de Kinshasa est connu et reconnu par tous les Congolais y compris ceux des mouvements rebelles ainsi que par la Communauté internationale, prise dans son ensemble et au niveau de chaque Etat. · Les membres du Corps diplomatique et les Représentants des Organisations Internationales sont accrédités à Kinshasa, siège des institutions de la République. · En posant des actes de gouvernement, les mouvements rebelles pillent les ressources naturelles ou financières de la RDC. Car ils violent ainsi les normes impératives du droit congolais et la souveraineté nationale. · Il est réel que le sol et le sous-sol congolais sont la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat congolais. Mais le RCD, le MLC et le RCD-ML ne sont pas des Etats et moins encore l'Etat congolais. L'Accord de Lusaka n'a pas créé sur le territoire congolais un Etat appelé RCD, MLC ou RCD-ML. · Lors de la signature de l'Accord, la RDC a été représentée par Son Excellence feu Laurent Désiré KABILA, agissant en tant que Président de la République. Tandis que les autres Congolais ont signé ledit Accord comme Représentants des Mouvements rebelles.

· Les Plénipotentiaires de Lusaka n'avaient pas le mandat de démembrer la RDC. Leur mission se limitait à rechercher la cessation des hostilités par un cessez-le-feu effectif et la réconciliation nationale par la tenue du Dialogue Intercongolais. S'il y avait un Etat MLC, ou RCD ou RCD-ML il aurait eu besoin de la reconnaissance internationale. Or jusqu'à aujourd'hui aucun de ces mouvements ne s'est jamais proclamé comme un Etat indépendant et souverain et aucun autre Etat ne l'a jamais reconnu comme tel. Même pas les Etats qui soutiennent leur rébellion et qui leur servent de commanditaires. · L'ambition des mouvements rebelles de se prendre pour des Etats n'est qu'une illusion. D'ailleurs ils sont pris dans leurs propres contradictions de vouloir être des Etats et de continuer à se mouvoir en même temps dans la souveraineté congolaise unique et indivisible. Les Congolais, toutes tendances confondues, aiment à définir la RDC comme un Etat indépendant et souverain, uni et indivisible, social et laïc, démocratique et libéral. · Dans ce contexte où serait la place de l'Etat RCD-ML, de l'Etat MLC ou de l'Etat RCD ?

Le Rôle de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International

21. Selon le Rapport du Panel des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources minières de la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, bénéficient d'un soutien financier quasi inconditionnel tant pour l'accès au programme d'ajustement structurel que pour l'aide budgétaire, l'aide à la balance de paiement et la remise de la dette . 22. Il va sans dire que l'accès à ce programme structurel conditionne également un nombre important de flux d'aide et entraîne quasi-automatiquement l'appui financier d'autres institutions au plan tant multilatéral que bilatéral. 23. La Commission

des Experts Nationaux considère que cette générosité de la part des institutions de Bretton Woods offre de larges possibilités de manœuvre pour le financement d'une partie des dépenses militaires à travers l'aide budgétaire et l'aide de la balance de paiement. 24. Moralement la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ne devraient pas accorder le soutien financier aux pays qui font la guerre et qui exploitent illégalement les richesses d'un autre pays.

La coopération de la RDC avec ses alliés

25. Le Rapport du Panel fait mention de la responsabilité du Gouvernement de la République Démocratique du Congo essentiellement au sujet des contrats signés dans le cadre de l'exploitation du diamant du Kasaï, du cuivre et du cobalt au Katanga avec les opérateurs économiques originaires des pays alliés.

26. A ce sujet le Panel des Experts des Nations Unies a ciblé les sociétés suivantes : COMIEX, COSLEG, BCD, SENGAMINES, SONANGOL, SOCEBO, et différentes autres conventions de partenariat entre la RDC et ses alliés, structures qualifiées de supports de pillage.

27. Pour la Commission des Experts Nationaux, les contrats signés en bonne et due forme et qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention économique globale entre la RDC et ses alliés ne peuvent pas être assimilés à des actes de pillage et d'exploitation illégale qui se déroulent dans les territoires contrôlés par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

28. D'ailleurs, la convention économique globale signée entre la République Démocratique du Congo et le Zimbabwe dépasse le contexte de la guerre et vise le développement de deux pays. L'exemple de la Sengamines et celui des accords de partenariat entre les Lignes Aériennes Congolaises (LAC) et Air Zimbabwe, en sont une illustration.

29. En ce qui concerne la Sengamines, un projet d'investissement pour l'exploitation du diamant dans la Province du Kasaï Oriental évalué à 64.000.000,00 USD a été agrée. De janvier à août 2001, elle a exporté 183.401,38 carats de diamant vers Anvers pour une valeur de 2.420.259,00 USD. Il convient de signaler que la Sengamines a déjà créé 700 emplois stables et construit 300 Km de route en terre battue et des écoles. Par ces réalisations la Sengamines est impliquée dans la reconstruction nationale.

30. Cette coopération n'a rien de comparable avec le pillage et l'exploitation de ressources naturelles et autres de la RDC effectués par les Ougandais, les Rwandais et les Burundais dont les comptoirs ont déjà exporté 12.967.047,83 carats de diamant de joaillerie d'une valeur de 427.046.578,39 USD, 3.962.126,28 kg de coltan pour une valeur de 792.425.256 USD et de 6.308.330 kg de cassitérite pour une valeur de 24.393.116,85 USD, de 1998 en mai 2001 sans contrepartie en faveur de la population congolaise.

31. Dans le cadre de la convention économique signée entre la RDC et l'Angola, la SONANGOL importe et distribue les produits pétroliers en assurant ainsi l'approvisionnement régulier de ses produits stratégiques pour l'économie congolaise. En plus, elle construit des stations services et crée des emplois.

32. Par contre la Société DARA-FOREST exploite pour le compte de l'Ouganda une concession de 100.000 hectares qui lui a été octroyée par l'Arrêté Interdépartemental RCD/DPT/EPIC/FIN/003/2000 du 11/03/2000 et dont la production lui a déjà rapporté, au bas mot, environ 43 millions de dollars américains. Cette exploitation intensive et excessive des forêts congolaises a fini par révolter les populations locales et c'est probablement ce qui a justifié la prise en otage, au mois de mai 2001, d'une dizaine des ressortissants thaïlandais, suédois, ougandais et kenyans oeuvrant dans la Société Dara-Forest par des résistants Maï-Maï.

33. Que certains des contrats de partenariat entre la RDC et ses alliés comportent des clauses controversées mais imputables au contexte de guerre où sont intervenues leurs signatures, le Gouvernement en est conscient. En effet, il n'a pas d'ailleurs attendu la visite du Panel de l'ONU pour amorcer une action d'évacuation des dispositions contractuelles au demeurant non conformes aux lois régissant les sociétés commerciales et à l'équité inhérente aux joints-ventures, parce que pas assez explicites.

CHAP II. : REALITE DE PILLAGE ET D'EXPLOITATION ILLEGALE GENERALITES 34. Quels que soient les reproches que l'on peut faire au Rapport du Panel de l'ONU, la Commission des Experts Nationaux, quand à elle, considère que celui-ci reflète la réalité et met en lumière plusieurs points importants, notamment :

- la réalité du trafic illicite des ressources naturelles de la RDC ; - la responsabilité politique des dirigeants ougandais, rwandais et burundais ; - la responsabilité des sociétés minières européennes et américaines ; - l'interférence des filières maffieuses ; - la connexion entre les marchands d'armes et l'exploitation illicite des richesses ; - l'ampleur du trafic ; - l'utilisation des enfants et des prisonniers dans les carrières minières.

35. Ce Rapport établit, de façon objective, la réalité du trafic illégal par l'Ouganda, le Rwanda et dans une certaine mesure le Burundi, des richesses naturelles de la République Démocratique du Congo, essentiellement le coltan, le diamant, l'or, la cassitérite, le pyrochlore (le niobium), le bois, le café, etc. 36. L'ampleur de ce trafic a été dégagée par les chiffres et faits incontestables. L'évaluation faite par la Commission des Experts Nationaux la situe à 165.000.000 de dollars alors que le Conseil Supérieur du Diamant n'indique que des montants de 4.715.187 de dollars pour l'Ouganda et de 2.964.414 de dollars pour le Rwanda concernant la période allant de 1997 à octobre 2000. 37. Les

estimations de la Commission des Experts Nationaux sont basées sur le fait que la Province Orientale, qui est totalement contrôlée par les Rwandais et Ougandais produit 5 millions de carats sur les 25 millions qui constituent la production totale de la RDC. Considérant que le diamant de cette Province Orientale étant essentiellement de joaillerie, son prix moyen est largement supérieur au prix moyen national. 38. Même dans l'hypothèse du prix moyen du diamant congolais fixé à 33 USD le carat, hypothèse la plus basse , la perte des revenus subie par la République Démocratique du Congo du fait de pillage par l'Ouganda et le Rwanda est considérable . 39. De même, l'estimation faite par le Groupe d'Experts des Nations Unies selon laquelle le coltan a déjà rapporté au Rwanda environ 250 millions de dollars est sous évaluée au regard de volume relevé par le Commission des Experts Nationaux pour la période allant de 1998 à 2001 (Mai) : 774.811.256,00 USD.

40. Le Rapport d'Experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo s'est limité à décrire le pillage systématique des ressources. La Commission des Experts Nationaux, quant à elle, a procédé à la première évaluation sommaire pour montrer l'ampleur de ce pillage. Sans prendre en compte l'évaluation du coût humain de la guerre, les préjudices subis par l'Etat congolais sont estimés provisoirement à 10 milliards de Dollars américains. Toutefois, le dossier reste ouvert jusqu'au moment où toutes les personnes victimes de la guerre présenteront leurs réclamations et les organismes spécialisés évalueront le coût de la réinsertion des déplacés de guerre et ainsi que le coût de la reconstitution des Parcs nationaux et aires protégées. Les Nations Unies devront restées saisies de la question jusqu'à l'indemnisation intégrale de toutes les victimes (personnes physiques et morales) à l'instar des dommages subis pendant la guerre de Koweït. 41. Ce Rapport du Panel fait ressortir, également avec des preuves, témoignages et faits à l'appui, la responsabilité des Etats ougandais, rwandais, burundais d'une part et des sociétés privées et des hommes d'affaires appartenant à ces pays, d'autre part. 42. De même, il établit la responsabilité politique et morale des Présidents de ces pays à travers l'implication des membres de leurs familles et les chefs militaires qui leur sont liés hiérarchiquement. Tous les noms cités dans le Rapport du Panel sont confirmés par diverses sources fiables et par de nombreux témoignages. 43. La responsabilité d'un certain nombre de sociétés privées européennes, américaines et asiatiques est également établie. Certaines Banques occidentales sont citées, même si on peut regretter qu'une Banque belge de renom international n'ait été citée d'une manière incidentielle alors qu'elle finance notoirement ce commerce illicite à travers la Banque de Kigali (BK), la Banque Commerciale du Rwanda (BCR), la Banque de Commerce, de Développement et de l'Industrie (BCDI) et l'Union des Banques Congolaises (UBC) par son siège de Kisangani aujourd'hui transféré à Kigali. 44. Le Rapport relève la présence, aussi bien dans la filière ougandaise que dans la filière rwandaise, des citoyens libanais, juifs, thaïlandais, pakistanais qui jouent un rôle de premier plan dans ce trafic illégal. 45. Il convient de signaler par exemple que ces Libanais sont en réalité les anciens de la filière Khanafer et Abdul Karim très connue en République Démocratique du Congo dans le trafic du diamant angolais à travers le réseau mise en place par Savimbi et les anciens Généraux de Mobutu ainsi que dans le trafic de la fabrication de la fausse monnaie. Ce réseau a été démantelé en partie en 1994 par le Gouvernement congolais de l'époque lorsque toutes les preuves de ses agissements criminels furent établies.

46. La connexion entre les marchands d'armes et l'exploitation illicite des richesses, fait ressortir suffisamment le rôle de marchands d'armes dont Madame Gulamali dans le pillage des ressources et la poursuite de la guerre. La connexion entre les marchands d'armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo est relevée de même que le mode d'échanges utilisé. 47. Les Experts des Nations Unies stigmatisent dans leur rapport l'utilisation abusive des enfants dans les carrières minières ainsi que celle des prisonniers de droit commun.

## RESSOURCES MINERALES

48. Les ressources minérales de la RDC qui ont fait l'objet du pillage systématique et de l'exploitation illégale à ce jour par les pays agresseurs (Ouganda, Rwanda et Burundi) sont principalement : le coltan (colombo– tantalite), pyrochlore (niobium), la cassitérite, l'or et le diamant. Rationnellement exploitées, ces richesses peuvent générer un revenu estimé à 2 ou 3 milliards de dollars chaque année. A titre illustratif, le marché du diamant représente, à lui tout seul, une cagnotte de 600 à 700 millions de dollars par an, tandis que les mines de Kilo-Moto, de Somico et de Kisenge représentent, un potentiel d'environ plus de 1000 tonnes d'or, soit l'équivalent de 25 à 30 milliards de dollars. 49. Bien qu'en réalité on les retrouve un peu partout sur le territoire national, les ressources minières ci – haut et d'autres métaux associés, en gisements primaires ou détritiques, gîtes ou indices, sont en grande partie concentrés dans les parties Nord et Sud–Est (Province Orientale, Nord–Kivu, Sud–Kivu, Maniema, Katanga) s'agissant du coltan ou du niobium, de la cassitérite et ses accompagnateurs, de l'or et du diamant. Il en est de même de deux Provinces du Kasaï partiellement occupées en ce qui concerne le diamant et l'or (voir cartes des gisements, gîtes et indices des minéraux, Annexes I & II). Les principales zones de grandes concentrations des ressources minérales convoitées, comme on le voit, sont aussi frontalières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi et donc facilement accessibles à l'exploitation par ces trois pays agresseurs qui en ont tiré de grands avantages. A ce sujet, le tableau synthèse ci–après relatif au volume d'exportation des produits miniers illégalement extraits en RDC pour la seule période 1998 – mai 2001 est tout à fait révélateur.

Tableau 1 Matière minérale Quantité exportée Valeur exportation ( $US) Pays exportateurs 1. Coltan2. Niobium3. Cassitérite4. Or5. Diamant 3..962.126,28 Kg-6.308.330 Kg30.037,409 Kg12.965.047,83 Ct 792.425.2561.362.000,0024.393.116,85265.104.164,35427.046.578,39 Rwanda, OugandaOuganda Rwanda, Ouganda, Burundi Rwanda, Ouganda, Burundi Rwanda, Ouganda, Burundi Total valeur exportation 1.510.331.115,59 - Source : Synthèse de la Commission des Experts Nationaux de la République Démocratique du Congo

En valeur d'exportation, les matières minérales se classent dans l'ordre suivant :

Tableau 2

Matière minérale Quantité exportée Valeur exportation En USD En % 1. Coltan2. Diamant3. Or4. Cassitérite5. Niobium 3.962.126,28 Kg12.967.047,83 Ct30.037,409 Kg6.308.330 Kg-792.425.256,00427.046.578,39265.104.164,3524.393.116,851.362.000,00 52,4028,3017,601,600,10 Total valeur exportation 1.510.331.115,59 100 Source : Synthèse de la Commission des Experts Nationaux de la République Démocratique du Congo

Le coltan occupe la première position (52,40%) de la valeur d'exportation totale de toutes les quatre catégories des ressources minérales enregistrées. Il est suivi du diamant (28,30%) et de l'or (17,60%)

Relevé des faits illicites

50. On distingue deux situations dans la production minière pillée à l'Est de la République Démocratique du Congo par les agresseurs à savoir :

· Les stocks de la production minière trouvés par les agresseurs à la Somico (ex-Sominki) et à l'Okimo ; · La production issue de l'exploitation pendant l'occupation.

51. Complémentairement, on pourrait également considérer certains cas de pillage des stocks de minerais relativement moins importants appartenant à des personnes physiques et morales privées détentrices ou non des titres miniers. Faute des données fiables, la Commission des Experts Nationaux, n'a pas pu intégrer ces cas dans le volume des ressources minérales pillées. 52. S'il est possible de se rapprocher de la réalité en ce qui concerne les stocks trouvés sur place, il est néanmoins difficile de connaître avec exactitude le volume de la production minière issue des exploitations. 53. Le Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU accorde, au regard des autres ressources minières, plus d'importance au coltan probablement parce que les cours de ce minerais ont fortement monté sur le marché mondial, provoquant sur celui-ci une ruée par tous les prédateurs de la sous-région, voire même de certaines multinationales. 54. La Province du Maniema est historiquement connue comme un grand réservoir de la cassitérite et ses accompagnateurs à savoir le coltan, la wolframite, la monazite, etc.

Dans les documents exploités par la Commission des Experts Nationaux, à savoir, le Rapport du Groupe des Experts de l'ONU, les différents rapports du RCD, l'on ne fait pas souvent cas de production stannifère, aurifère ni diamantifère en provenance du Maniema alors que de sources fiables, il a été rapporté à la Commission des Experts Nationaux que l'Armée Patriotique Rwandaise notamment a exploité exclusivement les mines du Maniema (Kalima, Punia, Kampene, Kasese) en interdisant à toute autre personne ou comptoir d'y faire une quelconque transaction. 55. La lecture d'un certain nombre de rapports du RCD/Goma ci-dessous confirment clairement des cas de fraude. Il s'agit des rapports suivants :

· Rapport n° DIVIMINES-GEO/354/70/57/2001 du 15 mars 2001 sur les statistiques minières du territoire de Walikale (Annexe III) ; · Rapport n° DTME/OEK/998/2000 du 25 novembre 2000 donnant le Tableau synoptique des statistiques d'exploitation réalisée par les comptoirs de coltan pour l'an 2000, Rapport du Chef de Département des Terres, Mines et Energie du RCD/Goma (Annexe IV). · Bulletin de la Conjoncture économique publié par le département de l'Economie, Plan, Industrie et Commerce du RCD/Goma (Dépôt légal 0411-2000-22 du 2ème trimestre 2001) ; ces différents rapports donc font état d'une fraude massive et du refus de leurs alliés (Rwandais et Ougandais) de déclarer leur production aux frontières de la République Démocratique du Congo. Cette situation crée une marge importante entre la production déclarée et celle effectivement sortie du pays (Annexe V).

56. La Commission des Experts Nationaux considère que les tableaux présentés dans les rubriques qui suivent, pour chaque type de ressources, ne sont pas exhaustifs, ils sont élaborés à titre tout à fait indicatif pour donner à l'opinion tant nationale qu'internationale une idée sur l'étendue des dégâts causés à la République Démocratique du Congo par cette guerre. 57. Enfin, la Commission des Experts Nationaux signale que dans le relevé des faits illicites, elle a d'abord repris, pour mémoire, ceux cités par le Groupe des Experts de l'ONU. Elle a ensuite ajouté d'autres faits pour faire la sommation des quantités et des valeurs.

COLTAN (Colombo – Tantalite)

Motifs de la ruée

58. Toutes les sources d'information en notre possession (Rapport du Groupe des Experts de l'ONU, plusieurs rapports des Services RCD/Goma) indiquent clairement que le coltan, plus que tous autres produits minéraux, a connu une ruée sans précédent de tous les prédateurs de la Sous-Région, voire de beaucoup de multinationales du fait de la meilleur teneur du coltan congolais par rapport à celui des pays asiatiques, en l'occurrence, la Thaïlande et la Malaisie. Traduit en terme de valeur, le coltan est en première position : 52,40 %.

Les raisons ci–après peuvent justifier l'engouement .

Applications technologiques et cours du Coltan

59. Le coltan a pris de l'importance sur le marché à cause de ses applications dans la technologie moderne de pointe grâce à ses propriétés physiques répondant parfaitement aux besoins de certaines industries, notamment, métallurgiques, électroniques, chimiques et nucléaires. La fermeture des mines d'Australie, premier producteur, est aussi une cause de la flambée des prix. 60. Le Rapport d'Amnesty International USA rédigé par Charles J. Brown, Deputy Executive Director, Action/Mobilization illustre bien le cas de la hausse des cours de coltan en signalant qu'aux cours de l'année 2000, les cours du coltan sont partis de 50,00 USD le pound pour atteindre les 400,00 USD pour la même quantité alors qu'au niveau des creuseurs congolais locaux, le prix dépasse rarement 5,00 USD le pound (Annexe VI) ; 61. C'est pour cette raison que le Groupe des Experts de l'ONU a utilisé ce coût de 200,00 USD/kg. La Commission des Experts Nationaux a utilisé la base d'évaluation de 200 USD/Kg à l'exportation estimée par le Groupe d'Experts des Nations-Unies.

Localisation des sites d'exploitation

62. En RDC, le coltan est associé aux gisements et indices du groupe de l'étain localisés dans la partie orientale où ils forment une ceinture qui s'étend sur plus ou moins 700 km, de l'Ituri au Nord à l'extrémité occidentale de la ceinture cuprifère au Sud (voir carte des gîtes minéraux Annexes I et II). La RDC détient environ 6,3 % des réserves de coltan connus dans le monde et compte parmi les 10 premiers pays en réserve. 63. Dans la ceinture stannifère, les gisements les plus connus et comprenant des gîtes détritiques de coltan sont :

· Gisement de Lugulu dans le Territoire de Shabunda qui fournit la quasi – totalité de coltan provenant d'une multitude de sites des carrières d'exploitation. (exemple Site Lulingu au Sud-Kivu) ; · Gisement de Kampene dans le Maniema et beaucoup d'autres gîtes détritiques à Kalima, Punia, Kasese, etc., où le coltan est exploité en carrières.

64. Comme cela a été développé plus loin dans les points relatifs aux stocks pillés et à l'exploitation illégale, les plus grands ramassages du coltan se sont réalisés le long de cette ceinture c'est par exemple les cas de 3.480 kg de Lulingu et de 2.498 kg de ONA dans le Territoire de Walikale (extrait du rapport mensuel de Sominki Tableau 7). De même, l'Armée Patriotique Rwandaise s'est octroyée des zones exclusives d'exploitation dans ces gisements à grande concentration de coltan (Rapport MISNA Annexe VII)). 65. On peut mentionner beaucoup d'autres gîtes détritiques plus au Nord notamment à : - Etaetu, Bishasha dans le Nord – Kivu - Opienge à Bafwasende en Province Orientale, des sites où se sont développées plusieurs carrières d'exploitation artisanale de coltan.

66. On peut encore signaler des sites d'exploitation du Nord-Katanga, notamment, les gisements de Manono regroupant des gîtes pegmatites à cassitérite et à colombo-tantalite. Le gisement de Manono est l'un des plus riches sites de la cassitérite au monde avec les réserves géologiques estimées à 160.000 t dont la minéralisation économique comprend la cassitérite, la colombo-tantalite et le spodumène (minerais de lithium qui ferait de la RDC le troisième producteur mondial si sa mise en valeur était effective). Manono est en territoire sous occupation de l'Armée rwandaise. L'existence indéniable sur les sites de Manono de plusieurs carrières d'exploitation de la cassitérite et des minerais accompagnateurs, nous donne les raisons de croire que les pays agresseurs sont également à pied d'œuvre dans cette zone. Faute de données fiables, il est encore très tôt, pour la Commission des Experts Nationaux, d'avancer des chiffres de volume d'exploitation et d'exportation des ressources minières de Manono, en particulier, et du Nord-Katanga, en général.

Stocks pillés et exploitation illégale

Stocks pillés

67. En se référant à l'extrait du rapport mensuel de Sominki (Tableau 8), rapport confirmé par les cadres de la Sominki, ayant assuré la gestion de cette société jusqu'en juin 1998, il ressort qu'il restait effectivement en stocks à la Sominki 6 tonnes de coltan ainsi que l'a relevé au point 33 le Rapport du Groupe des Experts de l'ONU. 68. Il convient cependant de signaler, pour plus de précisions, que lors de la guerre d'agression en août 1998, l'Armée Patriotique Rwandaise avait évacué vers Kigali tous les stocks de coltan trouvés à Kindu, à Kalima (Province du Maniema) et à Lulingu (Province du Sud–Kivu).

69. Le Groupe Canadien Banro, avec le concours de Monsieur Ngezayo Victor a fini par obtenir, après réclamation, la restitution de cette quantité de production. 70. Pour mieux comprendre la démarche du Groupe canadien Banro auprès des Autorités de l'APR, il faudra se rappeler que 10 jours avant la libération de la ville de Kinshasa par les troupes de l'AFDL, le premier Ministre, le Général d'Armées Likulia Bolongo avait officiellement autorisé la création de Sakima (Société Aurifère du Kivu–Maniema) en substitution à la Sominki (Société Minière et Industrielle de Kivu), par Décret n°005 du 06 mai 1997. 71. Le Gouvernement de Laurent Désiré Kabila, ayant relevé des irrégularités qui entachaient la procédure de la dissolution et de la mise en liquidation de la Sominki, a procédé à la dissolution de Sakima et autorisé à la place la création d'une SARL dénommée Société Minière du Congo en sigle Somico, par Décret Présidentiel n° 103 du 29 juillet 1998. C'est en profitant de l'occupation de l'Est du Pays par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda que le Groupe canadien Banro et son agent Ngezayo Victor se sont fait prévaloir de droits sur ces minerais légalement devenus propriété de Somico à l'issue du Décret présidentiel précité. La production ainsi pillée était d'une valeur des

1.200.000,00 USD .

Exploitation illégale

72. Pour rappel, la Commission des Experts Nationaux signale qu'il est difficile de connaître avec exactitude le volume de la production minière issue de l'exploitation dans la mesure où :

- Les statistiques du RCD/Goma dont dispose le Groupe des Experts Nationaux ne donnent pas une situation précise de la production du coltan de Maniema. Or, comme le confirme les cartes des gisements et indices des métaux (Annexe I et II), la Province du Maniema constitue le plus grand réservoir connu des minerais du groupe de l'Etain - Les différents rapports du RCD/Goma cités ci–dessus font état de fraude massive du coltan dans la région. Ils signalent également le refus des Rwandais et Ougandais de déclarer leur production aux frontières de la République Démocratique du Congo. - De nombreux témoignages des voyageurs du Maniema ont signalé à la Commission des Experts Nationaux que le Rwanda a fini par supprimer certains services de l'Etat, en l'occurrence, OCC (Office Congolais de Contrôle) et services des Mines et Géologie, qui s'évertuaient à fournir les statistiques de la production minière au RCD/Goma (Annexe VIII).

73. Quelques cas d'exploitation illégale

¨ Le Rapport du Groupe des Experts de l'ONU reprend à la rubrique de production artisanale 1.500.000 kg de coltan enlevé du Nord, du Sud Kivu et du Maniema par l'APR de 1998–1999 pour une valeur de 300.000.000,00 USD. ¨ Le Rapport reprend également 88.070 kg par l'Ouganda pour une valeur de 17.614.000 USD et 1.371.000 kg par le Rwanda pour 274.200.000,00 USD.

En plus de la situation ci –dessus la Commission des Experts Nationaux ajoute les faits ci-après :

¨ 19 comptoirs agrées par le RCD/Goma ont acheté au Nord et au Sud/Kivu 546.458,28 kg de coltan en l'an 2000 pour une valeur de 109.291.756,00 USD, ceci, avant que le RCD n'accorde le monopole d'achat du coltan à la Somigl de Madame Gulamali.

74. Quant à l'affirmation du RCD selon laquelle il a posé des actes de souveraineté en concédant des comptoirs sur la partie du territoire qu'il occupe, la Commission des Experts Nationaux confirme que la plupart de ces comptoirs, si pas tous, appartiennent paradoxalement aux Rwandais et Ougandais. Bien plus, l'Ordonnance–loi n° 81 du 02 avril 1984 portant législation générale sur les Mines et Hydrocarbures dispose en son article 4 alinéa 1er que "Nul ne peut se livrer à des investigations du sous–sol quelle qu'en soit la finalité sans l'autorisation du ministère ayant les mines dans ses attributions". D'autre part, la loi sur le régime général des biens du 05 janvier 1973 confère à l'Etat Congolais la plénitude de son droit de propriété sur les concessions foncières, forestières et minières sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Donc, les actes posés par le RCD/Goma entrent dans le cas du pillage des ressources de la RDC. 75. Quant à la Somigl, elle a été créée probablement pour masquer le pillage par le Rwanda, car au paravent les exportations se faisaient par l'entremise des sociétés rwandaises, essentiellement les Magasins généraux du Rwanda (Magerwa) qui fournissaient des minerais à l'Union Minière de Belgique entre autres . Elle a évacué de la région 322.000 kg de coltan de novembre 2000 à mai 2001, soit une valeur de 64.400.000,00 USD. On comprend alors aisément le contrat de monopole passé entre la Somigl et le RCD pour une redevance mensuelle de 1.000.000,00 USD. Car, pour une moyenne mensuelle de 46 tonnes, le monopole de la Somigl rapporte à celle-ci plus ou moins 9.200.000,00 USD.

76. Pour la période d'août 2000 à mai 2001, l'OCC/Maniema signale dans ses rapports que les comptoirs des Alliés, généralement rwandais, ont exporté vers Kigali 128.598 kg de coltan pour une valeur de 25.719.600,00 USD. 77. Matériellement, il est pour le moment impossible à la Commission des Experts Nationaux d'exprimer en quantité le volume réel de toute la production minière pillée et exploitée par l'Armée Patriotique Rwandaise. Car, primo, le RCD/Goma se plaint déjà de ce que ses puissants Alliés ne déclarent pas la production exploitée en RDC ; secundo l'Armée Patriotique Rwandaise procède de plusieurs façons pour accéder à la production minière, soit par certains officiers qui encadrent la population locale, soit et surtout en amenant du Rwanda les prisonniers hutu encadrés par les soldats de l'APR. Le Rapport de MISNA (annexe VII) donne des détails de l'exploitation des gisements miniers à l'Est de la République Démocratique du Congo (en Territoires de Kabare, de Kalehe, de Punia, de Walikale et de Kabambare plus précisément à Salamabila) par les détenus Hutu rwandais amenés dans la région par les soldats de l'APR. Et tertio, malgré le monopole d'achat accordé par le RCD/Goma à la Somigl de Madame Gulamali, l'Armée Patriotique Rwandaise s'est octroyée dans plusieurs centres miniers cités ci–dessus l'exclusivité d'exploitation où aucun autre comptoir ne peut effectuer une quelconque activité. 78. Pour le Territoire de Walikale par exemple, des témoignages obtenus de sources fiables font état de l'exploitation du coltan par l'Armée Patriotique Rwandaise dans le village de Mafombi situé à 50 km du chef lieu du Territoire de Walikale au Nord–Kivu. En effet, des prisonniers de l'ethnie Hutu évalués à plus ou moins 400 personnes ont été amenés du Rwanda par avion le 13 juillet 2000 jusqu'à la piste-route d'Amisi et de Tingi–Tingi.

Ces exploitations sont supervisées par le Commandant Gatete de l'Armée Patriotique Rwandaise qui a remplacé à ce poste le major Dan, ancien responsable de la sécurité extérieure du feu Président L.D. Kabila. Aucun sujet congolais ne peut accéder à ce centre à l'exception de Monsieur Sylvain Mutumbi, Administrateur du Territoire de Walikale et de

Monsieur Kiroba, chef de secteur de Wanianga. Cette main d'œuvre pénitentiaire Hutu rwandaise est approvisionnée en vivres par hélicoptère qui prend au retour du coltan jusqu'à Kigali sans transiter par le territoire congolais. D'autres nombreux cas du genre sont épinglés à Punia, à Kampene, à Kabare, etc. 79. Dans le chapitre de la production non déclarée, nous épinglons notamment le cas de la lettre de transport routier international du Transintra–Rwanda n° 5403 du 08/11/2000 par laquelle 777 kg de coltan (soit une valeur de 155.800,00 USD) ont été exportés. Il s'agit d'une expédition organisée par AGETRAF–Bukavu en faveur du comptoir Muyeye Byaboshi B.P 1340 Bukavu, expédition effectuée à la demande de Maître Bisimwa du Barreau de Bukavu. (Annexe XI). 80. A propos de l'expédition de ces 777 kg de coltan exportés pour le compte de la société japonaise SHOKO JAPAN Company Limited, il a été demandé à SDV Rwanda par SDV-AMI Dar-es-Salaam, par la lettre Top Urgent (Annexe XII) de porter assistance au Mwami Naluhwindja Philémon, Président-Administrateur Délégué de Somico, pour réaliser cette expédition. Il convient de signaler que le Mwami a été nommé aux fonctions de Président Administrateur Délégué par le Président Laurent Désiré Kabila par la série de Décrets 101 à 105 du 29 juillet 1998. Pour rappel, c'est par cette même série de Décrets que le Chef de l'Etat a autorisé la création de la Somico. Or, lorsque l'Est est tombé sous le contrôle des agresseurs, alliés du RCD, le Président de ce dernier Mouvement rebelle a signé la Décision n° 003/RCD/CD/98 du 10 août 1998 portant suspension de l'exécution de ces Décrets présidentiels. Ceci, pour dire qu'à l'issue de cette décision, la Somico n'avait plus de production minière dans les Provinces occupées. Ainsi, l'expédition de 777 kg de coltan effectuée au nom de la Somico était tout simplement le fruit d'un arrangement entre individus, en l'occurrence, le Mwami et les responsables du comptoir Muyeye, comptoir du reste connu car agréé par le RCD/GOMA sous la signature de Kamanzi Emmanuel, Chef de Département des Terres, Mines et Energie par la lettre n° 364/RCD/CE/ DJME/EK/PP/-KA/00 du 28 mars 2000 (Annexe XIII). 81. En conclusion :

1. Les applications technologiques de pointe, les cours alléchants des métaux (colombium et tantale), d'une part, et la localisation dans les parties orientales frontalières de nombreux sites d'exploitation artisanale, d'autre part, constituent donc les motifs majeurs et explicatifs de la ruée des agresseurs et autres prédateurs sur le coltan principalement. 2. Le Rwanda seul, à l'analyse des chiffres indicatifs relevés dans le Tableau 3, a prélevé de la RDC pour la période 1998-2001 (Mai) environ 3.874.056,28 kg de coltan valant 774.811.256,00 USD soit 97,80 % en volume et en valeur de fait le coltan exporté du pays.

L'opération a donc permis au Rwanda, petit producteur, d'augmenter très sensiblement son volume de production de coltan grâce au pillage et à l'exploitation illégale à grande échelle des gisements détritiques abondants éparpillés dans l'Est de la RDC (tableau 3).

TABLEAU 3 : COLTAN DE 1998 – 2001 (Mai) : 792.425.256,00 USD

N° PROVENANCE QUANTITE EN KG VALEUR USD SOURCES D'INFORMATION OBSERVATION I.II. STOCKS PILLESSOMINKI – SAKIMA/RMA (SOMICO)EXPLOITATION ILLEGALE- Production artisanale Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema de 1998-1999 enlevée par l'APR.- Production artisanale Nord-Kivu, Sud-Kivu achetée par 19 comptoirs en 2000.- Comptoir MUYEYE BYABOSHI.- SOMIGL de Novembre 2000 à Mai 2001.- OUGANDA- RWANDA- COMPTOIRS DES ALLIES (RWANDA)
6.000,001.500.000,00546.458,28779,00322.000,0088.070,001.371.000,00128.598
1.200.000,00300.000.000,00109.291.756,00155.800,0064.400.000,0017.614.000,00274.200.000,0025.719.600
Rapport mensuel SOMINKI.Groupe d'Experts de l'ONU.- Département des Terres, Mines et Energie lettre n° RCD/DTME/-NKM/OEK/998/2000 du 25/11/2000 ;- Division des Mines du Nord-Kivu lettre n° DIVMINES-GEO/-354/70/57/2001 du 15/3/2001.- Transintra-Rwanda n° 5403 du 8/11/2000.- Département des Terres, Mines et Energie lettre n° RCD/DTME-/NKM/OEK/998/2000 du 25/11/2000.- Rapport Internet de l'Agence Catholique MISNA du 19/03/2001.Uganda Ministry of Energy and Mineral Development signalé par le Groupe d'Experts de l'ONU.- Rapport Groupe d'Experts de l'ONU.- Rapport Official Statistics (N° 227/01/10MIN) cité par le Groupe d'Experts de l'ONU.- Rapport OCC / MANIEMA du 17/04/2000 pour la période d'août 2000 à Mai 2001 Agent d'enlèvement NGEZAYO Victor (Groupe BANRO).Stocks considérés pillés de 1998-1999 avant l'agrément des comptoirs.Les achats allant de janvier à octobre 2000 c'est-à-dire avant le monopole de SOMIGLTransactions de la SOMICO avec SHOKO Japan Company Ltd.Pour les 7 mois du monopole, on peut estimer le volume d'exploitation à 47 t/mois.Production provenant de Beni, Lubero, Opienge et Bafwasende.L'excédent des exportations du Rwanda Métals 1.800 T sur la production déclarée429 T.Le Rapport du Chef de la Division de Mines et Géologie pour les carrières de MUBI et de MAFOMBI, confirmé par le Bulletin de conjoncture économique n° 2 d'avril 2001 édité par le RCD/GOMA renseigne la fraude massive. Le gros du Coltan de PUNIA va directement à Kigali. TOTAL 3.962.126,28 792.425.256 ////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

33 DIAMANT

82. Les gisements du diamant congolais sont concentrés dans le Kasaï Oriental, près de Mbuji-Mayi, et dans le Kasaï Occidental, à Tshikapa. Sur le plan géologique, ces gisements sont alluvionnaires, éluvionnaires, primaires et étroitement liés à des chemines souterraines de Kimberlite. L'exploitation effective du diamant en RDC a commencé en 1916. 83. Ces deux Provinces produisent, à elles seules, environ 20 millions des carats par an, tandis que la Province Orientale et le Maniema produisent plus ou moins 5 millions des carats par an. . 84. La production de l'Equateur comme celle du Bandundu ne sont pas connues à ce jour et pour cause : le diamant de l'Equateur, et spécialement celui de Yakoma, était exploité très discrètement par les dignitaires originaires de la Deuxième République tandis qu'en ce qui concerne le Bandundu, la grande quantité de son diamant provenait en réalité de l'Angola. 85. Mais de l'avis de

certains experts, la quantité du diamant produit par ces deux Provinces reste faible. Il n'empêche que les statistiques les plus actuelles indiquent que le diamant congolais représente un marché d'environ 25 millions de carats soit l'équivalent de plus ou moins 700.000.000,00 $US. Cette production correspond à 20 % du marché mondial du diamant en carats qui est d'environ 110 millions des carats soit 10 % en valeur marchande. 86. La République Démocratique du Congo est le cinquième producteur mondial de diamant derrière le Botswana avec une production équivalente à 2 milliards de dollars/an ; la Russie avec plus ou moins 1,8 milliards des dollars/an ; l'Afrique du Sud avec 1,3 milliards de dollars/an et l'Angola avec 750 millions des dollars/an. (Tableau 4)

Tableau 4 : Production de Diamant par pays en 1996

PAYS CARATS VALEUR ESTIMEEEN US$ PRIX MOYEN PARCARAT EN US$ BOTSWANA 16.900.000 2.000.000.000,00 118,34 RUSSIE 13.500.000 1.800.000.000,00 133,33 R.S.A. 9.980.000 1.300.000.000,00 130,26 ANGOLA 2.500.000 750.000.000,00 300,00 R.D. CONGO 20.600.000 700.000.000,00 33,98 Diamant artisanal

34 87. L'armée rwandaise n'ayant pas réussi à pénétrer aux installations industrielles de la MIBA, tout le diamant relevé dans le Tableau 6 résulte de la production exclusivement artisanale des territoires occupés de l'Est. 88. L'exploitation du diamant en termes de volume d'exportation (12.965.047,83 carats pour 427.046.578,39 USD) occupe, après le coltan, la seconde position des ressources minérales de la RDC illégalement prélevées, soit 28,30.%. 89. Ces chiffres, de toute façon et encore une fois, ne sont qu'à titre indicatif, les dégâts causés étant certainement plus importants et ne seront peut être jamais connus avant longtemps pour deux raisons : difficultés d'identification et circuits de trafic du diamant.

Difficultés d'identification

90. Le diamant de Kisangani, certes le plus abondant des transactions de l'Est occupé, présente, outre la couleur dominante légèrement verdâtre, les mêmes caractéristiques physiques que celui exploité en République Centre Africaine. Or, il est de notoriété publique que des trafiquants opérant dans la province de l'Equateur vendent leur diamant à Bangui en RCA qui l'exporte dans le lot de sa propre production. 91. Sur RFI du 28/10/2001, le Ministre du Commerce Extérieur déclare que le diamant de la RCA enregistré à Anvers signale une exportation de la RCA de 50 milliards de CFA alors que le pays ne reçoit que 3 milliards de CFA. La production normale du pays est de 500.000 carats, mais avec la fraude on note des exportations de plus de 1 million de carats. Il s'agit du diamant de la guerre dont la filière est libanaise. ( Tableau statistiques de ventes du diamant à Anvers de janvier à décembre 2000 en annexe) 92. Les difficultés d'identifier à Anvers le diamant congolais de Kisangani sont en conséquence évidentes et couvrent largement les manœuvres des exploitants illégaux.

Circuits de trafic

93. Le diamant congolais de Kisangani représentant environ plus de 50% de quantité "gem et near-gem" est intensivement exploité par l'Ouganda et le Rwanda en association avec des hommes d'affaires asiatiques douteux et en parfaite collaboration avec des chefs rebelles congolais du MLC et du RCD/GOMA. 94. Dans cette logique, il est évident que les circuits de trafic privilégiés sont les Bourses diamantaires de Tel-Aviv en Israël et de Bombay en Inde où la production est en général entièrement expédiée avant de retourner par la suite à Anvers, éventuellement.

35 95. On note également, qu'à la différence du mécanisme de la Bourse d'Anvers, le marché de Tel-Aviv en particulier n'enregistre pas le diamant vendu par des tiers, en l'occurrence, les pays agresseurs. A la Bourse d'Anvers, le diamant congolais trafiqué par l'Est est enregistré d'origine Israël. 96. Bombay, spécialisé en marchand de toutes petites pierres doit être perçu manifestement comme piste boursière de prédilection des trafiquants libanais et autres indo-pakistanais opérant à l'Est pour le compte ou en association d'affaires avec des officiels ougandais et rwandais. 97. Dans ces conditions, il devient donc difficile de pouvoir connaître le volume de production exacte de diamant (même approximatif de la réalité) exploité notamment par l'Ouganda et la Rwanda. 98. Les affirmations qui précèdent sont largement soutenues par les chiffres des colonnes du Tableau 5 ci–dessous relatif aux statistiques des ventes du diamant à Anvers par quatre pays exportateurs (RDC, RCA, Ouganda et Rwanda) pour les 10 premiers mois (Janvier–Octobre) de 2000.

Localisation des sites d'exploitation

99. Le diamant illégalement exploité à l'Est par les pays agresseurs est d'origine alluvionnaire et elluvionnaire. Les sites des carrières d'exploitation sont pratiquement situés entre la longitude 24° 00' – 28° 00 E et la latitude 4°00 N – 1°00' S, spécialement localisés sur les axes suivants :

· Axe Buta (carrière Itimbiri et ses ruisseaux), carrières de : AVD, Mbimbili et PDG. · Axe Banalia (rivière Aruwimi et ses ruisseaux), carrière de : LolimaI appartenant à Pikolo, Lolima II appartenant à Seba. · Axe Bafwasende (rivière Lindi et ses ruisseaux), carrières de :

- Panga, Koindolole, Bavandomo - Paris Soir, Nedu Pepe, Monano ya Suka - Bruxelles, Lokomo, Berengo - Aiwanga, l'An 2000, Molende - Keba na Retour, Tour à Tour. - Ngwabi, Perasse, Grâce à Dieu.

· Axe Lubutu (rivière Lilo et ruisseaux), carrières de :

- Apiti, Amapima, - Makwatima, Tripoli.

36 · Axe Lodja et autres sites dans le Kasaï occupé est à signaler.

100. Le diamant (12,96 millions), extrait des carrières ci-dessus est commercialisé aussi bien à Kigali qu'à Kampala par des acteurs composés des personnes physiques et morales relevés et identifiées au chapitre III plus loin.

Tableau 5 : Statistiques des ventes du diamant à Anvers, Jan-Oct. 2000

Mois Diamant vendu Pays exportateurs RDC OUGANDA RWANDA RCA Janvier Carats (x 1000)Val. USD (x1000)P.M 1.846,8063.966,5834,64 --- --- 68,165.734,4584,14 Février Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.807,5266.889,7237,01 --- 4,52224,9949,78 99,4712.573,27126,40 Mars Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.652,8477.586,5337,17 --- 3,17160,0050,47 107,3413.934,42129,73 Avril Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.654,3061.483,3337,17 --- 10,45619,2159,25 109,9019.523,09177,64 Mai Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.488,2570.286,3047,23 --- 7,74400,0051,68 92,8014.793,99159,42 Juin Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.617,7065.916,2040,75 --- --- 98,0513.483,48137,52 Juillet Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.863,7337.177,7730,68 9,381.250,00133,26 4,61383,8483,26 225,7116.809,2574,47 Août Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.643,1449.876,3530,35 --- --- 35,016.739,67192,51 Septembre Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 1.605,2250.154,0831,24 --- --- 91,0715.178,40166,67 Octobre Carats (x1000)Val. USD (x1000)P.M 779,0428.553,8436,65 --- --- 89,9711.750,24130,60 Total Carats (x1000) 15.958,54 9,39 30,49 1.017,55 Total Val. USD (x1000) 590.890,70 1.263,40 1.788,04 130.520,26

Source : Ministère des Mines/RDC☛

37

Tableau 6 : DIAMANT DE 1998 – 2001 (Mai) : 427.046.578 USD

N° PROVENANCE QUANTITE EN Ct VALEUR USD SOURCES D'INFORMATION OBSERVATION I.1.11.2II. PRODUCTION ARTISANALE DE LAPROVINCE ORIENTALE ET DE LUBUTU/MANIEMAD'Août – Décembre 1998De 1998 à 2001 (Mai)OUGANDA 1.333.332,0011.600.000,0031.715,83 43.999.956,00382.800.000,001.046.622,39 Centre National d'Expertise cité par l'Observatoire Gouvernance-Transparence (O.G.T.).Groupe d'Experts de l'ONU.Groupe d'Experts de l'ONU.( 1998 –2000) La production artisanale annuelle de 1998 est renseigné à 19.252.851,19 carats non compris les 5 derniers mois pour l'Antenne de Kisangani. L'extrapolation donne une production mensuelle de 333.333 carats/mois soit 1.333.332 carats pour 4 mois estimée au prix moyen d'Anvers à 43.999.956,00 USDLe Groupe d'Experts de l'ONU renseigne les comptoirs qui réalisent 4.000.000,00 $/mois de transactions et paient une taxe de 5 % au Bureau Congo soit 200.000,00 $. Depuis juillet 2000, deux comptoirs exercent le monopole et paient chacun 200.000,00 $/mois de taxe et + 2.000.000,00 $/an.Par extrapolation la production est estimée à :- 1999 : 4.000.000 X 2 X 12 = 96.000.000,00 $. (1)- 2000 : 4.000.000 X 2 X 12 = 96.000.000,00 $. (2)- 2001 : 4.000.000 X 2 X 5 = 40.000.000,00 $ (3)(1) + (2) + (3) = 232.000.000 $.Pour un prix moyen de 20,00 $ par carat cette production à 11.600.000 carats. Sa valeur marchande à Anvers est estimée à 11.600.000 X 33 $ =382.000.000,00 $.Les exportations de l'OUGANDA proviennent de Provinces Orientale et de Lodja au Kasaï Oriental.N.B. : Les diamants exportés à l'Est de la RDC vont plus en Inde (BOMBAY) en Israël (Tel-Aviv) qu'en Belgique (Anvers). TOTAL 12.965.047,83 427.046.578,00 ////////////////////////////////////////////// //////////////////////////////////////////////

39 OR

101. Les mines de Kilo-Moto, de Somico et de Kisenge représentent à elles seules un potentiel d'environ 1.000 T d'or, soit l'équivalent de 25 à 30 milliards de Dollars américains. 102. Lorsque la guerre éclate en 1996, les grandes manœuvres pour le contrôle de ces richesses par un certain nombre d'entreprises occidentales avaient déjà commencé depuis bien longtemps. 103. Une vingtaine de sociétés pour la plupart sud-africaines, françaises, suisses, canadiennes, américaines, australiennes, etc. se livrent un combat sans merci pour le contrôle de principales sociétés minières du pays comme la Gécamines, l'Okimo, la Miba, la Sominki, etc. 104. Les sociétés les plus engagées dans ce qu'il convient d'appeler "la chasse au Trésor" sont l'Anglo-American Corporation de Nickey Oppenheimer, la société suisse Swipco, la firme française Filma, le Groupe australien Russel Ressources Group, la Société britannique Lonhro à travers sa filiale ghanéenne l'Ashanti Minerals Fields, la Société belge Union Minière, le BHP australien, les sociétés canadiennes Falconbridge et First Quatum spécialisée dans le cobalt, et les sociétés Barrick et Banro, dans l'or ; sans oublier la société chinoise Cinec active dans le cuivre et le cobalt.

Pillage et exportation d'or

105. La synthèse des données contenues dans divers rapports et statistiques reprenant la production de l'or congolais pour la période allant de 1998 à 2001 permet d'estimer à 30.037,409 kg la quantité d'or pillée et illégalement exploitée par des armées étrangères (Tableau 7). 106. Cette quantité d'or est principalement constituée de la production artisanale tandis que les 15 kg de la production industrielle OKIMO pillé ne représente plus que 0,05 % de la quantité d'or

emportée. 107. En réalité, l'or illicitement exploité et exporté par les agresseurs, Ouganda, Rwanda et Burundi est beaucoup plus important en quantité et en valeur d'exportation que les chiffres cités ci–haut. Les obstacles pour connaître la vérité demeurent, entre autres :

· L'information sur l'or produit au Maniema n'est pas disponible car il va directement soit à Kigali, soit à Bujumbura, sans transiter par des comptoirs reconnus par le RCD/GOMA. · L'or de la production artisanale ne porte pas une même hauteur de teneur dans tous les alluvions du pays. Le degré de pureté est généralement plus élevé (95–99 %) pour l'or du Kivu que pour celui de la Province Orientale (85–98 %). Cet élément de teneur est le facteur 40 déterminant dans la fixation des prix du produit dans la transaction. De ce fait le taux de 8.825,00 USD/kg d'or que la Commission des Experts Nationaux a considéré pour fixer la valeur d'exportation n'a été que généralisé, une fois de plus, qu'à titre indicatif. · La quantité d'or extraite des stocks de la mine de Gorumbwa (Okimo), après abattage des piliers de soutènement, et qui a provoqué l'effondrement de la mine le 03/09/1999, n'est pas connue. Elle serait peut être incluse dans les 27.310 kg portés à charge de l'Ouganda dans le Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU.

Destruction et pertes subies

108. Il ressort de l'examen de différents Rapports de l'Okimo (Annexe XII) que les installations industrielles et leurs dépendances ont été très fortement endommagées par les armées des pays qui occupent les Provinces de l'Est de la République Démocratique du Congo. En l'absence d'un état des lieux exhaustif et à cause de l'occupation qui se poursuit, la Commission des Experts Nationaux estime qu'il est prématuré d'évaluer pour le moment les pertes subies. 109. Cependant, la Commission des Experts Nationaux considère pour l'instant le seul dégât majeur : l'effondrement, le 03/09/1999, de la mine de Gorumbwa, la plus importante de l'Okimo, suite à l'exploitation sauvage par des clandestins encadrés par des militaires ougandais. · Pertes matérielles subies :

- Matériels et équipement minier : à évaluer - Réserves d'or en exploitation : 10.000 Kg d'or · Au dernier LME : 292 USD/oz, soit 9.344 USD/Kg · Valeur : 93,44 millions USD pour 10 tonnes d'Or ainsi devenues inexploitables.

Cela signifie que la mine effondrée a englouti dans le fond 10.000 kg d'or causant à la RDC une perte de 93,44 millions USD calculés au dernier cours du métal jaune.

Localisation des sites d'exploitation

110. Excepté les 15 kg d'or emportés dans le coffre–fort de l'OKIMO, tout l'or congolais illégalement exploité par les pays agresseurs provient des carrières de production artisanale disséminées à l'Est de la République Démocratique du Congo, en l'Ituri et Haut–Uélé au Nord jusqu'au delà du parallèle 6° 30 au sud dans le Nord-Katanga.

41 111. Ainsi plusieurs carrières d'exploitation artisanale d'or peuvent être localisées sur les principaux sites ci–après en Province Orientale, dans le Nord– Kivu, le Sud–Kivu et le Maniema : Province Orientale

112. Plusieurs centaines de carrières d'exploitation sont situées sur des sites dont les principaux sont : - Concessions Okimo (83.000 km2) comptant une multitude de carrières d'exploitation (Bambu, Nizi/Barrière, Kilo, Nyangarai, Mongbwalu, Mbidjo, Makofi, Lodjo, Yedi, Baku, Zani, Watsa, Durba, Tora, etc.) - Nyakunde, Talolo, Gety - Mambasa, Nia-Nia, Bafwasende - Wamba, Isiro - Bondo, Buta.

Tout l'or extrait des carrières des sites ci–haut en Province Orientale est en grande partie exporté en Ouganda. La quantité d'Or reprise dans le Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU, soit 27.300 kg représentant 91 % du volume total exporté soit 30.037,409 kg (Tableau 7).

Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema

113. Cet axe compte des carrières d'exploitation étalées sur plusieurs sites dont les principaux sont : I. Concessions Somico (Kamituga, Lugushwa, Namoya ou Salamabila, Twangiza, Mobale) - Lubero, Masisi, Walikale, Osokari - Mwenga, Shabunda - Lubutu - Kuyisimbi - Kampene - Kama - Kaziba

Tout l'or exploité de carrières de ces sites est en grande partie exporté au Rwanda (Tableau 6).

42

Tableau 7 : OR de 1998 – 2001 (Mai) : 265.104.164,35 USD

N° PROVENANCE QUANTITE EN KG VALEUR USD SOURCES D'INFORMATION OBSERVATION I.II. STOCKS PILLESOKIMOEXPLOITATION ILLEGALE- Production artisanale déclarée par RCD/GOMA.- OUGANDA (1998-2000)- RWANDA- SOMIGL 15,002.026,36927.310,0037,00649,04 132.387,0017.884.327,52241.032.598,00326.554,005.728.297,23 Ministère des Mines/RDC (Rapport OKIMO)Bulletin de la conjoncture économique du RCD/GOMA, p. 80Uganda Ministry of Energy and Mineral Development signalé par le Groupe d'Experts de l'ONU.Rwanda Official Statistics cité par le Groupe d'Experts de l'ONU.- Bulletin de conjoncture économique du RCD, p. 80.- Département des Terres, Mines et Energie lettre n°

RCD/-DTME/NKM/OEK/998/2000 du 25/11/2000. La production du Sud-Kivu et du Nord-Kivu pour la période de 1998-2000.C'est la production artisanale de la Province Orientale, de Beni et Lubero et de l'Equateur de 1998 à 2000.Cette production est sousestimée car n'intègre pas toute la quantité d'Or en provenance de la RDC qui au départ fait croître les statisti-ques de 1996 à 1997 de 1 à 10 kg.Extrapolation du début de la production artisanale estimée à 92,72 kg/mois pour les 7 mois du monopole.L'Information sur toute la production d'Or du Maniema n'est pas disponible car elle va directement au Rwanda sans transit par les comptoirs RCD/GOMA. TOTAL 30.037,409 265.104.164,35 ////////////////////////////////////////////////////// //////////////////////////////////////////////////////

43

CASSITERITE

114. Comme nous l'avons signalé dans le chapitre concernant le coltan, on distingue deux situations à propos de la production de la cassitérite dans les territoires occupés par les agresseurs à savoir les stocks trouvés dans les entrepôts des entreprises, notamment à la Somico (ex-Sominki) et la production issue de l'exploitation artisanale pendant l'occupation.

Les stocks pillés

115. Le rapport du Groupe d'Experts de l'ONU signale au point 33 que le RCD avait reconnu avoir enlevé 200 tonnes de cassitérite provenant de la SOMICO (ex-SOMINKI). Par ailleurs, le Rapport n° DIVI MINES-GEO/354/70/57/2001 du 15 mars 2001 reprend la situation suivante pour l'exportation de la cassitérite : - RMA/Sakima : 71.000 Kg - Sominki : 9.044 Kg TOTAL 80.044 Kg

116. Avant de passer à l'analyse de ces chiffres , il convient d'abord de signaler que les exportations effectuées sous le label de RMA/Sakima sont frauduleuses, la Société RMA (Ressources Minérales Africaines) étant une société fictive. 117. En effet, il convient également de rappeler que c'est à la suite du Décret n° 0035 du 6 mai 1997, que le Gouvernement du Premier Ministre Likulya Bolongo avait autorisé officiellement la création de la Sakima et sa substitution à la Sominki. Cette société Sakima (société Aurifère du Kivu – Maniema) n'étant pas parvenue à se défaire des exploitations stannifères et de son personnel par des moyens légaux, "Sominki en liquidation " confia celles –ci par amodiation à Victor Ngezayo au travers de la RMA. Mais cet acte fut entaché de plusieurs irrégularités à savoir : · Sominki en liquidation n'avait pas le droit de céder les actifs des exploitations d'étain et son personnel à RMA, puisque ces actifs et ce personnel avaient déjà été repris par Sakima. · Banro , actionnaire principal de Sominki et de Sakima, ne pouvait céder des concessions d'étain à RMA née de l'association de Patrick Mitchell, Bernard Van Rouyen, Victor Ngezayo et Mario Fiocchi. · Banro ne pouvait être à la fois amodiant et amodiataire. Il s'agit d'un contrat avec soi-même.

44 · Tout contrat d'amodiation doit avoir l'autorisation expresse du Ministre des Mines, ce qui ne fut pas le cas. Tout ceci, pour expliquer que l'exportation de la cassitérite effectuée par RMA l'a été par une société fictive. 118. En faisant la sommation de la quantité de cassitérite relevée dans le Rapport de l'ONU (200 tonnes) et celle reprise dans le rapport du chef de Division des Mines du Nord–Kivu /RCD, (80.044 kg), nous arrivons à un résultat de 280.044 kg de cassitérite exportée. 119. Or, le Rapport mensuel de la Sominki signale qu'au 30 juillet 1998, la Sominki avait un stock de 811.423 kg de cassitérite (Tableau 8). Il y a donc une différence de 531.379 kg non déclarés. Or, des informations que la Commission des Experts Nationaux a obtenues des Mines du Kivu–Maniema, Monsieur Ngezayo Victor a évacué toute la cassitérite restée en stock. Il a utilisé la ruse en miroitant aux travailleurs une reprise de l'activité minière. Une fois la production évacuée des Mines, Ngezayo a disparu, sa mission reçue de BANRO ayant été accomplie. La valeur totale de la cassitérite trouvée en stocks à la Somico (811.423 kg, voir extrait du Rapport mensuel de Somico) est de plus ou moins 3.053.385,00 USD. Exploitation illégale 120. Le rapport du Groupe d'Experts de l'ONU signale que l'APR a enlevé du Nord, du Sud - Kivu et du Maniema plus ou moins 2.000.000 kg de cassitérite entre 1998 et 1999 soit une valeur de 7.526.000 USD. Tandis que l'Ouganda a enlevé de la même région 113.280 kg pour une valeur de 426.272,64 USD. La Commission des Experts Nationaux ajoute à cette situation des éléments ci après : · La production artisanale du Nord et de Sud – Kivu achetée par 9 comptoirs en 2000 est de 608.600 kg pour une valeur de 2.279.802,20 USD. · La Somigl, de novembre 2000 à mai 2001, 1.105.370 kg pour une valeur de 4.159.507,31 USD · Selon les rapports de l'Office Congolais de Contrôle du Maniema, la production artisanale exportée vers Kigali de Janvier à Octobre 2000, est de 434.357 kg pour une valeur de 2.302.092,01 USD. C'est sur ordre de l'APR et du RCD que l'OCC et les Services des Mines ont cessé de fournir des statistiques minières. 121. Comme pour le coltan, il a été difficile à la Commission des Experts Nationaux de déterminer avec exactitude le volume de la production pillée par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ainsi que par leurs alliés du RCD. Plusieurs mécanismes mis en place ne permettent pas cette évaluation. Tel est le cas de la société Medival du droit rwandais ayant son siège à Kigali. Ainsi que le rapporte

45 le n° 5 de la revue Africa Mining Intelligence, dans son édition française n° 13 (Annexe XIV). Dans leurs conflits internes, le Rwanda et le RCD /Goma ont limogé Victor Ngezayo des Mines de Sominki, s'étant rendus compte que l'intéressé n'avait servi que ses maîtres canadiens. Ils ont alors mis en place une équipe dirigée par Eugène Muhima. Ce dernier a passé un protocole d'accord avec Monsieur Chris Hubert en date du 22 février 2001 cédant toutes les concessions stannifères de la Somico (ex-Sominki) à la société Medival Minerals Ltd. 122. Les informations obtenues par la Commission des Experts Nationaux confirment que Medival est effectivement installé à Kalima, siège de la

Direction Générale de Somico, dans le Maniema. Elle exploite la cassitérite dans les concessions de Somico et procède à l'épuration de sa production au laboratoire de Kalima avant son expédition directe sur Kigali sans transiter par Goma. En fait, c'est le même schéma que pour le coltan exploité par l'APR avec les prisonniers Hutu. 123. Dans tous les cas, le volume d'exportation de la cassitérite relevé dans le Tableau 9 n'est pas exhaustif. Tableau 8 : SITUATION DES PRODUITS MINIERS DE SOMICO PAR ORIGINE AU 30 JUILLET 1998. ASSITERITE- TR/KINDU-KALIMA- TSHAMAKA-SLA- MOGA- KAILO- LULINGU- ONA 102.816240.12348.80577.750118.770128.68994.470 Total Cassitérite (kg) 811.423 WOLFRAMITE- KALIMA-MOGA- KAILO- ONA 15035010.35038 Total Wolframite (kg) 10.888 COLTAN- TSHAMAKA-SLA- LULINGU-ONA 223.4802.498 Total Coltan (kg) 6.000 MONAZITE- TSHAMAKA-SLA- OBAYE- NZOVU 24.265113.97812.530 Total Monazite (kg) 150.773 TOTAL GENERAL (kg) 979.084 N.B. : Extrait du Rapport situation mensuel de la production de SOMICO.

46 Tableau 9 : Cassitérite de 1997-2001 (Mai) : 24.393.116,85 USD

N° PROVENANCE QUANTITE EN KG VALEUR USD SOURCES D'INFORMATION OBSERVATION I.II. STOCKS PILLESSOMINKI – SAKIMA/RMA (SOMICO)EXPLOITATION ILLEGALE- Production artisanale Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema de 1998-1999 enlevée par l'APR/RWANDA.- Production artisanale Nord-Kivu, Sud-Kivu achetée par 9 comptoirs en 2000 (liste en annexe).-SOMIGL de Novembre 2000 à Mai 2001.- Production artisanale Sud-Kivu achetée par des comptoirs non identifiés.-Production artisanale Maniema de Janvier – Octobre 2000- OUGANDA 811,4232.000,000608,6001.105,3701.235,200434.357113,280 3.053.385,007.526.000,002.279.802,204.159.507,314.646.057,602.302.092,1426.272,64 Rapport mensuel SOMINKI.Groupe d'Experts de l'ONU.Rapport de Chef de Division des Mines et Géologies du Nord-Kivu. Lettre n° DIVMINES-GEO/-354/70/57/2001 du 15/3/2001.- Bulletin de conjoncture économique. - Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU.Bulletin de conjoncture économique, p. 80.-Rapport OCC/Maniema-Rapport Groupe d'Experts de l'ONU Agent d'enlèvement NGEZAYO Victor (Groupe BANRO).Stocks considérés pillés de 1998-1999 par l'APR avant l'agrément des comptoirs.Les achats effectués de janvier à octobre 2000 c'est-à-dire avant le monopole de SOMIGLExtrapolation des achats fonction de la production annuelle soit une moyenne de 157,91 par mois pendant les 7 mois du monopole.Les achats renseignés dans le Bulletin de conjoncture économique p. 80.Transmission du rapport arrêté en octobre 2000 pour des raisons ci – après :· interdiction ordonnée par le Rwanda et le RCD/GOMA de ne plus fournir les statistiques ;· monopole donné à SOMIGEL à partir d'octobre 2000.Exportation de 30 kg en 1999 et 151 fûts de 750 kg/fût en 2000. TOTAL 6.308.330 24.393.116,85
////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

47

NIOBIUM (COLOMBIUM)

124. Pour rappel, le niobium résulte de la composition du colombium (niobium) et du tantale, généralement associé à la cassitérite (ou wolframite) dans une minéralisation basique. Le niobium se retrouve également prédominant dans le pyrochlore contenu dans les roches acides, la carbonatite.

Localisation des sites d'exploitation

125. Les gisements de pyrochlore, riche en pentoxyde de niobium, sont ceux de Bingo et de Lueshe dans le Nord-Kivu frontalier de l'Ouganda et du Rwanda. Le volume de quantité de niobium produit n'est pas connu faute de données. Tandis que les exportations de Kampala, en 1998–1999, sont évaluées à 1.362.000,00 USD, selon le Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU renseigné par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Réserves connues 126. En RDC les réserves en niobium représentent 0,8% des réserves du monde, après le Nigeria (1,5%) et devant le Rwanda (0,2%) et le Zimbabwe (0,1%). 127. En Afrique la RDC détient 28,8% après le Nigeria 57,6% et devant le Rwanda 9% et le Zimbabwe 4,5%. L'Ouganda, non producteur en est devenu pays exportateur grâce à l'exploitation illégale des gisements de Bingo à Beni sous son contrôle et peut être de Lueshe en territoires sous contrôle de son allié, le Rwanda. Le niobium, nous l'avons déjà également signalé, est un métal très prisé à cause de son prix élevé très rémunérateur dû à ses implications dans l'industrie de la technologie de pointe, notamment, l'aéronautique, l'aérospatial, la turbine à gaz, etc.

RESSOURCES ECOLOGIQUES ET AGRO-PASTORALES (agriculture, élevage et environnement)

128. Pour bien mesurer l'ampleur du pillage du bois et de l'exploitation agro-forestière dont est victime la République Démocratique du Congo, il faut d'abord comprendre que ce pays a une superficie de 2.345.000 km2, dont 76 % sont occupés par les forêts. Celles-ci représentent 47 % des forêts de toute l'Afrique, soit 6 % des forêts du monde. Les parcs nationaux et les réserves intégrales occupent, quant à eux, 15 % de la superficie forestière du pays.

48 129. Lorsqu'on observe la carte de la guerre, on constate que l'Ouganda et le Rwanda contrôlent, dans les régions qu'ils occupent, au moins 80 % des forêts congolaises ainsi que la grande partie de la production agro-forestière qui sont concentrées essentiellement dans la Province Orientale, le Maniema, une grande partie de l'Equateur et une partie non négligeable du Nord-Kivu. Il convient également de signaler que les principaux parcs nationaux se trouvent

concentrés dans cette partie de la République sous contrôle des forces étrangères.

Il s'agit des parcs de : Virunga (Nord-Kivu) ; Kahuzi-Biega (Sud-Kivu) ; Maiko (Province Orientale et Maniema) ; Garamba (Province Orientale) ; Salonga (Equateur).

130. Du fait de leur grande diversité, de leur biomasse et du danger que représente l'effet de serre, ces forêts participent considérablement à la production de l'oxygène dont le monde entier a besoin. Ce qui lui confère l'identité de patrimoine mondial.

Pillage, exploitation de la Forêt et destruction de l'Environnement

Pillage systématique du bois d'œuvre

131. Le Rapport du Panel des Nations Unies confirme de nombreux témoignages des habitants et de la Société Civile de Kisangani sur le pillage des stocks de bois d'œuvre appartenant aux Sociétés Amex-bois et La Forestière par le Général Kazini et les troupes ougandaises entre le mois d'Août et le mois de Décembre 1998. En plus, les informations recueillies par la Commission des Experts Nationaux indiquent que ce bois était calibré et transporté par les avions militaires ougandais de l'Aéroport de Bagboka à Kampala.

Exploitation illicite de la Flore

132. Ici aussi, les éléments en possession de la Commission des Experts Nationaux confirment les informations contenues dans le Rapport de l'ONU concernant l'exploitation intensive et abusive de la forêt par une Société ougando-thaïlandaise dénommée Dara-Forest dans les Provinces Orientale et du Nord-Kivu plus précisément dans les zones de Djugu, Mambassa, Beni, Komanda, Luna, Mont Moyo et Aboro. Ces informations sont confirmées par le Bulletin n° 2 de la Conjoncture économique RCD/Goma (Tableau 3.17). En plus, dès le mois de mai 2000, le RCD-ML va octroyer une concession de 100.000 ha à cette même Société. Celle-ci a, en outre, construit une scierie industrielle de grande capacité à

49 Mangina. C'est ainsi qu'elle réalise en moyenne une production de 48.000 m3 de bois par an, soit 144.000 m3 de bois pour les 3 années d'exploitation. Ce qui représente une valeur globale de (13.305,00 FB x 144.000 m3) : 1.915.920.000,00 FB, soit l'équivalent de 43.385.869,56 USD.

133. Cette exploitation intensive et excessive des forêts congolaises a fini par révolter les populations locales et c'est probablement ce qui a justifié la prise en otage, au mois de mai 2001, d'une dizaine des ressortissants thaïlandais, suédois, ougandais et kenyans oeuvrant dans la Société Dara-Forest par des résistants Maï-Maï. D'après la déclaration de ces derniers, cette prise d'otages ne se justifiait pas uniquement par l'exploitation forestière mais aussi par l'implication de cette Société dans le trafic d'armes en faveur des troupes ougandaises présentes en RDC.

134. Par contre, le Rapport du Panel des Nations Unies ne pouvait pas relever le cas de la Société Kinale Saw Milles qui a sollicité, par sa lettre datée du 30 janvier 2001 adressée aux responsables du mouvement rebelle du RCD/Goma, une concession forestière de 113.344 ha à Pinga dans le Territoire de Walikale aux fins de l'exploitation industrielle du bois. Cette concession lui a été attribuée et le contrat signé le 27 mars 2001 pour une durée de vingt cinq ans (Annexe XV contrat RCD/GOMA n° 001/RCD-AGR-DR/03/2001). Signalons que cette Société est représentée par Monsieur Gursharn Girgh Brar Shani.

135. La production prévue par le contrat est de 43.750 m3/an. Ce qui, au regard des mercuriales en vigueur en RDC, devrait rapporter au plus bas mot 4.227.454,71 USD. Il est également prévu que tous les produits de la Société Kinale Saw Milles doivent être exportés vers le Rwanda qui en assure la réexploitation vers les pays occidentaux et asiatiques. Tableau 1 : Prévision de production par essence Essence Volume M3 Prix Mercurialesen FB Valeur totaleen USD 1. MARKHAMIA LUTEA2. ENTANDRAPHRAGMA SPP3. PITTADENIA-STRUM AFRICA-NUM4. STAUDITIA STIPITATA5. PYCNANTHUS ANGOLESIS 12.250 10.300 9.500 9.650 2.050 4.151,00 7.930,00 2.614,00 2.483,00 2.614,00 1.151.488,901.849.615,03562.341,48542.593,97121.347,37 TOTAL 43.750 19.792,00 4.227.386,77 Source : Contrat n° 001/RCD/DP-AGR-DR/03/2001

50 136. Toujours concernant le secteur du bois, il est bon de signaler la baisse significative de l'industrie forestière qui se situait avant la guerre d'agression autour de 500 m3 et une exportation des grumes représentant plus de 50 % de bois à l'exportation. Aujourd'hui le tableau ci-dessous nous montre le degré de régression de cette production qui est due essentiellement à la guerre.

Tableau 2

ANNEE VOLUME ( m3 ) 199519961997199819992000 204.867,865282.432,543216.679,197210.794,740 23.890,762 50.990,840 Source : Ministère de l'Environnement

Destruction causée aux Parcs nationaux et Aires protégées

Des dégâts causés à la Faune

Eléphants 137. Dans le Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies, il est fait mention du nombre de 4.000 éléphants qui ont été abattus par les troupes ougandaises sous contrôle du Colonel Mugeni. En effet, depuis le début de la guerre jusqu'à ce jour, les éléphants dans les différents parcs nationaux ont été l'objet de braconnage systématique par les troupes ougandaises et rwandaises à cause du commerce de l'ivoire pour l'extérieur et de la viande pour la population locale. 138. Dans le parc national de Garamba, 4.000 éléphants ont été abattus par les troupes ougandaises sous contrôle du Colonel Mugeni (Rapport d'Experts de l'ONU p.13). 139. Dans le parc national Kahuzi-Biega comme le Parc de la Rwindi, 348 familles d'éléphants ont été massacrées par les troupes rwandaises (Rapport RCD n° 446/DDR/99 du 06/08/1999). (Annexe XVI) 140. Dans ce même rapport, on signale qu'un nombre important d'éléphants ont été massacrés par les troupes rwandaises dans le parc de Virunga, dans le but de procurer la viande aux hommes des troupes le 06/08/1999 et les pointes d'ivoire pour les officiers. Au Parc de la Rwindi, les troupes rwandaises abattent souvent les éléphants pour récupérer les pointes d'ivoire et la viande pour les hommes des troupes (Rapport ICCN/GOMA p. 2 Tableau 1 lettre n° 0015/ICCN/DT/00 du 3 janvier 2001). (Annexe XVII) 141. Parallèlement, le commerce des pointes d'ivoire a beaucoup proliféré dans les zones occupées. On signale régulièrement des saisies de pointes d'ivoire par 51

l'OCC/Goma-Bukavu-Isiro, malheureusement, l'OCC finit toujours par les relâcher à cause des menaces fréquentes des militaires rwandais, ougandais et leurs alliés RCD/Goma et ML/Bemba (Rapport ICCN/Goma par sa lettre n°0015/ICCN/DT/DG/00). 142. Plusieurs sources signalent que 2000 Kg de pointes d'ivoire ont été saisis à Bukavu.

Hippopotames

143. Selon le Rapport du Département de développement rural RCD/Goma cité ci-dessus, sur 11.000 hippopotames qui peuplaient le parc National de Virunga, il n'en reste plus que 1000 individus. 144. Le rapport de l'ICCN/Goma (Lettre n°0015/ICCN/DT/DG/00 du 03/01/2001) signale que pour la seule période de juin à août 2000, plus de 61 hippopotames ont été abattus dans ce même parc par l'armée rwandaise. Ces bêtes ont servi de viande pour nourrir des militaires.

Gorilles

145. Selon les informations obtenues à partir du Département de Développement Rural du RCD/Goma à la page 1, 3 familles de Gorilles sur cinq que comptait le parc de Kahuzi-Biega ont disparu. 146. Toujours dans le même rapport, on signale que plus ou moins vingt gorilles du Parc de Virunga ont été tués pour la période du 02 août 1998 au 31 mai 2000 par l'armée Rwandaise.

Okapi

147. Des sources concordantes, les hommes du Général Kazini, ont déporté 40 Okapi de la réserve d'Epulu à Mbarara (Ouganda) où ils ont tous péri à la suite d'une difficile acclimatation . L'ICCN/Goma le confirme par sa lettre n°005/ICCN/DT/00 du 3 janvier 2001 (Annexe 20).

Rhinocéros blancs

148. L'armée ougandaise se livre, au Parc national de Garamba, à un braconnage à grande échelle des Rhinocéros blancs à cause des vertus aphrodisiaques attribuées à la poudre fabriquée à partir de leurs cornes. (Rapport du Département de Développement Rural RCD/Goma p.2).

52

Buffles et Cobes Buffon

149. Il ressort de la lettre n° 0015/ICCN/DT/00 du RCD/Goma du 03 janvier 2001 (Annexe XVII) que l'Armée rwandaise s'est livrée pour la période de juin à août 2000 à un braconnage intensif des Buffles et cobes buffon. On a pu enregistrer 133 buffles et 247 cobes Buffon abattus pour nourrir les hommes de troupes.

Léopards, Phaco et Hylochères

150. Toujours dans le même rapport de l'ICCN/Goma du 03 janvier 2001, on signale l'abattage, pour la période de janvier à septembre 1999, de 4 léopards et de 9 phaco et hylochères dans le Parc national de Virunga par l'armée rwandaise.

Perroquets gris

151. Des milliers de perroquets gris ont été exportés frauduleusement vers le pays de Moyen-Orient pour raison commerciale. Cela est confirmé par l'Alerte lancé par Monsieur John M. Sellar de l'UNEP par son message n° JMS/CIT010801 du 09 janvier 2001 à la CITES prouvant ainsi l'expédition du perroquet par Monsieur Safari Kanefu

à Dubaï à lui même le 05 mai 2000 (Annexe XVIII).

Destruction de l'Environnement et des Infrastructures des Parcs Nationaux

152. Les différents témoignages signalent la présence des troupes ougandaises et rwandaises ainsi que celle des exploitants dans les différents Parcs. Il en est de même des colonies de peuplement des Ougandais, les « Banyakole », installées toujours dans les Parcs. Cela entraîne la déforestation.

153. Les Rapports de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), (Annexe XIX) et du Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature de la République Démocratique du Congo (Annexe XX) et la documentation du RCD/Goma confirment cette déforestation anarchique.

53 Parc National de Kahuzi-Biega

154. D'une superficie de 6.000 km2 de forêts continue des montagnes et des plaines, le Parc National de Kahuzi-Biega abrite les gorilles de Plaines endémiques (Gorilla gorilla graueri), de même que d'autres espèces menacées comme l'éléphant de forêt et l'endémique Paon congolais (Afroparvo congensis), la genette géante (Genetta victoriae) et la civette aquatique (Osbornictis piscivora). 155. Déforestation - Près de 3.500 ha de forêts de haute altitude ont été déboisés dans le secteur Sud-Est du Parc National de Kahuzi-Biega. - Le couloir reliant la basse altitude à la haute altitude du Parc est coupé par les agriculteurs. 156. Infrastructures - 15 maisons des gardes démolies - le réseau électrique pillé - 2 bâtiments administratifs partiellement détruits 157. Exploitation minière et agricole - le secteur de basse altitude du Parc National de Kahuzi-Biega qui représente 540.000 ha soit 90 % de la superficie totale du Parc est envahi par les exploitants miniers illégaux. - Les minerais les plus exploités sont : le Colombo-tantalite (Coltan), la cassitérite et l'or. 158. Evaluation des dégâts L'évaluation des dégâts au niveau de ce Parc est arrêtée à 19.325.000,00 USD. 159. Estimations du manque à gagner touristique Le manque à gagner par l'ICCN en 3 ans de guerre (période allant du mois d'Août 1998 à Juin 2001) est estimé à 5.148.000,00 USD.

Parc National des Virunga

160. D'une superficie de 8.090 km2 de plaines, de lacs, de montagnes, de volcans actifs et de forêts de montagne, ce Parc a un habitat des exceptionnels gorilles de montagne (Gorilla gorilla berengel) et des hippopotames et antilopes. 161. Les antilopes qui peuplaient autrefois la Plaine de la Rwindi sont devenues rares. Plusieurs gorilles de montagne du Secteur Sud du Parc sont massacrés. 162. Les habitats de gorilles et chimpanzés sont déboisés par des bandes armées rwandaises dans le Territoire de Rutshuru. Un important trafic de bois d'œuvre a vu le jour dans le Secteur Nord du Parc. Cette exploitation est effectuée par des sujets ougandais.

54

163. Déforestation - Les habitants des gorilles et chimpanzés sont déboisés par des bandes armées rwandaises et des populations en provenance du Rwanda dans le Territoire de Rutshuru. - Un important prélèvement de bois d'œuvre a vu le jour dans le secteur Nord du Parc National des Virunga. Cette exploitation est effectuée par des sujets ougandais. 164. Exploitation minière et agricole - les creuseurs d'or et de coltan ont envahi jusqu'à ce jour la partie Nord du Parc National des Virunga. - Près de 300 familles ougandaises avec 3.000 vaches sont installés dans le Parc. Des parcelles ont été octroyées dans le Parc pour construire des dépôts de marchandises et des parkings pour véhicules de commerce. - La population dans les anciennes et nouvelles pêcheries atteint des proportions alarmantes. - Le corridor de la côte ouest qui relie le secteur centre au nord n'existe plus. La pêche, l'agriculture, la chasse et la coupe de bois y ont élu domicile. 165. Evaluation des coûts des dégâts : 38.558.800,00 USD

Parc National de la Garamba

166. D'une superficie de 4.900 km2 et entourée de 7.500 km2 de réserves de chasse, ce Parc se compose de savane herbeuse soudano-guinéenne, de rivières et de forêts. Il abrite la dernière population sauvage de Rhinocéros blanc du Nord (Ceratotherium simum cottoni), les seules girafes de savane du Nord (Giraffa camelopardalis congoensis) et une population d'éléphants les plus denses qui existent en Afrique. 167. Dégât humain - L'électricien du Parc National de la Garamba en la personne de Monsieur ALI a été tué par les rebelles ougandais. 168. Evaluation des coûts des dégâts Les dégâts causés à ce Parc sont estimés à 16.650.000,00 USD.

Réserve de Faune à Okapi d'Epulu

169. Elle couvre une superficie de 13.726 km2 dans la forêt de l'Ituri et garde une haute biodiversité et un fort taux d'endémisme, y compris l'unique Okapi (Okapia johnstoni).

55 170. Exploitation minière - Exploitation frauduleuse de l'or et du coltan par la population sous l'instigation des militaires ougandais. - Plus de 18 carrières ont été ouvertes pour l'extraction du coltan. Plusieurs permis de prospection ont été délivrés illégalement par l'administration publique. 171. Evaluation des coûts des dégâts : 7.666.500,00 USD

Parc National de la Maïko

172. Exploitations minière et agricole - Exploitation de l'or, diamant et coltan.

173. Evaluation des coûts des dégâts : 4.050.000,00 USD

EVALUATION DES DEGATS CAUSES A LA FLORE/PAR AN

174. Bois d'œuvre EXPLOITANT ESSENCE Volume (m3 ) PrixMerceniales Valeur Totale (USD) KINALE SAW MILLES 1. Markhamia Lutea2. Entandrophagnus 3. Pattadenia strum. Africanum4. Stauditia stipitata5. Pycnanthees Angolesis 12.25010.3009.5009.6502.050 4.1517.9902.6142.4832.614 1.151.488,901.849.615,03562.341,48542.593,97121.347,37 S/TOTAL 43.750 4.227.386,77 DARA-FOREST 48.000 7.200.000,00 TOTAL 11.427.386,77

Source : Synthèse de la Commission des Experts Nationaux.

N.B. : En ce qui concerne la Société Dara-Forest les exportations de bois pour les années 1999 et 2000 sont estimées à 14.600.000 ,00 USD.

56 Grumes

175. La baisse de la production forestière en RDCdu fait de la guerre, est estimée pour les années 1999 et 2000 à 336.708 m3 évaluée à 39.446.285,00 USD (Cf. Evolution de la production du bois en RDC Tableau 2).

Manque à gagner à l'Est

176 Le Ministère des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme estime le manque à gagner dans le sous-secteur « Foret » durant les 3 années de la guerre à l'Est du pays à 110.182.754,00 USD.

Pillage des produits agricoles et d'élevage

Café

177. L'Office National du Café en sigle "ONC" a transmis, par sa lettre n° ONC/0094/DG/2001 du 15 mai 2001 à la commission des experts nationaux, toutes les données sur le pillage de café et le manque à gagner qu'il a subi dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-kivu et dans la Province orientale (Annexe XXI). Nous tenons à souligner ici que l'ONC coordonne toutes les activités caféières en République Démocratique du Congo. 178. Au cours de la Campagne 1998, la Province de l'Equateur avait exporté 3.217.680 kg. 179. La moyenne annuelle du tonnage exporté par cette province tourne autour de ce chiffre. Ainsi au cours de la période allant de 1998 à 2001, la province de l'Equateur, n'eût été le pillage, aurait pu exporter pour une somme de 9.108.553,60 USD. 180. Toute cette production a été saisie par le Général ougandais Kazini et J.P. Bemba et a été transférée en Ouganda pour être exportée au profit de ce pays. 181. Il est à noter que les 200 tonnes de café de la société SCIBE, saisies par J.P Bemba sont inclues. 182. Dans la Province du Nord-Kivu, secteurs de Goma, Beni, Butembo, et Lubero, les troupes rwandaises (APR) ont exporté et envoyé au Rwanda la production du café pour les campagnes caféières ci-après : 1998 : 3.657.361 Kg équivalent à 7.314.722,00 USD 1999 : 3.863.095 Kg équivalent à 7.726.190,00 USD 2000 : 3.760.228 Kg équivalent à 7.520.456,00 USD Source : Bulletin de la conjoncture du RCD/GOMA

57 183. Le pillage du café s'est étendu à la province du Sud-Kivu pour la période de 1998 à 2000 : 1998 : 810.080 Kg équivalent à 1.620.160,00 USD 1999 : 788.220 Kg équivalent à 1.576.440,00 USD 2000 : 799.150 Kg équivalent à 1.590.300,00 USD

184. Dans le même rapport, la Province Orientale n'a pas échappé au pillage de son café. Dans cette province, le pillage du stock de café est le fait des troupes ougandaises . N'eût été le pillage, le tonnage prévisionnel pour l'exportation devrait être de : 1998 : 10.532.559 Kg équivalent à 8.847.349,00 USD 1999 : 9.682.018 Kg équivalent à 8.132.895,00 USD 2000 : 7.157.000 Kg équivalent à 6.011.800,00 USD

Le thé

185. Les troupes rwandaises et leurs alliés du RCD/GOMA ont saisi et exporté vers le Rwanda la grande partie des stocks de thé trouvés dans les provinces du Nord et Sud-Kivu.

Province du Nord-Kivu

1998 : 282.478 Kg équivalent à 124.290,32 USD 1999 : 178.583 Kg équivalent à 78.576,52 USD 2000 : 230.530 Kg équivalent à 101.433,20 USD

Province du Sud-Kivu

1998 : 683.740 Kg équivalent à 300.845,60 USD 1999 : 26.750 Kg équivalent à 11.770,00 USD 2000 : 42.040 Kg équivalent à 18.496,60 USD

186. La faiblesse des exportations du thé pour les années 1999 et 2000 se justifie par le fait que le thé congolais transféré au Rwanda n'est plus enregistré par les services des douanes et de l'Office Congolais de Contrôle au niveau de la frontière.

Les écorces de Quinquina

187. Les écorces de Quinquina sont récoltées au Nord et au Sud Kivu dans les plantations appartenant aux paysans ou aux entreprises telle que Pharmakina.

58

Les écorces de Quinquina pillées par l'Armée Patriotique Rwandaise et ses alliés du RCD/Goma et exportées vers le Rwanda se chiffrent de la manière suivante :

Nord-Kivu 1998 : 20.203 Kg équivalent à 15.001,28 USD 1999 : 40.160 Kg équivalent à 127.536,40 USD 2000 : 127.380 Kg équivalent à 72.663,50 USD

Ecorce de Prunus Africana

188. De sources concordantes, il est confirmé que le Burundi a exporté vers l'étranger, via les ports tanzaniens, au cours de deux années précédentes, les écorces du Prunus Africana en provenance des forêts du Sud-Kivu alors que cette espèce forestière n'a jamais existé au Burundi (cf. Rapport du Panel p. 12 et bulletin de la conjoncture économique du RCD/Goma pages 17 et 18).

Canne à sucre 189. En Octobre 1999, les troupes de l'armée burundaise ont mis le feu sur toutes les plantations des cannes à sucre de la Sucrerie de Kiliba qui représentent une superficie de 3.200 ha dont 1.000 ha de paysannats. Pour ces militaires, ces plantations constituaient un refuge aux éléments de FDD du Burundi. 190. L'évaluation des dégâts causés aux plantations selon les 2 catégories se présente comme suit : - Cannes vierges : 2.000 ha x 1.303,50 USD = 2.607.000,00 USD - Repousses : 1.200 ha x 932,00 USD = 1.118.000,00 USD 191. Le coût des dégâts sur les pillages des cannes à sucre a été calculé sur base de normes pour la mise en valeur d'un hectare des cannes vierges et pour le coût d'entretien d'un hectare de repousses.

* Le coût de la mise en valeur d'un hectare de cannes vierges s'élève à ..... : + 1.303,50 USD * Le coût d'entretien de repousses d'un hectare s'élève à ... : + 932,00 USD

Pillage du bétail

192. Le secteur de l'élevage a été également très affecté par la guerre d'agression tant au niveau des fermes de type moderne qu'au niveau des petits

59

éleveurs. Les Provinces les plus touchées sont celles à tradition pastorale à savoir le Nord et le Sud Kivu, la Province Orientale et le Nord Katanga.

193. L'évaluation des pertes subies sur les bétails sera effectuée sur base du cheptel existant en 1997 tandis que le manque à gagner a été estimé sur base de la reproduction suivant les indices reconnus par catégories du bétail. Cependant, la commission des Experts nationaux a jugé opportun de corriger les résultats publiés par le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage par ce que celui-ci s'est référé aux statistiques de 1994. Nul n'ignore que la production animale a connu une certaine régression jusqu'à 1996. La petite reprise n'a commencé qu'en 1997. Ce tableau de la page 86 du bulletin de conjoncture économique du RCD illustre ce phénomène dans le cas de la Province du Nord-Kivu. Les Experts nationaux n'ont reconduit que les résultats des ranches bovins de la Province du Katanga et des volailles de toutes les Provinces. Pour cette dernière catégorie les statistiques de 1997 ont augmenté sensiblement. 194. Les Experts Nationaux ont ainsi intégré 60 % des estimations concernant les bovins et les porcins, 80 % pour les petits ruminants et 100% pour les ranches et les volailles à partir des éléments tirés du rapport du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (Annexe XXII). Ainsi les estimations suivantes ont été faites : a. Bovins : 727.256.650,00 USD b. Petits Ruminants : ( Ovins et Caprins) : 89.274.765,00 USD c. Porcins : 130.551.822,00 USD d. Volailles : 89.785.250,00 USD/an x 3 ans de guerre : 483.646.695,00 USD Soit un Total Général de : 1.430.729.932,00 USD

60 195. Produits agricoles

CAFE Quantité (kg) Valeur Unitaire/T $USD Valeur totale USD NORD-KIVU199819992000

3.657.3613.863.0953.760.220 7.314.7227.726.1907.520.456 22.561.368 SUD-KIVU199819992000 810.080788.220799.150 1.620.1601.576.4401590.300 4.786.900 ROVINCE ORIENTALE199819992000 10.532.5599.682.0187.157.000 8.847.3498.132.8956.011.800 22.952.044 THENORD-KIVU199819992000 282.478178.583230.530 124.290,3278.576,52101.433,20 331.112,60 635.412,24 SUD-KIVU199819992000 20.20340.160127.380 15.001,28127.536,472.663,5 215.201,18 215.201,18 Ecorce Quinquina199819992000 20.20340.160127.380 15001,28127.536,472.663,5 215.201,18 215.201,18 TOTAL 51.150.925,42

61

196. Evaluation des dégâts causés a la Faune

ESPECES LIEU NOMBRE VALEUR UNITAIRE $US VALEUR TOTALE $US ELEPHANTS Parc de GarambaParc de MaïkaParc de Kahuzi-BiegaRéserve d'Epalu 5.0002.0003483007.648 2.0002.0002.0002.000 10.000.0008.000.000696.00060.00018.756.000 GORILLES Parc de Kahuzi-BiegaParc National de Virunga 12530155 250.0002.000 250.00060.000210.000 HIPPOPOTAMES Parc National de VirungaParc de Virunga (Rwindi) 10.0612.50012.561 1.0001.000 10.000.0612.500.00012.500.061 BUFFLES Parc de GarambaParc de Virunga (Rwindi) 12.00013312.133 300300 3.600.0039.9003.639.900 COBES BUFFON Parc de Virunga(Ruindi) 247 300 74.100 LEOPARDSPHACO ET HYLOCHERES Parc de VirungaParc de Virunga 412 1.0001.000 4.00012.00016.000 GIRAFES Parc de Garamba 60 500 30.000 ANTILOPPES Parc de VirungaParc de MaïkoParc de GarambaRéserve d'Epulu 20.0001.0005.0001.00027.000 50505050 1.000.00050.000250.00050.0001.350.000 TOTAL GENERAL 35.676.061

62 197. A l'analyse des données qui précèdent, les pertes subies et le manque à gagner des ressources écologiques et agro-pastorales se résument comme suit :

1. Bois : 164.229.039,00 USD 2. Dégâts causés aux Parcs : 91.398.300,00 USD 3. Sous-secteur de l'élevage : 1.430.729.932,00 USD 4. Produits agricoles industriels : 51.150.925,42 USD

Total 1.737.407.196,42 USD

RESSOURCES FINANCIERES

198. Dans le souci de compléter le Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU sur l'exploitation illégales des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, le Groupe des Experts Nationaux sur le pillage et l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo a tenté d'évaluer le préjudice matériel subi par le Congo suite à la guerre d'agression lui imposée par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. 199. Il est entendu que cette évaluation n'est qu'indicative, dans la mesure où les dommages et pertes subis par les privés (personnes morales ou individus) ne peuvent être évalués avec exactitude que suite à une vérification des données. 200. Les dommages et pertes dont question sont le fait des armées rwandaise, ougandaise et burundaise avec l'appui des responsables des mouvements rebelles qui ont dévalisé les banques, les usines, détruit les plantations, tué le bétail et extorqué les biens des particuliers. Les rebelles ainsi que leurs parrains le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ont favorisé la naissance des filières maffieuses par lesquelles s'opère le pillage des ressources de la République Démocratique du Congo, filières animées par des personnages spécialisés dans la fabrication de la fausse monnaie parmi lesquels Messieurs Khanafer et Abdul Karim. RELEVE DES FAITS Pillage des fonds disponibles dans les banques 201. Dans les points 37,38,39 et 40, le Groupe d'Experts des Nations-Unies renseigne sur le pillage de la Banque Centrale du Congo de Kisangani par les militaires rwandais. L'argent entreposé à l'hôtel Palm Beach avait été enlevé par les aides de Jean Pierre Ondekane et remis à Goma à Monsieur Emmanuel Kamanzi, ancien Chef de Département des finances du RCD, Celui-ci était allé le remettre à Kigali. Le montant dévalisé était estimé à USD 8.000.000. 202. Les hommes de Jean Pierre BEMBA avait, quant à eux retiré des fonds

63 dans les succursales de la Banque Commerciale du Congo évalués à : - Succursale de Bumba : 400.000,00 USD - Succursale de Lisala : 500.000,00 USD - Succursale de Gemena : 600.000,00 USD

Soit un Total de : 1.500.000,00 USD 203. Le Rapport de la Banque Centrale du Congo confirme ces faits de pillage et présente ainsi les pertes subies par les banques dans l'ensemble des provinces occupées (Annexe XXIII). Banque Centrale du Congo - Encaisses en monnaie nationale : 5.301.321,92 USD - Encaisses en monnaie étrangères: 85.224,44 USD - Matériels pillés : 967.516,36 USD

Total 1 : 6.354.062,72 USD

Banques Commerciales dans les territoires occupés (BCDC, UBC, BIC, BCD) - Encaisses en monnaie nationale : 2.563.336,00 USD - Encaisses en monnaie étrangère : 3.031.361,00 USD Total 2 : 5.594.697,00 USD

- Dépôts monnaie nationale : 2.253.809,00 USD - Dépôts en monnaie étrangère: 2.025.765,77 USD

Total 3 : 4.249.574,77 USD

Total 2 + 3 9.874.271,77 USD

Total général (1+2+3) : 16.228.334,49 USD

Pertes subies et manque à gagner des régies financières

204. Depuis le 02 août 1998 jusqu'à 2000, les Régies Financières, Office des Douanes et Accises (OFIDA), Direction Générale de Contributions (DGC) et Direction Générale de Recettes Administratives Domaniales et de participation (DGRAD) ont enregistré des pertes de recettes suite à la guerre (Annexes XXIV,XXV, XXVI). L'impossibilité de contrôler et d'encaisser les recettes fiscales et non fiscales des territoires occupés et la diminution des activités économiques du fait de la guerre dans le territoire sous contrôle gouvernemental constituent les causes des pertes et de manque à gagner subis par l'Etat Congolais.

64 205. Le tableau ci-après synthétise les données fournies par les régies financières :

Régies Financières Pertes subies Manque à gagner 1998-2000 Manque à gagner 2001-2002 Total OFFICE DES DOUANES ET ACCISESDIRECTION GENERALE DES CONTRIBUTIONSDIRECTION GENERALE DES RECETTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES, DOMANIALES ET DE PARTICIPATIONS Non évaluéesNon évaluéesNon évaluées 317.040.000139.338.09085.800.000 375.000.000418.014.270100.799.200 692.040.000557.352.360186.599.200 TOTAL 542.178.090 893.813.470 1.435.999.660

Pertes subies et manque à gagner des Entreprises privées affiliées à la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

206. La fédération des Entreprises du Congo, le patronat congolais a synthétisé les pertes subies par certains de ses membres. Les pertes ainsi subies sont estimées à 125.344.461,72 USD pour huit entreprises. Voici la situation en détail (Annexe XXVII).

AGIP

Libellés Valeurs en USD Valeurs immobilisées 711.176,00 Stock essence et gasoil 14.969,00 Stock lubrifiants 4.021,00 Matériels 93.125,00 Valeurs réalisées/Goma 551.013,00 Disponibles Banque/Caisse 83.114,00 Pertes sur marge bénéficiaire 197.474,00

S/Total 1.654.892,00 65 BELTEXCO

Marchandises 405.216,00 Stock café 150.000,00 Véhicules 525.000,00 Autres immobilisés 1.150.000,00 Manque à gagner 2.030.000,00 Chômage bateaux 280.000,00

S/Total 5.210.216,00

ETS KAMOLA

Immeubles occupés et pillés 260.000,00 Véhicules 107.000,00 Station de stockage occupée (3 ans) 73.000,00 Stock produits pétroliers 987.000,00 Stock farine de froment 288.000,00

S/Total 1.715.000,00

FINA CONGO

Valeurs immobilisées 139.467,50 Stock lubrifiants 217.952,00 Stock produits 84.000,00

S/Total 441.419,50

MARSAVCO

Manque à gagner plantation et huileries 36.000.000,00 Manque à gagner 22.500.000,00

S/Total 58.500.000,00

66 SEP CONGO

Bâtiments-tanks+citernes 20.624.187,00 Véhicules (transport produit+utilitaires) 1.000.000,00 Divers (groupes moto pompe+groupes électrogènes) 200.000,00

Stock produits 5.429.194,00 Manque à gagner 20.000.000,00 Pertes/dommages 535.975,00

S/Total 47.789.256,00

SICOBOIS

Valeurs immobilisées 1.429.404,80 Valeurs grumes 725.609,80 Manque à gagner 5.777.000,00

S/Total 7.932.014,60

CILU

Valeurs immobilisées 145.263,68 Manque à gagner pour arrêt production 1.657.950,00

S/Total 1.803.213,68

SOCIETE CONGOLAISE DES PETROLES (SCP)

S/Total 299.448,94

Total général 125.344.461,72

Pertes et dommages subis par les Entreprises Publiques autres que minières

207. Les différents documents remis à la commission des Experts Nationaux renseignent sur les pertes et dommages subis par les Entreprises Publiques autres

67

que minières. Les préjudices subis par les entreprises sont de plusieurs ordres : - dommages subis sur les immobilisés - pertes subies sur les matériels pillés - inaccéssibilités aux recettes perçues dans des territoires occupés - manque à gagner pour diminution des activités du fait de la guerre - manque à gagner pour arrêt des activités - coût de la réhabilitation des immobilisations endommagées - la prise en charge, à Kinshasa, des agents déplacés de guerre 208. Les pertes et dommages subis sont estimés à USD 199.472.175,24 01. Régie des voies aériennes : 12.769.931,73 02. Office National du Café : 4.238.146,56 03. Société Nationale des Chemins de fer du Congo : 47.850.694,00 04. Cimenterie Nationale : 2.198.446,89 05. Compagnie Maritime du Congo : 248.431,00 06. La Congolaise des Hydrocarbures : 1.852.469,66 07. Institut Congolais de Conservation de la Nature : 8.796.600,00 08. Office de Gestion de Fret Maritime : 47.771,00 09. Société Nationale d'Electricité : 121.062.431,40 10. Société Nationale de Loterie : 407.253,00

Total : 199.472.175,24

Pertes et dommages subis par les entreprises publiques minières

209. Dans son rapport sur l'impact de la guerre d'agression dans le secteur minier, la Cellule Technique de Coordination et Planification Minière, du Ministère des Mines présente les préjudices subis par les entreprise publiques minières de la République Démocratique du Congo (Annexe XXVIII). Ceux-ci sont de trois ordres :

- projets d'investissement suspendus du fait de la guerre estimés à 3.427.850.000,00 USD - manque à gagner par arrêt et baisse de production estimés à 294.982.230,00 USD - pertes dues à la destruction des immobilisations des entreprises minières estimées à 748.100.000,00 USD

soit un Total de 4.470.932.230,00 USD.

68 Projets d'investissement suspendus

- BARRICK GOLD COPORATION 373.000.000,00 USD - CONSORTIUM OGM/CALEDONIA 100.000.000,00 USD - ASHANTI GOLDFIELDS 162.000.000,00 USD - PROJET AURIFERE SOMICO (ex SOMINKI) 20.000.000,00 USD - PROJET TWANGIZA / SOMICO 100.000.000,00 USD - PROJET MOBALE EXTENSION KIMANDU 5.200.000,00 USD - PROJET MOBALE CARRIERES/ SOMICO 86.000.000,00 USD - PROJET NAMOYA /SOMICO 75.000.000,00 USD - PROJET LUGUSHWA/SOMICO 74.000.000,00 USD - PROJET STANNIFERES SOMICO 7.150.000,00 USD - TENKE FUNGURUME MINING 1.685.000.000,00 USD - ISCOR (GECAMINES) 140.500.000,00 USD - Accords préliminaires de prospection et recherches des substances minérales concessibles dans les Zones Exclusives de Recherches (ZER) 600.000.000,00 USD

Total 3.427.850.000,00 USD

Pertes dues à la destruction des immobilisations

- OKIMO 328.100.000,00 USD - SOMICO (ex SOMINKI) 300.000.000,00 USD - SOMIKIVU 50.000.000,00

USD - CONGO-ETAIN 70.000.000,00 USD

Total 748.000.000,00 USD

Manque à gagner par arrêt ou baisse de production

- SOMICO 13.763.025,00 USD - OKIMO 83.629.625,00 USD - SOMIKIVU 90.000.000,00 USD - MIBA 108.000.000,00 USD

Total 294.982.230,00 USD

69

210. Le tableau récapitulatif pour les ressources financières se présente comme suit : Banques 16.228.334,49 USD Régies Financières 1.435.991.660,00 USD Entreprises de la FEC 125.344.461,00 USD Entreprises Publiques 199.472.175,24 USD Entreprises minières 4.470.932.230,00 USD

Total 6.247.968.961,45 USD

Utilisation de l'espace aérien et les aéroports de la République Démocratique du Congo

211. L'une des formes de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres de la République Démocratique du Congo est l'exploitation illégale de son espace aérien et de ses aéroports. 212. Avant la guerre d'agression, les transactions entre la république Démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et Burundi se faisaient par route et par voie lacustre. 213. Le Panel de Nations-Unies signale dans son Rapport qu'un nombre croissant d'avions sont utilisés pour transporter des produits et des armes en République Démocratique du Congo et de vastes quantités de produits agricoles et minéraux, en particulier vers Kampala et Kigali (point 72). 214. Les avions qui atterrissent sur les aéroports des territoires occupés n'ont pas de licences d'exploitation et ne paient pas leurs redevances à la Régie des Voies Aériennes. Cette entreprise publique ne perçoit plus des recettes de 24 aéroports suivants : Goma, Bukavu, Kindu, Kisangani, Gbadolite, Kalemie, Bunia, Isiro, Buta, Lodja, Lisala, Bumba, Shabunda, Manono, Kasongo, Kalima, Gemena; Ikela, Lusambo, Punia, Basankusu, Rutshuru, Kabalo et Libenge. 215. Les sociétés aériennes qui exploitent illégalement les aéroports de la République Démocratique du Congo sont : - U.A.F. (Forces aériennes ougandaises) - Air Alexender de Madame Jovia Akandwanabo, épouse de Selim Saleh - Uganda Air Cargo - Air Kigali de sujets libanais - Air Navette de Modeste Makabuza - Sky airlines des sujets libanais - Air Mavia des sujets ougandais, rwandais et autres - Air Boyoma des sujets libanais associés à Monsieur Kamungele - Compagnie aérienne de grands lacs des sujets rwandais

70

- Sunair Service, compagnie rwandaise - Planetair des sujets rwandais et autres - K.G.L. des sujets rwandais et autres - Kivu Air des sujets rwandais et autres - Interflight des sujets rwandais et autres - New Gomair des sujets rwandais et autres - Congo fret International

216. Le Panel des Nations-Unies le confirme aux points 74 et 75 de son Rapport.

Utilisation de la Société Rwandacel pour les communications extérieures au Nord-Kivu et au Sud-Kivu

217. Depuis la reprise des Communications téléphoniques nationales et internationales, la société Rwandacel prend le monopole des communications à Goma et à Bukavu. Les utilisateurs des portables passent le code 00250 du Rwanda pour communiquer avec Kinshasa et l'intérieur du pays. Il en est de même pour ceux d'Uvira qui se servent du code 00257 du Burundi. Cela crée un manque à gagner important pour la République Démocratique du Congo.

RESSOURCES MATERIELLES

BIENS ET MATERIELS PILLES ET EXPLOITES ILLEGALEMENT

ENTREPRISES 218. Au cours de cette guerre d'agression, plusieurs usines ont été pillées et démantelées par des personnes bien connues sous la couverture des troupes rwandaises et burundaises. A titre d'exemple : 219. SUCRERIE DE KILIBA : Entreprise mixte à 50 % d'actions de l' Etat Congolais et 50 % de privés Belges, située en territoire d'Uvira, a été objet d'un pillage total par les responsables de la Sosumo (Société Sucrière de Moso au Burundi) sous la couverture des militaires burundais cantonnés dans la localité de Kiliba (Note explicative sur la sucrerie en annexe). Comme signalé plus haut dans la rubrique Ressources écologiques et agro-pastorales, ces militaires burundais ont brûlé en Octobre 1999 toutes les plantations de cannes à sucre d'une superficie de 3200 ha dont le coût est évalué approximativement à + 9.396.000,00 USD (détail dans le chapitre sur l'évaluation des dégâts).

71 Cette entreprise agro-industrielle, a été réhabilitée à 100 % en 1987 à concurrence de 60.000.000,00 USD par la BAD et la BDEGL sous la garantie de l'Etat congolais. Lors de la 1ère guerre 1996, toutes les installations étaient

encore intactes et l'usine était toujours opérationnelle. Pendant cette guerre d'agression elle était devenue source de pièces de rechange pour la société sucrière du Moso au Burundi. 220. ESTAGRICO : Usine de traitement de coton – grains situé à Uvira, a été également pillé dans toute sa totalité par Mr. Ndikumasabo Salvator, propriétaire de l'usine Raffina à Bujumbura, décédé en décembre 1998 à Kampala. Pour preuve, jusqu'à ce jour, une épave d'un de ses camions destinés au transport de machines et produits se trouve encore dans les environs de l'Estagrico (cf. Note explicative en annexe). Quand à l'évaluation des dégâts, il est conseillé au propriétaire de fournir les éléments nécessaires aux Experts des Commissions d'enquête pour mieux établir les coûts des préjudices subis. 221. LA COTONNIERE DE KASONGO : Des informations en notre possession émanant du rapport des activités de la Province de Maniema font état du pillage de la cotonnière de Kasongo par les éléments de l'armée rwandaise et de leurs alliés du RCD/Goma.

INFRASTRUCTURES SOCIALES

Centres de santé 222. Des nombreux témoignages fiables indiquent que les armées rwandaise et ougandaise ont systématiquement détruit et pillé les zones et les centres de santé dans le milieu rural des territoires qu'elles occupent. 223. En effet, plusieurs centres de santé dans les territoires sous occupation étrangère ont été pillés dans leur ensemble, c'est-à-dire que les plus souvent les matériels et équipements hospitaliers emportés vers le Rwanda et l'Ouganda. Les hôpitaux suivants ont été victimes de ce pillage : Lemera, Kasongo, Lusangi, Kalima, Kampene, Kindu, Mwenga, Bunyakiri, Walikale, Shabunda, Masisi.

224. Les rapports du Secrétariat provincial de l'Eglise du Christ au Congo ECC/Kisangani , du Collectif des Organisations et Associations des jeunes du Sud-Kivu (Cojeski) et de la Campagne Nationale pour la Paix Durable en RDC (CNDP), confirment et dénoncent ces actes de vandalisme. 225. Une enquête de l'organisation "Médecins sans frontière" publiée dans son rapport de 1999 montre que sur les 306 zones de santé plus de 100 zones étaient à l'état d'abandon, et qu'entre 65 % et 84 % des accouchements ont lieu en dehors des structures de santé ou sans l'aide de sages femmes diplômées . 72 C'est ainsi que la mortalité infantile qui était de 870/100.000 naissances en 1998 a plus que doublée en 1999 pour se situer à 1.837/100.000 tandis que la mortalité maternelle, quant à elle, est passée à 207/1.000 en 1997 au lieu de 147/1.000 en 1995. A la lecture du rapport de l'année 2001 du Ministère de la Santé Publique, on constate que cette situation s'est davantage dégradée. En effet, 200 zones de santé ont subi une grave destruction et leurs infrastructures endommagées, provoquant ainsi la paralysie de leurs activités et la recrudescence des maladies, même celles qui étaient déjà éradiquées. Le coût de la réhabilitation de ces infrastructures sanitaires est évalué à environ 622.565.026,00 USD

Destruction des infrastructures et équipements scolaires

226. Les écoles ont généralement été considérés par les troupes d'agression comme des endroits propices à l'hébergement des militaires . Dans leurs Rapports d'activités, pour la période allant de 2 août 1998 au 30 septembre 1999, l'ONG dénommée « Collectif des Organisations et Associations des Jeunes du Sud-Kivu (Cojeski) » signale la destruction méchante des écoles par les militaires du RCD et l'APR. Les territoires ruraux de Maniema, du Nord et Sud-Kivu ont été les plus touchés. A Kisangani, des affrontements armés entre les troupes ougandaises et rwandaises ont été à la base de destruction des écoles. Pour ce qui concerne les écoles conventionnées protestantes, la Coordination provinciale évalue la réhabilitation à 124.534,70 USD ce jour. PILLAGE ET EXPLOITATION DE BIENS CIVILS Maisons et matériels des particuliers 227. Les biens de civils n'ont pas été épargnés non plus par le pillage. Or, selon la charte internationale des droits de l'homme en son article 17, toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a le droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. Sont biens de caractère civil ceux qui ne sont pas des objectifs militaires par leur emplacement, leur destination ou leur utilisation. Le pillage des biens appartenant aux privés n'était pas uniquement l'œuvre des soldats isolés mais, plutôt une opération bien organisée, planifiée et coordonnée par les officiers rwandais et « Banyamulenge ». Plusieurs personnes dans les territoires occupés à partir du Nord jusqu'au Sud-Kivu, Maniema, Province Orientale, Kasai Oriental, Kasaï Occidental et Equateur, ont été victime de pillage de leurs biens (immeubles mobiliers et

73 matériels). Des villages entiers ont été incendiés par les mêmes troupes d'agression. L'évaluation des biens de particuliers pillés est complexe dans les conditions actuelles et exige une méthodologie appropriée et des moyens importants. Il faudra attendre la fin de la guerre pour réunir toutes ces conditions et faire un travail systématique d'évaluation de ces biens. Mais d'ores et déjà, il serait souhaitable que le Gouvernement ouvre un bureau qui recueille toutes les réclamations justifiées de ces particuliers. 228. L'analyse de l'ensemble de toutes les données montre l'ampleur des préjudices subis par la République Démocratique du Congo du fait de la guerre. L'évaluation sommaire présente la situation ci-après :

Tableau récapitulatif des pertes et dommages subis par la RDC du fait de la guerre en Dollar américain

N° NATURE DES RESSOURCES MONTANT A Ressources minières1 .Coltan ( 3.962.126,280 Kgs)2. Diamant ( 12.965.047,83 Kgs)3 .Or ( 30.037,409 Kgs)4. Cassitérite ( 6.308.330 Kgs)5. Niobium 792.425.256,00427.046.578,39265.104.164,3524.393.116,851.362.000,00 S/TOTAL 1.510.331.115,59 B Ressources agropastorales et écologiques6 .Secteur bois7. Parcs nationaux et aires protégées8. Secteur de l'élevage9 .Produits agricoles industriels 164.229.039,0091.398.300,001.430.729.932,0051.150.925,42 S/TOTAL 1.737.407.196,42 C Ressources financières10.Banques11.Régies financières12.Entreprises de la FEC13.Entreprises

Publiques14.Entreprises minières 16.228.334,491.435.991.660,00125.344.461,00199.472.175,244.470.932.230,00 S/TOTAL 6.247.963.961,45 D Ressources matérielles15.Infrastructures sanitaires 622.565.026,00 TOTAL GENERAL A + B + C + D 10.118.267.299,46

74 RESSOURCES HUMAINES

229. Le Panel de Nations-Unies n' a pas fait allusion au coût humain de la guerre. Pourtant, toutes les informations fournies par les organisations humanitaires tant nationales qu'internationales (Agence catholique MISNA, Amnesty International, Human Right Watch, International Crisis group, Collectif des organisations et Associations des Jeunes du Sud-Kivu, Fondation Congolaise pour la Promotion des droits humains et de paix) confirment que la guerre en RDC est d'abord une catastrophe humanitaire. 230. En effet, le pillage et l'exploitation illégale de la RDC s'accompagnent des massacres, des déplacements de la population ainsi que de l'exploitation des enfants et des prisonniers, etc. 231. Un des rapports de Human Right Watch établit à plus de 3.000.000 de personnes qui sont mortes directement ou indirectement des effets de la guerre tandis que International Crisis estime à 2.000.000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à 300.000 le nombre de personnes réfugiées à l'extérieur. 232. Dans son Rapport présenté au Conseil de sécurité le 28 novembre 2000, Mme Mac Askie, Coordinatrice des Secours des Urgences, a précisé que 16.000.000 de personnes sont menacées par la famine du fait de la guerre, ce qui représente environ le tiers de la population congolaise. 233. Un récent rapport de l'OMS, quant à lui, indique que le taux de prévalence du VIH/SIDA a connu une augmentation significative ces dernières années en RDC. Parmi les raisons qui expliquent cette expansion, on note le fait que les militaires alliés des belligérants proviennent des pays où le taux de prévalence du VIH/SIDA est le plus élevé de l'Afrique subsaharienne. 234. Parallèlement à l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, les officiers militaires ougandais se sont employés à attiser les conflits ethniques en Ituri notamment dans la Province Orientale où les Lendu et Hema se sont massivement entretués entre juin 1999 et octobre 2000 provoquant des milliers de morts et des déplacés.

RELEVE DES FAITS

Massacres

235. Depuis le début de la guerre, plusieurs cas de massacres de la population civile ont été enregistrés. Ceux-ci ont été perpétrés en guise des représailles après des défaites militaires . Les actes de terrorisme militaro-mafieux sont manifestement destinés à faire fuir ou à intimider la population des villages environnant les foyers miniers d'exploitation artisanale afin de laisser aux

75

prisonniers de guerre et aux militaires la libre exploitation des ressources minières (or, diamant, coltan, etc.). 236. Des informations concordantes de plusieurs sources indiquent que les forces armées rwandaises et burundaises ont bel et bien planifié et organisé les massacres des populations congolaises. Les cas suivants, tirés du rapport de la conférence des chefs coutumiers de la Province du Sud – Kivu tenue au cercle sportif de Bukavu du 4 au 9 octobre 1999 et cité dans le rapport du collectif des organisations et associations des jeunes du Sud – Kivu COJESKI, de même que des informations de l'Agence Catholique MISNA et celles tirées dans le livre blanc (Tome I et Tome II) du ministère des Droits humains de la RDC, en constituent une illustration : - Kasika + 240 morts en territoire de Mwenga - Makobola + 818 morts en territoires d'uvira et de Fizi - Katogota + 60 morts en territoire d'Uvira - Buitingi + 72 morts - Kitutu + 136 morts en territoire de Mwenga - Luhwinja + 40 morts en territoire de Mwenga - Kaziba + 134 morts en territoire de Walungu - Nyalukungu + 40 morts en territoire de Shabunda - Kukweti + 47 morts - Mahanga + 154 morts en territoire de Lubero - Budaha/Burhinyi + 146 morts en territoire de Mwenga 237. Des témoignages recueillis auprès des populations rapportent que les forces armées ougandaises et rwandaises ont massacré sauvagement + 1000 personnes dans la population civile lors de leurs affrontements dans la ville de Kisangani. 238. Des sources fiables, confirmant le rapport du Panel de Nations-Unies en ses points 173, 174, 175, 176, 177 et 178, indiquent que les affrontements entre les combattants Mai-Mai et les militaires du RCD-Goma appuyées par les troupes rwandaises se font généralement autour des foyers miniers afin de soutirer la colombo tantalite qui est exploitée ou stockée. 239. Il en est de même des militaires du FLC appuyés par les Ougandais dans les territoires de Beni et de Lubero au Nord-Kivu. Dans une lettre récente adressée à la MONUC, la société civile, fait état des affrontements du 28 mars au 9 avril 2001 sur l'axe Butembo - Manguredjipa, pour l'enlèvement de 400 à 500kgs de coltan stockés dans les carrières de Manguredjipa. Le bilan renseigné est de 193 maisons incendiées et plusieurs 76 personnes tuées et dont plusieurs ont été enterrées dans les fosses communes à Biambwe à 62 Km de Butembo. 240. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la carte minière de la région occupée par les agresseurs. Il apparaît alors que la plupart, des massacres ont été opérés sur la ceinture minière de l'Est (Bukavu, Kasika, Mahanga, Mwenga….). La Commission des Experts Nationaux considère dès lors que ces massacres sont intimement liés à l'intérêt que suscitent ces produits miniers. Exécutions sommaires

241. Les différents rapports des associations de défense des droits de l'homme ainsi que le rapport de la conférence nationale sur les droits de l'homme signalent plusieurs cas d'exécutions sommaires commises par les forces rwandaises, ougandaises, burundaises et des rebelles dans les territoires sous leur occupation. Ce sont souvent les commerçants, les civils accusés d'être en intelligence avec les combattants Maï–Maï ; et surtout les jeunes garçons villageois assimilés aux résistants. 242. Le cas le plus flagrant est celui de l'exécution d'une trentaine d'officiers

congolais de la 222ème Brigade des FAC à l'aéroport de Kavumu (Sud-Kivu) par des militaires rwandais, au début de la guerre, le 2 août 1998. Ces officiers militaires congolais sous les ordres du Commandant Tshapul Mpalanga avaient refusé de rallier la rébellion. Ils furent, déshabillés et exécutés l'un après l'autre.

Entretien des conflits ethniques

243. Depuis 1996, la tension persistante entre les Hema et les Lendu a été maîtrisée par les modérés de deux groupes ethniques. Mais à partir de juin 1999 jusqu'en octobre 2000, les forces armées ougandaises et les leaders du RCD–ML à savoir Wamba Dia Wamba, Mbusa Nyamwisi et Tibasima Ateenyi ont attisé les conflits ethniques dans le District de l'Ituri notamment à Bunia et en territoires administratifs de Djugu au nord et d'Irumu au sud. Ces conflits ont occasionné environ 10.000 morts et entre 125.000 et 200.000 déplacés. Plusieurs villages étaient incendiés à en croire des rapports publiés par Human Rights Watch, International Crisis Group et le Panel de l'ONU. 244. Les témoignages recueillis par la Commission des Experts Nationaux confirment que les officiers ougandais, le Général Kazini, les Colonels Kyakabale et Arocha pour le camp des Hema et le Colonel Peter Karin pour le camp des Lendu cités par le Panel sont bel et bien à l'origine d'incitation aux conflits ethniques ( Rapport du Panel, point 180).

77 Les morts par maladies et autres circonstances de la guerre

245. La malnutrition, les difficultés d'accès aux soins de santé, la carence d'eau potable, l'épuisement après des longues marches, l'exposition aux intempéries dans la brousse occasionnent chaque jour plusieurs centaines de décès.

246. Dans tous les territoires occupés par les burundais, les rwandais, les ougandais et les rebelles, on signale la dégradation de l'état sanitaire de la population et la malnutrition. Plusieurs maladies en voie d'éradication surgissent de nouveau notamment :

- la syphilis - les fièvres hémorragiques (Marburg) - la tuberculose - la rougeole 247. En outre, le manque d'eau potable entraîne fréquemment les maladies hydriques telles que : le choléra, les diarrhées, les amibiases. 248. La destruction des infrastructures sanitaires et l'insécurité du personnel soignant font que les médecins et les infirmiers ont déserté certaines zones rurales. Cela amène la population à recourir à la médecine traditionnelle et oblige les femmes enceintes à accoucher à domicile. Aussi on enregistre plusieurs cas de décès des mères et enfants d'une part, et de l'émergence des cas de tétanos chez les nouveaux-nés d'autre part. 249. Le quasi-abandon de la prise en charge des malades par les formations médicales, entraîne beaucoup de décès des personnes souffrant de paludisme, la fièvre typhoïde et de la maladie du sommeil.

Déplacements forcés des villageois

250. Dans les mêmes rapports des organisations locales, il est fait état des villages et des maisons qui ont été incendiés par les forces d'agression dans les campagnes pour forcer les villageois à fuir. Nous pouvons citer, à titre d'exemple :

* 20 villages incendiés au Nord-Kivu dont : - Katale, Nyabyondo, Bwabo, Mwima, Burungu, Muhete, Kunene, Nyahitamba, Kalomba, Kiningi, Masisi Centre, Kamorowa

* au Sud–Kivu - 545 maisons à Wakabango I, 62 maisons à Luhwindja, 50 maisons à Bavira, 700 maisons à Wamuzimu.

78 * au Maniema - 350 maisons à Kipaka, 250 maisons à Rudika, 850 maisons à Saidi

251. Parmi les habitants des maisons brûlées , certains sont morts , tandis que les survivants se sont réfugiés en brousse, où ils sont exposés à toutes sortes d'intempéries et de maladies. 252. Dans les secteurs de Maringa et de Mulu, en territoire de Kasongo au Maniema, les villageois en fuite ont cessé pendant une année toute activité agricole. Les troupes d'agression ont profité de ces évènements pour piller les produits d'élevages au Maniema.

253. Dans son rapport n°26 du 20 décembre 2000 International Crisis Group estime à plus de 2.000.000 le nombre des personnes déplacées à cause de la guerre . A cet effet, il donne à titre indicatif le détail ci-après : - 110.000 personnes forcées de quitter leurs maisons pour vivre en brousse au Maniema ; - 125.000 déplacés lors des combats de l'Ituri entre les Lendu et les Hema ; - 60.000 déplacés pendant les combats de Kisangani entre les Rwandais et les Ougandais. - 120.000 réfugiés en République Centrafricaine fuyant les combats à l'Equateur entre août et septembre 2000 - 1.090.000 déplacés de Kivu - 150.000 à 200.000 déplacés du Katanga entre Octobre et Décembre 2000.

Violation des droits des enfants

254. De toutes les victimes de la guerre, les enfants sont ceux qui paient le plus lourd tribut. En effet, dans les territoires occupés par les forces armées burundaises, ougandaises et rwandaises, plus de 80 % d'enfants scolarisables n'ont pas accès à l'enseignement. Seul un petit nombre d'enfants habitant les centres urbains et quelques agglomérations rurales vont à l'école. 255. Le déplacement de la population, l'abandon des villages pour des replis en brousse et la crainte de l'enrôlement forcé des enfants dans l'armée constituent les causes principales de cette situation en milieu rural. 256. La modicité des revenus empêche également les parents d'envoyer leurs enfants à l'école où les enseignants sont pris

en charge uniquement par les contributions des parents. 257. De différentes sources, il ressort que plus ou moins 10.000 enfants, encore mineurs, sont enrôlés dans les différentes milices encadrées par les armées rwandaises et ougandaises.

79 258. Dans le District de l'Ituri, de milliers d'enfants sont utilisés dans les mines d'or par l'armée ougandaise.

Violation des droits des femmes

259. Certaines femmes ont été victimes des viols. Ces sévices ont été commis parfois en présence des maris et des enfants ou des parents.

260. 15 femmes ont été enterrées vivantes à Kasika.

261. Le drame des femmes congolaises est aussi et surtout la contamination au virus du VIH/ SIDA.

Travaux forcés des prisonniers et des enfants militaires dans l'exploitation minière

262. Les Associations de la société civile congolaise, Amnesty International, Human Rights Watch et l'Agence Missionnaire MISNA ont dénoncé l'utilisation des prisonniers Hutu par le Rwanda, des enfants militaires par les rebelles, les militaires ougandais et rwandais dans l'exploitation minière. 263. On peut citer les cas ci–après : - les militaires ougandais dans les mines d'or de Kilo–Moto ont occasionné l'effondrement de la mine de Gorumbwa par l'utilisation des dynamites - les prisonniers Hutu et les militaires rwandais dans les mines de Mafombi à Walikale et de Numbi à Kalehe et les foyers miniers de Punia, Salamabila à Kabambare et à Shabunda qui étaient utilisés dans l'exploitation du coltan et de l'or.

Le Panel de l'O.N.U. confirme au point 58 que les enfants soldats de 12 à 18 ans, dans la localité de Bondo, Province de l'Equateur, recrutés par Jean-Pierre Bemba, étaient envoyés dans les mines de diamant à l'Equateur (Point 69).

Identification des responsables

264. La responsabilité de cette tragédie qu'il convient bien de qualifier de catastrophe humanitaire incombe, non seulement, aux responsables politiques de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi mais aussi à la Communauté internationale qui trouve toujours des raisons pour ne pas intervenir malgré l'existence des preuves tangibles et l'appel au secours de la population victime.

80

CHAP. III. : ACTEURS DU PILLAGE ET DE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES RICHESSES GENERALITES 265. Le pillage ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses à l'Est de la République Démocratique du Congo, sont l'œuvre des prédateurs bien connus qui agissent avec la complicité de certains milieux d'affaires et financiers internationaux. 266. Au regard de ce qui précède, la Commission des Experts Nationaux a fait ressortir trois filières importantes à savoir : - la filière rwandaise ; - la filière ougandaise; - la filière burundaise. 267. Faute de documentation disponible, il n'a pas été possible à la Commission des Experts Nationaux de se concentrer davantage sur la filière burundaise, pays agresseur au même titre que le Rwanda et l'Ouganda. Il y a cependant une somme de témoignages qui mettent ce pays en cause sur notamment le pillage de la Sucrerie de Kiliba, de l'ESTAGRICO, du bétail... Il faut à la Commission des Experts un complément d'information pour une exploitation beaucoup plus approfondie de ces témoignages. 268. A travers toutes ces filières, on trouve à l'image d'une toile d'araignée l'enchevêtrement des intérêts de ces Etats, de certains officiers militaires, dirigeants politiques des pays agresseurs, des chefs rebelles congolais, des hommes d'affaires et autres installés dans la Sous-Région. 269. Mus par ces différents intérêts, les pays agresseurs se présentent donc ainsi sous plusieurs facettes dans les territoires occupés. En effet, selon les circonstances, ils sont autorités politiques, autorités militaires, opérateurs économiques, actionnaires ou commissionnaires dans les comptoirs miniers. 270. La course effrénée vers un bénéfice de plus en plus important a, plus d'une fois, amené le Rwanda et l'Ouganda aux affrontements sanglants à Kisangani dans la Province Orientale, affrontements dénoncés par les Congolais et la Communauté Internationale. 271. Il n'a pas été possible à la Commission des Experts Nationaux de fournir une situation aussi exacte que possible du pillage et de l'exploitation illégale des ressources de la République Démocratique du Congo dans les territoires occupés. Il en est de même en ce qui concerne l'identification des malfaiteurs de cette criminalité économique. La Commission des Experts Nationaux s'est seulement efforcée d'en donner une énumération non exhaustive. 272. Cette situation est présentée ci-dessous selon les filières rwandaise et ougandaise (en y ajoutant quelques comptoirs agréés par le RCD/Goma) pour une bonne raison que Kampala et Kigali jouent le rôle de plaque tournante de 81

l'ensemble des réseaux d'exploitation dans les territoires congolais sous leur contrôle respectif. A. Filière ougandaise

273. L'Ouganda s'est généralement intéressé aux mines de la Province Orientale. Salim Saleh, demi-frère et Conseiller militaire du Président Museveni a joué un très grand rôle dans l'exploitation illégale des richesses minières congolaises par le biais de sa Compagnie « Kaled International ». 274. Il crée en collaboration avec Khanafer et Abdul Karim

notamment le « Victoria Group » dans lequel ils sont en contact avec : - la génération des anciens combattants de la guerre contre le régime d'Obote. Ces personnages ont acquis un statut de quasi-intouchables et ce sont eux qui prennent des décisions importantes concernant la politique de la gestion des territoires congolais occupés. - les généraux ex-FAZ de Mobutu Messieurs BARAMOTO et NZIMBI qui font partie du réseau commercial de l'UNITA. 275. Principaux personnages impliqués : - le Général Salim Saheh, proche parent du Président Museveni ; - le Général James Kazini, ancien chef d'Etat Major de la Légion en République Démocratique du Congo ; - Monsieur Khalil, sujet libanais installé à Kampala, lié à Madame Akandwanaho pour l'exploitation du diamant ; - Messieurs Muhamed Gassan et Talal (libanais collaborateurs de Khalil), respectivement installés à Gbadolite et à Kisangani ; - Monsieur Nahim Khanaffer, sujet libanais, très bien connu dans le milieu de Kinshasa dans les magouilles financières et monétaires avec la Banque Centrale à l'époque du Gouvernement Birindwa ; - Monsieur Abdul Karim, sujet libanais ; - Monsieur Agnon David, Général israélien en retrait ; - Messieurs Abuki, Ali, Idi Tabani et Jogo, hommes d'affaires congolais autochtones de Bunia ; - Monsieur Tibasima, commissaire général adjoint du MLC/FLC. 276. Principales sociétés impliquées dans d'exploitation : · RRG (Russels Ressources Goldfield) qui contrôle l'or de Kilo-Moto ; · Nkwano Friends Ship, Société alimentaire installée à Kampala. Elle s'occupe aussi de toutes les transactions des ex-Généraux Baramoto et Nzimbi, pour l'achat de l'or et du diamant ; · Le Groupe « Victoria » se livre aussi au bradage du Franc Congolais contre le Dollar utilisé pour l'achat de l'or et du diamant congolais ; 82

· Idi Tabani associé aux hommes d'affaires ougandais et congolais pour les mêmes fins. · Le Groupe Trinity dirigé par Tibasima exploite l'or, le café et le bois sans taxes car bénéficiant d'une exonération totale. B. Filière rwandaise

277. L'exploitation des matières premières en provenance de l'Est de la République Démocratique du Congo est mise sous contrôle d'Officiers de l'Armée rwandaise. 278. Ils en font la commercialisation avec la collaboration des commerçants libanais et rwandais. Tout comme pour l'Ouganda avec « Victoria Group », il y a également au Rwanda « le Groupe de Kigali » qui est engagé dans le trafic des substances précieuses de la RDC. 279. Le responsable des Mines du RCD/Goma, Kamanzi, est l'homme de confiance de ce Groupe de Kigali. 280. Le diamant reste au Rwanda sous le contrôle d'Abdul Karim associé à Khanafer. 281. Le coltan, l'or et la cassitérite sont pratiquement du domaine de Madame Gulamali. 282. Un autre membre important de cette filière, c'est l'homme d'affaires rwandais, Monsieur Rujiguro, proche de l'ancien Président du Burundi, Monsieur Bagaza et du Président Kagame. il contrôle entre autres choses le commerce des matières premières dans la Région Est de la République Démocratique du Congo. 283. Principaux personnages impliqués : - Paul Kagame, Président du Rwanda, qui est passé aux aveux lors de son discours du 07/04/2001, cité par le journal le Monde, un journal français du 20/08/2001, dans lequel il déclare : "Le pillage du Congo a commencé il y a un siècle. Ceux de pays occidentaux qui nous importunent à présent avec ces questions sont ceux qui ont commencé. S'ils se plaignent, c'est parce que nous faisons maintenant ce qu'ils ont toujours fait". (voir annexe) - Ali Hussein, frère d'Abdul Karim chargé de l'achat de l'or et du diamant pour le compte du comptoir Sit Combine de Khanaffer. - Madame Gulamali (née Aziza Kalsum), propriétaire de la société Uzabuco, spécialisée dans la vente des cigarettes de marque sports-man et best à Bukavu.

Elle contrôle Somigl, société de monopole de l'exploitation de la quasi-totalité de l'or, du coltan et de la cassitérite dans les territoires occupés par 83

les rwandais avec le concours de Monsieur Al Haj Omar basé à Kigali et proche du Président Kagame. - Monsieur Chirubagala Chinja assure la coordination de la Somigl à Shabunda, Walungu, Kamisimbi, Mugogo et Mwenga ;

- Monsieur Rujugiro, ancien associé du Président Bagaza aujourd'hui proche du Président Kagame à travers la Société Master Trading Company (M.T.C.), spécialisée dans la marque des cigarettes Super Match et Yes, également associé à Monsieur Asena Paul dans le trafic illicite des matières précieuses. - l'armée patriotique rwandaise (A.P.R.) dans l'exploitation des gisements de Kampene, Punia, Salamabila, Kalehe, Walikale, etc. avec la main d'œuvre pénitentiaire des hutu. - les officiers de l'A.P.R. : 1. Commandant Bahati 2. Commandant Sebera 3. Commandant Kazungu 4. Commandant Musoni 5. Capitaine Gatete 6. Major Dan 7. Capitaine Ignace 8. Lieutenant Emmanuel. - Victor Ngezayo : homme d'affaire rwandais qui contrôle la Sominki. - Kamanzi : Responsable des mines du RCD/Goma, homme de confiance de Kigali. - Le frère de Abdoul Karim, associé à Kanaffer du réseau ougandais. 284. Principales sociétés impliquées dans l'exploitation : - Little Rock Mining de Sanjivan Ruprah, sujet indo-tanzanien exploitant le diamant de Kisangani et de l'Equateur ; - Cabot Performance Material (Broyer Town, USA) ; - HC Strarck (Allemagne – USA) ; - Sogemi (Société rwandaise créée après la prise du Pouvoir par le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.) et s'occupe de la vente du Tantale) ; - La Somigl, société constituée par la fusion de 3 autres sociétés : Africom, Promeco et Cogecom, lesquelles exploitaient déjà le Coltan avec le RCD comme actionnaire principal selon les propres témoignages de Monsieur Ruberwa. - Les 19 comptoirs agréés par le RCD/Goma (Tableau 9 ci-dessous) pour l'exploitation de coltan mais aussi de cassitérite pour certains d'entre-eux. Ils ont fonctionné jusqu'à l'octroi du monopole à la Somigl par le RCD/Goma en Octobre 2000. 84 285. Tableau 9 : Comptoirs agréés par le RCD/GOMA.

N° COMPTOIR :Janvier – Octobre 2000. QUANTITEEN KG VALEURESTIMEE $/KG VALEURESTIMEETOTALE 01.02.03.04.05.06.07.08.09.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19. SOCOMIMUYEYEGENERAL BUSINESS COMPANYSHENIMEDM.D.M. (MAKABUZA)KAFEREGE BITEYOMWANGACHUCHUNTALEMBANZABUGABOSAVANNAHITIMANA EmmanuelGLOBAL MINERALS /Mohamed Ali SalemSOGERMI-CONGO (Chantal ZIRIMWABAGABO)COCOTRADMUKA BUTERAEFP BUSINESSGRAND LAC METAL/APRUGANDA ENTREPRISEMHI 185.217,0096.291,6064.429,0049.000,0043.830,0031.358,5016.037,8011.700,0013.000,007.879,005.364,005.316,005.046,(

200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,00200,002
37.043.400,0019.258.320,0012.885.800,009.800.000,008.766.000,006.271.700,003.207.560,002.340.000,002.600.000,001
TOTAL 546.458.28 200,00 109.291.756.00

85 CHAP. IV : INSTRUMENTS JURIDIQUES VIOLES

GENERALITES 286. L'intégrité territoriale et la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles sont garanties par des instruments juridiques internationaux et nationaux qui consacrent la primauté du droit sur le droit de la force. Ainsi la Commission des Experts Nationaux a-t- elle estimée nécessaire de répertorier le maximum d'instruments juridiques qui ont été violés par les différents actes de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres de la RDC par les pays étrangers notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi en complicité avec les rebelles congolais.

Instruments universels et autres actes 287. La Charte de l'ONU : article 1er, relatif aux buts de l'ONU, alinéa 2 : « Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ... ; article 2 relatif aux principes de l'ONU dont le respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriale de l'Etat ». 288. Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 : article 1er, alinéa 2 : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles (...). En aucun cas un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance ». 289. Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques : idem. 290. La résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1962 : « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles » : §7 : « La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et de la lettre des principes de la Charte des Nations Unies et empêche le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix ». 291. La Charte des droits et devoirs des Etats : article 2 : « Chaque Etat détient et exerce une souveraineté entière sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques y compris la possession et le droit de les utiliser et d'en disposer .». 292. Les Résolutions du Conseil de Sécurité relatives à la guerre en RDC, surtout la Résolution 1291 du 24 février 2000 ; la Résolution 1304 du 16 juin 2000 ; la Résolution 1332 du 24 décembre 2000 et la Résolution 1341 du 22 février 2001, par lesquelles le Conseil de Sécurité réaffirme la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles et prend note avec préoccupation des informations faisant état de l'exploitation illégale des ressources du pays et des

86 conséquences que peuvent avoir ces activités sur la sécurité et la poursuite des hostilités. 293. Les Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs protocoles additionnels du 8 juin 1977 : article 33, alinéa 2 de la Convention de Genève IV relative à la protection de la population civile en cas de conflits armés : « Le pillage est interdit ... » ; article 52 alinéa 1 du Protocole I additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des biens de caractère civil : « les biens de caractère civil ne doivent être l'objet ni d'attaques ni des représailles ». 294. La Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction de 1973 (CITES) : article 2 §2 : « Les Parties ne permettent le commerce des spécimens des espèces inscrites aux annexes I, II et III qu'en conformité avec les dispositions de la présente convention ». 295. La Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel du 23 novembre 1972 : article 6 : « ... chacun des Etats parties à la présente convention s'engage à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel qui est situé sur le territoire d'autres Etats parties à cette convention ». 296. La Résolution 46 (III) de la CNUCED qualifiant de « violation flagrante, les principes des Nations Unies, toute mesure de pression politique ou économique de nature à porter atteinte aux droits de tout pays de disposer librement de ses ressources naturelles ». 297. Convention relative aux droits de l'enfant : article 22 : « les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflits armés et dont la protection s'étend aux enfants ».

Les Instruments régionaux 298. La Charte de l'OUA : article III relatif aux principes de l'organisation, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et de son droit inaliénable à une existence indépendante. 299. La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples : article 21 : « Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate ... ». 300. La Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968, article III.b.iii : « le Parc national désigne une aire dans laquelle l'abattage, la chasse et la capture d'animaux et la destruction ou la collecte de plantes sont interdits ... ».

87 301. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juillet 1999 : article III principe 15 : « Rien dans cet Accord ne peut porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de la République Démocratique du Congo. » La Législation nationale Dispositions environnementales 302. Ordonnance n° 52/119 de 1951 sur les règles à suivre dans les coupes de bois autorisés. 303. La Loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse : article 3 « nul n'a le droit d'exploiter la faune par la chasse ou par tout autre mode d'exploitation sans être muni d'une autorisation de l'autorité compétente ». Article 13 : à l'intérieur des réserves de faune, il est interdit, sauf autorisation de l'autorité locale : « ... de poursuivre, chasser, capturer, détruire, effrayer ou troubler, de quelques manière que ce soit, toute espèce animal sauvage, même les animaux réputés nuisibles ... ». Dispositions minières en RDC 304. Ordonnance-Loi n° 81 du 2 avril 1984 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures : article 4, alinéa 1er « nul ne peut se livrer à des investigations du sous-sol quel qu'en soit la finalité sans l'autorisation du Ministère ayant les mines

dans ses attributions. Nul ne peut se livrer à la prospection, à la recherche et à l'exploitation minière, si ce n'est en vertu des droits accordés par l'Etat, via le Ministère des Mines, aux personnes physiques ou morales de son choix ». 305. Ordonnance-Loi n° 66-343 du 7 juin 1967, dite « Loi BAKAJIKA » octroyant à l'Etat congolais la plénitude de son droit de propriété et sa souveraineté dans les concessions foncières, forestières et minières de toute l'étendue du territoire de la RDC. 306. Fort de ce qui précède, et partant du caractère objectif et impartial reconnu au rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, l'on ne peut s'empêcher de relever des atteintes graves portées aux dispositions pertinentes des instruments juridiques susmentionnés. A titre d'exemple : les Rwandais, les Ougandais et les Burundais ainsi que les mouvements rebelles exploitent illicitement les minerais de la RDC par les soldats pour leur compte personnel ; par des villageois organisés par des Commandants rwandais et ougandais, et par des étrangers pour le compte de l'armée ou des Commandants. 307. L'exploitation illégale des ressources minières de la RDC par les Etats agresseurs viole :

88 308. Le droit du peuple congolais à disposer de lui-même (article 1er de la Charte de l'ONU) et le principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la RDC (article 2 de la Charte de l'ONU) ; 309. Le droit du peuple congolais à disposer librement de ses richesses et de ne pas être privé de ses moyens de subsistance (article 1er commun aux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, d'une part et, aux droits civils et politiques, d'autre part ; article 2 de la Charte des droits et devoirs des Etats ; le paragraphe 7 de la Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1962 considère la violation des droits souverains des peuples sur leurs ressources naturelles comme un obstacle au développement de la coopération internationale et au maintien de la paix ; 310. Le principe de la souveraineté de la RDC sur ses ressources naturelles (les Résolutions 1291, 1304 et 1341 du Conseil de Sécurité relatives à la guerre en RDC). 311. Le principe de l'autorisation préalable reconnue au Ministre ayant les Mines dans ses attributions quant à l'octroi de permis de recherche et exploitation minière (article 4 de l'Ordonnance-Loi n° 81 du 2 avril 1984). Législation forestière et économique 312. Par l'abattage d'arbres destinés à la production et l'exportation de bois d'œuvre de la RDC sans autorisation préalable du Gouvernement légitime de Kinshasa, les Etats agresseurs violent ainsi l'article III.b.iii de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles qui interdit l'abattage des arbres ; l'article 6 de la Convention de l'Unesco pour la protection du patrimoine culturel et naturel du 23 novembre 1972 qui interdit d'endommager directement ou indirectement le patrimoine naturel des Etats partis. 313. Le fait que les forces ougandaises et rwandaises aient tué près de 4.000 éléphants sur une population de 12.000 éléphants dans le Parc de Garamba aux fins de se livrer au trafic illicite de leurs défenses (ivoires), constitue une atteinte grave à l'article III sur la réglementation du commerce des spécimens des espèces inscrits à l'annexe I des Conventions CITES : « Tout commerce des spécimens d'une espèce inscrite à l'Annexe I doit se conformer aux dispositions du présent article » ainsi que la loi congolaise qui protège les espèces dans les parcs. 314. Le recours à la main-d'œuvre enfantine pour extraire de l'or dans les mines de Kilo-Moto de la Province Orientale et du diamant dans la Province de l'Equateur pour le compte respectivement du Rwanda et du MLC, constitue une atteinte grave à la Convention Internationale relative aux droits des enfants et à la Convention n° 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail sur les enfants ; de même qu'une violation grave de l'article 22 de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants.

## 89 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### Conclusion

315. Au terme de cette étude, le moment est venu d'affirmer que les problèmes liés à l'insécurité aux frontières et à l'instabilité de la Région des Grands Lacs, invoqués par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ne peuvent plus justifier l'occupation actuelle de près de la moitié du territoire congolais par les Armées coalisées de ces pays dont les lignes de front se trouvent en profondeur de la RDC à plus de 2.000 kilomètres de leurs frontières. 316. De même, les questions liées à la démocratie et au respect des droits de l'homme ne sont pas au programme des mouvements rebelles dans les territoires sous contrôle des armées du Rwanda ,de l'Ouganda et du Burundi pour justifier une quelconque rébellion qui constitue aujourd'hui un alibi pour masquer l'invasion puis l'occupation étrangère de la République Démocratique du Congo. 317. La guerre, qui dure depuis quatre ans maintenant en République Démocratique du Congo, a connu au mois de mai 2000 une épisode particulièrement troublante avec les affrontements sanglants qui ont opposé les militaires rwandais et ougandais à Kisangani. Il s'agit là d'un fait unique dans l'histoire des relations internationales où on avait jamais vu deux armées étrangères traverser leurs frontières respectives pour s'affronter sur le territoire d'un pays voisin en se disputant les aires d'influence et d'exploitation des richesses relevant du pillage. 318. Il est désormais clair que parallèlement à cette guerre et à l'ombre de celle-ci, il est entrain de s'opérer l'une de plus grandes entreprises de pillage économique que le continent africain ait jamais connue. 319. En effet, il suffit de consulter la carte de la guerre pour constater aisément que l'Ouganda, le Rwanda et, dans une certaine mesure le Burundi, contrôlent dans les régions qu'ils occupent 70 à 75 % des richesses minières et agro-industrielles de la RDC. C'est ainsi que toutes les zones de production aurifère de la Province Orientale, du Maniema, du Sud Kivu, du Nord Kivu et du Nord Katanga, qui regorgent à elles seules l'essentiel de toutes les réserves d'or connues du pays, sont totalement sous leur contrôle. Ces mêmes pays occupent également toutes les zones diamantifères de la Province Orientale, du Maniema, de l'Equateur (Yakoma) et d'une partie non négligeable du Kasaï (Lodja et Kabinda). 320. Par ailleurs, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi contrôlent pratiquement toutes les zones de production agro-industrielle et forestière du pays (Equateur, Nord et Sud Kivu, Maniema, Province Orientale). Il en résulte que le gros de la production du café de la RDC estimée à environ 60.000 T de café robusta et 8.000 T de café arabica ainsi que toutes les 90 plantations de thé, de quinquina du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que l'exploitation de papaïne du Nord-Kivu se trouvent sous leur contrôle. 321. Il

convient de faire remarquer que toutes ces opérations d'exploitation illicite des ressources naturelles et autres richesses de la RDC se réalisent d'autant plus facilement que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi sont parvenus à avoir la main mise sur un certain nombre d'aéroports, dont quatre sont d'importance internationale (Kisangani, Goma, Gbadolite et Kindu), et des ports importants comme ceux de Kalundu, Kalemie, Moba, Bukavu, Kisangani et Goma. En plus, la quasi totalité des compagnies aériennes qui opèrent dans ces régions appartiennent aux hommes d'affaires originaires de ces pays. 322. Cette main mise a favorisé les activités des réseaux des entreprises et de commerçants rwandais et ougandais qui, parallèlement à la guerre, occupent tout le marché des biens, des produits et des services, et se livrent à des opérations de spéculation. Il s'en suit une exploitation intense de tout ce qui a de la valeur et qui peut rapporter des bénéfices substantiels à court terme. 323. Il n'est pas vain de rappeler que le coût humain de cette guerre est exorbitant, quand on considère que cette cupidité pour les richesses de la RDC a entraîné, directement ou indirectement, et quasiment dans l'indifférence de la communauté internationale, la mort de plus de 3.000.000 de personnes, le déplacement d'environ 2.000.000 de personnes et contraint 300.000 autres à se réfugier à l'extérieur du Pays. 324. Des secteurs entiers de l'économie des territoires occupés, des villes et des villages sont sous le joug des seigneurs de la guerre qui ont des ramifications insoupçonnées avec des narco-trafiquants et des groupes maffieux soutenus par des officiers supérieurs des armées Ougandaise, Rwandaise et Burundaise qui font régner la loi de la jungle sans le moindre respect des principes humanitaires. 325. Ce que tous les observateurs impartiaux qualifient à présent de « guerre de pillage » en République Démocratique du Congo, a causé au pays au bas mot environ 10 milliards de Dollars américains de pertes et manques à gagner. Des projets d'investissement suspendus à cause de la guerre représentent la somme de 3.427.850.000 de dollars américains entraînant une forte régression du pays dans tous les secteurs . 326. Cet état de chose est, à n'en point douter, à la base de la forte tension qui prévaut de façon permanente dans les Provinces occupées et plus particulièrement dans le Sud-Kivu où l'exploitation illégale et le pillage des ressources renforcent là où elle existe, ou la crée là où elle n'existe pas encore, la résistance armée et non armée des populations locales. Ce qui risque donc de perpétuer l'instabilité et l'insécurité que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi prétendent combattre 327. C'est ainsi que la résistance de la population contre les exactions, le

91 pillage et l'exploitation dont elle se sent victime explique des massacres périodiques des populations autochtones par les pays envahisseurs. Ces massacres se déroulent, comme par hasard, toujours dans les zones minières telles que Kasika, Kamituga dans la Province du Sud-Kivu ou encore Djugu, Mongbalu, Watsa dans la Province Orientale. 328. Dès lors, la question que l'on est en droit de se poser est celle de savoir à qui profite le crime ? la Commission des Experts Nationaux cible principalement du groupe militaro-politique qui est au pouvoir au Rwanda, en Ouganda et au Burundi des hommes d'affaires de ces deux pays. Ensuite, les criminels du blanchiment de l'argent sale à travers les trafics de la drogue, de l'or, du diamant, du coltan et des armes. 329. La criminalisation de l'économie congolaise a permis de mettre en évidence l'existence d'un réseau de trafiquants d'or, de diamant et de coltan qui emprunte la même filière que celle du réseau Khanaffer qui s'est tristement rendu célèbre à l'époque du régime Mobutu dans la fabrication de la fausse monnaie, la vente des armes et le blanchiment des narco-dollars. Cela est d'autant plus intrigant que personne ne peut justifier la provenance de ces millions de dollars qui servent à l'achat des matières précieuses et dont une partie assez importante ne passe pas par les circuits bancaires classiques. 330. La communauté internationale a également sa part de responsabilité dans la poursuite de cette guerre à travers l'aide que certains gouvernements occidentaux, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International continuent à apporter à l'Ouganda et au Rwanda qui n'hésitent pas à utiliser une part de plus en plus importante de leurs budgets aux besoins de la guerre. 331. Suite à l'amenuisement des moyens de l'Etat congolais face à cette guerre d'agression et l'impérieuse nécessité de défendre le territoire national et d'assurer le fonctionnement de l'Etat, le Gouvernement a été amené à signer des contrats d'exploitation et créée des joint-ventures avec ses alliés zimbabwéens, namibiens et angolais.

Recommandations

332. La Commission des Experts Nationaux appuie les recommandations émises par le Groupe d'Experts des Nations Unies et invite le gouvernement à tout mettre en œuvre pour obtenir leur adoption et leur application par tous les Etats membres et autres groupes concernés. 333. La gravité des actes de pillage et d'exploitation illégale contenus dans le Rapport des Experts des Nations Unies est confirmée par l'enquête de la Commission des Experts Nationaux. Ainsi en vue de faire prévaloir le droit inaliénable à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la RDC la Commission des Experts Nationaux recommande les actions suivantes :

92 Au niveau du Conseil de sécurité

334. La RDC devrait : Appuyer sans réserves les mesures d'embargo sur l'importation et l'exportation des produits exploités illicitement et sur les livraisons d'armes destinés aux groupes rebelles et aux Etats agresseurs ; Obtenir le gel des avoirs des mouvements rebelles, de leurs dirigeants, des sociétés et individus impliqués dans ces actes illicites ; Soutenir l'initiative tendant à suspendre toute coopération militaire avec les Etats ayant des forces non invitées en RDC en violation de sa souveraineté ; Obtenir des Etats membres de l'ONU, de cesser de soutenir financièrement des pays qui sont à la base de l'exploitation illégale des ressources de la RDC ; Soutenir la demande du groupe des Experts des Nations-Unies tendant à exiger du Fond Monétaire International et de la Banque Mondiale la suspension de leur coopération avec les pays agresseurs en cas de persistance des pillages ; Appuyer la mesure demandant aux pays limitrophes ou de transit de créer des commissions d'enquêtes sur les activités financières et économiques menées sur leurs territoires en rapport avec la guerre en RDC.

Au niveau des autres organismes

335. Les actions de sensibilisation et de lobbying devront être menées par la RDC auprès de l'OUA, de l'U.E, de la SADEC et la COMESA afin d'obtenir leur appui dans les Instances internationales saisies de la question de la RDC

Ces actions porteront sur les questions ci-après : - financières et économiques - commerce des diamants - forêts et bois - réparation et indemnisation - cadre pour la reconstruction - responsabilité internationale des auteurs

Questions financières et économiques

336. Discuter avec les gouvernements occidentaux et les institutions de Bretton Woods afin qu'ils examinent la possibilité de suspendre leur coopération avec les pays agresseurs en cas de la continuation de la guerre et du pillage. 337. Rencontrer les autorités des pays limitrophes, où transitent les produits pillés de la RDC afin que des mesures concrètes soient prises pour endiguer le trafic illicite.

93 Commerce des diamants

338. Saisir le Conseil mondial du diamant afin que les diamantaires opérant dans les territoires occupés cessent de traiter avec les rebelles et les Etats agresseurs. 339. Faire adopter une résolution similaire à celle en vigueur en Sierra Leone pour lutter contre le diamant de la guerre en RDC ; et accélérer la mise sur pied d'un système de certification en RDC, analogue à celui de la Sierra Leone, obtenir de l'ONU et du Conseil mondial du diamant la mise en place d'une commission chargée de contrôler essentiellement l'application du système de certification. 340. Contacter les autorités du Congo-Brazaville et de la RCA afin que des mesures concrètes soient prises pour mettre un terme au soutien accordé au commerce du diamant illicite et de la guerre.

Forêts et Bois 341. Contacter le Forum Intergouvernemental sur les forêts afin qu'il exige que des pays ayant les ports maritimes ou des installations par lesquels les bois pillés transitent, puissent donner l'origine des bois expédiés à partir de leurs ports et faire tenir les certificats concernant ces bois. (port de Mombassa pour le Kenya et de Dar-es-salam pour la Tanzanie) ; 342. Recommander au Forum Intergouvernemental sur les forêts d'unifier les différents systèmes et procédures de certification du bois ; 343. Envisager d'établir des nouveaux critères applicables en ce qui concerne les « bois de la guerre » ; 344. Recueillir les informations sur les produits du bois de la guerre, en faire la publicité et les soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Réparation ou indemnisation

345. Que des contacts soient pris avec le bureau du Coordonnateur des Nations-Unies à Kinshasa afin qu'il aide la RDC à recueillir des éléments d'informations sur les particuliers notamment, les exploitations agricoles, les confessions religieuses, les ONG et les sociétés dont les biens ont été endommagés ou pillés par les pays agresseurs et leurs forces afin qu'ils soient indemnisés ; 346. Prendre contact avec l'UNESCO, le PNUE, le secrétariat de la Convention Internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et des ONG concernées par l'environnement afin qu'ils évaluent les dommages causés dans le parc de

94 la Garamba, la réserve des okapis et le parc de Virunga et proposer des sanctions à prendre à l'encontre des auteurs desdits forfaits.

Responsabilité internationale des pays agresseurs 347. Le Conseil de sécurité devra mettre en place un tribunal international ad hoc chargé de poursuivre, de juger et de condamner éventuellement les auteurs des crimes économiques, criminelles des individus tels que Kaleb Akandwanaho, alias Salim saleh, Jean-Pierre bemba, Roger Lumbale, Madame Aziza Kulsum Gulamali et au besoin, remonter la filière jusqu'au sommet des Etats agresseurs ; 348. Vu la gravité des tels crimes économiques, il y a lieu de relancer les actions pendantes et d'en initier d'autres devant les instances judiciaires et non-judiciaires suivant : a. la cour internationale de justice b. la commission africaine des droits de l'homme et des peuples

349. Pour toutes ces actions à mener, le Gouvernement devra s'appuyer sur les ONG défenderesses des droits de l'homme, des associations écologistes et humanitaires.

L'utilisation de la main d'œuvre infantile par les Etats agresseurs et la rébellion

350. Interpeller l'UNICEFet l'OIT sur les actions à entreprendre et les sanctions à prendre du fait de la violation de la convention relative aux droits de l'enfant, de la Charte africaine des droits de l'homme et du bien-être de l'enfant ainsi que de la Convention 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Au niveau national

351. Le Gouvernement de la RDC devrait s'astreindre à respecter ses propres lois et appliquer les règles de transparence en ce qui concerne notamment la signature des contrats avec des tiers, la passation des marchés publics et s'abstenir d'aliéner le patrimoine de l'Etat au profit des tiers nationaux ou étrangers. 352. Concernant les sociétés créées dans le cadre de joint-venture, la première recommandation dans la restructuration de ces sociétés est de se

conformer scrupuleusement aux dispositions de la loi congolaise en matière de sociétés commerciales.

95 353. Dans le processus de régularisation de la situation, la Commission des Experts Nationaux recommande que la répartition des parts sociales, dans des sociétés créées dans le cadre de joint-venture tienne compte des intérêts de l'Etat ou des entreprises publiques impliquées à leurs créations.

354. Les partenaires étrangers (les alliés ou des investisseurs venus grâce à leur concours) resteraient dans l'actionnariat de ces sociétés.

355. Les parts au capital revenant aux agresseurs (Rwandais et Ougandais) autrefois alliés devraient être purement et simplement confisquées en dédommagement partiel des pertes subies par la République Démocratique du Congo de leur fait.

356.Il en découle, pour la Commission des Experts Nationaux, qu'aucune paix ne sera ni possible, ni durable en République Démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs, si la Communauté internationale ne se décide à prendre des mesures contraignantes et conséquentes pour arrêter la dérive maffieuse des Etats ougandais, rwandais et burundais. En effet, plus aucun doute ne subsiste aujourd'hui sur le fait que ces trois pays sont devenus (et le terme n'est pas assez fort), des véritables Etats-bandits qui n'hésitent pas à utiliser leurs propres armées comme des appareils militaro-affairistes qui collaborent avec toutes sortes de réseaux maffieux (marchands des canons, spécialistes du blanchiment de l'argent sale, etc). Avec comme conséquence de transformer une région d'environ 1 million de km2 en un espace qui n'est soumis à aucune loi (ni nationale, ni internationale). Lentement mais sûrement, cette situation est en train de créer des conditions d'une nouvelle "Somalisation" qui pourrait faire germer un foyer potentiel de tous les terrorismes.

96 357. Les connexions entre certaines sociétés minières, des banques européennes et américaines, et les pays agresseurs de la RDC d'une part ; la non exécution de différentes résolutions du Conseil de Sécurité relatives au retrait des troupes étrangères, la poursuite du pillage et de l'exploitation illégale des ressources, bref l'inertie de la Communauté internationale devant ce qu'elle même considère comme une injustice flagrante, ont fini par convaincre la population congolaise qu'il existe bien un complot dont la Communauté internationale est complice. C'est sans doute toutes ces frustrations qui justifient la radicalisation que l'on observe actuellement au sein de la jeunesse congolaise.

Fait à Kinshasa, le 30 octobre 2001.

POUR LA COMMISSION

(signé) LUMBI OKONGO

(signé) SAMBA KAPUTO

(signé) MABI MULUMBA

(signé)YOKO YAKEMBE

(signé) BASELE IKONDI

(signé) MUTUONA KAKONIBWA

(signé) BWINE WA SULE

(signé) MBEKU IKANGA

(signé) DINO CHERMANI

(signé) MAKUNDA KIDIYA

97

ABREVIATIONS

A.M.I : Agence Maritime Internationale

A.P.R. : Armée Patriotique Rwandaise

B.A.D. : Banque Africaine de Développement

B.C.R. : Banque Commerciale du Rwanda

B.D.G.L. : Banque de Développement Economique des Grands Lacs

B.K. : Banque de Kigali

CITES : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et Flore Sauvages Menacées d'Extinction.
C.N.P.D. : Campagne Nationale pour la Paix Durable.

COJESKI : Association des Jeunes du Sud-Kivu.

COMESA : Common Market of the East and South Africa.

CPGL : Communauté des Pays des Grands Lacs

DGLI : Dara Great Lake Industries.

FDD : Forces pour la Défense de la Démocratie.

F.E.C. : Fédération des Entreprises du Congo.

I.C.C.N. : Institut Congolais de la Conservation de la Nature.

K.M.C. : Kabambankola Mining Company.

L.M.E. : London Metal Exchange.

MIBA : Minière de Bakwanga.

MLC : Mouvement de Libération du Congo.

MONUC : Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour le Congo.

98 OCC : Office Congolais de Contrôle. O.G.T. : Observatoire, Gouvernance, Transparence .

OKIMO : Office de Mines d'Or de Kilo Moto.

ONC : Office National du Café

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations-Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

RCA : République Centrafricaine

RCD : Rassemblement Congolais pour la Démocratie

RCD-ML : Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération. RDC : République Démocratique du Congo.

RMA : Ressources Minérales Africaines

SAKIMA : Société Aurifère du Kivu-Maniema

SCIBE : Société Commerciale et Industrielle BEMBA

SCP : Société Congolaise de Pétrole

SOMICO : Société Minière du Congo

SOMIKIVU : Société Minière du Kivu SOMINKI : Société Minière et Industrielle du Kivu

SOSUMO : Société Sucrière du Moso (Burundi)

UAT : Forces Aériennes Ougandaises

**Annexe RRDC 75**

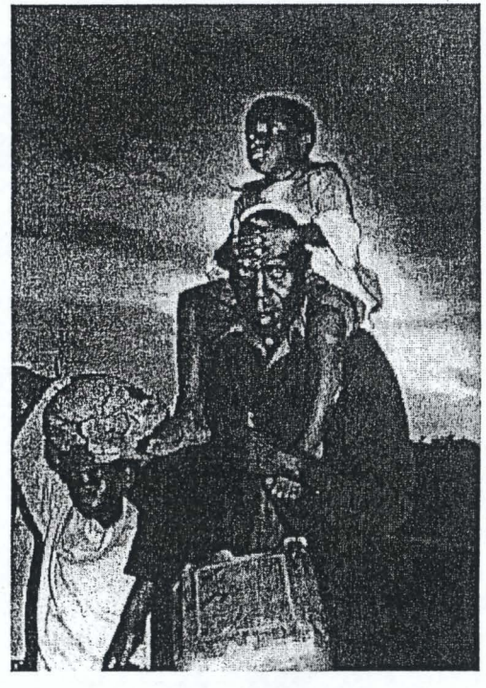
# All Party Parliamentary Group on the Great Lakes and Genocide Prevention Report :

# « Visit to Democratic Republic of Congo 2nd -6th August 2001 »

**(Extraits)**

# ALL PARTY PARLIAMENTARY GROUP ON THE GREAT LAKES AND GENOCIDE PREVENTION

Visit to Democratic Republic of Congo 2nd - 6th August 2001



Facilitated by Oxfam GB, Christian Aid, Save the Children, Tearfund and International Alert

Doc no. 2.0.01/68

## PARTICIPANTS OF THE VISIT

MPs from the three main parties were approached to take part in the visit. The four MPs able to participate were:

| | |
|---|---|
| Ms Oona King MP (Chair), | Labour, Bethnal Green and Bow |
| Mr Andrew Robathan MP, | Conservative, Blaby |
| Mr David Lammy MP, | Labour, Tottenham |
| Mr Eric Joyce MP, | Labour, Falkirk West |

Accompanied by:
Mr Jamie Balfour-Paul, Regional Policy Adviser Oxfam GB, and representative on the trip for funding agencies Oxfam GB, Christian Aid, Save the Children, Tearfund and International Alert.
Ms Anya Bensberg, Co-ordinator, All Party Parliamentary Group

For the full itinerary, see Appendix 1


## ACKNOWLEDGEMENTS

The members of the All Party Parliamentary Group who took part in the visit gratefully acknowledge all the individuals and organisations we met in the Great Lakes Region, including rural and urban community groups, government officials, local NGOs, churches, ambassadors, UN officials, and international NGOs.

In particular, we would like to thank Oxfam GB, Christian Aid, Save the Children, Tearfund and International Alert for funding the trip, and for the facilitation and support provided by their staff and partners in the field and in the UK. Without their help this visit would not have taken place.

This report has been commissioned and published by the All Party Parliamentary Group as a contribution to greater understanding of the Great Lakes region. The text and views of the individual authors do not necessarily represent, in every detail and aspect, the collective view of the All Party Parliamentary Group.

# CONTENTS


| | | |
|---|---|---|
| **1** | **Executive summary** | **3** |
| **2** | **Rationale** | **5** |
| **3** | **Issues of concern** | **6** |
| **3.1** | The conflict | 6 |
| 3.1.1 | Recent background (1998-2001) | 6 |
| 3.1.2 | Who controls where? | 6 |
| 3.1.3 | Rebel groups | 6 |
| 3.1.4 | The political players | 7 |
| 3.1.4a | DRC government | 7 |
| 3.1.4b | MLC/FLC | 8 |
| 3.1.4c | RCD-Goma | 8 |
| **3.1.5** | A regional approach | 10 |
| 3.2 | **The peace process** | **11** |
| 3.2.1 | Role of the UN force-MONUC | 12 |
| 3.2.2 | Current situation | 13 |
| 3.2.3 | Arms control | 14 |
| **3.3 I** | **Inter-Congolese dialogue-participation and progress** | **15** |
| 3.3.1 | Governance and elections | 15 |
| 3.3.2 | Inter-Congolese dialogue (ICD) and civil society | 15 |
| 3.3.3 | Citizenship | 15 |
| 3.4 | **Exploitation of natural resources** | **17** |
| 3.4.1 | Troop deployment and location of natural resources | 18 |
| **3.5** | **Humanitarian situation** | **22** |
| 3.5.1 | Current humanitarian crisis | 22 |
| 3.5.2 | Development opportunities and access to services | 23 |
| 3.5.2a | Education | 23 |
| 3.5.2b | Health | 24 |
| 3.5.2c | HIV/AIDS | 25 |
| 3.5.2d | Grassroots peace-building | 25 |
| **4.** | **Summary of recommendations** | **27** |
| **5.** | **Appendices** | **28** |
| 5.1 | Itinerary | 28 |
| 5.2 | Chronology of events | 29 |
| 5.3 | Bibliography | 31 |
| 5.4 | Acronyms | 32 |
| 5.5 | Map of DRC | 34 |
| 5.6 | Map of Africa | 34 |

# EXECUTIVE SUMMARY

A humanitarian disaster in the Democratic Republic of the Congo (DRC) is unfolding on a vast scale. Since 1998 the conflict has claimed the lives of 2.5 million people[1]. A further 18 million people have no access to services of any kind. **We urge the UK Government to broker a substantially increased aid package to provide basic healthcare, nutrition, shelter and education for DRC, via NGOs and UN agencies.**

Peace in DRC has been frustrated by a cycle of violence involving several domestic militias and six neighbouring armies. Internal civil conflict in the countries of the Great Lakes Region[2] has become enmeshed with external cross-border conflict. It is impossible to resolve conflict in one of these countries without looking at the causes and implications of conflict in the others. A regional approach must be taken. **We recommend that the UK government produce a Regional Strategy Paper on the Great Lakes Region.**

The demobilisation and resettlement of armed groups is critical to the success of the Lusaka Peace process. Without demobilisation, insecurity in the East and along DRC's borders will persist. If the UN is to fulfil its Lusaka commitment to 'track down and disarm armed groups', then the UN mission (MONUC) must be expanded. Given the vast size of DRC, if the UN deployed the same density of troops-to-land as it did in Kosovo, it would require 10 million UN peacekeepers! Whilst this is wildly unrealistic, so too is the proposed deployment of 5,000 UN soldiers.

**We urge the UK government to push for:**

i) **an expansion of personnel and resources available to MONUC.**
ii) **faster demobilisation and resettlement (in line with the UK Quick Start programme).**
iii) **a UN embargo on arms exports into the Region.**
iv) **a credible study of the threat posed by armed groups operating in DRC.**

The Inter-Congolese dialogue presents key groups, including political and civil society figures, with an important opportunity to make their voices heard. These groups face the huge challenge of agreeing a new political settlement for the country. **We recommend that greater support is given to the office of the ICD facilitator, Sir Ketumile Masire.**

Attacks on Rwanda between 1995-1998 by Interahamwe and ex-FAR militias based in Eastern DRC, and the failure of the DRC Government to prevent them, justified Rwanda's initial intervention in DRC. However, Rwanda's security justification is now in doubt. Rwanda's military bases – in common with all other foreign armies in DRC – appear to be more closely linked to the positioning of mineral mines than rebel forces. **British and European bilateral aid policy in the Great Lakes Region must be linked to cessation of illegal exploitation of natural resources and implementation of the Lusaka Accords. Certification schemes should be introduced, where appropriate, to address the exploitation of natural resources.**

# 2. RATIONALE

The visit to the Democratic Republic of Congo (DRC) in August 2001, was planned jointly by the All Party Parliamentary Group (APPG) on the Great Lakes and Genocide Prevention and Oxfam GB, Christian Aid, Save the Children, Tearfund and International Alert. For the purposes of this report, the Great Lakes region refers to DRC, Rwanda and Burundi.

The objective of the visit was to facilitate a fact-finding mission by British MPs to evaluate the response to conflict in DRC. This involved investigating the political and humanitarian aspects of the crisis, specifically:

- how the Lusaka Peace Agreement is being implemented on the ground.
- progress and participation in the Inter-Congolese dialogue.
- exploitation of mineral resources.
- the humanitarian situation and levels of funding.
- Department of International Development (DFID) and Foreign and Commonwealth (FCO) funded projects, including civil society and peace-building.

The All Party Group has been encouraged by the Prime Minister's mention of three million conflict-related deaths in Congo at his Party Conference speech on October 2nd 2001. If the deaths of 7,000 innocent civilians in America warrant the enormous response of the international community in the military and economic sphere – and they do – then surely the deaths of 2.5 million civilians in the Congo warrant an equally vigorous response.

*Project visit to CAJED transit centre in Goma:*
**Baraka** (16 years old.)
"I left Rwanda in 1994. My family were moderate Hutus, but they were sympathising with the Tutsis. My aunt was a Tutsi, so we hid my aunt's family. I fled to DRC with my parents, but they died after we arrived. The Red Cross registered me and I went back to Rwanda. From an orphanage in Rwanda I was taken to Gisenyi. A member of my family was there but they chased me away, because they didn't want to look after me. So after that I went back to Masisi in DRC. One time I was in the market selling potatoes and the military (RCD) came and kidnapped me, they conscripted me. They took me to their military position, but I escaped. After that I was taken back to Rwanda, but the border-guards wouldn't let me enter because I have no family there anymore who will take me. Now I am back in DRC, but they don't want me here either. I ask you to find me country of exile where I can live. That's all."



**A successful Inter Congolese Dialogue, addressing issues of citizenship, would be a crucial milestone in the peace-process. It is vital that the parties involved develop a clearly defined working relationship to tackle the difficult questions ahead.**

**Greater support should be given to the office of the ICD facilitator, Sir Ketumile Masire. The UK government currently provides financial support (£43,000 in 2001) and a technical expert to the facilitator. We urge the Government to double this.**



# 3.4 EXPLOITATION OF NATURAL RESOURCES

The war in DRC is currently motivated by both security and economic concerns. Throughout the visit people expressed strongly held views that security issues were a pretext for mineral exploitation. The Congo is renowned for its natural resources, and has 8% of the world's diamond reserves.[17] There are plentiful supplies of copper, cobalt, coltan (columbo-tantalite[18]) gold and zinc. Mining previously accounted for 3/4 of export revenue and 1/4 of GDP.[19] Rwanda and Uganda both cite security concerns as their reason for military involvement in DRC.

**Senior International Observer:** "It is important to make the distinction between trade happening between Kigali and the Kivus a decade ago and the situation now. The previous governor of Kivu built roads and schools. The RCD is raping the country. They are unaccountable and have done nothing for the people."

**Congolese citizen, Kinshasa:** "I don't care what the government says. Zimbabwe's reasons for being here are in the first place economic."



**We believe – as does the British Government – that attacks on Rwanda between 1995-1998 by Interahamwe and ex-FAR militias based in Eastern DRC, and the failure of the DRC Government to prevent their activity, justified Rwanda's initial intervention in DRC. However, Rwanda's security justification is now in doubt: Rwanda's military bases – in common with those of other foreign governments in DRC - are more closely linked to the positioning of mineral mines than rebel forces.**

The table overleaf shows how Ugandan and Rwandan troops are stationed next to mineral or timber resources. We received reports that Uganda is responsible for exploiting timber in 800 sq. km of rainforest[20]. It is also alleged that the Mayi Mayi are involved in exploiting natural resources, especially coltan, for their own self-gain[21]. A correlation is also visible for Zimbabwe between deployment and mineral resources.

### 3.4.1 Location of troop deployment and existence of natural resources[22]

| POSITION OF UPDF and FLC* | RESOURCE | POSIITION OF RPA and RCD | RESOURCE |
|---|---|---|---|
| **Province Orientale/Ituri** | | **Maniema** | |
| Mongwalu | Gold | Punia | Coltan, gold |
| Nioka | Timber | Kalima | Cassiterite, gold, coltan |
| Bunia | Gold, coffee | Lubutu | Diamonds, gold |
| Watsa | Gold | Kindu | Timber |
| Durba | Gold | Lokando | Gold |
| Mambasa | Timber, diamonds, very good coltan | Kailo | Gold, cassiterite |
| | | Kama | Coltan, gold |
| | | Kasese | Gold |
| Bambou mine | Gold | Wamaza | Gold |
| Kil Moto | Gold | Saramabila | Gold, coltan |
| Bafwasende | Gold and diamonds, coltan | **S.Kivu** | |
| | | Shabunda | Coltan, gold |
| Buta | Gold and diamonds | Lulingu | Gold and coltan |
| Banalia (FLC only) | Gold and diamonds | Fizi | Gold |
| Isiro | Gold, coffee, palm oil | Baraka | Gold |
| | | Ninja | Coltan, gold |
| **N.Kivu** | | Kalehe (Numbi) | Tourmaline, emerald, coltan, niobium |
| Beni | Timber, palm oil | | |
| Butembo | Gold, coffee, timber | Walungu | Gold, coltan |
| | | Kamituga | Gold, cassiterite, tourmaline |
| **Equateur** | | | |
| Gabadolite | Some coffee, timber | Kitutu | Gold, palm oil |
| | | Walikale | Gold, timber, coltan |
| | | Bunyakire | Coltan |
| | | **N. Kivu** | |
| | | Masisi | Coltan |
| | | Walikale | Coltan, diamonds |
| | | Rutshuru | Pyrochlore (niobium) |
| | | Lubutu | Coltan, gold |
| | | Myanga | Coltan |
| | | Kibabi | Coltan |
| | | Pinga | Coltan |
| | | **Province Orientale** | |
| | | Road to Banalia | Diamonds |
| | | Kisangani town | Diamonds |



| POSIITION OF RPA and RCD | RESOURCE |
|---|---|
| Kasai Orientale | |
| Lodja | Diamonds |
| Lusambo | Diamonds |
| Katanga Province | |
| Manono | Cassit./coltan, copper, pewter, |
| Vyura | Gold |
| Kabongo | Gold |

| ZIMBABWE ARMY | RESOURCE |
|---|---|
| Katanga (Shaba) | |
| Lubumbashi | Cobalt, copper |
| Kolwezi | Copper |
| Shinkolobwe | Uranium |
| Mitwaba | Gold |
| Kisenge | Manganese |
| Kasai Occidentale | |
| Kananga | Diamonds |
| Tchikapa | Diamonds |
| Equateur | |
| Ikele | Timber, diamonds |
| Mbandaka | Timber, diamonds |
| Kasai Orientale | |
| Mbuji Mai | Diamonds |
| Lusambo | Diamonds |
| Kamina | Diamonds, copper |
| Kinshasa | - |

| ANGOLAN ARMY | RESOURCE |
|---|---|
| Kasai Orientale | |
| Mbuji Mayi | Diamonds |
| Bas Congo | Petroleum |
| Mbazangungu | Timber |
| Inga Dam | Hydropower |
| Katanga | |
| Kolwezi | Copper |
| Lubumbashi | Cobalt, copper |
| Kinshasa | - |

More attention must be directed at all countries involved in resource exploitation in the DRC.
A controversial UN report on the illegal exploitation of precious minerals in DRC, published in April 2001, was heavily critical of Rwanda, Uganda and the rebel movements.

The report accused the Rwandan-backed RCD and the Ugandan-backed FLC[23] of systematically looting gold, diamonds, coffee, wood, coltan and other resources in areas under their control. However, the report was widely attacked for being insufficiently rigorous. As a result, the UN Security Council has called for more research. Whilst we agree that the report was unbalanced and flawed in some areas, during the course of our visit we heard numerous eyewitness reports which confirmed that the broad findings were credible.

Large sums of money from the DRC mineral trade flow through Rwanda and Uganda. Approximate estimates for the value of trade in minerals leaving the Kivus are around US $100m annually[24]. Last year, Uganda made nearly as much money from gold exports as from coffee, despite having hardly any reserves at home[25]. Similarly, Rwanda produced 83 tons of coltan, but exported 603 tons[26]. The discrepancy between the domestic production and the export volume of coltan from Rwanda is 520 tons. Almost certainly, the balance comes from mining in the DRC. Whilst foreign exchange data merely shows where produce was sold, and not by whom (eg the Rwandan / Ugandan Governments, or private companies and individuals), the implication is clear.

In Goma, several reliable sources alleged[27] that the RPA and the RCD monopolise mineral trade by controlling the mining areas and the Rwandan border crossing. We were told that the RCD Department of Mining and Energy is linked to individual brokers buying and selling minerals. People are afraid to take high value goods to Kigali as they are easy targets for the military who pick them off as members of the Interahamwe.

We heard reports that the RCD fix local coltan prices by commissioning civilians to purchase coltan from miners. The process starts in the middle of the mines, where the military influence miners to sell coltan to intermediaries in the local markets such as Rubaya or Kibabi. The military own some mines, and bring over prisoners from Rwanda's jails to mine them[28]. The RPA and RCD steal minerals from local miners and force local Congolese to mine at gun-point. Military helicopters fly to Walikali airstrip from Kigali about five times a week to deposit arms and other ammunitions at various locations and carry back coltan.



In Western Congo, Zimbabwe[29], Angola, and Namibia are engaged in similar activity. Whilst their activity is arguably more "legal", as they have been invited in by the DRC Government, it is no less exploitative.

Angola controls DRC-Kinshasa's petrol distribution and has positioned itself to control future exploration in Kinshasa's offshore territorial Congo basin. Namibia was given a stake in the Miba Diamond Company, which gave them an extra incentive to defend Mbuji Mayi diamond centre. The Namibian ministry of defence has also been given a diamond concession in Western Kasai. Senga Mines of DRC has a joint venture with Comminimex of Zimbabwe, and with Oryx Zimcam. Both were granted diamond concessions belonging to the Union Minere de Bakwanga in Kasai. Zimbabwe received copper and cobalt concessions in Katanga and Zimbabwean banks operate in Kinshasa to facilitate the financing of mineral developments.

Wherever, and by whomever mineral exploitation takes place, it results in capital flight out of DRC at the expense of the country's own development. Insecurity has distorted local economies in rebel held territory, making the mining of minerals an attractive livelihood for local people. It is argued that this has had a negative effect on sustainable development because local people no longer cultivate land in rural areas. For example, people have been attracted to mining coltan and selling it in local towns to buy food. A dependency on coltan is erratic and dangerous. Local people in DRC told us that one kilogram of coltan only fetched $0.50 as opposed to $70 a year ago[30].

The commercialisation of military activity by all sides in DRC raises serious concerns, as traditional exit strategies, such as the return of stability or achievement of a strategic foreign policy objective are less relevant if the occupying army participates in commercial enterprise. If forces are essentially self-funding, the financial constraints of deployment become marginalised. While semi-commercial criteria can create an incentive for entering a conflict, establishment of entrepreneurial schemes by military commanders and political elites provides a strong disincentive for troop withdrawal.

******

**An even handed approach must be taken with all parties involved in the illegal exploitation of resources. Appropriate pressure must be brought to bear to end the suffering that has escalated around mineral rich areas.**

**We urge the UK government to respond publicly to the findings of the UN's report of the External Panel on Illegal Exploitation of natural resources and other forms of wealth in the Democratic Republic of Congo (S/2001/357), and to the addendum report, when it is published.**

The APPG is deeply concerned about war profiteering in DRC. Individuals, companies and governments are making huge financial gains from the mineral trade. There is little evidence that the exploitation is funding any core social services or boosting the local economy. We feel that illegal exploitation is now fuelling the conflict. The international community should consider how best to monitor this. Recent campaigns show that consumers and business alike will boycott goods originating from war-zones.

**The APPG welcomes the UN initiative to introduce certification schemes detailing the country of origin for diamonds. We recommend similar certification schemes, where appropriate, to address the exploitation of other precious resources.**

**Annexe RRDC 76**

# Auditions devant la Commission d'enquête parlementaire "Grands Lacs", Sénat de Belgique, Session ordinaire 2001-2002

**(Extraits)**

GR 4

# Belgische Senaat

Gewone Zitting 2001-2002

## Parlementaire onderzoekscommissie «Grote Meren»

Hoorzittingen

Vrijdag 7 december 2001

Namiddagvergadering

## Verslag

GR 4

# Sénat de Belgique

Session ordinaire 2001-2002

## Commission d'enquête parlementaire «Grands Lacs»

Auditions

Vendredi 7 décembre 2001

Réunion de l'après-midi

## Compte rendu

### Hoorzitting met de heer J. Peleman, directeur van IPIS

### Audition de M. J. Peleman, directeur d'IPIS

*(Voorzitter: de heer André Geens)*

**De heer J. Peleman**. – Ik ben geen Afrika-expert. Anderen in ons land hebben een grotere expertise op dat vlak. Mijn expertise beperkt zich tot de kennis van netwerken die te maken hebben met de trafiek in grondstoffen, de wapentrafiek en het verlenen van gewapende steun, het sturen van mensen die opleidingen geven, huurlingen en het gebruik van transport in de wapentrafiek. Deze expertise is natuurlijk wel nuttig voor het onderzoek naar de legale of illegale exploitatie van grondstoffen in het gebied van de Grote Meren en naar het verband van die exploitatie met de oorlogsinspanning van de verschillende oorlogvoerende partijen.

Er bestaat geen handleiding om deze expertise uit te bouwen. Mijn methodologie bestaat erin me zeer lang met het thema bezig te houden, zoveel mogelijk te lezen en proberen te weten te komen van andere experts en op de duur een reputatie op te bouwen waardoor ik een draaischijf van informatie wordt. Zeer veel journalisten, onderzoekers, niet-gouvernementele organisaties en zelfs trafikanten benaderen mij. Bij elk van die ontmoetingen blijft er een stukje informatie hangen. Op basis daarvan krijg ik een totaalbeeld van de situatie. Ik probeer de evolutie bij te houden van de verschillende netwerken, van de tussenpersonen, van de cruciale spelers en van de bedrijven. Ik houd me niet enkel bezig met de Grote Meren, maar ook met andere conflictgebieden, zoals Sierra Leone, Liberia, Guinee, gedeeltelijk Zuidelijk Afrika en Angola.

Angola wordt niet tot het gebied van de Grote Meren gerekend, maar het conflict in Angola is voor een deel de sleutel tot de oplossing van het probleem in Congo. Zeker op het vlak van het machtsevenwicht in de regio is Angola ongetwijfeld de belangrijkste speler op het internationale toneel en in de regio zelf, ook voor de buurlanden van Congo, zoals Uganda en Rwanda, de Centraal-Afrikaanse Republiek en Congo-Brazzaville. Bij de netwerken zijn de verhoudingen tussen machthebbers in de regio van belang. De rol van Angola en van de Angolese oorlogseconomie, die gedeeltelijk verweven is met de Congolese, mag niet onderschat worden.

Wat Angola betreft, worden de inkomsten uit UNITA-diamant vaak tegenover die uit olie geplaatst. Angola is de zesde producent van diamant ter wereld en het Angolese diamant heeft een hogere waarde per karaat dan het Congolese. Degenen die menen de Antwerpse diamantsector te moeten verdedigen, zijn van oordeel dat vooral naar de olie-inkomsten moet worden gekeken, omdat die omvangrijker zijn dan de diamantinkomsten.

Dat is zeer zeker waar. De inkomsten uit olie liggen vele malen hoger dan die uit diamant, maar we mogen toch niet vergeten welke cruciale rol diamant speelt in Afrika voor de regimes en met name voor de oorlogseconomieën.

Grote oliecontracten en wellicht ook andere grote grondstoffencontracten in Congo zijn in handen van multinationals.

*(Présidence de M. André Geens)*

***M. J. Peleman*** *. – Je ne suis pas un spécialiste de l'Afrique. Mon expertise se limite à la connaissance des réseaux impliqués dans le trafic de matières premières et d'armes et dans l'apport d'une aide armée, l'envoi d'instructeurs et de mercenaires et l'utilisation des moyens de transport dans le trafic d'armes. Cette expertise peut bien sûr être utile à l'étude de l'exploitation légale ou non des matières premières de la région des Grands Lacs et du lien entre cette exploitation et l'effort de guerre des différents belligérants.*

*Cette expertise n'est tirée d'aucun manuel. Ma méthodologie consiste à me pencher très longuement sur le thème, à lire le plus possible, à tenter d'apprendre d'autres experts et à me forger à la longue une réputation faisant de moi une plaque tournante de l'information. De très nombreux journalistes, des chercheurs, des organisations non gouvernementales et même des trafiquants s'adressent à moi. Chacune de ces rencontres m'apporte des bribes d'informations qui me permettent de dresser un tableau complet de la situation. Je m'efforce de suivre l'évolution des différents réseaux, des intermédiaires, des acteurs cruciaux et des entreprises. Je ne m'occupe pas seulement des Grands Lacs mais aussi d'autres régions déchirées par des conflits, comme la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée, une partie de l'Afrique australe et l'Angola.*

*L'Angola n'appartient pas à la région des Grands Lacs mais le conflit qui y sévit est en partie la clé de la solution du problème congolais. Concernant l'équilibre des forces dans la région, l'Angola est sans nul doute l'acteur principal sur la scène internationale et dans la région même, y compris pour les voisins du Congo, comme l'Ouganda et le Rwanda, la République centrafricaine et le Congo-Brazzaville. Il ne faut pas sous-estimer son rôle et celui de l'économie de guerre angolaise, laquelle est en partie imbriquée dans l'économie de guerre congolaise.*

*Pour l'Angola toujours, les revenus tirés du commerce de diamants de l'UNITA sont souvent opposés aux revenus générés par le pétrole. Ce pays est le sixième producteur de diamants au monde et le diamant angolais a une valeur plus grande par carat que le diamant congolais. Ceux qui croient devoir défendre le diamant anversois pensent qu'il faut surtout s'intéresser aux revenus issus du pétrole parce qu'ils sont supérieurs à ceux du diamant.*

*C'est très certainement vrai mais il ne faut pas oublier le rôle crucial que joue le diamant en Afrique pour les régimes et notamment les économies de guerre.*

*De grands contrats pétroliers et sans doute aussi d'autres grands contrats portant sur des matières premières sont, au Congo, aux mains de multinationales. Une très petite élite voit croître son compte bancaire en Suisse grâce aux bonus réalisés par le leasing*

Binnen de opdracht van de commissie lijkt het mij haalbaar een lijst op te stellen van de concessies met hun parameters, de geschatte reserves en de betrokken actoren. Als de tijdbom dan op een latere datum zou ontploffen, beschikken we over een dossier waaruit blijkt dat die contracten in verdachte tijden zijn gesloten en dat die concessies onder de prijs zijn verkocht.

De onderzoekscommissie zou die namen en de informatie waarover zij beschikt, kunnen publiceren en vervolgens kunnen beslissen het dossier te laten rusten tot op het ogenblik dat er geschillen ontstaan. Een groot kobaltproducent die een som onder de tafel heeft betaald, is desalniettemin een beursgenoteerd bedrijf dat een meldingsplicht heeft ten aanzien van de aandeelhouders. Over zo een bedrijf kan de vereiste informatie makkelijk worden ingewonnen.

Een voorbeeld van een mega-frauduleus contract is dat van die Caribische Bank, die eigenlijk niet of enkel in *cyberspace* bestond. Zij heeft een contract getekend voor 60% van de goudvoorraden in Oost-Congo met Wamba dia Wamba. Met dergelijke zaken moet men natuurlijk naar de gerechtelijke diensten van het betrokken land lopen. Ik weet niet of u dit dossier kent, maar het is wel relevant. De *International Bank of Grenada* had op een bepaald ogenblik een contract getekend met Wamba dia Wamba. Er was voorzien in een financiering van de RCD-Goma, die op dat ogenblik nog niet was gesplitst. De splitsing heeft met zich meegebracht dat de documenten vrij snel na de ondertekening het daglicht zagen. De *International Bank of Grenada* zou de RCD sponsoren in ruil voor 60% van alle goud- en diamantvoorraden in Oost-Congo. De man achter die bank stond in verschillende landen op de zwarte lijst. De tegoeden van de bank waren verzekerd door een verzekeringsmaatschappij die op het *Dominion of Melchizedek* was gevestigd. Het gaat hier om een bijbels koninkrijk met een website, dat door de Centraal-Afrikaanse Republiek was erkend, maar dat verder niet bestaat. Ook over dergelijke frauduleuze contracten is dus informatie beschikbaar.

Wamba dia Wamba beweerde dat Salim Saleh, de broer van de Ugandese president, hem erin heeft gelokt om het akkoord met deze mensen te ondertekenen en dat hij werd bedreigd indien hij weigerde. Het document werd onder meer ondertekend door een mevrouw Piskounova, een van de groothandelaars in coltan in Oost-Congo. Er is dus in bepaalde dossiers sprake van regelrechte frauduleuze praktijken, zeg maar georganiseerde misdaad. De betrokkenen werken zich op het terrein in, sluiten bepaalde akkoorden en worden vervolgens belangrijke spelers in de coltanhandel.

Dit zijn de interessante dossiers, waar pas echt sprake is van plundering. Er wordt snel geld betaald omwille van de onmiddellijke militaire en strategische belangen van rebellenbewegingen als de RCD, die een deel van de tegoeden ver onder de prijs weggeven. Dat komt de belangen op korte termijn van de betrokken bewegingen wel ten goede, maar is nefast voor de langetermijnbelangen van Congo. Bij dergelijke fraudeurs kan echt over plundering worden gesproken.

Wat de andere dossiers betreft, zijn voor internationale handelsrechtbanken zeer veel geschillen hangende tussen bedrijven en het Congolees regime. Twee dagen nadat Kabila het akkoord met Banro, het bedrijf achter Sominki, het vroegere Sakima in Oost-Congo, heeft geschrapt, is het conflict in 1998 opnieuw losgebarsten. Veel onderzoekers zagen dan ook een rechtstreeks verband tussen Banro's belangen, die door Kabila werden geschaad, en het begin van het conflict.

Banro, een vrij groot mijnbouwbedrijf dat betrokken is bij een koper- en cobaltconcessie, zou nu toch een akkoord met het nieuwe regime in Kinshasa sluiten. Over de concessies die in rebellengebied gelegen zijn, zouden ze echter met de rebellen een akkoord sluiten waarbij het bedrijf zich ertoe verbindt een heffing op zijn productie te betalen. Deze informatie moet wel nog worden geverifieerd. Dit is toch wel merkwaardig; de soevereiniteit van Congo is in tweeën gesplitst door de militaire situatie op het terrein. De investeerder houdt hier blijkbaar, zelfs met de instemming van het regime in Kinshasa, rekening mee.

Dat is een van de contracten met belangrijke investeerders die onlangs nog werden gewijzigd. Vele bedrijven hebben overmacht ingeroepen en hebben de terreinen in 1998 en 1999 verlaten. Zij hebben de 'tijdbommen' ondertekend, contracten met enige rechtsgeldigheid, en ze kunnen hun concessies claimen op het ogenblik dat het hun gunstig uitkomt. Het zou dan ook goed zijn om

*acteurs concernés. Si la bombe à retardement explosait à une date ultérieure, nous disposerions d'un dossier qui prouverait que les contrats ont été conclus à une époque trouble et que les concessions ont été vendues en dessous de leur prix.*

*La commission d'enquête pourrait publier ces noms ainsi que les informations dont elle dispose et décider de laisser dormir ce dossier jusqu'à ce que des litiges apparaissent.*

*Un important producteur de cobalt qui a payé des dessous de table reste néanmoins une entreprise cotée en bourse qui a une obligation de communication vis-à-vis de ses actionnaires. Il est donc possible d'obtenir des informations à son sujet.*

*Exemple de fraude gigantesque, la Banque des Caraïbes qui n'existait que dans le cyberespace, a signé un contrat pour 60% des réserves d'or de l'Est du Congo, avec Wamba dia Wamba. Pour ce genre d'affaires, il faut évidemment s'adresser aux services juridiques du pays concerné. Je ne sais pas si vous connaissez ce dossier, mais il est significatif. L'« International Bank of Grenada » avait signé un contrat avec Wamba dia Wamba prévoyant un financement du RCD-Goma, avant sa scission. Après celle-ci, les documents ont été rapidement mis à jour. L'« International Bank of Grenada » sponsoriserait le RDC en échange de 60% des réserves d'or et de diamant de l'Est du Congo. L'homme de paille de cette banque figurait sur la liste noire. Les actifs de cette banque étaient assurés auprès d'une compagnie d'assurances établie dans le Dominion de Melchisédech, un royaume biblique possédant son site web, reconnu par la République d'Afrique Centrale, mais n'ayant pas d'autre existence. On dispose donc d'informations sur ce genre de contrats.*

*Wamba dia Wamba prétendait que Salim Saleh, le frère du président ougandais, l'avait embobiné pour qu'il signe cet accord et qu'il avait reçu des menaces s'il ne le faisait pas. Le document a notamment été signé par une certaine Mme Piskounova, une des grossistes en coltan dans l'est du Congo. Il s'agit donc clairement de pratiques frauduleuses et de criminalité organisée.*

*Voilà les dossiers intéressants, où on a clairement affaire à un pillage. On subsidie les intérêts militaires et stratégiques immédiats des mouvements rebelles, comme le RCD, qui acceptent de céder des concessions à bas prix. Cela sert les intérêts de ces mouvements à court terme, mais est néfaste pour les intérêts du Congo à long terme.*

*Pour les autres dossiers, de nombreux litiges entre des entreprises et le régime congolais sont en suspens devant les tribunaux internationaux de commerce. En 1998, deux jours que Kabila eut dénoncé l'accord avec Banro – l'entreprise qui se cache derrière Sominki – le conflit a repris. De nombreux chercheurs voyaient donc un lien direct entre les intérêts de Banro – que Kabila avait lésés – et le début du conflit.*

*Banro, une grande entreprise minière associée à une concession de cuivre et de cobalt, conclurait à présent quand même un accord avec le nouveau régime de Kinshasa. Pour les concessions situées sur les territoires des rebelles, l'entreprise aurait aussi conclu un accord avec les rebelles, s'engageant à payer une taxe sur sa production. Ces informations doivent encore être vérifiées. La souveraineté du Congo est scindée en deux par la situation militaire sur le terrain, ce dont les protagonistes tiennent compte.*

*C'est un des contrats qui ont été modifiés récemment. De nombreuses entreprises ont invoqué la force majeure et ont quitté les territoires en 1998 et en 1999. Ils ont signé des accords qui ont une certaine valeur juridique et peuvent réclamer leurs concessions lorsqu'ils le jugeront opportun. Il s'agit donc d'une véritable bombe à retardement. Il serait intéressant de disposer d'une liste de ces contrats, ce qui permettrait de voir si le prix convenu est correct et s'il ne faut soutenir le Congo dans une renégociation de ces accords.*

*Une autre question concernait la part de la De Beers dans le commerce du diamant brut. Pendant de nombreuses années, ce pourcentage était réparti moitié-moitié: la moitié de ce qui arrive à Anvers vient de Londres, donc de De Beers; le reste vient des outside markets, c'est-à-dire directement d'une série de pays principalement africains. Au total, 90% du commerce du diamant brut passe par Anvers.*

GR 5

# Belgische Senaat

Gewone Zitting 2001-2002

## Parlementaire onderzoekscommissie «Grote Meren»

Hoorzittingen

Vrijdag 14 december 2001

Ochtendvergadering

## Verslag

GR 5

# Sénat de Belgique

Session ordinaire 2001-2002

## Commission d'enquête parlementaire «Grands Lacs»

Auditions

Vendredi 14 décembre 2001

Réunion du matin

## Compte rendu

### Hoorzitting met de heer Stefaan Marysse, professor (UA), en mevrouw Cathérine André, onderzoeker (UA en UCL)

*(Voorzitter: de heer André Geens)*

**De heer Stefaan Marysse**. – Mevrouw André en ikzelf zullen het hebben over de economische ontwikkeling en plundering in de regio van de Grote Meren. Ik zal eerst over de evolutie van de ontwikkeling in Congo spreken, terwijl mevrouw André aandacht zal het hebben voor de evolutie van de ontwikkeling in Rwanda en Burundi. In een volgend punt zal ik het hebben over de definitie van plundering, waarbij ik afwijk van de definitie gegeven door het UN-panel. Plundering definiëren is problematisch.

**De voorzitter**. – Deze commissie is niet van plan om het onderscheid tussen legale en illegale plundering te maken. We bekijken zowel de legale als de illegale handel in grondstoffen, alle handel die kan bijdragen tot de financiering van de oorlog. Beide kunnen onder het begrip plundering vallen.
De commissie moet nog uitmaken wat ze onder plundering verstaat, maar voor mij staat het vast dat plundering even goed door een zogenaamd legale regering kan gebeuren. De opbrengst van de grondstoffen moet de bevolking ten goede komen. Als ze de machthebbers of de financiering van de oorlog ten goede komt, is dat voor ons even erg.

**De heer Stefaan Marysse**. – Het rapport van de Verenigde Naties is schitterend op sommige punten, maar de definitie van plundering in dit rapport is een probleem. Ik kom daaarop terug.

Mevrouw André zal de link maken tussen plundering en financiering van de oorlog in Rwanda en Oeganda.

### Audition de M. Stefaan Marysse, professeur (UA), et de Mme Cathérine André, chercheur (UA et UCL)

*(Présidence de M. André Geens)*

**M. Stefaan Marysse**. – Mme André et moi-même allons évoquer le développement économique et le pillage de la région des Grands Lacs. Je commencerai par le développement du Congo tandis que Mme André s'intéressera au Rwanda et au Burundi. Je parlerai ensuite de la définition du pillage, qui diffère de celle des Nations Unies. Le terme « pillage » est difficile à définir.

**M. le président**. – Cette commission n'entend pas faire de distinction entre pillage légal et illégal des matières premières. Les deux peuvent, en effet, contribuer au financement de la guerre.
La commission doit encore déterminer ce qu'elle entend par pillage mais pour moi, il est clair que le pillage peut être aussi être le fait d'un gouvernement « légal ». Le produit des matières premières doit profiter à la population. Qu'il profite aux dirigeants ou finance la guerre est pour nous tout aussi grave.

**M. Stefaan Marysse**. – Le rapport des Nations Unies est remarquable sur certains points, mais la définition qu'il donne du pillage est problématique et j'y reviendrai.

Mme André va faire le lien entre le pillage et le financement de la guerre au Rwanda et en Ouganda.

Voor 1999 en 2000 is vooral coltan belangrijk. Een groot gedeelte van de toegevoegde waarde ervan verlaat het land. Ook de vernietiging van het tropisch hardhoutwoud in Oost-Kongo is een absolute ramp. Elke dag gaan ladingen hout over de grens met Oeganda.
Mevrouw André zal nu aantonen wat de plundering voor de Congolese en Oegandese economie betekent. Nadien zal ik spreken over het belang van het Kabila-regime voor de geallieerden.

**Mevrouw Cathérine André**. – Op deze grafiek ziet u de toegevoegde waarde in 1999 en 2000 voor diamant, goud, coltan en hout, in Rwanda en in Oeganda.
Zoals professor Marysse al uitlegde, hebben we getracht de omvang te meten van de plundering door Rwanda en door Oeganda van erts en hout uit Congo. Ik heb telkens de officiële exportcijfers uit de IMF of VN?rapporten aangekruist. We hebben de waarde van de doorvoer voor elk product berekend en het gedeelte van de toegevoegde waarde dat naar Rwanda en Oeganda gaat.
Wat Rwanda betreft, valt vooral de omvang op van de plundering van coltan. De doorvoer van dit product bedraagt 8,4% in 1999 en 7,1% in 2000 wat enorm is voor een zwakke economie.
Door deze doorvoer kan Rwanda zijn officiële militaire uitgaven verdubbelen. Het bedrag van de doorvoer is ongeveer even groot als de hulp die het land in 2000 ontving en bedraagt twee derden van de in 1999 verstrekte hulp.
Wat Oeganda betreft, is de doorvoer van producten uit Congo economisch minder belangrijk. Niet alleen is de toegevoegde waarde relatief minder belangrijk dan voor Rwanda, de Oegandese economie is bovendien ook sterker.
Deze grafiek geeft ook aan dat het bnp van Congo in 1999 en 2000 met 5% daalde.
Voor de berekening van de toegevoegde waarde hebben we ons gesteund op allerlei informatie over de productie van de betrokken landen.
Vervolgens hebben we getracht daaruit de toegevoegde waarde af te leiden die in Congo bleef. Voor diamant en goud is dit 80%. De overige 20% gingen naar Rwanda en Oeganda. Voor coltan houdt Congo nauwelijks 25% over.

Pour 1999 et 2000, c'est surtout le coltan qui est important. Une grande partie de la valeur ajoutée quitte le pays. La destruction de la forêt équatoriale dans l'est du Congo est également une catastrophe. Chaque jour, des chargements de bois passent la frontière vers l'Ouganda.
Mme André va maintenant vous expliquer ce que représente ce pillage pour l'économie congolaise et ougandaise. Je parlerai ensuite de l'importance du régime Kabila pour les alliés.

**Mme Cathérine André**. – Le graphique que vous avez sous les yeux indique les valeurs ajoutées pour le diamant, l'or, le coltan ou le bois, qui reviennent en 1999 et en 2000, soit au Rwanda soit à l'Ouganda.
Comme l'a expliqué le professeur Marysse, on a essayé de mesurer le pillage organisé par le Rwanda et par l'Ouganda, en essayant d'évaluer la partie des valeurs ajoutées des réexportations des différents produits miniers et du bois en provenance du Congo. Ces produits ont été réexportés par le Rwanda et par l'Ouganda. Pour chacun, j'ai coché les exportations officielles, telles qu'elles apparaissent notamment dans les rapports du FMI ou des Nations Unies. Nous avons calculé la valeur des réexportations pour chaque produit et la part de la valeur ajoutée revenant au Rwanda et à l'Ouganda.
Comme le montre le tableau, pour le Rwanda, c'est le coltan qui donne au pillage toute son ampleur. Pour le Rwanda, la réexportation des produits pillés s'élève à 8,4% en 1999 et à 7,1% en 2000. C'est énorme pour une économie aussi faible que celle de ce pays.
Cette réexportation lui permet de doubler ses dépenses militaires officielles. Elle représente la quasi-totalité de l'aide en 2000 et les deux tiers en 1999.
Pour l'Ouganda, la réexportation des produits du Congo représente nettement moins en termes économiques, d'une part, parce que le total des valeurs ajoutées est relativement moins élevé que pour le Rwanda et, d'autre part, parce que l'économie ougandaise est plus forte. Sur ce graphique, apparaissent également – le professeur Marysse en a parlé – des évaluations des pertes subies par le Congo, à savoir 5% du PIB en 1999 et en 2000.
Pour le calcul des valeurs ajoutées, nous nous sommes d'abord basés sur plusieurs types d'informations concernant la production des pays concernés. Ensuite, nous avons essayé de dégager la part de la valeur ajoutée qui restait au Congo. Pour le diamant et l'or, globalement, on estime cette part à 80% , le solde de 20% revenant au Rwanda et à l'Ouganda, tandis que pour le coltan, elle n'est que de 25%, à peine.

Zoals professor Marysse zegde, is de toegevoegde waarde voor diamant en goud die in Congo blijft belangrijker. De kleine exploitanten en de handelaars zijn zeer goed op de hoogte van de prijzen. Voor coltan heeft Rwanda voordeel gehaald uit een markteffect en vooral uit de prijsverhoging.

Ik kom nu tot de verschillen tussen de Oegandese en Rwandese netwerken. Voor goud, diamant en coltan oefent Rwanda een grotere militaire controle uit op het hele netwerk. Oeganda zorgt meer voor het vergemakkelijken van de exploitatie en het transport. Het steunt daarbij op lokale netwerken. De economische plundering van Congo bestond reeds vóór de oorlog, maar de wijze waarop dat gebeurt, is met die oorlog veranderd. De Congolezen konden het al lange tijd ongehinderd doen. Nu gebeurt het meer onder militaire controle en voor rekening van twee legers. De militaire controle op de netwerken geeft de legers een maximale opbrengst. Zij handelen op de lokale markt als monopoliehouder. Het geheel van de toegevoegde waarde op doorgevoerde mineralen is relatief hoger voor Rwanda dan voor Oeganda. In het geval van Rwanda komt de opbrengst van de plundering in geen enkele nationale rekening voor. In Oeganda is de opbrengst gedeeltelijk officieel. Hij heeft er bijgedragen aan de economische groei. Om zijn aanwezigheid in Congo te financieren, heeft Rwanda een extrabudgettair systeem opgezet. Oeganda is op een meer doorzichtige manier te werk gegaan. Door de doorvoer officieel te maken en daarop taks te heffen, heeft Oeganda zijn begrotingsinkomsten kunnen doen stijgen en, in dezelfde mate, ook zijn militaire uitgaven. In de twee gevallen heeft de plundering de financiering van de militaire uitgaven mogelijk gemaakt. Langs Rwandese zijde komt de plundering ten goede aan een netwerk dat de oorlog financiert. Langs Oegandese zijde komt ze ten goede aan een netwerk én aan de Staat.

Gelet op de winsten is het economische belang van de aanwezigheid van de twee legers in Congo belangrijk. De kosten van een terugtrekking of de toepassing van de akkoorden van Lusaka zouden hoger zijn voor Rwanda. Oeganda steunt meer op lokale structuren en netwerken waarmee het de handelsactiviteiten kan verder zetten, al leveren het monopolie en de controle van de militairen hogere winsten op. Voor Rwanda daarentegen zouden de terugtrekking van de troepen en de pacificatie van de streek een verlies aan controle op de doorvoer van coltan betekenen en in ieder geval van de exploitatie van goud, een mineraal dat voorheen werd verkocht door Burundi. Het voortduren van het conflict en het geweld maken dus veel grotere winsten mogelijk dan een vredessituatie en de openstelling van de markt voor concurrenten. De bevolking betaalt de tol van het geweld in de regio. Het laatste onderzoek in Congo spreekt van 2,5 miljoen doden door het conflict en van een verarming van de hele streek. AZG zal binnenkort een rapport vrijgeven waarin staat dat de toestand in de conflictzones in Congo uiterst zorgwekkend is.

Het is duidelijk dat in Rwanda de opbrengst van de plundering niet in de economie wordt geïnvesteerd en dus niet aan de bevolking ten goede komt. Voor Oeganda heeft de plundering het niet alleen mogelijk gemaakt de militaire uitgaven te verhogen, maar ook in mindere mate de uitgaven voor ontwikkeling en de sociale uitgaven.

De plundering van de Congolese natuurlijke rijkdommen bestond wel degelijk vóór het begin van de oorlog, met name voor diamant en goud. De oorlog heeft ervoor gezorgd dat de winsten van die plundering andere actoren en andere lokale of nationale netwerken ten goede komen. De conclusie is dat de oorlog veel grotere winsten heeft mogelijk gemaakt.

Comme l'a dit le professeur Marysse, pour le diamant et pour l'or, la valeur ajoutée qui reste au Congo est plus importante car les petits exploitants et les négociants sont particulièrement bien au courant des prix. Pour le coltan, le Rwanda a bénéficié d'un important effet « marché » et surtout, « hausse de prix » .

J'en viens aux différences entre les réseaux ougandais et rwandais. En matière d'or, de diamant et de coltan, le Rwanda exerce un plus grand contrôle militaire de l'ensemble des filières. L'Ouganda se charge plutôt de faciliter l'exploitation et le transport en se reposant sur des réseaux locaux. Si le pillage économique du Congo existait avant la guerre, la manière dont il est réalisé a changé avec la guerre : il était libre pour les Congolais, depuis longtemps, et il se réalise à présent davantage sous encadrement militaire et pour le compte de deux armées. Que permet le contrôle militaire de ces filières ? Il offre une rente maximale aux armées qui agissent sur le marché local en tant que monopoleur. Comme nous l'avons vu, le total des valeurs ajoutées des minerais réexportés est relativement plus important pour le Rwanda que pour l'Ouganda. Dans le cas du Rwanda, les bénéfices du pillage sont extrabudgétaires : ils n'apparaissent dans aucun compte national. Dans l'autre cas, les bénéfices sont en partie officialisés : ils ont notamment participé à la croissance de l'économie ougandaise.

Le Rwanda a mis en place un système extrabudgétaire pour financer sa présence au Congo, tandis que l'Ouganda a opéré de manière plus transparente : en officialisant ses réexportations et en percevant des taxes supplémentaires sur les réexportations, l'Ouganda a pu, de fait, augmenter ses recettes budgétaires et, dans la même proportion, ses dépenses militaires. Dans les deux cas, le pillage a permis le financement des dépenses militaires. Du côté rwandais, le pillage profite à un réseau qui autofinance la guerre, du côté ougandais, non seulement à un réseau mais également à l'État.

Au vu des bénéfices recueillis par ces deux réseaux, les enjeux économiques de la présence au Congo des deux armées sont importants. Le coût d'un retrait ou de l'application des accords de Lusaka serait plus élevé pour le Rwanda. L'Ouganda repose davantage sur des structures et des réseaux locaux avec lesquels il pourrait poursuivre ses activités commerciales – c'est ce qu'il fait actuellement – même si le monopole et le contrôle militaire qu'il exerce lui assurent des bénéfices plus importants. Pour le Rwanda, par contre, le retrait des troupes et une pacification de la Région signifieraient une perte de contrôle de la réexportation du coltan, en tout cas, de l'exploitation de l'or, minerai qui auparavant était écoulé par le Burundi. En d'autres termes, la poursuite du conflit et l'entretien de la violence permettent de recueillir des bénéfices largement supérieurs à ceux retirés en situation de paix et d'ouverture des marchés à la concurrence. La violence dans la région a un coût pour la population. Au Congo, la dernière enquête fait état de 2,5 millions de morts à la suite du conflit et indique une paupérisation de l'ensemble de la région. MSF va sortir très prochainement un rapport signalant que la situation est extrêmement préoccupante dans les zones de conflit au Congo.

Il est tout à fait clair, en ce qui concerne le Rwanda, que les bénéfices du pillage ne sont pas réinvestis dans l'économie rwandaise et qu'ils ne bénéficient donc aucunement à la population. Le pillage a aussi bénéficié à l'Ouganda ; il lui a permis d'augmenter ses dépenses militaires mais, aussi, dans une moindre proportion, ses dépenses de développement et ses dépenses sociales. Le pillage des ressources du Congo existait bien avant le début de la guerre, notamment en ce qui concerne le diamant et l'or. La guerre a provoqué un détournement des bénéfices de ce pillage au profit d'autres acteurs et d'autres réseaux, locaux ou nationaux. En conclusion, la guerre a permis la ponction de bénéfices nettement plus importants.

GR 6

# Belgische Senaat

**Gewone Zitting 2001-2002**

## Parlementaire onderzoekscommissie «Grote Meren»

**Hoorzittingen**
**Vrijdag 11 januari 2002**
**Ochtendvergadering**

## Verslag

GR 6

# Sénat de Belgique

**Session ordinaire 2001-2002**

## Commission d'enquête parlementaire «Grands Lacs»

**Auditions**
**Vendredi 11 janvier 2002**
**Réunion du matin**

## Compte rendu

### Hoorzitting met de heer Christian Dietrich, onderzoeker (IPIS), diamond analyst

*(Voorzitter: de heer André Geens)*

**De heer Christian Dietrich.** - Ik zal het hebben over de diamanthandel, diamantsmokkel en diamantproductie in de Democratische Republiek Congo, Angola en de Centraal-Afrikaanse Republiek. Sinds ongeveer vier jaar houd ik mij bezig met diamant, vooral dan met de productie en smokkel in zuidelijk Afrika. Sinds ik een jaar geleden bij IPIS kwam, heb ik ook onderzoek gedaan naar de banden tussen Centraal-Afrika en Antwerpen. Zodoende heb ik veel informatie ingewonnen over Belgische bedrijven die diamanten uit Centraal-Afrika kopen en importeren.

### Audition de M. Christian Dietrich, chercheur (IPIS), diamond analyst

*(Présidence de M. André Geens)*

**Mr Christian Dietrich.** - I understood that my presentation would concern the diamond trade, diamond smuggling and diamond production in the Democratic Republic of Congo, Angola and the Central African Republic. I have been looking at diamonds for more or less four years, with particular emphasis on production and smuggling routes in Southern Africa. However, since I joined IPIS in Antwerp last year, I have also been looking at the link between Central Africa and Antwerp, thus acquiring much information on Belgium based companies that are buying or importing diamonds from Central Africa.

**M. Christian Dietrich.** - Mon exposé concernera le commerce, la contrebande et la production de diamants en République Démocratique du Congo, en Angola et en République centrafricaine. Je mène depuis environ quatre ans des recherches sur les diamants, et plus spécialement sur la production et les itinéraires de la contrebande en Afrique méridionale. Cependant, depuis que j'ai rejoint l'IPIS à Anvers l'année dernière, j'ai aussi mené des recherches sur les liens entre l'Afrique centrale et Anvers. J'ai donc récolté de nombreuses informations sur les sociétés basées en Belgique qui achètent ou importent des diamants d'Afrique centrale.

Wanneer we proberen te controleren wat in de belangrijke wereldcentra van de diamanthandel binnenkomt en buitengaat, realiseren we ons dat zwakke Afrikaanse landen - vooral Congo - gelegenheden bieden aan de sterkere landen in de regio. Het militaire optreden van Uganda, Rwanda, Zimbabwe, Namibië en Angola gaat gepaard met handel drijven. Al deze landen zijn betrokken bij de diamanthandel in Congo, behalve misschien Angola, waarover we geen informatie hebben. De Namibische overheid heeft toegegeven dat er in het zuiden van de DRC een mijn is; voor de Zimbabwaanse regering is het kopen en verkopen van diamant in Congo een nobele keuze; Rwanda en Uganda zijn actief betrokken bij het toekennen van vergunningen aan personen die diamant uitvoeren vanuit rebellengebieden.

When we are looking towards controlling what is coming in and out of the major global diamond trading centres, we realise that feeble African states - especially the Congo - represent an opportunity for stronger African states within the region. There is a commercialisation of military deployment by Uganda, Rwanda, Zimbabwe, Namibia, Angola. All these countries - except Angola of which there is no information available - are involved in the diamond trade in the Congo. The Namibian government admitted that there is a mine in Southern DRC, the Zimbabwean government has called it a noble option to buy and sell diamonds in the Congo; Rwanda and Uganda are actively involved in the licensing of diamond exporters from rebel territory.

Quand nous tentons de contrôler ce qui rentre et qui sort des grands centres mondiaux de commerce du diamant, nous nous rendons compte que les États africains faibles - notamment le Congo - représentent une opportunité pour les États africains plus puissants de la région. Le déploiement militaire de l'Ouganda, du Rwanda, du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Angola connaît une commercialisation. Tous ces pays - à l'exception de l'Angola pour lequel aucune information n'est disponible - sont impliqués dans le commerce du diamant au Congo. Le gouvernement namibien a admis qu'il y a une mine dans le sud de la RDC ; le gouvernement zimbabwéen a déclaré qu'acheter et vendre des diamants au Congo est un choix noble ; le Rwanda et l'Ouganda sont activement impliqués dans l'octroi de licences aux exportateurs des territoires rebelles.

Wanneer we de diamant willen controleren wanneer hij in Europa binnenkomt, vergeten we dat alle Congolese buurlanden van deze diamanthandel profiteren en dat we niet weten wat ze met hun diamanten doen. We weten niet of de Namibiërs in de DRC effectief diamanten ontgonnen hebben, of ze aan prospectie doen en waar de diamanten naartoe gaan. In Kinshasa is er een Zimbabwaans *comptoir* , de *Minerals Business Company* , dat tijdens het monopolie van *International Diamonds Industries* actief zou zijn geweest. De import van diamant in België, waarbij Zimbabwe als exportland wordt aangegeven, is verwaarloosbaar. Hetzelfde geldt voor Uganda en Rwanda, die eveneens betrokken zijn bij het commercialiseren van de rijkdommen van Congo via hun militair optreden.

As we seek to control the diamond trade as diamonts enter Europe, we forget the fact that all of the Congo's neighbours are profiting from this diamond trade and we do not know what they are doing with their diamonds. We do not know if the Namibians have actually mined diamonds in the DRC, if they prospect and where the diamonds go... There is a Zimbabwean *comptoir* , Minerals Business Company, in Kinshasa which was reportedly operating during the monopoly of International Diamond Industries. We see only negligible imports from Zimbabwe with the provenance of Zimbabwe to Belgium. The same applies for Uganda and Rwanda, which are also involved in commercialising the Congo's resources through military deployment.

Quand nous tentons de contrôler le commerce des diamants lorsque ceux-ci entrent en Europe, nous oublions que tous les voisins du Congo tirent profit de ce commerce et nous ne savons pas ce qu'ils font de leurs diamants. Nous ne savons pas si les Namibiens ont réellement extrait des diamants en RDC, s'ils prospectent ni où vont les diamants. Il existe un comptoir zimbabwéen, *Minerals Business Company* , à Kinshasa dont on dit qu'il opérait durant la période du monopole d'*International Diamond Industries* . Nous ne voyons que les importations zimbabwéennes négligeables en provenance du Zimbabwe vers la Belgique. Le même constat s'applique à l'Ouganda et au Rwanda qui sont également impliqués dans la commercialisation des ressources congolaises grâce à leur déploiement militaire.

GR 8 GR 8

# Belgische Senaat

**Gewone Zitting 2001-2002**

## Parlementaire onderzoekscommissie «Grote Meren»

**Hoorzittingen**
**Vrijdag 18 januari 2002**
**Ochtendvergadering**

## Verslag

### Hoorzitting met de heer Aldo Ajello, Speciaal Vertegenwoordiger van de Europese Unie voor de regio van de Grote Meren

*(Voorzitter: de heer André Geens)*

**De heer Aldo Ajello.** - Ik zou liefst antwoorden op de vragen die u nuttig acht voor het onderzoek. Vooraf wil ik echter de grenzen aangeven van mijn bijdrage aan deze onderzoekscommissie over de delicate kwestie van de plundering van de natuurlijke rijkdommen in de Democratische Republiek Congo.

De Raad heeft mij een politiek mandaat toevertrouwd. Mijn taak is verslagen op te maken over de politieke situatie ter plaatse. Ik ontmoet vaak de presidenten en vooraanstaande figuren van de landen die rechtstreeks of onrechtstreeks bij het conflict betrokken zijn.

Onze informatie over de plunderingen is helaas zeer vaag omdat we niet over een inlichtingendienst beschikken, in tegenstelling tot de landen die ter plaatse inlichtingen inwinnen via hun eigen diensten of via hun onderdanen die in Congo wonen. Onze voornaamste informatiebronnen zijn dus de Verenigde Naties en de NGO's. We hebben geen toegang tot de geheime informatie van landen die dergelijke gegevens alleen op wederkerige basis uitwisselen en zeker niet met de EU.

Politiek zijn we evenwel zeer goed geïnformeerd. De plundering van de natuurlijke rijkdommen is momenteel een fundamenteel probleem in de Democratische Republiek Congo omdat het de financieringsbron en voedingsbodem is van de oorlog. Zonder de plundering is de dure oorlog niet mogelijk, maar de plundering is, althans voor sommige landen, niet de oorzaak van de oorlog.

Nemen we het voorbeeld van Rwanda. De huidige oorlog heeft een lange voorgeschiedenis. Tijdens de oorlog van 1996 verdreef Laurent Désiré Kabila de toenmalige president Mobutu. Die oorlog was het gevolg van een politieke en militaire situatie die iedereen kent. In de vluchtelingenkampen van Goma, Bukavu en Uvira leefden echte vluchtelingen samen met ex-FAR-leden en gewapende Interahamwe. De hele structuur van het voormalige Rwandese regime,

# Sénat de Belgique

**Session ordinaire 2001-2002**

## Commission d'enquête parlementaire «Grands Lacs»

**Auditions**
**Vendredi 18 janvier 2002**
**Réunion du matin**

## Compte rendu

### Audition de M. Aldo Ajello, Représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs

*(Présidence de M. André Geens)*

**M. Aldo Ajello.** - Monsieur le Président, je préférerais répondre aux questions que vous jugez utiles pour l'enquête. Toutefois, je voudrais préciser les limites de mon intervention devant votre commission d'enquête au sujet de la délicate question du pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Le mandat que m'a confié le Conseil est un mandat politique et je fais des rapports relatifs à la situation politique sur le terrain. Je rencontre régulièrement les présidents et les personnalités des pays impliqués dans le conflit, soit directement, soit indirectement.

Malheureusement, sur la question spécifique du pillage des ressources, nos informations sont très vagues parce que nous ne disposons pas d'un service de renseignements, contrairement aux pays qui utilisent les gens de terrain, soit à travers leurs services, soit à travers leurs ressortissants présents au Congo.

En ce qui nous concerne, nos sources d'information sont, outre ce que nous pouvons grappiller par-ci, par-là, les Nations unies et les ONG. Nous n'avons pas accès aux informations classées des pays membres qui ne les communiquent pas, sauf sur une base de réciprocité, mais certainement pas à l'UE. Par contre, sur le plan politique, je suis bien informé et je suis ravi de partager mes informations avec vous.

Le pillage des ressources est aujourd'hui un problème fondamental en République démocratique du Congo parce qu'il finance et alimente la guerre. La guerre n'existerait pas sans pillage, le coût du conflit étant très élevé et supporté par ce pillage, qui n'est cependant pas à l'origine de la guerre, à tout le moins pour certains pays.

Le cas du Rwanda est exemplaire. La guerre actuelle vient de loin. Elle a été précédée par la guerre de 1996, à l'époque où le président Laurent Désiré Kabila évinça le président Mobutu. Cette guerre

dat de genocide had beraamd en uitgevoerd, controleerde de toestand in de vluchtelingenkampen. Generaal Kagame was toen vice-president van Rwanda en hij verklaarde herhaaldelijk aan iedereen die het horen wilde dat hij zelf zou ingrijpen als de internationale gemeenschap niet tussenbeide kwam om de gewapende mannen van de vluchtelingen te scheiden zodat de vluchtelingen die dat wensten konden terugkeren en de gewapende militieleden uit de grensstreek konden worden verwijderd.
Ik heb daarover onder meer verslag uitgebracht aan de Raad Algemene zaken, aan de ministers van Ontwikkelingssamenwerking en aan het Politiek Comité. De Europese Unie en de Verenigde Naties legden evenwel de dreiging van de heer Kagame naast zich neer, in de hoop dat er niets zou gebeuren.
Persoonlijk wist ik dat hij woord zou houden. Toen de regering Kengo het burgerschap betwistte van de Banyamulenge, een Congolese bevolkingsgroep van Rwandese oorsprong, greep hij de kans meteen aan om tot actie over te gaan. De aanval op Congo was klaarblijkelijk al lang voorbereid.
Ik denk dat zijn doel was de vluchtelingenkampen op te doeken en de mensen naar huis te laten terugkeren. Maar hij heeft toen gemerkt hoe zwak het Congolese leger was. De toenmalige regering beging immers de fout een groot offensief te willen lanceren zonder over een leger te beschikken dat sterk genoeg was om die schok op te vangen. President Museveni, die niet wilde dat Kabila Kinshasa zou veroveren, bezorgde mij, nog vóór de inname van Kisangani, een onderhandelingsvoorstel met het oog op het beëindigen van de oorlog. De Congolese regering liet deze kans liggen en koos voor het offensief. Aanvankelijk was de oorlog dus ingegeven door politieke en veiligheidsoverwegingen.
Eens de Rwandese troepen evenwel in Congo hadden postgevat, ontdekten ze algauw dat er wat te verdienen viel. Wat Rwanda betreft, werd de exploitatie van de rijkdommen in ruime mate door de regering georganiseerd, in tegenstelling tot Uganda waar individuele militairen daartoe het initiatief namen.

Rwanda gebruikt de opbrengst voor de financiering van de oorlog en een aantal andere activiteiten. In de marge hiervan spelen ook een aantal individuele belangen een rol.
Wat Uganda betreft, is de exploitatie een zaak van verschillende zeer hoog geplaatste militairen: Salim Saleh, de halfbroer van president Museveni, en generaal Kazini, het hoofd van de generale staf. Dank zij de oorlog kunnen bepaalde individuen dus staatsinkomsten verduisteren voor eigen rekening. Sommige Ugandese militaire groepen leveren zelfs een onderlinge strijd. In Kisangani is er ook een confrontatie geweest tussen Ugandese en Rwandese geallieerden.

résultait d'une situation politique et militaire connue de tous. Dans les camps de réfugiés de Goma, Bukavu et Uvira, d'authentiques réfugiés vivaient en compagnie des ex-FAR et des miliciens Interahamwe. Toute la structure de l'ancien régime rwandais, qui avait conçu et exécuté le génocide, s'était reproduite fidèlement dans les camps de réfugiés et la situation était contrôlée par les génocidaires. Le général Kagame, à l'époque vice-président du Rwanda, déclarait à qui voulait l'entendre - il me l'a répété au moins dix fois - que si la communauté internationale n'intervenait pas pour séparer les gens en armes des réfugiés, de manière à ce que ces derniers puissent rentrer chez eux et que les gens armés soient éloignés des frontières afin de mettre un terme à leurs incursions régulières, il agirait lui-même.
J'ai donc présenté des rapports à ce sujet au Conseil des Affaires générales, au Conseil des ministres de la Coopération, au Comité politique, notamment. L'Union européenne et les Nations unies ont préféré ignorer les menaces de M. Kagame, en se contentant d'espérer que rien ne se passerait.
En ce qui me concerne, je savais, le connaissant, qu'il tiendrait parole. De fait, il a saisi la première occasion - la citoyenneté des Banyamulenge, groupe de congolais d'origine rwandaise, contestée par le gouvernement Kengo - pour franchir le pas. De toute évidence, son attaque était planifiée.
Je crois que son but était de se débarrasser des camps de réfugiés en faisant rentrer les gens chez eux. Il s'est aperçu, en cours de route, de la grande faiblesse de l'armée congolaise parce que le gouvernement de l'époque commit l'énorme erreur de lancer une offensive totale et foudroyante sans disposer de forces armées capables de soutenir le choc. Le président Museveni, qui ne voulait pas que Kabila prenne le contrôle de Kinshasa, m'a contacté avant la prise de Kisangani et m'a remis un plan de négociation en douze points pour mettre un terme à la guerre. Une fois de plus, le gouvernement congolais négligea cette opportunité et préféra lancer l'offensive. Bref, l'objectif initial de la guerre était politique et sécuritaire. Cependant, les troupes rwandaises, une fois installées au Congo, découvrirent rapidement qu'il y avait moyen de se remplir les poches. Dans le cas du Rwanda, l'exploitation des ressources a été largement organisée par le pouvoir central, contrairement au cas de l'Ouganda, où les initiatives individuelles des militaires ont prévalu.
Le Rwanda fit de cette exploitation une source de financement de la guerre et d'autres activités encore. Par ailleurs, il était évident qu'au niveau collatéral, des intérêts individuels entraient en ligne de compte.
En ce qui concerne l'Ouganda, le rôle de divers militaires très haut placés est mis en cause. Je songe en particulier au demi-frère du président Museveni,

Onlangs heb ik zelf kunnen vaststellen dat Kisangani in een echte wurggreep gehouden wordt. We hebben gepoogd de internationale en Europese publieke opinie te mobiliseren om de dringende nood van deze stad te lenigen. Het is een treurige vaststelling dat het Congolese volk zo te lijden heeft door het werk van roofbendes die er op uit zijn een stukje territorium te controleren, bij voorkeur een douanepost, waar veel inkomsten te rapen vallen.

Tot zover de beschrijving van de agressors. Bij de bondgenoten van de regering is de toestand in feite niet erg verschillend. Vooral Zimbabwe gaat zich te buiten aan een doorgedreven exploitatie van de rijkdommen. Dit blijkt duidelijk uit een studie van een Zuid-Afrikaans instituut, die al een tijd geleden werd uitgevoerd en intussen misschien werd geactualiseerd. De toestand is verschillend wat Angola en Namibië betreft. De Angolese belangen zijn van politiek-strategische aard. Voor Angola gaat het er ook om de expansie van UNITA te beperken. Dat lukt Angola geregeld ook zonder aanwezig te blijven op het grondgebied van de Democratische Republiek Congo en het zal zich zeker terugtrekken zodra de toestand dat mogelijk maakt.

Namibië heeft Congo al verlaten.

Het echte probleem is dus Zimbabwe. Zoals in Rwanda is de exploitatie centraal georganiseerd, maar de opbrengst komt ten goede aan privé-personen veeleer dan aan de Staat.

Uganda, Rwanda en Zimbabwe zijn dus de drie landen die het meest betrokken zijn bij de exploitatie van de natuurlijke rijkdommen.

Een interessante vaststelling is dat er een verstandhouding heerst tussen Rwanda en Zimbabwe, ofschoon ze vijanden zijn in het conflict, om elkaars aanwezigheid in Congo te bestendigen.

Op een vergadering van het Politiek Comité verklaarde de Zimbabwaanse minister van Buitenlandse zaken, de heer Mudenge, dat zijn land Congo niet kan verlaten omdat anders een vacuüm ontstaat dat voor de bevolking dramatische gevolgen kan hebben. Alleen als de Verenigde Naties een belangrijke macht sturen, is hij bereid te vertrekken. Na hem nam de speciale gezant van president Kagame, de heer Mazimhaka, het woord om uitvoerig dezelfde stelling te verdedigen.

Ofschoon ze vijanden zijn, hebben ze dus gemeenschappelijke belangen en spelen ze onder één hoedje hetzij in het Politiek Comité, hetzij in de *Joint Military Commission* .

Zo komt Zimbabwe ertoe nabij de Rwandese grens, maar op het Congolese grondgebied, een kleine oorlog te laten voortduren met de ex-FAR en de Interahamwe, die nu omgedoopt zijn tot Armée de Libération du Rwanda (ALIR). De bedreiging van het eigen grondgebeid dient als voorwendsel voor Rwanda om zich niet terug te trekken en Zimbabwe reageert op dezelfde manier.

M. Salim Saleh, et au chef d'état major de l'armée, le général Kazini, qui font des affaires pour leur propre compte, de sorte que cette guerre concrétise un transfert illégal des ressources étatiques vers les poches de certains individus, évidemment au détriment du budget national, soit un transfert net de ressources du secteur public au secteur privé. Certains militaires ougandais se battent même entre eux. En outre, à Kisangani, des affrontements ont eu lieu entre alliés ougandais et rwandais.

Je me suis rendu récemment sur place et j'ai pu constater à quel point la situation était dramatique. Kisangani est une ville assiégée, qui donne l'impression d'être complètement enclavée et qui, faute d'activités économiques, meurt un peu tous les jours. Nous avons tenté de mobiliser l'opinion publique européenne pour essayer d'aider cette ville dont la détresse nous a profondément choqués. Il est, en tout cas, navrant de constater que le peuple congolais souffre des agissements de bandes de malfaiteurs désireux de s'approprier un bout de territoire, les postes de douanes étant particulièrement convoités en tant que détenteurs d'importantes recettes.

Après avoir décrit les agresseurs, j'en viens à présent aux alliés du gouvernement. Leur comportement est, en réalité, plus ou moins identique à celui des premiers. Ainsi, le Zimbabwe se livre à une exploitation très poussée des ressources.

Une étude réalisée par un institut sud-africain - je ne l'ai pas, mais je peux facilement l'obtenir - donne assez bien d'informations à ce sujet. Cette étude, qui n'est pas récente, a peut-être été actualisée par le rapport de la commission d'enquête des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, ce point est évident.

La situation n'est pas la même dans le cas de la Namibie et de l'Angola. L'Angola a des intérêts beaucoup plus politiques, stratégiques, de défense ou de *containment* de l'UNITA, et peut régulièrement y faire face sans rester sur le territoire de la République démocratique du Congo. L'Angola se retirera certainement dès que la situation le lui permettra.

La Namibie, quant à elle, a déjà quitté le Congo.

Le Zimbabwe constitue donc le vrai problème.

Pour résumer, les trois pays les plus impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles sont l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe. Dans le cas de l'Ouganda, l'activité est menée, sur un plan individuel, par des généraux ou d'autres militaires haut placés.

Quant aux deux autres pays, ces pratiques ont lieu de façon beaucoup plus centralisée, même si, dans le cas du Zimbabwe, elles bénéficient beaucoup plus à des personnes privées qu'à l'État.

Il existe - c'est une constatation intéressante - une sorte d'entente cordiale entre les deux ennemis que sont le Zimbabwe et le Rwanda, l'objectif étant de se soutenir mutuellement pour rester au Congo. Lors

**De voorzitter**. - Ik dank de heer Ajello voor zijn interessante en eerlijke antwoorden. Ik denkt dat hij inzake Zimbabwe meer dan gelijk heeft. We hebben het land met enkele collega's bezocht en zelf ben ik al naar vele Afrikaanse landen gereisd waarvan de president niet de lieveling van de bevolking was, maar nergens heb ik bij de gewone mensen zoveel haat gevoeld als in Zimbabwe. Ik hoop dan ook dat de internationale gemeenschap ten minste de moed zal opbrengen om de verkiezingen niet te erkennen want we weten allemaal dat ze niet eerlijk zullen verlopen.
Generaal Kazini en Salim Saleh kunnen hun rol toch enkel spelen omdat ze door Museveni worden gesteund. Of vergis ik me?
Enkele dagen geleden had ik telefonisch contact op het hoogste niveau met Burundi. Er werd me gezegd dat er wordt gedaan wat mogelijk is, maar dat Zimbabwe hen in de wielen rijdt door het gewapend verzet aan de grenzen te blijven steunen, wat zeer zwaar is.
Vorige week werd hier in de commissie verklaard dat Namibië een veilige thuishaven is voor diamant uit bezette gebieden.
Ik denk dat de stelling van de heer Ajello over de Interahamwe juist is, maar waarom slaagt men er dan niet in om iets te doen aan de Interahamwe die nog aan de grenzen aanwezig zouden zijn? Ik spreek in de voorwaardelijke wijs, want ik ben niet helemaai overtuigd dat ze er zijn.
Ik weet wel dat Rwanda een verleden heeft dat ons rode kaken bezorgt, maar dat betekent nog niet dat we van een legitiem regime in dat land kunnen spreken.
Voor zover ik weet is er tot nog toe geen enkele poging gedaan om een vorm van democratie in te stellen. Ik weet perfect dat in Burundi en Rwanda bij verkiezingen niet alle stemmen even zwaar wegen. Dat is zelfs in België niet het geval, maar we maken er geen probleem van omdat we weten dat we met broze evenwichten moeten werken. Burundi heeft vandaag dingen op papier staan en heeft de vaste wil ze ook uit te voeren en ik zie niet in waarom in Rwanda niet hetzelfde kan worden gedaan. De legitimiteit van het Rwandese regime is even gering als die van het Burundese regime en toch blijft men Burundi behandelen als verdacht, terwijl de Rwandezen in de watten worden gelegd. Dat is niet terecht.
Is het hoofdprobleem niet dat Congo in feite geen staat meer is? Er is geen administratie, geen controle, geen leger, geen politie, geen douane en de essentiële instellingen om van een staat te kunnen spreken, bestaan niet meer. De structuur is volledig verdwenen.

**M. le président**. - Je crois que M. Ajello a plus que raison en ce qui concerne le Zimbabwe. Après avoir visité ce pays, je puis dire que je n'ai jamais senti autant de haine dans la population à l'égard de son président. J'espère que la communauté internationale aura le courage de ne pas reconnaître ces élections dont nous savons tous qu'elles ne seront pas honnêtes.
Est-il exact que le général Kazini et Salim Saleh ne peuvent jouer leur rôle que grâce à l'appui de Museveni ?
Il y a quelques jours, j'ai eu un contact au plus haut niveau avec le Burundi. On m'a dit que tous les efforts possibles étaient faits, mais que le Zimbabwe mettait des bâtons dans les roues en soutenant la résistance armée aux frontières.
La semaine dernière, il a été dit devant cette commission que la Namibie était un refuge sûr pour les diamants en provenance de territoires occupés.
Pourquoi ne parvient-on pas à résoudre le problème de la présence des Interahamwe aux frontières, à supposer qu'il soient présents, ce dont je ne suis pas entièrement convaincu ?
Je sais que le passé du Rwanda est une source de honte pour nous, mais cela ne veut pas dire que le régime de ce pays est légitime. Pour autant que je sache, il n'y pas eu la moindre tentative d'instaurer une forme quelconque de démocratie. Au Burundi comme au Rwanda, les voix n'ont pas toutes la même valeur lors des élections. Le Burundi a mis par écrit certaines choses avec la ferme volonté de les réaliser, et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose au Rwanda. La légitimité du régime rwandais est tout aussi limitée que celle du régime burundais, mais on continue pourtant à traiter le Burundi comme un suspect, alors qu'on se montre plein de prévenances pour les Rwandais. C'est injuste.
Le problème essentiel n'est-il pas que le Congo n'est en fait plus un État ? Dans ce pays, il n'y a ni administration, ni contrôle, ni armée, ni police, ni douane. Les institutions essentielles à l'existence d'un État n'existent plus. La structure a complètement disparu.

**De heer Josy Dubié (ECOLO).** - De heer Ajello heeft gelijk. Om een probleem op te lossen, moet men de oorzaken ervan aanpakken. Er kan niet worden ontkend dat de huidige dramatische toestand het gevolg is van de genocide in Rwanda en vervolgens van de aanvallen van de Interahamwe. Het zou gemakkelijker zijn deze mensen te isoleren als de Rwandese regering een inspanning zou doen en de bereidheid zou tonen de discussie aan te gaan over de wenselijkheid van het handhaven van een militaire dictatuur, die een minderheid vertegenwoordigt. Ik weet dat het onmogelijk is snel een democratisch regime met algemeen stemrecht te installeren, maar als de Rwandese regering niet bereid is een inspanning te doen, geeft ze haar tegenstanders geen enkele reden om de strijd te staken. Zouden we geen druk moeten uitoefenen op Rwanda opdat de regering een oplossing mogelijk maakt?

**M. Josy Dubié (ECOLO).** - Monsieur Ajello a fondamentalement raison. Si on veut résoudre un problème, il faut s'attaquer à ses causes. Incontestablement, ce qui a déclenché le processus dramatique que nous vivons aujourd'hui, c'est le génocide rwandais et, ensuite, la poursuite des attaques des Interahamwe. Il faut isoler ces gens-là mais ce serait plus facile si le gouvernement rwandais faisait un effort et démontrait ainsi que, dans un futur plus ou moins proche, il serait disposé à remettre en question le maintien d'un régime militaire représentant la dictature d'une minorité. Je sais qu'il est exclu d'arriver très vite à une démocratie où chaque homme disposerait d'une voix. Mais en ne faisant pas cet effort, le gouvernement rwandais ne fournit aucun argument à ceux de ses adversaires qui veulent désarmer. Ne faudrait-il pas faire pression sur le Rwanda pour qu'il fasse un geste d'ouverture à une solution ?

**De heer Aldo Ajello.** - Verdedigt de heer Museveni hen? Hij belet hen alleszins niet te handelen. Daarvoor zijn er verscheidene redenen. Het is interessant te weten dat er in het Ugandese leger nog andere generaals zijn die met andere groepen dan die van Salim Saleh deelnemen aan de plundering. Er is een strijd binnen het Ugandese leger waaruit blijkt dat de greep die de heer Museveni op het leger heeft, vrij beperkt is. Als president van Oeganda blijft hij wettelijk verantwoordelijk voor het leger. Daaraan kan hij niet ontkomen.

Burundi heeft enorme inspanningen gedaan, die wij ten zeerste waarderen. Ik was aanwezig bij de installatie van de nieuwe regering. Dat was een belangrijk moment omdat we president Buyoya ertoe hebben kunnen overhalen het vredesproces zelfs zonder staakt-het-vuren voort te zetten. Dat was niet gemakkelijk: weinig presidenten zouden dat in die omstandigheden hebben aanvaard. Hij heeft ingestemd met de vorming van een regering van nationale eenheid met alle partijen, ook met vertegenwoordigers van de Palipe-Hutu en van het FRODEBU, die als uiterst radicaal bekend staan.

Als president Buyoya beweert te worden tegengewerkt door Zimbabwe, bedoelt hij dat Zimbabwe de rebellen van de FDD financiert en opleidt. De FNL krijgen minder steun omdat ze in het binnenland gelegerd zijn.

Er zijn twee rebellenbewegingen: de FNL, die zich hoofdzakelijk in het landelijke gebied van Bujumbura bevinden en de FDD in Congo. Het is duidelijk waarom Zimbabwe deze bewegingen steunt: als de oorlog in het oosten voortduurt, moeten de Rwandezen en de Burundezen elkaar daar, op het Congolese grondgebied bevechten en kan Zimbabwe er niet aan ontsnappen. Het is een vicieuze cirkel.

**M. Aldo Ajello.** - M. Museveni les protège-t-il ? Ce qui est certains, c'est qu'il ne les empêche pas d'agir. Il y a plusieurs raisons à cela. Mais l'élément intéressant est que dans l'armée ougandaise, il y a d'autres généraux qui participent au pillage au côté d'autres groupes que celui de Salim Saleh. Il existe une querelle interne à l'armée ougandaise qui montre que le contrôle de M. Museveni sur l'armée est assez limité. Cela dit, en tant que président de l'Ouganda, il reste responsable légalement de cette armée. Il n'est pas question de l'affranchir de cette responsabilité.

Le Burundi a fait des efforts gigantesques que nous avons beaucoup appréciés. J'étais présent à l'installation du nouveau gouvernement. Ce fut un moment important car nous avons réussi à persuader le président Buyoya de faire avancer le processus de paix, même en l'absence de cessez-le-feu. Ce ne fut pas facile : il y a peu de présidents qui auraient accepté de poursuivre un tel processus sans cessez-le-feu. Il a donc accepté la formation d'un gouvernement d'union nationale avec toutes les parties y compris des personnes du Palipe-Hutu ou du FRODEBU connues pour être radicales.

Quand le président Buyoya vous dit que le Zimbabwe lui met des bâtons dans les roues, c'est parce que ce pays fait exactement ce dont je viens de vous parler : il finance, soutient et entraîne les rebelles du FDD, le FNL n'obtenant qu'un appui plus marginal parce qu'il est basé à l'intérieur du pays.

Il y a deux mouvements rebelles : le FNL, basé essentiellement dans la zone rurale de Bujumbura, et le FDD basé au Congo. La raison de l'appui du Zimbabwe est simple : dans la mesure où la guerre à l'est continue, les Rwandais et les Burundais seront obligés de se battre sur ce front, à l'intérieur du Congo, et le Zimbabwe n'en sort pas. C'est toujours

GR 11

# Belgische Senaat

**Gewone Zitting 2001-2002**

## Parlementaire onderzoekscommissie «Grote Meren»

**Hoorzittingen**
**Vrijdag 22 februari 2002**
**Ochtendvergadering**

## Verslag

### Hoorzitting met de heer François Misser, journalist, coauteur van «*Les gemmocraties. L'économie politique du diamant africain* »

*(Voorzitter: de heer André Geens)*

**De heer François Misser**. - Ik zal met u enkele overwegingen en vooral vragen overlopen met betrekking tot de plundering en de eventuele betrokkenheid daarbij van Belgen.
In het boek `*Les gemmocraties. L'économie politique du diamant africain* ', dat de machtsfactoren belicht die in verband staan met de productie van en de handel in diamant in Afrika, heb ik geschreven dat diamant de smokkelwaar bij uitstek is. De waarde is zeer hoog in vergelijking met het volume en diamant is gemakkelijk te vervoeren. Het ontbreken van stabiele staatsstructuren, vooral in Congo, werkt de smokkelhandel in de hand. Voorts is de diamantmarkt tot op vandaag nogal ondoorzichtig. Zelfs in België, waar de grootste transparantie terzake bestaat, zijn de statistische instrumenten onbetrouwbaar.
Het probleem is niet de omvang, maar wel de herkomst van het ingevoerde diamant. Dit geldt niet voor Angola en Sierra Leone, waar een operationeel certificatiesysteem bestaat.
Vreemd genoeg zijn er in Congo omstandigheden waardoor smokkelaars zich niet exclusief met diamanten bezighouden. Dat een diamant gemakkelijk kan verstopt worden, is enkel van belang als men te doen heeft met een georganiseerde Staat en een goed werkende douaneadministratie. In Congo, waar de ambtenaren zeer slecht betaald worden, kan men vrij gemakkelijk volledige containers met allerhande smokkelwaar verzenden.

# Sénat de Belgique

**Session ordinaire 2001-2002**

## Commission d'enquête parlementaire «Grands Lacs»

**Auditions**
**Vendredi 22 février 2002**
**Réunion du matin**

## Compte rendu

### Audition de M. François Misser, journaliste, co-auteur de «Les gemmocraties. L'économie politique du diamant africain»

*(Présidence de M. André Geens)*

**M. François Misser**. - Je tenterai de partager avec les membres de la commission quelques réflexions et, surtout, quelques interrogations, à propos de la thématique qui les intéresse, à savoir le pillage et l'éventuelle implication d'acteurs belges dans le processus.
Dans « Les gemmocraties. L'économie politique du diamant africain. », un livre dont je suis coauteur et qui s'intéresse aux phénomènes de pouvoir liés à la production et au négoce du diamant en Afrique, j'écrivais que ce produit présente des caractéristiques qui en font un objet de prédilection pour la contrebande. Tout d'abord, le rapport entre son volume et sa valeur est extrêmement élevé, les gemmes étant de taille réduite et faciles à transporter. Ensuite, l'absence de structure étatique fiable, en particulier au Congo, favorise naturellement la contrebande. Enfin, le marché est relativement opaque et, par ailleurs, les instruments statistiques sont aléatoires, même en Belgique, pays où la plus grande transparence en la matière existe.
Le problème ne se pose pas tellement en termes de volume mais plutôt au niveau de l'origine des diamants importés, à l'exception des pays pour lesquels existe un système de certification opérationnel, à savoir l'Angola et le Sierra Leone. Paradoxalement, le Congo présente des caractéristiques qui réduisent l'intérêt exclusif qu'un contrebandier pourrait porter aux diamants. La facilité de dissimulation d'un diamant, qui est

ondervindt. Deze zaak is trouwens voorgelegd aan Internationaal Gerechtshof in Den Haag.
Als ik één suggestie mocht doen met betrekking tot de doeltreffendheid van de embargo's en de houding ten opzichte van de Belgische ondernemingen, zou ik aanraden ook de mening van de Congolezen te vragen. Ik denk aan de burgermaatschappij, waartoe de delvers en de handelaars behoren, de Congolese ondernemingen zelf en de vertegenwoordigers van de arbeiders. Dergelijke gesprekken kunnen zeer verhelderend zijn.
Ik heb de gelegenheid gehad de discussiëren met vakbondsafgevaardigden bij MIBA die Tshisekedi in het hart dragen. Maar ze het met minder met hem eens als hij, om Kabila uit te dagen, zegt dat er een embargo moet komen op de Congolese diamant.

Ik verwijs ook naar de in oktober 2001 gepubliceerde studie van de paritaire parlementaire assemblee ACP-EU over de embargo's. Daarin wordt geconcludeerd dat algemene sancties tot nu toe een negatief effect gehad hebben op de bevolking. Vaak zijn ze politiek contraproductief.

du Zimbabwe ou de l'Ouganda à plus de 300 millions de dollars par an. Réfléchissons à l'importance de ces chiffres afin de vérifier s'ils tiennent l'équation selon laquelle la guerre est financée par le diamant.
Le même constat vaut pour les zones rebelles. Là aussi, on a affaire à une administration qui prélève des impôts et continue à appliquer la même législation qu'à l'époque de Mobutu. La thèse souvent avancée était que le fruit des rapines des généraux zimbabwéens, rwandais, ougandais, était destiné à l'achat d'armes. Je suis sceptique. Pour que cette thèse tienne la route, il faut démontrer que le produit de la vente des gemmes est reversé, d'une façon ou d'une autre, au budget de l'État qui lui-même l'affecte à des dépenses en matière de défense.
Or, que constate-t-on ? Je me réfère ici à ce que dit l'opposition parlementaire, quand elle s'exprime, au Zimbabwe ou en Ouganda : Mugabe et Museveni ne rendent absolument pas compte de ce que devient l'argent de ce qui est volé au Congo ; on ne trouve nulle trace de cet argent dans les comptes du Trésor ou de la *Reserve Bank of Zimbabwe* . Où est-il passé ? J'ai une thèse qui demande à être vérifiée mais dont on peut penser que les États membres de l'Union européenne la partagent puisqu'ils ont décidé de geler les avoirs extérieurs de M. Mugabe et consorts. Je pense que l'argent sert à l'enrichissement personnel des gens qui sont impliqués dans l'opération. Cela vaut également pour M. Salim Saleh, le demi-frère de Museveni. Alors, d'où vient l'argent qui permet d'acheter les armes et le carburant ? Je pense qu'il provient du contribuable zimbabwéen, du contribuable ougandais et que cet argent est utilisé pour piller le Congo. Les populations de ces autres pays sont aussi victimes de cette guerre.
Que peut-on faire face à cette situation ? Je suis embarrassé car, sur le plan pénal, je ne vois pas grand-chose. Je ne vois pas comment la justice belge pourrait entamer des poursuites contre des sociétés qui, jusqu'à nouvel ordre, n'ont pas enfreint le droit congolais - l'État congolais n'a entamé aucune poursuite contre des entreprises belges pour faits de pillage, que je sache ! Il en va de même pour le droit international. Nous n'avons pas de résolution du Conseil de sécurité en ce qui concerne le pillage des ressources du Congo. Il y a là une explication politique : la communauté internationale, à travers l'accord de paix de Lusaka, a reconnu le pouvoir de fait des rebelles ; si on les criminalise, on risque de faire dérailler le processus de paix et ils pourraient se transformer en Savimbi. Quant à l'esprit, et non plus la lettre, prenons le cas de la Sogem, filiale de l'Union minière, qui a été mise en cause par des ONG

pour avoir acheté du coltan à l'est du Congo. Honnêtement, on peut se demander ce que la Sogem fait de différent aujourd'hui par rapport à la période précédant le mois d'août 1998.
La réponse est - je prends ce risque - « rien du tout ». Avant le mois d'août, elle achetait son coltan aux mêmes partenaires congolais et elle payait ses impôts à l'administration congolaise, c'est-à-dire à l'administration d'un État dont le chef est un ex-rebelle qui avait lui-même renversé un dictateur arrivé au pouvoir par le biais d'un coup d'État. Aujourd'hui, j'imagine que la Sogem paie ses impôts à l'administration des douanes et des contributions, dont les agents sont restés les mêmes, à la différence près que leurs chefs sont des rebelles.
Qu'est-ce qui a changé sur le plan des hommes ? On peut toujours vérifier, mais en ce qui concerne le cas concret dont nous discutons, je pense donc que la réponse est « pas grand-chose ».
Cela dit, cela vaudrait peut-être la peine d'enquêter sur les pratiques de ces sociétés. Rémunèrent-elles leurs partenaires congolais de façon correcte ? Les entreprises belges doivent-elles cesser de s'impliquer dans l'activité minière du Congo parce qu'une partie des recettes sert à l'effort de guerre ? Faut-il ajouter un embargo au manque d'infrastructures, à l'enclavement dont souffre le Congo ? C'est un vrai débat.
Faut-il boycotter les produits rwandais, ougandais ou burundais ? À supposer même qu'une résolution du Conseil de sécurité l'autorise, nous serions confrontés à un réel problème dans le cas de certains produits. L'Ouganda est un producteur d'or, de cassitérite, de coltan et de cobalt. Le Rwanda produit de la cassitérite et du coltan, tout comme le Burundi. À l'examen des statistiques de ces trois pays, nous constatons - cela vous a déjà été expliqué - des augmentations spectaculaires de certains produits à partir de 1996. Comment faire la différence entre ce qui provient du sous-sol du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda d'une part et du Congo de l'autre ? Ce n'est pas du tout évident... Il est très difficile d'estimer le préjudice causé au Congo. L'affaire est d'ailleurs soumise au jugement de la Cour internationale de Justice de La Haye. Nous avons affaire à des problèmes assez complexes.
Si je pouvais émettre une seule suggestion au sujet de la pertinence des embargos et de l'attitude à adopter à l'égard des entreprises belges, ce serait de consulter les acteurs congolais eux-mêmes : la société civile, dont font partie les « creuseurs » et les négociants, ces deux corporations étant organisées en association, les entreprises congolaises elles-mêmes et les représentants des travailleurs. Tous ces gens peuvent avoir leur mot

commercialisering tussen de MIBA en De Beers. Er volgde toen een periode van opbod. Tot dan toe was de Congolese productie als het ware gevangen. Met Kabila, een rebel, begint de productie zich af te scheiden. Het is geen toeval dat ook Angola zich met de hulp van bepaalde Antwerpenaren, Israëli's, Russen en Brazilianen probeert los te maken. In 1999 verklaart De Beers, dat zich in dat opzicht katholieker dan de paus gedraagt, dat ze geen bloeddiamant meer willen kopen en dat ze geen Congolese of Angolese diamanten meer zullen kopen, zelfs niet van de regering. Deze mensen houden er een fundamentalistische zuiverheidsopvatting op na en doen zich voor als politiek correct om hun concurrenten te benadelen. Ze wekken de indruk dat diamanten afkomstig uit landen die niet in oorlog zijn, zoals Guinee Conakry of de Centraal-Afrikaanse Republiek, waaruit zij zich hebben teruggetrokken, oorlogsdiamanten zijn. In feite is dat misleidend. Ze willen doen geloven dat alle verboden diamanten oorlogsdiamanten zijn. Dat is niet juist, gesmokkelde diamant is niet altijd bloeddiamant. We moeten logisch blijven. Men zou kunnen denken dat Afrikaanse diamanthandel die niet via De Beers verloopt, verdacht is. We mogen evenwel niet uit het oog verliezen dat er een handelsoorlog wordt gevoerd. De heer Michel heeft het daarover gehad en ik denk dat hij het op dat vlak bij het rechte eind had.

Inderdaad, mijnheer Destexhe, de Ingadam produceert nog steeds elektriciteit. Er vindt uitvoer plaats, maar het is moeilijk het vertrouwen terug te winnen. Congo-Kinshasa heeft zich erover beklaagd dat Congo-Brazzaville zijn elektriciteit niet regelmatig betaalt. Wat de landen van zuidelijk Afrika betreft, is er een probleem met de prijs. Voor concrete bedragen verwijs ik u naar de nationale elektriciteitsmaatschappij van Congo.

Het verhaal van Salim Saleh is een echte saga. Hij is de halfbroer van Museveni en was vennoot van Branch Energy Ltd voor de ontginning van goud in Uganda. Iedereen die onderzoek heeft gedaan naar de huurlingenkwestie, kent deze maatschappij. Een deel van het personeel van deze maatschappij bleek voor Executive Outcomes te hebben gewerkt. Zowel Salim Saleh als generaal Kasini waren betrokken bij de goudontginning in het oosten van Congo. Ze hebben zelfs gezorgd voor een opstand binnen de opstand. Dit heeft geleid tot een breuk binnen de RCD, waardoor de RCD tegenover de MLC kwam te staan. Ze waren van oordeel dat Jean-Pierre Bemba zich te veel macht begon toe te eigenen. Ze hebben zelfs een provincie gecreëerd, namelijk de provincie Kibali-Ituri. Op dit vlak moet nog heel wat worden onderzocht. Ik zal hierover zoveel mogelijk informatie voor u trachten bijeen te sprokkelen.

question.

En ce qui concerne De Beers, je dirai qu'un événement important s'est produit en 1997. Je veux parler de la prise de pouvoir de Kabila à Kinshasa. Elle est suivie, peu de temps après, par la rupture du contrat d'exclusivité de la MIBA avec De Beers pour la commercialisation. On entre ensuite dans une période d'enchères. Jusqu'alors, la production congolaise était captive. Avec Kabila, le rebelle, elle entre en sécession. Ce n'est pas un hasard si l'Angola cherche à s'émanciper, grâce à certains Anversois, à certains Israéliens, à certains Russes, à certains Brésiliens. En 1999, De Beers se fait, du jour au lendemain, plus royaliste que le roi en clamant qu'ils n'achètent plus de diamants sales, qu'ils n'achètent pas de diamants congolais ou angolais, même de la partie gouvernementale. Ils deviennent des « intégristes » mais, surtout, des gens qui utilisent la notion de propreté, de « politiquement correct », pour évincer leurs concurrents. Ils sous-entendent que des diamants, provenant de pays qui ne sont pas en guerre, comme la Guinée Conakry ou comme la République centrafricaine, d'où ils se retirent, sont des diamants de la guerre. Il s'agit, quelque part, d'une escroquerie. On établit une équation « diamants illicites = diamants de la guerre ». C'est faux, le diamant de contrebande n'est pas toujours un diamant du sang. Il faut un peu de méthodologie. À la limite, en Afrique, tout ce qui n'est pas inféodé à De Beers serait suspect. Il faut être prudent et garder à l'esprit qu'il existe une guerre commerciale. M. Michel a parlé de cette thématique et je pense que, sur ce point spécifique, il a raison.

Monsieur Destexhe, effectivement, le barrage d'Inga continue à produire de l'électricité. Les exportations ont lieu mais il y a des problèmes de recouvrement de créances. Le Congo-Kinshasa s'est plaint au Congo-Brazzaville parce que celui-ci ne payait pas régulièrement l'électricité. En ce qui concerne les pays d'Afrique d'australe, le problème est celui du prix de vente. Quant aux chiffres, le mieux serait de s'adresser à la société nationale d'électricité du Congo.

L'histoire de Salim Saleh est une vraie saga. C'est le demi-frère de Museveni, il fut associé à l'extraction de l'or en Ouganda avec Branch Energy Ltd. Cette société est connue de tous ceux qui ont fait des investigations sur la nébuleuse des mercenaires. En effet, on retrouvait dans son personnel des gens qui avaient travaillé pour *Executive Outcomes* . Salim Saleh ainsi que le général Kasini furent aussi intéressés à l'exploitation de l'or dans l'Est du Congo. Ils ont même suscité une rébellion à l'intérieur de la rébellion. Ils ont cassé le RCD, ce qui a donné le

contrat peut être parfaitement légal tout en sous-évaluant les diamants à un bout d'une filière et en les surévaluant à l'arrivée. On peut trouver des différences.

**De heer Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC).** - Er is niet alleen Congo. Denk ook maar eens aan Enron in de Verenigde Staten.

**M. Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC).** - Il n'y a pas que le Congo. Pensez également à Enron aux États-Unis !

**De heer François Misser.** - Precies!
Over de aanbevelingen kan ik mij niet uitspreken. Ik vind dat het de moeite loont te onderzoeken wat er op het terrein kan worden ondernomen. De organisatie van de gewone plunderingen is in handen van gewapende benden: de FAC - Forces armées congolaises -, de RCD en zelfs buitenlandse legers. Het herstel van de macht van de staat kan een oplossing bieden. Zij moet ervoor zorgen dat de soldaten worden betaald, dat ze worden gedemobiliseerd en dat ze de bevolking laten werken. In een nieuwe Congolese staat kan er een vorm ontwikkelingshulp worden overwogen waarbij het leger niet langer een gevaar voor de bevolking vormt, maar een hulp. Dit is een mogelijke aanbeveling, maar ik zal u mijn bedenkingen later schriftelijk bezorgen.
Bij mijn weten heeft Sogem niets verkeerds gedaan. De toestand is volgens mij niet veranderd.
Ik zal het nu hebben over de opbrengst van de plundering. Ik heb hoofdzakelijk gesproken over de dingen waaraan de opbrengst niet wordt besteed. We zouden kunnen veronderstellen dat er door Ugandezen in Congo wordt geplunderd om de Ugandese schatkist te spijzen. Dat is evenwel niet het geval: een deel van het geld verdwijnt; het hout, het goud en de diamanten die naar Uganda worden gevoerd, leiden niet tot een versterking van de staatsmacht. Hetzelfde geldt voor Zimbabwe, waar de voorraden van NOCZIM worden geplunderd, een semi-overheidsonderneming die vanuit Congo brandstof invoert voor het Zimbabwaanse leger. Er bestaat eigenlijk een *joint venture* tussen de nomenklatoera van al deze landen, de rebellen inbegrepen, enerzijds, en de buitenlandse machten, anderzijds, die samen de Congolese bevolking en in zekere zin ook de belastingbetalers van de landen die hun legers hebben gestuurd, plunderen. Het is in die zin dat we moeten werken. We mogen niet bij de simplistische opvatting blijven dat het Zimbabwaanse leger Tshibwe gebruikt om zijn oorlog te financieren. Het is complexer dan dat. Het is ook een kwestie van persoonlijke verrijking.

**M. François Misser.** - Je ne le vous fais pas dire !
En ce qui concerne les recommandations, question tout à fait opportune selon moi, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Selon moi, cela vaut la peine de se pencher sur les possibilités d'action en ce domaine. Le pillage au quotidien est organisé par des bandes armées, soit par les FAC - Forces armées congolaises - soit par les forces du RCD, voire les armées étrangères. Une solution serait de restaurer l'État. Celui-ci devrait faire en sorte que les soldats soient payés, qu'ils soient démobilisés et qu'ils laissent travailler la population. Dans la construction d'un nouvel État congolais, on ne doit pas exclure une aide au développement, par exemple, en faisant en sorte que l'armée joue un rôle citoyen et non un rôle de racket. Voilà une piste en ce qui concerne les recommandations, mais je préférerais vous écrire ultérieurement à ce sujet.
À ma connaissance, la Sogem n'a rien fait de mal. Pour moi, la situation n'a pas changé.
J'en viens à la destination des recettes du pillage. J'ai plutôt parlé de ce à quoi elles n'étaient pas affectées. On pourrait imaginer un « pillage citoyen » de la part de l'Ouganda. Celui-ci pillerait le Congo, par exemple, pour nourrir son Trésor public. Mais ce n'est pas ce qui se passe : une partie de l'argent disparaît ; tous ces grumes, cet or, ces diamants qui sont déménagés d'Ouganda, ne se traduisent pas par un renforcement de l'État. Ainsi en est-il également du Zimbabwe, où l'on pille les stocks de la NOCZIM, entreprise para-étatique qui importe du carburant pour l'armée zimbabwéenne au Congo. Il y a, en quelque sorte, une *joint venture* entre les nomenklatura de tous ces pays, y compris les rebelles, et les puissances invitées et les agresseurs, bref, entre toutes les élites, pour piller la population congolaise ainsi que, d'une certaine manière, les contribuables des pays dont les chefs ont envoyé des armées. À mon avis, c'est dans cette direction qu'il convient de travailler, en s'écartant cependant du schéma simpliste visant à dire que l'armée zimbabwéenne « gratte » à Tshibwe et que l'argent servira à l'effort de guerre. Je crois que c'est plus complexe. Le pillage sert d'enjeu, c'est plus qu'« un nerf de la

**Annexe RRDC 77**

**Rapport d'Oxfam Great-Britain :**

**« Poverty in the Midst of Wealth, The Democratic Republic of Congo »**

**18 janvier 2002**

This is the html version of the file http://www.oxfam.org/news/docs/goma/020118Briefing12DRCFinal.doc.
G o g l e automatically generates html versions of documents as we crawl the web.

*Google is not affiliated with the authors of this page nor responsible for its content.*

These search terms have been highlighted: **protocol congo uganda border updf**

Oxfam briefing paper

12

# Poverty in the Midst of Wealth

# The Democratic Republic of **Congo**

The eruption of Mount Nyiragongo has made the situation dramatically worse for the people of eastern Democratic Republic of **Congo**. But this is only the latest crises on top of years of conflict and suffering. The ongoing war in the DRC has cost the lives of up to 2.5 million people in less than four years. One of the driving forces behind the war is the exploitation of natural resources. After two comprehensive UN reports on the subject, there is now an urgent need for action. This should include immediate and longer term regulatory measures to control the plunder of natural resources, and high level political engagement to support peace. The peace process must address economic interests, and include a concerted effort towards disarmament, including a binding arms embargo. Meanwhile, there remains a huge gap in resources for humanitarian assistance, with new funds needed following the volcanic eruption.

## Executive summary

The conflict in the Democratic Republic of **Congo** (DRC) has been described as one of the worst humanitarian crises in the world. It is Africa?s most widespread war, directly involving six other countries. Up to 2.5 million people have died since the current war began in 1998, many of them as a result of malnutrition and preventable disease.1 There are still over two million people displaced, at least half of whom have no access to assistance.2 The country?s already-crumbling infrastructure has been unable to cope. According to a recent FAO report, up to 65 per cent of the population (35 million people) are under-nourished.3 The eruption of Mount Nyiragongo has made the situation even worse increasing the suffering of the people of eastern Democratic Republic of **Congo**.

Oxfam GB is one of the few humanitarian agencies managing programmes in both eastern and western DRC, providing it with an up-to-date overview of humanitarian need. Oxfam?s primary concern is the humanitarian impact of the war, which has caused the largest number of conflict-related deaths anywhere in Africa in the last four years.4

While different actors have justified their involvement in the war on the basis of security, it is clear that one of the driving forces behind the conflict is a desire by the warring parties to have access to, and control over, the DRC?s vast natural resources. This wealth is not being used to reduce poverty, either in the DRC or in other countries involved in the war. In fact, wealth from natural resources is sustaining the war and bad governance. Such military activity has been described as ?military commercialism?.5 Natural resource exploitation has become a key factor in determining military deployment, perpetuating the cycle of violence. Against a backdrop of deteriorating governance, this is very worrying.

In August 2001, Oxfam released a report with other UK agencies entitled ?No End in Sight: the Human Tragedy of the Conflict in the DRC?. Oxfam GB now focuses in this new report on the causes of the human tragedy. In the past 12 months, two high-profile reports by a UN Panel of Experts have elaborated on economic gain as a major driving force behind the war. However, the UN Security Council seems unwilling to take forward the recommendations of the UN Panel, and has postponed decisive action once again by extending the Panel?s mandate for a third six-month period.

Oxfam believes that there is no reason for further delay in the response to the UN Panel?s recommendations since the human suffering in the DRC can and must be stopped, and calls for concerted action as follows.

1. Funding levels from donors should match the actual requirements identified in the UN Consolidated Appeal for 2002 ($194 million), and be commensurate with the level of need. Substantial extra funding will now be needed to respond to the new suffering following the volcanic eruption. Action is also needed to strengthen the UN?s co-ordination of the humanitarian response, and by all parties to enable better access, especially in the east.
2. Key Western governments (especially the UK and the US), together with the EU, should provide a formal response to the findings and recommendations in the UN Panel report, and its Addendum of November 2001. Building on these, they should identify their plans for immediate and longer term action. This should include a response to recommendations on measures to address illicit or unethical natural resource exploitation.
3. Natural resource exploitation should be explicitly addressed as part of the peace process, if necessary through an Addendum to the Lusaka Accord.
4. High-level, co-ordinated political engagement by key governments (especially the UK, US, France, and Belgium), together with the EU, is needed to work towards sustainable peace in the region and a complete withdrawal of foreign forces from the DRC.This engagement should involve intense shuttle diplomacy by a well-respected international person under the auspices of the UN, and should complement the process of the Inter-Congolese Dialogue (ICD).
5. The ICD process must be supported by the international community, and the OAU/Africa Union specifically, to ensure the start of a new political legitimacy in the DRC. In parallel to the ICD process, a Great Lakes regional peace initiative should be launched to focus on the external components of the war. Sustainable peace can only be achieved if both internal and external factors are addressed. Beyond the ICD process all actors will need to initiate widespread and inclusive dialogue amongst all levels of the Congolese population.
6. Greatly expanded support should be given to the disarmament and demobilisation process. This will require member states to support the United Nations Organisation Mission in the DRC (MONUC) in its work and expand its mandate so that it includes both a co-ordination function and a stronger role in monitoring arms flows to all parties. Disarmament should be conducted in tandem with a guaranteed timetable for troop withdrawal and intense efforts in the peace process. Demobilisation depends for its success on the creation of viable employment opportunities for ex-combatants.
7. A UN arms embargo should be imposed on all countries directly involved in the conflict, and on those acting as staging posts for arms supplies. The EU should strengthen its voluntary 1993 arms embargo to one which is legally binding on member states, and widen its scope, as with the UN embargo.
8. Donors should critically evaluate their aid agreements with countries involved in the war and use the Consultative Group (CG) and PRSP development processes to raise

concerns about governance and natural resource exploitation. They should report their findings, and proposals for change, to the UN Security Council, as recommended by the UN Panel.

9. In follow-up to the UN Panel?s Addendum Report, the UN Security Council should immediately establish, resource, and mandate a monitoring body on trade in commodities originating from the DRC or from neighbouring countries involved in the war and/or providing transit for unethical trade. This body should regularly report to the UN Security Council on its progress, and inform the Security Council on further actions required, such as sanctions.
10. Donor governments should investigate companies identified in the UN reports and elsewhere of conducting alleged illegal or unethical trade, and take appropriate action.
11. There should be a benefit to the DRC, among other places, if governments do indeed reach agreement on a global scheme to effectively certify ?conflict-free? diamonds. The Kimberly process must deliver this finally during the first half of 2002.
12. In the longer term, a new **protocol** is required, under the auspices of the UN, which governs the production, trade, and consumption of natural resources from conflict areas. This **protocol** should subsequently form the basis of international law. In the meantime, companies and governments should adhere to OECD guidelines on multinational companies.

## The human cost of war

The war in the DRC is motivated by a combination of security and economic concerns. Clearly, security considerations must be taken into account. However, exploitation of natural resources has increasingly become the driving force behind the war. The current extraction of natural resources is uncontrolled, unaccountable, and commonly defined as illegal. This unethical business has led to the suffering of millions of Congolese people.

Extractive industries bring virtually no positive impact for the vast majority of Congolese people. Indeed, since the time of King Leopold, the Congolese people have seen their natural resources being used to enrich others. The profits are not invested back into the communities from where they come, but rather are effectively ?looted? by individuals, the majority of them non-Congolese.

Some claim that this uncontrolled exploitation provides material benefits for local people through employment. However, an extremely small percentage of Congolese people receive any financial compensation for working in this industry. Even for those who do, there is usually a high personal risk involved, including hazards to health and life.6 Humanitarian agencies have observed a drop in livelihood security (especially food security) as poor farmers seek short-term cash income from the mining industry and abandon cultivation. Yet there is often no food to buy anyway ? indeed, insecurity discourages cultivation. In addition, the education system in eastern **Congo** is suffering from a further drop in pupil attendance, as children leave school due to poverty and in search of mining activities. UNICEF estimates that there are currently between 3 and 3.5 million children aged between 6 and 11 who are not receiving any formal education.7

Further, it is widely reported that the substantial tax revenue on minerals is financing the war rather than the development of services for local people. In rebel-held areas, budgets for social services and infrastructure repairs are almost completely lacking. In the health sector, for instance, doctors in six of the major health zones in Ituri have not been paid a salary for over six years.

Meanwhile, appalling humanitarian need persists. Behind the figures lies a human tragedy. The war is likely to have cost over two million lives in the last three years; over two million people are still displaced. A recent Food and Agriculture Organisation (FAO) report shows how the proportion of undernourished people has grown from 35 per cent in 1990-92 to 64 per cent in 1997-99, making the DRC the world?s poorest country in this respect.8 In 2001, the Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) identified 16 million people as having the most critical food needs.9 People in parts of the country which used to provide food for export, such as areas of the Kivus and Ituri, are now wracked by hunger. Severe malnutrition rates as high as 25 per cent have been recorded in some of these areas. Poor diets, difficult living conditions, and the collapse of routine vaccination programmes have weakened people, especially children, to such an extent that measles, whooping cough, and bubonic plague have re-emerged as major threats. There are 2000 doctors for a population of 50 million people, and a maternal mortality rate which is one of the worst in the world. Sixty-five per cent of the population has no access to safe water, and 40 per cent of primary school-age children have no access to education. In addition, there are approximately 400,000 internally displaced children.10 One in five children die before they are five years old.11

Despite these indicators, the UN Consolidated Appeal (CAP) in 2001 received only 60 per cent of requirements; key sectors of health and education were grossly under-resourced. The appeal for 2002 (totalling US$194m for humanitarian and recovery assistance) is US$71m higher than that for 2001. There has been heightened concern for DRC within the international community, but the challenge to donors to match rhetoric with reality is greater than ever. While there have been some notable increases in assistance from some donors, these remain modest and are in no way commensurate with the level of need in a country the size of Western Europe. An unacceptably wide gap persists between the level of need and the response of the international community.

Action is also needed to improve co-ordination of humanitarian response and to improve access. While access has improved somewhat in the west (and contributing therefore to the larger CAP), access remains a serious constraint in the east due to insecurity and poor infrastructure.

**Recommendation**

A crisis on this scale warrants a much stronger and better co-ordinated response among agencies, donors, and international leaders than has so far been the case.

- Donor funding levels should match the actual requirements identified in the UN Consolidated Appeal for 2002 ($194m), and be commensurate with the level of need. Action is also needed to strengthen the UN?s co-ordination of the humanitarian response, and by all parties to enable better access, especially in the east.

## Natural resource exploitation

The UN Panel of Experts and many other witnesses have observed that the fighting and the resulting humanitarian disaster in the DRC has direct links to foreign interests connected with the exploitation of natural resources. Governments in the region say that security is the reason behind their involvement in the war. While such claims still have some legitimacy, especially in the case of Rwanda, security concerns were more relevant at the start of the war. The UN Panel and other analysts agree that security considerations do not now justify the levels of troop deployment still in place.

Further support for this view lies in the location of troops. Although troop numbers may have reduced in some areas, deployment is increasingly concentrated in mineral-rich areas. Zimbabwean troops are located in diamond, copper, cobalt, and timber-rich areas of the Kasais and Katanga. Rwandan troops have concentrated in coltan, gold, timber, and diamond-rich areas in the Kivus and Maniema. Ugandan troops, though reduced in number, are located near gold, timber, diamond, and, until recently, coltan-rich areas in Ituri and N. Kivu.

It might be argued that, because the DRC is so naturally richly endowed, troops will inevitably tend to be located close to resource-rich areas. However, not everywhere in the country is equally rich. Trade in commodities has escalated sharply since the war began, especially from areas where troop numbers are at their highest.

Oxfam?s observation concurs with the broad findings of the UN Panel of Experts report released in April 2001, and the largely corroborative Addendum

report released in November 2001. Earlier findings from other sources are also consistent with the Panel?s analysis. 12 However, the UN Security Council has again postponed taking decisive action, by extending the Panel?s mandate for another six months to expand the analysis, evaluate possible actions to be taken by the Council, and provide further recommendations on top of the many actions already proposed.13 While actions need to be carefully measured in order to prevent significant negative impact, the scale of suffering caused by the conflict in resource-rich areas outweighs the argument for further delay.

## Rwanda

Rwanda is the country with the most legitimate security concerns, given the appalling tragedy of the 1994 genocide and the subsequent attacks on the country from interahamwe and Ex-FAR forces in the then-Zaire, to which they had retreated. The more recent movements of the interahamwe/Ex-FAR into Rwanda were naturally a serious concern to the Government of Rwanda (GoR).14

However, these security concerns do not adequately explain the size and spead of Rwandan involvement in the DRC. Rwandan troops are largely concentrated in the richest mineral areas and extend as far into the country as Kisangani (rich in diamonds). Although numbers have been reduced in Kasai Orientale (diamonds), they have increased in Katanga (coltan and copper), which is far from the **border**. It is questionable whether these areas of deployment represent the greatest security threats. What is clear is that trade has extended outwards from these areas, while the humanitarian situation there remains catastrophic. Furthermore, President Kagame has publicly refused the assistance of MONUC forces along the **border**, where security threats are presumably greatest. (However, the assertion that current UN capacity to address such threats would be limited is a valid one.) There are frequently expressed views from analysts of the war that the GoR could and should have done more to address security issues in its four years of occupation. It would appear that military presence is bringing other benefits that help to maintain the status quo. The report of the recent visit of British MPs concludes that ?Rwanda?s military bases are more closely linked to the positioning of mineral mines than rebel forces?.15

In the GoR?s written response to the first UN Panel Report, it claimed that Rwanda is producing 120 tonnes of coltan per month (i.e. 1440 tonnes per year), and that this coltan originates from domestic production.16 However, in the actual UN Panel?s report, official government statistics are quoted stating that coltan production was only 83 tonnes per year. It is highly unlikely that any new mines would have the capability to raise Rwanda?s annual coltan production from 83 to 1,440 tonnes so quickly.

The second investigation by the UN Panel focused on the discrepancies between production and export figures. The GoR explained these differences mainly by the reprocessing of scrap ore, since they maintain that this appears only in the export figures. The Panel however concluded that they were unable to explain the steep rise in exports of coltan from Rwanda, or reconcile the discrepancies between production and export figures. Some estimates put Rwanda?s annual profit from coltan at £160 million, although the exact amount is difficult to verify. 17 As the British MPs? report cited above states, although foreign-exchange figures do not state who is engaged in what trade (government, private companies and/or individuals), ?the implications are clear.? Indeed, the Rwandan military has a Production Unit as part of its **Congo** Desk.18

Rwanda?s export figures of diamonds and gold have also increased sharply since the war began, although it does not mine these domestically.19 According to the first UN Panel report, diamond exports reached 30,491 carats in 2000. Although the second UN Panel report stated that Rwanda?s diamond exports to Antwerp are no longer increasing, this was explained as being due only to the high tax imposed by Rwanda?s specially created **Congo** desk, diverting diamond smugglers to other transit countries.

The GoR states that the war-time trade is merely a continuation of traditional pre-war trade. But as the Panel points out, the trade routes have changed since the war and so have the commodities. Most pre-war trade across the Rwandan **border** was of consumer goods and petroleum; timber was traded via Kinshasa and minerals via Dar es Salaam, and in far lower quantities than observed now. Thus the Panel concludes that while the initial objectives of the war were primarily security-related, the ?involvement of the RPA developed into full scale commercial enterprise?.

## Uganda

**Uganda** has argued strongly that its presence in the DRC is solely for security reasons. But there is clear evidence that the Alliance of Democratic Forces (ADF) rebel movement has been neutralised. Indeed, many Ugandans have asked why troops were diverted from counter-insurgencies in northern **Uganda** to north-eastern DRC where no ADF activity was present. The **Uganda** Peoples Defence Force (**UPDF**) has been stationed far beyond the **border** areas with Ruwenzori, in mineral or timber-rich areas ? in the self-declared Ituri province from Watsa to Bafwasende and Buta, as well as in Beni and Butembo in N. Kivu. Indeed, insecurity has often increased where troops have been deployed, where no conflict might otherwise have existed. Withdrawal of the **UPDF** only now appears to have reached a significant level, but remains far from complete. Even where troops have been withdrawn or reduced, it is widely reported that commercial networks have been put in place by military commanders and criminal cartels with close links to **Uganda**.20

**Uganda**?s export figures for gold, quoted in the first UN Panel report, far outstrip the country?s production figures (0.0044 tonnes production against 10.83 tonnes export in 2000). The Government of **Uganda** (GoU) explains this discrepancy by the fact that gold sales have been liberalised, thus encouraging artisans to sell via **Uganda**. It is nevertheless difficult to see how this can account for all the discrepancy. Furthermore, heavy **UPDF** troop deployment exists around gold-rich areas, especially Ituri and around the former concessions of Kilo Moto. Indeed, the second UN Panel report explicitly states that **UPDF** forces have supervised artisan miners.

In addition, the first UN Panel report shows that diamond exports from **Uganda** to Antwerp have risen sharply since 1996 to an estimated 35,000 carats, valued at $3.8m. No exports were recorded prior to 1997 and the start of the war, and indeed there is no known diamond production in **Uganda**.21 The Panel and others have reported a culture within the GoU that condones the business activities in which its military personnel engage.

Rwanda and **Uganda** have argued in their responses to the first UN Panel report that the rebel authorities are the de facto controllers of occupied territory. They argue that any exploitation is therefore not illegal, because these authorities have sanctioned it. However, this relationship with rebel authorities is open to manipulation.22 While there have been varied interpretations of the term ?legality?, any economic activity cannot simply be labelled as legitimate or legal on the basis of ?permission? from a de facto governing authority supported by an uninvited occupying force. Furthermore, this is particularly the case where the activity causes social devastation and humanitarian catastrophe to innocent local civilians. This means that, in any event, the moral argument against what may be called unethical or unaccountable exploitation is sufficient, given the massive human suffering that it fuels.

## Zimbabwe

Zimbabwe is an invited party, yet is considered to be a clear example of ?military commercialism?, with the private sector, government, and military having openly joined forces to profit from exploitation in the DRC, which dictates their military deployment in the country23. The Government of Zimbabwe (GoZ) claims this involvement is legitimate under the collective security provision of the Southern African Development Community (SADC). The legitimacy of this claim is beyond the remit of this report. What is clear is that no positive impact has been seen on the Zimbabwean or DRC economies, as reiterated by the UN Panel. Clearly, such commercial involvement provides a disincentive to withdrawal from military intervention and thereby perpetuates humanitarian suffering. The UN Panel concludes that engagement in the **Congo** is for the personal enrichment of individual government officials (both Zimbabwean and Congolese), but is also conducted in view of the ailing Zimbabwean economy and the need to rally support back home.24

The ruling Zimbabwe African National Union-Patriotic Front (ZANU-PF) party, along with the Zimbabwe Defence Force (ZDF), are reported to have forged several large-scale financial deals involving Congolese timber and other natural resources. As one African military analyst puts it, ?Zimbabwe?s soldiers will not soon pull out of **Congo**-Kinshasa. Their commanders are committed to President Robert Mugabe?s government through a web of business ventures there. The links run between the Zimbabwe Defence Force, the ruling Zanu-PF party and selected private businesses.?25

A joint venture between the Zimbabwean military controlled OSLEG (the ironically named Operation Sovereign Legitimacy, formed after the start of the war in 1999) and the Kinshasa-based company Comiex (whose majority shareholder was former President Laurent Desire Kabila) led to the creation of SOCEBO ? The Congolese Society for the Exploitation of Timber, according to a recent report on Zimbabwe?s commercial and military interests in the DRC. The report states that:

?A Zimbabwean company whose board comprises senior Zanu-PF and military figures, have effectively created the world?s largest logging concession by gaining rights to exploit 33 million hectares of forests in the Democratic Republic of **Congo**, 15 % of the total land area and ten times the size of Switzerland.?26

The OSLEG-Comiex joint venture was also created to mine diamonds, and it is reported to have the professed goal of making the Zimbabwean deployment self-financing. This is equivalent to a private company being created to bankroll military engagement. This source points out that even discounting the question of personal financial reward (saying that there were other deals to supply Kabila?s army through private companies of military commanders), the more costly a military engagement, the more diamonds must be mined. What has thus been called ?mission creep? alters the military ethos by ?making financial gain a military function of the entire chain of command?. 27

## Angola

The role of Angola?s economic interests in the DRC is not fully known, although there is some compelling evidence. Its national petrol company (Sonangol) entered into a joint-venture agreement with the Kinshasa government in October 1998, thus creating Sonangol-**Congo** ? again, after the start of the war. The majority shareholders are the Angolans, with Sonangol holding 60 per cent and the DRC state holding 40 per cent (through Comiex). This venture may explain the prominent military safeguarding of the Kabila regime, which started in 1998. Sonangol-**Congo** targeted joint oil exploration with the Congolese government and the development of the DRC?s domestic petrol market, with Sonangol as a major supplier. Exports to countries such as the Central African Republic would presumably enhance the lucrative nature of this deal. According to Dietrich, ?it could appear that Sonangol-**Congo** represents Luanda?s efforts to obtain a majority stake in the DRC?s lucrative petrol sector under the guise of state to state cooperation?.28 Indeed, as one political analyst concludes, ?[Joseph] Kabila?s nominal allies, Angola and Zimbabwe?are trying to push their own interests through Congolese proxies?.29

The above would leave little doubt that Angola?s interests go beyond regional security concerns. However, unlike Zimbabwe (and Namibia), Angola has genuine security interests in the outcome of the war: the protection of the Cabinda oil enclave, which lies very close to the **Congo border**, and the isolation of UNITA bases. For this reason, and notwithstanding Sonangol-**Congo**?s activities, the UN Panel does not consider Angola?s commercial involvement as constituting a factor in its continued military presence in the DRC.

**Recommendation**

While the pursuit of security, power, and economic gain are all causes of the conflict in the DRC, natural resource exploitation has increasingly become the major driving force behind the war. Oxfam GB welcomes the balanced addendum to the UN Panel?s report, which has also corroborated key previous findings as requested by Security Council members during the discussion over the first report. The ?wait and see? approach of the international community as endorsed by the Security Council cannot continue any longer.

- Key Western governments (especially the UK and the US), together with the EU, should provide a formal response to the findings and recommendations in the UN Panel report, and its Addendum of November 2001. Building on these, they should identify their plans for immediate and longer-term action.

## The peace process

If the peace process is to have any chance of success, it must confront in a serious and explicit manner the issue of natural resource extraction. There is a triangular link between this activity, human suffering, and the peace process, which must be recognised. It is critical to remember that the Lusaka peace process did not set out to incorporate the natural resource issue. Since the signing of the Lusaka Peace Accord, resource exploitation has taken on greater importance than ever before, and information about this is now in the public domain. The inclusion of the natural resource issue in the peace process need not detract from progress; in fact, it provides a greater chance of sustainable peace both in the DRC and in the region. While there is no need to revise the Lusaka Peace Accord itself, an Addendum addressing the extraction issue should be negotiated.

The other crucial strand to the peace process is that of governance. The people of DRC have never in their history had legitimate and accountable governance. This has led to massive suffering, often in the pursuit of economic gain. Real meaning must be given to the notion of citizenship and the responsibility of the state. Legitimate governance requires the active participation of Congolese citizens in influencing how the country should be governed. President Joseph Kabila has the attention of the international community and has made some welcome moves. However, the challenge for the DRC is to achieve a successful transition to a legitimate and accountable government, not to maintain the status quo under a new un-elected leader. The Inter-Congolese Dialogue (ICD) is a crucial and unique opportunity to reverse the absence of legitimate and accountable governance. In the longer term, empowerment at the grassroots level through support to accountable civil-society organisations will strengthen the demand for accountability on any future leadership.

**In consideration of the above, there are two planks to the peace process which must be considered.**

**Inter-Congolese Dialogue (ICD)**

The ICD was set up through the Lusaka process with the primary aim of establishing a transitional government. It is a serious setback that the first event for the ICD in Addis Ababa in October 2001 broke up abruptly, primarily over the issue of further representation. The government of President Kabila insisted on further representation from civil society, while other parties said that such representation must come only from within existing delegations. Disagreement over the timing of troop withdrawal creates a further obstacle in dialogue. The agreement to reconvene early in the year in South Africa is welcome. If the ICD is crucial to the future development of a legitimate government in the DRC, the focus of the dialogue should be on developing the structure and systems for the transition period that will lay the foundations for representative governance. The Africa Union (former OAU) is essential to this process. It should be encouraged to play a much greater role in keeping the process on track. It is vital that the OAU/Africa Union takes an active and involved role in moving the DRC peace process forward.

The ICD is a Congolese process, but the international community should support and monitor it. Indeed, the peace process cannot depend entirely on the ICD. Parallel diplomacy is also needed to bring the DRC government and external parties together to ensure that the ICD is not manipulated or undermined.

The conflict in the DRC is a regional war. Both internal and external actors are fighting for control of territory, especially areas rich in natural resources. In

some cases, external actors are resolving their own internal conflicts on Congolese soil. Of the six countries that have been involved in the DRC war, at least four are suffering from internal strife (Rwanda, **Uganda**, Angola, Burundi). A long-term peaceful solution for the DRC is inter-linked with the search for peaceful solutions in these other countries. In parallel to the ICD process, the regional dimensions must therefore be considered through a regionally focused peace initiative. This cannot be done by the ICD, which is primarily concerned with issues internal to the DRC, but could be addressed through a regional Great Lakes Conference. The Lusaka Peace Accord commits external parties to the conflict to the withdrawal of their forces. While there has been some progress in this regard, complete withdrawal must be urgently completed within an organised timetable, backed up by the UN to ensure a smooth transition and to encourage movement within the ICD. The ICD is not tasked with resolving how the commercial interests of external parties can be controlled. However, for reasons discussed above, it must be given a more prominent place in the dialogue, with frank and open discussion. Congolese civil society members have presented this challenge publicly, calling for an ?end to the pillage of the Congolese riches?.30

**Disarmament**

Another central plank of the peace process is disarmament, and its related elements of demobilisation, rehabilitation, resettlement, and re-integration (DDRRR). With the widespread availability of arms in the region, effective and comprehensive disarmament is essential to the success of the peace process. An enforceable mechanism to control arms flows into the region, and a move away from an environment conducive to military commercialism, are also required.31

The current mandate of the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the **Congo** (MONUC) is insufficiently robust and inappropriate to the scale of the crisis, especially in eastern DRC where fighting still continues. MONUC requires an expanded mandate to be more effective in disarmament, demobilisation, co-ordination, and the monitoring of arms flows. However, the experience of peace-keeping operations around the world suggests that there is no point in having such a mandate unless UN member states also support MONUC in its work on an ongoing basis. Having said this, the UN cannot manage the process alone. All parties need to help identify and assist with disarmament of the ?negative forces?.32 Hence the importance of the joint co-ordination mechanism on DDRRR agreed in the Security Council Resolution 1376 of November 2001.33

It is a scandal that the imposition of a binding arms embargo on states participating in the conflict has to date been limited to a voluntary EU embargo, despite the evidence that international arms flows continue to fuel the conflict. There is a direct link between increased humanitarian suffering and access to small arms. The embargo must cover arms to foreign forces engaged in the conflict, and countries used as staging posts for arms supplies to the DRC. The UN embargo imposed on Rwanda in 1994 provides a model. SCR 997 affirmed that this applied to sale or supply to neighbouring states if the arms and related materials were for use in Rwanda.

Demobilisation efforts around the world have shown that viable employment schemes must be generated, or ex-combatants turn to armed banditry. Where such employment conditions are not in place, the better option can be to keep soldiers in the army, but pay them properly. Incentives towards demobilisation should preferably be designed with the benefits to communities rather than individuals in mind.

**Recommendations**

- Natural resource exploitation should be explicitly addressed as part of the peace process, if necessary through an Addendum to the Lusaka accord.
- High-level, co-ordinated political engagement is needed by key Western governments to work towards sustainable peace in the region, and a complete withdrawal of foreign forces from the DRC. This engagement should involve intense shuttle diplomacy by a well-respected international figure under the auspices of the UN, and should complement the process of the Inter-Congolese Dialogue.
- The ICD process must be supported by the international community, and the OAU/Africa Union specifically, to ensure the start of a new political legitimacy in the DRC. A Great Lakes regional peace initiative should also be launched to focus on the external elements of the war in the DRC.
- Greatly expanded support should be provided to the disarmament and demobilisation process. This will require UN member states to support MONUC in its work and expand its mandate so that it includes a co-ordination function, and a strengthened role in monitoring arms flows to all parties. Disarmament should be conducted in tandem with a guaranteed timetable for troop withdrawal and intense efforts in the peace process. Demobilisation depends for its success on the creation of viable employment opportunities for ex-combatants.
- A binding UN arms embargo should be imposed on all countries directly involved in the conflict, and those acting as staging posts for arms supplies. The EU should strengthen its voluntary 1993 arms embargo to one which is legally binding on member states, and widen its scope.

## Aid accountability

There are clear dilemmas facing the donor community when recipient countries are also involved in conflicts that result in widespread abuses of human rights, endanger the protection of civilians, or involve the illegal or uncontrolled plundering of natural resources. Donors have a moral imperative to demonstrate that aid is not supporting the war ? either through the displacement effect aid might provide (freeing up other state resources that can then be used for war), or through direct misappropriation of funds. There needs to be inclusive and transparent dialogue with recipient countries, using the PRSP and Consultative Group (CG) processes, and involving other stakeholders and interested parties, to foster greater policy coherence, accountability, and an even-handed approach among donors. Without this approach, donors will at best be sending contradictory policy messages, and at worst be seen as complicit in legitimising the war economy and entrenching a culture of impunity.

International NGOs and aid agencies also need to demonstrate in an open and inclusive manner how their decisions to intervene in conflict situations are made, or they may also be perceived as being complicit in legitimising the war economy. There are practical dilemmas, such as the legitimisation of actors with whom they work, and the potential misappropriation of aid inputs which may then directly support the war. Agencies need to look more rigorously at how to maximise the net benefit of their interventions while minimising their harm. As with donors, a joint approach to addressing these dilemmas is helpful.

**Recommendation**

The provision of aid to countries involved in the most complex of Africa?s wars presents a multitude of important dilemmas and tough choices. The PRSP and CG processes offer a chance to redouble efforts to look at issues of transparency, consultation, and poverty reduction together.

- Donors should critically evaluate their current aid agreements with countries involved in the DRC war. They should report their findings to the UN Security Council as recommended by the UN Panel.

## Regulating business activity

The DRC is renowned for its resources. It is commonly reported to have eight per cent of the world?s diamonds, probably 80 per cent of Africa?s coltan reserves (which themselves constitute 80 per cent of the world?s reserves), and plentiful supplies of gold, cobalt, and copper. Legitimate business could transform the economy of the DRC to one that dramatically benefits the Congolese people and their neighbours. Instead, they have witnessed the rapacious destruction of natural resources, and the escalation of conflict, resulting from uncontrolled economic activity. It can only be put to an end with binding, regulatory measures.

## Short to medium-term

International: Measures to be considered include the effective monitoring of illegal or unethical trade, and other targeted measures to be urgently identified by the Security Council based on the recommendations already made by the UN Panel.

National: legislation needs to be tightened in the countries concerned to control illegal trade across their borders. The DRC government?s current initiative, in consultation with the World Bank, to liberalise its investment and mining codes, needs first to await progress within the ICD towards a transitional government so that some legitimacy is given to the legal reform process. It must also learn from mistakes made elsewhere in Africa from liberalising too fast, thereby undermining local capacity and ownership of natural resources. Indeed, rashly negotiated investment agreements will need to be reviewed once peace is restored to ensure greatest benefit to the DRC.

Companies: Many different companies are cited in the UN report. Private-sector enterprises do not normally conduct their business without detailed analyses, so it is difficult to argue ignorance in this case. Even if the claim of ignorance were true, companies have both a moral, and increasingly a legal, responsibility to prevent the damaging impact of their business activities. Indeed, this is in their self-interest. Oxfam GB welcomes any efforts taken by individual companies to develop self-regulatory mechanisms in the form of voluntary codes of conduct. For example, Sabena/Swissair had announced an embargo on ?coltan and all related materials? effective immediately from all points in Kenya, Rwanda, Tanzania, and **Uganda**. 34 There are also welcome reported moves by Kenmet and Cabot in cancelling orders of coltan from the region, though this has only been reported by the UN Panel.

## Longer term: towards an international regulatory framework

An international legal framework (including parts of international human rights and humanitarian law) does exist covering armed groups in conflict, including states and non-state actors. The problem is frequently one of enforcement. However, further legislation is required to regulate state responsibilities in natural resource exploitation in conflict zones. In addition, no legal framework exists governing the private sector. A comprehensive and workable regulatory mechanism is required to govern the production, trade, and consumption of natural resources from conflict areas. This would serve to monitor the involvement of companies, prevent operations and activities that exacerbate conflict, discipline companies that breach obligations, and provide compensation to those negatively affected by company activity.

The mechanism should place obligations upon states to ensure that companies adhere to standards and that revenue is used for poverty reduction, as well as obligations upon the companies themselves to abide by the principles and rules set out. The obligations upon states should apply to those of the host country (the DRC in this case), the home country (in which the company is domiciled), and any other state that is involved in the import or export of the resource in question. These obligations should be based on principles of transparency, adherence to human rights law and international humanitarian law, and state responsibility.

**The diamond certification scheme if agreed through the Kimberly process after the scheme is submitted to the UN General Assembly in March 2002 would be a valid contribution towards this international regulatory framework, as well as having a practical benefit for the DRC. While this model might be applicable to other commodities, a broader approach as described above is probably needed that encompasses all natural resources, rather than negotiating schemes for one commodity after another.**

### Recommendations

- In follow-up to the UN Panel?s Addendum Report, the UN Security Council should immediately establish, resource, and mandate a monitoring body on trade in commodities originating from the DRC, or from neighbouring countries involved in the war and/or which provide transit for illegal trade. This body should regularly report to the UN Security Council on its progress in regulating exploitation, and inform the Security Council of further actions required, such as sanctions.
- Donor governments should investigate companies identified in the UN reports and elsewhere of allegedly engaging in illegal or unethical trade, and take appropriate action.
- There should be a benefit to the DRC, among other places, if governments do indeed reach agreement on a global scheme to effectively certify conflict-free diamonds. The Kimberly process must deliver this finally during the first half of 2002.
- In the longer term, a new **protocol** is required under the auspices of the UN, which governs the production, trade, and consumption of natural resources from conflict areas such as the DRC. This **protocol** should subsequently form the basis of international law. In the meantime, companies and governments should adhere to OECD guidelines on MNCs.

## Conclusion

While clearly there are great humanitarian needs elsewhere, the crisis in the DRC ? an area the size of western Europe ? has led to some of the highest mortality rates in the world. The conflict is being perpetuated through the organised plunder of the country?s resources. Concerted action is needed to end the suffering caused by Africa?s largest war, and to work towards a more peaceful future for its people.

## Notes

© Oxfam GB January 18th 2002

Oxfam GB is a member of Oxfam International

Registered charity no. 202918

This paper was written by Jamie Balfour-Paul and Robert Wilkinson. It is part of a series of papers written to inform public debate on development and humanitarian policy issues. The text may be freely used for the purposes of campaigning, education, and research, provided that the source is acknowledged in full.

www.oxfam.org.uk

**Annexe RRDC 78**

**Déclaration du RCD/Kisangani, Quartier général/Bunia,**

**Secrétariat général :**

**« Pourquoi tant de confrontations au Nord-Kivu et en Ituri ? »**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
**RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE**
**RCD/Kisangani --- QUARTIER GENERAL/ BUNIA**
**SECRETARIAT GENERAL**

## POURQUOI TANT DE CONFRONTATIONS AU NORD-KIVU ET EN ITURI?

Durant les dernières semaines beaucoup d'informations provenant du Nord-Kivu et de l'Ituri sont tellement confuses que les gens se demandent ce qui s'y passe. Dernièrement nous avons appris la mort du Commandant Mbutsi (Chef d'Etat-Major des milices de Mbusa Nyamwisi) que certains avaient confondu avec celle de Mbusa lui-même. Mbusa a attribué la mort du Commandant Mbutsi à des Interahamwe alors qu'il s'agit d'une action des Mai-Mai qui prenaient leur revanche pour la mort de deux de leurs commandants, en octobre, Dungu et Normand.

**La situation en Ituri**

Réduire l'Ituri aux Lendu et aux Hema à cause de leurs confrontations sanglantes ne reflète pas la réalité de l'Ituri. Démographiquement, les Lendu (environ 450.000) et les Hema Nord (parfois appelés Bagegere et qui parlent le Kilendu) et les Hema Sud (qui parlent le Kihema –ensemble environ 350.000) constituent seulement une portion de la population de la Province de l'Ituri qui compte à peu près 6 millions d'habitants. Au total l'Ituri compte 16 tribus, parmi lesquelles les Alurs constituent la tribu majoritaire avec près de 1.200.000. Il faut y ajouter les Bira, les Ngiti, les Lugbara, les Ndo-Okebo, les Kakwa, les Zande, les Pygmées. En plus des originaires, on trouve en Ituri des représentants de beaucoup d'autres ethnies venant de toutes les régions du pays : Baluba, Bakongo, Bafuriru, Babembe, Bash, Bangala, Bapende, Lokele, Nande, Bahunde, Banyindu, Batembo, Barega, etc.

**Le conflit entre Lendu et Hema**

Les Lendu vivent surtout de l'agriculture et les Hema de l'élevage. Cette situation existait depuis la période précédant l'occupation coloniale. Avec le départ des colons belges et autres qui possédaient des grandes fermes et plantations (de café notamment), la plupart de celles-ci sont passées aux mains des Hema Nord et Sud. La main-d'œuvre, presque dans sa totalité, était Lendu et vivait soit dans les concessions, soit dans le voisinage. Sous Mobutu, les Hema ont abusé de la fameuse Loi Bakajika pour s'approprier les concessions abandonnées, de leur position de fait et de la corruption pour faire passer une loi qui permettait à un concessionnaire d'étendre les limites de sa ferme et de ses plantations sans que les populations environnantes soient informées. Cette loi précisait qu'au cas où les limites d'une concession était étendue, ces limites pouvaient être opposées pour une période deux ans. Passé ce délai, les nouvelles limites devenaient intouchables. L'extension des limites devait être rendue publique, mais, dans la plupart des cas cette clause n'était pas respectée, et pour cause. Il sufisait de soudoyer les responsables administratifs et ceux du cadastre. Ainsi, certains concessionnaires en ont profité pour déclarer à des Lendu qui se trouvaient du jour au lendemain sur leurs terres qu'ils avaient le choix entre travailler pour le propriétaire pour un certain nombre de jours par semaine, en échange d'un petit lopin de terre ou quitter.

Sous la colonisation, comme il est souvent arrivé dans d'autres parties du pays, l'accès à la scolarité était différencié. Agriculteurs, paysans, ouvriers, les Lendu n'ont pas eu le même degré d'accès que les Hema, amenant ces derniers à occuper plus rapidement et en plus grand nombre des postes dans l'administration coloniale, mais aussi dans les secteurs de l'enseignement et de la santé et le secteur privé, en particulier dans la partie sud de la Province. Ce déséquilibre dans l'accès scolaire se réflète, jusqu'aujourd'hui. Par exemple, le clergé de l'Eglise Catholique de l'Ituri est dominé par les

prêtres Hema. Ce n'est qu'après l'Indépendance que cette inégalité éducationnelle a commencé à être corrigée. Et avec ce changement a aussi émergé parmi les Lendu une prise de conscience plus forte de la réalité et une volonté de la transformer. Comme ce fut le cas, notamment lors des insurrections paysannes dans tout le pays, en 1963-4. On parlait alors des Mai-Mai-Mulele.

Les confrontations sanglantes d'aujourd'hui entre Hema et Lendu ont donc des racines très profondes qui remontent à la période pré-coloniale. Cependant, nous pouvons dire que la gestion ruineuse de l'Etat sous Mobutu n'a fait qu'aggraver la situation. Dans un pays où le Chef d'Etat a encouragé sa population de voler petit à petit na mayele, faut-il s'étonner que, dans une zone comme l'Ituri, cette incitation ait conduit à des situations comme celles que nous connaissons aujourd'hui ? En fait, Mobutu a encouragé chaque Zaïrois à cultiver le pire de soi-même, en se disant qu'une fois que tout le monde aura volé il n'y aura plus personne qui pourra, moralement, lui reprocher quoi que ce soit.

**Du régime mobutiste au régime Kazini-Lotsove**

Adopté par le colonisateur comme fondement de l'administration (diviser pour règner), l'ethnicisme s'est renforcé sous le régime de Mobutu : la monopolisation de la sécurité par un groupe ou pour un groupe ne pouvait qu'insécuriser les autres. Lors de la rébellion de 1998, certains dirigeants Hema se sont comportés en Ituri comme s'ils étaient en Equateur sous Mobutu.

Cependant, il faut souligner que l'unanimité ne règne pas parmi les Hema Nord et Sud, d'une part, et parmi les Hema Sud, d'autre part. Parmi ces derniers il y a une division (au niveau des clans) entre deux groupes dirigés respectivement par Tibasima Atenyi et Kisembo Bitamara. Le conflit a eu des effets catastrophiques dans plusieurs villes et villages Lendu et Hema. Des crimes abominables, de part et d'autre ont été commis, incendies de maisons, églises, écoles, centres de santé, bureaux de l'administration. Une ville comme Fataki, en zone administrative Lendu, mais ouverte à toutes les tribus, est aujourd'hui désertée par les Lendu.

A des degrés divers, tant au Rwanda qu'en Uganda, l'autonomie de la rébellion Congolaise était, au pire, condamnée, au moindre, suspecte. Tant au Rwanda qu'en Uganda, à des degrés divers, la politique est biaisée par une vison sécuritaire qui n'est différente de celle de Mobutu : articulée autour de l'ethnicisme. Soulignant des liens de parenté avec un groupe ethnique en Uganda, des dirigeants Hema (Tibasima, Kisembo, Lotsove, etc.) sont parvenus à convaincre des autorités Ugandaises qu'ils étaient les mieux placés pour assurer la sécurité de leur frontière commune avec le Congo. A supposer qu'on accrédite ce raisonnement, il faudra alors se demander comment d'autres ethnies, par ailleurs plus nombreuses (Alur, Lugbara, Kakwa) bien à cheval sur notre frontière commune n'étaient pas prises en considération.

En juin 1999, Madame Adèle Lotsove, vice-Gouverneur de la Province Orientale fut nommée, sans consultation avec la Direction Politique du RCD/Kisangani, gouverneur de la Province de l'Ituri par le général Kazini, agissant comme s'il était Gouverneur de la Colonie. Début septembre de la même année, Madame Lotsove chercha à fomenter une guerre contre les Lendu en s'alliant avec les Alur. Heureusement, les notables Alur et Lendu, ayant compris la manipulation, se sont ressaisis et, en moins de 24 heures, se réunirent pour régler le conflit, en recourant aux sages des communautés

respectives.

Pour d'autres Ugandais (en fait ceux qui prennent les décisions), la question essentielle n'était pas sécuritaire (celle-ci n'était qu'un prétexte), mais commerciale. Et, de ce point de vue-là, les Hema Sud étaient des alliés beaucoup plus intéressants que n'importe quelle autre tribu de l'Ituri. Au moment où la rébellion a éclaté, les Hema Sud pouvaient prétendre, même si ce ne fut pas toujours le cas, dominer le commerce. L'objectif de Kazini et Lotsove était simple : traduire la puissance économique en puissance politique. Ainsi, une société bidon (enregistrée nulle part) –Trinity—permettait à des personnes comme Tibasima d'utiliser son poste politique de responsable des finances, Energie et Mines pour voler massivement le peuple Congolais.

Mais même en ce qui concerne la question sécuritaire, si vraiment Tibasima est le meilleur allié, comment expliquer, à différents moments, mais, en particulier en avril 2001, la présence à Bunia d'un certain Mohamed, connu comme dirigeant de l'ADF (mouvement rebelle Ugandais), circulant librement dans un véhicule appartenant à un allié de Tibasima. Comment expliquer les liens entre les grands concessionnaires Hema Nord et Sud et des gens connus pour leurs liens avec Idi Amin ?

**Qu'a fait le RCD/Kisangani ?**

Lors des premières confrontations, une équipe du RCD/Kisangani avait été envoyée de Kisangani pour essayer de mettre fin aux tueries, sans succès. Pire, apprenant le motif de cette mission, Madame Lotsove fera arrêter les membres de la délégation pendant quelques jours.

En Octobre 1999, avec Bunia comme nouveau quartier Général du RCD/Kisangani, une commission de paix et sécurité fut mise sur pied pour mettre fin aux tueries. La Commission dirigée par le responsable de l'Intérieur était composée de personnes connaissant bien le dossier et ayant montré une volonté de vraiment mettre fin aux confrontations. Des représentants Lendu et Hema (en nombre égal) faisait partie de la Commission. Le travail s'est fait, dans un premier temps, à partir de Djugu, chef-Lieu du Territoire du même nom, et ensuite, à partir de Djugu et Fataki, suite aux difficultés logistiques, au manque de moyens financiers et aux obstacles, en somme au sabotage du travail par Madame Lotsove. Mais malgré ces difficultés, et grâce à la bonne volonté des deux camps, il y eut une nette diminution des confrontations durant la période de travail de la Commission jusqu'au 22 décembre 1999, fin de la première phase. La deuxième phase n'eut vraiment jamais lieu suite au blocage des fonds par Tibasima lui-même. En date du 20 décembre, par décret, le Président Wamba-dia-Wamba démit Madame Lotsove de ses fonctions, suite à son rôle négatif dans les affrontements meurtriers qui ont endeuillé la population de l'Ituri.

A partir de janvier 2000, les confrontations reprirent, malgré les tentatives de faire le suivi du travail de la Commission, toutes bloquées par Monsieur Tibasima. En avril, poursuivant son offensive contre le travail de pacification, il suspend de leurs fonctions Jacques Depelchin et René Ngoma parce que considérés comme proches du Professeur Wamba-dia-Wamba. A la réunion tenue avec l'allié à Kampala pour résoudre cette friction, il s'avérera que l'accusation la plus infamante, inventée de toute pièce, sans preuves, était d'avoir monté une campagne de dénigrement contre l'armée Ugandaise. Grâce à des preuves écrites ougandaises démontrant le contraire, il fut facile de démontrer que ces accusations n'étaient que mensonges.

Depuis la nomination unilatérale de Lotsove par le Général Kazini, on pouvait voir que la stratégie d'élimination du RCD/Kisangani initiée à Kisangani par l'armée Rwandaise était devenue celle d'affairo-militaristes de l'armée Ugandaise. Ces derniers renforcèrent leur appui à Mbusa Nyamwisi et à Tibasima Atenyi pour monter leur milice tribale, diviser le RCD/Kisangani, et finalement s'opposer ouvertement au Professeur Wamba-dia-Wamba par des mutineries et des putsches. Le point culminant fut l'attaque du 3 au 16 novembre 2000, contre la résidence du Prof Wamba-dia-Wamba où toute la direction s'était retrouvée.

Malgré ces attaques, les initiatives prises pour mettre fin aux affrontements sanglants entre Lendu et Hema n'ont pas cessé. Le Président du RCD/Kisangani fit une visite de Djugu, Fataki et Kpandroma pour voir par lui-même ce qui se passait. Le message était simple : le conflit entre les Lendu et les Hema concernait tous les Congolais et pas seulement les principaux protagonistes car tous les Congolais de la Province en souffraient. Personne n'avait le droit de tuer quelqu'un tout simplement à cause de son appartenance ethnique. La guerre ne profitant qu'à quelques individus, il tenait à la majorité d'agir en conscience et de tout faire pour ramener la paix, de travailler pour la réconciliation avec vérité. Suite à ce travail, les deux communautés en conflit s'étaient mis d'accord qu'aucun Lendu ou Hema ne pouvait être à la tête de l'administration jusqu'à la fin des hostilités. En juillet 2001, le Professeur Wamba a pris l'initiative de rassembler les personalités et notables de l'Ituri conscients de la nécessité de la paix pour qu'ils travaillent en commission et étudient les modalités en vue d'encourager et renforcer toute initiative ou tout processus pouvant diminuer les conflits et y mettre fin.

Lors de rencontres de prédialogue avec les représentants de tous les secteurs de la société, des critiques sévères ont été émises sur le mode de fonctionnement des finances, en particulier, du rôle de Trinity dont les propriétaires, Tibasima y inclus, bénéficiaient de la méthode de préfinancement adoptée par le Commissariat aux Finances, dirigé par Tibasima lui-même. Ces rencontres où les gens s'exprimaient librement ont permis de traduire les prescriptions qui en sont sorties, par exemple, en abolissant Trinity et en mettant sur pied une commission d'inspection générale de toutes les structures génératrices de recettes. Tibasima et son équipe s'y sont violemment opposés, jusqu'à recourir à des militaires pour empêcher les inspecteurs de faire leur travail.

Ancien PDG de Kilo-Moto sous Mobutu, et, avant cela, gestionnaire à l'université de Kisangani, Tibasima a toujours été, avant tout, un homme d'affaire. Son intérêt dans la politique était typiquement mobutienne : comment faire de la politique pour voler le plus d'argent possible. En cela, il n'est pas différent de Mbusa Nyamwisi. Dès leur nomination aux postes respectifs de Commissaire Général et Commissaire Général Adjoint, ils se sont coalisés pour écarter le Professeur Wamba-dia-Wamba de la direction du RCD/Kisangani. Et la politique pour l'un comme pour l'autre se résume à la corruption des consciences, l'utilisation de l'argent pour mettre sur pied des milices tribales, la tromperie, la déoendance servile des clients alliés, etc. Avec leur allié le Brigadier Général James Kazini, lui-même partenaire d'anciens généraux mobutistes, ils visent à maintenir le Congo comme terrain de chasse libre ouvert, comme du temps de Lépold II, à tous les pilleurs de ses ressources.

**Mbusa Nyamwisi et la bicéphalisation du Mouvement**

Nommé Commissaire Général par le Professeur Wamba en octobre 1999, Mbusa Nyamwisi s'est tout de suite retranché dans son fief de Mutwanga, près de Beni. Ses méthodes de travail, sa vision localiste, chauviniste (Le Professeur Wamba est un étranger) tout en attirant ceux qui étaient surtout à la recherche de moyens pour survivre, a fini par antagonisé beaucoup de membres de sa propre ethnie, Nande, à Beni, Butembo, Bunia. Cette politique de prêcher la haine contre tous ceux qui ne sont pas Nande ou contre les Nande qui ne sont pas pour lui est à la base des affrontements sanglants et meurtriers qui continuent de coûter la vie –inutilement- à beaucoup de gens au Nord –Kivu et dans l'Ituri.

Avec l'approche du Dialogue Inter-Congolais et le progrès irrémédiable vers la politique de paix, il a multiplié les contacts avec le régime de Kinshasa, dans la foulée de la visite effectuée par le Général Salim Saleh. L'objectif est clair : être bien vu à Kinshasa, Kampala, Kigali. Evidemment il a aussi cherché, avec assiduité, à se vendre auprès de la Troika. Le conflit avec Jean-Pierre Bemba est temporaire tout comme ses conflits occasionnels avec Tibasima car leur vision politique est identique : la recherche de positionnement, le recours à la politique comme un fond de commerce, l'utilisation de l'argent pour acheter les consciences, acquérir des mercenaires chevronnés (en Afrique du Sud) avec tâche d'éliminer physiquement des adversaires.

Invité à la rencontre d'Addis Abeba, Mbusa Nyamwisi a préféré se lancer dans une opération militaire contre le FLC. Avec l'appui du Brigadier Général James Kazini et de mercenaires Ougandais, il a repris Beni. Ensuite il s'est dirigé, toujours avec l'appui des mercenaires, sur Bunia pour s'imposer par la force, en proclamant, pour la enième fois qu'il avait renversé le Professeur Wamba-dia-Wamba à la tête du RCD/Kisangani, après avoir déclaré, quelques temps auparavant, d'Afrique du Sud, que le RCD/K n'existait plus. Comment peut-il se déclarer pour la paix alors qu'il se livre à la guerre pour satisfaire ses ambitions personnelles ?

**Le RCD/K-ML et la crise du Congo**

Le parcours du RCD/Kisangani, les péripéties, les obstacles, les luttes internes sont illustratifs de la Crise Congolaise, de ses causes profondes, mais aussi de la voie pour s'en sortir. Né d'un refus de soumission aux intérêts étrangers, le mouvement s'est construit petit à petit, avec des militants engagés et convaincus à des degrés divers de la nécessité de changer la politique. C'est à partir des efforts du RCD/K d'être à l'écoute des populations, de mettre leurs préoccupations au centre de tout, qu'a commencé à se pratiquer la politique comme pensée des gens. Ce que les gens pensent, les changements qu'ils veulent doit être pris au sérieux, mais il faut aussi créer l'espace et faciliter aux gens de se rencontrer pour discuter non seulement les problèmes, mais aussi les modalités de solutions. Ecouter les doléances et puis décider bureaucratiquement, sans la participation active des gens dans la recherche des solutions renforce la culture de soumission à la politique à partir de l'Etat. C'est la politique à partir de l'Etat qui a ruiné le pays. Les pensées venaient (et continuent de venir) d'ailleurs surtout pour les intérêts d'ailleurs. Le parcours du RCD/Kisangani a permis de voir que quand les Congolais pensent par eux-mêmes, pour eux-mêmes, pour le pays, des grandes choses peuvent se faire, à commencer par le gain de confiance en notre propre capacité de ramener la paix et reconstruire le pays.

**Annexe RRDC 79**

**Protocole d'Accord entre le RCD et le MLC du 30 juillet 1999**

Doc. 8.99/7

# Protocole d'Accord

Entre le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, RCD en sigle,
représenté par Ernest Wamba dia Wamba, président, d'une part
et
le Mouvement de Libération du Congo, MLC en sigle, représenté
par Jean-Pierre Bemba, chairman, d'autre part

Tous deux dénommés ci-après ' *Les Parties* '

- En vertu du principe du Front Uni des mouvements de libération consacré à Kabale en date du 11 juin 1999;
- Attendue la volonté des Parties de conduire à la libération et au changement intégral en République Démocratique du Congo;
- Considérant la volonté des Parties de procéder au partage équitable des ressources publiques disponibles en vue du renforcement de la gestion administrative et militaire des territoires libérés;
- Soucieux du respect par les Parties des principes de transparence, de rigueur et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques à travers l'ensemble de la République Démocratique du Congo;
- Considérant l'impérieuse nécessité de maximiser, à travers toute l'étendue des territoires libérés, la mobilisation des recettes publiques en vue de leur affectation à la libération du pays,
- Attendu qu'un encadrement rigoureux des dépenses constitue une des bases du changement fondamental préconisé par les Parties dans la gestion des Finances Publiques,

Les Parties se conviennent :

Article 1

Un mécanisme sera mis en place en vue de déterminer les besoins et assurer une répartition équitable des recettes fiscales, douanières et non fiscales sur l'ensemble des territoires libérés.

Article 2

Le partage des ressources sera opéré en vertu des besoins fondamentaux des Parties, principalement en ce qui concerne le recrutement, la formation et l'instruction, l'équipement et la logistique ainsi que toutes les opérations visant à l'encadrement des forces militaires engagées dans la libération intégrale du pays;

Article 3

En vue de l'application du partage des ressources publiques, les Parties s'engagent à procéder immédiatement au démantèlement de tous les circuits parallèles de perception des recettes de l'Etat. Dans les territoires libérés, toutes les recettes fiscales, douanières et non fiscales mobilisées par les régies financières, à savoir l'Office des Douanes et Accises (Ofida), la Direction Générale des Contributions (DGC) et la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD), seront logées dans le Compte Général du Trésor.

Article 4

Un pourcentage des ressources fiscales, douanières et non douanières encaissées par les régies financières sera déterminé et affecté (1) au paiement des primes des agents et cadres des services mobilisateurs, (2) à la rémunération des prestations des services bancaires et (3) aux dépenses régulières de l'Administration locale. En ce qui concerne le solde des opérations, par le présent accord, le Caissier de l'Etat sera instruit de veiller à la répartition entre les Parties des recettes encaissées par un nivellement permanent du Compte Général du Trésor au prorata des besoins définis par les Parties.

Article 5

Les Parties mettront en place une Commission de Conjoncture chargée de déterminer les besoins des Parties, définir la clé de répartition des recettes fiscales, douanières et non fiscales, et veiller à l'application du principe de partage équitable des ressources publiques à travers l'ensemble des territoires libérés. Chaque Partie désignera un membre en vue de la présidence conjointe de cette Commission de Conjoncture paritaire.

Article 6

La Commission de Conjoncture aura pour rôle de :

1. Rétablir le circuit des Finances Publiques sur l'ensemble des territoires libérés;
2. Déterminer les besoins fondamentaux des Parties et la clé de répartition des ressources;
3. Elaborer un règlement financier particulier concernant la comptabilité publique en vertu de la période de guerre;
4. Veiller au respect de la loi financière et budgétaire, notamment en ce qui concerne le paiement de toutes les recettes fiscales, douanières et non fiscales dans le Compte Général du Trésor;
5. Mettre en place les mécanismes de contrôle et d'encadrementdes régies financières, OFIDA, DGC, DGRAD, en vue de leur redynamisation;
6. Proposer toutes les mesures susceptibles de renforcer la maximisation des recettes, assurer encadrement des dépenses, endiguer la fraude fiscale et douanière et éradiquer la corruption sur l'ensemble des territoires occupés.
7. Veiller à l'application du présent accord ;

Article 7

Pour des raisons d'urgence, au regard du principe énoncé à l'article 4 du présent accord, les Parties s'accordent momentanément pour qu'un montant global ne pouvant excéder 15% des recettes mensuelles encaissées par les régies financières soit affecté (1) au paiement des primes des agents et cadres des services mobilisateurs, (2) à la rémunération des prestations des services bancaires et (3) aux dépenses régulières de l'Administration locale. En ce qui concerne le solde des opérations, par le présent accord, le Caissier de l'Etat est instruit de veiller à la répartition entre les Parties des recettes encaissées par un nivellement permanent du Compte Général du Trésor au prorata de 30% en faveur du RCD et 70% en faveur du MLC.

Article 8

Les décisions, instructions et règlementations proposées par la Commission de conjoncture seront visées, adoptées et promulguées conjointement par les Parties qui seront chargées de leur stricte application sur l'ensemble des territoires.

Fait à Dar Es Salaam, le 30 juillet 1999

Pour le Mouvement pour la Libération du Congo

Jean-Pierre BEMBA
Chairman

Pour le Rassemblement Congolais pour la Démocratie

Ernest WAMBA DIA WAMBA
Président

Les Témoins

Col. OTAFIIRE

Brig. Gen. KAZINI

Maj. MAYOMBO

Amb. MARWA

**Annexe RRDC 80**

**Lettre circulaire du Président du RCD/Démocratique adressée aux administrateurs des territoires, 10 août 1999**

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE (R.C.D.)**

QUARTIER GENERAL / KISANGANI

BUREAU DU PRESIDENT

R.C.D.

## LETTRE CIRCULAIRE ADRESSEE AUX ADMINISTRATEURS DES TERRITOIRES

Il me revient de constater que contrairement à l'esprit du Protocole d'Accord signé en date du 30 Juillet 1999 à DAR-ES-SALAM entre Monsieur Jean Pierre BEMBA, Chairman M.L.C. d'une part et moi-même, Président du R.C.D., d'autre part :

1. Le M.L.C. cherche à installer des équipes composées d'Officiers Ougandais et d'autres représentants de son mouvement dans le Territoire que contrôle le R.C.D. / Démocratique avant que nous nous soyons mis d'accord sur les modalités pratiques d'application du Protocole d'Accord notamment la constitution d'une commission de conjoncture ;
2. Le M.L.C. cherche à modifier l'appareil administratif de l'Etat et du R.C.D. sans en avoir les prérogatives et au préjudice du R.C.D. ;
3. Le M.L.C. s'est arrogé le privilège de contrôler les finances et de superviser les services générateurs des recettes ;
4. Le M.L.C. se permet de procéder à l'arrestation des autorités politico – administratives et cadres du R.C.D. lesquels ont pourtant la bonne lecture dudit protocole d'accord.

Eu égard à ce qui précède et pour sauvegarder les intérêts de toutes les parties, j'instruis tous les Administrateurs des Territoires, les représentants du R.C.D. et toute autorité de ne pas procéder à l'application dudit protocole d'accord avant instruction expresse et contraire émanant de la Direction du R.C.D. Démocratique. Ainsi, l'équipe du M.L.C. présente à BENI – LUBERO n'a ni mandat, n'est ni habilité à procéder à une quelconque application de ce protocole.

Les autorités civiles et militaires sont instruites pour réserver à la présente une exécution immediate et sans condition

Fait à KISANGANI, le 7 Août 1999.

*Sé/ ERNEST WAMBA DIA WAMBA*

**Président du R.C.D. / Démocratique**

**C.C. :**

- Mr Jean Pierre BEMBA, Chairman
- Mr MARWA, Ambassadeur
- Mr KAZINI, Général de Brigade
- Mr OTTAFIRE, Colonel
- Mr MAYOMBO, Major
- Mr le Commissaire du District de l'ITURI / BUNIA
- Mr le Commissaire du District du Haut Uélé à ISIRO
- Mr le Commissaire de District du Bas Uélé à BUTA
- Mr les Administrateur des Territoire de l'ITURI (TOUS)
- Mr les Administrateurs des Territoires du Bas Uélé (TOUS)
- Mr les Administrateurs des Territoire du Haut Uélé (TOUS)
- Mr l'Administrateur du Territoire de Beni à BENI
- Mr l'Administrateur du Territoire de Lubero à LUBERO
- Messieurs les Membres de la Commission des Finances
- Messieurs les Commandants Militaires du R.C.D. / Démocratique à BENI, LUBERO, BUNIA, ISIRO, BUTA et KISANGANI

**MESSAGE PHONIQUE CAPTE PAR PHONIE D.G.I. BUTEMBO**

**A 12 H 20' DU 10 AOUT 1999**

**Annexe RRDC 81**

# Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en RDC, 20 septembre 2000

**(Extraits)**

NATIONS UNIES

Distr.
générale
A/55/403
20 septembre 2000
Français
Original: espagnol

**Cinquante-cinquième session**

Point 114 c) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapport des rapporteurs et représentants spéciaux**

**Situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo**

**Note du Secrétaire général***

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la situation des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo, présenté par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Roberto Garretón (Chili), en application des résolutions 54/179 de l'Assemblée générale et 2000/15 de la Commission des droits de l'homme, approuvées par le Conseil économique et social dans sa décision 2000/248.

**Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo**

**Table des matières**


| | *Paragraphes* | *Page* |
|---|---|---|
| I. Introduction | 1–14 | 3 |
| • Mandat | 1 | 3 |
| • Activités et problèmes administratifs | 2–8 | 3 |
| • Activités et enquêtes non effectuées | 9–10 | 3 |
| • Obligations internationales de la République démocratique du Congo | 11 | 4 |
| • Représailles à l'encontre des personnes qui coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies | 12–14 | 4 |
| I. Les divers conflits armés | 15–37 | 4 |
| A. Le conflit entre le Gouvernement et le RCD | 16–21 | 4 |
| • Le conflit entre le Gouvernement et le MLC | 22 | 5 |
| • Affrontements entre Ougandais et Rwandais à Kisangani | 23–25 | 5 |
| • Conflit tribal entre Balendu et Bahema | 26 | 5 |
| • Accords de cessez-le-feu et application | 27–31 | 5 |
| • Conséquences de la guerre | 32–36 | 6 |
| • Personnes considérées en danger | 37 | 6 |
| • Évolution politique et démocratisation du territoire contrôlé par le Gouvernement | 38–42 | 6 |
| • Évolution politique et démocratisation dans les territoires contrôlés par les mouvements rebelles | 43–52 | 7 |
| • Violations des droits de l'homme imputables au Gouvernement | 53–75 | 8 |
| • Violations des droits de l'homme dans les territoires occupés par le RCD et le MCL | 76–93 | 20 |
| • Violations du droit humanitaire international | 94–106 | 12 |
| A. Violations imputables au Gouvernement, à ses alliés et aux groupes qui leur sont associés | 94–97 | 12 |
| • Violations imputables au RCD, au RCD-ML, au MLC et aux armées étrangères qui leur sont alliées | 98–106 | 13 |
| • Conclusions et recommandations | 107–131 | 13 |
| A. Conclusions | 107–125 | 13 |
| • Recommandations | 126–131 | 15 |


## I. Introduction

### A. Mandat

1. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) présente son quatrième rapport préliminaire à l'Assemblée générale, en application des résolutions 54/361 de l'Assemblée générale et 2000/15 de la Commission des droits de l'homme. Les faits inclus dans le rapport vont jusqu'au 25 août 2000.

### B. Activités et problèmes administratifs

2. En janvier 2000, le Rapporteur spécial, présent à la session extraordinaire du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, a jugé que la solution des conflits résultant essentiellement du mépris des droits de l'homme, ne serait possible que si ces droits étaient pris en compte. On avait déjà connaissance du rapport Carlson sur la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies dans le génocide rwandais, rapport dans lequel il était indiqué que ce génocide avait été, dans une grande mesure, dû au fait qu'on avait ignoré le rapport présenté par un rapporteur de la Commission des droits de l'homme à la session extraordinaire du Conseil de sécurité.

3. Ayant assisté à la session extraordinaire, le Rapporteur spécial a dû écourter son unique mission en République démocratique du Congo (10 jours seulement), et n'a pu avoir qu'une seule consultation à Genève, où les réfugiés congolais sont peu nombreux.

4. Le Rapporteur spécial dispose de la collaboration extrêmement efficace d'une seule assistante qui, par ailleurs, s'occupe de quatre autres États au Haut Commissariat aux droits de l'homme.

5. L'Ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies, le Représentant du Secrétaire général, le Gouvernement, les dirigeants du

Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et du Mouvement de libération du Congo (MLC), les ambassadeurs en poste à Kinshasa et les directeurs d'organismes des Nations Unies se sont plaints que le Rapporteur spécial n'ait effectué qu'une seule et brève visite dans le pays, ce qui a nui à sa crédibilité.

6. Au cours de sa visite en République démocratique du Congo (13-26 août 2000), le Rapporteur spécial s'est rendu à Kinshasa, Goma, Bukavu et Kisangani, localités contrôlées par le RCD de Goma, ainsi qu'à Gbadolite, conquise par le MLC. Les autorités gouvernementales et les rebelles ont autorisé le Rapporteur à mener ses activités et ses entretiens en toute liberté, mais, à Kinshasa et à Bukavu, dans les centres militaires et policiers de détention, il s'est heurté à des obstacles. Par ailleurs, soit il s'est entretenu avec des représentants des partis politiques, des institutions et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, soit il a examiné des rapports établis par ces diverses entités (voir E/CN.4/2000/42, annexe II à V).

7. Le Rapporteur spécial a adressé 22 communications et actions à entreprendre d'urgence au Gouvernement, dans lesquelles étaient notamment consignées 86 allégations de violation des droits de l'homme. Le Gouvernement a accusé réception de trois d'entre elles et a envoyé une réponse.

8. Les responsables du RCD ont envoyé deux rapports complets au Rapporteur spécial qui les en a remerciés.

### C. Activités et enquêtes non effectuées

#### Mission conjointe d'enquête sur des allégations de massacres

9. À l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 2000/15, la Commission des droits de l'homme a prolongé le mandat de la mission conjointe mise en place dans la résolution 1997/58 de la Commission pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international qui se sont produites dans l'est de l'ex-Zaïre entre 1996 et 1997.

10. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé au Secrétaire général d'enquêter sur des événements qui ont traumatisé la localité d'Ituri (lettre du 8 février 2000) et sur des allégations faisant état du décès de 15 femmes enterrées vivantes ou brûlées à Mwenga, en territoire contrôlé par le RCD. Le Gouvernement et le RCD lui-même ont demandé des enquêtes spéciales sur le massacre de Katogota, mais, en raison de l'insécurité ambiante et par manque de moyens financiers, ces enquêtes restent en suspens.

### D. Obligations internationales de la République démocratique du Congo

11. Contrairement à ce qui a été annoncé, la République démocratique du Congo n'a pas adhéré aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Le Gouvernement a 10 rapports en souffrance qu'il aurait dû remettre aux organes de suivi des traités; il n'a établi aucun rapport et n'a répondu à aucune des communications des mécanismes thématiques spéciaux.

### E. Représailles à l'encontre des personnes qui coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies

12. Le rapporteur spécial dénonce les représailles qu'ont subies les personnes suivantes pour avoir coopéré avec lui, soit lors de ses visites, soit pour lui remettre des rapports, en application de la résolution 2000/20 de la Commission des droits de l'homme.

13. Dans le territoire contrôlé par le RCD le 12 février 2000, Emmanuel Kataliko, archevêque de Bukavu, qui s'est entretenu avec le Rapporteur spécial, a été arrêté, puis banni à Butembo. Colette Kitoga a été arrêtée à Goma à son retour de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme.

14. Dans le territoire contrôlé par le RCD et le MLC, Sylvain Mudimbi Masudi a été arrêté à Beni pour avoir participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme, puis a été transféré en Ouganda.

## II. Les divers conflits armés

15. La République démocratique du Congo est la proie de plusieurs conflits armés. Certains sont internationaux, d'autres internes et quelques-uns sont des conflits nationaux qui ont pris une tournure internationale (voir E/CN.4/2000/42, par. 20). Au moins huit armées nationales et 21 groupes armés irréguliers prennent part aux combats. Le conflit se déroule entièrement en territoire congolais, dont la population a été décimée et les richesses pillées par les forces d'occupation et les rebelles.

### A. Le conflit entre le Gouvernement et le RCD

16. Le conflit qui a été provoqué le 2 août à la suite de l'invasion de la République démocratique du Congo par le Rwanda est le plus grave à ce jour. Il a des conséquences politiques et économiques sur l'ensemble de la région et entrave l'exercice des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

17. Il y a, d'une part, les interventions des armées rwandaise, burundaise et ougandaise et du RCD de Goma et son groupe paramilitaire *Local Defense Unity* . On rapporte la participation aux combats de déserteurs des milices interahamwe et de prisonniers rwandais hutus libérés et envoyés au front. Les richesses minérales de la République démocratique du Congo, dans le Katanga, la Province orientale et le Kasaï oriental, ont été ravagées par les troupes étrangères et par le RCD.

18. D'autre part, le Gouvernement se défend avec l'aide des milices antirebelles. Il a des liens reconnus et établis avec les Mai-Mai qui deviennent de plus en plus populaires auprès de la population locale lasse d'être soumise au contrôle de forces considérées comme étrangères. Le Gouvernement a également des liens officieux avec d'autres forces antirebelles : des déserteurs du RCD, des Rwandais bahutus des milices interahamwe, des membres des ex-forces armées rwandaises (FAR), des Burundais bahutus, et autres.

19. La violence prend la forme d'attaques menées par les forces antirebelles contre les militaires considérés comme les agresseurs, attaques auxquelles riposte l'armée rwandaise, le RCD ou l'armée burundaise qui s'en prennent à la population civile sans défense, commettant des massacres indescriptibles comme ceux de Katagota (15 mai 2000), Kamanyola, Lurbarika et Luberizi, ou comme celui de juillet 2000 dans l'axe Lusenda-Lubumba (voir E/CN.4/2000/42), ainsi que le massacre, nié, comme les autres, par le RCD de Goma, à Mwenga en novembre 1999, au cours duquel 15 femmes, après avoir été torturées, ont été enterrées vivantes (voir S/2000/330, par. 61).

20. Les différends entre le RCD et les Banyamulenges constituent également un facteur générateur de violence, car ces derniers sont excédés de devoir supporter le ressentiment des Congolais dû aux abus de l'Armée patriotique rwandaise (APR).

21. Dans sa résolution 1304 (2000), le Conseil de sécurité a exigé que l'Ouganda et le Rwanda, qui ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriales de la République démocratique du Congo, retirent toutes leurs forces du pays, mesure qui doit être suivie d'actions réciproques de la part des autres intéressés, ce qui n'a pas été fait.

### B. Le conflit entre le Gouvernement et le MLC

22. Dans la province de l'Équateur, les Forces armées du Congo (FAC), aidées par le Zimbabwe et la Namibie, affrontent le MLC, lui-même soutenu par l'Ouganda. C'est dans cette région que les parties ont le moins respecté le cessez-le-feu et, pendant longtemps, même le chef des rebelles a soutenu qu'il n'avait pas à le faire. Le Président Kabila accuse le MLC d'avoir rompu le cessez-le-feu.

C. Affrontements entre Ougandais et Rwandais à Kisangani

23. De nouveaux affrontements se sont produits à Kisangani, troisième ville du pays, entre les « armées non invitées » rwandaise et ougandaise (avec le soutien du RCD/ML), auparavant contrôlée par les deux factions du RCD et actuellement par le RCD/Goma. Les journées des 5 et 9 mai et du 8 juin 2000 ont été les plus violentes. L'origine de ces affrontements est tant économique (chaque armée veut s'emparer des immenses richesses de la province orientale) que politique (contrôle du territoire).

24. Lors de ces affrontements, et notamment au cours du dernier, outre les combattants, plus de 1 000 civils congolais ont trouvé la mort, des milliers d'autres ont été blessés et une grande partie de la ville a été détruite comme a pu le constater le Rapporteur spécial sur le terrain.

25. Les appels au cessez-le-feu, y compris ceux du Conseil de sécurité ont été ignorés, et les velléités de démilitarisation oubliées le jour suivant. Il semblerait que seul le dernier ait été respecté.

**D. Conflit tribal entre Balendu et Bahema**

26. L'occupation ougandaise de la région de l'Ituri a déclenché un conflit entre les Bahema (d'origine ougandaise) et les Balendu, plus anciens dans la région. Avec l'appui des soldats ougandais, des autorités nommées par ces derniers et du RCD/ML, les Bahema ont usurpé les terres des Balendu, qui ne bénéficient d'aucun soutien. À l'exception de quelques incidents en 1911, en 1923 et 1966, ces deux ethnies cohabitaient sans grands problèmes depuis déjà près de trois siècles. Les affrontements actuels, qui ont recommencé en août 2000, ont causé près de 8 000 morts et entraîné le déplacement d'environ 50 000 personnes.

**E. Accords de cessez-le-feu et application**

27. Cédant aux multiples pressions de la communauté internationale (voir E/CN.4/2000/42, par. 18 et annexe X), les parties ont conclu un accord de cessez-le-feu à Lusaka, en 1999. Celui-ci n'a pas été respecté par les parties et il a fallu revoir le calendrier (Lusaka, 12 février 2000; Kampala, 1er mars et 8 avril, celui-ci à compter du 14 avril 2000). Ce dernier est le seul à avoir été respecté, sauf lors de la guerre entre le MLC et le RCD. Malgré tout, les positions occupées par les belligérants en août 1999 ont dans l'ensemble été respectées.

28. L'accord de Lusaka prévoit le déploiement d'une force des Nations Unies, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), composée de 5 537 observateurs et personnel de sécurité sur le territoire en conflit, la démobilisation et le désarmement des groupes armés. La MONUC affirme, à juste titre, qu'elle n'a pas pour mandat de procéder au désarmement et que ce sont les signataires qui doivent s'en charger si les groupes ne le font pas eux-mêmes.

29. La MONUC a reçu un accueil agressif de la part du Gouvernement sans que l'on comprenne pourquoi et celui-ci a accusé l'Organisation des Nations Unies d'être responsable de la mort de Lumumba en 1961. La Mission a continué de subir des attaques verbales et autres (manifestations de partisans du régime en juin 2000) pour son manque d'objectivité, car dans ses rapports elle accorderait plus d'importance aux attaques des Maï-Maï et des Interahamwe contre les militaires du RCD et leurs alliés qu'aux réponses de ceux-ci contre des civils.

30. En dépit de toutes les déclarations affirmant le contraire, des entretiens entre les Présidents Kabila et Kagame (Eldoret, Kenya) et des intercessions du Kenya, de la Zambie, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Nigeria, du Botswana, du Mozambique et du Mali, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Nations Unies et autres, toutes les parties semblent déterminées à gagner militairement la guerre.

31. Une réunion de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) le 14 août 2000 s'est soldée par un échec car Kinshasa s'est opposé à toute solution, estimant que l'évolution du conflit nécessitait un aménagement de l'accord de Lusaka. Une proposition de réforme a été présentée aux autres parties le 23 août 2000.

**F. Conséquences de la guerre**

32. La guerre a détruit le pays. Plus de la moitié des congolais en ont souffert. Tous les fonds publics sont affectés à l'effort de guerre. De terribles épidémies se sont propagées. Seuls 9 % des districts sanitaires sont équipés des réfrigérateurs nécessaires à la conservation des remèdes. La guerre empêche toute activité agricole, et l'insécurité alimentaire touche dorénavant 17 % de la population (14 millions de personnes) selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les shegues (enfants des rues) se sont multipliés de façon alarmante.

33. Le peuple congolais est impuissant face à cette situation car ceux qu'il appelle les agresseurs se sont emparés de toutes les richesses et ont provoqué d'énormes dommages écologiques.

34. On dénombre plus de 1 300 000 personnes déplacées, dont beaucoup sont dépourvues de toute assistance. Elles sont pour la plupart originaires des territoires occupés de l'est. Leur situation s'est aggravée à la suite des attaques perpétrées en juin 2000 contre les camps de déplacés de Saké et d'Uvira tant par les Maï-Maï que par les militaires rwandais et qui ont contraint les principales ONG à suspendre leur aide.

35. Les réfugiés congolais sont dispersés dans le monde entier, si l'on ajoute à ceux-ci ceux qui ont obtenu l'asile à l'époque de Mobutu. Dernièrement et du fait du conflit qui oppose le RCD au MLC, il y aurait environ 72 000 réfugiés au Congo-Brazzaville.

36. Les Tutsi congolais réfugiés au Rwanda retournent à Goma avec l'appui du RCD et par l'intermédiaire d'une ONG mais contre l'avis du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui craint une intensification de la violence.

**G. Personnes considérées en danger**

37. Ce sont les Batutsis ou les personnes de morphologie tutsie qui vivent sur le territoire contrôlé par le Gouvernement et qui craignent les représailles de la population à cause de « l'agression rwandaise ». Au début de la guerre, le Gouvernement a incité à leur élimination (voir E/CN.4/1999/31, par. 45) avant d'opter finalement pour une position protectionniste et d'aller jusqu'à créer des centres de protection (et non de détention comme l'affirment le Gouvernement rwandais et le RCD) avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de gouvernements étrangers. Cette politique a permis à de nombreuses personnes d'être rapatriées ou de trouver refuge au Rwanda, en Ouganda et au Burundi et à d'autres de se réfugier au Cameroun, au Bénin, aux États-Unis ou au Canada. Pendant l'année 2000, 2 796 personnes ont vécu dans les camps de protection, et il en restait 299 lors de la visite du Rapporteur spécial à Kinshasa.

**III. Évolution politique et démocratisation du territoire contrôlé par le Gouvernement**

38. La structure de pouvoir décrite dans tous les rapports depuis 1997 reste inchangée : le Président Kabila est toujours le seul détenteur de la presque totalité des pouvoirs (exécutif, législatif, la plupart du judiciaire) [Voir E/CN.4/1998/65, par 32 à 37; E/CN.4/1999/31, par. 17); et E/CN.4/2000/42, par. 32 à 33 et 125 c)].

39. Rien n'a été fait pour favoriser la démocratie et tout semble indiquer que le Gouvernement n'a aucunement l'intention de faire un geste dans ce sens. Le seul effort à cet égard est le « débat national » lancé par le Président en 1999 mais qui n'a jamais été accepté par la société civile. Alors que les principales institutions morales, religieuses, politiques et civiles appellent à la démocratie, conformément aux termes de la résolution 2000/47 de la Commission des droits de l'homme, et exigent comme mécanisme le dialogue de Lusaka, le Président Kabila ne manifeste aucun intérêt pour la question.

40. De fait, le Président a toujours refusé le dialogue national. Le facilitateur désigné par l'OUA, Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, a été accepté puis rejeté par le Gouvernement qui l'a toujours empêché d'accomplir sa délicate mission (l'accusant de jouer une sorte de « double jeu »; l'empêchant de se rendre dans des villes contrôlées par les rebelles; rejetant son programme de travail; refusant de fournir une assistance et interdisant toute aide aux partis politiques et à la société civile pour la réunion préparatoire de Benin; rétention des billets et des passeports; refus de le recevoir, fermeture de ses bureaux, etc.).

41. En outre, les partis politiques et les organisations civiles qui ne se plient pas aux dispositions draconiennes des décrets-lois 194 et 195 sont toujours interdits (voir E/CN.4/2000/42, par. 33 et 70); toutes les personnes n'appartenant pas à des partis politiques conformes à la nouvelle loi n'ont pas le droit de faire des déclarations politiques; des partis favorables au régime sont créés et sont les seuls à être reconnus; toute activité politique est réprimée, ce qui donne lieu à des centaines d'arrestations et à des attaques personnelles (Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), 26 juillet 2000); des persécutions des Comités de pouvoir populaire (CPP) (Parti lumumbiste unifié), 17 janvier 2000; des fouilles arbitraires (MNC/L, 22 avril 2000); les CPP qui ont perdu toute crédibilité (les élections de leurs membres se sont soldées par un échec du fait du désintérêt de la population) sont maintenus ainsi que leur milice, la Force d'autodéfense populaire (FAP); les accords de démocratisation et de consultation nationale réclamés par les congrégations religieuses et qui exigeaient le respect des accords de Lusaka et le dialogue intercongolais sont rejetés; des dialogues partiels sont convoqués seulement avec des partisans du régime (janvier, février et mai 2000), etc.

42. En violation des accords de Lusaka, une Assemblée constituante et législative (ACL) a été créée le 21 août 2000, sous la direction exclusive du Président et en l'absence de toute consultation et de tout consensus il a été décidé que son siège serait situé à Lubumbashi. Même si quelques opposants sont convoqués à titre personnel, l'ACL n'a pas été acceptée par les dirigeants les plus reconnus du pays. Dans tous les cas, elle n'a qu'un mandat consultatif et elle ne limite en rien les pouvoirs absolus du Président.

### IV. Évolution politique et démocratisation dans les territoires contrôlés par les mouvements rebelles

#### Territoire contrôlé par le RCD

43. Dans le territoire contrôlé par le RCD, l'atmosphère de terreur dans laquelle vit la population congolaise et son sentiment d'humiliation sont toujours aussi présents et auraient même tendance à s'aggraver (voir E/CN.4/2000/42, par. 43 à 47, 125 et 133). D'où la popularité croissante des Maï-Maï.

44. Le Rassemblement congolais pour la démocratie est le parti unique et il exerce un pouvoir absolu, à tel point que les gouverneurs des provinces et les chefs des services publics sont les présidents des cellules respectives du RCD. Ses responsables nient qu'il s'agisse d'un « parti État », car en fait il ne serait pas un parti mais un mouvement regroupant des corporations et ils affirment que le pluralisme est à venir. De l'avis du Rapporteur spécial, l'explication confirme qu'il s'agit bien d'un parti État. On ne signale aucun effort en vue d'assurer plus de pluralisme. Le groupe paramilitaire Local Defence Units est un facteur de grande insécurité.

45. Toute forme de dissidence est réprimée; toute critique est une incitation à la haine nationale ou au génocide; toute la population est soupçonnée de collaborer avec les Maï-Maï. L'expulsion absurde de l'Archevêque Emmanuel Kataliko de Bukavu à la suite de son message de Noël considéré comme une incitation au génocide est emblématique. Le Rapporteur spécial a lu et étudié attentivement le texte, et il peut affirmer qu'il ne s'y trouve aucune phrase, aucun mot ou idée, pris isolément ou en contexte qui pourrait être interprété à mauvais escient dans ce sens.

46. Les actes d'humiliation de la population (voir E/CN.4/2000/42, par. 46) se sont poursuivis : pour créer le territoire de Minembwe, le RCD/Goma a enlevé des terrains à la tribu nyndu en guise de nouvelles représailles contre cette ethnie, déjà bien éprouvée par l'horrible massacre de Kasika en 1998 (voir E/CN.4/1999/31, par. 56). Le RCD a donné au facilitateur M. Ketumile Masire une liste des « partis d'opposition » comme le Front uni de l'opposition non armée (FRONUAR) et autres qui existent à Kinshasa sans représentants dans la région.

47. La population, reconnaissant l'activité de guérilla des Maï-Maï, les soutient et accuse au contraire les « militaires rwandais » d'être à l'origine de la violence.

48. Le rejet de la population s'est concrétisé par diverses manifestations de protestation comme les villes mortes de Bukavu (organisées par des étudiants, le 24 janvier 2000); du 31 janvier au 6 février 2000; Kisangani, manifestations de femmes le 31 janvier 2000; Goma, le 14 février 2000; Uvira; Kindu; Bukavu – une semaine sans bière, manifestation qui a connu un grand succès, en avril 2000; et autres).

49. Le RCD s'est divisé à plusieurs reprises (voir E/CN.4/2000/42, par. 43), et les tentatives de réunification ne se font pas entre les chefs congolais qui semblent diriger les diverses factions mais entre les Président de l'Ouganda et du Rwanda (novembre 1999, janvier 2000). En mars 2000, trois des chefs du RCD-Goma désertent le parti et sont ensuite accusés d'espionnage par Kabila; par la suite d'autres dissidents internes font scission et forment le RCD-National. De surcroît, en juillet 2000, les banyamulenges manifestent contre les massacres de la population locale, ce qui aggrave leur propre situation, en organisant des marches à Bukavu et à Uvira.

50. En avril et en août 2000, les tentatives de destitution du Président du RCD/Bunia ont échoué une nouvelle fois du fait des pressions exercées par le Président de l'Ouganda et son armée.

51. Le RCD/Bunia, affaibli, a également adopté des mesures qui ont irrité la population, comme l'appui au Bahema contre les Lendu ou la création de la province Kibali-Ituri afin de les favoriser.

#### Territoire contrôlé par le MLC

52. Dans le territoire contrôlé par le MLC, la population ne vit pas dans la terreur mais il existe un régime de parti unique. Le délégué de la société civile à Benin a été nommé par le MLC.

### V. Violations des droits de l'homme imputables au Gouvernement

#### Droit à la vie

*Peine de mort*

53. Le Gouvernement, qui se dit abolitionniste, a annoncé à plusieurs reprises au Rapporteur spécial, le 10 décembre 1999 et le 27 janvier 2000, que la peine de mort avait été suspendue (voir E/CN.4/2000/42, par. 49 et 50), mais il a continué à l'appliquer, du moins jusqu'au mois de février 2000, durant lequel 19 personnes ont été exécutées. Le Président de la Cour d'ordre militaire a informé que la peine de mort était toujours appliquée au front. Le Rapporteur spécial a rendu visite à 41 personnes qui attendent la grâce que le Président s'est engagé à donner.

*Disparitions forcées*

54. Le nombre de dénonciations de disparitions a diminué, mais aucun des cas enregistrés au cours des années précédentes n'a été éclairci. Nicolás Bantu, Aimé Ngoba et Serge Itala ont disparu depuis leur arrestation en décembre 1999.

*Décès sous la torture*

55. Du fait de la pratique systématique de la torture, plusieurs décès ont été enregistrés, notamment celui de Kalombo Ilunga (en juillet 2000) arrêté par

**Militaires burundais**

102. Des soldats burundais sont accusés d'avoir assassiné neuf civils à Sebele, en guise de représailles contre un raid de Maï-Maï exécuté en avril 2000.

**Militaires ougandais**

103. Les troupes ougandaises ont assassiné des civils. Les incidents les plus graves se sont produits pendant la guerre ougando-rwandaise de Kisangani, ville aux alentours de laquelle les militaires rwandais ont, en plus, posé des mines antichar et antipersonnel.

104. Alliés aux Bahemas, ils ont commis des atrocités contre des civils (comme, par exemple, à Libi, en mars 2000, avec neuf morts) et fait prisonniers des civils, et même des enfants (Walendu Tatsi).

105. Les troupes ougandaises ont également pris pour cible une embarcation chargée de femmes et d'enfants qui fuyaient les hostilités, faisant ainsi une trentaine de morts à qui ils n'ont accordé aucun secours.

106. L'armée ougandaise recrute de nombreux enfants soldats.

## VIII. Conclusions et recommandations

### A. Conclusions

**Le drame de l'Afrique centrale**

107. L'Afrique centrale est une région très riche dont les habitants vivent dans la misère. L'héritage néfaste de dictateurs sans scrupules – mais qui ont toujours pu compter sur des appuis à l'étranger – est l'une des causes de la tragédie qui s'y déroule aujourd'hui. Huit armées nationales et de nombreux groupes armés s'affrontent dans un conflit principal qui oppose la République démocratique du Congo à l'Ouganda, au Rwanda et au Burundi, ce qui justifie qu'on le qualifie parfois de première guerre mondiale africaine. Outre ce conflit principal, neuf conflits armés secondaires se déroulent en République démocratique du Congo. La misère, déjà présente avant ces conflits, a atteint un niveau sans précédent. Le peuple congolais ne comprend pas que les membres de la communauté internationale qui sont à l'origine de cette tragédie ne viennent pas aujourd'hui à son secours.

108. Les parties, leurs alliés, les autres pays d'Afrique, les grandes puissances, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies ont échoué dans leurs efforts de rétablissement de la paix parce qu'il semble qu'en République démocratique du Congo interviennent des intérêts économiques et politiques contraires à ceux du peuple congolais, ce qui n'est d'ailleurs pas sans échapper au peuple congolais. Il ne peut y avoir de paix en République démocratique du Congo que régionale et définitive. Les conflits et les ambitions historiques qui sont en jeu nécessitent des solutions de long terme fondées sur le respect de principes qui ne souffrent pas de discussion : respect des droits fondamentaux de tous les Congolais, poursuites judiciaires contre les responsables de crimes contre l'humanité et respect des frontières héritées de la colonisation.

**Le conflit armé Bien que leurs positions respectives sur le terrain n'aient pas changé de façon significative, aucune des parties aux neuf conflits en question – conflits internes, conflits internes internationalisés et conflits internationaux – ne respecte intégralement le cessez-le-feu signé à Lusaka. Les armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi sont perçues par les Congolais comme des « agresseurs », et non comme les alliés des rebelles congolais. S'il est vrai que l'activité des Interahamwe et des Maï-Maï constitue la principale cause de la violence, ceux qui commettent les actes les plus horribles sont les militaires rwandais, ougandais et burundais et les forces du RCD, qui se sont livrés à de terribles massacres contre la population civile. À cela s'ajoute que le Rwanda et l'Ouganda ont transporté leur propre conflit sur le territoire congolais, semant la mort et la destruction sur un sol étranger.**

**L'occupation de la République démocratique du Congo**

Il a été demandé maintes fois au Rapporteur spécial si l'occupation de la République démocratique du Congo devait passer pour définitive. Le seul fait de se poser la question est inacceptable, car rien ne peut légitimer la conquête et la partition d'un pays par une force étrangère. Telle est en effet la position exprimée au paragraphe 4 du préambule de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité. Les sentiments d'humiliation et de terreur décrits dans les rapports précédents du Rapporteur spécial sont toujours présents en territoire occupé.

**Effets immédiats produits par la visite du Rapporteur spécial**

109. Quelques jours avant la visite du Rapporteur spécial en République démocratique du Congo mais sur

tout pendant la durée de son séjour dans ce pays, on a constaté, tant dans le territoire sous contrôle gouvernemental que dans le territoire contrôlé par le RCD, la libération d'un certain nombre de détenus; le transfert de détenus de centres de détention clandestins à des prisons publiques; l'ouverture de procès qui auraient dû commencer plusieurs mois plus tôt; une amélioration des soins médicaux dispensés aux prisonniers malades; et un accès plus libre des journalistes aux sources d'information.

**Violations du droit humanitaire international**

110. Les faits les plus graves sont les massacres commis par les forces du RCD et les militaires rwandais, ainsi que les attaques contre des civils pendant les combats entre forces rwandaises et forces ougandaises. Du côté du Gouvernement, ce sont les bombardements de populations civiles dans le nord du pays.

**Droits de l'homme**

111. Dans le territoire contrôlé par le Gouvernement, les droits les plus affectés sont les droits politiques (droit de participation et liberté de réunion, d'association et d'expression). Dans les territoires contrôlés par le RCD et le RCD/ML, les droits qui font l'objet des violations les plus graves sont les droits fondamentaux (droit à la vie et à l'intégrité physique), mais aussi les libertés publiques. Quant aux territoires contrôlés par le MLC, on ne dispose guère d'informations sur eux.

**Droit à la démocratie**

112. Ni le Gouvernement ni les dirigeants du RCD, du RCD/ML et du MLC n'ont ouvert le plus petit espace à la démocratie. Le Gouvernement continue de refuser tout dialogue avec l'opposition démocratique interne et persécute les partis politiques en les maintenant en situation d'illégalité et en poursuivant leurs dirigeants et leurs militants. Il rejette le facilitateur qu'il avait accepté. Il crée de nouveaux appareils dépourvus de légitimité. Du côté des territoires occupés s'est installé un système de parti unique, que ce soit le RCD ou le MLC. Les autres partis n'existent qu'en apparence. Les partis qui n'appuient pas le RCD ont cessé toute activité et leurs dirigeants ont préféré s'exiler. Dans les territoires sous contrôle du MLC, celui-ci est l'unique parti.

**Défenseurs des droits de l'homme**

113. Les défenseurs des droits de l'homme font l'objet d'une répression des deux côtés, le Gouvernement les accusant d'« intelligence avec la rébellion » tandis que les rebelles les accusent d'être « stipendiés par Kabila » ou « collaborateurs des Interahamwe ou des Maï-Maï ».

**Peine de mort**

**Annexe RRDC 82**

# Rapport sur la situation des droits de l'homme en RDC présenté par le Rapporteur spécial, M. Roberto Garreton, 1er février 2001

**(Extraits)**

NATIONS
UNIES

Distr
GÉNÉRALE
E/CN.4/2001/40
1er février 2001
FRANÇAIS
Original : ESPAGNOL/FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante septième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

# Rapport sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, présenté par le Rapporteur spécial, M. Roberto Garretón, conformément à la résolution 2000/15 de la Commission des droits de l'homme


## Résumé

### Mandat

Depuis 1994, la Commission des droits de l'homme étudie la situation des droits de l'homme en République du Zaïre, devenue depuis la République démocratique du Congo (RDC). Le Rapporteur spécial soumet le présent document - son septième rapport annuel - en application de la résolution 2000/15 de la Commission des droits de l'homme, qui a prorogé d'un an son mandat. Par sa résolution A/C.3/55/L.62, l'Assemblée générale l'a chargé de présenter un nouveau rapport en 2001. En outre, la Commission des droits de l'homme l'a prié de se rendre en République démocratique du Congo avec la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et un membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires pour y enquêter conjointement sur les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international humanitaire survenues sur son territoire entre 1996 et 1997, dès que les conditions de sécurité le permettraient. Les conditions prévues dans cette résolution ne sont toujours pas réunies.

### Activités

Le Rapporteur spécial a effectué une mission en République démocratique du Congo, se rendant aussi bien dans la zone administrée par le Gouvernement que dans celle relevant de deux des groupes rebelles qui, avec un appui étranger, contrôlent plus de 50 % du territoire du pays. Il a assisté à une réunion spéciale du Conseil de sécurité consacrée à la République démocratique du Congo et a été auditionné ultérieurement par le Conseil en séance privée au titre de la "formule Arria". Il s'est entretenu avec les plus hauts responsables de la République démocratique du Congo, du RCD, du MLC et de l'ONU ainsi qu'avec le facilitateur du dialogue intercongolais et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Comme dans le passé, certains obstacles administratifs l'ont empêché d'effectuer plus d'une mission en RDC et plus d'une à Genève, alors qu'il était disposé à le faire.

### Principales conclusions

La RDC est actuellement en proie à neuf conflits armés - internes, internationaux ou internes internationalisés - dans lesquels sont engagés six armées nationales et 21 groupes irréguliers. Le plus grave oppose le Gouvernement de Kinshasa au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) allié au Rwanda, à l'Ouganda et au Burundi. Le RCD a subi plusieurs scissions et la faction soutenue par l'Ouganda a affronté celle appuyée par le Rwanda sur le sol congolais, en y provoquant des pertes humaines et matérielles. Le Mouvement de libération du Congo (MLC) lutte contre le Gouvernement du Président Kabila. Un autre conflit, attisé par les forces armées ougandaises, oppose les ethnies hema et lendu. Dans tous ces conflits, les victimes sont toujours des Congolais. Dans sa résolution 1304 (2000), le Conseil de sécurité a expressément constaté que l'Ouganda et le Rwanda avaient "violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo"; le Conseil avait antérieurement qualifié ces pays de "non invités".

Aucune des parties belligérantes n'a respecté l'accord de cessez le feu conclu à Lusaka en 1999, mais les positions occupées par les forces en présence sont restées assez stables. Sans consulter personne, le Gouvernement a suspendu l'application de cet accord et a gravement entravé le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies alors qu'il en avait accepté le principe à Lusaka.

### Violations des droits de l'homme imputées au Gouvernement de Kinshasa

Les plus graves atteintes signalées visent les libertés publiques : liberté individuelle (de nombreux individus sont détenus pour des raisons politiques - accusés de trahison et condamnés de ce chef); liberté d'expression et d'opinion (au cours de l'année, plus de 35 journalistes ont été placés en détention, menacés ou condamnés et le Gouvernement a adressé aux médias une mise en garde fixant les limites à ne pas dépasser); liberté d'association (les organisations non gouvernementales ne sont pas reconnues). Des cas de torture, ayant parfois abouti à la mort de la victime, ont également été signalés. Les atteintes à la vie sont cependant moins nombreuses que sur le territoire contrôlé par le RCD. Le Président Kabila n'a pas respecté sa promesse de suspendre la peine de mort, qui continue d'être appliquée.

Le Gouvernement n'a fait aucun pas sur la voie de la démocratisation et les partis politiques qui refusent de se plier aux nouvelles dispositions - inadmissibles - demeurent interdits. Sans la moindre consultation avec les acteurs sociaux ou politiques, le Gouvernement a institué une assemblée constituante dépourvue de toute représentativité et ne réduisant en rien le pouvoir absolu que s'est arrogé le Président Kabila après son triomphe sur Mobutu en 1997. Le dialogue intercongolais prévu par l'Accord de Lusaka (1999) a été rejeté par

bien que possible et c'est pourquoi il lui faut disposer d'un appui administratif plus important et, surtout, pouvoir se rendre au moins deux fois par an dans le pays sur lequel porte son mandat et dans ceux où les ressortissants congolais sont particulièrement nombreux.

9. L'administration de l'ONU rend toujours plus difficile la tâche des rapporteurs spéciaux. Ainsi, ils ne reçoivent pas immédiatement l'intégralité des allocations journalières de subsistance qui leur sont dues, mais seulement des avances, et le solde est souvent versé avec plus de huit mois de retard[2]. Pire encore, ils doivent se rendre en mission en suivant des itinéraires absurdes. Ainsi, c'est un vol de 15 heures, avec deux escales et changement d'avion, qui a été choisi à une occasion donnée au lieu d'un vol Santiago-New York sans escale de 10 heures. Dans ce cas, le Rapporteur spécial a été informé du changement d'itinéraire six heures seulement avant le départ, alors que l'ordre correspondant avait été émis 15 jours auparavant. Il convient de citer également l'occasion où le Rapporteur spécial a accepté de participer à un séminaire en Éthiopie, à titre gracieux également, et où il a reçu un billet pour Genève, meilleur marché, quelques heures avant le vol. Ce sont ce type d'absurdités qui ont poussé un autre rapporteur spécial à renoncer à présenter oralement son rapport à l'Assemblée générale et un autre à renoncer purement et simplement à sa charge.

10. Au cours de sa mission en République démocratique du Congo (du 13 au 25 août), le Rapporteur spécial s'est rendu à Kinshasa ainsi que dans des localités contrôlées par le RCD/Goma (Goma, Bukavu et Kisangani) et à Gbadolite, dont s'est emparé le MLC. Les autorités gouvernementales et les rebelles ont autorisé le Rapporteur à mener ses activités et ses entretiens en toute liberté, sauf dans les centres de détention placés sous autorité militaire ou policière à Kinshasa et Bukavu. Par ailleurs, le Rapporteur spécial s'est entretenu avec des représentants des partis politiques, des institutions et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) ou a du moins examiné des rapports établis par ces diverses entités.

11. Le Rapporteur spécial a adressé 60 communications et appels urgents concernant 196 personnes au Gouvernement et a appelé l'attention sur 12 cas de violations des droits de l'homme dont 20 personnes auraient été victimes. Le Gouvernement a accusé réception de neuf des courriers qui lui avait été adressés mais n'a pas envoyé la moindre information en réponse.

12. Les responsables du RCD ont envoyé deux rapports complets au Rapporteur spécial, qui les en remercie.

### C. Activités et enquêtes non effectuées

**Mission commune d'enquête sur des allégations faisant état de massacres en 1996**

13. À l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 2000/15, la Commission des droits de l'homme a reconduit le mandat relatif à la mission commune prévue dans sa résolution 1997/58 pour enquêter, aussitôt que les conditions de sécurité le permettraient et en collaboration avec la Commission nationale pertinente, sur les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international humanitaire survenues dans l'ex-Zaïre entre 1996 et 1997.

14. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé au Secrétaire général d'enquêter sur des événements qui ont traumatisé la localité d'Ituri (lettre du 8 février 2000) et sur des allégations faisant état du décès de 15 femmes enterrées vivantes ou brûlées à Mwenga, en territoire contrôlé par le RCD. Le Gouvernement comme le RCD ont demandé des enquêtes spéciales sur le massacre de Katogota, mais, en raison de l'insécurité ambiante et par manque de moyens financiers, ces enquêtes n'ont pas encore été menées.

### D. Obligations internationales de la République démocratique du Congo

15. La République démocratique du Congo est partie aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire qui sont énumérés à l'annexe IV. Depuis le 8 juin 1977, l'ex-Zaïre est partie au premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949, mais contrairement à ce qui avait été indiqué précédemment cet État n'a pas adhéré au deuxième Protocole additionnel à ces Conventions. Le Gouvernement a 10 rapports en souffrance, qu'il aurait dû remettre aux organes de suivi des traités. En outre, il n'a établi aucun rapport et n'a répondu à aucune des communications qui lui avaient été adressées par les mécanismes thématiques spéciaux.

16. Le 25 mai, le Gouvernement a signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et, le 8 septembre, il a signé le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Rapporteur spécial félicite le Gouvernement et l'exhorte à faire ratifier dès que possible ces deux instruments.

### E. Représailles à l'encontre des personnes qui coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies

17. En application de la résolution 2000/20 de la Commission des droits de l'homme, le Rapporteur spécial dénonce les représailles qu'ont subies les personnes ci-après pour avoir coopéré avec lui, soit en s'entretenant avec lui lors de ses visites, soit en lui remettant un rapport.

18. Dans le territoire contrôlé par le RCD/Goma :
- Monseigneur Emmanuel Kataliko, archevêque de Bukavu, qui s'était entretenu avec le Rapporteur spécial, a été arrêté le 12 février 2000 puis relégué à Butembo.
- Colette Kitoga a été arrêtée à Goma à son retour de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme.
- Gervais Chirhalwira Nkunzimwami, Paulin Bapolisi Bahuga, Régine Mutijima Bazalake et Aloïs Muzalia Wakyebwa, personnalités de la société civile de Sud-Kivu, avec lesquelles le Rapporteur spécial s'était entretenu le 18 août, ont été arrêtées dix jours plus tard.
- Marcelin Musemakweli, Muzalia Loochi, François Maheshe, Michel Aissi, Raphaël Wakenge, Venantie Bisinwa, Mushagalusha, Baharanyi Bya Dunia, Jules Lwesso, Moïse Cifende, Dunia Yogolelo, M. Kiziugu, le juge Emmanuel Shamavu, Kiza Kamatando, Moro Tubibu, Nestor Bauma et Joli Yaya, personnalités de la société civile ou dirigeants d'ONG œuvrant à la défense des droits de l'homme, ont été arrêtés et roués de coups le 9 octobre pour s'être entretenus quelques jours auparavant, à Bukavu, avec Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Bon nombre de ces personnes s'étaient également entretenues avec le Rapporteur spécial lors de son séjour dans cette ville.

19. Dans le territoire contrôlé par le RCD/ML :
- Sylvain Mudimbi Masudi a été arrêté à Beni puis expulsé vers l'Ouganda pour avoir participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme.

## II. LES DIVERS CONFLITS ARMÉS

20. La République démocratique du Congo est en proie à un grand nombre de conflits armés, dont certains sont internationaux - comme

celui l'opposant dans l'est du pays au Rwanda, à l'Ouganda et au Burundi, auxquels le RCD apporte un soutien depuis l'intérieur - alors que d'autres sont des conflits internes qui ont pris une tournure internationale du fait de la participation de forces étrangères (le conflit entre les Hemas et les Lendus, au nord-est du pays par exemple). D'autres encore sont des conflits étrangers mais qui se déroulent sur le territoire congolais (conflit entre la République démocratique du Congo et différentes milices d'opposition; conflits entre les rebelles angolais, burundais, rwandais et ougandais d'une part et leurs gouvernements respectifs de l'autre) et qu'il convient de classer dans la catégorie des conflits internes étrangers internationalisés (voir annexe V). Au moins sept armées nationales[3] et 21 groupes armés irréguliers (voir annexe VI) prennent part aux combats. Les conflits se déroulent entièrement sur le territoire de la République démocratique du Congo, dont la population a été décimée.

### A. Le conflit entre le Gouvernement et le Rassemblement congolais pour la démocratie

21. Le plus grave d'entre tous ces conflits a éclaté le 2 août 1998 avec l'invasion de la République démocratique du Congo par le Rwanda. Ses conséquences sont considérables sur le plan politique et économique et pour ce qui touche à l'exercice des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux dans toute la région. Dans sa résolution 1304 (2000), le Conseil de sécurité a établi que l'Ouganda et le Rwanda avaient "violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo". Auparavant, il avait qualifié ces deux pays de pays "non invités".

22. Ce conflit fait intervenir les armées rwandaise, burundaise et ougandaise ainsi que le RCD/Goma et son groupe paramilitaire appelé Autodéfense locale (ADL). Lors de son séjour dans le pays, le Rapporteur spécial a recueilli des témoignages convergents faisant état de la participation, aux côtés des armées rwandaise et ougandaise, de déserteurs des milices interahamwe et de prisonniers rwandais hutus libérés et envoyés au front. Les troupes étrangères et le RCD ont exploité intensément les richesses minérales concentrées dans le Katanga, la Province orientale et le Kasaï oriental, ce qui a poussé le Conseil de sécurité à décider de constituer "un groupe d'experts pour traiter la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo" par des forces d'occupation et des rebelles[4].

23. La défense du Gouvernement repose sur les forces armées nationales, les FAC, mais aussi sur des milices anti-rebelles, et il a été établi et reconnu que des liens avaient été noués avec les maï-maï[5], dont la popularité ne cesse de croître auprès de la population locale lasse d'être soumise au contrôle de forces considérées comme étrangères. Le Gouvernement entretient également des liens non officiels avec d'autres forces anti-rebelles et, notamment, avec des déserteurs du RCD, des Rwandais hutus des milices interahamwe (combattants Mongole), des membres des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et des Burundais hutus.

24. Le mécanisme de la violence est toujours le même : des attaques menées par les forces anti-rebelles contre les militaires considérés comme des agresseurs déclenchent une riposte de l'armée rwandaise, du RCD ou de l'armée burundaise, qui s'en prennent à la population civile sans défense, commettant des massacres indescriptibles tels ceux de Katogota (15 mai 2000), Kamanyola, Lurbarika et Luberizi, ou comme celui qui a été perpétré en juillet 2000 sur l'axe Lusenda/Lubumba. Il convient de citer en outre le massacre perpétré à Mwenga, en novembre 1999, au cours duquel 15 femmes ont été torturées puis enterrées vivantes (voir le rapport S/2000/330 du Secrétaire général, par. 61). Le RCD/Goma n'a pas reconnu ce dernier massacre, pas plus que les autres.

25. Certains banyamulenges (Tutsis originaires du Rwanda auxquels la nationalité congolaise n'est pas reconnue) instigateurs de la première guerre contre le dictateur Mobutu (1996-1997) ont déclenché des actions violentes contre le RCD parce qu'ils étaient excédés du ressentiment que nourrissaient les Congolais à leur égard du fait des exactions de l'Armée patriotique rwandaise (APR).

26. Dans la résolution 1304 (2000) susmentionnée, le Conseil de sécurité a exigé que l'Ouganda et le Rwanda "retirent toutes leurs forces" du pays, mesure devant faire l'objet d'une action réciproque de la part des autres parties. Le Secrétaire général a déclaré au début du mois de décembre que ni le Rwanda ni l'Ouganda n'avaient donné suite à cette résolution.

### B. Le conflit entre le Gouvernement et le Mouvement de libération du Congo

27. Dans la province de l'Équateur, le Mouvement de libération du Congo (MLC), qui est soutenu par l'Ouganda et, selon des indications très probantes, par l'UNITA angolaise, affronte les Forces armées du Congo (FAC), qui bénéficient pour leur part de l'appui du Zimbabwe et de la Namibie. C'est dans cette région que le cessez-le-feu a été le moins bien respecté, le chef des rebelles ayant même soutenu pendant longtemps qu'il n'était pas tenu de s'y conformer. Le Président Kabila accuse le MLC d'avoir fait échouer le cessez-le-feu.

### C. Affrontements entre les forces armées ougandaise et rwandaise à Kisangani

28. Le conflit qui reflète le mieux l'esprit de conquête qui anime le Rwanda et l'Ouganda est celui qui a opposé, à Kisangani, troisième ville du pays, les "troupes non invitées" du Rwanda à celles de l'Ouganda (soutenues par le RCD/ML). Auparavant, Kisangani était contrôlée par les deux factions du RCD mais, après les affrontements sanglants des 5 et 9 mai et du 9 juin, qui ont détruit la ville, elle est passée sous la main de fer du Rwanda et du RCD/Goma. L'origine de ces affrontements est tant économique (chacune des armées convoite les immenses richesses de la Province orientale) que politique (contrôle du territoire).

29. Le Rapporteur spécial a pu vérifier sur le terrain que la ville avait bel et bien été détruite par les forces armées étrangères, notamment lors des combats de juin. Outre quelques combattants, près de 1 000 civils congolais ont trouvé la mort et des milliers d'autres ont été blessés.

30. Les appels au cessez-le-feu, y compris ceux du Conseil de sécurité, sont demeurés sans écho et les velléités de démilitarisation sont restées sans lendemain. Seul le dernier de ces appels, réclamant un repli des troupes sur des positions plus éloignées de la ville, semble avoir été entendu.

### D. Conflit tribal entre Lendus et Hemas

31. Présenté comme un affrontement tribal, ce conflit est en fait politique et a été déclenché par la présence ougandaise dans la région. En effet, à l'exception de quelques incidents survenus en 1911, 1923 et 1966, les deux ethnies en cause ont cohabité sans grands problèmes pendant près de trois siècles. Lorsqu'elles sont arrivées dans la région d'Ituri, les forces ougandaises ont fourni un appui militaire aux Hemas (originaire de l'Ouganda) et les ont incités à s'emparer des terres des Lendus, installés depuis plus longtemps qu'eux dans la région. En outre, toutes les autorités désignées par les militaires ougandais appartiennent à l'ethnie hema. Les affrontements actuels, qui ont repris en août 2000, ont fait près de 10 000 victimes et entraîné le déplacement d'environ 50 000 personnes.

Situation des enfants

104. Les villes fourmillent de milliers d'enfants de la rue, communément appelés chegue. Ce phénomène n'a rien de nouveau mais la guerre l'a accentué en faisant de nombreux orphelins. Certains enfants de la rue ont été assassinés en particulier le "petit Ndingari" tué sans raison par un policier sur le marché central de Kinshasa.

105. Le renchérissement du coût de la vie entraîné par la guerre a en outre nui à l'exercice du droit à l'éducation, infligeant un dommage irréparable à un grand nombre d'enfants. Quelque 15 % des enfants de Kinshasa sont sous alimentés et dans les zones rurales avoisinantes cette proportion atteint jusqu'à 30 %. L'emploi d'enfants dans les mines de diamant dans des conditions inhumaines constitue une autre violation.

106. Une évolution positive a été constatée avec l'adoption du décret-loi 66 du 9 juin 2000 sur la démobilisation des enfants et autres groupes vulnérables, qui porte création de la Commission de démobilisation et de réinsertion.

Liberté de conscience et de religion

107. Dans le rapport préliminaire qu'il a soumis à l'Assemblée générale, le Rapporteur spécial a pour la première fois abordé cette question suite à certains faits inquiétants concernant ce droit survenus dans l'est du pays dans des zones sous contrôle du Gouvernement. Ce dernier considère les congrégations religieuses comme un ennemi et un allié de la rébellion ou de l'agression. Les appels à la paix sont mal perçus et la revendication des libertés et de la justice est qualifiée de subversive.

108. L'évêque catholique de Manono a été empêché de rentrer dans son diocèse après s'être rendu à Kinshasa pour y participer à l'Assemblée de la Conférence épiscopale, au mois de juillet, et des prêtres catholiques ont été arrêtés en janvier. Des pasteurs presbytériens ont été arrêtés et torturés au mois de mars. La Communauté évangélique de l'Ubangi Mongala, le mouvement Bundu dia Kongo, les congrégations Sinai et Unification/Cabinda ont également été la cible de mesures de répression.

## VI. VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LE RCD ET LE MCL[16]

### A. Territoire contrôlé par le RCD

Droit à la vie

109. Le droit à la vie est celui qui fait l'objet du plus grand nombre de violations sur le territoire sous contrôle du RCD, particulièrement sous contrôle de la faction appelée "Goma" ville où se trouve son siège.

110. Peine de mort. Dans ses rapports antérieurs, le Rapporteur spécial s'est félicité que le RCD n'applique pas la peine de mort[17]. Le 17 mars 2000 toutefois, en l'espace de 24 heures le Conseil de guerre opérationnel a condamné à mort un caporal, qui a été exécuté, et trois personnes condamnées à mort ont été sorties de la prison et n'ont plus été revues depuis. En outre des individus accusés de désertion ont été exécutés en juillet et trois autres personnes l'ont été en septembre. Tous les jugements ont revêtu un caractère sommaire.

111. Assassinats politiques. De très nombreuses personnes soupçonnées d'appartenir à des milices maï maï ou interahamwe ont été assassinées par des soldats qualifiés de "banyamulenge", "rwandais", "ougandais" ou "burundais". Parmi les victimes figurent des prêtres (le père Isidore Munyanshongere, en janvier; un prêtre de Muhimba en avril; un séminariste du nom de Kasuya, en mai), des pasteurs protestants, des baptistes (à Vuatsinge, en février), un pasteur de la nouvelle Église apostolique (en novembre 1999), des chefs coutumiers, et des citoyens pacifiques. L'assassinat de trois jeunes par des soldats burundais les soupçonnant d'être maï maï du simple fait qu'ils portaient des tatouages constitue un autre exemple de brutalité de ce type.

112. Mort sous la torture. Tous les témoignages communiqués au Rapporteur spécial font ressortir la fréquence et l'extrême cruauté des tortures infligées par des militaires rwandais et des soldats du RCD. Une personne a été arrêtée et torturée à mort à Kiwandja (Nord Kivu) en mars pour avoir mené des activités politiques. En septembre, Kakule Gabriel, citoyen congolais, a été arrêté à Beni par des militaires ougandais qui l'ont humilié, aspergé d'eau bouillante, fouetté, crucifié et soumis à d'autres supplices dont il est mort. Ces supplices lui ont été infligés en public pour montrer ce qui attendait les collaborateurs des maï maï; les responsables restent impunis à ce jour.

Droit à l'intégrité physique et psychique

113. Selon certaines sources, les lieux de détention appelés "Chien méchant" et "Bureau II", qu'administrent des "militaires rwandais", seraient les principaux centres de torture de Goma. Selon certains témoignages, parmi les victimes figurent des Congolais mais aussi des Rwandais transférés du Rwanda. Pour ce qui de Kisangani et Bunia, la majeure partie des dénonciations reçues dans l'année mettent en cause les militaires "ougandais". Les victimes sont principalement des personnes suspectées d'appartenir aux milices maï maï ou interahamwe. Les fonctionnaires du Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme à Goma peuvent inspecter les autres prisons et lieux de détention. Le Rapporteur spécial s'est rendu au centre de détention de la sixième brigade à Bukavu et a constaté que certains prisonniers en avaient été extraits et expédiés vers des destinations inconnues peu avant son arrivée. En outre, de nombreux prisonniers ne sont pas enregistrés dans le registre d'écrous.

Droit à la liberté personnelle

114. Détention arbitraire. Les défenseurs des droits de l'homme, les représentants de la société civile, les journalistes et les religieux sont fréquemment privés des libertés et courent constamment le risque de l'être. Certaines détentions visent à réprimer les activités légitimes que sont, dans toute société démocratique, la dissidence, la critique, l'éducation, la culture, la liberté de conscience. D'autres revêtent un caractère préventif : les personnes soupçonnées de ne pas soutenir les autorités du RCD sont détenues pour les empêcher d'entreprendre des actions du type opération ville morte menées à Goma, à Bukavu et dans d'autres localités. Quiconque s'oppose au RCD est sûr d'être arrêté. Il en est de même dans le territoire occupé par le RCD/Bunia, où deux hauts responsables du RCD/ML ont été détenus et torturés près de Bunia en juillet 2000.

137. Les forces gouvernementales ont bombardé l'hôpital de Libenge le 27 juillet ainsi que les villes de Gemena et de Moba (14 morts le 22 octobre) et d'autres localités, faisant des victimes civiles. Des avions chargés de vaccins contre la poliomyélite ont été détruits à l'occasion de tels bombardements (opérations contre le MLC).

138. Vu l'appui qu'il apporte aux milices maï maï, le Gouvernement est responsable de leurs exactions. S'il est vrai que les maï maï s'attaquent en général à des militaires rwandais et à des soldats du RCD, ils se livrent aussi à des violences contre des civils soupçonnés de collaboration avec ceux qu'ils considèrent comme "l'ennemi". La popularité croissante dont jouissent les maï maï parmi les Congolais n'exonère pas le Gouvernement de ses responsabilités. Des violences ont été commises notamment à Lubero en avril ainsi qu'à Nyabibwe, Numbi (50 morts), Kihuha (en juillet) et dans d'autres localités.

139. Les *interahamwe* et les ex FAR ont mené des attaques contre la population civile à Loashi, Luhinzi, Rutshuru, Kione, Ngesha, Kahuzi Biega (faisant neuf morts parmi des chercheurs spécialisés dans l'étude des gorilles), Nyabiungu (sept morts le 13 octobre), Munigi (neuf morts le 1er novembre). Il est fréquent que les femmes et les fillettes des localités investies soient violées par les assaillants.

140. Il convient de souligner que des prisonniers rwandais libérés par Kinshasa ont reconnu avoir été bien traités pendant leur détention par les Zimbabwéens, au point que quatre d'entre eux ont préféré rester à Kinshasa que de retourner dans leur patrie.

### B. Violations imputées au RCD, au RCD ML, au MLC et aux armées étrangères qui leur sont alliées

141. La population n'établit pas de distinction entre les différentes composantes du RCD, qu'elle qualifie de militaires rwandais ou banyamulenge.

142. Les attaques des miliciens *interahamwe* ou maï maï et autres déclenchent des ripostes d'une violence complètement disproportionnée et s'accompagnent de massacres qui font de nombreuses victimes parmi les victimes innocentes non impliquées dans le conflit. Il suffit qu'une localité soit soupçonnée de sympathie à l'égard des maï maï pour que les civils l'habitant fassent l'objet de représailles, notamment : Ngenge (novembre 1999), Kalehe (23 morts en décembre 1999), Kilambo (60 morts en février), Katogota (de 40 à 300 morts en mai), Kamanyola, Lurbarika, Luberezi, Cidaho, Uvira, Shabunda, Lusenda Lubumba (150 morts en juillet), Lulingu (de 300 à 700 morts dont des femmes et des enfants et beaucoup d'invalides en août), Butembo (24 civils tués le 11 septembre).

143. Les établissements religieux, en particulier les dispensaires qui y sont rattachés, sont particulièrement visés par les attaques, en violation patente des principes énoncés dans les articles 18, 57 et 58 de la (quatrième) Convention de Genève. Ont ainsi été attaqués : la paroisse de Burhale, le centre de santé de Mubumbabo (mars), la paroisse et la maternité de Ciherano (avril), la paroisse et le couvent de Kabare ainsi que l'hôpital de Kabare (mai juin), le séminaire et la paroisse de Murhesa (juin), le centre de santé de Lwiro (juillet), le centre de santé et la paroisse de Luhwinja (juillet), la paroisse et le centre de santé de Kaniola (août), la paroisse de Mubumbano dans le territoire de Walungu (2 au 3 octobre), etc.

144. Le traitement réservé par les militaires rwandais à leurs prisonniers est particulièrement odieux. Le Rapporteur spécial s'est entretenu avec un soldat congolais fait prisonnier au Katanga qui avait été battu, torturé, castré et laissé pour mort - pratiques que le Rapporteur spécial a déjà dénoncées dans un rapport antérieur (E/CN.4/2000/42, par. 117). Le Rapporteur spécial a été stupéfait par l'indifférence et l'insensibilité manifestées par le deuxième Vice Président du RCD, Moïse Nyarugabu, lorsque l'affaire lui a été signalée - répliquant sans preuve aucune : "Vous ne vous demandez pas combien il en a castré lui".

145. À l'occasion d'attaques lancées contre des hôpitaux, les soldats rwandais ont à plusieurs reprises fait sortir des blessés suspectés d'être des maï maï pour les fusiller dans la rue, notamment le 25 août à Lubero.

146. Ils ont détourné une partie de l'aide humanitaire au bénéfice de Congolais tutsis rapatriés du Rwanda.

147. Des soldats burundais sont accusés d'avoir tué neuf civils à Sebele, en représailles à un raid mené par des maï maï en avril.

148. Des troupes ougandaises se sont elles aussi rendues coupables de massacres, notamment à Kirima le 28 août, tuant les propriétaires d'un restaurant et une dizaine de clients.

149. Les incidents les plus graves se sont produits pendant la guerre ougando rwandaise de Kisangani, ville aux alentours de laquelle les deux parties belligérantes ont posé des mines antichar et antipersonnel susceptibles d'infliger des pertes énormes à la population civile à l'avenir.

150. Alliés aux Hemas, les soldats ougandais ont commis des atrocités sur la population civile (neuf morts à Libi en mars par exemple) et capturé des civils et même des enfants (Walendu Tatsi).

151. Les troupes ougandaises, toujours, ont ouvert le feu sur une embarcation transportant des femmes et des enfants fuyant la guerre, faisant une trentaine de morts et n'apportant aucun secours aux survivants.

152. Ce sont les forces armées ougandaises qui, proportionnellement, recrutent le plus d'enfants soldats.

## VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### A. Conclusions

Le drame de l'Afrique centrale

153. L'Afrique centrale est une région très riche dont les habitants vivent dans la misère. L'héritage néfaste de l'esclavage et plus tard les conséquences du tracé arbitraire des frontières sans qu'il ne soit tenu compte de territoires et de limites acceptés par les peuples originaires;

puis, de la colonisation, avec ses effets sur l'absence d'enseignement et le pillage des ressources naturelles et enfin de la situation laissée par des dictateurs sans scrupules mais qui ont toujours pu compter sur des appuis à l'étranger soit de l'ancienne métropole européenne ou des grandes puissances à l'époque de la guerre froide sont la cause des graves difficultés que connaissent aujourd'hui les peuples d'Afrique.

154. Sur les neuf conflits armés qui ont lieu actuellement sur le territoire de la RDC, seuls trois sont des différends entre Congolais : le Gouvernement contre le RCD (diverses factions) et contre le MLC; et les Lendus contre les Hemas. La participation des forces d'invasion a été l'élément qui a déclenché ces trois conflits. Ce fait est particulièrement significatif, car sur le territoire de la RDC, malgré l'existence de près de 400 ethnies et de 50 millions d'habitants, la coexistence a été tout au long de l'histoire pacifique. Nul ne conteste qu'il y ait toujours eu des différends liés à des problèmes de terres, mais ces conflits ont toujours été réglés par l'intervention des chefs traditionnels (par exemple, les conflits entre les Lendus et les Hemas de 1887, 1911, 1923 et 1966). C'est uniquement parce que les militaires ougandais les ont encouragés à s'affronter qu'aujourd'hui ces deux ethnies se livrent à des violences qui leur sont étrangères.

155. Les autres conflits qui ont opposé dans le passé des Congolais entre eux ont été tous causés par des raisons politiques : Baluba et Balulua, en 1960, provocation coloniale contre les habitants des terres où vivait Lumumba; Katangais et habitants du Kasaï, provocation des mobutistes contre le chef de l'opposition.

156. Sept armées nationales et de nombreux groupes armés participent au principal conflit qui met aux prises la RDC et l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, ce qui justifie qu'on le qualifie de première guerre mondiale en Afrique. La misère, déjà présente avant ces conflits, a atteint un niveau sans précédent, bien qu'ils l'aient aggravée. Le peuple congolais ne comprend pas qu'alors que ce sont des membres de la communauté internationale qui sont à l'origine de ces drames, ils ne viennent pas aujourd'hui à son secours. Il est aussi certain que les Congolais doivent reconnaître qu'il appartient tout d'abord à eux mêmes d'établir la paix et les institutions démocratiques sur lesquelles elle repose.

157. Les parties, leurs alliés, d'autres pays d'Afrique, des grandes puissances, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies ont échoué dans leurs efforts de rétablissement de la paix. Les Congolais estiment que cet échec est dû à trois facteurs : premièrement, à une vision injuste de la guerre, où sont en jeu également les intérêts des agresseurs et des agressés et parfois davantage ceux des premiers que des seconds; deuxièmement, à des intérêts économiques et politiques différents des leurs; et troisièmement, au fait que les exigences légitimes et indispensables de la démocratie et du respect des droits de l'homme sont formulées uniquement envers la RDC, et non envers les autres acteurs, et, partant, si l'on met un terme à cette guerre, une autre se produira. S'il est vrai qu'aucune des nombreuses guerres qui ont eu lieu au cours du XXe siècle n'a opposé deux régimes démocratiques, il faut en conclure que l'exigence démocratique doit être formulée dans des conditions égales envers tous les acteurs, et il ne peut y avoir de paix en RDC que régionale et définitive. Les conflits et les ambitions historiques qui sont en jeu nécessitent des solutions à long terme fondées sur le respect des principes qui ne souffrent pas de discussion : respect des droits de l'homme de tous les Congolais, poursuites judiciaires contre les responsables des crimes contre l'humanité et respect des frontières héritées de la colonisation.

Le conflit armé

158. Bien que leurs positions respectives sur le terrain n'aient pas changé de façon significative, aucune des parties aux neuf conflits en question conflits internes, conflits internes internationalisés, conflits internationaux ne respecte intégralement le cessez le feu signé à Lusaka. Les armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi sont perçues par les Congolais comme des "agresseurs", et non comme les alliées des rebelles congolais. S'il est vrai que l'activité des Interahamwe et des maï maï constitue la principale cause de la violence, ceux qui commettent les actes les plus horribles sont les militaires rwandais, ougandais et burundais et les forces du RDC, qui se sont livrés à nouveau à de terribles massacres contre la population civile. À cela s'ajoute que le Rwanda et l'Ouganda ont transporté leur propre conflit sur le territoire congolais, semant la mort et la destruction sur un sol étranger.

L'occupation du territoire de la RDC

159. En dépit du libellé clair de l'alinéa 4 du préambule de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, un doute sinistre se répand : est-il réaliste de penser que l'indivisibilité du territoire congolais n'est plus possible. Le seul fait de se poser la question est inacceptable, car rien ne peut légitimer la conquête et le démembrement d'un pays par des forces étrangères. Les manifestations de la communauté internationale doivent encore être plus claires et réaffirmées à cet égard.

160. Le sentiment de terreur dans les territoires occupés par le RCD ce n'est pas encore le cas dans le territoire contrôlé par le MLC ainsi que le sentiment d'humiliation dans tout le pays sont toujours très présents.

Effets immédiats produits par la visite du Rapporteur spécial

161. Comme cela s'est passé au cours de toutes ses missions depuis 1994, quelques jours avant sa visite et surtout pendant la durée de son séjour dans ce pays, un certain nombre de détenus ont été libérés ou transférés de centres de détention clandestins à des prisons publiques; des procès qui auraient dû commencer plusieurs mois plus tôt ont été ouverts; les soins médicaux dispensés aux prisonniers malades ont été améliorés et les journalistes ont bénéficié d'un accès plus libre aux sources d'information. Il en a été de même lors de la visite de la Haut Commissaire en octobre. Cette situation a été constatée tant dans le territoire contrôlé par le Gouvernement que dans celui relevant du contrôle du RCD. Mais à Bukavu, dès le départ de la Haut Commissaire, des actes de répression ont été exercés à l'encontre des dirigeants de la société civile qui s'étaient entretenus avec elle.

Violations du droit humanitaire international

162. Les faits les plus graves sont les massacres de civils commis par des forces du RCD et des Rwandais et les attaques contre des civils dans les guerres entre forces rwandaises et forces ougandaises. Des prisonniers ont été mutilés, frappés et castrés. Pour sa part, le Gouvernement est responsable des crimes commis par les maï maï contre les militaires en marge du conflit et contre les populations civiles qui auraient appuyé les forces rwandaises. Il est également responsable des bombardements de populations civiles dans le nord.

Droits de l'homme

163. Dans le territoire contrôlé par le Gouvernement, il est surtout porté atteinte aux droits politiques (droits de participation, de réunion, d'association et liberté d'expression). Dans les territoires contrôlés par le RCD, le RCD/ML, les droits qui font l'objet des violations les plus graves sont les droits fondamentaux (droit à la vie et à l'intégrité physique), mais également les libertés politiques. On ne dispose pas

**Annexe RRDC 83**

# Rapport de Human Rights Watch

# L'Ouganda dans l'est de la RDC : Une présence qui attise les conflits politiques et ethniques

**Mars 2001**

**(Extraits)**

TOC ≡ PAGE >

Le mars 2001 Vol. 13, No. 2 (A)

HUMAN RIGHTS WATCH

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## L'OUGANDA DANS L'EST DE LA RDC : UNE PRESENCE QUI ATTISE LES CONFLITS POLITIQUES ET ETHNIQUES

LISTE DES SIGLES UTILISES
REMERCIEMENTS
I. RESUME
II. RECOMMANDATIONS

- Human Rights Watch appelle le gouvernement ougandais à:
- Human Rights Watch appelle le Rassemblement Congolais pour la Démocratie - Mouvement de Libération (RCD-ML) et le Front de Libération du Congo (FLC) à :
- Human Rights Watch appelle les milices maï-maï, hema et lendu et les autres groupes armés opérant dans le nord-est du Congo à :
- Recommandations de Human Rights Watch au Conseil de Sécurité des Nations Unies :
- Human Rights Watch appelle la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à adopter une résolution qui :
- Human Rights Watch appelle l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Union européenne, les Etats-Unis et les autres acteurs internationaux à :
- Human Rights Watch appelle Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à :

III. CONFUSION POLITIQUE

- Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD)
- RCD-Kisangani
- Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML)
- Le RCD-ML militaire
- Un coup d'Etat permanent
  - Léopard Mobile
  - Le Bataillon Usalama
  - Le putsch de novembre
- Les exactions liées aux rivalités politiques
- Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-National (RCD-National)
- Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Populaire (RCD-Populaire)
- Le Mouvement de Libération du Congo (MLC)
- Le Front de Libération du Congo (FLC) : fusion ou prise de pouvoir ?
- Les négociations de Kampala
- Conséquences au niveau local?

IV. CONFLIT ETHNIQUE : HEMA CONTRE LENDU

- La première vague de massacres, juin-décembre 1999
- Changements administratifs : création de la Province d'Ituri
- Le rôle des soldats ougandais
- La réponse ougandaise
- Le rôle de l'UPDF dans la formation des recrues du RCD-ML en 2000
- Manque d'unité au sein de l'APC
- Un conflit ethnique lié aux rivalités politiques
- Efforts de médiation et réconciliation

V. LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS AU NORD-KIVU

- L'exploitation des richesses
- Tentatives de mise sur pied d'un réseau d'influence
- Impunité pour les rebelles et l'UPDF
- Attaque de Beni par les Maï-Maï et détentions opérées par l'UPDF
- Lubero : formation des combattants maï-maï par l'UPDF
- Attaque de Butembo par les Maï-Maï
- Massacres de civils par l'UPDF
- Maboya
- Mabuku
- Butuhe
- Mabalako

Le Nord-Kivu sous contrôle du Front de Libération du Congo (FLC)

VI. LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Recrutement d'enfants

LA REPONSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Les Nations Unies
Le Conseil de Sécurité
La Commission des Droits de l'Homme de l'ONU
Le Haut Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme
Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
Les institutions financières internationales
L'Union européenne
Les Etats-Unis

TOC PAGE >

TOC PAGE >

## LISTE DES SIGLES UTILISES

ADF: Forces Démocratiques Alliées (Allied Democratic Forces) (Ouganda)
APC: Armée Populaire Congolaise, bras armé du RCD-ML
APR : Armée Patriotique Rwandaise
FAC: Forces Armées Congolaises
FAZ: Forces Armées Zaïroises
FLC: Front de Libération du Congo
HCDH: Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
MLC: Mouvement pour la Libération du Congo
MONUC: Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo
NALU: Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (National Army for the Liberation of Uganda)
RCD: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RCD-ML: Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération
RCD-N Rassemblement Congolais pour la Démocratie-National
UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPDF: Forces de Défense du Peuple Ougandais (Ugandan People's Defence Forces)

## REMERCIEMENTS

Le présent rapport, qui se base sur les résultats d'une mission effectuée au Congo et dans d'autres Etats de la région en décembre 2000, a été rédigé par Suliman Baldo, chargé de recherche à la Division Afrique de Human Rights Watch, et par Trish Hiddelston, consultante à la Division Afrique, pour ce qui concerne la partie témoignages du rapport. Alison Des Forges, consultante à la Division Afrique de Human Rights Watch, Janet Fleischman, directrice de la Division Afrique à Washington, Wilder Taylor, conseiller général et Michael McClintock, directeur adjoint des programmes se sont chargés de la révision. Ont participé à la production Ethel Higonnet, adjointe à la Division Afrique, Patrick Minges, directeur des publications et Fitzroy Hepkins, responsable du courrier. Nous voudrions remercier les nombreux Congolais que nous ne nommerons pas ici pour préserver leur sécurité et qui nous ont consacré du temps lors de notre mission dans l'est de la RDC à la fin 2000.

## I. RESUME

Dans le nord-est du Congo, l'Ouganda joue à la fois le rôle du pyromane et du pompier, avec des conséquences désastreuses pour la population locale. En entretenant les dissensions politiques entre responsables de partis congolais, en s'impliquant dans les conflits ethniques locaux et en extrayant les richesses du pays, les protagonistes ougandais servent leurs seuls intérêts au détriment des Congolais dont ils occupent le territoire.

L'Ouganda n'est que l'un des nombreux acteurs étrangers impliqués dans la guerre qui a éclaté en République Démocratique du Congo (RDC) en août 1998. Aujourd'hui, le conflit oppose le gouvernement congolais, appuyé par les troupes angolaises, zimbabwéennes et namibiennes, aux rebelles soutenus par les gouvernements ougandais, rwandais et burundais. Les belligérants ont signé un accord de paix dans la capitale zambienne, Lusaka, en juillet-août 1999. Les parties au conflit n'ayant pas respecté les engagements stipulés dans l'accord, les Nations Unies n'ont pu déployer les forces de maintien de la paix prévues aux termes de l'accord. La guerre a, directement ou indirectement, causé la mort de plus d'un million de Congolais, déplacé à l'intérieur du pays 1,6 million de personnes et forcé près d'un demi million de personnes à chercher refuge dans les pays voisins.

La guerre qui semble s'enliser et le processus de paix qui piétine ont conduit le pays à une partition de fait entre quatre régimes, chacun dépendant de troupes étrangères pour sa survie. Le gouvernement est retranché dans la moitié occidentale du pays mais sa longue dépendance vis-à-vis d'alliés étrangers est devenue très perceptible suite à l'assassinat du Président Laurent Kabila à la mi-janvier 2001 et à son remplacement par son fils Joseph Kabila. L'un des groupes rebelles, le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), dirigé par Jean-Pierre Bemba, contrôle une grande partie de la province de l'Equateur située dans le nord. Au début 2001, il avait réussi à asseoir son emprise sur un autre groupe rebelle, moins bien organisé, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML), lequel affirmait contrôler en partie le Nord-Kivu et la Province Orientale situés à l'est du Congo. Cette fusion a regroupé plusieurs responsables du RCD-ML et conduit à la création du Front de Libération du Congo (FLC). Néanmoins, Wamba dia Wamba, l'un des premiers dirigeants du mouvement rebelle et fondateur du RCD-ML, a continué à s'opposer à ce regroupement mais apparemment sans grand succès. Un troisième groupe rebelle, la plus grande partie du RCD, connu actuellement sous le nom de RCD-Goma, contrôle certaines parties du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema, de la Province Orientale et du Katanga, des provinces situées à l'est et au sud-est du pays.

L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi prétendent que leurs troupes se trouvent en RDC pour protéger leur sécurité nationale, en particulier pour contenir et éliminer les groupes d'insurgés qui utilisent l'Est du Congo comme base pour lancer des attaques contre leurs gouvernements. Les Ougandais ont soutenu tant le MLC que le RCD-ML jusqu'à ce qu'ils échafaudent la création du FLC, maintenant devenu leur client congolais privilégié. Les Rwandais appuient le RCD-Goma. Les troupes burundaises opèrent également dans la partie sud de la zone contrôlée par le RCD-Goma mais elles jouent un rôle moins important que le Rwanda et l'Ouganda dans les décisions politiques et militaires des groupes rebelles congolais.

Outre la partition virtuelle du pays, la guerre a entraîné d'autres divisions dans les zones dominées par l'Ouganda et le Rwanda. Les dirigeants locaux, veillant aux intérêts de leurs partis politiques ou pensant à leurs propres intérêts, ont manipulé les allégeances ethniques et exploité le soutien extérieur afin d'établir leurs propres zones d'influence. L'interaction entre les dirigeants locaux et les acteurs impliqués dans la guerre à plus grande échelle a exacerbé les tensions ethniques locales et créé un mélange explosif de conflits interethniques qui continue à avoir des effets dévastateurs tant sur le plan des droits humains qui sont bafoués que pour l'ensemble de la population civile qui souffre amèrement. Parallèlement à la guerre menée à plus grande échelle et aux conflits politiques permanents, un conflit agraire limité qui avait éclaté entre les peuples hema et lendu dans le nord-est de la RDC, un des nombreux conflits qui semblaient avoir été réglés pacifiquement, a fini par s'intensifier et par s'étendre. Les Hema bénéficieraient généralement du soutien des Ougandais, attribué à un supposé lien ethnique entre les Hema de RDC et ceux d'Ouganda. Depuis les premières violences de juin 1999 jusqu'au début 2000, 7.000 personnes auraient été tuées et 150.000 déplacées. Au cours des derniers incidents violents survenus en janvier 2001, 400 personnes ont été tuées en une seule journée de violence à Bunia et au moins 30.000 personnes ont dû fuir la région.

La guerre et la confusion administrative qui en a découlé ont permis à ceux qui sont soutenus par des forces armées d'exploiter sans entrave les ressources locales, exportant les minéraux ou imposant des taxes sur le commerce, surtout au profit des officiers et des civils rwandais et ougandais, tant à titre officiel que privé.

En décembre 2000, Human Rights Watch a entrepris une mission d'enquête dans une zone contrôlée par l'Ouganda dans le nord-est du Congo, zone qui se

situe à la fois sur les territoires de Beni et de Lubero au Nord-Kivu et sur le district d'Ituri dans la Province Orientale, qui jouxte la frontière entre l'Ouganda et le Congo. Ce rapport est basé sur les résultats de cette mission et d'autres recherches et couvre la période s'étendant de juin 1999 à début mars 2001.

Ces recherches ont abouti aux conclusions suivantes:

· Les forces militaires ougandaises ont joué un rôle déterminant dans les affaires locales, allant même jusqu'à modifier les frontières administratives et à désigner les responsables provinciaux, profitant du vide administratif résultant des conflits continuels entre les diverses ramifications du RCD-ML parrainé par l'Ouganda.

· Le sentiment que les Ougandais appuyaient les Hema est devenu une certitude dans bon nombre de communautés lorsque les soldats ougandais ont aidé les Hema à défendre leurs vastes exploitations agricoles contre les attaques des Lendu et lorsqu'ils ont aidé les milices hema à attaquer des villages lendu. Dans certains cas, ces soldats ont apporté leur soutien en échange d'argent qui leur était versé à eux ou à leurs officiers supérieurs.

> Dans au moins une circonstance, les soldats ougandais ont aussi aidé les Lendu à attaquer des Hema. Au cours d'un affrontement, des soldats ougandais appuyant des camps opposés se seraient battus les uns contre les autres.
>
> L'aide des soldats ougandais ainsi que l'entraînement offert aux forces locales et les armes qui leur ont été fournies ont provoqué, dans ces conflits, un nombre de victimes civiles plus élevé qu'il ne l'aurait été autrement.

· Sous prétexte qu'ils mettaient sur pied une armée pour le mouvement rebelle, les responsables politiques congolais ont développé leurs propres groupes de partisans armés, unis à eux par des liens d'allégeance personnelle et/ou ethnique. A diverses reprises pendant ces deux dernières années, ces partisans armés ont été impliqués dans des opérations au cours desquelles des civils ont été tués.

> L'Ouganda a entraîné ces groupes même lorsqu'il semblait probable qu'ils seraient utilisés dans des conflits locaux ethniques et de partisans au lieu de faire partie d'une force militaire disciplinée.

· Toutes les parties, y compris les Ougandais, ont recruté et entraîné des enfants soldats.[1] En août 2000, les Ougandais ont transporté en Ouganda quelque 163 enfants qui faisaient partie d'un groupe plus large de 700 recrues, pour leur dispenser un entraînement militaire. Ce n'est qu'en février 2001 que le gouvernement ougandais a autorisé plusieurs agences internationales à rendre visite à ces enfants en vue de leur démobilisation et de leur réinstallation.

· Les dirigeants politiques rivaux du RCD-ML, Wamba dia Wamba et Mbusa Nyamwisi, ainsi que les soldats de l'UPDF (force de défense du peuple ougandais) ont arrêté illégalement des leaders politiques considérés comme des opposants et les ont soumis à des conditions inhumaines. Dans certains cas, les forces de l'UPDF et du RCD-ML ont torturé les opposants politiques en détention.

· Le "premier ministre" du RCD-ML, Mbusa Nyamwisi, un dirigeant congolais appartenant à un troisième groupe ethnique puissant, les Nande, a cherché à accroître son pouvoir en s'alliant aux forces maï-maï, des groupes de milices locales qui luttent surtout pour expulser les occupants étrangers de leur territoire et qui utilisent souvent des rituels traditionnels pour être plus forts au combat.

> D'abord prêts à tolérer cette alliance, les Ougandais l'ont ensuite rejetée. Lors des conflits ultérieurs avec les Maï-Maï, les forces ougandaises et les rebelles congolais fidèles à Mbusa ont commis des exécutions extrajudiciaires contre les combattants maï-maï capturés. Par la suite, l'UPDF s'est attaquée aux villageois congolais soupçonnés d'avoir aidé les Maï-Maï, tuant des civils et saccageant leurs villages.

· Les soldats ougandais ont également formé et appuyé une organisation appelée RCD-National, qui semble être davantage une opération visant à extraire et à commercialiser les riches ressources en minerais de la région de Bafwasende que le parti politique qu'elle prétend être. Cette exploitation flagrante des richesses congolaises au profit des officiers de l'armée ougandaise opérant au Congo ou en plus haut lieu, symbolise l'exploitation à plus grande échelle de toute la région au profit des acteurs extérieurs.

[1] Dans le présent rapport, le mot « enfant » se réfère à toute personne âgée de moins de dix-huit ans. Human Rights Watch suit la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant pour qui un enfant s'entend de « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.» Convention relative aux droits de l'enfant, Article 1, A.G. Rés.44/25, Doc. ONU A/RES/44/25.

TOC PAGE >

PAGE < TOC PAGE >

## III. CONFUSION POLITIQUE

Au cours de l'année 2000, les conflits permanents au niveau du leadership ont créé une confusion politique et administrative dans les zones du nord-est du Congo que le RDC-ML prétend contrôler. Les trois hauts dirigeants du RCD-ML, Wamba dia Wamba d'une part, et ses deux adjoints Mbusa Nyamwisi et Tibasima Ateenyi d'autre part ont développé des structures politiques et administratives parallèles à Bunia, la capitale du RCD-ML, et dans la ville de Beni. Les ailes militaires du RCD-ML ont reflété ces dissensions au niveau des dirigeants : le recrutement au sein des forces armées du RCD-ML s'est fondé en grande partie sur l'allégeance personnelle et/ou ethnique. La lutte politique a exacerbé les tensions ethniques dans la région, allant jusqu'à provoquer des massacres ethniques répétés.

Au moment où il a été absorbé de fait dans un nouveau front à la mi-janvier 2001, le RDC-ML devait encore adopter une plate-forme élémentaire en tant que mouvement politique, définir ses structures internes et leurs attributions respectives et choisir un dirigeant qui soit acceptable pour les diverses factions. Mis à part la philosophie générale non-militariste prônée par Wamba et un engagement théorique envers une résolution pacifique de la guerre au Congo, les objectifs que s'était fixés le mouvement dans la guerre nationale et sa position quant aux dimensions régionales complexes de la guerre étaient on ne peut plus flous. Les querelles entre hauts dirigeants du mouvement portaient souvent sur des accusations réciproques d'inaptitude politique, de détournement de fonds et de manipulation de l'ethnicité à des fins politiques mesquines.

En 2000, les deux adjoints de Wamba ont cherché, à au moins trois reprises, à le renverser bien qu'il ait été désigné président du mouvement. L'Ouganda, qui soutient la faction rebelle, a fini par intervenir. Lors de chaque crise, les trois rivaux et leurs principaux conseillers ont été convoqués à Kampala pour « consultation ». Les « alliés étrangers », en d'autres termes les Ougandais, n'ont pas clairement reconnu de vainqueur sur le terrain, ce qui a donné l'impression aux Congolais qu'ils prenaient en fait parti pour les deux camps en même temps.

### Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD)

Les problèmes au sein du RCD-ML ont commencé lorsqu'il a fait dissidence d'avec le mouvement rebelle principal, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), lequel était soutenu par le Rwanda et avait ses quartiers généraux à Goma. Au début de la guerre, Wamba dia Wamba, professeur d'histoire et opposant à l'ancien président congolais Mobutu ayant longtemps résidé en Tanzanie, est arrivé à la présidence du RCD après une lutte initiale pour ce poste. Les commanditaires étrangers de la rébellion, le Rwanda et l'Ouganda, ont rassemblé en toute hâte la plupart des cinquante membres fondateurs du RCD en exil. Ils voulaient que le RCD serve de façade à leur intervention militaire au Congo en formant un gouvernement, qu'ils espéraient installer rapidement à Kinshasa. Mais la campagne éclair lancée pour s'emparer de la capitale congolaise a échoué et à mesure que la guerre s'éternisait, le RCD s'est trouvé confronté à de nombreuses défections. Commentant la défection d'un haut responsable du RCD, Roger Lumbala, en février 2000, Moïse Nyarugabo, Vice-Président du RCD à l'époque, faisait remarquer que « certaines personnes ont rejoint la révolution pensant qu'elle ne durerait que quelques semaines et elles ont obtenu des postes, mais maintenant que la lutte dure longtemps, des gens comme Roger Lumbala, qui était cadre, se sont désistés. »[2]

### RCD-Kisangani

L'échec rencontré dans la conquête de Kinshasa allait semer les premières graines de discorde entre les parrains ougandais et rwandais de la rébellion. Songeant à préserver leurs intérêts dans ce qui serait la future RDC, les deux alliés ont d'abord bataillé pour s'assurer le contrôle politique du RCD. Alors que le Rwanda se montrait plus intéressé par une victoire militaire totale, le gouvernement ougandais du Président Yoweri Museveni a d'abord cherché à promouvoir l'émergence d'organisations politiques et militaires modelées sur son « système de mouvement » et son « armée populaire ». Il a offert aux hauts dirigeants du RCD, notamment à Wamba et de jeunes intellectuels congolais triés sur le volet, une formation à la fois militaire et idéologique visant à atteindre cet objectif. En mai 1999, Wamba a été expulsé par certains de ses collègues du RCD à Goma et, en compagnie de plusieurs membres fondateurs et cadres militaires du RCD, il est parti d'installer à Kisangani qui, à l'époque, était contrôlée conjointement par les armées ougandaise et rwandaise.

La faction du RCD basée à Goma et connue désormais sous le nom de RCD-Goma a continué à contrôler le contingent militaire congolais de la rébellion alors que la faction dirigée par Wamba, connue alors sous le nom de RCD-Kisangani, n'avait au départ pas de bras militaire important. Les tentatives de l'armée ougandaise, la Force de défense populaire ougandaise (UPFD - Uganda People's Defense Force), d'entraîner des recrues congolaises pour le RCD-Kisangani a irrité les commandants rwandais présents à Kisangani. Ils ont cherché à démanteler le camp d'entraînement, procédant à l'arrestation de dizaines de recrues sous prétexte qu'elles appartenaient aux milices extrémistes hutues qui avaient perpétré le génocide de 1994 au Rwanda.[3] Par ailleurs, le RCD-Goma et ses parrains rwandais ont empêché Wamba d'organiser des meetings publics pour rallier la population à sa cause. Les rivalités autour des immenses ressources en minerais dont dispose Kisangani, la troisième plus grande ville congolaise, ainsi que les frictions politiques et militaires autour du RCD-Kisangani ont contribué à ébranler la confiance qui subsistait entre le Rwanda et l'Ouganda. Cela a précipité la première confrontation militaire entre les forces rwandaises et ougandaises pour prendre le contrôle de Kisangani en août 1999. Au cours de la bataille, qui a vu la défaite des Ougandais, quelque 200 civils ont été tués dans les échanges de tirs.

La bataille de Kisangani a également été provoquée par des dissensions portant sur le choix de la faction du RCD qui allait signer l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, accord destiné à mettre fin à la guerre au Congo et négocié sous les pressions internationales intenses. Au cours de la bataille, Wamba et d'autres dirigeants du RCD-Kisangani ont miraculeusement échappé à la mort lors de l'assaut lancé par les Rwandais contre un hôtel qui leur servait de résidence et de quartier général. Etant donné qu'aucune des factions ne pouvait être éliminée et qu'aucune ne voulait reconnaître la légitimité de l'autre, les cinquante membres fondateurs du RCD se sont tous rendus à Lusaka pour signer l'accord au nom du « RCD ». Les fondateurs ont apposé leur signature sur le traité par ordre alphabétique pour éviter de nouvelles querelles sur qui devait signer le premier. Personne ne s'est demandé comment un mouvement qui n'arrivait même pas à se mettre d'accord sur ses représentants allait pouvoir remplir les obligations qui lui incombent aux termes de l'accord.

### Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML)

Après la victoire de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) sur les forces ougandaises en août à Kisangani, Wamba ne s'y sentait plus en

sécurité et a transféré ses bureaux à Kampala dans une maison d'hôtes de la présidence. C'est là qu'en septembre 1999, il a fondé le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML), une réincarnation du RCD-Kisangani. Il a annoncé que le quartier général de son mouvement se trouverait à Bunia, une petite ville jusqu'alors tranquille de la Province Orientale, située près de la frontière ougandaise.

Wamba aurait nommé les responsables de son nouveau gouvernement sans trop consulter ses conseillers, ce qui a conduit à la défection de plusieurs membres fondateurs du RCD-Kisangani en guise de protestation. Pendant que son séjour à Kampala se prolongeait de plusieurs mois, ses deux adjoints ont pris le contrôle effectif sur le terrain. Nommé commissaire général, ou premier ministre, du RCD-ML, Mbusa Nyamwisi a installé une administration du RCD dans sa ville natale de Beni, située dans la partie de la province du Nord-Kivu contrôlée par l'Ouganda. Homme d'affaires devenu politicien, Mbusa faisait partie du milieu d'affaires nande, puissant sur le plan économique. Tibasima Ateenyi, ancien parlementaire de la région de Bunia et ancien directeur des mines d'or de Kilomoto, dirigeait quant à lui une administration parallèle en dehors de Bunia. Wamba a confié à Tibasima trois ministères importants, celui des mines, des finances et du budget. Dirigeant de la communauté hema influente tant sur le plan économique que politique, Tibasima est entré en fonction alors que les Hema et les Lendu étaient déjà en conflit dans l'arrière-pays de Bunia. Au niveau local, beaucoup ont considéré que sa nomination renforçait le pouvoir des Hema et ce sentiment n'a fait qu'exacerber les tensions ethniques dans la région.

### *Le RCD-ML militaire*

Ni Mbusa en tant que commissaire général, ni Tibasima en tant que ministre des finances n'avaient le mandat de recruter des soldats mais l'un comme l'autre l'ont fait au début 2000, s'engageant dans des processus de recrutement parallèles et concourants pour l'Armée Populaire Congolaise (APC), l'aile militaire du RCD-ML. Ils ont levé cette armée en grande partie en fonction de critères ethniques, Mbusa recrutant au départ principalement des Nande et Tibasima enrôlant surtout des jeunes de son propre groupe hema.[4] Les deux processus avaient toutefois une chose en commun : l'armée ougandaise fournissait les instructeurs qui entraînaient et armaient les groupes de centaines de recrues qui se sont succédé au camp d'entraînement de Nyaleke à Beni et au camp d'entraînement de Rwampara à Bunia.

Selon un des principaux conseillers de Wamba, l'inquiétude s'est emparée des non-Hema de Bunia qui redoutaient la prépondérance des recrues hema entraînées au camp de Rwampara et le RCD-ML s'est senti forcé de diversifier son recrutement. Il l'a d'ailleurs fait en recrutant plusieurs groupes à Nyaleke présentant un meilleur équilibre ethnique. La Bataillon Usalama,[5] le premier à avoir été formé à Nyaleke, comptait environ 25 pour cent de recrues lendu, 15 pour cent d'Hema, les autres provenant d'autres groupes tels que les Nande ou les Alur.[6]

L'APC n'avait pas de chef d'état-major et les commandants de bataillon étaient censés se placer directement sous les ordres de Wamba qui s'était autoproclamé commissaire à la défense ainsi que président du mouvement. Wamba aurait mis en doute la loyauté des commandants assimilés à ses adjoints et au début 2000, il a alors recruté sa propre Unité de protection présidentielle (UPP). Les soldats de ce petit corps d'armée ont été triés sur le volet parmi les soldats expérimentés de l'armée démobilisée de l'ex président Mobutu et parmi les déserteurs des Forces Armées Congolaises (FAC) du Président Kabila. Les opposants de Wamba ont affirmé qu'il avait favorisé ses proches wacongo lors du processus de sélection mais Wamba a répliqué que seuls 2 pour cent de l'UPP provenaient du Bas-Congo, sa région d'origine.[7]

En fait, ce sont les commandants de secteur de l'armée ougandaise qui avaient autorité sur toutes les affaires militaires et de sécurité dans chaque district. Certaines unités et certains cadres du RCD-ML ont opéré directement sous leur commandement. Même à Beni, à Bunia et à Butembo, villes où était concentré le pouvoir administratif du RCD-ML, les commandants de secteur de l'UPDF faisaient de l'ombre aux responsables politiques et militaires congolais.

### *Un coup d'Etat permanent*

En mars 2000, Wamba a cherché à enrayer les pouvoirs militaires et financiers de ses deux adjoints qu'il jugeait trop étendus. Ils ont alors essayé de le renverser dans une première tentative de coup d'Etat. A la mi-avril, Tibasima a déclaré aux journaux de Kampala qu'il avait évincé Wamba et qu'il l'avait remplacé par Mbusa. Le conflit entre les trois dirigeants menaçant de dégénérer, le Président Museveni les a convoqués à Kampala, ainsi que tous les autres membres fondateurs du RCD-ML, pour résoudre le différend. Ils se sont effectivement réconciliés, mais seulement pendant quelque temps.

#### *Léopard Mobile*

En juillet, certains éléments militaires du RCD-ML, surtout des Hema et également quelques Tutsis congolais connus sous le nom de Banyamulenge, ont quitté le RCD-ML pour rejoindre les milices hema dans la brousse[8]. Les transfuges ont déclaré qu'ils viendraient à Bunia pour y déloger Wamba, lequel a accusé publiquement Tibasima de cette nouvelle tentative de coup d'Etat. Le 22 juillet, les transfuges hema ont attaqué le village de Nyankunde, à environ vingt-deux kilomètres au sud-ouest de Bunia, tuant quatre soldats du RCD-ML et blessant un civil. Au cours de l'attaque, ils auraient pillé l'hôpital du village et confisqué le matériel de communications d'une organisation humanitaire internationale opérant à cet endroit. L'incident a conduit l'organisation à quitter la région.[9] L'attaque semblait avoir été prévue pour exploiter le retrait temporaire du bataillon de l'UPDF stationné à Bunia. Suite à une décision prise en juin de retirer ses troupes de Kisangani, l'Ouganda redéployait également des troupes ailleurs dans la région.

Le camp de Wamba aurait fait circuler des informations selon lequelles les transfuges s'étaient alliés à la Force Alliée Démocratique (ADF) et à l'Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (NALU), des groupes d'insurgés ougandais basés en RDC, ce qui a persuadé l'UPDF d'envoyer de gros renforts à Bunia par voie aérienne et terrestre, notamment des véhicules blindés et un hélicoptère de combat et de reconnaissance.[10] Les forces de l'UPDF n'ont pas attaqué, parce que le Président Museveni aurait plutôt décidé d'accepter l'appel pressant lancé par une délégation de « parents des transfuges », arrivés de Bunia pour demander que la reddition de leurs « enfants » soit négociée. Dans une déclaration faite à la presse, le chef de la délégation a indiqué que les transfuges appartenaient au « Léopard mobile », un groupe « composé de nos enfants qui a décidé de ne pas travailler avec Wamba dia Wamba en raison de sa mauvaise administration ».[11] Le Président Museveni a accepté cette requête à condition que les « parents » rentrent à Bunia accompagnés d'une délégation d'Ougandais haut placés et qu'ils négocient la reddition pacifique des transfuges. En échange, les Ougandais ont accepté d'envoyer à Kampala ceux qui se rendraient pour y poursuivre leur entraînement militaire.[12]

Grâce à cette offre, le désastre imminent qui planait sur les auteurs de la tentative de putsch s'est transformé en récompense. Lorsque les transfuges ont quitté la brousse pour rentrer à Bunia le 24 août, leur nombre, estimé au départ à 300, était passé à 700, les membres des

milices ayant quitté en hâte les villages éloignés pour se joindre au groupe initial dans l'espoir de pouvoir bénéficier de la proposition de formation ougandaise. Dans le district d'Ituri, de nouvelles recrues auraient été enrôlées pour gonfler le nombre des bénéficiaires de l'offre. Les habitants avaient espéré que l'UPDF désarmerait les transfuges à leur arrivée en ville, mais cela n'a pas été le cas. Leur arrivée a provoqué une nouvelle crise grave car les transfuges ont attaqué une prison locale le 28 août pour libérer un de leurs dirigeants qui se trouvait en détention car il était soupçonné d'avoir joué un rôle dans l'organisation de la mutinerie. Un soldat ougandais et un soldat congolais ainsi que deux des attaquants ont été tués lors de l'attaque.

Du 29 au 31 août, l'UPDF a organisé un pont aérien pour transporter les 700 transfuges de Bunia à Kampala. Selon les observateurs, bon nombre de transfuges avaient moins de quinze ans.[13] Alors que les Nations Unies avaient reconnu le besoin de mettre un terme à l'utilisation des enfants soldats, le départ de ces enfants pour aller suivre une formation militaire s'est déroulé au vu et au su de toute la population, dans une ville où se trouvent des observateurs militaires de la Mission de l'ONU en République Démocratique du Congo (MONUC) et où l'UNICEF et d'autres agences humanitaires mènent des missions d'assistance aux victimes du conflit ethnique.[14] Une délégation ministérielle ougandaise de haut rang, composée de James Wapakhabulo, commissaire politique national de l'Ouganda, de Ruhakana Rugunda et Muruli Mukasa, respectivement ministre de la présidence et ministre de la sécurité, et du Colonel Kahinda Otafiire, conseiller du président sur le Congo, se trouvait là pour « promouvoir la réconciliation » et superviser l'endiguement de la crise. Elle aussi a assisté au pont aérien organisé pour les transfuges.

Wamba a coopéré avec les médiateurs ougandais en prêtant sa voix pour des messages radiophoniques invitant les transfuges à retourner à Bunia pour bénéficier du pont aérien. Mais il s'est également servi de la crise pour chercher à se débarrasser de ses adjoints. A la mi-août, dans un entretien téléphonique avec Human Rights Watch, il a déclaré que Tibasima et Mbusa étaient suspendus vu leur implication évidente dans l'organisation d'une mutinerie au sein de l'armée rebelle, ce qui constituait selon lui un acte de haute trahison et un désengagement total par rapport aux objectifs du mouvement.[15]

*Le Bataillon Usalama*

Fin juillet, Kitenge Amisi, commandant du Bataillon Usalama du RCD-ML et également conseiller militaire principal de Mbusa, a transféré ses troupes de Beni à Bunia, apparemment pour remplacer les soldats de l'UPDF en partance. Elles ont été déployées autour de la ville pour dissuader les transfuges de mener des attaques. Mais Wamba se méfiait du commandant et a ordonné son arrestation. Le départ des transfuges n'a pas pour autant rétabli l'ordre à Bunia car Kitenge a été libéré par ses officiers subalternes le 1er septembre. Il a alors occupé Radio Candip, une radio tenue par l'Eglise, et a ordonné aux techniciens de ne diffuser que des chants révolutionnaires et des appels au calme.

Cette tentative de prise de contrôle a échoué et le commandant du Bataillon Usalama et ses gardes du corps ont trouvé refuge, d'après leurs propres dires, au quartier général de la MONUC.[16] Cette situation a eu de sérieuses implications pour la MONUC car elle donnait à penser que les membres de la force de l'ONU, soit seulement quatre officiers de liaison et le personnel logistique, avaient été pris en otage. La crise n'a été désamorcée que lorsque l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de la MONUC, est arrivé en ville, accompagné d'une délégation ougandaise. Le jour même, il ramenait à Kampala ses pensionnaires armés non invités, qui, au moment où sont écrites ces lignes, seraient toujours à Kampala et y suivraient un entraînement spécial. Leur départ a laissé le bataillon sans structure de commandement cohérente et bon nombre de ses hommes, particulièrement ceux d'origine lendu, s'en sont allés, réduisant le bataillon à un petit groupe de partisans de Mbusa se tenant prêts pour les prochaines confrontations.[17]

*Le putsch de novembre*

Ils n'ont d'ailleurs pas dû attendre bien longtemps, en dépit du calme relatif qui régnait à Bunia en septembre et octobre alors que les médiateurs locaux et régionaux peinaient pour resouder le RCD-ML. Une conférence des chefs coutumiers organisée à Bunia a exhorté trois des dirigeants rivaux du RCD-ML à trouver un moyen de résoudre leur différend.[18] Tous les trois ont signé une déclaration à Kampala le 12 octobre après des négociations menées sous la médiation des Ougandais. Des délégations de Tanzanie et du Mozambique étaient présentes et ont contresigné le document, lequel confirmait la présidence de Wamba et nommait Mbusa premier vice-président en charge de l'administration et Tibasima deuxième vice-président responsable de la diplomatie. Il chargeait un « groupe de contact », comprenant les deux adjoints et des représentants du camp de Wamba, d'élaborer les « documents de base » du mouvement. Les auteurs des documents devaient restructurer le mouvement et définir les responsabilités de ses dirigeants.[19] Comme condition préalable à une réconciliation avec ses rivaux, Wamba aurait insisté sur le démantèlement du Bataillon Usalama - qui restait déployé à Bunia - et sur une restructuration des troupes du RCD-ML en un seul bataillon placé sous la direction d'un seul commandant.

L'accord s'est brisé avant même qu'une seule de ses dispositions ne soit mise en _uvre. Réagissant aux rumeurs selon lesquelles le Col. Charles Angina, alors commandant de secteur de l'UPDF à Bunia, était sur le point d'être remplacé, les partisans de Wamba ont organisé des manifestations le 30 octobre et le 1er novembre. Les manifestants dénonçaient ce qu'ils appelaient les actions unilatérales de l'UPDF et en même temps, ils demandaient que l'officier ougandais soit maintenu à son poste. Cherchant apparemment à profiter des troubles, Mbusa, qui venait de rentrer de Kampala, a accusé le camp rival de Wamba d'être anti-Ougandais et d'avoir incité à la haine ethnique. Les soldats du Bataillon Usalama, fidèles à Mbusa, ont encerclé la résidence de Wamba après que Mbusa ait annoncé à la radio locale qu'il destituait Wamba et qu'il occuperait lui-même le poste de président. Les « putschistes », comme on les a appelés, ont attaqué la résidence à au moins trois reprises au début et à la mi-novembre mais à chaque fois, ils ont été repoussés par l'Unité de protection présidentielle (UPP). Le 11 novembre, Mbusa a déclaré au Monitor de Kampala que ses forces continueraient à attaquer Wamba jusqu'à ce qu'il soit capturé mort ou vif.[20] Pendant cette crise, le troisième dirigeant du mouvement, Tibasima, est resté discret et a publiquement pris ses distances par rapport à la tentative de putsch.[21] Le nombre de victimes de ces affrontements diffère selon les sources. Selon certaines sources, il n'y aurait eu qu'une seule victime, selon d'autres, vingt civils et un nombre indéterminé de soldats auraient été tués.[22]

L'UPDF a déclaré qu'elle s'engageait à protéger Wamba et a envoyé deux chars pour garder la résidence où il se terrait avec six de ses ministres et plusieurs autres cadres du mouvement. Selon les partisans de Wamba, l'UPDF n'est toutefois pas intervenue dans la bataille lorsque la résidence a été attaquée.[23] Le Major Katirima, porte-parole de l'UPDF, a déclaré à l'AFP le 6 novembre que le mandat de l'armée ougandaise au Congo était de maintenir l'ordre dans les zones où elle était présente, ajoutant que « nous ne pouvons pas accepter que des changements à la direction du RCD-ML soient opérés par la violence ».[24] Le Général Katumba Wamala, commandant de l'UPDF en RDC, a déclaré à la population de Bunia dans un message radiophonique que l'UPDF essayait de résoudre les problèmes du RCD-ML « sans verser le sang des civils ».[25] Le 17 novembre, le Colonel Otafiire de l'UPDF a déclaré au Monitor qu'il était retourné à Kampala

après un bref séjour à Bunia accompagné de « tous les dirigeants » de la ville, soit un total de soixante hauts responsables des factions rivales. En leur absence, l'UPDF a pris le contrôle de l'administration de Bunia.[26]

### Les exactions liées aux rivalités politiques

Chaque fois qu'un bouleversement politique a secoué le RCD-ML en 2000, les dirigeants rivaux ont arrêté des responsables de la faction rivale, les soumettant souvent à des mauvais traitements. Suite à l'échec de la mutinerie du mois d'août, Wamba a ordonné l'arrestation de militaires haut placés et de conseillers civils de Tibasima Ateenyi. Parmi les personnes arrêtées en cette circonstance se trouvaient le commandant Mukalayi et le commissaire adjoint de Tibasima aux mines et à l'énergie, Michel Rudatenghua. Leur faction a affirmé à l'époque qu'eux deux, ainsi que d'autres membres du groupe, avaient d'abord été détenus au camp militaire de Rwampara pour être ensuite transférés dans des cellules creusées dans le sol du jardin de la résidence de Wamba. Les chefs de la faction ont également affirmé que les détenus étaient sauvagement battus tous les jours. Wamba a déclaré à Human Rights Watch que les détenus faisaient l'objet d'une enquête pour mutinerie et qu'ils seraient bien traités. Les deux détenus ont été libérés par la suite.[27] Cette démarche ainsi que des pressions semblables de la part d'Amnesty International ont, selon Tibasima Ateenyi, conduit à une nette amélioration dans le traitement des détenus et à une libération plus rapide des hommes d'affaires accusés par le camp de Wamba d'avoir appuyé les transfuges : Mbameraki, Hindura, Bahimuka et d'autres.[28]

Trois conseillers de Wamba ont été portés disparus après la tentative de putsch du 3 novembre. Un officier de l'UPDF serait intervenu pour faire libérer deux des conseillers, Jonas Kabuyaya et Mbula, le 27 novembre bien que leur arrestation n'ait pas été reconnue, mais le troisième, Mokili, n'avait toujours pas été retrouvé au moment de la rédaction du présent rapport.[29]

### Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-National (RCD-National)

La désorganisation régnant au sein du RCD-ML a provoqué la formation de factions dissidentes encore plus petites ayant des programmes limités au niveau personnel ou local. Roger Lumbala, fondateur du RCD-National et seul membre important de cette faction, faisait à l'origine partie du groupe principal du RCD-Goma mais il a fait défection en février 2000 et est parti à Kampala. Il y aurait rejoint le RCD-ML et aurait été envoyé à Bafwasende, au nord-est de Kisangani, comme officier de mobilisation. Lumbala a dit à Human Rights Watch par la suite que l'unité militaire du RCD-ML que Wamba avait stationnée à Bafwasende avait le sentiment d'avoir trop longtemps été négligée. « Je leur ai donné de la nourriture et des médicaments et ils se sont joints à moi pour lancer le RCD-National. Maintenant, toute la population du district me soutient. C'est pour cela que j'ai créé le RCD-N, » a déclaré Lumbala.[30] Interrogé sur sa position à propos de la division entre le RCD-Goma et le RCD-ML, Lumbala nous a répondu que sa faction observait une stricte neutralité car elle était basée dans un district situé entre les deux zones contrôlées par les factions plus importantes.[31]

A chaque défection, Lumbala a été accusé de fraude financière par les porte-parole de la faction qu'il abandonnait. Il a, pour sa part, accusé le RCD-Goma de corruption. Après avoir lancé des accusations, aucune des parties n'a toutefois précisé la nature de la supposée malhonnêteté financière.[32] Par exemple, l'importance capitale de Bafwasende semble résider dans le fait qu'elle se situe dans une zone riche en diamants. En octobre, un porte-parole du RCD-ML, Jean-Ernest Louis Kayiviro, a accusé le cadre dissident d'être impliqué dans un « trafic de diamants ».[33]

### Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Populaire (RCD-Populaire)

Une faction s'identifiant comme étant le RCD-Populaire a fait son apparition sous les cieux moroses de la rébellion congolaise en novembre et puis n'a plus fait parler d'elle pendant un petit temps. Nyonyi Bwanakawa, le gouverneur du Nord-Kivu pour le RCD-ML, basé à Beni, et Poley Swako, qui est membre fondateur du RCD et était responsable de la supervision des dépenses publiques pour Wamba, se sont engagés à continuer de soutenir Wamba et à organiser une résistance contre Mbusa au moment critique du putsch de novembre.[34] Plutôt que d'accepter le contrôle de Mbusa, ils avaient menacé de lancer une nouvelle faction, le RCD-Populaire qui limiterait ses ambitions territoriales aux territoires de Beni-Butembo. Les partisans de la nouvelle faction se sont rendus à Kampala pour présenter leur position aux pourparlers de réconciliation et sont rentrés à leur base lorsque les négociations ne se sont pas concrétisées.

Mbusa a réagi sans ménagements face à ce défi direct à son autorité dans sa propre zone d'influence. Selon un journaliste congolais qui l'avait interviewé à Kampala le 21 novembre 2000, Mbusa considérait que le RCD-Populaire était une « aventure suicidaire ».[35] Il a invité ses fondateurs à unir leurs forces aux siennes ; autrement, a-t-il dit, leur résistance ne conduirait qu'à des confrontations armées à Beni et à Butembo. D'après le journaliste, Mbusa, a donné à entendre qu'une nouvelle faction exposerait la population des deux villes à de nouvelles confrontations meurtrières puisque l'APC était déterminée à prendre le contrôle.[36]

### Le Mouvement de Libération du Congo (MLC)

Alors que le RCD-ML était au bord de la débâcle à la fin 2000, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) semblait offrir tout ce que les partenaires ougandais avaient espéré de leur alliance avec le RCD-ML sans jamais pouvoir l'obtenir. Dirigé avec poigne par Jean-Pierre Bemba, le MLC avait un commandement politique et militaire unifié et ne connaissait pas les dissensions internes ni les spectaculaires défections qui secouaient régulièrement tant le RCD-Goma que le RCD-ML. Selon les informations des journalistes et des autres personnes s'étant rendus dans la zone où il était présent, le MLC jouissait dans la province d'Equateur, au nord-ouest du Congo, d'un degré de popularité auquel aucun des autres mouvements rebelles ne pouvait prétendre dans les territoires sous leur contrôle.

En octobre 1998, une poignée d'exilés congolais dirigés par Jean-Pierre Bemba ont déclaré au président ougandais qu'ils voulaient changer le gouvernement de leur pays mais qu'ils ne voulaient pas se joindre au RCD. Les autorités ougandaises ont envoyé le groupe à un stage intensif de formation militaire et idéologique et, quelques semaines plus tard, les ont emmenés par avion dans l'Equateur pour lancer ce qui allait devenir le MLC. Moins de deux ans plus tard, « Bemba a fait l'éloge des soldats ougandais qui avaient entraîné 20.000 soldats » pour le MLC.[37] Dans un article sur la conférence de presse de septembre 2000 à Gebadolite au cours de laquelle Bemba avait reconnu l'aide de l'UPDF, la New Vision l'a cité demandant à l'UPDF de poursuivre le retrait de ses troupes de RDC : « Nous sommes fiers des Ougandais. Mais pourquoi devraient-ils mourir pour nous lorsque nous (soldats congolais) nous en sortons plutôt bien sur les lignes de front ? »[38] Contrairement au RCD-ML, le MLC livrait une guerre active et directe contre l'alliance gouvernementale. Avec un soutien crucial de l'UPDF sur les lignes de front, le MLC est parvenu à repousser une grande offensive gouvernementale au cours du second semestre 2000. En contraste avec les deux autres grands groupes rebelles, le MLC jouirait également d'une autosuffisance financière, principalement en levant des taxes sur les produits locaux.[39]

## Le Front de Libération du Congo (FLC) : fusion ou prise de pouvoir ?

### *Les négociations de Kampala*

Pour sortir de la crise du RCD-ML, l'Ouganda a proposé fin novembre un regroupement de tous les groupes rebelles congolais sous son patronage : le MLC, le RCD-ML et le RCD-N. Le Col. Kahinda Otafiire, chef d'état-major de l'UPDF et conseiller du Président Museveni pour la RDC, a justifié la proposition de regroupement en faisant valoir que « cela faciliterait les choses pour nous et pour la rébellion et de cette façon, les Congolais pourraient s'occuper de ce qui les concerne, » et il a ajouté : « nous sommes fatigués de tout diriger à leur place. Il faut qu'ils assument entièrement leurs responsabilités ».[40] Soulignant l'urgence du processus d'unification aux yeux des Ougandais, le Lt Col. Noble Mayombo, chef des services de renseignements de l'armée et l'un des principaux médiateurs dans les pourparlers, a déclaré : « L'Ouganda veut que la rébellion au Congo se regroupe et ait un seul territoire, une seule armée, un seul programme, un seul ennemi et qu'elle se subvienne à elle-même sur le plan économique en organisant les ressources qu'elle contrôle ».[41] Wamba a insisté pour que les partenaires congolais soient autorisés à discuter de cela entre eux et il s'est plaint qu'une solution soit « imposée » par l'Ouganda, mais en vain.

Les Ougandais étaient déterminés à créer un front unifié qui porterait le nom de Front de Libération du Congo (FLC) car une campagne électorale présidentielle vivement controversée propulsait à l'avant-plan tous les aspects de l'implication de l'Ouganda dans la guerre au Congo. Par ailleurs, la conduite des troupes ougandaises au Congo avait attiré de plus en plus l'attention et les critiques de la communauté internationale suite à la troisième bataille pour le contrôle de Kisangani en juin 2000. Les combats avaient fait 760 victimes civiles congolaises, 1.700 blessés et ils avaient en outre détruit totalement ou partiellement 4.000 habitations et gravement endommagé les principales infrastructures.[42] L'attention se portait de plus en plus sur la région d'Ituri touchée par l'agitation. Comme l'a fait remarquer le Lt. Col. Mayombo, l'un des instigateurs du regroupement, « tout groupe qui refuse de signer n'est pas conscient des pressions auxquelles l'Ouganda doit faire face de la part de sa population et de la communauté internationale à propos du Congo. Une fusion pourrait également mettre un terme aux affrontements ethniques à Bunia ».[43]

Le RCD-ML et le MLC avaient signé un protocole d'accord antérieur dans la capitale tanzanienne, Dar es Salaam, le 30 juillet 1999. Il avait échoué car son unique objectif était de prévoir le partage des ressources publiques dans les zones contrôlées par chacun, « de façon à couvrir équitablement les dépenses engendrées par la libération ».[44] Le MLC, actif sur les lignes de front, devait recevoir 70 pour cent des ressources, le RCD-ML devant recevoir le restant. Une prestigieuse liste de témoins ont contresigné l'accord : le Colonel Otafiire, le Brigadier Général Kazini, le Major Mayombo et l'ambassadeur tanzanien Marwa.[45] Mais en définitive, le RCD-ML a refusé de remettre les fonds promis.

L'accord de regroupement intervenu fin 2000 semblait prouver que Bemba avait eu raison. En fait, il masquait à peine une tentative de prise de pouvoir du RCD-ML par le MLC, démarche fortement affaiblie par des divisions politiques, une armée scindée et des finances désorganisées. Il prévoyait la création d'un comité exécutif commun aux trois mouvements avec un système d'alternance annuelle à la présidence que Bemba a assumé la première année. L'accord prévoyait aussi l'unification des armées des trois mouvements mais garantissait que chacune des parties, MLC, RCD-ML et RCD-National préserverait son autonomie pour les besoins du dialogue intercongolais prévu par l'accord de Lusaka. Le MLC se préparerait d'ailleurs à se lancer comme parti politique national après la guerre.

Les nouveaux dirigeants du FLC attendaient certainement de Mbusa et de Tibasima originaires du nord-est du Congo, qu'ils facilitent son implantation dans la région. Ils bénéficient tous deux de l'allégeance de certaines unités militaires - bien que désorganisées - et sont parvenus à exploiter au moins quelques-unes des extraordinaires ressources de la région. Cependant, le FLC devra s'atteler à faire appliquer les mesures de transparence et de responsabilité financières, question qui avait posé problème au RCD-ML antérieurement. Sans nommer les coupables, le Lt Col. Mayombo avait soulevé ce problème fin juillet 2000 lorsqu'il a accusé « des personnalités au sein de l'équipe dirigeante du RCD-Kisangani » qui ont refusé de se plier à leur « responsabilité financière stricte » d'être à l'origine de la mutinerie de juillet.[46]

En échange de l'aide de Mbusa, le FLC lui a accordé une nouvelle légitimité en le nommant coordinateur exécutif, ou premier ministre, du nouveau mouvement, renforçant ainsi sa puissance face au défi posé par le RCD-Populaire sur son propre territoire à Beni. Au c_ur de cette querelle se posait le problème du contrôle de la perception des taxes aux différents postes frontières de la région. Le FLC allait donc hériter à Beni des nombreux ennemis que Mbusa s'était faits au cours d'une année et demie d'agitation, de confusion politique et d'aventures militaires, comme nous le décrivons plus loin.

Dans le district instable d'Ituri, le retour de Tibasima en tant que secrétaire national ou ministre des mines du FLC a fait plaisir à ses partisans mais a inquiété les autres car cela semblait signifier un pouvoir plus grand de la communauté hema qu'il représentait. Effectivement, la nouvelle de l'établissement d'un nouveau front et de l'alignement des forces soutenant ce front a conduit à un regain d'instabilité à Bunia et dans la région.

### *Conséquences au niveau local*

Alors que l'accord concernant le FLC était négocié à Kampala, le face à face armé entre l'Unité de Protection Présidentielle, fidèle à Wamba et le Bataillon Usalama, lié à Mbusa, se poursuivait dans la ville de Bunia. Des unités fortement armées gardaient les résidences de leurs chefs respectifs, de nombreux enfants soldats étant visibles parmi les combattants des deux camps.[47] Une équipe de partisans de Wamba, dirigée par Jacques Depelchin, et un autre groupe, le « cabinet » de Mbusa, prétendaient chacun être la seule autorité légitime. En fait, aucune de ces administrations ne fonctionnait réellement, les parents gardaient les enfants à la maison, les empêchant d'aller à l'école, et l'activité du marché stagnait alors que la ville attendait un signal de Kampala concernant la résolution des querelles politiques. Les deux ailes militaires rivales du mouvement étaient totalement absorbées par leur rivalité et n'assuraient pas un leadership politique clair, faisant de l'UPDF la seule force disponible pour maintenir l'ordre, responsabilité qu'elle n'a pas assumée.

Ce face à face a eu de terribles effets sur la population. Lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile à Bunia en décembre, l'un d'eux a expliqué aux chercheurs de Human Rights Watch en visite dans la région que « Wamba, les Ougandais et Mbusa sont dans la `zone rouge' ; les gens évitent de se rendre dans la zone où se trouvent les deux quartiers généraux et ils ne circulent plus nulle part après 17 heures. Même les activités sportives sont suspendues car les gens ont peur ».[48] Un autre a ajouté : « Le calme que vous voyez maintenant est suspect. Cela peut changer à tout moment ».[49] Parlant au nom d'une organisation qui s'occupe des enfants déplacés

que la guerre entre Hema et Lendu a rendus orphelins, une jeune militante a fait un compte rendu effrayant de la réalité à laquelle elle et ses collègues sont confrontés dans leur travail quotidien : « Depuis juin 1999, le conflit interethnique a terriblement aggravé la malnutrition infantile. Par ailleurs, les enfants sont traumatisés après ce qu'ils ont vu, par exemple ce qui est arrivé à leurs parents. Le nombre d'enfants non accompagnés a augmenté. Il y a des filles qui se prostituent en raison de leur misère, surtout avec les étrangers armés ». Elle a également parlé de l'augmentation du nombre de viols de femmes et de fillettes entraînant des grossesses non désirées, des fillettes abandonnées, du nombre de cas de sida en hausse et du nombre croissant de veuves. « Si vous regardez la situation objectivement, depuis la guerre avec Kabila, la population a été abandonnée. Elle n'a plus de pouvoir d'achat, plus de salaires, plus de contrôle. »[50]

Le conflit entre les Lendu et les Hema a repris en décembre, comme nous l'expliquons plus loin, prouvant que les prémonitions de la population étaient bien fondées. Des représentants des Hema et des Lendu de la zone de Djugu, zone la plus agitée, se sont adressés au commandant de secteur de l'UPDF à Bunia, considéré comme l'autorité suprême dans la région, et l'ont appelé à contenir l'escalade des affrontements dans les zones rurales entourant Bunia.[51]

Le commandant de secteur ougandais, le Col. Edison Muzoora, qui était entré en fonction après le départ mouvementé du Col. Angina à la fin octobre, a tout d'abord gardé un semblant de neutralité en rendant régulièrement visite aux deux quartiers généraux des factions rivales du RCD-ML, tout en gardant symboliquement ses distances par rapport aux deux camps. Au début décembre, il a changé de position et a démis de ses fonctions de gouverneur d'Ituri Ernest Uringi Padolo, un fervent partisan de Wamba, et a nommé l'administrateur général de la province au poste de gouverneur par intérim.[52] Comme il l'a expliqué aux chercheurs de Human Rights Watch d ans son quartier général à l'aéroport, la population ne pouvait pas attendre indéfiniment que l'administration recommence à fonctionner. Pour souligner les risques que poserait une confusion administrative prolongée, il a critiqué la tentative des fidèles de Mbusa de s'emparer par la force du poste frontière lucratif de Kasindi, sans attendre les résultats des négociations de Kampala.[53]

Le 8 janvier, le colonel a placé Padolo, le gouverneur démis de ses fonctions, en résidence surveillée et quatre jours plus tard, il l'a envoyé à Kampala sans avis préalable. Bien que les Ougandais aient parlé d'un mandat d'arrêt international, Padolo a déclaré par la suite à Human Rights Watch qu'il n'avait pas été arrêté à son arrivée à Kampala mais qu'on l'avait simplement laissé à l'aéroport.[54] Alors que le conflit ethnique prenait de l'ampleur à la mi-janvier, le colonel a placé Depelchin en résidence surveillée pendant près de trois semaines. Le 28 janvier, des soldats de l'UPDF, sous la conduite du colonel, ont fouillé la résidence de Wamba et ont confisqué un ordinateur et un téléphone-satellite. Le même jour, les soldats ont arrêté Depelchin et l'ont ensuite envoyé à Kampala après l'avoir accusé d'être l'instigateur de la dernière vague de violences ethniques.[55]

2 ONU, IRIN, « DR CONGO : Defections not a threat, rebels say, » Bulletin d'information No. 870 pour les Grands Lacs, le 28 février 2000.

3 Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kisangani, mai 1999.

4 Tibasima a déclaré à Human Rights Watch qu'il recrutait principalement des Hema car les personnes pouvant être enrôlées à Bunia provenaient surtout de ce groupe. Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kampala, août 2000.

5 Un bataillon du RCD-ML est composé de 750 à 1000 soldats.

6 Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kampala, le 22 décembre 2000.

7 « Communiqué très important à l'attention de tous les membres du commissariat général », Bureau du président, RCD-ML, Bunia, le 14 juin 2000.

8 Voir plus bas la partie consacrée aux milices hema.

9 Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Bunia, le 4 août 2000.

10 Entretiens de Human Rights Watch avec des témoins, Bunia, 8-14 décembre 2000.

11 « DRC : Anti-Wamba group named », IRIN, Bulletin d'information No. 986 pour les Grands Lacs, le 10 août 2000.

12 Entretien de Human Rights Watch avec Mme Akiiki, chef de la délégation des parents, Kampala, les 22-23 décembre 2000.

13 Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000.

14 Le pont aérien a eu lieu exactement quatre semaines après que le Conseil de Sécurité de l'ONU ait organisé un débat spécial sur les enfants et les conflits armés.

15 Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, août 2000.

16 Entretiens de Human Rights Watch avec les commandants du Bataillon Usalama, par téléphone, Kampala, septembre 2000, et avec des observateurs militaires de la MONUC, Bunia, décembre 2000. Il faut signaler que les observateurs militaires de l'ONU avaient établi domicile ainsi que leurs quartiers généraux dans une propriété louée qui avait servi de résidence principale à Tibasima jusqu'à leur arrivée.

17 Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000.

18 « Wamba, Tibasima et Mbusa se confient aux notables et chefs de collectivités, » *Le Millénaire* , No. 008, octobre 2000, p. 8.

19 Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000 ; voir aussi « Vendredi Saint macabre à Bunia : plus de 20 morts, » *Les Coulisses* , No. 85, novembre 2000, p. 9.

20 « Nyamwisi orders Wamba out of Bunia today ,» le *Monitor* , Kampala, le 11 novembre 2000.

[21] « UPDF rush to rescue Wamba, », le *Monitor* , Kampala, le 6 novembre 2000.

[22] Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000. Voir aussi : « Calm restored in northern Congo, » Associated Press, le 7 novembre 2000 ; « Four dead, one wounded in fighting between DR Congo party factions, » AFP, le 6 novembre 2000, et « Vendredi saint macabre à Bunia : plus de 20 morts, » *Les Coulisses* , Ibid.

[23] Entretiens téléphoniques de Human Rights Watch avec Wamba et Colette Ram, directrice des affaires du cabinet du RCD-ML, Bunia, novembre 2000.

[24] « UPDF rush to rescue Wamba, » le *Monitor* , Kampala, le 6 novembre 2000.

[25] Dépêche de l'IRIN, CEA- Bulletin d'information hebdomadaire, le 10 novembre 2000.

[26] « UPDF takes over Bunia », le *Monitor* , Kampala, le 18 novembre 2000.

[27] Voir la lettre de Human Rights Watch à Wamba dia Wamba et le communiqué de presse qui l'accompagnait, le 9 août 2000.

[28] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Tibasima Ateenyi, Kampala, le 15 août 2000.

[29] Voir : « DRC : RCD-ML officials freed by rival faction, » IRIN, Bulletin d'information No. 1063 pour les Grands Lacs, le 30 novembre 2000.

[30] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Roger Lumbala, Kampala, le 16 août 2000.

[31] Ibid.

[32] Voir : « DR Congo : Defections not a threat, rebels say, » IRIN, Bulletin d'information No. 870 pour les Grands Lacs, le 28 février 2000, et « DRC : « New » rebel group operating in northeast, » IRIN, Bulletin d'information No. 1042 pour les Grands Lacs, le 30 octobre 2000.

[33] «DRC : « New » rebel group operating in northeast, » Ibid.

[34] Un gouverneur du RCD-Goma au Nord-Kivu est basé à Goma.

[35] « Mbusa Nyamwisi : Wamba n'est plus à l'ordre du jour, » *Le Millénaire* , No. 009, novembre 2000.

[36] Ibid.

[37] « Bemba hails UPDF, » *New Vision* , le 19 septembre 2000.

[38] Ibid.

[39] Entretien de Human Rights Watch avec Dominique Kanku, commissaire du MLC aux affaires étrangères, New York, le 20 juin 2000 ; Voir également : Prof. Herbert Weiss, « War and Peace in the Democratic Republic of the Congo, » *American Diplomacy* , Vol. V, No. 3, été 2000, article basé sur les résultats d'une mission menée en juin 2000 dans les trois zones rebelles.

[40] « DR Congo rebels in unity talks again, » AFP, le 6 janvier 2001.

[41] « Congo rebels agree to merge, » *New Vision* , Kampala, le 16 janvier 2001.

[42] Conseil de Sécurité de l'ONU, « Report of the inter-agency assessment mission to Kisangani, » S/2000/1153, le 5 décembre 2000.

[43] Ibid.

[44] RCD-Kisangani, mémorandum interne signé par Wamba dia Wamba, le 30 septembre 1999.

[45] « Protocole d'Accord » signé par Jean-Pierre Bemba pour le MLC et le Prof. Wamba dia Wamba pour le RCD-Kisangani, Dar es Salaam, le 30 juillet 1999.

[46] « New rebel group formed in DR Congo, » *New Vision* , Kampala, le 27 juillet 2000.

[47] Observations de Human Rights Watch sur le terrain, 8-14 décembre 2000.

[48] Rencontre avec les groupes de la société civile à Bunia, le 11 décembre 2000.

[49] Ibid.

[50] Ibid.

[51] Information reçue des membres de la délégation commune, le 10 décembre 2000.

[52] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Jacques Depelchin, Bunia, le 11 décembre 2000.

[53] Ibid.

PAGE < TOC PAGE >

## IV. CONFLIT ETHNIQUE : HEMA CONTRE LENDU

### La première vague de massacres, juin-décembre 1999

« Nous avons vu des flammes venir d'un autre village et nous sommes partis subitement. C'était à Gokpa. C'était pendant la journée. Nous sommes partis à l'improviste, sans rien emporter. Nous étions en famille ; nous sommes six mais nous avons perdu trois membres de notre famille. Il nous a fallu deux jours pour arriver ici [Bunia]. C'était en août 1999 » a raconté une personne âgée, victime de la guerre, aux chercheurs de Human Rights Watch.[56] Un professeur originaire de Fataki, qui se trouvait aussi au centre ecclésial abritant surtout des Hema déplacés par la guerre, a fondu tout à coup en larmes lorsqu'elle a raconté comment quelqu'un avait eu la gorge tranchée :

> J'enseignais à Fataki. Nous avons entendu dire que les maisons des Hema avaient été détruites à Lenga. Nous avons demandé pourquoi les gens étaient déplacés. Nous enseignions avec un frère lendu et il y avait des enfants lendu à l'école. Un beau jour, les enseignants et les étudiants lendu se sont retirés dans les forêts, c'était en juillet 1999. Nous avons continué et terminé l'année scolaire. Ils ne sont pas revenus. Dans les environs de Libi, il y avait des incendies, les gens fuyaient vers Fataki. Puis, le bruit a commencé à se rapprocher pendant la nuit. Il y avait le feu partout autour. [C'est à ce moment qu'elle a fondu en larmes, en décrivant les massacres.] Nous n'avions aucun moyen d'aller ailleurs. Nous étions aller chez les prêtres. Ils ont transporté les mamas qui ne pouvaient pas marcher. Avant l'attaque, notre chef est parti dans la forêt. C'était un Lendu. Il est parti ce jour-là pour dire à ceux qui étaient dans la forêt de ne pas attaquer. Il s'est adressé aux gens dans l'église et nous a dit de rester calmes. Le jour suivant, ils ont attaqué. Les attaquants ont aussi tué un Lendu qui ne voulaient pas prendre parti pour eux. Ils avaient des machettes, des lances et des morceaux de bois pris dans la forêt que quelqu'un avait taillés. Certains de nos étudiants [ceux qui avaient disparu auparavant] se trouvaient parmi les attaquants.[57]

Le directeur d'une entreprise de transport du village de Rukimo a raconté comment lui et sa famille avaient été attaqués le 1er décembre 1999 :

> Ils étaient beaucoup, des centaines, armés d'armes traditionnelles, de lances, de machettes. Nous avons participé - nous avons ramassé des pierres pour nous défendre. A ce moment-là, nous n'avions pas d'armes - maintenant, nous en avons. Il y avait plein de victimes. Certaines ont été jetées dans le fleuve Shari. D'autres ont été décapitées. D'autres encore ont été amenées ici à l'hôpital de Bunia. Cela a duré de 19 à 23 heures. Puis, ils sont repartis dans leur village à Buli.[58]

Les témoins ont dit que les attaquants étaient parfois des personnes qu'ils connaissaient. Certains étaient des amis et voisins qui avaient partagé leur vie avec eux jusqu'à ce que les affrontements gagnent les nombreux petits villages parsemant les collines et les plaines de la région de Djugu, la plus touchée par le conflit. Un membre d'une organisation humanitaire qui travaillait dans la région au pire moment des massacres a décrit ce qu'il a vu :

> J'ai traversé beaucoup de villages incendiés. Il y avait des extrémistes dans les deux camps. Les Lendu se droguaient et attaquaient les villages hema, utilisant au hasard leurs armes traditionnelles contre les civils. En juillet et août, l'UPDF a déployé des unités, surtout dans les villages hema. Les Lendu ont réagi en érigeant des barrages routiers et en attaquant les militaires [ougandais]. Les soldats ont accompagné les extrémistes hema lors d'attaques contre des villages lendu et contre des cachettes utilisées par les Lendu dans les forêts avoisinantes. Leurs convois tiraient sur tout ce qui bougeait.[59]

Les informations des agences humanitaires et des centres de santé locaux corroborent les récits des témoins. A l'hôpital public de Bunia, par exemple, plusieurs mois après la fin des affrontements, la vaste majorité des victimes soignées pour des blessures provoquées par des machettes et pour des amputations étaient des Hema tandis que bon nombre de Lendu se remettaient de blessures par balles.[60]

Selon les informations de l'ONU, sept mille personnes auraient été tuées et au moins 150.000 déplacées lors des affrontements qui ont eu lieu entre juin et décembre 1999.[61] Un nombre incalculable d'autres personnes issues des deux groupes ethniques ont été violées, torturées ou d'une manière ou d'une autre grièvement blessées au cours de ces mois. Les Lendu se sont réfugiés pour la plupart dans la brousse, souvent hors de portée de l'aide humanitaire ; les Hema ont convergé sur Bunia et d'autres villes et grands villages situés aux abords des routes principales entre Bunia et la frontière ougandaise. Bon nombre des personnes déplacées en 1999 n'étaient pas encore rentrées chez elles lorsque le conflit a repris à la fin 2000, forçant des milliers d'autres personnes à fuir le dernier épisode de ce qui est devenu la plus grande crise humanitaire du Congo déchiré par la guerre. Les discours incendiaires se sont succédé au rythme des massacres, chaque camp accusant l'autre de « nettoyage ethnique » et d'intention génocidaire.

Au cours de leur longue cohabitation plus ou moins harmonieuse dans le nord-est du Congo, les Hema et les Lendu, plus nombreux, ont fini par partager une langue commune, le kilendu, et à se marier régulièrement entre eux. Les membres des deux groupes vivent de l'agriculture mais les Hema, dont certains possèdent des troupeaux de bétail assez grands et des avoirs fonciers importants, passent généralement pour être plus riches que les Lendu. Les Hema ont également été favorisés par les colons belges qui les recrutaient pour gérer leurs fermes et superviser les travailleurs qui étaient généralement des Lendu. Lorsque les Belges ont fui le Congo au moment de l'indépendance au début des années 60, bon nombre de Hema ont repris leurs fermes. Leur richesse permet aux Hema d'avoir plus facilement accès à l'éducation et donc aux postes administratifs et aux fonctions de responsables politiques. Les deux groupes se sont déjà affrontés dans le passé à propos du droit à la terre, notamment en 1972, 1985 et 1996.[62] Lors des incidents précédents, les autorités locales étaient intervenues rapidement et avaient coupé court aux violences en faisant appel aux mécanismes coutumiers d'arbitrage et de médiation.

A la mi-juin 1999, certains propriétaires terriens hema de la localité de Walendu/Pitsi auraient cherché à profiter de l'absence d'une autorité locale crédible pour étendre leurs avoirs fonciers sur le territoire réclamé par les communautés lendu. Les propriétaires hema auraient présenté des titres falsifiés avec l'aide des fonctionnaires locaux : c'est en tout cas l'avis des communautés locales lendu concernées. La dispute a mené à la violence : tant les Hema que les Lendu ont formé des milices pour attaquer les villages de l'autre groupe et pour défendre leur propre population. Dans certains cas, les Hema possédant de grandes exploitations ont mis sur pied des bandes armées pour défendre leurs biens. Le conflit a dégénéré car il n'y avait aucune administration civile opérationnelle prête à intervenir. Certains soldats ougandais déployés dans la zone de conflit pour contenir les premiers affrontements ont cherché à tirer parti de la situation. Dans la plupart des cas, ces soldats auraient accordé leur soutien aux Hema et les auraient aidés dans leur effort d'étendre leur

territoire. Dans quelques cas, d'autres soldats ougandais auraient aussi soutenu les Lendu ou auraient tiré pour les protéger.[63]

**Changements administratifs : création de la Province d'Ituri**

Lorsque le conflit a éclaté, la région était en principe contrôlée par la branche du RCD dirigée par Wamba, qui venait de déménager à Kisangani, mais cette administration novice était en cours d'organisation et elle n'avait pas de force militaire réelle. Les troupes ougandaises, qui étaient arrivées dans la région en novembre 1998 avec le contingent combattant le gouvernement congolais, étaient la seule autorité effective de la région à l'époque. Selon un rapport de l'IRIN, le réseau intégré régional d'information de l'ONU, même après que le RCD-Kisangani soit devenu le RCD-ML et ait disposé de ses propres troupes, les troupes ougandaises ont continué à « exercer un contrôle strict sur les soldats congolais ». A un certain moment, les Ougandais auraient ordonné aux Congolais de ne pas porter d'armes et interdit aux gardes du corps des dirigeants politiques de sortir de leurs murs.[64]

En juin 1999, Adele Lotsove Mugsia, une ancienne enseignante hema ayant embrassé la carrière politique, a demandé le soutien du Brigadier Général James Kazini, alors commandant de l'UPDF au Congo et chef d'état-major de l'UPDF, pour créer une nouvelle province. La province d'Ituri devait être créée à partir de deux districts de la Province Orientale, Kibali et Ituri. Bien que cette proposition avait l'aval de quelques personnes de la région depuis un certain temps et était présentée à Kazini par une responsable politique congolaise, c'est le décret du général ougandais qui a effectivement modifié les frontières administratives de la région. Il a nommé Lotsove premier gouverneur de la nouvelle province, un choix que beaucoup dans la région - Hema comme Lendu - ont vu comme un signal que les Ougandais favorisaient les Hema. Wamba, qui venait de démettre Lotsove de son poste de second gouverneur adjoint à Kisangani et l'avait accusée d'insubordination, n'avait pas été consulté à propos de la nomination. Lotsove est arrivée au moment où les conflits fonciers commençaient à s'intensifier et elle a été beaucoup critiquée pendant son mandat pour avoir contribué à consolider le pouvoir économique et politique des Hema. Après que Wamba l'ait démise de ses fonctions pour la seconde fois en décembre 1999 et ait mis à sa place au poste de gouverneur Uringi Padolo, qui appartenait au peuple alur et n'était donc identifié ni aux Lendu ni aux Hema, les heurts entre les deux groupes rivaux ont diminué.

**Le rôle des soldats ougandais**

L'impact de l'ingérence ougandaise dans l'administration civile locale s'est vu conforté par le comportement de certains soldats ougandais qui ont clairement pris parti pour les Hema. Les commandants locaux, agissant apparemment de leur propre chef, ont affecté des soldats à la défense des Hema et les ont engagés dans des attaques, parfois en échange de paiements en liquide. D'autres soldats ont essayé de veiller à la sécurité de tous les habitants mais leur conduite n'a pas compensé le soutien partisan de leurs compagnons qui appuyaient la cause des Hema. L'arrivée des troupes ougandaises, supérieures sur le plan de la puissance de feu et de la formation militaire, a également contribué à accroître le nombre de victimes dans un conflit qui autrement aurait été mené avec des armes et des tactiques traditionnelles.[65]

Le rôle de certains soldats ougandais ressort clairement dans deux enquêtes sur les affrontements, dont l'une menée par un Comité de Pacification et de Suivi nommé par le Gouverneur Lotsove en août 1999. Bien que le rapport se réfère généralement à des « soldats » sans préciser la nationalité ni l'unité militaire, d'autres détails montrent clairement qu'il s'agit de l'UPDF et non des troupes généralement inefficaces du RCD-ML. A d'autres endroits, le rapport déplore explicitement la conduite des troupes ougandaises qui appuient les milices hema.

Dans son rapport, le comité cite le chef local coutumier du village de Masumbuko qui aurait dit que « certains Hema utilisent les militaires pour incendier les maisons tandis que les militaires tirent sur la population ».[66] Les membres du comité ont interrogé quarante et un blessés graves ayant survécu à l'une des attaques à l'hôpital de Rhety. Le rapport cite des informations émanant de onze des survivants qui ont expliqué comment les soldats, agissant sur l'ordre de deux fermiers qu'ils connaissaient, avaient attaqué leurs villages du 27 au 29 août 1999, ouvrant le feu sur la population sans provocation.[67] Un pasteur d'un autre village a accusé plusieurs soldats ougandais de complicité avec les deux mêmes exploitants agricoles.[68]

En dépit de ces cas d'inconduite des soldats ougandais, les responsables de la communauté lendu semblaient reconnaître qu'aucune autre force dans la région n'était capable de maintenir l'ordre. Par conséquent, plutôt que d'appeler à un retrait des troupes ougandaises, ils appelaient à « l'impartialité de l'armée », ou à la « répression de la partialité de l'armée ».[69] Le Comité de Pacification en a conclu que pour les Lendu, la sécurité requerrait le « remplacement immédiat et inconditionnel des soldats, désignés comme étant `les soldats pour les Hema' et le désarmement des milices hema et des marchants qui détiennent illégalement des armes d'assaut ».[70] Il n'est pas surprenant que ceux qui se sont exprimés au nom des Hema n'aient pas parlé de remplacer les soldats ougandais ; ils ont plutôt déclaré que pour leur sécurité, il fallait « disperser les extrémistes lendu qui se cachaient dans la brousse, s'entraînaient et se droguaient pour attaquer les Hema et miner les efforts de réconciliation ».[71]

En octobre 1999, le RCD-ML a nommé Jacques Depelchin, son commissaire au gouvernement local, au poste de président de sa Commission de Sécurité et de Paix en territoire de Djugu. La commission s'est penchée sur le rôle des soldats ougandais qui protégeaient les fermes des Hema. Après avoir visité onze fermes, elle a dit avoir trouvé vingt et un soldats postés à huit des fermes ainsi que cinq jeunes qui attendaient d'être envoyés à Bunia pour y suivre une formation militaire.[72] Interrogé plus tard par un chercheur de Human Rights Watch, Wamba a expliqué le fonctionnement du système comme suit :

Les exploitants agricoles hema qui, au début du conflit voulaient étendre leurs terres, ont été confrontés à la résistance des ouvriers agricoles et des villageois lendu affectés par cette expansion. Afin de contenir les possibles troubles, certains d'entre eux ont engagé des soldats de l'UPDF pour les protéger eux et leurs fermes en échange de certains versements à leur commandant. Les soldats sont ainsi devenus les gardes privés des exploitants agricoles.[73]

Wamba a déclaré en janvier 2000 qu'un commandant ougandais « avait été démis de ses fonctions pour avoir loué des soldats aux dirigeants hema ».[74] Il a plus tard identifié ce soldat comme étant le Capitaine Kyakabale qui, a-t-il dit, commandait les troupes de l'UPDF dans la région de Bunia dès le début du conflit jusqu'à ce qu'il soit rappelé en Ouganda en décembre 1999.[75]

Dans le rapport de sa commission, terminé en décembre 1999, ainsi que dans d'autres déclarations publiques, le RCD-ML a décrit les actes de mauvaise conduite des troupes ougandaises qui constituaient de graves violations du droit international humanitaire mais il n'a pas appelé à des enquêtes ni à des poursuites contre les soldats. Au lieu de cela, à l'instar du comité nommé par Lotsove, il a recommandé de remplacer toutes les unités militaires déployées antérieurement sur le territoire de Djugu par de nouvelles unités, choisies pour leur

neutralité.[76] En août 2000, les responsables du RCD-ML continuaient encore à critiquer la conduite de leurs alliés, sans insister pour que les auteurs des exactions rendent des comptes. Ils ont déclaré à l'édition du dimanche du quotidien officiel ougandais New Vision que les affrontements en Ituri « auraient été résolus beaucoup plus tôt si certains officiers ougandais n'avaient pas joué un rôle controversé en appuyant les hommes d'affaires `hema' et les milices `hema' contre le groupe ethnique majoritaire `lendu' ».[77]

Les informations recueillies par les deux commissions ont été corroborées et complétées par des enquêtes plus mesurées menées par les organisations locales de défense des droits de l'homme. L'une d'elles a compilé une chronologie circonstanciée, bien que non exhaustive, de dix-neuf attaques menées par les Lendu contre les Hema de juin 1999 à janvier 2000 et de vingt-sept attaques menées par les Hema contre les Lendu de juin 1999 à avril 2000. Ses informations provenaient de sources locales officielles et non officielles ainsi que de ses propres témoins. L'organisation a attribué toutes les attaques perpétrées contre les villages hema à des membres de milices lendu. Elle a attribué quatorze attaques menées contre des localités lendu à des soldats ougandais (UPDF), dix à des raids menés conjointement par des soldats de l'UPDF et les milices hema et deux étaient des raids menés uniquement par les milices.[78]

En décembre 1999, une importante organisation congolaise de défense des droits de l'homme, l'Association Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), a accusé le Capitaine Kayakabale de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment d'arrestations arbitraires, de massacres de civils et de destruction de biens civils sur une grande échelle. Selon l'ASADHO, « Début juillet [1999], le commandant des troupes ougandaises à Bunia, le Capitaine Kayakabale, dépêche une unité dans la zone de conflit. Les informations sont que les soldats ougandais, sans sommation, se seraient mis à décimer des Lendu et à ravager des villages entiers. Les sources interviewées par l'ASADHO concordent pour accuser l'armée ougandaise de massacres des populations civiles ».[79]

Les soldats ougandais n'ont pas tous pris le parti des Hema. Les Lendu faisaient confiance à au moins l'un d'entre eux, le Col. Peter Kerim, et ils l'ont appelé à les protéger et à faire office de médiateur entre eux et les Hema. En juillet 1999, un dirigeant lendu influent a demandé à Kerim de faciliter des rencontres de réconciliation entre sa communauté et les Hema. En septembre, il a écrit pour alerter le colonel à propos des attaques récentes menées par les Hema et « leurs soldats » contre des Lendu déplacés. Dans sa lettre, le dirigeant lendu demandait au colonel d'empêcher l'UPDF de retirer ses unités des villages de Dhebu et Linga et d'empêcher les Ougandais de remplacer leurs troupes à Kwandroma. Seules ces trois unités, écrivait-il, avaient protégé les Lendu à Djugu, ce qui explique pourquoi à l'époque, les personnes déplacées lendu convergeaient vers ces trois endroits. La lettre se terminait sur un appel désespéré : « Afande Colonel, c'est pour cela que nous avons besoin de votre intervention matérielle. Sans votre aide, il n'y a pas de paix ».[80]

En septembre, peut-être en réponse à cet appel et à d'autres appels similaires, les soldats de l'UPDF opérant à un poste frontière en Ouganda seraient entrés au Congo pour intercepter une autre unité de l'UPDF qui accompagnait des Hema au cours d'une attaque à Kwandroma. Les deux unités de l'UPDF auraient échangé des coups de feu, faisant des victimes parmi les soldats ougandais. L'incident aurait déclenché une enquête dont les résultats n'ont pas été publiés.[81]

Kerim aurait entraîné et armé 1000 Lendu, couvrant les frais avec les profits tirés de la vente de café de la région. En janvier 2000, le Lt. Colonel Noble Mayombo, chef adjoint des services de renseignements militaires de l'UPDF, a démenti que Kerim ait entraîné des milices lendu. Il a déclaré : « L'officier de l'armée dont ils parlent, le Colonel Peter Kerim, n'est pas en service actif et vit dans son village d'Alur, et en tous cas, tous les camps de formation pour Congolais se trouvent au Congo, pas en Ouganda ».[82] Selon un responsable du RCD-ML, le Col. Kerim aurait effectivement eu un « temps de repos » dans son village natal d'Alur après avoir été suspendu de l'UPDF en 1998 pour inconduite : « Le village de Kerim est à cheval sur la frontière séparant l'Ouganda du Congo. Il n'avait qu'à la traverser pour se retrouver au Congo », a ajouté le responsable.[83]

Plus tard, l'UPDF a rappelé Kerim pour le remettre en service actif et l'a nommé officier de liaison au poste frontière ougandais de Paida. Selon le porte-parole de l'UPDF, le Capitaine Bantariza, la mission de Kerim en mars 2000 était de superviser la réconciliation entre les Lendu et les Hema et de « veiller à ce que le conflit en Ituri ne gagne pas l'Ouganda ». Il a ajouté que les combattants lendu avaient remis leurs armes, « principalement des arcs, des flèches, des lances et quelques fusils », aux unités de l'UPDF présentes dans la région.[84]

### La réponse ougandaise

Le pire moment de la première vague de combats entre Hema et Lendu s'est terminé fin 1999 bien que quelques attaques se sont poursuivies jusqu'à avril 2000. Le remplacement du gouverneur hema nommé par l'Ouganda par un Alur désigné par Wamba a apparemment contribué à restaurer le calme, tout comme le remplacement par de nouvelles troupes, des soldats ougandais qui avaient pris parti pour un camp. Un militant des droits de l'homme de Bunia a parfaitement évalué l'impact des Ougandais sur le conflit Hema-Lendu lorsqu'il a dit que « dans ce conflit, l'Ouganda joue tout à tour le rôle du pyromane et celui du pompier ».[85] Alors que les rapports des deux commissions, les dénonciations des associations des droits de l'homme et les critiques d'autres observateurs soulignaient de plus en plus la responsabilité ougandaise dans l'aggravation du conflit au nord-est du Congo, les porte-parole de l'armée ougandaise ont rejeté ces allégations ou ont vaguement parlé d' « enquêtes » à propos de ces informations. Parlant du conflit ethnique dans la province d'Ituri à la fin novembre 1999, un responsable militaire ougandais a déclaré à la presse : « nous ne sommes pas là pour appuyer l'un ou l'autre de ces groupes ; nous sommes là pour assurer notre sécurité ». Ce responsable a ensuite ajouté : « il se peut qu'il y ait des soldats isolés qui appuient l'un des groupes mais je n'ai reçu aucune information à ce sujet ».[86] Quelques mois plus tard, le chef des services de renseignements militaires de l'UPDF, le Col. Henry Tumukunde, a qualifié les accusations selon lesquelles l'Ouganda serait impliqué dans le conflit Hema-Lendu « à la fois de sans fondement et ridicules car le problème existait avant l'arrivée de l'UPDF au Congo et trouve son origine dans la mauvaise administration et les disparités post-coloniales du Congo ».[87]

Confronté à un flot de rapports négatifs, y compris de ses alliés, le Président Museveni a invité des représentants des Hema, des Lendu et d'autres communautés touchées par le conflit à se rendre à Kampala en décembre 1999 pour une audience. Suite à leur visite, l'UPDF a déployé de nouvelles troupes dans la région et nommé le Colonel Arosha au poste de commandement de secteur à Bunia pour remplacer le Capitaine Kayakabale.[88] Le retrait des anciennes troupes constituait une réponse négligeable face aux exactions commises qui, dans certains cas, équivalaient à des crimes de guerre. Les autorités ougandaises ont apparemment mené une enquête à propos d'un seul officier, le Capitaine Kayakabale, accusé d'avoir loué des soldats aux exploitants agricoles hema. Mais même dans ce cas, le porte-parole de l'UPDF, le Maj. Phinebas Katirima a affirmé en août 2000 qu'il n'était « pas certain de la nature du délit ».[89]

Bien qu'il semble que le Colonel Arosha ait été généralement bien accepté au cours des mois qui ont suivi sa désignation, Wamba l'a qualifié « d'indésirable » fin mars 2000. Wamba l'a accusé de partialité en faveur des Hema après qu'Arosha ait fait preuve de réticence pour enquêter sur des cas soulevés par le RCD-ML. L'un de ces cas concernait la confiscation d'un véhicule appartenant à une agence

humanitaire et qui avait ensuite été utilisé pour transporter des armes et des munitions aux fermes où les milices hema étaient entraînées. Wamba s'est également plaint de l'arrogance d'Arosha après que le colonel ait, selon Wamba, passé lui-même à tabac le chef du protocole du RCD-ML.[90]

Les autorités ougandaises ont rappelé Arosha en avril 2000 et nommé à sa place le Col. Charles Angina. Plusieurs responsables du RCD-ML se sont dits satisfaits des relations d'Angina avec les communautés rivales à Djugu et se sont réjouis de sa disposition à écouter leurs préoccupations. Le gouverneur d'Ituri nommé par le RCD-ML a attribué la relative absence de violence après le mois d'avril à son étroite collaboration avec Angina.[91]

### Le rôle de l'UPDF dans la formation des recrues du RCD-ML en 2000

En septembre 2000, un journal régional a rapporté que des centaines de recrues congolaises étaient entraînées en Ouganda, se référant à un groupe de mutins qui avaient essayé de renverser les dirigeants du RCD-ML à la fin juillet. Le porte-parole de l'UPDF, le Maj. Phinebas Katirima, a reconnu qu'ils étaient dans des écoles militaires ougandaises et a déclaré qu'ils étaient formés pour « renforcer leur capacité à comprendre [leur lutte], à comprendre que l'armée est subordonnée aux civils ; que l'armée se conduit de façon organisée et qu'il ne suffit pas d'avoir un fusil. Ils doivent apprendre à respecter l'autorité civile ».[92] La déclaration n'a pas mentionné la nature du groupe, qui provenait presque exclusivement du groupe ethnique hema. En dépit des tensions ethniques continues dans la région, l'UPDF a entraîné des centaines de recrues, dont beaucoup d'enfants, appartenant aux Hema, aux Lendu et à d'autres groupes ethniques. Mis sous pression par les rebondissements dans la guerre menée à plus grande échelle, notamment l'éclatement de son alliance avec l'armée rwandaise et la vague d'attaques maï-maï contre ses positions, l'UPDF semblait avoir troqué ses idéaux d'idéologie révolutionnaire, de discipline militaire et de professionnalisme, qu'elle prétend exporter, contre un pragmatisme grossier. Dans les zones sous le contrôle du RCD-ML, elle a donc fini par se tourner vers les clients rebelles locaux qui n'avaient pas de programme politique et recouraient à l'ethnicité pour rallier leur soutien et se procurer des recrues. Lorsque les Hema et les Lendu ont repris leur conflit à la fin 2000, les deux camps disposaient de suffisamment de combattants entraînés pour être en mesure d'infliger de sérieux dommages à l'autre camp.

La plupart des recrues enrôlées à Bunia et entraînées au camp de Rwampara par des Ougandais étaient des Hema tandis que celles recrutées par Mbusa à Beni et envoyées à Nyaleke pour y être formées avaient des origines ethniques plus diversifiées. Mbusa envoyait des équipes chargées de ramener de jeunes recrues dans un vaste secteur couvrant des parties du Nord-Kivu et de la Province Orientale, en principe sous le contrôle du RCD-ML, y compris le district d'Ituri agité par des troubles. Selon un ancien cadre qui a participé à ces missions, les recruteurs faisaient le tour des villages situés dans des zones bien déterminées pendant des périodes allant de trois jours à une semaine. Il a montré à un chercheur de Human Rights Watch un « ordre de mission » signé le 6 juin 2000 par Mbusa qui se trouvait alors à Kampala. L'ordre, valable pour une durée de trois mois, autorisait quinze personnes nommées dans le document à voyager de Bunia-Beni au Mont Hawa dans la zone d'Aru (voir cartes). Leur mission était de « mobiliser et de recruter dans les villages de Mahagi, Aru, Faradje, Watsa ». Dans la colonne « Observations », le commissaire demandait que « les autorités tant civiles que militaires prêtent main forte aux recruteurs pour assurer le succès de leur mission », signifiant par là que l'usage de la force était autorisé.[93]

Selon le recruteur, les équipes rentraient généralement de leurs missions avec un camion chargé de cent à deux cents enfants et jeunes, âgés de treize à dix-huit ans. Les instructeurs de l'UPDF au camp de Myaleke donnaient de trois à six mois de formation au maniement des armes et pour servir dans l'infanterie. « Nous les formions rapidement », a ajouté la source. « L'important était d'apprendre à utiliser et à entretenir les armes à feu .»[94] Selon les informations de l'agence de presse missionnaire MISNA, les conditions à Nyaleke pour le millier de jeunes Congolais présents en janvier 2000 étaient déplorables : « les conditions de vie sont terribles et beaucoup d'enfants meurent avant d'avoir terminé la formation en raison des exactions et du manque de soins. ».[95]

Les groupes de Mbusa ont intensifié le recrutement au début 2000, apparemment parce qu'ils craignaient que l'Ouganda mette fin à son aide militaire étant donné l'approche des élections et l'impopularité croissante de la guerre au Congo auprès des électeurs ougandais. Anticipant une croissance rapide de leurs forces, sur les recommandations d'un conseiller de Mbusa, leur faction a commandé et reçu 10.000 uniformes portant l'insigne de l'APC ainsi que d'autres équipements. Selon les représentants de la société civile, Mbusa en personne a participé à la création de la force militaire et, ayant lui-même revêtu un uniforme, il a vécu avec les recrues à Nyaleke.[96]

En tant que président et ministre de la défense du RCD-ML, Wamba a participé aux cérémonies de remise de certificats aux unités entraînées à Bunia, semblant ainsi donner son aval à un recrutement basé principalement sur l'appartenance ethnique et les affinités personnelles. Mais lorsque Mbusa, Tibasima et d'autres l'ont ensuite accusé d'avoir remplacé les soldats de l'APC et de l'UPDF qui faisaient partie de sa garde personnelle par des « bandes de déserteurs de l'APC, des ex-FAC et des ex-FAZ choisis en fonction de l'origine tribale »,[97] Wamba a retourné l'accusation contre eux. Il a déclaré qu'ils étaient responsables d'un « recrutement fondé sur le clientélisme, délégué aux civils et orienté par des critères tribaux » ainsi que d'avoir « interféré avec le mandat du ministre de la défense, dont je suis le détenteur, en gérant le recrutement et les centres d'entraînement sans tenir compte le moins du monde du chef d'état-major général ».[98]

### Manque d'unité au sein de l'APC

Tout en recrutant et en entraînant des soldats au sein d'unités basées sur l'allégeance personnelle ou ethnique, les membres de toutes les parties ont reconnu les risques que supposaient de telles pratiques. Un ancien recruteur de Mbusa a déclaré, « Lorsqu'il règne une confusion politique, celui qui dirige l'entraînement est celui qui commande les enfants ».[99] Interrogé sur la raison qui poussait à recruter des Lendu en particulier, un autre responsable du camp de Mbusa a expliqué que les recruteurs visaient les villages lendu parce que la première vague de massacres interethniques avaient laissé des milliers d'enfants orphelins et non accompagnés dans la région. « Ils constituaient une cible facile, » a déclaré la source, ajoutant : « il n'y avait aucun dessein politique derrière cette considération pratique. Une fois leur instruction terminée, il était prévu de les déployer loin de l'endroit d'où ils venaient, comme à Isiro ou ailleurs, mais on a été dépassé par les événements ».[100] Les événements en question étaient le déploiement du Bataillon Usalama à Bunia, suivi de la désertion de bon nombre de ses membres, comme il a été expliqué plus haut.

Quelque mille cinq cents soldats sont restés à Beni après le départ d'Usalama. Selon le responsable, parmi les combattants entraînés à Beni, il y avait au moins 600 à 750 Lendu.[101] Suite à la fin du Bataillon Usalama à Bunia et au départ de son commandant et de plusieurs de ses subordonnés immédiats à Kampala, bon nombre de Lendu et d'autres soldats ont déserté l'APC et sont rentrés dans leurs villages. Selon Wamba, son Unité de Protection Présidentielle avait envisagé d'enrôler un groupe de trente soldats lendu qui étaient arrivés à pied à Bunia à la fin septembre, mais finalement, elle les a laissés partir car les membres du groupe n'étaient pas armés.

Watch, le secrétaire national du FLC s'est exprimé en faveur de poursuites devant un tribunal international, processus qui requerrait une volonté d'agir similaire de la part de la communauté internationale.[110]

Les représentants des deux communautés se sont attaqués aux causes profondes du conflit en acceptant de remettre en vigueur les droits collectifs de pâturage sur le territoire contesté de Djugu et de créer un fonds de solidarité pour la remise en état des infrastructures détruites pendant les dix-huit mois de guerre. Afin de rétablir l'administration locale, le FLC a demandé aux représentants des deux communautés de nommer chacune cinq candidats aux postes de vice gouverneurs. Le 23 février, le FLC a nommé deux vice gouverneurs, l'un Hema, l'autre Lendu, choisis sur la liste. La conférence s'est mise d'accord pour que le chef de l'administration locale n'appartienne à aucun des deux groupes.[111]

Outre la rencontre organisée par le FLC, des agences humanitaires opérant en Ituri ont lancé un processus de « rapprochement des communautés » visant à faciliter l'accès humanitaire à toutes les victimes du conflit et à appuyer la réconciliation entre les deux communautés.

Selon une mission conjointe ONU-ONG qui a visité l'intérieur de la province du 14 au 19 février, ces initiatives prometteuses n'avaient pas encore dissipé les craintes et les tensions dans les zones rurales. Le principal moyen de communication en Ituri reste le discours public qu'adressent les chefs traditionnels et les notables à leurs communautés mais les dirigeants n'avaient pas encore eu le temps de diffuser la nouvelle concernant l'accord de paix.[112] La mission a attiré l'attention sur le fait que le FLC et la communauté humanitaire ne disposaient que de deux semaines pour détourner la population de la « logique de peur et de guerre » et la mettre sur la voie de la « guérison mentale ».[113] Le rapport de la mission a averti que les menaces pesant sur la fragile réconciliation proviendraient « d'actes de banditisme et de mauvaise foi qui peuvent ruiner tout le processus et en même temps faire passer les efforts humanitaires pour de la pure rhétorique ou de la trahison ».[114]

Les dirigeants hema et lendu avaient signé des accords de paix et de réconciliation à deux reprises en 1999 mais les responsables congolais absorbés par leurs querelles intestines et les acteurs ougandais préoccupés par leurs propres intérêts n'avaient pas appuyé ces efforts de paix. Pour que le nouvel effort de réconciliation aboutisse, il faudra que les forces de sécurité du FLC et les forces d'occupation de l'UPDF observent une stricte impartialité à l'égard des parties. Pour obtenir une paix durable, un état de droit et la mise sur pied d'une administration opérationnelle sont nécessaires. La communauté internationale pourrait consolider le processus de réconciliation naissant en appuyant les initiatives locales visant le règlement du conflit et en réagissant plus activement face à la crise humanitaire désespérée provoquée par le conflit.

[56] Entretien de Human Rights Watch, Collège FIC, Centre catholique Modzi Pela, Bunia, le 10 décembre 2000.

[57] Entretien de Human Rights Watch avec un professeur de Fataki, Bunia, le 13 décembre 2000.

[58] Entretien de Human Rights Watch avec un transporteur de Rukimo, Bunia, le 12 décembre 2000.

[59] Entretien de Human Rights Watch, Bunia, le 12 décembre 2000.

[60] Nations Unies, IRIN, "DRC: IRIN special report on the Ituri clashes [2e partie]," UN OCHA- IRIN-CEA, le 3 mars 2000, http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/s/45B299FBC62275138525689800 6CC44D.

[61] Ibid., Nations Unies, IRIN, 1e partie.

[62] Selon l'organisation congolaise de défense des droits de l'homme ASADHO, la loi foncière de 1973 a contribué aux problèmes de terre en permettant d'acheter des terres déjà habitées et de présenter le titre de propriété jusqu'à deux ans plus tard, lorsqu'il n'est plus possible de le contester devant les tribunaux.

[63] Voir ASADHO, « Rapport de l'ASADHO sur le conflit inter-ethnique Hema-Lendu en territoire de Djugu dans la province Orientale, » ; Voir aussi : Nations Unies, IRIN, « DRC : IRIN Special Report on the Ituri clashes, [1e et 2e parties], » le 3 mars 2000.

[64] Nations Unies, IRIN, « DRC : IRIN Special Report on the Ituri Clashes [2e partie], » le 3 mars 2000.

[65] Entretiens de Human Rights Watch avec de hauts responsables du RCD-ML, New York, Washington, Bunia, et par téléphone : Bunia et Kampala, novembre 1999-mars 2001 ; Voir aussi : « Greed fans ethnic flames in Congo war, » *Daily Mail and Guardian* , le 7 février 2000 et « Ugandan involved in Congo ethnic war, » *Daily Mail and Guardian* , le 9 février 2000.

[66] Rapport de Mission, Comité de Pacification et de Suivi, Bunia, le 13 septembre 1999, p. 10.

[67] Ibid., p. 12-13.

[68] Ibid., p. 16.

[69] Ibid., p. 16-17.

[70] Ibid., p. 21.

[71] Ibid., p. 21.

[72] « Rapport des travaux de la Commission de Sécurité et de Paix en Territoire de Djugu », document du RCD, Bunia, le 21 décembre 1999.

[73] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Dar es Salaam, le 26 janvier 2001.

[74] « Thousands die in Congo ethnic clashes, » *Daily Mail and Guardian* , Johannesburg, le 21 janvier 2000.

[75] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Dar es Salaam, le 26 janvier 2001.

[76] Ibid., « Rapport des travaux ».

[77] « Bunia UPDF Probed, » *Sunday Vision* , le 13 août 2000.

[78] Aciar ONGD-Justice Plus, « Tentatives de paix, action humanitaire et bilan des affrontements sanglants entre Lendu (bbale) et Hema (Gegere) en territoire de Djugu », Bunia, mars-août 2000.

[79] ASADHO, « Rapport de l'ASADHO sur le conflit inter-ethnique Hema-Lendu en territoire de Djugu dans la province Orientale, » p. 8.

[80] Lettres au Col. Peter Kerim, les 21 juillet et 7 septembre 1999. Copies en possession de Human Rights Watch.

[81] Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000 ; Voir aussi « Rapport de l'ASADHO sur le conflit inter-ethnique Hema-Lendu... », Ibid. ; et Nations Unies, IRIN, « DRC : IRIN special report on the Ituri clashes [2e partie] », le 3 mars 2000, Ibid.

[82] ONU, IRIN, « DR Congo : Uganda denies training Lendu people, » IRIN-CEA Bulletin d'information hebdomadaire No.5, 29 janvier-4 février 2000.

[83] Entretien de Human Rights Watch, janvier 2000.

[84] « DRC : Lendu reportedly surrendering arms to Ugandan army, » Bulletin d'information No. 877 pour les Grands Lacs, IRIN-CEA, le 8 mars 2000.

[85] Entretien de Human Rights Watch, Bunia, le 9 décembre 2000.

[86] ONU, IRIN-OCHA, « DR Congo : IRIN focus on Hema-Lendu conflict , » Nairobi, le 15 novembre 2000.

[87] « Uganda deploys more troops in Congo, » Panafrican News Agency (PANA), Kampala, le 15 février 2000.

[88] Ibid.

[89] « Bunia UPDF probed, » *Sunday Vision* , Kampala, le 13 août 2000.

[90] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Dar es Salaam, le 16 janvier 2001.

[91] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Uringi Padolo, Kampala, le 17 janvier 2001.

[92] « Hundreds of Congolese rebels training in Uganda, » *East African* , Nairobi, le 28 septembre 2000.

[93] « Ordre de Mission, No. 001/ROUTE/C.G./R.C.D.K./2000, » fait à Kampala, le 06 juin 2000, [signé]Mbusa Myamwisi.

[94] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[95] MISNA, « RDC - Butembo -Beni : Enfants soumis à l'exercice militaire au camp de Nyaleke, » le 13 janvier 2000.

[96] Entretiens de Human Rights Watch, Bunia-Butembo-Kampala, décembre 2000.

[97] Lettre datant du 10 juin 2000, No. 155/CG/RCD/K/2000, du commissariat général du RCD-ML au président du mouvement. Signataires : Mbusa Nyamwisi, commissaire général et président de l'assemblée, Tibasima Mbogemu Ateenyi, commissaire général adjoint, et plusieurs autres membres du commissariat général.

[98] « Communiqué important à l'attention de tous les membres du commissariat général, » RDC, RCD/Kisangani, Quartier Général/Bunia, Bureau du Président, 14/06/2000.

[99] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[100] Entretien de Human Rights Watch, février 2001.

[101] Estimations également confirmées par Wamba dia Wamba, entretien téléphonique de Human Rights Watch, Dar es Salaam, le 22 février 2001.

[102] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Tibasima Ateenyi, Kampala, le 15 août 2000.

[103] Entretien de Human Rights Watch, Kampala, le 22 décembre 2000. Human Rights Watch a appris par la suite de personnes associées au recrutement à Nyaleke que le nombre de Lendu qui y avaient été entraînés était plus proche de 750.

[104] Entretien de Human Rights Watch, Kampala, le 23 décembre 2000.

[105] IRIN-CEA, « DRC : RCD-ML restructures army, » No. 983, le 7 août 2000.

[106] Informations fournies conjointement aux chercheurs de Human Rights Watch par des représentants des communautés hema et lendu du territoire de

Djugu, Bunia, le 8 décembre 2000.

[107] Ian Fisher, « Congo's war turns land spat into a blood bath, » *New York Times* , le 29 janvier 2001.

[108] Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Bunia, le 16 février 2000.

[109] « Protocole d'accord relatif à la résolution du conflit inter-ethnique Hema-Lendu en province d'Ituri, » section 2, paragraphe 5, signé à Bunia, le 17 février 2001.

[110] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Olivier Kamitatu, Bunia, le 16 février 2001.

[111] Ibid.

[112] ONU, IRIN-CEA, « DRC : `Fear and tension' in Ituri, » Bulletin d'information No. 1124 pour les Grands Lacs, le 28 février 2001.

[113] Ibid.

[114] Ibid.

PAGE < TOC ≡ PAGE >

PAGE < TOC ≡ PAGE >

## V. LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS AU NORD-KIVU

### L'exploitation des richesses

Les gouvernements étrangers, leurs soldats et beaucoup d'autres qui n'ont officiellement aucun lien avec eux profitent des nombreuses et précieuses ressources du Congo. Cette prédation est si flagrante et si importante qu'un groupe d'experts des Nations Unies a été mis sur pied pour mener une enquête à ce propos.[115] Dans la région en principe dirigée par le RCD-Kisangani (devenu RCD-ML) mais contrôlée en réalité par l'UPDF, ce sont les zones du Nord-Kivu qui permettent aux Ougandais et à leurs alliés congolais de faire des profits particulièrement considérables. Peu après s'être retiré à Kampala suite à la confrontation d'août 1999 entre les armées ougandaise et rwandaise à Kisangani, Wamba a nommé Kaisazira Mbaki au poste de gouverneur de cette région. Il a procédé à cette nomination quelques semaines avant d'annoncer son nouveau « gouvernement », ce qui souligne l'importance que revêt cette région pour lui et ses parrains ougandais.

Depuis la guerre de 1996-1997 qui a amené au pouvoir le chef rebelle de l'époque Laurent Kabila, l'Ouganda occupe une large bande de terre au nord-est du Congo qui longe sa frontière et englobe les territoires de Beni et de Lubero dans la province du Nord-Kivu et les districts d'Ituri et de Kibali dans la Province Orientale, faisant maintenant partie de la nouvelle « province » d'Ituri créée par les Ougandais en juin 1999. Cette occupation a simplement été renforcée en août 1998 lorsque l'Ouganda s'est joint au Rwanda pour déclarer la guerre au gouvernement de Kabila, leur allié d'autrefois. L'Ouganda a fait valoir que la région était importante pour assurer la protection de sa frontière mais la zone offre également d'abondantes richesses naturelles et commerciales. Des cinq territoires du Nord-Kivu,[116] Beni et Lubero sont les plus peuplés. L'extraction de l'or, du coltan (un minerai composé de colombium et de tantale utilisés dans l'industrie aérospatiale) et d'autres minerais fait vivre un vaste secteur minier informel sur les deux territoires. Par ailleurs, la région a longtemps été l'un des plus importants centres commerciaux du Congo, important de grandes quantités de biens de consommation de l'Asie du sud-est et des zones franches des émirats arabes du Golfe par le port de Mombasa sur l'Océan Indien. Le milieu d'affaires dynamique, largement contrôlé par les Nande, a contribué à assurer un certain niveau d'activité économique, même en l'absence des grandes entreprises du secteur public qui sont les principaux employeurs dans les autres régions du Congo.[117] Kasindi, un petit poste douanier à la frontière ougandaise qui dessert la région de Butembo, a été classé deuxième après Matadi, le principal port congolais sur l'Océan Atlantique, en ce qui concerne les revenus douaniers.

La guerre avait paralysé une grande partie de l'activité économique locale mais le peu d'activité restante suffisait à entretenir une concurrence féroce pour l'exploitation des revenus douaniers entre le camp du RCD-Kisangani soutenu par l'Ouganda et leurs opposants du RCD-Goma soutenus par le Rwanda. Après que Wamba ait nommé Kaisazira Mbaki au poste de gouverneur du Nord-Kivu - province pour laquelle le RCD-Goma avait déjà un gouverneur en place - l'armée rwandaise a expédié d'urgence au moins deux bataillons pour renforcer les unités dans sa partie du Nord-Kivu tandis que l'UPDF renforçait également ses positions et affectait certains officiers à de nouveaux postes.[118] Le renforcement des troupes reproduisait le dérapage progressif vers la confrontation qui avait eu lieu à Kisangani le mois précédent. Par la même occasion, les deux camps ont établi des postes « frontières » et des bureaux de douane le long de la ligne séparant leurs territoires respectifs. Les marchants de Goma ont fermé leurs magasins pour protester contre les nouvelles taxes que le RCD-Kisangani avait imposées sur les marchandises qui leur parvenaient par Beni-Lubero et le RCD-Goma a essayé de les encourager à importer leurs produits directement dans les zones sous son contrôle en passant par Bonagana sur la frontière ougandaise.[119]

### Tentatives de mise sur pied d'un réseau d'influence

Mbusa Nyamwisi est arrivé à Beni peu après sa nomination en septembre 1999 au poste de commissaire général, ou premier ministre, du RCD-ML qui venait d'être lancé. Bien qu'encore activement engagé dans la politique de son parti à Bunia, il espérait établir son propre réseau d'influence à Beni, sa région natale, particulièrement au sein des chefs de la communauté locale. En même temps, comme il a été mentionné plus haut, il a commencé à mobiliser des troupes qui, l'espérait-il, l'appuieraient dans ses efforts d'accroître tant son pouvoir politique que sa mainmise sur les ressources économiques de la région. Pour y parvenir, la branche du RCD-ML fidèle à Mbusa et les Ougandais qui, au départ, soutenaient ce parti à Beni, ont commis de graves atteintes aux droits humains contre la population locale.

Mbusa s'en est d'abord pris à une partie de la communauté locale déjà hostile à son parti. Le mois avant son arrivée, quatorze dirigeants des milieux religieux, économiques et de la société civile avaient fait circuler un mémorandum qui dénonçait la mauvaise administration des territoires de Beni et de Lubero par le RCD-Kisangani, qui allait s'appeler par la suite RCD-ML. Cherchant apparemment à rallier à sa cause les dirigeants en question et en même temps à se donner une légitimité à Kampala, à la fin octobre, le mouvement rebelle a invité une vingtaine de chefs de communauté de Beni et de Lubero, notamment plusieurs signataires du mémorandum de protestation, à rencontrer le Président Museveni en Ouganda. Un hélicoptère ougandais est arrivé pour les emmener à Kampala mais beaucoup ont refusé de faire partie de la délégation, faisant valoir qu'ils n'avaient pas à discuter des affaires congolaises avec un chef d'Etat étranger. Mbusa en personne était à la tête de la délégation.[120]

Peu après le retour des dirigeants, les forces de sécurité de Butembo ont commencé à harceler certains des chefs de communauté qui avaient refusé de faire partie de la délégation ainsi que leurs familles, convoquant certains d'entre eux pour un interrogatoire. D'autres qui craignaient d'être arrêtés sont partis se cacher. Les 13 et 14 novembre, la Direction Générale d'Intelligence (DGI) du RCD-ML a arrêté et torturé trois dirigeants locaux. Selon les informations fournies par les associations locales de défense des droits de l'homme, l'un d'eux, Désiré Lumbulumbu, ancien ministre de Mobutu et personnalité respectée, a perdu un _il suite aux coups qu'il a reçus, est tombé dans le coma et est mort un mois plus tard de complications suite aux tortures subies. La détention et la torture de dirigeants locaux respectés, qui a été fatale à l'un d'eux, ont coûté au RCD-ML le soutien de beaucoup de personnes de Butembo.[121]

### Impunité pour les rebelles et l'UPDF

Face au tollé général déclenché par la mort de Lumbulumbu, le RCD-ML a dissous la DGI et arrêté trois de ses responsables que le Commissariat à la justice, réformes institutionnelles et droits humains du RCD-ML jugeait avoir pris part aux tortures. Il s'agissait de Kambala Bahekwa Esdras, ministre de la sécurité du RCD-ML à l'époque, Mbula wa Mbukamu, chef de la sécurité au Nord-Kivu, et Jonas Kabuyaya, chef de la sécurité à Butembo.[122] Bahekwa a nié l'accusation dans un entretien avec Human Rights Watch le 28 février

2001 à Kampala et il a dit qu'il publierait un compte rendu en mars qui désignerait le vrai coupable.[123]

L'espoir que ces mesures étaient le signe d'un engagement à établir les responsabilités et à restaurer l'Etat de droit s'est brisé lorsque le mouvement rebelle a recruté d'anciens agents de la DGI au sein de l'agence qui l'a remplacée, l'Agence Congolaise de Renseignements (ACR). Lorsque Wamba a suspendu Mbusa en août 2000, il a également ordonné la libération des trois personnes accusées de torture et les a nommées à des postes importants. Leur libération a provoqué une nouvelle fois l'indignation de la population de Butembo.[124] Bahekwa a déclaré à Human Rights Watch que Wamba lui avait alors demandé d'utiliser son influence politique à Beni pour faciliter une audit approfondie des finances publiques du RCD-ML. Wamba avait ordonné l'audit suite à des allégations de vaste détournement de fonds par la branche du mouvement dirigée par Mbusa mais les responsables fidèles à Mbusa auraient fait obstacle à la procédure.[125]

Incapables d'assurer une conduite convenable dans leurs propres rangs, le RCD-ML et ses responsables civils n'étaient pas vraiment en mesure de demander des comptes aux soldats de l'UPDF pour leurs exactions quotidiennes perpétrées contre la population civile. Dans un rapport publié à la fin février 2001, l'association congolaise des droits de l'homme, ASADHO, explique dans les détails le système d'impunité qui protège les soldats de l'UPDF :

Il faut noter qu'il n'y a dans la région aucun tribunal compétent pour juger les soldats ougandais responsables de crimes contre la population civile. Les victimes sont donc ainsi amenées à recourir aux autorités civiles de la rébellion, qui s'en réfèrent à leur tour aux officiers de l'armée ougandaise. Mais ces derniers assurent aux soldats ougandais une totale impunité. [...] En plusieurs instances, les autorités congolaises de la rébellion [...] ont du constater leur impuissance à faire cesser la violence des officiers ougandais. C'est ainsi qu'après plusieurs nuits ponctuées par des actes de brigandage attribués aux soldats ougandais, le Maire adjoint de Beni, Mme Kavira Kambere, s'est rendue le samedi 26 février 2000 au quartier général de l'UPDF de l'ENRA pour réclamer auprès des officiers la cessation des tracasseries militaires. Mais les officiers ougandais, agacés parla plainte, [...] s'en sont violemment pris a la dame. Ils se sont jetés sur elle et l'ont littéralement rouée de coups. L'un d'eux, le Commandant Bukenye, est allé jusqu'à brandir son revolver en menaçant de l'abattre. La victime s'en est tirée avec des blessures au visage qu'elle a été faire soigner à l'hôpital d'Oicha.[126]

Devant l'échec apparent des appels lancés au niveau local pour mettre un terme aux exactions quotidiennes des soldats de l'UPDF et du RCD-ML, Sikuli Melchisédech, Evêque de Butembo, a écrit au Président Museveni et au président du RCD-ML le 26 octobre 2000 pour se plaindre de l'insécurité régnant en permanence à Butembo et dans les environs.

Des militaires ougandais ont pillé le 9/10/2000 les biens de la population du quartier Mondo, Commune Mususa. Quelques biens ont été retrouvés au camp militaire de Rughenda à Butembo qui est sous commandement ougandais. On a l'impression c'est une armée laissée à elle-même et qui, faute d'encadrement, impose la loi de la jungle à toute impunité.[127]

A la lettre était jointe une chronologie de quatre pages compilée par les militants des droits de l'homme et décrivant les attaques presque quotidiennes menées contre les civils au cours des six semaines précédentes. Le document accusait en grande partie les éléments armés et en uniforme, identifiés dans certains cas comme étant des soldats ougandais, de l'insécurité généralisée.

### Attaque de Beni par les Maï-Maï et détentions opérées par l'UPDF

Le principal groupe armé opérant à Beni et à Lubero - comme partout ailleurs dans les Kivu - est celui des Maï-Maï. Ce nom générique s'applique à une multitude de forces irrégulières luttant contre ce qu'elles considèrent être des étrangers occupant leur domaine traditionnel et leur territoire national. Bon nombre de ces groupes suivent certains rituels qui, pensent-ils, les protègent lors des combats. Une de leurs caractéristiques est qu'ils concluent ou renient leurs alliances avec les acteurs extérieurs en fonction des priorités de leur programme local. Les Maï-Maï ont généralement la réputation de coopérer avec la population locale bien qu'ils peuvent également s'attaquer à elle si elle ne soutient pas leurs desseins.

Interrogé sur qui sont les Maï-Maï et sur ce qui les a poussés à combattre l'UPDF, un cadre politique du groupe opérant dans la région de Beni, apparemment l'un des mieux structurés et des plus motivés sur le plan politique, a répondu à Human Rights Watch :

N'importe qui peut être Maï-Maï. Lorsque vous entendez parler des Maï-Maï, il ne s'agit de personne d'autre que des gens de la population locale qui sont fatigués de cette guerre, qui ne savent plus quoi faire d'autre et qui estiment qu'il vaut mieux aller dans la forêt pour faire valoir leurs droits... Oui, il y a des femmes, des guérilleros femmes. Oui, il y a des enfants. Des enfants de neuf ans, dix ans et plus qui sont soldats, qui sont entraînés. Ils viennent de leur propre chef. La majorité sont comme la majorité ici - des Nande - mais il y a des Maï-Maï de toutes les tribus, Bahunde, Batengo, toutes... Les Maï-Maï, c'est la population elle-même - c'est moi, c'est un autre. Si j'ai peur à propos de mes droits, il faut que j'organise quelque chose pour me défendre. Nous ne voulons pas être dirigés par les Ougandais.[128]

Le 14 novembre 1999, les Maï-Maï ont attaqué simultanément l'aéroport de Beni et un hôtel où logeait le Major Reuben Ikondere de l'UPDF-Bunia.[129] Le colonel et ses gardes du corps ont été tués et les Maï-Maï auraient mutilé leurs corps. Plusieurs autres soldats de l'UPDF et 103 combattants maï-maï auraient aussi été tués à l'aéroport.[130]

Après l'attaque, l'UPDF a arrêté le Commandant Kakolele de la force du RCD-ML, l'APC, et l'aurait accusé de complicité avec les Maï-Maï. Selon sa famille, l'UPDF a enfermé Kakolele et d'autres détenus dans des cellules creusées dans la terre et connues sous le nom de mabusu, à l'ENRA, un complexe agricole qui longe la piste d'atterrissage et sert de quartier général à l'UPDF. Au Congo, comme en Ouganda, les soldats de l'UPDF ont la réputation d'enfermer les détenus dans des tranchées couvertes d'un toit, semblables à celles utilisées par les soldats pour défendre leurs positions. La famille du commandant a affirmé que les soldats de l'UPDF n'autorisaient les détenus à sortir que pour les battre brutalement.[131]

### Lubero : formation des combattants maï-maï par l'UPDF

Malgré l'attaque perpétrée par les Maï-Maï contre les forces ougandaises en novembre 1999, les partisans de Mbusa ont décidé au milieu de l'année 2000 de recruter des combattants de ces groupes maï-maï au sein de ses forces. Pour convaincre l'UPDF et une population locale sceptique qu'une alliance avec les Maï-Maï était nécessaire, Mbusa aurait fait naître la crainte que les troupes rwandaises pourraient envahir Beni et Lubero pour chasser l'UPDF de la région riche en ressources et pour déloger leurs opposants hutus des bases situées à l'extrémité sud du territoire.[132] Les officiers locaux de l'UPDF ont accepté de soutenir cet effort, peut-être parce que leurs troupes venaient de subir une sérieuse défaite contre les Rwandais à Kisangani.

des fosses ou des tranchées couvertes à l'aéroport de Rughenda avant de les transférer à Beni. A la fin février 2001, dix-sept conseillers de Mbusa auraient été détenus à Beni dans le complexe de l'ENRA, et soumis chaque jour à des passages à tabac.[146]

**Massacres de civils par l'UPDF**

Avec la reprise des hostilités entre Ougandais et Maï-Maï, comme le montre l'attaque de Lubero en septembre, les groupes ont intensifié leurs attaques contre les postes et les convois de l'UPDF entre Butembo et Beni au cours du dernier trimestre de l'année 2000. Les troupes de l'UPDF ont alors souvent usé de représailles contre les civils dans les villages proches du lieu de l'attaque. Le regain de violence dans la région a forcé des milliers de villageois à abandonner leurs maisons pour chercher refuge à Butembo, Beni ou dans la brousse.

*Maboya*

Le 1er novembre au matin, un groupe de Maï-Maï a tendu une embuscade à une camionnette pick-up près du village de Maboya, tuant quatre soldats ougandais. Deux soldats survivants ont prévenu les soldats de l'UDPF qui se trouvaient tout près à un barrage routier au village de Kabasha, lesquels ont demandé des renforts de Beni par radio. En guise de représailles, les troupes de Beni ont mené une attaque contre des villages avoisinants aux alentours de 15 heures, utilisant un véhicule blindé connu localement sous le nom de Mamba. A ce moment, les Maï-Maï avaient apparemment déjà quitté les lieux. Selon les survivants et les témoins, les soldats de l'UPDF ont saccagé les villages de Maboya et de Loya, tuant onze personnes et réduisant en cendres quarante-trois habitations. Six victimes auraient été brûlées vives dans leur maison : Mme Kasereka et son enfant de quatre mois, une femme âgée répondant au nom de Sinahasi, deux enfants de la famille Desi et une femme du nom de Seida.[147] D'après les témoins, suite à deux autres attaques maï-maï contre l'UPDF dans la même zone, les soldats de l'UPDF ont complètement pillé tout ce qui restait à Maboya. Les personnes voyageant sur la route menant à Maboya ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que les soldats utilisaient régulièrement du bois provenant des portes et des meubles pour alimenter leurs feux de camp.[148]

Les habitants de Maboya ont fui dans la brousse environnante. Ils s'y trouvaient encore six semaines plus tard lorsqu'un travailleur humanitaire leur a rendu visite. Selon lui, 110 des 156 personnes étaient des enfants, dont beaucoup souffraient de malnutrition.[149] L'un des témoins a déclaré :

Tant que les militaires sont à Maboya, la population n'aura pas confiance. Les gens partent encore, ils vont toujours plus loin. Si les militaires quittent Maboya, la population y retournera. Il se peut que les civils aillent à Maboya pendant la journée mais ils n'y restent pas la nuit. Les soldats continuent à détruire le village et à prendre des meubles. Si vous vous approchez, on vous prend pour un ennemi.[150]

*Mabuku*

Les chercheurs de Human Rights Watch ont interrogé deux infirmières qui travaillaient dans un centre médical et chirurgical spécialisé de Mabuku, près de Maboya. Elles ont décrit l'attaque dont a fait l'objet leur centre au début novembre suite à une embuscade maï-maï au cours de laquelle des soldats de l'UPDF avaient été tués. Dès qu'elles ont appris qu'il y avait eu une embuscade, elles se sont immédiatement attendues à des représailles : l'expérience leur avait appris que les soldats prennent souvent pour cible les infirmières, les accusant de soigner et de cacher des combattants maï-maï blessés. Lorsque l'alerte a été donnée que les attaquants approchaient, la plupart des gens ont commencé à s'enfuir, y compris les témoins.

Elles ont déclaré, « Nous avons continué à travailler. Le mercredi, nous nous sommes dit, voilà, les militaires vont se venger. Nous étions inquiètes. Aux alentours de 10 heures du matin, les militaires sont arrivés. Oh voilà, les militaires sont ici, avons-nous dit. »[151] Lorsqu'elles ont entendu le bruit des fusils, les infirmières ont dit qu'elles ne savaient pas ce qui allait arriver. « Nous avions très peur - nous étions les cibles des militaires. Même si l'attaque était loin, nous avons fui, nous ne pouvons pas le nier, » ont-elles déclaré. Beaucoup de patients hospitalisés les ont suivies, y compris ceux qui avaient subi une opération récente et les femmes qui venaient d'accoucher. Deux infirmières sont restées pour soigner quelques patients qui étaient trop faibles pour fuir. Les soldats sont arrivés et ont fouillé le centre, à la recherche de Maï-Maï cachés, et ils ont volé quatre cents dollars. Ils ont également incendié deux habitations dans le village voisin de Mundibia. Les habitants ont abandonné Mabuku et quelques semaines plus tard, le village était vide.[152]

Les deux infirmières ont trouvé refuge chez une collègue dans un village voisin. Lorsque cela s'est su, leurs anciens patients ont suivi les trois infirmières dans ce village. Environ une semaine plus tard, leur groupe a vu passer une colonne de combattants maï-maï et il a compris qu'il allait y avoir une deuxième attaque contre Maboya. « Il y avait peut-être quinze à vingt combattants. Nous avions peur et nous nous sommes détournés lorsque nous les avons vus, c'est pourquoi nous ne pouvons pas dire leur nombre exact. Du peu que nous avons vu, nous pouvons dire que les combattants étaient habillés en civils, ils avaient des feuilles sur la tête mais nous n'avons pas vu de fusils. Ils étaient armés de bâtons, de pierres, de couteaux et de lance-pierres. Ils avançaient en formant une ligne droite, sans parler. »[153]

L'attaque maï-maï contre l'UPDF et la crainte de possibles représailles ougandaises ont forcé les infirmières déplacées, leurs patients et les habitants du village d'accueil à partir pour un village encore plus éloigné. Au cours des jours qui ont suivi, les trois infirmières ont dû s'occuper de dizaines de femmes et d'enfants malades et participer à seize accouchements. Elles ne disposaient chacune que d'une paire de gants chirurgicaux qu'elles stérilisaient pour les réutiliser. Après quelques semaines, elles sont tombées à court de médicaments et autres produits médicaux. Les chercheurs de Human Rights Watch les ont trouvées en train d'essayer de réapprovisionner leur hôpital de fortune dans l'arrière-pays de Beni.

*Butuhe*

Le 8 novembre 2000, les Maï-Maï ont tendu une embuscade à un convoi de l'UPDF près du village de Butuhe, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Butembo. Neuf combattants maï-maï et un nombre indéterminé de soldats ougandais ont perdu la vie dans l'incident. Au cours de l'embuscade, les Maï-Maï seraient parvenus à intercepter et à s'échapper avec un camion transportant une cargaison de « coltan » d'une valeur approximative de 70.000 US$. Les renforts de l'UPDF envoyés sur les lieux ont attaqué le village voisin de Kikerere. Les villageois célébraient un mariage au moment où les soldats les ont attaqués avec des roquettes et des grenades : trois villageois ont péri brûlés vifs dans leurs maisons et six autres ont été abattus alors qu'ils fuyaient ; une trentaine d'autres civils ont été tués peu de temps après.[154] Ceux qui sont venus le lendemain matin des villages avoisinants pour aider les survivants et enterrer les

morts ont trouvé un spectacle de désolation totale : quinze habitations réduites en cendres, les plants de bananes rasés, des chèvres, des poules et des canards morts, éparpillés ici et là, tués par balles.[155]

*Mabalako*

Une marchande a raconté à Human Rights Watch qu'elle avait assisté à une série d'attaques maï-maï et aux représailles de l'UPDF et de l'APC contre le village de Mabalako, situé à quarante et un kilomètres à l'ouest de Beni. Les attaques ont eu lieu fin octobre 2000. De sa maison, située sur la route, le témoin a vu une colonne de Maï-Maï, il y en avait une vingtaine. Ils se dirigeaient en chantant vers le camp militaire de Mabalako. L'unité de l'APC généralement stationnée dans ce camp ne s'y trouvait pas à ce moment-là. Les Maï-Maï ont tué deux soldats et la femme d'un troisième.[156]

Lorsque les soldats ont appris la nouvelle, ils ont immédiatement pris un jeune homme qui s'occupait du magasin de son père et l'ont tué après avoir pillé toute la marchandise. Selon le témoin, « C'était à 9 heures du matin, tout le même jour. Les habitants étaient encore chez eux. Une deuxième personne a été tuée. Les gens ont fui lorsqu'ils ont vu le massacre. Les militaires ont vu que le village était vide et ils ont organisé une réunion pour persuader la population de rentrer chez elle. Mais le jour même, les soldats sont allés tout piller. Ils ont aussi pillé le marché du village voisin de Kantini. La population a de nouveau fui. Les militaires sont partis à Beni et à Mangina avec les marchandises pillées. »

Deux jours plus tard, les Maï-Maï sont revenus et la population est donc retournée chez elle et a passé deux jours avec les Maï-Maï sans aucun problème. « C'était dur de faire la distinction entre les combattants et les civils » a dit la commerçante. « Parmi les Maï-Maï, il y avait des mères et des bébés. Ils avaient des bâtons en bois et certains avaient de tout nouveaux uniformes avec des bottes (arrivant à mi-mollet) de différentes couleurs, en toile, comme les Ougandais. Trois des combattants qui ont vécu avec nous pendant ces deux jours avaient des fusils, les autres avaient des armes traditionnelles. »[157]

Elle a expliqué que les militaires du camp de Mabalako étaient revenus de Beni avec des renforts, comprenant des Congolais et des Ougandais. « Il y en avait beaucoup » a déclaré le témoin. « Les gens étaient indignés mais ils ne pouvaient rien dire face à autant de soldats. Un groupe de Congolais a débarqué au beau milieu du village séparément du groupe d'Ougandais. On reconnaissait aisément les Ougandais - en uniforme, avec un physique différent. Dans les affrontements qui ont suivi, cinq Maï-Maï ont été tués, deux blessés, et trois civils ont trouvé la mort (un commerçant qui s'appelait Jacques, un boucher et un homme qui s'appelait Balthazar). »[158]

Les soldats ont à nouveau systématiquement pillé les magasins et les maisons, emportant le butin dans des véhicules. Le témoin poursuit, « Tant les Ougandais que les Congolais ont pillé. Les gens ont fui et ne sont pas revenus. Même aujourd'hui. S'il y a un marché, les gens y vont et ensuite, ils retournent dans la brousse. L'endroit sert juste à échanger des marchandises. Les écoles ne fonctionnent plus dans cette zone. Il n'y a plus personne, ni Maï-Maï, ni militaires, ni civils. »[159]

Un journal local a brièvement parlé de l'incident dans son édition de novembre mais sans toutefois mentionner la participation des combattants ougandais dans les actes de représailles et les pillages qui ont suivi : « Les Maï-Maï sont entrés dans Mabalako comme Jésus est entré à Jérusalem... Ils ont attaqué le village au cours de la semaine du 23 au 31 octobre. Repoussés par les soldats du Commandant Omari [de l'APC], ils se sont retirés à Kantini, avant d'être repoussés jusqu'à leur base arrière... Soixante-huit Maï-Maï on été tués au cours du combat et une arme [à feu] a été saisie sur les huit qu'ils avaient en leur possession. Nous avons appris par ailleurs que des éléments de l'APC ont pillé Mabalako après les affrontements avec les Maï-Maï. Cela jette un discrédit et ce n'est pas rassurant. »[160]

**Le Nord-Kivu sous contrôle du Front de Libération du Congo (FLC)**

Au cours de ses premières semaines d'existence, le FLC a porté son attention sur la situation à Bunia et à Ituri, qui en avait grand besoin. La situation qui l'attendait au Nord-Kivu était également pressante, car également marquée par la mauvaise administration, l'impunité et les exactions quotidiennes des forces d'occupation de l'UPDF contre la population.

Mbusa Nyamwisi est retourné à Beni à la fin janvier 2001 en tant que coordinateur de l'exécutif du FLC mais son arrivée était loin d'être triomphale. En premier lieu, les responsables de l'ancienne administration qui restaient fidèles à Wamba ont refusé de céder à l'administration du FLC le contrôle des finances publiques. En réponse, François Mamba, le coordinateur adjoint du FLC aux finances et à l'économie, a faxé à tous les gérants de banques de Butembo, Beni et Lubero, une lettre d'une page rédigée sèchement, leur ordonnant de fermer tous les comptes du trésor le 22 janvier 2001, date de la circulaire, et de bloquer tous les mouvements sur les comptes jusqu'à nouvel ordre. La lettre s'achevait sur un ton menaçant : « Bien entendu, le non respect de présentes instructions sera très sévèrement puni. »[161] Des copies de la lettre sont parvenues au public, alimentant un intense débat sur les intentions du FLC dans la région.

Mgr Sikuli Melchisédech, Evêque de Butembo, a fait une déclaration publique le 6 février, accusant le FLC de s'intéresser davantage aux ressources de la région qu'à la résolution des problèmes de sa population. L'archevêque a mis en garde contre le fait que les tensions entre le FLC et les partisans de Wamba pourraient « dégénérer en affrontements sanglants comme à Bunia, si les chefs rebelles s'obstinent à poursuivre leurs intérêts égoïstes au détriment du bien commun de la population. »[162]

En deuxième lieu, l'UPDF a maintenu en détention et a continué à maltraiter dix-sept hauts conseillers de la branche du RCD-ML fidèle à Mbusa. Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Butembo, les acteurs de la société civile ont demandé au coordinateur adjoint du FLC de libérer les détenus. Selon une personne présente à la réunion, le responsable a répondu à leur grande déception qu' « il n'existe pas de baguette magique pour libérer les personnes accusées de méfaits. La justice doit suivre son cours. »[163]

En troisième lieu, bon nombre de partisans de Mbusa dans la région, notamment des membres de son cabinet éphémère nommé après avoir déposé Wamba en novembre 2000, ont le sentiment que le nouveau front les a laissés à l'écart.

En dernier lieu, fin février, des groupes de la société civile et de l'Eglise et la majeure partie de la population de Butembo ont envoyé un message fort aux forces d'occupation et au nouveau front rebelle, faisant valoir que l'instauration de la paix devrait être une priorité absolue. Du 27 février au 1er mars, Butembo a accueilli un symposium international sur la paix en Afrique et en RDC, auquel ont participé des centaines de délégués de la société civile provenant de l'est de la RDC et d'Europe. Une foule énorme de dizaines de milliers de personnes faisait la haie d'honneur dans les rues de la ville pour accueillir les délégués.[164] Jean-Pierre Bemba a pris la parole lors de la séance d'ouverture, promettant que le FLC s'engagerait sur la voie de la paix. En sa présence, les participants ont appelé au retrait des troupes étrangères, à des réparations pour dommages de guerre, au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays et à un

retour rapide à la paix. Dans sa déclaration finale, le symposium priait instamment tous les groupes rebelles de « montrer davantage de patriotisme et de compréhension face à la souffrance de leurs compatriotes, » et dénonçait « les massacres, meurtres, la présence d'armées, les arrestations arbitraires, les viols de femmes, le recrutement forcé d'enfants soldats, les disparitions et les pillages » des richesses de la RDC.[165]

A l'occasion de la séance de clôture, Bemba s'est excusé « pour les erreurs, les atrocités, les crimes et les pillages » commis par les soldats rebelles.[166] Il aurait ordonné à « des troupes » de se retirer de leurs postes dans les zones rurales et de retourner dans leurs casernes à Beni.[167] Des mouvements de troupes ougandaises ont été observées à Beni et autour de Beni au moment où a été donné cet ordre, mais selon des sources locales, ils semblaient être davantage liés à un retrait limité des troupes ougandaises du nord-ouest.[168]

[115] Conseil de Sécurité de l'ONU, « Interim report of the U.N. Expert Panel on the Illegal Expoitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of DR Congo, » S/2001/49, le 20 décembre 2000.

[116] Les trois autres, Masisi, Rutshuru et Walekali, sont sous contrôle rwandais.

[117] Sous le règne de Mobutu, les hommes d'affaires, ainsi que les églises et autres acteurs de la société civile, ont aidé à fournir des services à la population locale en l'absence d'une activité gouvernementale. Ils ont financé les routes et les ponts et avec les églises, ils ont financé les écoles et les cliniques.

[118] « DRC : Tension said mounting between rival rebels, allies, » *New Vision* , Kampala, le 24 septembre 1999, rapporté dans FBIS-AFR-1999-0924, le 29 septembre 1999.

[119] « Border posts separate rival rebel zones, » AFP, Kigali, le 23 septembre 1999.

[120] Entretiens de Human Rights Watch avec des groupes de la société civile, Butembo, décembre 2000.

[121] Ibid.

[122] « Rapport circonstancié sur les événements survenus à Beni le 14 novembre 1999, » Commissariat à la Justice, Réformes Institutionnelles et Droits Humains, 026/CAB-CJ/RCD/99, 15 novembre 1999, Beni, signé par le commissaire : Louis Mubindukila Kito.

[123] Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Kambale Bahekwa, Kampala, le 28 février 2001.

[124] Entretiens de Human Rights Watch, Butembo, décembre 2000.

[125] Entretien de Human Rights Watch avec Kambale Bahekwa, Ibid.

[126] ASADHO-Agir Ensemble, « L'Ouganda sacrifie la population civile congolaise, » Kinshasa-Lyon, février 2001, p. 10.

[127] Dans le « mémorandum adressé au commandant de l'UPDF dans les territoires de Beni-Lubero, Nord-Kivu, RDC : pourquoi l'insécurité généralisée ? » joint à la lettre de Mgr Sikuli Paluku Melchisedech, Butembo, le 16 octobre 2000.

[128] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[129] ONU, IRIN-CEA, « DRC : Ugandan commander killed in Beni clashes, » Bulletin d'information No. 801 pour les Grands Lacs, le 15 novembre 1999.

[130] Ibid., Rapport circonstancié ».

[131] Entretien téléphonique de Human Rights Watch, le 16 novembre 1999.

[132] Entretiens de Human Rights Watch, Bunia et Butembo, décembre 2000.

[133] Ibid.

[134] Entretiens de Human Rights Watch, Butembo, décembre 2000.

[135] Entretiens de Human Rights Watch, Lubero, décembre 2000.

[136] Ibid.

[137] Ibid.

[138] Ibid.

[139] Ibid.

[140] « Mai-Mai attack officer's home, » *New Vision* , le 14 septembre 2000. Voir aussi « UPDF, Mai-Mai fight in DRC, » *Monitor* , Kampala, le 13 septembre 2000.

[141] Témoignages recueillis par Human Rights Watch auprès de témoins, Butembo, décembre 2000.

[142] Entretiens de Human Rights Watch, Butembo, décembre 2000.

[143] Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kampala, le 13 septembre 2000.

[144] « UPDF, Mai-Mai fight in DRC, » *Monitor* , Ibid.

[145] Entretien téléphonique de Human Rights Watch, le 13 septembre 2000.

[146] Informations émanant d'ONG, Bunia, Beni, Butembo, Goma, septembre 2000.

[147] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[148] Ibid., voir aussi : « Maboya : onze morts et 38 cases brûlées, » dans le journal local *Les Coulisses* , No. 85, novembre 2000, p. 9.

[149] Ibid.

[150] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[151] Ibid.

[152] Ibid.

[153] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[154] Parmi les personnes qui seraient mortes se trouvaient Kambere Muhitha, Christien Ngunza, Katembo Ngunza, Kasereka Ngunza, Kambale Kamwisi, Donatus Maghulu, Jean-Pierre M, Stephania et Ndungu.

[155] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[156] Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

[157] Ibid.

[158] Ibid.

[159] Ibid.

[160] "Mabalako: Accrochage APC - Maï-Maï: 68 morts," *Les Coulisses,* No. 85, novembre 2000, p. 2.

[161] « Transmission, Acte et Instructions, » Le Coordinateur Adjoint de l'Exécutif, Front de Libération du Congo, Gbadolite, le 22 janvier 2001, No. 001/Coord.-Adj./FEP/FLC/01/2001.

[162] « Point de vue de Mgr Sikuli sur le FLC, » diffusé par l'Eglise catholique, Butembo, le 6 février 2000.

[163] Communication à Human Rights Watch, le 10 février 2001.

[164] ONU, IRIN-CEA, "DRC: Thousands welcome peace delegates in Butembo," Bulletin d'information No. 1125 pour les Grands Lacs, le 1er mars 2001.

[165] "Document final du symposium sur la paix en Afrique (S.I.P.A.) tenu à Butembo du 27 février au 1er mars 2001," Butembo, 1er mars 2001, communication à Human Rights Watch, le 12 mars 2001.

[166] ONU, IRIN, "DRC: Bemba orders withdrawal to barracks," Bulletin d'information No. 1127 pour les Grands Lacs, le 5 mars 2001.

[167] Ibid.

[168] Entretiens téléphoniques de Human Rights Watch, Beni-Butembo-Goma, le 12 mars 2001.

PAGE < TOC ≡ PAGE >

**Annexe RRDC 84**

**United Nations Observers Mission in the DRC :**

**Historic record of Kisangani Cease-fire Operation**

**(Extraits)**

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

UNITED NATIONS OBSERVER MISSION
IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

# HISTORIC RECORD OF KISANGANI CEASE-FIRE OPERATION

*The historic record is a summary of the principal military and political events related to an operation or campaign. The Chief of Staff who implements the Operation is obliged to produce and present this document, which is one of the most noble and honorable of his duties. This Commander present on the ground has the opportunity to reveal the falls, show the brilliant actions and call all those who are mentioned to appear in front of the public opinion and for posterity.*

*GENERAL STAFF OFFICER MANUAL, MADRID 1810*

## I. INTRODUCTION

### A. Political situation

- The conflict in Congo has many different aspects and factors and is not the object of this document to analyze them. However this introduction is needed to understand the overall scenario where the Kisangani cease-fire episode had occurred.
- In 1996-1997 a regional alliance composed of Rwanda, Uganda, Angola, Burundi and Eritrea toppled Marshall Mobutu Sese Sekou and replaced him with Laurent Desire Kabila in May 1997. The alliance formed three years before broke down and reformed around the questions of whether or not President Kabila should remain in power.
- The Lusaka Agreement was signed on 10th July 1999 by six countries (DRC, Zimbabwe, Angola, Namibia, Rwanda and Uganda) and by four witnesses (the United Nations, the Organizations of African Unity, the Southern African Development Community and the Government of Zambia).
- During the implementation of the Lusaka Agreement the tension between Rwanda and Uganda resulted in a series of clashes, particularly in the area of Kisangani. Precisely at the moment when the delegation of the Security Council was visiting the region to address the Lusaka Peace process, the latest fighting at Kisangani broke out. After this episode the international community demanded both countries reach an agreement to cease the hostilities and allow the entire peace process to continue.

- At 0500 Hrs. UPDF started a very heavy bombardment over Kisangani town. It continued up to 0700 Hrs. having more than 300 direct impacts on the houses downtown. RPA fired back with minor intensity.
- At 0700 Hrs. RPA artillery increased the volume of fire over the Tshopo River Bridge during three hours.
- At 1030 Hrs. Col. KK from RPA arrived at our HQ claiming intelligence that Brig. Gen. Kazini had been personally organizing the UPDF officers and their artillery materiel since the previous afternoon to launch the early morning coordinated heavy bombardment over RPA troops in town. He presented the following cease-fire agreement from his government:

"Instruction from H.E. the President of Rwanda:

- The RPA Sector Commander in Kisangani is to ensure that his forces observe maximum cease-fire with effect from 1600 Hrs. Kisangani time.
- Even if the RPA forces are attacked by small arms firing or shelling, there shall not be any retaliation until when H.E. the President of Rwanda has been consulted. This restriction extends to self-defense actions.
- MONUC shall be assisted in all possible ways to relocate on RPA/UPDF sides.
- MONUC shall report on all incidents of cease-fire violations or any acts not complying with the demilitarization of Kisangani program. In specific terms, apportioning responsibility to concerned Parties for any act committed.
- Brig Gen. Kayumba shall communicate to the RPA Sector Commander as soon as possible in the modalities of relocation areas in Zone Two as per the original demilitarization program. This must be done as soon as he has consulted with the MONUC Force Commander and the UPDF Army Commander.
- Instructions will be given as to which of the Kisangani RPA Local Commanders are to be withdrawn to HQ."

- At 1100 Hrs. the representative of UPDF at JCC passed to me a message concerning cease-fire agreement from his government as follows:

"Instructions from H.E. the President of the Republic of Uganda.

- The COS of UPDF, Brig. Gen. James Kazini, has been directed by H.E. the President of Uganda to cease-fire at 1600 Hrs. Kisangani time on the 8th. June 2000.
- Thereafter MONUC /JCC should proceed across the River Tshopo to observe any act of violation of the cease-fire.

- The end of the bombardment by both Parties and the opening of the Tshopo River Bridge to the local population consolidated our public image. The pass back home of 50,000 persons was mostly signed at the bridge by the military salute of our MILOBs and the popular expression of "MERCI MONUC".

**E. Humanitarian International Law**

- According to the International practice and most common cases on history when foreign regular armies are to fight in a town the civilian population must be given an opportunity to evacuate the area, preventing them of get trapped in massive artillery bombardments, permanent light weapons fire and buildings destruction.
- As the physical and psychological effect on the population of Kisangani is too wide to be condensed in this document the following are just a few facts witnessed by our MILOBs to be considered by the interested humanitarian agencies:

- From the very beginning of the hostilities both RPA and UPDF were shelling and continuously firing machineguns on the Tshopo Bridge neighborhood, where the concentration of houses is extremely high
- RPA placed their mortar and artillery batteries within the downtown homes and also at the Riviere Gauche right next to the line of our HQ, firing tracer ammunition during the night
- UPDF fired their mortars and artillery over international illegitimate targets during their bombardments, i.e. a school killing many children and wounding many others (1st day), UN Operational HQ ( 2nd day), Cathedral and team site Kilo 2 (3rd day), Kisangani Hospital (4th day), etc.
- On the second day of the hostilities a group of Congolese nuns had to move to La Procure due to the fact that RPA soldiers looted their house. Similar situation was suffered among others, by the Congolese family of Ms. Alice Mustum whose life-long savings (about USD$100) were taken away by force.
- On 12th June we received a complaint from the Director of the Tshopo River School giving accounts of about 200 teenagers that had been taken to the northern bank of the river by UPDF during the consolidation of their bridgehead. So far no further notice of their whereabouts.

- On 13th June four foreign nuns (Sor Giovana from Italy, Sor Caroline from Mexico, Sor Angeles and Sor Mariluz from Spain) reported at our HQ that RPA settled their defensive positions around their convent at La Plateu turning them into human shields.
- Not only adults were seriously affected but also infants, such as about sixty children who were wandering within La Procure clueless of their relatives wellbeing. In addition, two children were found still hugging their mother who was lying dead for about two days.
- To make matters worse some alive ammunition was left behind after the UPDF withdrawal causing the death of three children who where playing with hand grenades. This ammunition was finally collected and properly disposed by both RPA and UPDF after the reiterated requests of our MILOBs and the International Committee of the Red Cross' delegate.

**F. Command**

**1. Chain of Command**

- It was remarkable the permanent and unconditional backing during the crisis given to our MILOBs at the field by the highest political level from the SRSG, Ambassador Kemel Morjane to the UN Secretary General himself.
- From the military, the MONUC Force Commander, Gen. Montaga Diallo, in permanent contact with us put constant pressure on both RPA and UPDF highest military authorities to stress the need of coming into a cease-fire. The MONUC COS, Col. Hamish McNinch, within a close supervision and friendly direction gave us the necessary freedom of maneuvering, essential to succeed.
- The attentive attitude of both the Chief Administrative Officer Mr. Paul Ardagjanian and the acting Chief of Integrated Support Services, Lt. Col. Carlos Polcaro, made us feel pretty confident on the capabilities of working out any major logistic problem.
- It was a pleasure to work together with Col. Steve Gagnon and Col. Zureck Julian who consciously performed their duties representing the MONUC authority at Kisangani.
- All the Team Leaders were the key to carry out the cease-fire operation, through their permanent assessment and outstanding command of the respective MILOBs .
- As Chief of Staff of the Operational HQ of MONUC at Kisangani and on behalf of all MILOBs I commanded, I am glad to express our gratitude to everybody's cooperation at MONUC HQ during the crisis.

- The civilian population of Kisangani was affected "in extremis" and fully relied on MONUC's presence to sustain the horror and sufferings of such a war. Both RPA and UPDF committed violations of the international law, which can be judged by interested humanitarian agencies. DRC Government imposed restrictions to the humanitarian help by not allowing flights to Kisangani without passing through Kinshasa

- The close pursuit of international press, particularly BBC and CNN, was a positive factor to the resolution of the crisis. Unfortunately, the local press highly influenced the population against MONUC's purposes.

- The MONUC was able to overcome the situation of peace enforcement with equipment and organization of Peacekeepers, thanks to the professional and at times heroic spirit of MONUC MILOBs.

## IV. RECOMMENDATIONS

- Due consideration be given to the role of international press in publicising such conflicts, it is imperative at local level a Radio Broadcasting to be established by MONUC like in the case of UNTAC.

- MILOBs cannot perform full-day monitoring tasks without the close protection of an armed force. Considering the Jungle terrain of Kisangani Sector and based on my personal experience as troop commander and local military governor in Cambodia, I recommend deploying there ASAP a 2 Coys light force of professional soldiers trained to operate with helicopters.

*As representative of a UN peacekeeping mission I believe in the fundamental truth of all religions and fully respect all those who choose to be non-believers. I am deeply impressed by the faith and courage shown by the people of Kisangani, who survived many years of catastrophic war imposed on their homeland by foreigners. Following a tradition of my country, I wish to say my words as witnessed by the Lord and offer all my services as Chief of Staff of Kisangani MONUC Operational HQ to the Virgin Mary of Verdun, Minas, Uruguay.*

*KINSHASA, DRC, 19TH JUNE, 2000*

*Lt. Col. Danilo Paiva*

**Annexe RRDC 85**

**MONUC : Revue de presse du 11 mars 2002**

**MONUC**
**Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo**

HOME

**UNITED NATIONS ORGANIZATION MISSION IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO**

MONUC PRESS REVIEW

**Revue de presse du 11 mars 2002**
ArticleID: 33
Date: 3/11/2002 7:46:00 AM
Written By: Mathy Mupapa/PIO

Il y a du nouveau de l''électricité dans l''air à Sun City, selon les journaux parus ce lundi dans la capitale congolaise. « Sun City : ça passe ou ça casse », titre LA TEMPETE DES TROPIQUES. Pour LE PHARE, « le statut de Kabila pose problème ». « Aujourd''hui, ça va chauffer car il est prévu qu''on revienne sur la vacance ou non à la présidence », annonce pour sa part à la une LE PALMARES.

En effet, la dernière séance plénière en date du Dialogue Intercongolais, organisée le samedi 9 mars, s''est achevée sur un malentendu entre les délégués. " Ils ne sont pas parvenus à vider les divergences sur trois questions : l''admission des Etats-Unis, du Canada et de la Belgique comme observateurs, le nouvel ordre politique et la formation d''une nouvelle armée ", note LE POTENTIEL. Le RCD estime que si l''on acceptait les trois pays occidentaux cités ci-dessus comme observateurs, les pays africains impliqués dans la guerre en RDC devraient être acceptés aussi, indique LE PHARE. Les autres délégués pensent que " ces pays occidentaux ont toujours accompagné le processus et qu''on aura besoin d''eux pour la garantie de bonne fin ", ajoute le quotidien.

En ce qui concerne le nouvel ordre politique, " Joseph Kabila doit rester président de la République même pendant la transition, quitte à partager le pouvoir avec les autres composantes du Dialogue National ", écrit LA TEMPETE DES TROPIQUES. " Pour le gouvernement, ajoute LE PALMARES, cette question ne mérite même pas un débat car la présidence n''est pas vacante ". " Nous ne sommes pas venus consacrer l''illégitimité de Joseph Kabila, et encore moins un royaume ", déclare pour sa part Azarias Ruberwa, le numéro deux du RCD/Goma, selon LE POTENTIEL. Pour le MLC de Jean-Pierre Bemba, nouvel ordre politique signifie " nouvelles institutions et nouveaux acteurs ". Les discussions promettent donc d''être houleuses, estime LA REFERENCE PLUS.

Le Facilitateur du Dialogue Intercongolais, Ketumile Masire a profité du répit de dimanche pour réunir les belligérants, trois personnalités de l''opposition non armée et la Société Civile, indique le même quotidien. " Rien n''a filtré de ces entretiens, mais des observateurs croient qu''un consensus s''en dégagera ", écrit LA REFERENCE PLUS.

Compte tenu de divergences profondes, LE PHARE titre « Dialogue : on parle déjà des prolongations ». " On susurre de plus en plus la possibilité d''une rallonge du Dialogue Intercongolais au-delà de 45 jours prévus par l''Accord de Lusaka (...) Même la Facilitation commence à douter de la possibilité de tenir les travaux en 45 jours ", écrit le quotidien. Toujours selon LE PHARE, nombre d''observateurs qui sont sur les lieux sont du même avis. Ce journal cite en exemple un expert en polémologie, spécialiste des Grands Lacs, qui pense qu'' " il faut ignorer les 45 jours (...) et laisser les Congolais prendre le temps qu''il faut. "

" Combien de conférences faut-il organiser sur le Congo pour résoudre la crise ?", s''interroge un étudiant congolais à Sun City dont les propos ont été rapportés par LA TEMPETE DES TROPIQUES. " Nous nous sommes organisés de telle façon que s''il y a un blocage et que le Dialogue capote, notre sang va couler à Sun City ", menace-t-il. Tout aussi catégorique, une Congolaise résidant à Johannesbourg menace les délégués de lapidation " s''ils ne trouvent pas une solution à la crise ".

De tels propos sont dénoncés à Kinshasa par un syndicaliste et animateur de la Société Civile, Bavela Vuadi, qui réagit à la dérive constatée dans le traitement des informations sur le blocage des travaux du Dialogue. " Des appels au lynchage avaient même été diffusés sur les antennes de la télévision d''Etat, selon lui ", écrit le journal. " L''éducation de la masse est une tâche qui s''impose aux médias publics ", déclare Bavela Vuadi qui invite les organes de presse à bannir les appels au meurtre.

« L''Asadho dénonce des massacres perpétrés à Irumi à l''est de la RDC », titre l''AGENCE PRESSE ASSOCIEE. Selon l''A.P.A., l''Association Africaine de Défense des Droits de l''Homme, accuse les troupes ougandaises de torture contre les populations d''Irumi dans la Province Orientale. " Se basant sur des témoignages de rescapés, l''Asadho indique que le 11 février dernier, les militaires ougandais ont tué six personnes à Kongolo et arrêté dans la plaine de Semliki 65 autres appartenant à l''ethnie Lendu qu''ils ont massacré par la suite ", écrit l''A.P.A. L''Asadho affirme de plus que le 14 février 2002, neuf personnes de l''ethnie Ngili ont été tuées par l''armée ougandaise à Mukiri " à la suite de la résistance de la population aux troupes ougandaises qui tentaient de piller leurs bétails. " L''Asadho réclame l''ouverture d''une enquête (...) et exige le retrait immédiat des troupes ougandaises du territoire de la RDC et leur remplacement par des observateurs de la MONUC, note l''A.P.A.

LA TEMPETE DES TROPIQUES rapporte une autre plainte de l''Asadho qui se dit préoccupée par le harcèlement, par les services congolais de renseignements, du Collectif d''avocats qui défendent les intérêts du richissime homme d''affaires Katebe Katoto, accusé d''avoir voulu organiser une nouvelle rébellion contre le régime de Kinshasa. " L''Asadho recommande au gouvernement de la RDC d''interdire aux services de sécurité d''interférer dans la mission de dire le droit, dévolue aux seuls cours et tribunaux ".

**© 2001-2002 UN Organization Mission in the Democratic Republic of Congo**
Maintained by the MONUC Information Technology Section and Public Information Office
Not an official document of the United Nations

**Annexe RRDC 86**

**U.S. Department of State**

**Country Reports on Human Rights Practices**

**2000**

**(Extraits)**

U.S. DEPARTMENT OF STATE
Home | Contact Us | FOIA | Privacy Notice | Archive | Search
About the State Department | Press & Public Affairs | Travel & Living Abroad
Countries & Regions | International Topics & Issues | History, Education & Culture
Business Center | Other Services | Employment
[Print Friendly Version]

# Uganda

## Country Reports on Human Rights Practices - 2000

Released by the Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor
February 23, 2001

President Yoweri Museveni, elected to a 5-year term in 1996 under the 1995 Constitution, continued to dominate the Government. He has ruled since 1986 through the National Resistance Movement, legislatively reorganized and renamed as "The Movement" in 1995. The Constitution provides for a 281-member unicameral parliament and an autonomous, independently elected president. The 1996 presidential and parliamentary elections were peaceful and orderly, but election conditions, including restrictions on political party activities, led to a flawed election process. The Constitution formally extended the one-party movement form of government for 5 years and severely restricted political activities. In June a national referendum on the role of political parties resulted in the indefinite extension of the Movement form of government. The referendum process was flawed by restrictions on political party activities and unequal funding. The Parliament acted with continued independence and assertiveness during the year, although Movement supporters remained in control of the legislative branch. Parliamentarians were elected to 5-year terms in 1996. The judiciary generally is independent, but is understaffed and weak; the President has extensive legal powers.

The Uganda People's Defense Force (UPDF) is the key security force. The Constitution provides for civilian control of the UPDF, with the President designated as commander in chief. The UPDF remained active due to the continued instability in the north and west and because of the country's involvement in the conflict in the neighboring Democratic Republic of the Congo (DRC). UPDF soldiers and members of local defense units (LDU's) assist the police in rural areas, although the LDU's continued to operate without a legal mandate; LDU's operate under the authority of the Ministry of Internal Affairs. The Internal Security Organization (ISO) remained under the direct authority of the President. Although the ISO primarily is an intelligence-gathering body, its operatives occasionally detained civilians. The Directorate of Military Intelligence (DMI), under UPDF control, also detained civilians suspected of rebel and terrorist activity. The police are organized as a national force under the authority of the Ministry of Internal Affairs. The UPDF, police, LDU's, and the DMI all committed serious human rights abuses.

The economy grew at a rate of approximately 5 percent during the year. Annual gross domestic product (GDP) remained at $330 per capita. Foreign economic assistance provides approximately 50 percent of government revenues. The agriculturally based economy continued to rely on coffee as its chief export. Foreign investment remained at approximately 4 percent of GDP amid chronic corruption, a troubled macroeconomic reform process, and continuing concerns about regional security in the wake of the country's intervention in the DRC. The pace of the privatization process increased due to the Government's privatization of the telecommunications system and a major parastatal, the Kakira Sugar Works; the Government began preparations to privatize all remaining parastatals. The financial sector strengthened due to improved lending practices and more stringent supervision by the central bank.

The Government's human rights record was poor, and, although there were improvements in several areas, there continued to be numerous, serious problems. Movement domination of the political process limited the right of citizens to change their government. Security forces used excessive force, at times resulting in death, and committed or failed to prevent some extrajudicial killings of suspected rebels and civilians. Police, LDU, and DMI forces regularly beat and sometimes tortured suspects and other persons, often to force confessions. A highly publicized 1999 inquiry into police corruption uncovered numerous serious abuses committed by senior officers and resulted in the arrest of several officers on charges of extortion. There were a number of cases in which the Government detained and charged UPDF and LDU members for human rights abuses. Prison conditions remained harsh and life-threatening. Members of the security forces sometimes arbitrarily arrested and detained civilians. Authorities used incommunicado detention. Despite measures to improve the discipline and training of security forces, and despite the punishment of some security force officials guilty of abuses, abuses by the security forces at times resulted in deaths and remained a problem throughout the country. Prolonged pretrial detention remained a problem. Poor judicial administration, lack of resources, a large case backlog, and lengthy trial delays circumscribed due process and the right to a fair trial. The UPDF at times infringed on citizens' privacy rights. The Government generally respected freedom of speech and of the press; however, there were some instances in which restrictions continued. The Government restricted freedom of assembly and association, and the constitutional restrictions on political activity effectively continued to limit these rights further; however, political parties operated with fewer restrictions than in previous years. There were some limits on freedom of movement. The Movement Secretariat, supported with government funds, oversaw internal organizational activity, strategy, and mobilization, and following the June referendum, the Government continued its Movement political education courses. Domestic violence against women, rape, and abuse of children remained serious problems. Discrimination against women and the disabled persisted. The Government worked with nongovernmental organizations (NGO's) to combat the practice of female genital mutilation (FGM), which occurred on a limited basis. Violence against ethnic minorities was a problem. There were some limits on worker rights. Forced labor, including by children, occurred, and child labor was common, mostly in the informal sector. There were reports of trafficking in persons. Vigilante justice also was a problem.

Insurgent forces committed numerous serious abuses. The Allied Democratic Forces (ADF), a rebel group active in the west, killed, tortured, maimed, and abducted many persons, including children. The Lord's Resistance Army (LRA), led by Joseph Kony and supported by the Government of Sudan, operated in the north from bases in southern Sudan. LRA attacks increased during the year, and the LRA continued to kill and abduct civilians, including children.

RESPECT FOR HUMAN RIGHTS

Section 1 Respect for the Integrity of the Person, Including Freedom From:

a. Political and Other Extrajudicial Killing

There were no confirmed reports of politically motivated killings by government forces; however, members of the security forces and the police committed extrajudicial killings. In the course of official operations, police, UPDF, LDU, and DMI personnel sometimes used excessive force, resulting in deaths (see Section 1.g.). On January 19, UDPF soldiers killed two LRA rebels wounded in an unsuccessful attack on the Paloga trading center, Gulu district. By year's end, there were no reports that any actions were taken against the officer who ordered the killings. On January 28, UPDF and police in the Kampala suburb of Kabalagala killed six persons after they allegedly robbed bus passengers of money and property and shot the driver. At year's end, there were no reports that any actions were taken against the UPDF and police officers involved.

Unlike in the previous year, there were no reports that security officials mistreated Muslims or that Muslims suspected of being ADF rebel collaborators or involved in terrorist activities died as a result of torture by DMI officials.

There were allegations of human rights violations during fighting between UPDF and Rwandan army troops in Kisangani, DRC, in May and June, which resulted in hundreds of civilian deaths, over 1,700 persons injured (see Section 1.c.), and 60,000 displaced persons (see Section 2.d.). The most severe of these clashes occurred from June 5 to 11, during which time both forces shelled the city with artillery and mortar fire, destroying homes and much of the city's infrastructure. Credible sources from the DRC claim that Rwandan and Ugandan troops raped many women and shot persons during extensive fighting in the city. Humanitarian organizations reported that at least 400 Congolese civilians were killed during the fighting. Many persons died from injuries because they were unable to get medical attention; transportation to hospitals often was unavailable during the fighting. Many displaced persons remained at a camp outside of the city for several months because they feared to return to their homes. There was widespread reporting throughout the year of killings and other human rights abuses by both pro-DRC and anti-DRC government forces, including the UPDF, in the conflict in the DRC. There were reports that both Ugandan and Rwandan forces used landmines during the fighting in Kisangani; however, there were no reports of any deaths or injuries as a result of such landmines.

Verification of these reports was extremely difficult, particularly those emanating from remote areas and those affected by active combat, primarily in eastern DRC. Independent observers often found access difficult due to hazardous security conditions and frequent impediments imposed by authorities. Both pro- and anti-DRC Government forces used propaganda disseminated via local media extensively, including accusations of abuse by opposing forces, further complicating efforts to obtain accurate information regarding such events.

On November 8, there were reports from the DRC that UPDF soldiers allegedly shot and killed nine persons at a wedding party in the village of Kikere, near Butembo, North Kivu Province, DRC; the soldiers believed the village to be sympathetic to the Mai Mai. The attack reportedly followed violent clashes between UPDF and Mai Mai forces in the surrounding area. The soldiers also allegedly set fire to houses in the village; 11 persons burned to death within the houses.

Throughout the year in the Ituri district in Orientale Province of the DRC, an area dominated by UPDF and UPDF-supported forces, fighting continued between

members of the Lendu and Hema tribes, which reportedly killed thousands of persons and displaced tens of thousands of others. This fighting reportedly arose from a dispute about land use and also reportedly was manipulated by UPDF troops who charged the tribes fees in order to provide protection to their members. The Government arrested and detained two senior commanders for their actions during this conflict.

On May 19, an independent judicial commission of inquiry into corruption in the police force that began operating in 1999 submitted its report to the Minister of Internal Affairs. During the course of the investigation, the commission uncovered incidents of killings, brutality, theft, and robbery by police in general, and by the Criminal Investigations Department (CID) in particular. The commission's proceedings were open to the public and received extensive press coverage. The report was not made public officially by year's end, although several newspapers carried stories about the report.

Harsh conditions, some intentional mistreatment, and lack of adequate medical treatment caused many deaths in prison (see Section 1.c.).

Government cases against two UPDF soldiers accused of killing five youths in Fort Portal, Kabarole district, in 1999, still were pending at year's end. The 2 soldiers were on remand in Katojo prison facing murder charges; the 12 other soldiers involved in the incident were investigated and cleared of wrongdoing. At year's end, there was no action taken in a May 1999 case in which a police officer shot and killed an unarmed youth. A UPDF inquiry into an August 1999 case in which UPDF soldiers killed two rebel suspects in Lira was ongoing at year's end. There was no investigation nor action taken in a September 1999 case in which UPDF troops opened fire on members of two Karamojong clans that were engaged in a gun battle which resulted in the deaths of hundreds of Karamojong warriors. There was no investigation into or action taken into two cases in July and October 1999 in which police beat to death prisoners in their custody.

Police continued investigations into the January 1998 death in police custody of a 25-year-old suspected thief and the August 1998 incident in which a prison official in Masaka beat to death a suspect on remand for defaulting on tax payments; however, it appeared unlikely that the cases will be closed. In February 1999, the Uganda Human Rights Commission (UHRC) referred for prosecution the case of three police officers accused of killing four robbery suspects in 1998; however, the Directorate for Public Prosecution's investigation was ongoing, and there were no prosecutions in connection with this incident by year's end. The LDU commander arrested in 1999 for the August 1998 death while in custody of two civilians in Kyankwanzi remained in detention awaiting trial at year's end. One police officer was committed to trial before the High Court for the June 1998 incident in which police fired on students at the Kabalega secondary school, killing one student. The case also was pending before the UHRC; however, the UHRC was scheduled to take up the case against after it is reviewed by the High Court.

Investigations into the 1997 deaths by torture of Paul Kollo and Stephan Baryakaijika were completed, and the government-sponsored UHRC heard the cases. In February the UHRC handed the cases over to the courts for prosecution; however, no action had taken place by year's end (see Section 1.c.). It was discovered during the year that the suspect arrested for the 1997 killing of Modesta Kabaranga, a leading organizer for the Democratic Party, was released in 1997; no additional action has taken place.

Vigilante justice was a problem (see Sections 1.c. and 5). Authorities rarely prosecuted persons engaged in mob violence, which frequently resulted in death. Most mob attacks resulted from petty crimes. There were numerous instances in which mobs beat to death or doused with petrol and then burned to death petty theft suspects.

Ritual murders of children remained a problem during the year (see Section 5).

Between February and July, raids by Karamojong warriors on neighboring districts in the northeast resulted in approximately 100 deaths. The raids were precipitated by drought during the year; however, the raids may have exacerbated ethnic tensions in the northeast (see Section 5).

The rebel ADF committed at least 210 extrajudicial killings, including killings of children (see Section 1.g.). LRA attacks increased during the year, and the LRA was responsible for the killing of approximately 175 civilians, including children (see Section 1.g.). On June 12, LRA rebels shot Kitgum Resident District Commissioner J.B. Ochaya while he was traveling near Gulu; he died on July 5. The rebels reportedly killed seven other persons in separate incidents at the same site. On October 1, LRA rebels shot and killed Father Raffale Di Bari of the Comboni Missionary Fathers outside of Kitgum. A nun and several children who were traveling with Di Bari were injured.

There were no credible reports that UNRF-II, USF/A, the Citizens Army for Multiparty Politics (CAMP), or Rwandan Hutu rebels were responsible for the death of civilians during the year (see Section 1.g.).

Unlike in previous years, there were no urban bombings in Kampala and other cities during the year; however, on October 11, 9 persons were killed and more than 40 were wounded in separate grenade attacks on 2 discos in Gulu. In October in a suburb of Kampala, there was a drive-by grenade attack. It was unknown whether there was a motive or if there were any injuries or deaths. It was unknown who was responsible for any of the attacks.

The LRA and the ADF reportedly used landmines. There were several incidents during the year in which civilians were killed by landmines placed by rebels. For example, on January 21, a landmine explosion killed a man at Opidi, Koch, west of Gulu Town; the LRA allegedly planted the landmine. Several children also were killed or injured after stepping on landmines.

b. Disappearance

There were no confirmed reports of politically motivated disappearances due to action by government forces. A number of Muslims, believed to be missing in 1999, were released (see Section 1.d.).

ADF and LRA rebels abducted civilians. Both the ADF and the LRA abducted civilians for training as guerrillas; most victims were children and young adults. NGO's estimated that the ADF abducted over 441 persons, including children. The LRA abducted approximately 700 persons, including young girls abducted as sex and labor slaves (see Sections 5, 6.c., and 6.f.). The ADF allegedly abducted approximately 30 Ugandan children during the year, in addition to an unknown number of Congolese children. An estimated 8,000 to 10,000 persons have been abducted by the ADF since 1986 and the LRA since 1987 (see Sections 5 and 6.c.). While some later escaped or were rescued, UNICEF estimated that 5,106 children abducted by the LRA since 1987 remain missing, an estimated 100 to 200 children abducted by the LRA during the year remained unaccounted for, and approximately 30 children abducted by the ADF remained missing at year's end (see Section 1.g.). NGO's estimated that since 1996 the ADF has abducted approximately 200 Ugandan children, and an unknown number of Congolese children, approximately 100 of these children remained unaccounted for at year's end. There have been reports in past years that Karamojong warriors have abducted children for similar reasons, and observers believe that some of these children still are being held.

Reportedly persons whom rebel, Rwandan, or Ugandan forces allegedly detained sometimes were transferred to Rwanda or Uganda.

There were reports from the DRC that UPDF and Rwandan troops, in addition to RCD rebels, reportedly abducted many young women from the villages they raided. These night raids on villages became so frequent that in many parts of the Kivu Provinces peasants slept in their fields.

c. Torture and Other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment

The Constitution prohibits "any form of torture, cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment;" however, security forces commonly beat and sometimes tortured criminal suspects, often to force confessions. Although UPDF forces in the north on occasion beat and abused civilians in the previous year, there were no reports of such abuse during the year.

On February 18, a police constable in Kayunga, Mukono district, allegedly tortured two civilians and demanded money in order to release them from jail. In March a police constable was arrested. The case was under investigation by the Mukono district police, and the constable remained in detention at year's end on charges of unlawfully detaining civilians and disobeying orders (see Section 1.d.).

Police at times harassed or beat journalists and opposition activists (see Sections 2.a., 2.b., and 3). On March 31, police and military police used batons, tear gas, rubber bullets, and live ammunition to disperse an unauthorized rally in Mbarara (see Section 2.b.). Although there were reports of injuries, no one was killed. On April 21, police in Mbale beat Ahmed Washaki, an official of the Uganda People's Congress (UPC), and locked him in a toilet for allegedly campaigning against the referendum on political systems (see Section 1.d.). On June 25, police beat and arrested 11 Makerere University students after they disrupted a referendum rally held by the President. They subsequently were charged with misconduct and alarming the President and released on bail. On October 12, the charges of misconduct were dropped; however, their trial for alarming the President was ongoing at year's end (see Section 1.d.). On September 16, police violently dispersed a meeting of the Uganda Young Democrats in Gulu, which resulted in several injuries (see Section 2.b.).

In February businessman Charles Mpunga accused Major Kakooza Mutale, a presidential adviser on political affairs, of detaining and torturing him at Mbuya military barracks in January. In July the UHRC tribunal ruled that there was enough evidence to proceed with a case against Mutale; the UHRC charged and found him guilty of torture and illegal imprisonment. Mutale appealed the ruling to the High Court, claiming that the UHRC lacked jurisdiction. His case still was pending at year's end, and the UHRC was waiting for the High Court's ruling before penalizing Mutale.

On March 18, the UPDF arrested the UPDF reserve force commander for Tororo district for torturing civilians and beating two police officers on March 16. The commander remained in detention pending a court-martial at year's end. On August 3, the UHRC tribunal summoned the commanding officer of the UPDF presidential protection unit, Major Dick Bugingo, on charges that he tortured Sergeant Godfrey Mubiru in March. Bugingo's case was ongoing at year's end.

Fighting between UPDF and Rwandan army troops in Kisangani, DRC, in May and June resulted in over 400 civilian deaths and over 1,700 wounded (see Section 1.a.). There were reports from the DRC that UPDF and Rwandan soldiers allegedly raped women during extensive fighting in Kisangani in May and June (see Section 1.a.). There were reports that both UPDF and Rwandan forces used landmines during the fighting in Kisangani (see Section 1.a.). There were reports that UPDF

**Annexe RRDC 87**

**U.S. Department of State**

**Country Reports on Human Rights Practices**

**2001**

**(Extraits)**

U.S. DEPARTMENT OF STATE
Home | Contact Us | FOIA | Privacy Notice | Archive | Search
About the State Department | Press & Public Affairs | Travel & Living Abroad
Countries & Regions | International Topics & Issues | History, Education & Culture
Business Center | Other Services | Employment
[Print Friendly Version]

# Uganda

## Country Reports on Human Rights Practices - 2001

Released by the Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor
March 4, 2002

On March 12, President Yoweri Museveni was reelected to a second 5-year term under the Constitution and continued to dominate the Government. He has ruled since 1986 through the National Resistance Movement, legislatively reorganized and renamed as "The Movement" in 1995. The Constitution provides for a 295-member unicameral parliament and an autonomous, independently elected president. The number of Members of Parliament (M.P.'s) increased following the implementation of a new law, which increased the number of districts, and an amendment to the Parliamentary Elections Statute, which increased the number of seats reserved for women and labor. On March 12, six candidates competed in the presidential elections, including President Museveni and Kizza Besigye, a former member of the army and presidential advisor. President Museveni won with 69.3 percent of the total votes cast, with 27.3 percent of the votes cast for Besigye. The four other candidates received less than 4 percent of the vote. The institution of Parliament is weak compared with the Executive. The Parliament acted with continued independence and assertiveness during the year; however, this decreased significantly prior to the June parliamentary elections. In June parliamentary elections were held separately for the reserved and directly elected seats; M.P.'s were elected to 5-year terms, and more than 50 percent of those elected were new legislators. Movement supporters remained in control of the legislative branch; however, the number of M.P.'s openly belonging to opposition parties increased to 35 from 12, although the actual number probably is higher since the affiliations of several M.P.'s are unclear. Observers believed that the March presidential and June parliamentary elections generally reflected the will of the population; however, both were marred seriously, particularly in the period leading up the elections, by restrictions on political party activities, incidents of violence, intimidation, fraud, and electoral irregularities that led to a flawed election process. A 2000 national referendum, on the role of political parties formally extended the Movement form of government indefinitely and severely restricted political activities; it was under review at year's end. The referendum process was flawed by restrictions on political party activities and unequal funding. During the year, the Constitutional Review Commission (CRC) began work to amend the 1995 Constitution. The judiciary generally is independent but is understaffed and weak; the President has extensive legal powers.

The Uganda People's Defense Force (UPDF) is the key security force. The Constitution provides for civilian control of the UPDF, with the President designated as commander in chief; in July the President relinquished his post as Minister of Defense and named a civilian for the first time. The UPDF remained active due to the continued instability in the north, northeast, and west and because of the country's involvement in the conflict in the neighboring Democratic Republic of the Congo (DRC). UPDF soldiers and members of Local Defense Units (LDU's) assist the police in rural areas. LDU's operate under the authority of the Ministry of Internal Affairs but without a legal mandate. The Internal Security Organization (ISO) remained under the direct authority of the President. Although the ISO primarily is an intelligence-gathering body, its operatives occasionally detained civilians. The Directorate of Military Intelligence (DMI), which also is known as the Chief of Military Intelligence (CMI) and is under UPDF control, detained civilians suspected of rebel and terrorist activity. The police are organized as a national force under the authority of the Ministry of Internal Affairs. All security forces are under government control and are responsive to the Government. The UPDF, police, LDU's, and the DMI all committed serious human rights abuses.

The country's population is approximately 23 million. The economy grew at a rate of approximately 5.1 percent during the year. Annual gross domestic product (GDP) was $320 (505,000 shillings) per capita. Foreign economic assistance provides approximately 52 percent of government revenues. The agriculturally based economy continued to rely on coffee as its chief export. Foreign investment remained steady at approximately 4 percent of GDP amid chronic and serious levels of corruption and continuing concerns about regional security in the wake of the country's intervention in the DRC. The pace of the privatization process increased due to the Government's privatization of the Uganda Electricity Board (UEB). The privatization of UEB, including sectors for transmission, distribution, and generation, are expected to be finalized by 2002. The financial sector was strengthened due to improved lending practices and more stringent supervision by the central bank. In October the Government opened bids for the sale of one of the largest commercial banks in the country, the Uganda Commercial Bank (UCB), and the Stanbic bank of South Africa won; the deal was expected to be finalized in 2002.

The Government's human rights record was poor, and there continued to be numerous, serious problems. Movement domination of the political process limited the right of citizens to change their government. Security forces used excessive force, at times resulting in death, and committed or failed to prevent some extrajudicial killings of suspected rebels and civilians. Security forces killed and injured several persons while intervening in clashes between supporters of different political candidates. UPDF forces committed fewer abuses in the Democratic Republic of the Congo (DRC). Police, LDU, and DMI forces regularly beat suspects and other persons, often to force confessions. There were a few reports that security forces tortured suspects, primarily during the periods around the elections. Police arrested several persons who later claimed to have been tortured or beaten while in custody. A highly publicized 1999 report on police corruption released to the public in May uncovered numerous serious abuses committed by senior officers and contributed to the arrest of several officers on charges of extortion and abuse of office, which resulted in the appointment of a new chief of police during the year. There were a number of cases in which the Government detained and charged UPDF and LDU members for human rights abuses. Prison conditions remained harsh and life threatening. Members of the security forces sometimes arbitrarily arrested and detained civilians, including opposition politicians and their supporters. Authorities used incommunicado detention. Despite measures to improve the discipline and training of security forces, and despite the punishment of some security force officials guilty of abuses, abuses by the security forces at times resulted in deaths and remained a problem throughout the country. Such abuses increased in the periods prior to the March presidential and June parliamentary elections. Prolonged pretrial detention remained a problem. Poor judicial administration, lack of resources, a large case backlog, and lengthy trial delays circumscribed due process and the right to a fair trial, although some detainees secured their release by accepting amnesty. The UPDF at times infringed on citizens' privacy rights. Female members of the police force no longer are required to obtain permission from the police Inspector General before marrying.

The Government generally respected freedom of speech and of the press; however, there were some instances in which the Government infringed on these rights. The Government restricted freedom of assembly and association, and the constitutional restrictions on political activity effectively continued to limit these rights; however, political parties continued operating with fewer restrictions than in previous years. There were some limits on freedom of movement. The Movement Secretariat, supported with government funds, oversaw internal organizational activity, strategy, and mobilization, and actively campaigned for candidates during the presidential and parliamentary elections. The Government continued its Movement political education courses, although they were suspended during elections; the courses are not mandatory. Domestic violence against women, rape, and abuse of children remained serious problems. Discrimination against women and persons with disabilities persisted. The Government worked with nongovernmental organizations (NGO's) to combat the practice of female genital mutilation (FGM), which occurred on a limited basis. There were fewer incidents of violence against ethnic minorities. There were some limits on worker rights. Forced labor, including by children, occurred, and child labor was common, mostly in the informal sector. There were reports of trafficking in persons. Vigilante justice also was a problem.

Insurgent forces committed numerous serious abuses. The Allied Democratic Forces (ADF), a rebel group in the western part of the country whose activities decreased during the year, killed and abducted persons, including children. The Lord's Resistance Army (LRA), a terrorist organization led by Joseph Kony, and in the past supported by the Government of Sudan, operated in the north from bases in southern Sudan. LRA attacks decreased during the year; however, the LRA continued to kill and abduct civilians, including children.

RESPECT FOR HUMAN RIGHTS

Section 1 Respect for the Integrity of the Person, Including

Freedom From:

a. Arbitrary or Unlawful Deprivation of Life

There were no confirmed reports of politically motivated killings by government forces; however, members of the security forces and the police committed extrajudicial killings. In the course of official operations, police, UPDF, LDU, and DMI personnel sometimes used excessive force, resulting in deaths.

Police and security forces killed several persons during the year. For example, on April 11, members of an LDU shot and killed two persons and injured another in Rwenkuba sub-county, Burahya, Kabarole district. The district Officer-in-Charge of the Criminal Investigations Department (CID) confirmed the incident and stated that those responsible were arrested and later charged with murder; they were in detention pending trial at year's end. On July 27, a policeman shot and killed Makerere University student George Babigumira; the officer was charged with murder, and the investigation was pending at year's end. On August 3, police arrested Constable Issa Sewatti for the killing of Annet Nakimuli on August 31 during an eviction in a Kampala suburb. On September 14, a court in Kampala charged Sewatti with murder,

and he was remanded to Luzira Prison and still was in detention at year's end.

Security forces killed several persons while intervening in clashes between supporters of different political candidates. For example, on March 3, Presidential Protection Unit (PPU) soldiers opened fire during a clash between supporters of President Museveni and Kizza Besigye, Museveni's primary opponent in the election, in the southwestern town of Rukungiri, killing one person and injuring several others. There were no reports of any action taken to investigate the incident.

In February four Besigye supporters were killed when a truck driven by a UPDF member drove into a crowd waiting for a campaign rally.

On June 28, UPDF soldiers reportedly killed a woman and injured 14 others at the Pabbo Displaced People's camp, Kilak County, after supporters of parliamentary candidate Colonel Julius Oketa clashed with supporters of his rival Michael Nyeko Oculia. The soldiers allegedly shot into the crowd to disperse them. There was no investigation or other action taken against the soldiers responsible by year's end.

Security forces killed several Karamojong raiders and others involved in cattle raids during clashes following the raids. On January 3, UPDF soldiers shot and killed 12 persons in Moroto district, after the soldiers allegedly tried to steal cattle from the town of Lomarototi. On January 13, the soldiers reportedly were arrested; however, no further action was taken by year's end. Also in January, UPDF soldiers allegedly killed 17 armed Karamojong raiders at Amoratoit village in Katakwi district. There were no reports of any action taken against the soldiers. On April 21, UPDF soldiers killed six armed Karamojong raiders in two separate encounters in Katakwi district. There were no reports of any investigation into the incident. On September 12, a UPDF helicopter gunship fired upon the villages of Thakale, Lothomit, and Alemkere in Nabilatuk sub-county, Nakapiripiti district, which resulted in the deaths of at least 18 armed Karamojong raiders who earlier had attacked the UPDF.

During the year, there was a significant increase in armed carjackings along the Entebbe highway between Kampala and Entebbe. The police announced a shoot-to-kill policy to discourage additional carjackings and robberies because some of the victims were foreign nationals; however, there was no indication that the police made this an official policy or that persons were killed under this policy. The carjackings decreased significantly after this order was publicized.

Harsh conditions, some intentional mistreatment, and lack of adequate medical treatment caused many deaths in prison (see Section 1.c.).

Unlike in previous years, there were no reports of fighting between UPDF and Rwandan army troops in the DRC, and there were no reports of any action taken against members of either army for abuses committed during the 2000 fighting in Kisangani. Reports of killings and widespread human rights abuses by both pro- and anti-DRC government forces, including the UPDF and ethnic tribes, continued in the conflict in the DRC. On July 7, the Government convicted UPDF Private Otim Okello for the May 23 killing of six Congolese civilian inmates at a police station in Gemina, eastern DRC; three of those killed had been arrested on suspicion that they had stolen money from Okello's girlfriend. On July 3, a UPDF court-martial sitting in the DRC sentenced to death Okello, who remained in Luzira prison at year's end.

Verification of reports of abuses committed by UPDF forces in the DRC was extremely difficult, particularly those emanating from remote areas and those affected by active combat, primarily in eastern DRC. Independent observers often found access difficult due to hazardous security conditions and frequent impediments imposed by authorities. Both pro- and anti-DRC government forces extensively used propaganda disseminated via local media, including accusations of abuse by opposing forces, further complicating efforts to obtain accurate information regarding such events.

Throughout the year in the Ituri district in Orientale Province of the DRC, an area dominated by UPDF and UPDF-supported forces, fighting continued between members of the Lendu and Hema tribes, which reportedly resulted in the deaths of thousands of persons and displaced tens of thousands of others. For example, on January 19, in a UPDF controlled area, the UPDF were accused of not intervening in fighting between members of the Lendu and Hema tribes. More than 200 persons reportedly were killed and tens of thousands of others were displaced. On April 26, six employees of the International Committee of the Red Cross (ICRC), including two foreigners, were killed in Ituri district. The Government promised an investigation into the killings; however, no credible investigation had begun by year's end. ICRC field operations still were suspended at year's end.

On May 28, the Ministry of Internal Affairs released the 1999 Judicial Commission of Inquiry report into corruption in the police force. The report is the outcome of an investigation by the Commission, set up to investigate incidents of mismanagement and abuse of office, brutality, killings, theft, and robbery by police forces, particularly the CID. The Commission recommended reform of the police force, including the removal of senior police officers found to be incompetent or those who had acquired wealth fraudulently. Five high-ranking police officers subsequently were fired, and the Inspector General of Government was investigating the wealth of senior police officers as recommended by the Commission at year's end.

There reportedly was no action taken against the members of the security forces responsible for the following killings in 2000: The January killing of two LRA terrorists in Gulu; and the January killing of six persons in the Kampala suburb of Kabalagala. No action reportedly was taken against the UPDF soldiers who allegedly shot and killed nine persons at a wedding party in the village of Kikere, near Butembo, North Kivu Province, DRC, in 2000.

Government cases against two UPDF soldiers accused of killing five youths in Fort Portal, Kabarole district, in 1999, still were pending at year's end. The two soldiers were on remand in Katojo prison facing murder charges.

There reportedly was no action taken against the members of the security forces responsible for the following killings in 1999: The October and July beatings to death of two prisoners; the September clash in response to an attack on the UPDF that resulted in the deaths of hundreds of Karamojong raiders; and the May killing of an unarmed youth.

During the year, the Uganda Human Rights Commission (UHRC) branch in Gulu closed for lack of evidence the case in which UPDF soldiers were accused of killing 30 Acholi children in 1998 in Kitgum. In March the UHRC Tribunal awarded approximately $5,700 (10 million shillings) to Lydia Nabuwemba for the disappearance and killing of her husband while in police custody in 1998.

There were several killings in the period prior to the March presidential election. For example, on January 10, unknown assailants shot and killed a Museveni campaign task force member after he attended a strategy meeting. On January 12, two men allegedly were killed in two separate villages in the east while putting up posters for presidential candidate Besigye.

There also were several killings in the period prior to the June parliamentary election. For example, on June 24, Edward Kamana Wesonga, M.P. for Bubulo West, reportedly shot at random to disperse a crowd and killed Sergeant Maxwell Wasswa, a bodyguard of his election opponent, after supporters of the two men clashed following an argument in Bukiga sub-county, Manjiya County. Police in the eastern town of Mbale arrested Wesonga for the killing, and he subsequently was charged with murder and remanded to Malukhu Government Prison. On September 14, Wesonga was granted bail of approximately $2,850 (5 million shillings), and his trial was pending at year's end.

On June 26, police in Mbale arrested Hoima Resident District Commissioner (RDC) Simon Mulongo, after his bodyguard killed an opponent in Buwabwala sub-county, Bubulo East Constituency. Angry supporters of the opponent subsequently beat to death the bodyguard and four other persons who were traveling with Mulongo. Mulongo reportedly was released later; however, there was no report of action taken to investigate the incident.

On June 26, Vincent Nyanzi, former Minister of State for Gender, Labor, and Social Development and M.P. for Busujju county, Mubende district, central Buganda, allegedly killed Vincent Mwebesa, a supporter of his opponent, in Banda parish, in Mubende. On July 3, police arrested Nyanzi, and later in July he was charged with murder and remanded to Luzira Prison. On August 29, Nyanzi was granted bail of approximately $2,850 (5 million shillings); his trial was pending at year's end. Also in June, parliamentary candidate Otieno Akika shot at voters who allegedly were disorderly, killing one person. Akika disappeared and had not been seen by year's end.

During the year, there were a series of urban bombings in Kampala and other cities that resulted in several deaths. On January 28, three bomb explosions killed four persons and injured seven persons in three different areas of Kampala; four men were arrested in connection with these bombings and were charged with treason. Their trial was pending at year's end. On March 14, two bombs exploded in Kampala and Mitala Maria on Masaka Road, central Buganda, which killed two persons and injured six others; two men were arrested in connection with these bombings and were in detention pending their treason trial at year's end. On March 17, a hand grenade thrown at pedestrians near Kampala's Old Taxi Park killed one person and injured four others. On July 7, three homemade pipe bombs exploded in Jinja, which killed one person and injured seven others. In July 28 persons, some accused of being ADF members, were arrested for the attacks and paraded around Kampala; 13 out of the 28 were charged with treason and remained on remand pending their trial at year's end. On September 18, three persons were killed when an unknown person threw a grenade into a house in Namunyu village, Bumasobo parish, Bulambuli county, Sironko district. No one has claimed responsibility for any of these attacks.

There were no developments in the October 2000 grenade attacks in Kampala and Gulu, which resulted in the deaths of nine persons. It was unknown who was responsible for any of the attacks.

There were reports that civilians were killed and injured during fights between UPDF forces and rebels. For example, on April 28, five persons were killed and two others were injured during a confrontation between UPDF forces and the LRA terrorists at the Pece-Lokung Trading Center in Laroo Division in Gulu district.

LRA attacks decreased during the year; however, there were numerous LRA attacks on villages and displaced person camps in which persons were killed, injured, raped, or abducted (see Sections 1.b. and 2.d.). During the year, LRA attacks resulted in approximately 115 deaths, including of children, numerous injuries, and the destruction of homes and property. No new incidents of mutilation were reported. In the west and southwest, the ADF continued to attack civilian targets, trading centers, and private homes, resulting in several deaths, injuries, and abductions; however, ADF activity decreased during the year. The ADF killed at least 15 persons, including children, and abducted up to 20 persons during the year (see Sections 1.b., 1.c., 6.c., and 6.f.).

On March 12, LRA terrorists killed nine persons in Lagile and Awere sub-counties, Aruu County, Pader district, including former presidential candidate Besigye's task force district chairman and the chairman's son. On March 17, suspected ADF rebels killed 10 persons, injured an unknown number of persons, and burned 54 vehicles

when they attacked the town of Kasese in the west. On March 27, LRA terrorists killed 12 persons, including a group of students and their director, and injured several others in an ambush in the Murchison Falls National Park in the northwest. On September 1, LRA terrorists killed one relief worker and four civilians in an ambush in Gulu. On November 24, unknown rebels killed one foreign Catholic priest and two other foreign persons. No progress was made in any of these cases by year's end.

Protected villages or camps for internally displaced persons (IDP's) also were the targets of large-scale rebel attacks during the year. For example, in June gunmen believed to be LRA terrorists attacked Maaji Refugee Camp near Adjumani Town, killing three Sudanese refugees and injuring seven others.

Unlike in previous years, there were no reports that the LRA and the ADF used landmines. There continued to be deaths and injuries from previously laid landmines during the year.

At year's end, the UPDF were continuing to pursue the LRA terrorists who killed Father Raffale Di Bari of the Comboni missionary Fathers in October 2000 and Kitgum RDC J.B. Ochaya and seven others in July 2000.

Raids by armed Karamojong raiders, which increased during the year, were concentrated in Katakwi district in the northeast and resulted in approximately 51 deaths and more than 80,000 IDP's (see Section 2.d.). Reportedly 150 persons, including several relief workers, were killed in road ambushes in Karamoja since November 2000. In August a state of emergency was declared in Katakwi district following repeated attacks by Karamojong raiders; the state of emergency was lifted by year's end. During the year, the Government launched a disarmament program for the Karamojong in order to stop the killings (see Section 5). UPDF forces also took action against the Karamojong raiders, which resulted in the killings of several Karamojong raiders.

During the year, there were some attacks by Rwandese Hutu rebels in the southern district of Kisoro; two civilians reportedly were killed during the attacks.

There were no credible reports that UNRF-II, USF/A, or the Citizens Army for Multiparty Politics (CAMP) were responsible for the death of civilians during the year. These groups have been inactive for years and are returning to the country under an amnesty program (see Sections 1.d. and 1.e.).

Incidents of vigilante justice increased and were reported almost daily during the year (see Section 1.c.). Authorities rarely prosecuted persons who engaged in mob violence, which frequently resulted in death. Most mob attacks targeted criminals or alleged witches. There were numerous instances in which mobs beat to death or doused with gasoline and then burned to death petty theft suspects. For example, on October 3, a mob burned to death a suspected thief after a failed motorcycle robbery near Kampala.

There were fewer reports of ritual killings of children during the year (see Section 5).

b. Disappearance

There were no confirmed reports of politically motivated disappearances due to action by government forces.

On February 4, unidentified gunmen reportedly abducted Ahmed Mugere and Richard Mutebi, two supporters of presidential candidate Besigye; their whereabouts were unknown at year's end.

The ADF and the LRA abducted civilians. Both the ADF and the LRA abducted civilians for training as guerrillas and as sex slaves and porters; most victims were children and young adults. During the year, the ADF abducted fewer than 20 persons, including children; the LRA abducted more than 50 persons, including children and young girls (see Section 1.c.). An estimated 30,893 persons have been abducted by the ADF and LRA since 1986 (see Sections 5 and 6.c.). While some later escaped or were rescued, including many during the year, UNICEF estimated that 5,555 children abducted by the LRA since 1986 remained missing at year's end, and approximately 308 children abducted by the ADF since 1986 remained missing at year's end. NGO's estimated that since 1996 the ADF has abducted more than 1,000 Ugandan children. Under the Amnesty Act signed by the President in 2000, government assistance is being provided to former rebels to assist their return to the country.

Reports continued that Karamojong warriors abducted women as part of their traditional practice in which they claim unmarried women as wives by raping them (see Section 5).

Reportedly persons who were detained by anti-DRC government forces, including UPDF and Rwandan military forces, sometimes were transferred to Rwanda or Uganda. In August 2000, UPDF forces based in Bunia, eastern DRC, brought to the country 163 Congolese children allegedly rescued from Congolese ethnic clashes. While in the country, the children underwent political education and military training at the National Leadership Institute (NLI) in Kyakwanzi. In February the children, classified as child soldiers, were handed over to UNICEF and later returned to the DRC in July (see Section 5).

Unlike in the previous year, there were no reports from the DRC that UPDF troops abducted women from the villages they raided. There were confirmed reports that some UPDF members married Congolese women who later voluntarily left the DRC with their soldier husbands; there were no reports of forcible abductions.

c. Torture and Other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment

The Constitution prohibits such practices; however, security forces commonly beat criminal suspects, often to force confessions. There were a few reports that security forces tortured suspects, primarily during the periods prior to and after the March and June elections (see Section 3).

Police arrested several persons who later claimed to have been tortured or beaten while in custody (see Section 1.d.).

On April 11, LDU members shot and killed two persons and injured another in Rwenkuba sub-county, Burahya, Kabarole district, in the west (see Section 1.a.).

Security forces injured several persons while intervening in clashes between supporters of different political candidates during the year (see Section 1.a.). On March 3, PPU soldiers opened fire during a clash between Museveni and Besigye supporters in Rukungiri and injured several persons (see Section 1.a.). On June 28, UPDF soldiers reportedly injured 14 persons at the Pabbo Displaced People's camp, Kilak County, after supporters of parliamentary candidate Colonel Julius Oketa clashed with supporters of his rival Michael Nyeko Oculia (see Section 1.a.).

On March 12, the presidential election day, there were reports of intimidation of voters in Gulu by the UPDF. There also were reports of incidents in which soldiers beat voters during the June parliamentary elections in Mbarara, Lira, Kyoga, and Otuke (see Section 3).

Police and security forces at times harassed and detained opposition activists (see Sections 1.d., 2.b., and 3). There were reports of police and security force intimidation of opposition supporters and at opposition rallies in the period prior to the presidential election. Major Kakooza Mutale, Presidential Advisor on Political Affairs, actively harassed and intimidated opposition supporters, occasionally with violence. For example, in January there were reports of PPU intimidation of opposition candidates in Rukungiri. In July Lydia Kamanyi, the deputy campaign manager for Aggrey Awori, was forced to take leave from her position following harassment by officials.

There were reports that security forces harassed and briefly detained journalists (see Section 2.a.).

In accordance with the Lusaka Accords, the Government withdrew approximately half of its troops from the DRC during the year.

There were reports that UPDF forces were involved in violence between the Hema and Lendu tribes in northeastern DRC that resulted in the deaths of thousands of Congolese civilians (see Section 1.a.). There were no reports of developments in the 2000 case in which two senior UPDF officers were arrested for their involvement in violence between the Hema and Lendu in the DRC.

On April 16, the U.N. Panel of Experts on the "Illegal Exploitation of Congolese Resources and Other Forms of Wealth" in the DRC released a report that accused various foreign armies in the DRC, including the UPDF, of exploiting the DRC's minerals and other resources, as well as committing human rights abuses. In May the Government set up the "Judicial Commission into Illegal Exploitation of DRC's Natural Resources and Other Forms of Wealth by Uganda" to investigate the allegations raised in the U.N. report. On July 19, the Commission, headed by Justice David Porter, began public hearings. A report of findings was scheduled to be released in February 2002. In October the Commission released an interim report that found no evidence to support allegations involving President Museveni and members of his family but acknowledged that this was not a definitive finding. The Commission's lack of access to evidence, witnesses, and adequate funding has hampered its operations.

There were fewer reports during the year that members of the LDU's, who frequently lack training, mistreated prisoners and detainees.

The police Human Rights Desk, established in 1998, received 317 new complaints during the year, including allegations of excessive force, torture, assault, rape, and murder. A report on these incidents was being compiled and was expected to be released in January 2002.

In conjunction with the UHRC and the Makerere University Faculty of Law, the police continued a training program for police officials to foster respect for internationally recognized human rights standards. The UHRC and NGO's conducted similar programs with UPDF officials during the year.

The Government investigated some cases of abuse, and tried and punished some offenders (see Section 1.a.).

In June 2000, police beat and arrested 11 Makerere University students after they disrupted a referendum rally held by the President. They subsequently were charged with misconduct and alarming the President and released on bail. At the beginning of the year, all charges were dropped (see Section 2.b.), and no action was taken against the responsible officers.

In February 2000, businessman Charles Mpunga accused Major Kakooza Mutale of detaining and torturing him at Mbuya military barracks in January 2000. In July 2000, the UHRC tribunal ruled that there was enough evidence to proceed with a case against Mutale; the UHRC charged Mutale and found him guilty of torture and illegal imprisonment. Mutale appealed the ruling to the High Court, claiming that the UHRC lacked jurisdiction. His case still was pending at year's end, and the UHRC was waiting for the High Court's ruling before penalizing Mutale.

In February 2000, a police constable in Kayunga, Mukono district, allegedly tortured two civilians and demanded money in order to release them from jail. In March 2000, the police constable was arrested. The case was under investigation by the Mukono district police, and the constable remained in detention at year's end on charges of unlawfully detaining civilians and disobeying orders.

There were no developments in case of the UPDF reserve force commander for Tororo district who was arrested for torturing and beating of civilians and two police officers in March 2000; he remained in detention pending a court-martial at year's end. There also were no developments in the case in which Major Dick Bugingo, a commanding officer in the PPU, was summoned by the UHRC tribunal on charges that he tortured Sergeant Godfrey Mubiru in March 2000.

There were no reports of any action taken against the responsible members of the police who beat or otherwise abused persons in the following cases from 2000: The September forcible dispersal of a Uganda Young Democrats (UYD) meeting in Gulu; the June beating of 11 Makerere University students; the April beating of Ahmed Washaki, an official of the Uganda People's Congress (UPC); and the March forcible dispersal of an unauthorized rally in Mbarara. No action was taken against members of the UPDF responsible for abuses committed in Kisangani in 2000.

In 1999 the Government launched a Judicial Commission of Inquiry into police corruption. The Commission probed a wide range of police abuses, including abuses committed by senior police officials. The inquiry resulted in the arrests of several police officers on charges of abuse, rape, extortion, and robbery, including a police officer accused of raping a 16-year-old girl. The Commission presented its report to the Minister of Internal Affairs in May 2000, and publicly released a report with recommendations in May (see Section 1.a.). In February 1999, the Foundation for Human Rights Initiative (FHRI), an independent local human rights organization, began an investigation into allegations that two policemen, Moses Lutaya and Ephraim Magala, were tortured by their superiors during the same month for stealing bananas while on duty. In February 1999, FHRI found that the two were tortured under the orders of the Mpigi district police commander. Lutaya and Magala subsequently were compensated by the Mpigi district administration with approximately $750 (1.26 million shillings) and were reinstated in their jobs. The senior officers were transferred; however, no additional action was taken against them.

There were no reported developments in the August 1999 case in which an LDU member shot and injured a businessman in Kisenyi, a suburb of Fort Portal; the LDU member reportedly was apprehended and detained by the UPDF. There were no reported developments in the February 1999 case in which two LDU personnel reportedly raped two teenaged girls at Kabujogera police post in Fort Portal; the accused were arrested pending a police investigation.

There were no reports of any action taken against the responsible members of the police who tortured, beat, raped, or otherwise abused persons in the following cases from 1999: The case of Patrick Ocan; and the October beating of a man while in custody.

In January the UHRC tribunal awarded approximately $2,800 (5 million shillings) to Corporal Sam Muwonge; in June 2000, the UHRC tribunal ruled that the former Permanent Secretary for Defense, Benjamin Mbonye, and Captain Sulait Mwesigye were responsible for the 1997 arrest and torture of Muwonge. On June 28, the UHRC Tribunal awarded approximately $2,800 (5 million shillings) to S. Erau as compensation for his 18-day detention, torture, and loss of property by the UPDF and police in 1999. On December 5, the UHRC tribunal ordered the Government to pay $900 (1.5 million shillings) in general damages to Dan Okello as compensation for illegal arrest and torture. Okello reportedly had been arrested in December 1998 on the order of the Moroto district Police Commander.

There were reports that civilians were injured during fights between UPDF forces and rebels (see Section 1.a.).

There were several instances of violence in the period prior to the March presidential election (see Section 3). There were reports of violence, harassment, intimidation, and in a few cases, attempted murder, assault, and robbery. Police reported processing 101 cases of election-related violence in January; violence increased in February. For example, in January unknown persons allegedly shot and injured seven Besigye supporters. There also were reports that unknown persons beat supporters of President Museveni; police took no action. In late January, there were allegations that armed gunmen attacked candidate Chapaa Karuhanga's campaign team along the Kampala-Mubende Road. In February Museveni supporters beat a Besigye supporter for carrying posters of Besigye in Luweero. There also were reports that unknown persons made death threats against presidential candidates.

On February 4, while addressing a rally in Kampala, Ken Lukyamuzi, opposition M.P. for Lubaga North, Kampala, urged the public to injure or kill any foreigners who attempted to vote in the March presidential elections. On February 9, Nasser Sebaggala, prominent opposition figure and former Kampala mayor, allegedly repeated Lukyamuzi's calls for violence against foreigners during a rally in Mukono. On February 12, police in Kampala arrested and charged Lukyamuzi and Sebaggala with inciting violence; they were released on bail, and their cases were pending at year's end.

During the year, there were a series of urban bombings in several cities, which resulted in 8 deaths and more than 32 injuries (see Section 1.a.). For example, on June 4, bomb explosions in three simultaneous attacks in Kampala injured 15 persons; ADF rebels were suspected of involvement.

Reports of violations of humanitarian law decreased in the west, but remained a problem, to a lesser degree, in the north. The number of reported violations by the Government decreased during the year, as did violations by the LRA.

Unlike in previous years, there were no reports that the ADF mutilated civilians or that the LRA or the ADF used landmines; however, there continued to be reports that the LRA and ADF looted and burned private homes. The LRA in particular tortured and beat children. The LRA continued to abduct children and, at clandestine bases, terrorized them into virtual slavery as guards, concubines, and soldiers (see Sections 6.c. and 6.f.). In addition to being beaten, raped, and forced to march until exhausted, abducted children were forced to participate in the killing of other children who attempted to escape. There also were several rebel attacks in which persons were injured and homes and property were destroyed (see Section 1.a.).

There were numerous instances in which mobs attacked suspected thieves and other offenders caught in the commission of crimes (see Section 1.a.). Often motivated by widespread distrust or misunderstanding of the justice system, these mobs engaged in stonings, beatings, and other forms of mistreatment, such as tying suspects' wrists and ankles together behind their backs, stripping suspects of their clothes and parading them through the streets, or forcing suspects to hop painfully on the sides of their ankles. Unlike in previous years, there were no reports that vigilantes stripped prostitutes who dressed "indecently" or "provocatively."

Prison conditions remained harsh and life threatening. Conditions for the estimated 15,000 inmates in the various prisons and police cells particularly were bad. The 1999 UHRC report released in December 2000 cited severely inadequate medical services, seriously unhygienic conditions, and "semi-starvation" among prisoners in many prisons (see Section 6.c.). The investigator also received complaints from female prisoners that prison authorities tortured them. There were no developments in the investigation into the May 2000 case in which prison wardens tortured four inmates and allegations from female prisoners that they had been tortured by prison authorities at Lira government prison in the north; however, the UHRC tribunal was scheduled to begin hearings on the case in March 2002. In March 800 inmates staged a protest at Mbale central prison to protest inadequate food and delays in the judicial review of their cases. Authority over the local prison system remained with the Ministry of Local Government. Both civilian and military prisons were believed to have high mortality rates from overcrowding, malnutrition, diseases spread by unsanitary conditions, and HIV/AIDS; however, no accurate estimates were available on the number of deaths in detention due to the harsh conditions and lack of medical care; however, NGO's estimated that the mortality rate in the central prison system decreased. There were no developments in the investigation into the June 1999 death of Matia Kiwanuka Mulama, who reportedly died after having been tortured by the chief warden of Buikwe prison. Unlike in the previous year, there were no reports that prisoners were forced to exhume bodies.

The harsh conditions largely resulted from the Government's seriously inadequate funding of prison facilities. Most of the prisons grew maize, millet, and vegetables, although the UHRC accused prison farms of overworking inmates. Prisoners received only $.0006 (1 shilling) per day for their labor, a rate established in the early 1960's (see Section 6.c.). Prison conditions come closest to meeting international standards in Kampala, where prisons provide medical care, running water, and sanitation; however, these prisons also are among the most overcrowded. By one estimate, the country's prisons hold approximately three times their maximum planned capacity. The central prison system continued to work with NGO's and the donor community to improve prison buildings, water and sanitation systems, food, and uniforms. Progress has been marginal. Although the law provides for access to prisoners by their families, ignorance of this right and fear of prison authorities often limit family visits. The UHRC reported that it had received allegations that officers in charge of police cells sometimes demanded bribes to allow visits.

In 2000 the President signed the Community Service Act, designed to reduce prison congestion by allowing minor offenders to do community service instead of being imprisoned. In November the Community Service Act was implemented with the sentencing of three offenders to 80 hours of community service.

Women have segregated wings with female staff in most, but not all, prisons. According to human rights advocates, rape generally was not a problem, although female prisoners also suffered from severely substandard conditions. Due to lack of space in juvenile facilities, juveniles often were kept in prisons with adults. The central prison system maintained one juvenile prison and four lower security remand homes. School facilities and health clinics in all five institutions are defunct; prisoners as young as age 12 perform manual labor from dawn until dusk. Severe overcrowding also is a problem at juvenile detention facilities and in women's wings. The remand home in Kampala, designed for 45 inmates, holds approximately 164 children.

Government agencies have sponsored or participated in numerous conferences on the justice system and prison conditions, and worked closely with international and domestic human rights organizations on prison reform efforts. There were reports that mortality rates decreased following these activities.

Media access to prisons remained limited, but the Government permitted full access to prisons by the ICRC and local NGO's, principally the FHRI and the Uganda Prisoners' Aid Foundation. The UHRC visited numerous prisons and reported on its findings publicly. Prison authorities required advance notification of visits, a process that often was subject to administrative delays.

d. Arbitrary Arrest, Detention, or Exile

Members of the security forces at times arrested and detained citizens arbitrarily. According to the Constitution, a suspect must be charged within 48 hours of arrest and be brought to trial or released on bail within 120 days (360 days for a capital offense). If the case has been committed to the court before the expiration of this period, the Constitution does not limit pretrial detention. The Constitution also provides that detainees should be informed immediately of the reasons for their detention; however, in practice the authorities did not enforce these procedural protections. Although some laws conflict with the Constitution, for example, the Public Order and Security Act, which provides for unlimited detention without charge, these laws never have been invoked formally by the Government. Legal and human rights groups, including the UHRC, sharply criticized the excessive length of detention without trial--in many cases amounting to several years--for alleged offenses under other laws, which both violated the constitutional rights of the detainees and substantially contributed to prison overcrowding (see Section 1.c.).

During the year, there were reported detentions of civilians in military barracks, and unregistered places of remand. There were credible allegations that the DMI ordered detainees held incommunicado in police stations or so-called safe houses (see Section 1.c.).

Arbitrary arrest was a problem. On June 8, security personnel believed to be from the DMI arrested Hajji Muhammad Kimbugwe of Nakulabye, a Kampala suburb, detained him at DMI headquarters, and later transferred him to the Central Police Station (CPS). On June 20, he reportedly wrote to the DMI chief, asked him to intervene, and accused the DMI of having arrested him three times without charging him; he still was in detention at year's end.

On December 20, police arrested 93 members of the Ndawula religious group, including their leader John Musoke Ssemanda, in Wakiso district, central Buganda, allegedly to prevent a repeat of the March 2000 killing of 1,000 citizens. On December 21, Ssemanda, two priests, and a priestess were charged with managing an unlawful society. Police released 88 of the followers after clearing them of criminal liability; the other 5 still were in detention at year's end.

Police at times harassed and detained opposition activists and journalists (see Sections 1.c., 2.a., 2.b., and 3). During the presidential and parliamentary campaigns, there were many reports of arbitrary detention; however, few, if any, instances were reported to human rights groups or independently verified. Many supporters of the opposition were arrested and detained; some persons were arrested at unauthorized demonstrations (see Section 2.b.). There also were reports that persons were arrested for hanging posters of opposition candidates and for supporting opposition candidates.

On February 12, security personnel believed to be from the DMI reportedly kidnaped, took to a military facility, and beat Hajji Ramathan Muwonge, a campaign manager of Besigye, and his two sons; they were released 24 hours later. Human Rights Watch reported that a nurse in Muwonge's house at the time of the abduction also was beaten. On March 1, three soldiers were sentenced to 3 months in prison for receiving Muwonge "without clear instructions from the relevant authorities." In December Muwonge sued the Government for wrongful detention and assault and demanded $14,500 (250 million shillings) in compensation; no action was taken on this case by year's end.

On February 13, PPU members reportedly arrested and detained for 2 days Lieutenant Bariba Kafara, Besigye's chief campaigner in Rukungiri, and allegedly beat several persons traveling with him.

On February 20, DMI security personnel arrested Rabwoni Okwir, youth M.P. and Besigye's National Youth Coordinator, at Entebbe airport, following his statement that he had been forced by top military officers to sign a document withdrawing his support for Besigye; he was released after 20 hours and alleged that he was beaten upon his arrest and later stripped naked at DMI headquarters (see Section 3). On February 27, Okwir left the country to live in self-imposed exile.

On February 28, UPDF soldiers in Tororo arrested and detained several Besigye supporters for participating in a demonstration against army torture; they were released without charge. The Besigye supporters alleged that soldiers commanded by Major Kakooza Mutale tortured them while they were in custody.

On March 20, police in Kampala detained Besigye and other supporters at Entebbe airport for 3 hours on pending charges of terrorism and sedition; they later were released without charge.

On April 17, Winnie Byanyima, M.P. for Mbarara Municipality and Besigye's wife, was arrested and charged with sedition after she accused the Government of training Rwandan Interahamwe soldiers. On September 2, security personnel, some of them believed to be from DMI, arrested Deus Bainomugisha, former Besigye campaign manager, at the home of Winnie Byanyima's brother in Kampala. On September 7, police released Bainomugisha on bail, pending an investigation. On September 10, police in Kampala again arrested and detained Winnie Byanyima after Bainomugisha disappeared. Byanyima had posted bail for Bainomugisha following his arrest on September 2. On September 12, a court in Kampala charged Byanyima with unlawful possession of a firearm and seven bullets; she later was released on bail, and the case was pending at year's end.

On November 16, Frank Byaruhanga, a former Besigye campaign manager who had been deported from Tanzania on allegations that he was recruiting rebels to overthrow the Government, and three others were arrested and remanded to Kigo Prison on treason charges on the same day. In December he petitioned the Magistrate's Court and the UHRC and alleged unfair treatment in prison. The petition was pending at year's end.

Arbitrary mass arrests, known as "panda gari," remained a problem. On July 7, more than 200 persons were arrested in Kasese, and on July 9 and 10, more than 250 persons were arrested in the Kampala area primarily for petty crimes and desertion from the army. Most were released after screening and those without papers were referred to district court; there were no reports of further action taken. On July 10, approximately 300 persons were arrested and detained for 11 hours during a joint operation conducted by mobile police and the UPDF in Masaka town, central Buganda. Many of those arrested during the mass arrests were believed to be petty criminals; however, 28 persons, allegedly members of the ADF, were believed to be involved in a series of urban bombings (see Section 1.c.). Many of the suspects detained on July 10 were released after screening, and the others were referred to the courts.

Unlike in the previous year, the rearrest of Muslim suspects following either their release on bail or acquittal did not occur. In June 2000, authorities released 28 of 68 members of the Buseruka Islamic Tabliq group who had been rearrested in 1999 after an acquittal on murder charges. Another 2 suspects were released in November 2000; however, the remaining 38 suspects maintained their innocence and chose to stand trial, rather than accept an offer of amnesty (see Section 2.c.). Their trial started in July, but on September 27, the hearings were suspended because one of the suspects was seriously ill and later died of natural causes while on remand. On November 21, the Kampala High Court acquitted of treason charges 22 of the 37 Buseruka Tabliq Muslims for lack of evidence; the remaining 15 Muslims' cases were pending at year's end.

The UPDF sometimes detained amnesty seekers, both adults and children, at Gulu military barracks in order to debrief former LRA soldiers or captives. Unlike in the previous year, there were no reports that the military detained and used the children to help find LRA landmines and arms caches (see Sections 5 and 6.c.).

There were fewer reports during the year that members of the LDU's arrested citizens.

At the beginning of the year, all charges against 11 Makerere University students who disrupted a referendum rally held by the President in 2000 were dropped (see Sections 1.c. and 2.b.).

In 2000 police arrested and later released Sam Lyomoki, General Secretary of the Uganda Medical Union, after he protested in front of State House (the President's residence) (see Section 6.a.).

In 2000 authorities arrested several religious leaders and church members for incidents including killings, defilement, rape, abduction, theft, and unlawful assembly; their cases were in various stages of prosecution at year's end.

In January 2000, more than 5,000 persons were arrested and detained for 24 hours during a joint operation conducted by mobile police and the UPDF in Gulu Municipality. UPDF deserters were transferred to the military justice system, and 30 youths without identification papers were transferred to the police for prosecution; there was no further information available at year's end.

On June 28, the UHRC Tribunal awarded approximately $2,800 (5 million shillings) to S. Erau as compensation for having been detained for 18 days, tortured, and deprived of his property by the UPDF and police in 1999.

Pretrial detainees comprise nearly three-fourths of the prison population. The average time in pretrial detention is between 2 and 3 years. An estimated 14,000 of the approximately 20,000 persons being held in the central prisons and in the local government-run prisons are pretrial detainees. Congestion and delays in the legal system have resulted in an increasing number of detainees each year; however, due to a concerted effort to clear the backlog, the number of criminal cases pending before the High Court decreased from 1,500 in 1999 to 149 cases during the year. A census of the central prison population conducted in 1999 indicated that at least one-sixth of the inmates had been detained beyond constitutional limits. During the year, the UHRC heard several cases brought by prisoners challenging the length of their detention. For example, on April 26, the UPDF arrested 19-year-old Geoffrey Okello based on the allegation that he possessed a firearm illegally. He was detained at Koro barracks in Gulu and later transferred to UPDF headquarters in Gulu town. On July 16, the case was reported to the Gulu branch of the UHRC, and on September 12, he was released after an appeal to the UPDF commander.

The Constitution does not prohibit forced exile; however, the Government does not use exile as a means of political control. On August 18, Kizza Besigye fled the country; a number of persons on his National Task force, including Rabwoni Okwir, Deus Bainomugisha, Ann Mugisha, and James Opoka also allegedly left the country during the year at least partially as a result of government harassment. Okwir described his situation as self-imposed exile.

**Annexe RRDC 88**

**Correspondance entre l'UNICEF et la Chargée d'Affaire de la RDC à Kampala**

**unicef**

Uganda Country Office Kampala

United Nations Children's Fund

P.O. Box 7047, Kampala, Uganda
Telephone 256-41-234591/2, 259913/4
Telex 61199 UNICEF UGA
Fax 256-41-259146, 235660, 232332
Unicef.uganda@unicef.org

27 June, 2001

Chère Madame,

Comme suite à notre entretien d'hier, je souhaite vous confirmer la liste des deux premiers groupes d'enfants qui quitteront Kiryandongo pour Bunia **le mercredi 4 Juillet 2001**.
La liste du premier groupe s'établit comme suit (je vous ai déjà remis les photos correspondant à chaque enfant):

1. Bahati Balidja Joël, né en 1992 à Dheu
2. Bahati Tcechu, né le 14 Avril 1985 à Drodro
3. Bahati Dieudonné, né en 1984 à Kilo
4. Bahati Maki Lobi, né en 1984 à Lita
5. Bahati Maki Ndjalinza, né en 1984 à Lita
6. Bakebuka Ngombu Justin, né en 1984 à Drodro
7. Banga Chrysanthe, né en 1982 à Bambu
8. Banga Mapa madjo, né en 1984 à Lopa
9. Basa Bambu Déo, né en 1984 à Lita
10. Batsi Bakambu, né en 1984 à Fataki
11. Borigo Germain, né le 14 Mars 1984 à Iga
12. Bunu kiza, né en 1983 à Fataki
13. Dhembu Pablo, né en 1985 à Drodro
14. Dido Logo Luki, né en 1984 à Nyakunde
15. Bedi Georgine, née en 1986 à Fataki
16. Didhosi Pascaline, née en 1985 à Lita
17. Zawadi Richard, né en 1989 à Iga Barrière

La liste du second groupe, qui voyagera le même jour que le premier, grâce à une seconde rotation, s'établit comme suit (je joins à cette lettre les 17 photos correspondant aux 17 noms):

1. Liripa Dz'da, né en 1984 à Lita
2. Dz'ba Lobi, né en 1984 à Lingo
3. Ngolocha Emmanuel, né en 1984 à Lita
4. Kabuli Eric, né en 1984 à Winyi Liko
5. Lotsima Guillaume, né en 1984 à Bambu
6. Lonzama Jacques, né en 1984 à Bambu
7. Kato Bahemuka Dieudonné, né en 1984 à Lita
8. Kpadyu Bahati, né en 1984 à Nyangarai
9. Lilefu Papy, né en 1984 à Iga Barrière
10. Liripa Faustin, né en 1983 à Lita

11. Lokana Sanga, né en 1985 à Jina
12. Lombu Dhekpa, né en 1984 à Iga Barrière
13. Lone Dheju, né en 1984 à Landa
14. Bele Maki, né en 1985 à Lopa
15. Maki Dheda, né en 1984 à Iga Barrière
16. Maki Ngadjole, né en 1985 à Lita
17. Maki Ndjango, né en 1984 à Lita

Dès que possible, je vous ferai parvenir la liste des convois 3 et 4. En attendant, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir établir, comme convenu, un laisser-passer pour le groupe 1 et un autre pour le groupe 2.
Avec nos remerciements pour votre aimable coopération, je vous prie de croire, Madame la Chargée d'Affaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Cheuzeville
Coordinateur de la Réintégration

Madame la Chargée d'Affaire
de la République Démocratique du Congo
Kampala

Cc: Mr John Walburn, IOM Chief of Mission, Kampala

unicef

Uganda Country Office Kampala

United Nations Children's Fund

P.O. Box 7047, Kampala, Uganda
Telephone 256-41-234591/2, 259913/4
Telex 61199 UNICEF UGA
Fax 256-41-259146, 235660, 232332
Unicef.uganda@unicef.org

Le 6 Juillet, 2001

Chère Madame,

Tout d'abord, permettez moi de vous remercier pour le rôle actif joué par votre Ambassade dans le rapatriement des 34 mineurs Congolais, qui s'est déroulé avec succès mercredi 4 Juillet.
Je souhaite à présent vous confirmer que la seconde opération de rapatriement aura lieu **mardi 10 Juillet 2001**. Dans ce contexte, veuillez trouver ci-dessous les listes des groupes 3 et 4. Ces deux groupes de 17 enfants chacun, prendront place à bord des deux vols de mardi prochain, au départ de Kinyara et à destination de Bunia. Je vous prie également de trouver ci-joint les 34 demandes de laissez-passer pour ces enfants, ainsi que les photos correspondantes.

**Groupe 3:**

1. Maki Nzakakwa, né le 11 Octobre 1984 à Nizi
2. Mambo Budza Jérémie, né en 1984 à Nizi
3. Mateso Dieudonné, né le 25 Décembre 1984 à Largu
4. Ndjabu Sudjo, né en 1987 à Lita
5. Ngabu Floribert, né en 1982 à Thodjo
6. Ngadjole Ndjobalo, né en 1985 à Nyakunde
7. Ngathoma Ngadjole Charles, né en 1985 à Kita
8. Ndjalenga Nguna Emmanuel, né en 1984 à Iga Barrière
9. Lonema Roger, né je 15 Décembre 1984 à Iga Barrière
10. Lokana Sigo, né en 1985 à Nizi
11. Soma Baguma, né en 1984 à Jiba
12. Tchelendje Ngadjole, né le 27 Décembre 1984 à Mobaba
13. Ugongo Dieudonné, né en 1983 à Nioka
14. Udongo Gwogi, né en 1985 à Bambu
15. Dhekana Ndrudjo, né en 1984 à Djugu
16. Mateso Mbunga, né en 1984 à Iga Barrière
17. Sangote Manje, né le 28 Mars 1984 à Pimbo

**Groupe 4:**

1. Badu Ngune, né en 1987 à Lonyo
2. Mateso Gokpa, né en 1989 à Fataki
3. Maki Liripa, né en 1985 à Lita
4. Liripa Chrisanthe, né en 1984 à Lita
5. Losha Bawi Benjamin, né le 2 Janvier 1984 à Lita
6. Londjiringa Lotsima, né en 1984 à Lombuni
7. Lokana Lonema, né en 1985 à Lita
8. Lokana Dile, né le 10 Décembre 1984 à Kita

9. Logo Willy, né en 1986 à Lita
10. Lobo Pascal, né en 1984 à Lonyo
11. Lobini Grodya, né le 2 Février 1985 à Katoto
12. Kamuhanda Kago, né le 25 Novembre 1984 à Mandro
13. Kabaseke Ruhigwa, né le 1er Janvier 1984 à Katoto
14. Lokana Dzodzokau, né en 1985 à Lita
15. Lombuni Claude, né le 7 Février 1984 à Lita
16. Bebe Lopa, né en 1983 à Fataki
17. Bahati Kisembo, né en 1984 à Blukwa

Dès que possible, je vous ferai parvenir la liste des convois 5 et 6.
Avec nos remerciements pour votre aimable coopération, je vous prie de croire, Madame la Chargée d'Affaires, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Cheuzeville
Coordinateur de la Réintégration

Madame la Chargée d'Affaire
de la République Démocratique du Congo
Kampala

Cc: Mr John Walburn, IOM Chief of Mission, Kampala

unicef

Uganda Country Office Kampala

United Nations Children's Fund

P.O. Box 7047, Kampala, Uganda
Telephone 256-41-234591/2, 259913/4
Telex 61199 UNICEF UGA
Fax 256-41-259146, 235660, 232332
Unicef.uganda@unicef.org

Le 20 Juillet, 2001

Chère Madame,

Tout d'abord, permettez moi de vous renouveler nos remerciements pour votre aimable collaboration dans le cadre de l'opération de rapatriement des jeunes Congolais originaires du district de l'Ituri. Comme vous le savez, nous n'avons pu avoir qu'un seul vol lors de la troisième opération de rapatriement qui a eu lieu mercredi 18 Juillet 2001. En conséquence, nous n'avons pu ramener que 17 jeunes à Bunia ce jour là. Nous prévoyons deux nouveaux vols, dans le cadre de la quatrième opération, qui se déroulera le **mercredi 25 Juillet 2001**. Certains des jeunes qui figurent sur les listes de passagers ci-dessous sont déjà munis de laissez-passer (du fait de l'annulation du second vol de mercredi dernier). Je vous prie donc de trouver ci-joint 25 demandes de laissez-passer pour ces enfants, ainsi que les photos correspondantes.

Groupe 6:

1. Kayo Losha, né en 1984 à Badha
2. Ngodjolo Ngasaki, né le 12 Septembre 1983 à Lita
3. Lonema Ndajo, né en 1985 à Berunda
4. Mbukana Chechu, né en 1984 à Fataki
5. Ngbatoma Germain, né le en 1985 à Fataki
6. Safari Dieudonné, né en 1988 à Fataki
7. Singo Dz'bo, né en 1985 à Fataki
8. Tikpa Logo, né en 1986 à Fataki
9. Bahati Mbukana, né en 1983 à Fataki
10. Bapu Bienvenu, né en 1984 à Itendei
11. Baluku Dieudonné, né en 1984 à Lita
12. Dhekana Kisembo Paul, né en 1986 à Blukwa
13. Kadule Jean, né en 1987 à Blukwa
14. Logo Djuddo, né en 1985 à Drodro
15. Maki Sumbuka, né en 1985 à Lopa
16. Mugisa Aramaire, né en 1984 à Blukwa
17. Magbo Gabriel, né en 1984 à Lita
18. Mambo Jean, né en 1984 à Centrale

Groupe 7:

1. Bakauna Kato, né en 1989 à Tchomia
2. Kalyebara Bahemuka Moïse, né en 1984 à Nyankunde
3. Baguma Bahemuka, né en 1986 à Nyankunde
4. Kaswara Rwemera, né en 1984 à Bogoro
5. Deo Desama, né en 1985 à Fataki

6. Dhego Maki, né en 1985 à Fataki
7. Baraka Maki David, né le 1er Décembre 1984 à Blukwa
8. David Lile Nyeke, né en 1985 à Centrale
9. Bugasaki Kabuzi, né en 1984 à Nyangabo
10. Dido Malo, né le 20 Juin 1984 à Mongbwalu
11. Bahati Mateso, né en 1984 à Mbidjo
12. Mande Nyampala, né le 26 Avril 1984 à Lodjo
13. Ngajole Mugavu, né le 28 Septembre 1984 à Mlabo
14. Ngbangu Lubanga, né en 1984 à Fataki
15. Olivier Dieudonné Rokoni, né en 1985 à Aru
16. Nzama Dhegbo, né en 1985 à Buie
17. Tibasima Ndorolire, né en 1985 à Bunia
18. Ngabu Bakavona, né en 1984 à Bambu

Dès que possible, je vous ferai parvenir la liste des convois 8 et 9.
Avec nos remerciements pour la continuation de votre soutien à notre opération humanitaire, je vous prie de croire, Madame la Chargée d'Affaires, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Cheuzeville
Coordinateur de la Réintégration

Madame la Chargée d'Affaire
de la République Démocratique du Congo
Kampala

Cc: Mr John Walburn, IOM Chief of Mission, Kampala

unicef

Uganda Country Office

Kampala

United Nations Children's Fund

P.O. Box 7047, Kampala, Uganda
Telephone 256-41-234591/2, 259913/4
Telex 61199 UNICEF UGA
Fax 256-41-259146, 235660, 232332
Unicef.uganda@unicef.org

Le 26 Juillet, 2001

Chère Madame,

A nouveau, nous vous remercions pour la poursuite de votre collaboration avec l'UNICEF dans le cadre de l'opération de rapatriement des jeunes Congolais originaires du district de l'Ituri. Hier mercredi 26 Juillet, nous avons rapatrié avec succès 36 de ces jeunes, en deux vols. Il ne nous reste plus à présent que 37 garçons au centre de transit de Kiroko. Nous pensons donc pouvoir être en mesure, en collaboration avec l'OIM et avec votre soutien, de terminer les opérations de rapatriement la semaine prochaine.
Nous prévoyons donc d'avoir deux nouveaux vols, dans le cadre de la cinquième et dernière opération, le **mardi 31 Juillet 2001**. Les 7 premier noms sur la liste de passagers ci-dessous sont déjà munis de laissez-passer (du fait de l'annulation du second vol de mercredi 18 Juillet). Je vous prie donc de trouver ci-joint 30 demandes de laissez-passer pour ces enfants, ainsi que les photos correspondantes.

**Groupe 8:**

1. Olivier Dieudonné Rokoni, né en 1985 à Aru
2. Kahwa Sadraka, né en 1987 à Bogoro
3. Nyeke Ndagwahe, né en 1985 à Centrale
4. Kisembo Muhito, né en 1987 à Nyankunde
5. Papy Richard, né le en 1985 à Nyankunde
6. Katabuka Sadam, né en 1986 à Mandro
7. Kisembo Barahi, né en 1984 à Sota
8. Mateso Telu, né en 1986 à Fataki
9. Mussa Banga Mapa, né le 24 Novembre 1985 à Fataki
10. Munguriaka Ufovi, né en 1985 à Ame
11. Mwesige Samson, né en 1986 à Bunia
12. Udaga Agatha Innocent Dieudonné, né en 1988 à Bunia
13. Kanyoro Takumara Ephraïm, né en 1986 à Sota
14. Byaruhanga Maki, né en 1986 à Yedi
15. Kpango Nembe, né en 1985 à Kparangara
16. Lokana Rehema, né en 1986 à Nyakunde
17. Dirkpa Sumbuka, né en 1984 à Pimbo
18. Maki Mateso, né le 3 Décembre 1986 à Logo

**Groupe 9:**

1. Mateso Vatuli, né en 1984 à Lita
2. Mateso Ngona Dieudonné, né en 1984 à Lita
3. Mugenyi Mafu, né le 11 Mars 1984 à Bambu
4. Magbo Lossa, né le 7 Juillet 1984 à Bunia
5. Lonzama Basisa Lenza, né en 1984 à Centrale
6. Londjiringa Ndahura, né en 1984 à Lopa
7. Kaswara Mugisa, né en 1986 à Balazana
8. Kiza Désiré, né en 1985 à Iga Barrière
9. Liripa Lay, né en 1984 à Bambu
10. Kabagambe David, né le 1er Avril 1984 à Nyankunde
11. Lotsima Emmanuel, né en 1984 à Fataki
12. Basara Byarunhanga, né le 16 Septembre 1984 à Nyankunde
13. Maki Kodjo, né en 1984 à Mudzipela
14. Malobi Maki, né le 15 Août 1983 à Mandro
15. Malobi Ngaba Roger, né en 1984 à Kingwana
16. Baraka Sukulu, né le 16 Mai 1984 à Nyankunde
17. Bugasaki Kabwa, né en 1984 à Tsere
18. Nyeke Isaac, né en 1985 à Sota
19. Dz'bo Ngune, né en 1984 à Lonyo

Avec nos remerciements pour votre soutien administratif à notre opération humanitaire, je vous prie de croire, Madame la Chargée d'Affaires, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Cheuzeville
Coordinateur de la Réintégration

Madame la Chargée d'Affaire
de la République Démocratique du Congo
Kampala

Cc: Mr John Walburn, IOM Chief of Mission, Kampala

**Annexe RRDC 89**

**Rapport d'Amnesty International**

**République démocratique du Congo :**

**La dignité humaine réduite à néant**

**(Extraits)**



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

# *RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO*
## *La dignité humaine réduite à néant*

index AI : AFR 62/007/00

•

*ÉFAI*

•

D'après les informations transmises par plusieurs groupes de défense des droits humains ainsi que par d'autres sources présentes dans l'est de la RDC, le 23 octobre 1999, sur le marché de Kahungwe, qui se trouve à une quarantaine de kilomètres au nord d'Uvira dans la province du Sud-Kivu, des combattants du RCD-Goma auraient abattu au moins 50 civils non armés, dont beaucoup étaient des commerçantes du marché. Avant le massacre, un accrochage avait eu lieu dans les collines de Sange, non loin de là, entre les forces du RCD-Goma et des combattants *Maï maï*. Peu après, les éléments du RCD-Goma, battant en retraite, sont arrivés à Kahungwe et ont ouvert le feu sur les gens du marché. Certaines personnes ont été tuées alors qu'elles tentaient de fuir en voiture. Parmi les femmes tombées sous les balles des assassins figuraient KABIBI MALELERA, habitant Uvira, et RIZIKI KIKEJA, originaire de Sange. Au nombre des hommes tués ce jour-là, il y avait KISHULE RUHUKUMBA, de Sange également. Dans une lettre adressée à une station de radio locale indépendante, Maendeleo, le gouverneur de la province du Sud-Kivu affirmait que 16 civils seulement avaient trouvé la mort lors d'un échange de coups de feu, les forces du RCD ayant riposté alors qu'elles étaient attaquées par des combattants du CNDD-FDD. En novembre 1999, des responsables du RCD-Goma ont déclaré à Amnesty International que les victimes étaient des combattants. Cette affirmation a toutefois été rejetée par toutes les sources non officielles que les représentants de l'Organisation ont interrogées au Sud-Kivu.

Plusieurs prêtres catholiques ont été tués par des hommes armés dont on pense qu'ils étaient membres ou sympathisants du RCD-Goma. C'est ainsi que le prêtre catholique PAUL JUAKALI a été assassiné le 7 avril 1999. Le RCD a nié toute implication dans cette affaire, mais de nombreuses sources dans la région ont déclaré qu'il avait été tué sur les ordres des commandants du RCD par des membres d'une milice connue sous le nom de Forces d'autodéfense (FAD), milice créée par le RCD et qui agit à sa solde. Le 22 novembre, le prêtre catholique GEORGES KAKUJA et six autres hommes étaient tués dans la paroisse de Kalonge par des hommes armés que les habitants de la région soupçonnaient d'être des membres du RCD. D'après d'autres sources, il se pourrait que Georges Kakuja ait été tué par des combattants *Maï maï* à la suite d'un accrochage avec le RCD dans le voisinage. Le meurtre du prêtre REMIS PEPE KIBUYU et de deux gardiens non armés de la mission de Kiliba, le 15 février 2000, serait imputable au RCD, d'après des sources à Uvira. Les tueurs auraient mis le feu à la mission avant de partir. Ils auraient agi à titre de représailles après qu'une attaque des *Maï maï* eut fait un certain nombre de morts et de blessés parmi les combattants du RCD-Goma.

Selon les informations transmises par des organisations de défense des droits humains et des organisations humanitaires présentes à Kisangani, au moins 300 personnes, dont de nombreux civils, auraient été tuées dans cette ville à la mi-août 1999 lors d'affrontements entre les forces ougandaises et les troupes rwandaises, et entre les factions du RCD soutenant les unes ou les autres. Une enquête aurait été ouverte par les commandants des forces armées ougandaises et rwandaises, mais il ne semble pas qu'elle ait permis d'établir l'identité des victimes civiles exécutées illégalement au cours des combats. De ce fait, aucune poursuite judiciaire n'a, à notre connaissance, été engagée contre les auteurs d'exécutions illégales commises par les forces engagées sur le terrain.

Pratiquement toutes les sources indépendantes locales et les organisations humanitaires contactées par Amnesty International se rejoignent pour accuser les UPDF d'avoir participé aux massacres. Il a été rapporté que les combattants des UPDF avaient pris fait et cause pour les Hema. De riches propriétaires hema ont loué les services de soldats des UPDF pour garder leurs maisons et leurs biens, et pour tuer leurs adversaires lendu. Il est arrivé également que des soldats des UPDF vendent des armes et des munitions de l'armée à des civils hema pour qu'ils puissent se défendre ou attaquer les Lendu. De sources médicales et humanitaires, l'implication des UPDF dans le conflit pouvait se vérifier en constatant le type de blessures dont souffraient les civils combattants ou non combattants. Selon ces sources, la grande majorité des victimes de blessures par balles étaient des Lendu, tandis que les victimes hema présentaient pratiquement toujours des blessures occasionnées par des armes domestiques ou civiles, que ce soient des lances, des flèches ou des machettes. On ignorait à combien s'élevait le nombre des victimes d'attaques menées avec de l'armement militaire.

Les autorités ougandaises ont démenti les accusations selon lesquelles leurs forces seraient impliquées dans le conflit, tout en affirmant prendre des mesures pour tenter d'y mettre fin. Un officier des UPDF accusé d'avoir soutenu les Hema aurait été remplacé. Au début de l'année 2000, des tentatives locales de réconciliation semblaient porter leurs fruits, et les violences s'étaient apparemment calmées.

### *3.3 Sentences capitales et exécutions ordonnées par des dirigeants de l'opposition armée*

Les groupes d'opposition armés ont institué des tribunaux militaires connus sous le nom de Conseils de guerre opérationnels (CGO), qui ont prononcé des condamnations à la peine capitale à l'issue de procès iniques. Amnesty International ne connaît pas le nombre ni la fréquence des sentences capitales prononcées par ces juridictions. D'après certaines informations provenant de l'est de la RDC, la plupart des exécutions se déroulent secrètement, mais il est difficile d'obtenir ou de confirmer ces informations. Des procès devant ces tribunaux militaires auraient eu lieu à Goma, à Bukavu, à Uvira, à Kisangani et à Butembo. Ceux dont on sait qu'ils ont été jugés par des CGO étaient des soldats accusés de meurtre, de pillage et de vol à main armée, entre autres infractions. D'après les déclarations officielles des dirigeants de l'opposition armée, les tribunaux ordinaires continueraient de fonctionner dans les zones qu'ils contrôlent. En réalité, il est rarement fait appel à ces juridictions, que les autorités en place ne respectent pas. Les personnes condamnées par un CGO peuvent, en théorie, former un recours devant une juridiction civile supérieure, mais *a priori* le cas ne s'est pas produit, et les procédures civiles ne sont pratiquement jamais utilisées.

Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles sept soldats condamnés à mort par le CGO d'Uvira les 28 et 29 juin 1999, dont ROGER MUTUBENGE, avaient peut-être été exécutés le lendemain dans un quartier d'Uvira connu sous le nom de *« Biens mal-acquis »*. Le tribunal a condamné six autres personnes à la détention à perpétuité. Parmi les personnes qui auraient été exécutées figurait également BUSHIRI KATEMBO. Les soldats auraient été reconnus coupables d'avoir perdu ou vendu des armes et des munitions. Le

RCD et de ses alliés. Des sources dans la région font savoir que le viol de femmes mariées, outre la torture délibérée que cela représente, est utilisé comme une arme contre les maris soupçonnés de collaborer avec les *Maï maï*.

Des personnes ont été torturées pour avoir exprimé haut et fort leur opposition à la guerre, et pour avoir appelé l'opposition armée à respecter l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Le prêtre catholique JEAN-BOSCO RWESHA a été sauvagement battu le 4 février 1999 par des hommes armés dont on pense qu'ils appartenaient au RCD. Ces derniers lui ont enlevé ses vêtements et l'ont frappé à coups de pied alors qu'il était à terre. Ils l'auraient accusé d'être hostile au RCD parce qu'il avait lors d'une messe, le 31 janvier 1999, exigé du RCD et de ses alliés qu'ils mettent un terme à la guerre engagée contre le gouvernement congolais.

FRANCINE NGOY a été arrêtée à Goma le 27 mai 1999 et battue à de nombreuses reprises par des membres de l'APR alors qu'elle était détenue dans le centre de détention baptisé Chien méchant. Cette jeune femme de vingt-deux ans était accusée de collaboration avec le gouvernement du président Kabila. Certains, parmi les 19 hommes et deux femmes enfermées en même temps qu'elle dans le centre de détention, auraient été soumis à des décharges électriques. Francine Ngoy a été transférée en octobre à Gisenyi, dans le nord-ouest du Rwanda, où elle était détenue par l'armée. Elle a été relâchée en novembre et autorisée à retourner à Goma. Trois jours plus tard, elle était de nouveau arrêtée puis détenue dans les locaux du service de sécurité militaire connu sous le nom de B2. Au bout d'une semaine, on l'a transférée à Gisenyi et placée dans le centre de détention militaire de « *MILPOC* » où elle est restée jusqu'en janvier 2000, date à laquelle elle a été libérée. Revenue à Goma, elle a continué d'être en butte au harcèlement des soldats de l'APR et du RCD. En février, elle a fui la région est de la RDC.

Quatre personnes arrêtées le 29 août 1999 à Butembo (province du Nord-Kivu) par le RCD-ML ont été sauvagement torturées par des soldats ougandais. Les victimes – NDUME MUKAMBILWA, ILUNGA TUMBA, ABUBAKAR KINYAMA et DANIEL MAKUTUBU – étaient apparemment soupçonnées d'avoir distribué des tracts hostiles au RCD. Le 1er septembre, elles auraient été aperçues ligotées ensemble, vêtues seulement de leurs sous-vêtements, alors qu'on les roulait dans la boue. Elles auraient également été frappées de façon répétée sur les doigts. Amnesty International ignore ce qu'il est advenu de ces personnes.

Plusieurs personnes accusées d'avoir eu des contacts avec les *Maï maï* ou la milice *Interahamwe* ont été arrêtées et torturées. C'est ainsi qu'en octobre 1999, ARISTIDE MUGISHO, BAHATI MBWANA, CYIZA MWEZE et MAMY MIRIMBA ont été brutalement frappés et détenus durant environ une semaine dans un conteneur à Burhale par des membres du RCD. Le commandant ayant ordonné leur arrestation les auraient à plusieurs reprises fait sortir du conteneur pour se livrer à des simulacres d'exécution. Ces personnes auraient été arrêtées parce que des membres de la milice *Interahamwe* leur auraient acheté des boissons.

Quatre hommes, dont un enseignant de l'établissement d'enseignement secondaire de Kyamate, BYAMUNGU MAKUBULI, ont été sauvagement torturés après avoir été arrêtés dans la nuit du 24 au 25 septembre 1999 par des membres du RCD-Goma à Katindigenda, près de Sange, dans le Sud-Kivu. Ces arrestations sont intervenues après une fusillade près de Sange entre deux unités du RCD qui s'étaient l'une l'autre prises pour un groupe de combattants *Maï maï*. Le RCD a

affirmé avoir été attaqué par des *Maï maï*, et il a accusé les habitants de la région d'entretenir des liens avec ces derniers. Byamungu Makubuli et trois autres hommes, ligotés par les bras, ont alors été conduits à Sange et enfermés dans un conteneur. Ils ont été frappés à la tête à coups de grosse pierre et de planche de bois. Les délégués d'Amnesty International ont pu, en novembre 1999, constater la présence de cicatrices sur la tête de Byamungu Makubuli. Le 25 septembre, les victimes ont été transférées à Uvira, où elles ont été placées dans un centre de détention de la 9e brigade du RCD-Goma. Au cours de leur détention, les quatre hommes ont été interrogés sur la fusillade par des responsables du RCD-Goma. Ils ont été relâchés le 29 septembre.

Parmi les personnes sauvagement torturées, voire tuées, en détention, certaines étaient accusées d'infractions à caractère non politique. C'est le cas de BRIGITTE BIRHAKABULIRWA M'IRENGE, décédée le 25 juillet 1999 à Burhale après avoir été battue et violée par des membres du RCD-Goma. Cette femme avait été arrêtée le jour précédent à la place, semble-t-il, de son ami, un combattant du RCD qui avait extorqué de l'argent à un civil. Après avoir été torturée, elle a été enfermée dans un conteneur, où on l'a retrouvée morte le lendemain, apparemment des suites des tortures qu'elles avait subies et en raison du manque d'air.

Plusieurs personnalités de premier plan ont été arrêtées à la mi-novembre 1999 et sauvagement torturées par des membres du RCD-ML et des soldats des UPDF à Butembo. Au nombre des victimes figuraient DESIRE LUMBU LUMBU, ancien ministre et président de diverses associations, et KASEREKA KIHUVI, homme d'affaires et vice-président de la Fédération des petites entreprises de Butembo. Leur arrestation semble liée à une pétition qu'ils avaient signée, en même temps que 11 autres personnes, en septembre 1999, et dans laquelle ils critiquaient le RCD-ML pour sa responsabilité dans la crise sociale et politique affectant la province du Nord-Kivu. Il semble en outre que leur opposition au RCD-ML ait pu être interprétée par le groupe armé et les forces ougandaises comme un indice de leur complicité dans le meurtre d'un commandant de l'armée ougandaise commis le 14 novembre 1999 dans la ville voisine de Beni. Détenus dans un trou, ils auraient reçu des centaines de coups de fouet. Ils ont été libérés le 30 novembre. Le 11 décembre, Désiré Lumbu Lumbu succombait des suites d'une hémorragie cérébrale sans doute imputable aux tortures qu'il avait subies. Il aurait en outre, lors des séances de torture, perdu l'usage d'un œil. On a appris par la suite que les responsables avaient été arrêtés. On ignore cependant si les tortionnaires présumés ont été maintenus en détention et si les autorités ont engagé d'autres procédures à leur encontre.

Le 25 décembre 1999, des soldats ougandais basés à Kisangani auraient arrêté et torturé deux civils, CLAUDE UBINDI et LUCIEN OMEYANGA, ainsi qu'une responsable des services de sécurité du RCD, NICOLE NDOLO. Les deux civils, des hommes d'affaires, ont été sauvagement passés à tabac parce qu'ils avaient signalé à un responsable de la sécurité, un certain Freddy, que 36 sacs contenant l'équivalent de 600 000 dollars américains en monnaie congolaise avaient été secrètement acheminés par avion d'Ouganda jusqu'à Kisangani par des soldats des UPDF et deux hommes d'affaires étrangers. Nicole Ndolo, qui était enceinte, a été battue et arrêtée, cela pour l'obliger à révéler où se trouvait Freddy, lequel avait fait main basse sur l'un des sacs contenant l'argent. Freddy aurait fui vers

Goma ; quant aux trois détenus, on les a emmenés vers une destination inconnue ; à la date d'avril 2000, les UPDF n'avaient toujours pas révélé à leurs familles où ils se trouvaient. À Kisangani, on supposait qu'ils avaient été transférés en Ouganda.

Les viols de femmes qui se trouvent dans les zones occupées par l'opposition armée seraient monnaie courante. Les violeurs sont des combattants des groupes armés congolais et des soldats burundais, rwandais ou ougandais. Si ce type particulier d'exaction est fréquemment signalé, la plupart des femmes se refusent à admettre publiquement qu'elles en ont été victimes, par crainte d'être montrées du doigt par la société ou rejetées par leur mari. Il semble que, dans la région, de nombreuses femmes aient été répudiées par leur mari après avoir été violées. En outre, les femmes qui ont été exécutées illégalement auraient, pour beaucoup d'entre elles, été retrouvées nues et présentant des marques indiquant qu'elles avaient été violées. À Kindu et dans d'autres parties de la province de Maniema, les combattants se seraient livrés à des viols de façon systématique, surtout entre novembre 1998 et la mi-99. Parmi les victimes, il y aurait eu des femmes soignées à l'hôpital de Kindu. Dans un premier temps, les auteurs de ces viols ont été désignés comme étant des soldats de l'APR et des UPDF, et par la suite, des membres congolais du RCD. Certains combattants se seraient vantés d'avoir infecté les femmes qu'ils avaient violées avec le virus du sida.

Certaines femmes auraient été victimes de viols collectifs commis par des combattants du RCD. MULUBI MATESO aurait été violée le 29 avril 1999 par 10 combattants du RCD qui l'avaient trouvée en train de travailler dans son jardin, à Makobola. Les soldats l'auraient laissée pour morte ; elle a dû, par la suite, être conduite dans un centre médical de Kibimba, près d'Uvira, pour y être soignée. Une autre femme, ANNE-MARIE KISESA, aurait été violée le 3 mai 1999 par trois combattants du RCD à Kiliba. Un quatrième soldat, auquel elle opposait une résistance, lui aurait donné un coup de couteau dans la poitrine.

De nouvelles informations sont parvenues au début de l'année 2000 concernant d'autres femmes torturées par des membres du RCD-Goma. WILLY KABAL, FELICITE et FRANÇOISE NZIBERA ont été battues et détenues pendant plusieurs heures le 16 janvier par des combattants du RCD-Goma parce qu'elles ne pouvaient révéler où se trouvaient les membres d'une organisation de défense des femmes baptisée Promotion et appui aux initiatives féminines (PAIF). Deux membres de PAIF, JEANNINE MUKANIRWA et IMMACULEE BIRHAHEKA, ont également été arrêtées parce que cette dernière avait assisté à Kinshasa à une réunion à laquelle participaient différents acteurs de la société civile ; elles ont été détenues respectivement un et deux jours. KALONJI, arrêtée après avoir été accusée à tort d'avoir dérobé de l'argent, a reçu 50 coups de fouet qui ont provoqué des saignements au niveau de l'anus. Elle a été libérée après avoir été détenue pendant quinze jours dans le centre de détention B2.

## *4. Les exactions commises par les* Maï maï, *la milice* Interahamwe *et les groupes armés qui les soutiennent*

Les groupes armés qui combattent le RCD et ses alliés étrangers ont délibérément tué ou enlevé des civils non armés. De nombreuses sources indiquent que des

**Annexe RRDC 90**

**Amnesty International**

**Bulletin d'information 014/01, 24 janvier 2001**

*OUGANDA* **Amnesty International**
**Les autorités ougandaises doivent intervenir dès maintenant** ***BULLETIN D'INFORMATION 014/01***
**pour mettre fin aux massacres en République démocratique du Congo** ***24 janvier 2001***
*Index AI : AFR 59/002/01*

Aujourd'hui (mercredi 24 janvier 2001), Amnesty International s'est déclarée vivement préoccupée par la sécurité des civils de la région de l'Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), après qu'au moins 200 civils eurent été tués dans la ville de Bunia, au cours de récents affrontements entre membres des ethnies lendu et hema. Les forces armées ougandaises, qui contrôlent la ville, n'ont rien fait pour empêcher nombre de ces homicides, alors qu'elles étaient apparemment en mesure d'intervenir.
*"Les dernières tueries et le climat de méfiance exacerbée qui s'instaure de nouveau dans la région indiquent que les violences interethniques sont en passe de s'intensifier, et qu'elles pourraient déboucher de nouveau sur des pertes massives de vies humaines parmi la population civile,* a souligné avec inquiétude Amnesty International.
*"La région étant placée de fait sous le contrôle de l'État ougandais, il lui incombe clairement d'agir impartialement afin de protéger les vies des civils et d'empêcher une nouvelle escalade de la violence. La communauté internationale doit, elle aussi, prendre les mesures qui s'imposent au vu de l'ampleur et de la gravité de ce conflit, et jouer un rôle plus actif en vue de mettre fin aux violences commises contre les civils",* a ajouté Amnesty International.
D'après les informations recueillies, au moins 150 civils lendu ont été tués par des groupes armés de civils hema, qui ont attaqué des quartiers de Bunia tout au long de la journée du 19 janvier. Les victimes, parmi lesquelles figuraient des femmes et des enfants, auraient été tuées à coups de machette et décapitées dans certains cas. Nombre des corps ont été jetés dans des fosses d'aisance. Ce massacre a été perpétré en représailles à une attaque menée par un groupe armé composé de Lendu et de Ngiti, tôt dans la matinée, contre des positions militaire ougandaises et des zones d'habitation de la ville ; cette offensive aurait fait jusqu'à 50 morts parmi la population civile hema, tués au moyen de lances ainsi que d'arcs et de flèches, ou brûlés vifs à leur domicile. Au moins 60 assaillants lendu et ngiti auraient également perdu la vie au cours de cette première offensive, qui a été repoussée par l'armée ougandaise.
Amnesty International est tout particulièrement préoccupée par les informations indiquant qu'après avoir mis en déroute les assaillants lendu et ngiti, les forces ougandaises ne sont pas intervenues rapidement pour mettre fin au massacre de civils qui s'en est suivi à Bunia – alors que des personnalités locales et des organisations humanitaires internationales leur ont demandé de le faire à maintes reprises – voire qu'elles ont assisté aux atrocités sans réagir.
Au cours des dernières semaines, les violences interethniques entre Lendu et Hema dans les environs de Bunia ont fait de très nombreux morts et provoqué le déplacement de plusieurs milliers de civils. La région de l'Ituri est contrôlée par le gouvernement et les forces régulières de l'Ouganda, avec le soutien d'un groupe armé d'opposition récemment créé, le Front de libération du Congo (FLC).

## Recommandations

Amnesty International appelle les autorités ougandaises, les dirigeants du FLC et la communauté internationale à prendre de toute urgence des mesures pour empêcher un nouveau bain de sang dans la région de l'Ituri.
L'organisation appelle les autorités ougandaises à indiquer dans un premier temps aux officiers qui assument le commandement des forces déployées à Bunia qu'il est de leur devoir d'agir rapidement, efficacement et impartialement pour protéger les vies de tous les civils dans l'ensemble de la région. Les autorités ougandaises devraient en outre prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des membres des organisations internationales humanitaires présents dans la région, et faciliter l'acheminement de l'aide. Par le passé, des organisations de ce type établies à Bunia ont en effet été menacées et attaquées par des groupes extrémistes.
Les autorités ougandaises et les dirigeants du FLC devraient également faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apaiser ces tensions interethniques, en reprenant dans les plus brefs délais les efforts de médiation entre les communautés lendu et hema.
Amnesty International appelle la communauté internationale à exercer immédiatement des pressions sur le gouvernement ougandais afin qu'il enraye la propagation de la violence dans la région, et qu'il soutienne activement les tentatives de réconciliation entre les deux ethnies. La communauté internationale devrait également mettre sur pied une commission d'enquête internationale, chargée de faire la lumière sur les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits humains commises au cours du conflit entre Hema et Lendu, notamment sur les allégations selon lesquelles les forces ougandaises et leurs alliés ont été impliqués dans des atrocités.

## Informations générales

Le conflit qui oppose les Hema aux Lendu a éclaté en juin 1999, en raison d'un litige foncier. Au cours des six mois qui ont suivi, des groupes armés hema se sont livrés à une campagne destinée à chasser les Lendu de leurs foyers dans la région de l'Ituri, riche en ressources minières. Au début de l'année 2000, d'après les estimations, ces

affrontements avaient fait 7 000 morts parmi la population civile et provoqué le déplacement de plus de 180 000 personnes. Tout au long du conflit, Amnesty International a recueilli des informations concordantes indiquant que les troupes ougandaises et leurs alliés soutenaient les Hema, et étaient impliqués dans des homicides et d'autres violences commises contre des Lendu.
Des tentatives de médiation, qui avaient semblé porter leurs fruits dans une certaine mesure, ont été remises en question par de récents bouleversements politiques au sein de l'opposition armée congolaise appuyée par l'**Ouganda**, ainsi que par l'arrestation et le transfert dans ce pays par l'armée ougandaise de l'ancien gouverneur de la province de l'Ituri, Ernest Uringi Padolo, ce mois-ci. Nombre d'observateurs considéraient que cet homme avait joué un rôle constructif dans les efforts de réconciliation entre les deux ethnies. Les autorités ougandaises n'ont pas révélé les motifs de son arrestation.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :** http://www.amnesty.org


AFR 59_002_01 Ouganda (NWS 014).doc


AFR 59_002_01.pdf

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*
*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI . Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*

**Annexe RRDC 91**

# Rapport d'OXFAM

# Under Fire : the human cost of small arms in the north east

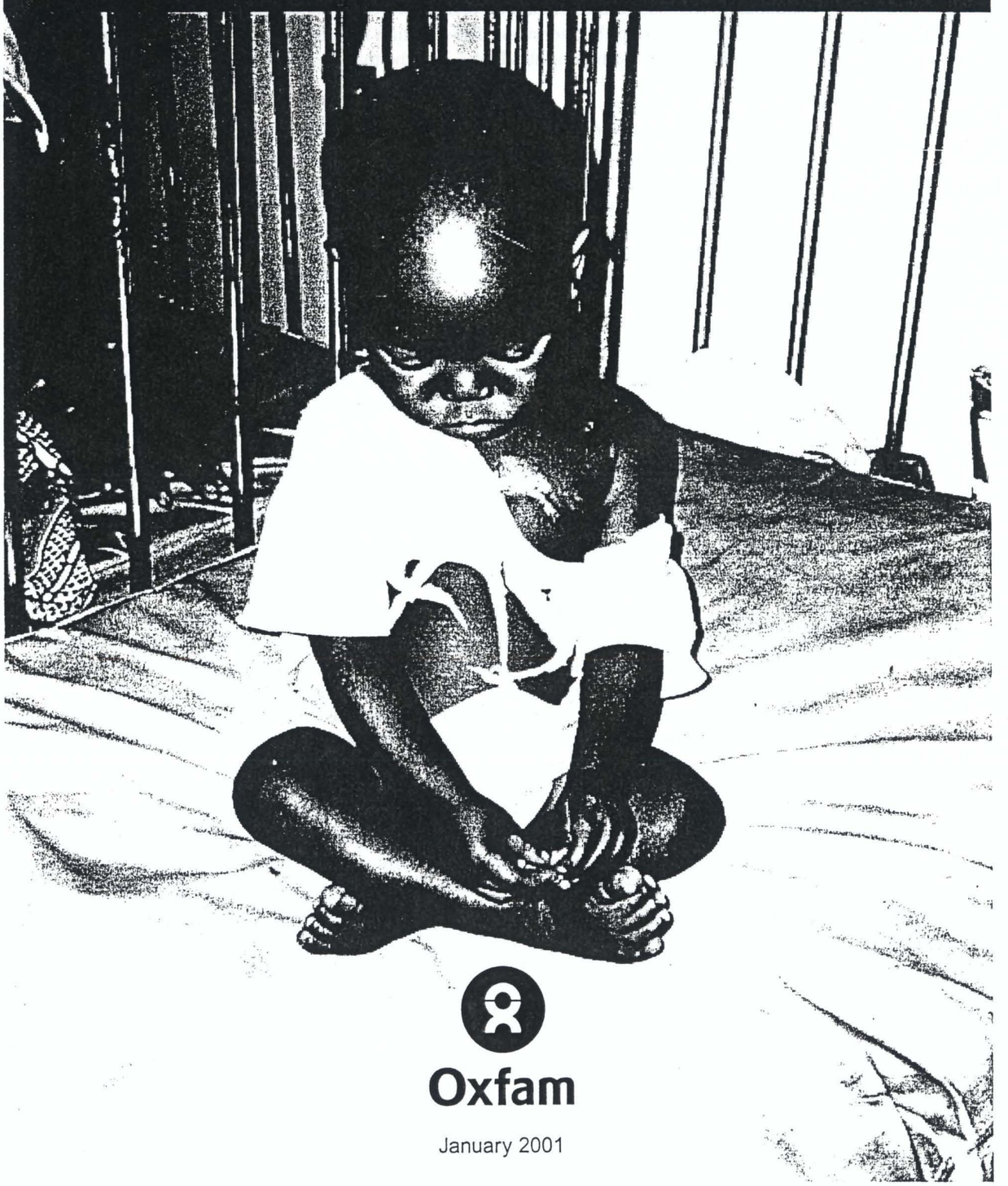
# Democratic Republic of Congo

**Janvier 2001**

**(Extraits)**

# Under Fire: the human cost of small arms in north-east Democratic Republic of the Congo

A case study



Oxfam

January 2001

Since the invasion of eastern DRC from Uganda, Rwanda, and Burundi on 2 August 1998, Ituri has been bogged down in a morass of political confusion. Different elements of the Ugandan political and military hierarchy have empowered conflicting factions, who are frequently summoned to Uganda in an attempt to resolve the constant squabbles. This has resulted in a total breakdown of public administration and a complete absence of public services. The situation remains one of extreme insecurity, with a catalogue of human rights abuses, and the manipulation and orchestration of a tribal conflict.

The most devastating effect of the invasion of the east of Congo has been the inter-ethnic war in the territory of Djugu, which local NGOs and other humanitarian actors estimate to have resulted in the deaths of an estimated 50,000 people, and the displacement of 180,000. This war started as a border dispute in a village near Rethy, and escalated into a tribal war because of the orchestration of certain authorities in the RCD/ML leadership with the involvement of elements within the Ugandan UPDF army. This war would have been prevented if there had been any semblance of political authority in Bunia backed by a neutral defence force. There have always been tensions between Hema (the Wagegere branch) and Lendu living in Djugu, but despite the differences (the Hema are ethnically of Nilotic origin, the Lendu Southern Sudanic) they speak the same language, Kilendu, and have often intermarried. Poor Lendu and Hema have cohabited for years. A few wealthy extremists were able to pay soldiers to kill innocent civilians, sparking off terrible revenge killings by both sides.

There are numerous reports recounting in graphic detail the numbers wounded and killed by both sides. Thousands have been killed by bullets, machetes, spears, arrows, and thousands more have died from disease. Hundreds of villages have been destroyed. An estimated 74 schools have been burnt to the ground, and 47 health centres burnt or looted. Three Protestant and four Catholic missions have been destroyed.

Attempts at peace have been made. The first peace commission, lead by Jacques Depelchin, openly denounced the killings carried out by the UPDF, but it was suspended by Governor Lotsove. President Museveni then called a peace conference in Kampala with 18 representatives from Hema, Lendu, Alur, Ndo Okebo, and Mambisa tribes. Immediately after the conference, Governor Lotsove was dismissed.[3] Resolution of the conflict, however, is as much dependent on firm neutral political leadership in Ituri and control of the military as on peace talks between Hema and Lendu leaders.

The armed conflict has also permitted the massive exploitation of the resources of Ituri by politicians and military from all warring parties. The allure of the natural riches of the region goes some way to explain why so many factions continue to fight for control of key areas. Rewards for those controlling the richest deposits are potentially huge. It has been noted by many observers that gold, timber, and rare minerals (such as coltan, wolfram, and tourmaline) are being extracted to be sold abroad. Some of the profits made on these unofficial exports are then employed to fund the pay and equipment of the soldiers belonging to the different armed groups, thus perpetuating the crisis.

[3] IRIN Special report on the Ituri clashes, part 2

**Annexe RRDC 92**

**Association Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme**

**(ASADHO)**

**Situation des droits de l'homme dans le territoire de Beni sous administration RCD (Août 98 – Juillet 99)**

**(Extraits)**

Doc. 8.99/6

ASADHO
Association Africaine pour la Defense des Droits de l'Homme

# SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE TERRITOIRE DE BENI SOUS ADMINISTRATION RCD (AOUT 98 - JUILLET 99)

## Introduction

Ce rapport est un bref aperçu de l'évolution de la situation des droits de l'homme dans le territoire de Beni en une année d'administration du Rassemblement congolais pour la Démocratie, RCD. Le territoire de Beni est situé dans la partie septentrionale de la province du Nord-Kivu. Il est frontalier de l'Ouganda a l'est et de la province Orientale au nord. Depuis 1986, ce territoire est le théâtre des violations massives et ininterrompues des droits de l'homme. Pendant dix ans, de 1986 à 1996, le territoire de Beni a été déclaré "zone opérationnelle" par l'Etat-Major des anciennes Forces Armées Zairoises (FAZ), l'armée de Mobutu. Au cours de cette période, sous prétexte de donner la chasse aux rebelles ougandais qui utilisaient le territoire comme base arrière pour leurs incursions en Ouganda, les FAZ ont été constamment accusés d'exécutions sommaires a l'encontre des villageois accusés de "collaborer" avec les rebelles ougandais, des viols et autres abus des droits de l'homme contre la population civile. Ces atrocités ont régulièrement été reportées et dénoncées dans les rapports annuels de l'AZADHO 1993, 1994, 1995 et 1996.

En 1996/1997, le territoire de Beni, comme le reste du Kivu, est passé sous administration de la rébellion AFDL, vitrine politique de la coalition armée APR/UPLF/AFDL (les armées rwandaise, ougandaise et des troupes rebelles congolaises) qui a conduit au pouvoir l'actuel gouvernement de Kinshasa après la défaite des FAZ. Des violations répétées des droits de l'homme dans ce territoire n'ont pas cessé pour autant comme l'atteste le massacre de plus de 300 personnes a Butembo, a 54 km au sud de Beni en février 1998 (voir communique de l'ASADHO du 15 mars 99).

Ce rapport analyse les aspects suivants :

* la difficile cohabitation entre différentes factions des troupes controlant actuellement le territoire de Beni, en particulier entre les troupes ougandaises et congolaises ;
* l'insécurité quasi-généralisée, ses manifestations et ses acteurs
* l'administration de la justice
* divers harcèlements de l'administration RCD contre la population civile.

Ce rapport a été rédigé sur base d'éléments collectés et des témoignages recueillis par les membres de l'ASADHO de la section de Beni, chef-lieu du territoire de Beni.

## 1. Difficile cohabitation entre soldats ougandais et congolais

En août 1998, le Territoire de Beni passe sous contrôle des troupes ougandaises et rwandaises sous les couleurs d'une rébellion, le Rassemblement congolais pour la Démocratie, R.C.D. Les soldats congolais n'ont pas beaucoup de choix: ils capitulent, rallient le mouvement et en font la propagande en le présentant aux yeux de la population comme un mouvement de libération. Très vite, cependant, ce sont ces mêmes soldats qui seront les premières victimes de l'occupation qu'ils auront facilitée. Ils se plaignent depuis lors d'etre victimes de discriminations et d'être maltraités, impayés et non ravitaillés, contrairement à leurs collegues des armées ougandaises et rwandaise. Cette différence de traitement est à la base d'un climat de

La situation de non-droit dans le territoire de Beni est ainsi caractérisée par un cercle vicieux infernal dans lequel l'incapacité des autorités à assurer la sécurité de la population appelle celle-ci à exercer une justice populaire vindicative qui, à son tour, appelle les actions de réprésailles des forces armées lorsque ces dernières sont victimes de la justice populaire.

Ainsi, mercredi 26 mai 1999, l'ASADHO/BENI a recueilli le témoignage d'un homme moralement agité. Ce dernier avait été agressé le lundi 24 mai par deux éléments ex-FAZ dans son village de NGOYO. Il s'était défendu en décapitant l'un d'eux à coups de machette avant de fuir. La mort du militaire avait alors provoqué une impitoyable opération de représaille au cours de laquelle les villageois ont été tabassés et plusieurs maisons saccagées.

La spirale de la violence fait des ravages psychologiques incalculables, avec des conséquences sur l'agressivité de la population. Cette agressivité populaire a atteint son comble avec la chasse aux sorciers du mois de mai. Plusieurs personnes, simplement soupçonnées de sorcellerie ont été agressées, chassées de leurs quartiers et leurs maisons détruites. Les quartiers les plus touchés étaient BOIKENE et KASABINYOLE à Beni. Au quartier KALIVA, avenue MATADI, un jeune homme avait carrément chassé ses propres parents de la maison familiale qu'il a ensuite occupée après les avoir accusés de sorcellerie.

b) Conditions de détention inhumaines

La "justice" rendue dans un tel état de non-droit est particulièrement cruelle. Depuis plusieurs mois l'ASADHO/Beni a recueilli des témoignages sur les traitements particulièrement inhumains infligés par les soldats ougandais à ceux qui tentent de s'opposer à la rébellion et à l'occupation. Ainsi par exemple, depuis septembre ou octobre 1998, les soldats ougandais ont creusé des trous dans lesquels ils gardent détenus civils et militaires. Les informations recueillies font état de quatre trous localisés sur le Territoire de BENI. Trois trous, apparemment les plus anciens, ont été creusés dans l'enclos des usines ENRA, QG de l'armée ougandaise. Le quatrième trou a été signalé à LUME, une base de l'armée ougandaise située au pied du RUWENZORI. Ces trous sont communément appelés "MABUSU", ce qui en KIGANDA (langue parlée en Ouganda) signifie "lieu de détention dont on ne peut sortir". Ils sont supervisés par un officier ougandais nommé HAYU. L'un des trous est maladroitement couvert de planches, un deuxième des branchages de palmier et les deux autres sont béants. Les détenus, en plus d'être régulièrement exposés aux intempéries, sont souvent torturés. Ils font leurs besoins dans les mêmes trous.

En novembre 1998, monsieur Robert KILOMONA a passé trois jours dans un des trous. Agent de l'OFIDA (administration des Douanes) à BENI, R. Kilomona était soupçonne de collaborer avec le régime de KINSHASA, en partie puisqu'il est originaire du KATANGA. Il en est sorti dans un état de santé dégradé. Le même mois, une délégation rwando-ougandaise conduite par M. Patric MAZIMPAKA, ministre rwandais à la présidence, est arrivée à BENI pour y tenir un meeting. Les membres de la délégation ont sèchement déclaré qu'il est insensé de parler des droits de l'homme en temps de guerre. Pour eux, on ne devrait se préoccuper moins des conditions de détention que des motifs de détention. Depuis lors, les trous sont restés inattaquables et les gens continuent à y être détenus dans des conditions immondes. Le cas le plus récemment signalé est celui du nommé ILO, habitant au quartier MATONGE à BENI, enlevé le lundi 28 juin 1999 à 23 h.00 par trois militaires qui étaient à la recherche de son père, GABY, soupçonné d'intelligence avec les guerriers MAY-MAY.

**Annexe RRDC 93**

**Association Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme**

**(ASADHO)**

**L'Ouganda sacrifie la population civile congolaise**

**Février 2001**

**(Extraits)**

Doc. 4, Louis) 45


Agir Ensemble Pour les Droits de l' Homme

**ASADHO**

**Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme**

Working together for Human Rights / Trabajar Juntos por los Derechos Humanos

B.P. 16737 KINSHASA 1 R.D. CONGO

Organisation non Gouvernementale dotée du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (Genève),

Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes à la Fédération Internationale des lingues des Droits de l'Homme (FIDH) et dotée du statut d'observateur auprès de la ommission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Banjul)


# L'OUGANDA SACRIFIE LA POPULATION CIVILE CONGOLAISE

Enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le Territoire de Beni par les troupes ougandaises et d'autres groupes armés

**- Février 2001 -**

31 cours Emile Zola – 69100 Lyon/Villeurbanne – France – Tél. (33) 4 72 44 24 99 – Fax (33) 4 78 93 33 53
e-mail : Agir-Ensemble@asi.fr http://www.asi.fr/agir-ensemble
**ASADHO**
C/0 CABINET Me TSHILEMBA, Croisement des Avenues du Commerce & Plateaux, Kinshasa/Gombe,
- Galerie du 30 Juin (ex-24 novembre), appart. 1B6 - e-mail : asadho@hotmail.com

## PREFACE

Le présent rapport relate, en le situant dans son contexte géographique, social et historique, le drame qu'une petite région de l'Est du Congo (R.D.C.) vit depuis 14 ans. La particularité de cette région de conflit permanent est qu'elle se situe à la frontière entre la RDCongo et l'Ouganda.

Il est le fruit d'une enquête réalisée sur place, et en partie dans la clandestinité, par une équipe de militants de l'**ASADHO**, avec le soutien de **Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme.**

Notre propos n'est pas de faire œuvre d'historiens même si chaque événement signalé et chaque nom cité ont fait l'objet des vérifications indispensables.
Notre volonté est de lancer un cri d'alerte et un appel au secours. Car le massacre continue à l'heure où nous écrivons, en ce moment où vous lisez.

Il faut obtenir le retrait de l'armée ougandaise dont rien ne justifie la présence en terre congolaise. Il faut obtenir le jugement des auteurs des actes de torture, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. C'est pourquoi nous avons décidé d'en publier une première liste que nous savons incomplète. Il faut aussi - et dans l'urgence - porter secours aux victimes qui ne reçoivent aujourd'hui que l'aide de petites ONG locales, courageuses et généreuses mais dépourvues des moyens nécessaires.

Aussi nous vous demandons d'accorder votre attention à ce récit et d'agir à la mesure de vos moyens.

**André BARTHELEMY**
Président d'Agir Ensemble pour les
Droits de l'homme.
Membre de la Commission Nationale
Consultative des Droits de l'Homme (France).

**Dave BANZA**
Président de l'Asadho

supposées être opposées à la présence militaire étrangère feront l'objet de harcèlements physiques, de déportations, d'arrestations, de tortures et d'exécutions sommaires.

En particulier, les soldats ougandais ont instauré une pratique de détention singulièrement atroce. Des détenus sont placés dans des trous de 2 à 3 mètres de profondeur dans lesquels, debout ou assis sur un fond boueux et livrés aux intempéries, ils sont traités comme il n'est pas imaginable de traiter des êtres humains. Les conditions de détention sont totalement insupportables. Plusieurs dizaines de personnes soupçonnées d'être des agents du gouvernement de Kinshasa ont été détenues dans ces trous du quartier général de l'armée ougandaise à l'ENRA/Beni. Robert Kilomona, un agent de l'Ofida à Beni, accusait un état de santé lamentable à sa sortie d'un trou après seulement quelques jours de détention. Non seulement ces trous continuent, jusqu'à ces jours, à servir de lieu de détention, mais les soldats ougandais en ont aussi creusé d'autres notamment dans la localité de Lume et à Butembo. Le Commandant Hayo, UPDF, est spécialement chargé de superviser ce type de détentions.

**2. Répression, exécutions extrajudiciaires et sommaires**

Les soldats ougandais sont responsables de nombreuses exécutions extrajudiciaires au nombre desquels les cas ci-après :

Le 29 juin 1999, deux habitants de la localité de Mbongya, les frères Robin Kahinda et Kakule Kahinda sont abattus par un groupe de soldats ougandais en faction à Kanyabutunde au motif qu'ils entretiennent des relations avec la NALU.

Le 16 juillet 1999 à Kyatsaba, un militaire ougandais fait sauter une grenade dans un cabaret sans motif apparent, faisant un mort et 11 blessés.

Le 12 octobre 1999, une dizaine de civils sont massacrées par des soldats ougandais dans la localité de Rugetsi-Mighende. Au nombre des victimes, on cite les nommés Thembo Iyora, Musubao Mujanji, Kikohwa et ses trois enfants de même que Nyamuhwa et ses enfants.

Le 14 novembre 1999, les guerriers May-May lancent sur la ville de Beni une attaque au cours de laquelle un officier ougandais, le major Reuben Ikondere, est tué. L'armée ougandaise réplique en tirant sur tout ce qui bouge. Après les combats, la Croix-Rouge dénombre 86 corps dans les rues, la plupart en tenue civile. Ceux qui ne furent pas rapidement identifiés furent considérés comme des May-May. L'évènement a été suivi d'une rafle systématique des personnalités et dirigeants des organisations de la Société civile de Beni et Butembo. L'un d'eux, Mr Lumbu-Lumbu Désiré, kidnappé à Butembo, fut atrocement torturé dans les cachots de Beni. Moins d'un mois plus tard, il succomba à Butembo.

Le 26 novembre 1999, un ancien soldat des Faz nommé Vicky, qui exigeait la libération de sa femme réduite au rôle d'esclave sexuelle par des soldats ougandais, a été abattu en pleine ville à la grande place dite Rond Point de Beni. Le lendemain, on a annoncé l'assassinat, attribué aux soldats ougandais, de Monsieur Wahuha, Chef du village de Mbongya.

Dimanche 13 février 2000 dans la localité d'Oicha, des militaires ougandais en patrouille arrêtent un habitant du nom de Tafika. Ils lui infligent des tortures atroces avant de l'abandonner sur la chaussée dans un état précaire. Le lendemain, lundi 14 février, Tafika est retrouvé mort.

Jeudi 17 février 2000, avenue Kinshasa à Butembo, un changeur de monnaie est publiquement abattu par un soldat ougandais qui tentait de lui ravir des billets de banque.

Les villageois sont ainsi livrés à la merci des soldats ougandais qui, de façon arbitraire et dans une barbarie inouie, décident de la vie ou de la mort des civils.

En mars 2000, Madame Kavugho Kisubi, mère de 2 enfants, est tuée à Mbongya par des soldats ougandais. Quelques semaines plus tard, dans la même localité, deux villageois, Kihimba Valemayo et Luka Bangi, sont également exécutés par les soldats des UPDF.

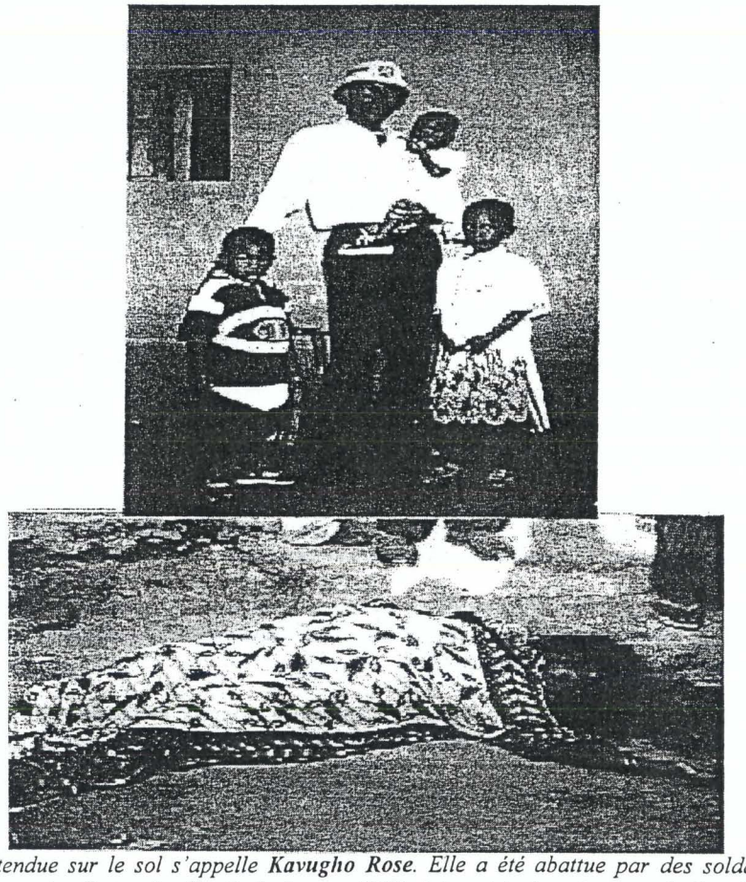
Le 2 mars 2000, Mme Rosa Kavugho, épouse du policier congolais nommé Banza, est abattue à son domicile du quartier Butanuka/Beni par un soldat ougandais alors qu'elle essayait d'intervenir auprès du groupe des soldats ougandais qui infligeaient des tortures atroces à son mari en présence de leurs enfants. Le lendemain, 3 mars, une manifestation pacifique, organisée par les étudiants pour protester contre le meurtre de Madame Rosa, est violemment réprimée par les soldats ougandais, faisant au moins cinq morts parmi lesquels l'étudiant Christien Paluku Kimuha inscrit en 2$^{ème}$ graduat à l'Institut Supérieur de Commerce de Beni.

Le 25 mars 2000, Monsieur Paluku Vede, vendeur de carburant, est abattu à bout portant au quartier Mupanda par un soldat ougandais qui n'a pas été autrement identifié.

Le 29 mars 2000, neuf détenus, qui avaient été retirés quelques jours plus tôt de la prison centrale de Beni par des soldats ougandais, sont retrouvés morts au bord de la rivière Ituli sur la route Beni-Mangina.

Samedi 29 juillet, trois habitants du village Kalingate, localité de Kalau-Supa, ont été interpellés par des soldats ougandais. Messieurs Faustin Mali, Kisughu Musangi et Kaghundu, accusés de braconnage, ont ensuite été soumis à des traitements particulièrement cruels. Trois jours plus tard, l'Asadho apprenait la mort en détention de l'un d'eux, Monsieur Kisughu Musangi.

Depuis le mois de septembre 2000, les combats se sont intensifiés entre UPDF et May-May. Aux attaques des guerriers May May les troupes ougandaises ont systématiquement répondu par des massacres des populations civiles considérées comme sympathisants des guerriers autochtones, et l'incendie délibéré de leurs villages. Le 2 novembre 2000, les localités de Maboya (entre les villes de Butembo et de Beni) et Loya ont été saccagées par les soldats ougandais quelques heures après le passage des guerriers May May. Plus de 42 maisons d'habitation civile ont été incendiées par les soldats ougandais. Les équipes de secours de la Croix-Rouge locale, arrivées sur les lieux, ont découvert 6 corps calcinés dans les maisons d'habitation, dont celui de Madame Kasereka et de son bébé d'environ 4 mois. A ce bilan s'ajoutent 7 morts dont 5 femmes et deux hommes, des habitants abattus à bout portant par les soldats ougandais. Deux blessées graves ont été secourues. Il s'agit de Mademoiselle Kahambu Marie-José (16 ans, trois balles dans l'abdomen) et Mme Kavuo Paulina (70 ans, deux balles dans les fesses).



*La femme étendue sur le sol s'appelle* ***Kavugho Rose****. Elle a été abattue par des soldats ougandais à son domicile du quartier Butanuka (Beni), le 2 mars 2000, laissant trois enfants orphelins. Son mari, le* ***policier Banza*** *apparaît sur la photo ci-dessus entouré des trois enfants. Le bébé sur le bras de son père se trouvait sur le dos de sa mère lorsqu'elle fut abattue. (Photo Asadho, mars 2000)*

Les habitants ayant abandonné la cité (jusqu'à la rédaction du présent rapport), les soldats ougandais ont été vus en train de forcer les portes et de piller les maisons. Le 21 novembre 2000, plus de 150 maisons avaient été pillées. L'Asadho a

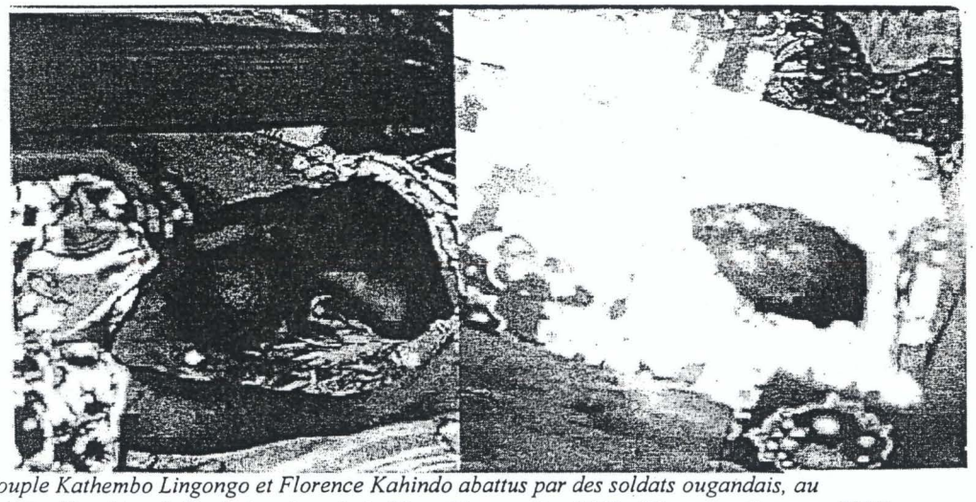
reçu une partie de la liste des habitants dont les maisons avaient été dévalisées. Par ailleurs, le chef du village Ibugha, Ndaliko Kahongya Mulekya et un jeune homme de 18 ans du nom de Kataliko ont été arrêtés, le 2 novembre 2000, puis détenus au campement militaire de Kabasha, dans la ferme dite « Mr Lorthy », où ils ont été soumis à des tortures atroces. Si le chef Ndaliko a été relâché par la suite, par contre le jeune homme est jusqu'à ce jour porté disparu.

Le 9 novembre 2000, s'est déroulée une opération de réprésailles dans la localité de Kikere après qu'un véhicule de soldats ougandais, qui, selon certaines sources, transportait des minerais extraits dans une carrière en territoire congolais, avait été attaqué par les May May. Comme à Maboya, les soldats ougandais ont systématiquement incendié les maisons d'habitation civile. Dans la maison d'un paysan prénommé Zacharie, 11 personnes, malgré leurs supplications, ont été brûlées vives par les soldats ougandais. Il s'agit de Mbusa Vyasongya, Mumbere Kibwana, Muhita Victor, Kasereka Makani, Léonard Kapoles, Muhindi Eric, Kasereka Mandilani, Kakule Mbahingana, Kasereka Kitahekeka, Katembo Munika, Kasereka Muhita. Les soldats se sont ensuite mis à tirer sur tout ce qui bougeait. Au nombre des victimes, l'Asadho a reçu la liste de cinq enfants âgés de 4 à 12 ans qui n'avaient pas pu quitter le village à temps et que les soldats ougandais ont mitraillés de sang froid. Il s'agit de :
- Sereka, 11 ans, fils de Monsieur Ferdinand,
- deux sœurs jumelles : Kavira Nguru et Kavugho Ndovya âgées de 11 ans,
- Kavira, âgée de 12 ans,
- Aldegonde surnommé Degonde âgée de 10 ans,
- Kule, un petit garçon de 4 ans.

Avant de quitter les lieux, les troupes ougandaises ont aveuglement lancé des obus dans la brousse autour du village. Un des obus est tombé dans un village voisin où l'on célébrait un mariage, tuant sur le coup près de vingt personnes et faisant plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels. Parmi les morts : Messieurs Mastajabu Jean-Pierre, Kambere Muhitha, Ngunza Christian, Kasereka Ngunza, Kambale Kamwisi, Katembo Ngunza, Maghulu Donatus.

Cette attaque a été conduite sous le commandement du capitaine ougandais Balikudembe, *'Sector Commander'* de l'UPDF à Butembo.

Dans la nuit du 29 au 30 novembre 2000, Katembo Lingongo et son épouse, Florence Kahindo, ont été sauvagement abattus à leur domicile du quartier Kasabinyole par des soldats ougandais pour des raisons demeurées inexpliquées. Le couple a laissé un bébé de 16 mois.



*Couple Kathembo Lingongo et Florence Kahindo abattus par des soldats ougandais, au quartier Kasabinyole/Beni, dans la nuit du 29 au 30 novembre 2000. (Photo Asadho, nov. 2000).*

**** Harcèlements contre les militants des droits de l'homme et les journalistes***

Le 25 mars 2000, enlèvement à Mutwanga de Kule Thatha Joseph, militant des droits de l'homme, alors qu'il enquêtait sur la situation des déplacés de guerre. Après plusieurs jours de disparition, sa présence sera signalée dans un lieu de détention à Beni, où il passera plusieurs semaines avant d'être relâché sous la pression des organisations de défense des droits de l'homme.

L'armée ougandaise et son allié RCD-ML se sont également attaqués aux journalistes sans ménagement. C'est ainsi que, l'un après l'autre, MM Juvénal Mutoo et Maghaniryo El Katé, journalistes à la Radio Muungano, une radio locale, sont arrêtés le 29 décembre 1999. Ils sont relâchés le même jour au bout de plusieurs heures d'intimidations. Le 7 février 2000, c'est au tour du Directeur de la Radio, Mayombo Omari Bin Fikira et du chef de Programme Lingala, Henri

Mbula, d'être interpellés pour quelques heures. Mardi 4 juillet, un autre animateur de la Radio Muungano, Mr Maghaniryo El-Kate du Programme Kinande, est arrêté par les services de Sécurité du RCD-ML.

### 3. Une politique d'impunité bénie par Kampala pour permettre le pillage des ressources

Il faut noter qu'il n'existe dans la région aucun tribunal compétent pour juger les soldats ougandais responsables des crimes contre la population civile. Les victimes sont ainsi amenées à recourir aux autorités civiles de la rébellion qui s'en réfèrent à leur tour aux officiers de l'armée ougandaise. Mais ces derniers assurent aux soldats ougandais une totale impunité. Il semble que cette impunité répond à une politique délibérée des autorités ougandaises consistant à terroriser sans répit les habitants des territoires sous leur contrôle afin de s'assurer leur silence pendant que les officiers pillent les ressources du Congo.

En plusieurs instances, les autorités congolaises de la rébellion, pressées par la population pour plaider la cause de cette dernière, ont dû constater leur impuissance à faire cesser la violence des officiers ougandais. C'est ainsi qu'après plusieurs nuits ponctuées par des actes de brigandages attribués aux sodats ougandais, le Maire adjoint de Beni, Mme Kavira Kambere, s'est rendue le samedi 26 février 2000 au quartier général des UPDF de l'ENRA pour réclamer auprès des officiers la cessation des tracasseries militaires. Mais les officiers ougandais, agacés par la plainte, s'en sont violemment pris à la dame. Ils se sont jetés sur elle et l'ont littéralement rouée de coups. L'un d'eux, le Commandant Bukenye, est allé jusqu'à brandir son revolver en menaçant de l'abattre. La victime s'en est tirée avec des blessures au visage qu'elle a été faire soigner à l'hôpital d'Oicha.

Même après la constitution, en janvier 2001, de la coalition rebelle FLC, il est apparu que les autorités de ce nouveau mouvement n'ont probablement pas plus de pouvoir face aux 'alliés' ougandais que ne l'avaient les autorités du RCD-ML. Plus d'un mois après la constitution du FLC, les autorités de ce mouvement n'ont, par exemple, pas eu plus de succès à obenir la libération des nombreuses personnes arbitrairement détenues par les officiers UPDF sur des allégations de collaboration ou de sympathie avec les combattants May-May. Il est très significatif de constater que parmi les personnes détenues par les UPDF figurent une quinzaine de dirigeants rebelles, tous proches collaborateurs de Mbusa Nyamwisi. Arrêtés depuis début décembre 2000, ces dirigeants rebelles étaient toujours maintenus en détention à Beni en dépit du fait que leur leader occupe désormais la deuxieme position dans la coalition FLC comme adjoint du président de cette colation, Jean-Pierre Bemba. Les informations sont que ces personnes sont soumises aux mauvais traitements et aux conditions de détention très atroces. Détenus dans des trous gardés par des soldats ougandais, ils reçoivent entre 25 et 50 coups de fouet par jour, apparemment dans le but de leur arracher des aveux sur les allégations de leur collaboration avec les combattants autochtones May-May opposés à l'occupation ougandaise.

Au cours de la première semaine de février 2001, un haut responsible de la nouvelle coalition rebelle, François Mwamba, envoyé par Jean-Pierre Bemba à Beni et Butembo pour présenter le FLC à la population, a insisté sur le fait que le nouveau mouvement souhaitait collaborer plus étroitement avec la population dont il entendait être plus proche des préoccupations. Mais à la question sur le sort de la trentaine des personnes détenues depuis plusieurs mois à Beni par les soldats ougandais, la répponse de François Mwamba a été que ceux qui sont poursuivis « par la justice doivent répondre de leurs actes devant la justice » et qu'il n'y aura pas de libération « par coup de baguette magique ». Pour ses interlocuteurs, qui ont témoigné auprès de l'Asadho, il ne peut y avoir meilleure preuve d'impuissance devant les officiers UPDF qui ne représentent certainement pas « la justice ».

Il apparaît par ailleurs que les officiers ougandais locaux n'agissent pas tout à fait indépendamment du Haut Commandement des UPDF à Kampala, voire du bureau du Président Museveni qui a la haute main sur l'armée. Le conseiller personnel du Président Museveni, le Colonel Kahinda Otafire, entreprend régulièrement des tournées d'inspection dans le Territoire de Beni et toute la région sous occupation ougandaise, tournées au cours desquelles il organise des entretiens avec toutes les couches de la population locale et entend directement leurs doléances. Au cours d'une conférence de presse tenue lors d'une de ces tournées, en juillet 2000 à Butembo, le colonel Otafire a repoussé les accusations contre les officiers UPDF en blâmant l'insécurité sur « l'inculture politique » des dirigeants congolais « qui passent leur temps à s'entr'accuser auprès de *M'zee* [Museveni]».[1]

La complicité semble donc parfaite entre le Haut Commandement à Kampala et les officiers UPDF sur le terrain en RDC. Aussi, les officiers sur terrain reçoivent systématiquement de Kampala la liste des dirigeants communautaires locaux qui prennent le courage d'écrire directement au Président Museveni. Ces dirigeants communautaires sont alors sévèrement punis pour leur audace. C'était le cas de Muhindo Kahemulo, un leader communautaire du village de Lume-Ibathama, Secteur Ruwenzori, qui a été assassiné au cours du mois de juin 2000 par des soldats ougandais. Ces derniers lui reprochaient d'avoir régulièrement porté à la connaissance des autorités de Kampala des informations documentant les crimes commis par des unités UPDF en RDC. Un mois plus tard, le 22 juillet, pour les mêmes raisons, un autre dirigeant communautaire, Kakule Nyamumbwa, a été fusillé par les soldats de l'armée ougandaise en position autour de la localité de Buswagha, en Secteur Ruwenzori.

[1] Conférence de presse du Colonel Otafire à l'hôtel Auberge de Butembo, retransmise à la Radio Butembo le 18 juillet 2000

sont allés, en toute impunité, en se plaignant de n'avoir pas perçu de solde depuis plusieurs mois, ce qui a confirmé la version qu'il s'agissait bel et bien des soldats réguliers de l'armée ougandaise et de quelques éléments de la rébellion du RCD.

Les attaques contre les villages et les champs des paysans sont donc effectuées aussi bien par les combattants Nalu que par les troupes UPDF. Les premiers, essentiellement pour s'approvisionner, les seconds pour punir les premiers, en brûlant à l'avance champs et villages des paysans afin d'affamer les rebelles Nalu qui n'auraient ainsi rien à piller.

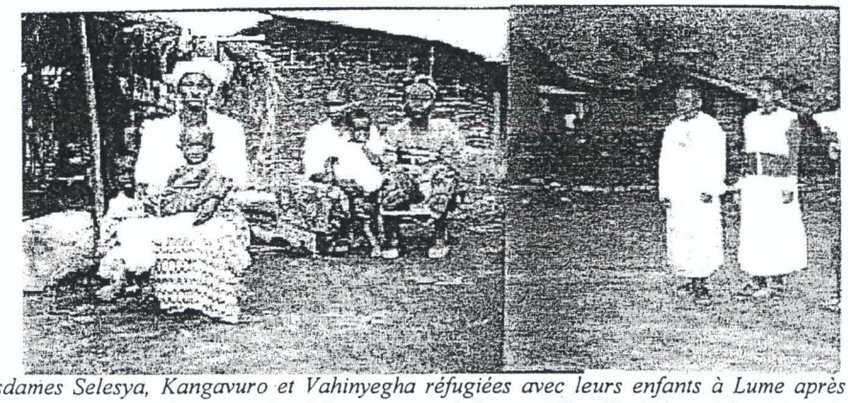
Le témoignage ci-après est édifiant à cet égard. Il s'agit d'un entretien entre l'abbé Jean-Marie Kitsuku, directeur de Caritas Butembo-Beni, et une déplacée, Mlle Patience Kavutirwaki, 23 ans, infirmière à Mutwanga.

> - ... Je viens de finir mon cycle d'études l'année 1998-1999. Je suis infirmière A3. Nos services sont très touchés par les événements de la montagne : insolvabilité des déplacés qui a comme conséquence problème de ravitaillement en médicaments et la prime du personnel soignant (...) Apparemment aucune organisation ne semble s'occuper de la question politique du milieu.
> - Quelle solution préconisez-vous ?
> - Pour nous la question fondamentale c'est de retourner chez nous, à la montagne, parce que c'est là que nous avons de quoi nous nourrir et payer les soins médicaux. **C'est dommage qu'on détruise les maisons et les champs !**
> - Qui les détruit ?
> - **Les militaires ougandais alliés aux rebelles congolais. Il semble qu'on va tout détruire pour affamer les rebelles NALU et les obliger à quitter le massif Ruwenzori.**[6]...

La Convention de Genève relative à la protection des populations civiles en temps de guerre, interdit aux belligérantx d'attaquer et de détruire les biens indispensables à la santé et à la survie de la population civile, tels que les denrées alimentaires et les zones agricoles. Et puisque les rebelles ougandais sont disséminés sur un vaste périmètre d'un axe de plus de 100 kilomètres, l'armée ougandaise ne peut pas prétendre qu'en détruisant les récoltes dans quelques villages elle réussit à affamer les assaillants. Et plus fort, cette méthode, tout en restant inefficace, expose la population civile à des souffrances gratuites pouvant occasionner une catastrophe humanitaire dans la région.

** Des enlèvements de civils*

Généralement les rebelles de la Nalu kidnappent les civils pour assurer le transport des bagages après qu'ils ont effectué des pillages dans les villages. Si certains ont la chance d'être relâchés par la suite, d'autres, par contre, plus nombreux, ne reviennent plus jamais. Des femmes et des jeunes filles sont aussi la proie des assaillants qui les emmenent dans les montagnes pour en faire des esclaves sexuelles.
L'Asadho a pu constinuer une liste, tout aussi partielle, de personnes qui furent enlevées et dont on est resté jusqu'à ce jour, sans nouvelle. (**Voir annexe 2**).



*A gauche, Mesdames Selesya, Kangavuro et Vahinyegha réfugiées avec leurs enfants à Lume après que les rebelles ougandais de la Nalu eurent enlevé et exécuté leurs maris. A droite, Mlles Kyakimwa Mbayirindi (13 ans) et Masika Kombi (12 ans). Ces demoiselles, toutes deux élèves, ont passé huit mois en captivité dans les maquiss des rebelles ougandais de la Nalu. Les maquisards, dans cette région, capturent les femmes et les jeunes filles pour les soumettre à des corvées sexuelles. Dans le cas présent, les deux victimes ont préféré éluder la question. (Photo Asadho, septembre 2000).*

## 5. Les déplacés

[6] Caritas Diocésaine, **Rapport de visite aux déplacés de Mutwanga du 30 au 31 mai 2000**, 10 juin 2000, p. 3 (nous soulignons)

**Annexe RRDC 94**

# Rapport du Groupe LOTUS

# Les conséquences de la contradiction des alliances et factions rebelles au nord-est de la RDC

# La Guerre de Kisangani

**Novembre 1999**

**(Extraits)**

Doc. 9.99/3


# GROUPE LOTUS

*ONG DES DROITS DE L'HOMME ET DE DEVELOPPEMENT*
Membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme
B.P. 505 Fax 00 873 762 014 332
KISANGANI
*R.D.C.*


## LES CONSEQUENCES DE LA CONTRACTION DES ALLIANCES ET FACTIONS REBELLES AU NORD-EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

LA GUERRE DE KISANGANI

SEPTEMBRE 1999

ii.3.2. Les pertes humaines

Dans pareilles circonstances, il est pratiquement difficile de souligner avec exactitude le bilan des personnes mortes. A en croire les sources humanitaires, 63 personnes civiles auraient succombé. Le chiffre demeure tout de même discutable dans la mesure où certains corps des civils étaient retrouvés vêtus en uniforme militaire. Aussi, d'autres corps avaient été retirés avant que les organismes spécialisés en la matière ne s'acquittassent de leur tâche. D'autres sources par contre, présentent un bilan provisoire d'au moins 100 civils tués.

# III. LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE ET LES DIFFERENTES RESPONSABILITES

Selon les observateurs, l'environnement, les circonstances, le contexte social influent fortement sur l'agir des Responsables de qui dépendent la gestion des hommes et la conduite des institutions. Les combats de 4 jours qui ont eu lieu à Kisangani sont le résultat d'un climat de malaise, d'incompréhension, de méfiance et de suspicion qui s'observait depuis des mois et qui a fini par exploser. Concomitamment, des atteintes aux droits de la personne se sont commises au cours de cette période, contrairement aux prescriptions des articles 4, 13 et 14 du Protocole II Additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatives aux garanties fondamentales de traitement des humains, de la protection de la population civile et de ses biens.

## III.1. Les atteintes observées

### III.1.1. Les irruptions dans les maisons des particuliers

- Le 24.05.99 à 23 H, 6 militaires en uniforme P.M., du camp RCD/Goma, réussissent à forcer la porte de la maison située sur la 9è avenue n°13, appartenant à M. DINGE (Mungelema). Ses biens de valeur, la valise de sa femme et un montant de 4 500 $US sont emportés. Le même jour, dans la famille NGAZUA a été victime d'une visite des éléments en uniforme militaire qui ont réussi à emporter beaucoup de biens de valeur.

  Sous prétexte de rechercher les militaires ougandais cachés par-ci par-là à Kabondo, les soldats du RCD/Goma ont organisé des perquisitions domiciliaires diurnes le mardi 17 août 99. Ce faisant, plusieurs effets des particuliers ont été emportés.

- Dans la Maison de Formation (Postulat Frères Maristes) de Mwangaza, des militaires congolais du RCD/Goma ont emporté une orgue, un magnétoscope, un poste téléviseur couleur, un montant de 2 150 $US et d'autres biens de valeur.
- M. Jean- Eric TANKUTU, domicilié sur la 1ère avenue n° 12 a perdu plusieurs biens de valeur (habits et autres accessoires).
- Appareil radio, pendule, ventilateur, mousse, jeu de casseroles et un montant de 130 $US ont été arrachés de M. Hubert LOYOLO, domicilié sur la 1ère avenue n° 15.
- Les mêmes militaires ont ravi 2 vélos et une machine à écrire à M. Faustin FATAKI, habitant la 2ème avenue n° 20.

**Annexe RRDC 95**

**Société civile Grand Nord**

**Point de vue de la Société civile du Grand Nord sur les interventions militaires de l'Ouganda en RDC**

**(Extraits)**

Doc 7.2007 / 4 a

SOCIETE CIVILE GRAND NORD
BUREAU DE COORDINATION BENI-BUTEMBO
B.P.386 BUTEMBO
NORD/KIVU – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

25/06/07

# POINT DE VUE DE LA SOCIETE CIVILE DU GRAND NORD SUR LES INTERVENTIONS MILITAIRES DE L'OUGANDA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

## I. PRESENTATION DE LA COORDINATION DU GRAND-NORD

La Société Civile du Grand Nord est formée de la société civile de Lubero et Beni couvrant une superficie de 26.484 km² avec une population évaluée à environ deux millions d'habitants.

Elle est dirigée par un bureau de Co-Coordination situé respectivement dans les villes de Butembo et de Beni. Les présidents des deux Coordinations territoriales citées ci-haut sont les co-coordinateurs de cette plate-forme.

Les lignes qui suivent expriment la vision de la population du GRAND NORD à l'égard du Gouvernement ougandais.

## II. FAITS RETROSPECTIFS DES INTERVENTIONS DE L'OUGANDA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Un regard rétrospectif révèle que l'Ouganda est intervenu à deux reprises en République Démocratique du Congo. Une première fois en 1996 avec la guerre dite de libération menée par l'AFDL, avec à la tête, Monsieur Laurent Désiré KABILA qui aboutit au départ de MOBUTU et à la prise du pouvoir par KABILA le 17 mai 1997.

Une année seulement après, soit le 2 août 1998, la même République ougandaise revient à charge cette fois avec le RCD, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, pour chasser Laurent KABILA du pouvoir.

Pour les deux guerres, l'Ouganda a pour raison avouée justifiant son intervention :
1° La sécurité de son territoire menacée par des rebelles qui auraient leur base au Congo ;
2° L'appui au peuple congolais pour instaurer la démocratie en R.D.Congo.

### II.1. **Evolution de la situation**

Quelques mois seulement après, tout en restant attaché au RCD, l'Ouganda soutient la naissance du Mouvement de Libération du Congo de Jean-Pierre BEMBA. Après les dissensions intervenues dans le RCD, l'Ouganda soutient la branche détachée soit le RCD/KISANGANI avec Monsieur WAMBA DIA WAMBA comme président et le Général KAZINI de l'UPDF comme commandant des opérations.

Pour des besoins de lucre et d'avidité du diamant, une première confrontation va opposer les armées ougandaises et rwandaises à KISANGANI. Le quartier général du RCD/KISNGANI se déplace alors jusqu'à BUNIA.

Le Général KAZINI et d'autres officiers ougandais dont le Capitaine KYAKABALE, Colonel AROCHA, Major MAWA ..., pour mieux contrôler les mines d'or de KILO-MOTO et les recettes fiscales et douanières de BENI-BUTEMBO, entretiennent les divisions de différents leaders du RCD/KISANGANI. Nous citerons à titre purement exemplatif :

- l'opposition MBUSA et BEMBA à BENI sous l'arbitrage du Colonel LIANGOMBE de l'UPDF due aux 70 % des recettes concédées par WAMBA au MLC ;
- l'opposition TIBASIMA et MBUSA respectivement Commissaire Général Adjoint et Commissaire Général qui aboutit à la gestion des recettes de la Province Orientale par TIBASIMA et celles des territoires de BENI ET LUBERO par MBUSA.
- l'opposition WAMBA et ses deux Commissaires Généraux (MBUSA et TIBASIMA).
- création du RCD/National par Roger LUMBALA à BAFWASENDE avec la bénédiction de KAZINI pour mieux contrôler les mines de diamant qui, personnellement, a dû signer des contrats d'exploitation avec des tiers, au nom de la République Démocratique du Congo.
- le putch organisé par MBUSA et TIBASIMA à BUNIA contre WAMBA où on a vu l'armée ougandaise s'opposer contre elle-même, des officiers ougandais KATUMBA, KAZINI, MAYOMBO, Colonel Edison MUZOORA, ..., prendre position selon leurs intérêts.

Sans avis même de la base, sans même concertation préalable des soi-disant leaders, les officiers ougandais dont WAPAKABULO, MAYOMBO, KATUMBA, après avoir confectionné le document constitutif, font signer leurs marionnettes congolaises, le protocole d'accord de la création du Front de libération du Congo, FLC en sigle, en janvier 2001.

### II.2. **Comportement de l'armée ougandaise en République Démocratique du Congo**

L'armée ougandaise se comporte chez nous au CONGO comme en territoire conquis. Ce sont les officiers ougandais qui contrôlent l'administration locale et la gestion des finances ; les congolais affectés à ces postes n'étant que des figurants. A titre illustratif, l'organisation des élections à BENI et BUTEMBO sous la supervision directe du Colonel ougandais LIANGOMBE ; la suspension par ce dernier de l'Administrateur de territoire de BENI, Monsieur SIKAKULIA au motif financier. Le Colonel BURUNDI de l'UPDF, par le biais du RCD/Populaire à BENI, a fait geler une note circulaire du Commissaire aux Finances pour s'emparer des recettes du trésor public en novembre-décembre 2000. Le Major MAWA de l'UPDF, en complicité avec le congolais Louis MUBINDUKILA, directeur de Cabinet de MBUSA, a assiégé pendant un mois la douane de KASINDI en décembre 2000 pour s'accaparer de toutes les recettes douanières de ce poste douanier important.

Les hommes de troupe de l'UPDF se livrent à des pillages, vols, viols, tueries, massacres et incendies des villages. Pour s'en convaincre, nous citons, à titre exemplatif, les massacres de BIAMBWE en fin mars et début avril 2001, de MANGINA en mai 2001, des tueries à MABOYA, à WATALINGA, MUTWANGA, MBINGI, KANYABAYONGA, KIRUMBA, BUTEMBO, BENI, ERINGETI, ... Les

incendies des villages à WATALINGA, KYANZABA-BINGO, BIAMBWE, KIRIMA, TIHE, KAMBAILA, KATAMBI, BUTUHE ...,les réquisitions forcées des véhicules des civils à Beni et Butembo. Complicité dans le trafic des matières premières, fraude du café, bois, papaïne ... Dans tous les cas, les militaires de l'UPDF opèrent avec la complicité des militaires rebelles congolais.

### II.3. **Comportements des leaders rebelles congolais**

Les leaders congolais, tous présentent des attitudes non patriotiques et gèrent plus leur quotidien que l'avenir de toute la population sous leur contrôle. Leur préoccupation majeure est de s'enrichir. A titre exemplatif, les cadres du mouvement nommés à la tête de entreprises para-étatiques vivent en petits princes au prix des sacrifices payés par des agents impayés. Pour mieux détruire ces entreprises, le FLC a signé une instruction de verser à titre d'effort de guerre 40 % de ses réalisations en lieu et place de 23 %. Et les 60 % sont gérés par les fameuses directions générales et les services concernés. Pour se maintenir au pouvoir ou pour le conquérir, ils recourent aux différents officiers ougandais dont ils rachètent le soutien par des sommes colossales. Pendant ce temps, ils oublient de payer le salaire des fonctionnaires, des militaires, de s'occuper du social, des infrastructures routières, ... Aucun d'eux n'a jamais présenté un projet de société à la population. Au contraire, cette dernière assiste impuissamment à des accords conclu par-ci par-là sans la consulter au préalable. Malheureusement, des accords que les signataires à chaque fois foulent aux pieds. A titre d'exemples :

- La population n'a jamais été consultée pour créer cette rébellion et dans laquelle elle ne se reconnaît pas.
- Le protocole d'accord signé entre WAMBA dia WAMBA et BEMBA sur le partage des recettes du Trésor public à raison de 70 % pour le MLC et 30 % pour le RCD/Kisangani.
- Le protocole d'accord signé entre le leader du RCD/Kisangani à Kampala sous la supervision de la Tanzanie et du Mozambique et qui a accouché de la tentative de putch de Bunia contre Wamba.
- Les accords de la Table Ronde entre les FAP/May-May et le FLC/Bemba en présence de l'UPDF.
- Le congrès du RCD-ML actuellement tenu à Bunia sous la présidence de TIBASIMA et de LUMBALA visant à exclure les autres leaders de ce mouvement avec la bénédiction de Jean-Pierre BEMBA.

## III. LES CONSEQUENCDES DE L'INTERVENTION DE L'OUGANDA EN R.D.C.

### III.1. **Sur le plan sécuritaire**

La présence de l'armée ougandaise a entraîné la multiplication des bandes armées (ex-FAZ et ex-FAC en brousse), des milices May-May qui naissent parce que prétendant combattre l'occupation étrangère. On observe en outre la multiplication des opérations des rebelles ougandais vers notre territoire poursuivant l'armée ougandaise. Des crimes inexistant dans notre pays ont élu domicile :

**Annexe RRDC 96**

**Société Civile Grand Nord**

**Cri d'alarme à l'attention du responsable de la MONUC**

**à Kinshasa / RDC**

**Juin 2001**

***L'Observatoire de l'Afrique centrale***
*Volume 4, numéro 24 du 11 au 17 juin 2001*
Courriel : pbigras@obsac.co




Observatoire de l'Afrique centrale, 15 juin 2001

SOCIETE CIVILE GRAND NORD

BUREAU DE COORDINATION BENI-BUTEMBO

B.P.386 BUTEMBO

NORD/KIVU – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CRI D'ALARME A L'ATTENTION DU RESPONSABLE

DE LA MONUC A KINSHASA / R.D.C.

La situation au Grand-Nord en Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo, notamment les territoires de Lubero et de Beni, sur les violations des droits de l'homme, est vraiment catastrophique. Voici des exemples concrets :

a.Du 28 mars au 9 avril 2001 : réquisition forcée des véhicules civils de Butembo par des militaires Ougandais de l'UPDF et Congolais du FLC, puis descente de ceux-ci sur Manguredjipa situé à 92 km à l'Ouest de Butembo. Objectif : récupérer 4000 à 5000 kg de coltan stockés dans des carrières à Manguredjipa, minerai qu'on n'arrivait pas à acheminer jusqu'à Butembo à cause de la présence des May-May dans le milieu. Cette descente forcée a occasionné des affrontements avec les May-May sur cet axe Butembo-Manguredjipa. Bilan :

193 maisons incendiées dont 123 à Biambwe (62 km de Butembo), 22 à Kirima (32 km), 12 à Tihe (25 km), 6 à Kambaila (20 km) et 30 à Katambi (15 km).

Plusieurs personnes tuées dont certaines enterrées dans des fosses communes à Biambwe (deux fosses déjà identifiées).

Presque la quasi totalité des maisons restées à Biambwe ont eu leurs portes défoncées avec tous les biens, soit emportés, soit brûlés. Même l'église catholique de Biambwe n'a pas été épargnée.

a.Des affrontements armés avec les May-May à Mbingi-Bunyatenge en date du 21 avril 2001, cités situées à 117 km et plus au Sud-Ouest de Butembo. Dès lors, les prêtres de la paroisse de Mbingi restent réfugiés à la Procure de Butembo et un d'eux, Monsieur l'Abbé KAMABU, a dû être récupéré d'entre les mains des militaires du FLC moyennant une rançon de 300 $US. L'armée a fait la véritable chasse à l'homme. On déplore de nombreuses victimes et la population reste dispersée dans la brousse. Même le Chef de Collectivité est pourchassé sous prétexte que les May-May sont des fils de la contrée.

b.Un pillage diurne par huit militaires dont un officier ougandais et sept du FLC à Butembo à 12h00 temps universel, le jeudi 19 avril 2001, dans un magasin très fréquenté de la place (magasin MAGATESO-KABED). Bilan : soixante mille dollars américains emportés, deux personnes blessées par balle, panique généralisée en plein marché et en ville puis perte de beaucoup de biens.

c.Des tirs à balle réelle, le mardi 24 avril 2001 à 16h00 temps universel à Musienene situé à 20 km au Sud de Butembo. Tirs inexplicables sans aucun affrontement par des militaires qui se rendaient à Lubero situé à 45 km au Sud de Butembo. Bilan : une personne tuée par balle et deux blessés graves avec omoplates déplacés.

d.Le 25 avril 2001 à Butembo, ville peuplée de plus de 400.000 habitants, à 8h00 temps universel et 10h00 heure locale, pendant les pleines activités journalières (scolaires, commerciales, …), il y a eu déploiement des militaires en plein centre-ville puis des tirs qui ont occasionné la dispersion précipitée des personnes et vol des biens de la population suite à la panique, traumatisme des élèves pendant les cours et leur dispersion forcée, traumatisme des parents d'élèves … Bilan humain : sept personnes tuées par balles dont quatre élèves en uniforme scolaire et portant leurs cartables.

e.Depuis dimanche 29 avril 2001 jusqu'à ce jour : au Sud du territoire de Lubero, particulièrement dans les centres de Kirumba, Kayna, Miriki, Kaseghe, Mighovwe, Kitsombiro, Alimbongo, Mambasa…, l'armée du FLC sème la terreur suivie des pillages, tueries, arrestations arbitraires, de telle sorte que certains villages sont devenus déserts. Le déplacement massif des populations condamnées à passer la nuit à la belle étoile en cette période de pluies et dans la région la plus froide du Congo pose un problème humanitaire très grave.

f.Lundi, 21/05/2001 : au chef-lieu du territoire de Lubero, 8 combattants May-May se rendent pour intégrer l'armée régulière. Au cours des négociations au bureau du commandant, selon les recommandations de la Table Ronde FAP/FLC, celui-ci ordonne qu'on les fusille tous.

g.Samedi 2/6/2001 : une colonne de 12 véhicules pleins des militaires du FLC quittent Beni pour le Sud (Kanyabayonga). Arrivés à Mambasa, ils tirent subitement et tous les villageois qui voulaient se sauver ont été

abattus. Le vétérinaire Marie-Jules KAFWATA (neveu de Ndamukulu C/° Secrétariat de l'ITAV) est parmi les victimes.

h.Les cités de Mangina et Bingo à 20-35 km de Beni vers l'Ouest sont, depuis le début du mois de mai, le théâtre d'affrontements entre May-May et militaires, entraînant la dispersion de la paisible population dans la brousse. Dans les centres de Mangina, Kyanzaba, Bingo …, le pillage a été systématique au point qu'à la relève de ces militaires pilleurs, le peuple était complètement sinistré. L'absence d'organisations humanitaires dans la région pose des problèmes graves de survie à cette population. La région reste très fortement militarisée et le peuple n'a pas la possibilité de rentrer à la maison de peur d'être massacré. Le bilan exact en pertes humaines reste inconnu.

i.- Vendredi 1er/06/2001 : Le chef de ressort des contributions à Butembo et son adjoint (RUKWATA et BONANE) sont convoqués à Beni par mandat d'arrêt et leurs résidences sont encerclées par des militaires. Ils n'auront la vie sauve que par la fuite par la petite porte. Au lieu que le responsable des finances, Monsieur MWAMBA, puisse procéder par le voie administrative, il use de la force pour semer la terreur, surtout que les familles vivent souvent des moments difficiles au cours de telles circonstances. Il en est de même du maire suspendu de Butembo, MALEKANI SAGHASA qui avait aussi été arrêté manu militari le 1er mai 2001, alors qu'il revenait de la messe à la Cathédrale de Butembo à l'occasion de la fête internationale des travailleurs. Il a dû faire trois jours à la prison de Butembo. Le ministre de la défense du FLC, le commandant KIBONGE, interviendra le même jour à la radio que faute d'avoir obtempéré à une décision administrative, il a dû être arrêté de la sorte.

- Samedi 9/6/2001 : L'Administrateur de territoire de Lubero, Monsieur PALUKU KAHONGYA Julien, est aussi arrêté manu militari à Lubero au cours d'une réunion qu'il présidait lui-même. Tous ses adjoints et les chefs coutumiers qui assistaient à cette réunion quittent le chef-lieu du territoire en débandade et le pauvre Administrateur sera coffré dans les cachots souterrains de Rughenda en attendant qu'il soit acheminé à Beni.

j.- 26/05/2001 : Irruption de 5 militaires dans la parcelle du professeur KAHONGYA à 19h00 au quartier Mukuna. Ceux-ci exigent 10.000 $US, faute de quoi toute la famille sera massacrée. La maman LEA, journaliste à la Radio-Butembo, se démène pour démontrer à ces agresseurs que la famille n'est pas à mesure de trouver de l'argent, raison pour laquelle ils se sont vus tous tabassés à la crosse de fusil.

- Dans la nuit du samedi 2/6/2001 : en commune de Bulengera dans le quartier Mukuna, le pharmacien MUHINDO MAHANA et sa vendeuse KATINA Espérance sont enlevés à 19h00 par des hommes en uniforme. Leurs corps ont été retrouvés à Bunyuka à 17 km de Butembo : quelle horreur !

k.Nuit du 6-7/6/2001 : Monsieur MORMOR (opérateur économique de la place) est enlevé par des inconnus. Quelles pratiques d'intimidation de la population dans les villes de Beni et de Butembo où les citoyens espèrent déjà à la fin de la guerre !

Dimanche 10/6/2001 : Monsieur BILOKO, secrétaire exécutif du réseau WIMA, est enlevé par des hommes qui se disent May-May, tout simplement parce qu'ils l'ont croisé sur leur passage à partir de 15 heures. Sa seule chance est que ses ravisseurs étaient plus intéressés à prendre la bière. Après qu'ils l'aient fortement menacé, ils lui exigeront l'argent pour être relâché. Ce n'est qu'à 21h00 qu'il a pu recouvrer la liberté.

l.Du lundi 4/6 au vendredi 8/6/2001 : la ville de Beni est dans une insécurité indescriptible car les troupes du FLC s'opposent à une faction dissidente proche de MBUSA NYAMWISI. De ces affrontements, plusieurs civils périssent et même les militaires ne sont pas épargnés. Deux agents du restaurant de Monsieur KAMBALE au quartier Matonge, un élève finaliste de l'IPP (Institut Professionnel de Paida), fils de l'agent de la SOCONOKI à Mupanda, un jeune garçon de 13 ans voisin de l'agent de la SOCONOKI, … ont été tués. Le commandant PEPIN du FLC est tombé sous les coups et a été enterré mercredi 6/6/2001 à Bunia. Certaines sources parlent déjà de plus de 78 morts ainsi que de plusieurs blessés. Les parties belligérantes ne font que proférer des menaces continuelles. La population est prise en tenailles s'il n'y a pas une force d'interposition neutre. Ici nous pensons aux observateurs de l'ONU qui peuvent faire des rapports objectifs sur la situation.

m.Nuit du 2 au 3/6/2001 : Evasion de 116 prisonniers de la prison centrale de Butembo dont certains prévenus sont impliqués dans le meurtre de l'Honorable LUMBULUMBU, dossier en instruction au Tribunal de Grande Instance de Butembo.

Nuit du vendredi 8/6/2001 : 16 détenus au cachot de la Commune Kimemi sont libérés de force par des hommes en armes pour une destination inconnue.

Lundi 11/6/2001 : Une autre évasion au cachot de la Commune Kimemi où 19 prévenus sont emportés de force par des inconnus, et cela pendant la journée.

Parmi tous ces évadés, il y a des voleurs à mains armées, des inciviques, … qui, aujourd'hui, se retrouvent dans la population et sont ainsi capables de commettre d'autres forfaits. L'Administration publique censée nous sécuriser n'a rien à dire car les responsables militaires, se méfiant d'elle, sont incapables de lui prêter main forte par leurs différentes dissensions.

o) Enfin, un phénomène nouveau nous inquiète. C'est le recours à la prise d'otages par les milices May-May comme moyen de pression politique et de recouvrement forcé pour leurs activités militaires. Au moment où nous envoyons cette dépêche, vingt-six personnes de l'entreprise d'exploitation du bois située à Mangina à 86 km au Nord de Butembo, sont prises en otages depuis le 16/5/2001, dont vingt-quatre Thaïlandais, un Suédois et un Kenyan. Deux d'entre eux (Thaïlandais) viennent d'être libérés en date du 12/06/2001.

Eu égard à ce qui précède, nous voulons que les observateurs de la MONUC viennent s'installer chez nous, à Kasindi, à Beni, à Butembo et à Kanyabayonga pour nous aider à mettre fin à ces exactions car nous croyons que leur présence pourra freiner les actes barbares de l'armée du FLC et ses alliés Ougandais, tout en mettant fin à l'arbitraire et l'anarchie qui règnent dans la région et qui sont à la base de la prolifération des milices May-May.

Nous craignons l'embrasement de toute la région, raison pour laquelle nous en appelons à l'intervention de la MONUC.

Fait à Butembo, le 13 juin 2001.

Les signataires :

1.Bureau de Coordination de la Société Civile :

Roger NZAMA KILUNDO Mme KASIVIKA KAHINDO

Coordinateur. Secrétaire.

2.Commission Justice et Paix/Diocèse de Butembo-Beni :

WABUNGA SINGA

Président.

3.Groupe des Associations de défense des Droits de l'homme et de Paix (GADHOP) :

KAMBERE KAYITAMBYA Godefroid

Président.

4.Syndicat de défense des intérêts paysans (SYDIP) :

VAHAMWITI MUKESYAYIRA

Secrétaire Général .

5.Réseau WIMA (Watu Imana kwa Maendeleo katika Amani) :

François BILOKO

Secrétaire Exécutif.

6.Réseau COBELU (Collectif des ONGD Beni-Lubero) :

Mme SAMBO MULIWAVYO

Présidente.

7.UWAKI/NORD-KIVU (Umoja wa Wamama Wakulima wa Kivu ya Kaskazini) :

Mme SOKI MWIRA Marie

Secrétaire Exécutive a.i.

**Annexe RRDC 97**

# Rapport de Solidarité pour la Promotion sociale et la Paix

# (SOPROP)

# Situation des droits de l'homme dans la ville de Goma

# (Extraits)

Solidarité pour la Promotion sociale et la Paix

" SOPROP "



## 1.SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA VILLE DE GOMA

### 1.1.SITUATION GENERALE

La ville de Goma, chef – lieu de la province du Nord – Kivu et grand centre touristique de la RDC ( République Démocratique du Congo ) est actuellement plongée dans une situation caractérisée par le non respect des droits humains. Cette situation est plus liée aux deux guerres dites de libération qui se sont succédées dans le pays ; citons celle de l'AFDL ( Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo ) 1996 – 1997 dont le leader fut le feu Laurent Désiré Kabila et celle du RCD ( Rassemblement Congolais pour la Démocratie ) du 02/08/1998 sous le commandement clandestin du gouvernement Rwandais de Monsieur Paul Kagame.

Après analyse et étude des cas des violations des droits de l'homme dans la ville de Goma, nous avons trouvé que grand nombre des violations sont commises soit directement par les autorités du RCD, soit par des éléments de son armée. Plusieurs autres cas des violations des droits de l'homme perpétrés par des personnes non identifiées se font toujours enregistrés par – ci par – là dans la ville de Goma. Cette situation s'explique plus par le fait que les militaires restent impayés et aussi par le fait qu'ils sont incontrôlés. Cela favorise le trafic d'armes à feu qui est à la base des plusieurs sortes des violations, nous citons : le vol à mains armées, les tueries, viols, la soumission à la torture ...

Dans la nuit du 23/08/ au 24/08/2001, un groupe d'hommes armés de fusils et machettes, habillés en tenue militaire, parlant Kinyarwanda et un peu de Swahili ont attaqué le village de Mugunga situé dans la commune urbaine de Karisimbi à une douzaine de kilomètres de la ville de Goma où plusieurs voyageurs passaient cette nuit dans ce village après que leur véhicule ait tombé en panne. C'est chez Madame Furaha Jacky (habitant du village) que plusieurs de ces voyageurs s'étaient réfugié pour voir s'ils pouvaient y trouver quelques chose à mettre sous la dent et du feu pour se chauffer.

Rencontrés à l'extérieur par lesdits hommes armés, les paisibles voyageurs seront dépouillés de tout leurs bagages et argent avant l'exécution de 2 d'entre eux, tués par balles. Voulant savoir ce qui se passait dans sa parcelle, Madame Furaha sortira de la maison. D'un coup, elle reçut trois coups de balles, l'une traversa son sein gauche, la deuxième fractura l'avant – bras gauche et la dernière brisa l'humérus gauche.

Plusieurs personnes parmi les voyageurs ont été blessées par balles, citons :

Monsieur Nsabiyera Nzabo, 26 ans d'âge, Congolais originaire de la province du Nord – Kivu. Il reçut un coup de balle à l'avant – bras droit. Le 24/08/2001, il a été conduit jusqu'au Centre Psycho – Médical pour la Réhabilitation des Victimes de la torture (CPMRVT), un centre de l'ONG SOPROP où il a bénéficié d'une aide médicale et alimentaire.

Monsieur Semahoro Habimana, 28 ans d'âge, nationalité congolaise et originaire de la province du Nord – Kivu. Avait été blessé par machette au biceps gauche. Il a été accueilli au CPMRVT où il a eu accès aux soins médicaux et à l'assistance alimentaire.

Nikobasanzwe, 32 ans d'âge, originaire de la province du Nord – Kivu / RDC a été blessé par coup de balle au bras droit.

Dans la nuit du 24/08/ au 25/08/2001, le quartier Lac – vert, cellule Bulengo, commune de Karisimbi a été attaqué par un groupe d'Interahamwe armés. Plusieurs biens de la population ont été emportés par ces derniers après avoir procédé à l'exécution de 2 habitants de ce quartier dont les noms suivent :

Fandiri Lambagira, une quarantaine d'années, il est polygame et père de 5 enfants.

Monsieur Rajabu Kaitenga, 24 ans d'âge. Il est aussi polygame et père de 2 enfants.

**NB :** Signalons qu'aucun cas de blessé n'a été enregistré lors de cette attaque, seulement le pillage des biens et l'exécution de 2 personnes citées.

Le domicile de Monsieur Kasereka Kombi, résidant au quartier Katoy, avenue Rwenzori, commune de Karisimbi, marié

SOPROP ( Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix ) pense qu'ils devront répondre de leurs actes car justice doit être rendu au peuple congolais, cela mettant fin à l'impunité.

B. ANALYSE DES CAS

Ces cas vont nous servir d'analyse de la situation et de piste pour d'autres chercheurs qui s'intéresseraient à la chose ; ils n'épuisent pas la grande liste des violations qui ont été commises et sont encore commises au Nord – Kivu.

Depuis l'arrivée de l'AFDL et du RCD, presque tous les villages du territoire de Masisi habités par l'ethnie Hunde ont été bombardés et brûlés par les éléments l'APR (Armée Patriotique Rwandaise). Cette situation s'est aussi répercuté sur le territoire de Walikale. Le motif avancé était que, ces villages abritaient les Mai Mai (miliciens autochtones qui se disent immortels même au coup d'une balle). Plusieurs civils ont été tués et d'autres ont fui dans la forêt où ils vivent actuellement comme des singes ( voir rapport SOPROP et d'autres organisations depuis 1997 ). Beaucoup de femmes et d'enfants sont morts de froid et de mauvaises conditions de vie. Ceci viole la législation internationale en matière du droit humanitaire et droits humains qui dispose que les civils non armés doivent être traités avec humanité dans un contexte de guerre.

Le 10/07/2000 à 20 heures 30', massacre des rescapés venus de Masisi dans un camps à Sake ( cité située à 27 kilomètres de la ville de Goma ) par des hommes armés alors que la cité est entourée des positions militaires des soldats de l'APR. Selon des témoins, ces derniers seraient auteurs de ce crime.

Le 23/11/1999 : massacre de 17 personnes par l'APR dans les villages suivants : Ngenge, Kangati et Kalikiu ( voir rapports déjà publiés par SOPROP ).

Le 08/11/2000 : plusieurs civils seront tués par l'APR après affrontement avec les miliciens Mai Mai à Kibati ;

Août 1998 : Massacre des marchands de Mitumbala à Sake par des militaires du RCD.

Le 17/10/1999 : massacre de plusieurs civils au marché de Remeka ( groupement Ufamandu I ) par les militaires du RCD en position à Kamuobe.

Le 04/05/2001 : 1998 : massacre de plusieurs personnes et incendie de plus de 80 maisons à Rubaya par les militaires rwandais sous l'AFDL.

Le 25/02/1999 : massacre de 36 personnes à Lukweti par les soldats de l'APR

Ect.

Tous ces massacres n'ont jamais fait objet d'une enquête pourtant réclamée par la population. Pourquoi cela ?

La plupart des massacres ont été commis par l'APR au temps de l'AFDL comme au temps du RCD. La responsabilité se partage entre l'APR et les autorités politico- militaires de ce mouvement. Les massacres commis par les milices seraient aussi à leur charge parce qu'ils ne fournissent aucun effort pour les anéantir. Bien au contraire, ils font avec elles des alliances pour tel ou tel autre intérêt politique. Cette population civile massacrée ne présentait aucun signe d'homme prenant part aux hostilités.

**NB :** Liste des villages déjà brûlés dans le territoire de Masisi depuis l'arrivée de l'AFDL ( voir rapport monitoring avril – août 2001 publié par SOPROP).

Massacres dans les territoires de Beni et Lubero

En date du 08/09/2000 à Butuhe, village Kikele à 12 kilomètres de Butembo, les militaires Ougandais de l'UPDF arrivent dans ce village vers 14 heures et ouvrent le feu sur une foule réunie pour une cérémonie de mariage. Ils vont par après prétexter que par leur allure, ces villageois étaient des Mai Mai et qu'ils tenaient des réunions subversives.

Voici la liste des victimes de l'affreux besogne :

Kambale Kambile Muhita ;

Christian Ngunza ;

Katembo Ngunza ;

Kasereka Ngunza ;

Kambale Kamusi ;

Déodatus Maghulu ( catéchiste de l'église catholique de Butuhe, celui qui célébrait le mariage ) ;

Jean Pierre Mastajabu ;

Mademoiselle Stéphanie ;

**Annexe RRDC 98**

**Réseau Européen Congo (REC)**

**REC-info n° 5/2001**

Secrétariat **Réseau Européen Congo** (REC)
c/o 11.11.11. Vlasfabriekstraat 11 (Rue de la Linière), 1060 BRUXELLES. Belgique.

T. 32-2-536.11.38 - GSM: 0479-275023 // Fax: 32-2-536.19.06.
E-mail: rec@11.be

# REC-info n° 5 / 2001

( 23 MAI 2001 )

*Sommaire*

Politique - Economie et social - Vie dans les régions - Relations extérieures - Vie et position de la Société Civile - Documents -

** Ce bulletin est élaboré pour mettre à la disposition des membres du REC certaines informations en rapport avec la situation politico-militaire et socio-économique qu'on ne retrouve pas dans les médias habituels, ainsi qu'en rapport avec le travail de la société civile.*

** Le contenu du bulletin dépend en grande partie des informations que les membres du REC, leur partenaires congolais et autres intéressés veulent bien transmettre au secrétariat du REC. D'où un appel pressant pour **qu'on communique des informations intéressantes écrites, y compris et surtout des régions** .*

** En ce qui concerne les sources, elles sont mentionnées là où il n'y a aucun problème pour la sécurité des informants.*

( Rappel: Le matériel contenu dans ce bulletin peut ne pas refléter les points de vue du REC. Celui-ci n'accepte aucune responsabilité sur la précision des sources originales. Devant la nécessité de vous tenir rapidement informés, le secrétariat prend le parti de n'être pas toujours en mesure de vérifier ces informations, et ne saurait être tenu responsable d'erreurs factuelles. ).

## SOMMAIRE

**Le gouvernement et l'Etat: politique**

- 1. Pas de processus démocratique sous occupation étrangère/ conférence droits de l'homme reportée/ UFAD
- 2. Dialogue intercongolais: Masire rencontre parties

**Economie - social**

- 3. Le FMI en RDC/ instabilité du FC/ nouveau code minier
- 4. Lutte contre la corruption aux Contributions/ libéralisation des produits pétroliers? Banques sud-africaines aident
- 5. Grumes contre électricité/ Siemens va réhabiliter secteur électrique/ RDC sans communication satellite .
- 6. Malaria cause 200.000 morts par an / la guerre cause plus de 2,5 millions de morts à l'Est de la RDC

**La vie et l'organisation de la société dans les provinces**

- 7. Bas-Congo: un millier de camions bloqués sur la route Matadi - Kinshasa
- 8. Kinshasa: voleurs pendus/ poussière de bois remplace braises et électricité
- 9. Equateur: MONUC
- 10. Kasaï Occidental: Kananga, sans eau ni électricité, accueille Casques bleus/ forum économique
- 11. Kasaï Oriental: kwashiorkor à Kabinda / libre circulation à Lubao, Sankuru et Lusambo
- 12. Katanga: conflit meurtrier au Nord-Katanga/ la vie à Nyunzu assiégé/ cri d'alarme du PAM et OCHA
- 13. Province Orientale: appel du clergé de Bunja/ Banalia plaque tournante du pillage
- 14. Maniema: concentration troupes rwandaises près des mines de coltan à Pangi et Lubutu
- 15. Nord-Kivu (FLC): Ougandais pillent, brûlent et tuent pour le coltan/ tensions et combats FLC - MM
- 16. Nord-Kivu (RCD): libéralisation coltan/ redéploiement militaires rwandais de Pweto au Masisis et Walikale
- 17. Sud-Kivu: plusieurs milliers de nouveaux militaires au Kivu tuent et brûlent/ attaques burundaises/ tentative d'incidents ethniques/ coltan vide réserve naturelle/ formation politico-militaire visant annexion ou sécession /

**Interventions externes en RDC et relations avec l'extérieur**

- 18. Rapport NU sur pillage en RDC - réaction de l'Union européenne
- 19. Déploiement de la MONUC/ mission du Conseil de Sécurité en Afrique centrale
- 20. UE constate 'progrès' en RDC et libére aide humanitaire et aide au développement
- 21. J. Kabila en Allemagne/ Belgique proposera à l'UE plan de développement intégré pour les Grands Lacs

**Vie et positions de la société civile**

- 22. VSV: dégadation situation sécuritaire à Kinshasa/ gouvernement ré-ouvre bureaux Asadho
- 23. Comité pour la Paix à Kisangani organise participaation population au Dialogue congolais
- 24. REC-CCAC: l' UE encourage la geurre en RDC/ Broederlijk Delen demande embargo sur produits pillés

Bas-Congo - Kinshasa - Equateur - Kasaï Occidental - Kasaï Oriental - Katanga - Province Orientale - Maniema - Nord-Kivu - Sud-Kivu

## Province Orientale

13. Le 21/4, le clergé de Bunia a lancé un appel pathétique à la "cessation immédiate des violences sanglantes" qui sévissent en Ituri entre les "frères" Lendu et Hemu. Les abbés du diocèse, réunis en assemblée générale autour de Mgr Léonard Dhejju, les 18-21/4, à la paroisse de Nyakasanza pour "réfléchir" sur les événements qui endeuillent l'Ituri, ont déploré les "pertes énormes en vies humaines et en biens matériels" ainsi que les conséquences "horribles" pour les survivants tant au niveau physique, psychologique, moral, économique que religieuse et dans les relations humaines. Après un hommage à tous les efforts de paix déjà déployés, les prêtres ont vivement condamné les massacres de vies humaines, les destructions matérielles et les complicités qui favorisent la haine, les violences et le culte de la tribu. Le clergé a demandé au "pouvoir en place" en Ituri (FLC-soutenu par l'Ouganda), de "restaurer et maintenir l'ordre public, rendre justice à toute personne lésée et de réhabiliter les personnes déplacées dans leurs conditions de vie normales". (APA 11/05/01. Voir aussi le doc. 5.2001/ 7e)

La ville de Banalia, dans le territoire de Bafwasende, constitue la plaque tournante de l'exploitation illicite des ressources minières de la RDC par l'armée ougandaise, selon des témoignages recueillis à travers la province. Les pierres précieuses sont acheminées directement de Banalia (au Nord de Kisangani) à Buta (Nord-Ouest), où les "colis" sont chargés à bord d'hélicoptères à destination de Kampala. Il en est de même d'autres minerais tel que le "coltan" que les négociants congolais ne peuvent pas faire sortir de Bunia sans autorisation préalable de l'autoritaire militaire locale de l'armée ougandaise. Selon un négociant congolais, les Ougandais qui disposent d'équipements et d'avions sont privilégiés par rapport aux autochtones qui, souvent, sont obligés de leur vendre leur produit à bas prix. (APA 11/05/01)

Bas-Congo - Kinshasa - Equateur - Kasaï Occidental - Kasaï Oriental - Katanga - Province Orientale - Maniema - Nord-Kivu - Sud-Kivu

## Maniema

14. Dans le Maniema, le Rwanda concentre ses troupes à Pangi et à Lubutu, domaines réservés des officiers de l'APR qui y surveillent les mines de coltan, d'or et de diamant. (sources locales 16/05/01)

Bas-Congo - Kinshasa - Equateur - Kasaï Occidental - Kasaï Oriental - Katanga - Province Orientale - Maniema - Nord-Kivu - Sud-Kivu

## Nord-Kivu

15. Cinq personnalités du FLC soutenu par l'Ouganda ont été prises en otage le 5/5 par les FAP/ Mayi Mayi qui les détiennent à leur quartier général dans la zone de Beni Butembo. Ils ont été capturés alors qu'elles s'étaient rendues auprès des Mayi Mayi pour négocier les conditions de l'insertion de ces derniers au sein des forces du FLC de Jean-Pierre Bemba, conformément à un accord de paix signé à Butembo avec des représentants des Mayi Mayi. D'après la "VOA", les guerriers "Mayi Mayi" refuseraient d'être rassemblés dans des camps où le FLC envisagerait de leur dispenser une formation militaire alors que certains Mayi Mayi sont toujours incarcérés à Beni. (APA 09/05/01)

Depuis le 20/03, les militaires ougandais et leurs collaborateurs congolais du FLC se livrent systématiquement au pillage et au massacre des populations civiles, spécialement à Musienene, Bunyuka et Biambwe sur l'axe Manguredjipa situé à 120 km de Beni, quartier general du FLC.

Le 28/03, 14 camionnettes requisitionnées à Butembo sont chargées de militaires et prennent la direction de Manguredjipa. Sur la route, plusieurs exactions sont commises contre les civils. De nombreux cadavres d'enfants, de jeunes, de femmes et de vieillards jonchaient le sol entre les km 15 et 53.

C'est à 15 km de Butembo qu'il y a eu le premier affrontement avec les FAP/Mayi-Mayi. Ces derniers y ont erigé une barricade par la coupe d'arbres sur la route. Pour rouvrir la piste, les militaires ont forcé les hommes des villages environnants (environ 150 personnes) à faire ce travail. Les personnes qui se sont enfermées dans leurs maisons sur la route Butembo-Biambwe ont vu leurs portes forcées par les militaires qui les ont ensuite massacrées tout en brûlant leurs maisons. Après deux affrontements avec les Mayi-Mayi venus de Vurondo (leur Quartier Général), ces militaires se sont déchaînés sur tout et ont brûlé 3 quartiers de Biambwe : Musenge, Kaghumo, Nipe (200 maisons), en guise de représailles.

Le 10/4, des troupes de l'UPDF se sont rendues à Biambwe et déjà à 30 km de Butembo, ils ont brûlé tout le village de Kirima. Le 11/4, ceux qui sévissaient à Biambwe ont commencé à rebrousser chemin en se servant des civils comme bouclier humain pour tenter de regagner Butembo après avoir commis des crimes atroces.

Depuis le 9/4 à 7 h, les affrontements ont eu lieu entre les militaires ougandais et les FAP/Mayi-Mayi à Mbingi et Bunyatenge, situés à 170 km de Beni au sud du territoire de Lubero. D'après les témoignages, 30 militaires ougandais accompagnés de 120 militaires congolais, ont tué 3 Mayi-Mayi non armés. Ils ont capturé 6 autres qu'ils ont amenés à Lubero dans le but de les enrôler de force dans leur centre de formation en voie de création.

A Musienene, outre le pillage systématique du village (avec un mort), perpétré le jour même de la conclusion des accords FLC/Mayi-Mayi, le village est de nouveau endeuillé à cause de 2 jeunes hommes tués par les agresseurs.

A Bunyuka, dans la soirée du 11 au 12/04, 4 prêtres de la paroisse (diocèse de Beni-Butembo) ont été attaqués par 4 Ougandais en tenue militaire et armés de mitraillettes. Intimidés et couchés par terre, deux d'entre les militaires ont conduit brutalement le curé dans sa chambre et lui ont réclamé 8 000 $. N'ayant pas trouvé ces dollars, ils ont pris l'argent de la collecte, pillé le micro et l'amplificateur de l'église ainsi que les effets personnels des prêtres. Après les avoir gifles, frappes, maltraites, tortures, ils ont fait passer le couteau à deux reprises sur la gorge du curé. Ils ont ensuite enfermé les prêtres avec leur sentinelle dans leurs toilettes avant de s'enfuir. Dans leurs menaces, ils répétaient sans cesse qu'ils doivent se venger sur les prêtres car ceux-ci sont les premiers à exiger leur retour en Ouganda.

A Manguredjipa, le colonel ougandais Burundi et les hommes de Bemba cherchent à récupérer 4 000 kg de coltan, comme de Mbingi-Bunyatenge où les militaires ont installé un comptoir d'achat des matières précieuses. Raison pour laquelle, au lieu de se retirer du territoire congolais, les militaires ougandais s'enfoncent à l'intérieur de la RDC contrairement à leurs engagements. D'ailleurs, la cartographie des lieux des tensions et des combats correspond à la forte concentration des richesses minieres (coltan, or, bois precieux).

Visiblement, les atermoiements de Bemba vis-a-vis des négociations inter-congolaises et du désengagement des lignes de front sont liés à la recherche de son enrichissement rapide et de la cupidité de ses parrains, officiers ougandais, et de la politique du ventre de ses ministres opportunistes dont le vagabondage agace le peuple. Pendant que Bemba prétend ne pas se désengager des lignes de front en Equateur pour la protection de la population, au Nord-Kivu il est en train de la faire massacrer pour des intérêts égoistes.

Nous apprenons en même temps que Jacques Monsieur, trafiquant international d'armes, se trouverait à l'hôtel Beni, près du Quartier général du FLC pour négocier des intérêts miniers en échange d'armes. Il y a un mandat d'arrêt dans le dossier de vente d'armes au Congo-Brazzaville. (sources locales 14/04/01)

❑ L'armée ougandaise a pillé la localité de Bunzi à 15 Km de Beni, au cours de la nuit du 7 au 8/5. (Misna 08/05/01)

Au même moment, le ministre ougandais des Affaires étrangères, M. Eriya Kategaya, a déclaré au journal New Vision de Kampala que l'Ouganda va retirer ses troupes de la RDC.

Une importante personnalité de la société civile ougandaise qui a requis l'anonymat, a commenté les propos du ministre en disant qu'il faut être prudent. "Les intérêts en jeu au Nord-Est de la Rdc sont d'une telle importance qu'ils ne peuvent pas être liquidés du jour au lendemain par le Gouvernement ougandais". (Le Palmarès, 09/05/01)

■16. Le RCD-Goma a annoncé la libéralisation de l'achat et de l'exportation du coltan dans les territoires qu'ils controle. Le 5/04, le RCD avait officiellement annoncé le retrait à la SOMIGL, créée en novembre 2000, de son monopole d'exportation du coltan. Quiconque remplit les conditions suivantes peut désormais exporter le coltan: être agréé par le Département des mines, payer une redevance annuelle de 40.000 USD, et enfin payer une taxe à l'exportation qui s'élève à 6 dollars par kg de coltan. La SOMIGL, qui devait payer un million de dollars mensuel au mouvement rebelle pour ce monopole et s'était engagée à acheter jusqu'à 100 tonnes de coltan par mois aux exploitants locaux, n'était parvenue à acheter et à exporter que 27 tonnes il y a 2 mois et 19 tonnes seulement le mois dernier, essentiellement en raison de la fraude qui touche ce secteur. A part les mineurs et les négociants qui doivent être congolais et détenir une carte ad hoc, toute personne qui remplit les conditions peut ouvrir un comptoir d'achat et d'exportation du coltan, qu'il soit Libanais, Ougandais, Rwandais, Américain ou Suisse. Le RCD exige de chaque comptoir qu'il réalise la performance de 15 tonnes de coltan exportées par mois, ce qui est difficile à réaliser. (APA 10/04/01)

❑ Au Nord-Kivu, des combats sont signalés à Masisi et Walikale où l'armée rwandaise affirme pourchasser les Mayi-mayi. A Masisi, les autochtones hunde ont été chassés de leurs terres et des colonies tutsi ont été créées, protégées par des militaires. A Walikale, la population est dans la forêt et la cité est envahie par les militaires rwandais qui y sont pour surveiller aussi les mines d'or et de coltan. (sources locales 16/05/01)

❑ De source digne de foi et selon les informations reçues par téléphone de Goma, des militaires rwandais en provenance de Pweto au Katanga atterissent nuit et jour à l'aéroport international de Goma. De là, ils se dispersent dans les territoires de Masisi ( à Mweso, Kichanga, Mahanga, Pinga, Kibabi, Bibwe, Lukweti, etc.), de Rutshuru (Nyanzale, Tongo, Lweshe, etc) et de Walikale (Pinga, Ntoto, Kimua, Kailenge, Kashebere, etc) où ils se livrent à des massacres des populations civiles. A Lweshe dans le territoire de Rutshuru, ils ont chassé le reste de la population qui était encore caché dans les bananeraies aux fins de bien se livrer à l'exploitation illicite du pyrochlore à la Somikivu. Ainsi les populations de ces territoires sont vouées à l'extermination étant donné le nombre énorme de militaires rwandais qui opèrent cruellement dans toutes ces entités. A Bihambwa (ancien Rubaya) ils ont extorqué du coltan appartenant à des paysans qu'ils ont par la suite liquidés (sources locales 26/04/01).



Bas-Congo - Kinshasa - Equateur - Kasaï Occidental - Kasaï Oriental - Katanga - Province Orientale - Maniema - Nord-Kivu - Sud-Kivu

## Sud-Kivu

■17. Dans la nuit du 27 au 28/4, de 19 h à 3 h du matin, des colonnes des soldats de l'APR sont entrés dans la ville de Bukavu, par la frontière de la Ruzizi 2, avec d'importants équipements de guerre. 1000 militaires sont montés camper sur les montagnes du Mulume Munene, 500 à Nyangezi et 500 à Nyabibwe (Kalehe). 1500 rwandais et burundais confondus se sont déployés sur les hauteurs d'Uvira et Minembwe. Plus de 2000 militaires rwandais supplementaires ont été envoyés sur l'axe Mwenga-Shabunda et Bunyakiri-Walikale où des affrontements sont signalés entre l'APR et les FAP/Mayi Mayi. Cette fois-ci, l'aviation est entrée dans la guerre du Kivu appuyée au sol par 5 chars lourds. Au moins 3 hélicoptères de combat bombardent et brûlent les villages entre Bunyakiri et Walikale.

52 femmes, 30 enfants et 12 vieillards ont été tués à Bunyakiri, Kalonge, Bitale et Walikale. A Shabunda, 800 militaires rwandais partis de Cyangungu sont allés renforcer les 1500 qui y étaient déjà. La cité minière a été encerclée et des villages environnants incendiés. Pas moins de 250 maisons ont été incendiées, 7 femmes, 12 enfants et 5 vieillards ont étét tués à Shabunda entre le 9 et le 13/5. Dans la localité de Lulimba, 25 femmes, 9 enfants et 14 vieillards ont été tués et 52 maisons incendiées. Les militaires rwandais pillent tout à leur passage et tuent tout jeune (entre 12 et 30 ans) qu'ils rencontrent car pour eux, le coin reste le bastion privilégié des Mayi-Mayi. La population s'est refugiée dans la forêt aux côtés des Mayi Mayi capables de la sécuriser.

On signale que les Tutsi de Bukavu stockent des armes dans les maisons. Les camions de l'APR continuent à traverser les deux ponts de la Ruzizi de jour comme de nuit pour amener troupes et armes dans les territoires sous occupation. (sources locales

# Annexe RRDC 99

# Eglise catholique en RDC




Nouvelles | Structures

Accueil

Leo ndjo leo

Eglise catholique en RDC

Missionnaires Oblats en RDC

Les publications

Contact



## Pâques et profanation au diocèse de Butembo-Beni

La guerre signifie qu'on ne respecte ni Dieu ni l'homme créé à son image. Parole de l'évêque de Butembo-Beni, dans la province du Nord-Kivu occupée par l'armée ougandaise.

Commentant la lecture du livre de la Genèse à la célébration de la veillée pascale, le 14 avril, monseigneur Melchisédek Sikuli a rappelé que la première création, à la Genèse, et la seconde création de l'homme par la rédemption en Jésus-Christ mettent en relief la dignité de Dieu et la dignité de l'homme. Mais certains oublient Dieu et oublient cette grande dignité à laquelle il a élevé l'homme, a prêché l'évêque, déclarant que la guerre actuelle résulte du manque de respect pour Dieu et pour l'homme. Si on ne reconnaît pas Dieu comme créateur, tout est permis, a expliqué l'évêque de Butembo-Beni en annonçant la profanation d'églises et d'objets de culte qui vient de se produire dans des paroisses du diocèse.

Jusqu'au lundi saint, par exemple, des soldats ougandais avaient occupé la paroisse de Biambwe pendant deux semaines. Ils ont profané l'église, se servant des calices pour leur boisson. Ils n'ont quitté les lieux qu'après la résistance des combattants maï-maï. Trois villages ont été brûlés, des victimes civiles sont tombées et les villageois ont fui dans la brousse, en direction de Butembo.

Il n'y a pas eu de messe le dimanche des rameaux à la paroisse de Bingi. La population était en fuite après des affrontements entre soldats ougandais et combattants maï-maï.

A la paroisse de Bunyaka, le mercredi saint, l'équipe sacerdotale, gardée couchée pendant plus de trois heures, a été fouettée par cinq soldats ougandais qui réclamaient huit mille dollars américains. Ils ont emporté la collecte de la messe, promettant d'y retourner.

L'escalade de la violence dans la région contredit les accords de paix signés en mars dernier entre le mouvement rebelle du Front de Libération du Congo et des chefs des combattants maï-maï, en présence de représentants de l'armée ougandaise, de la société civile et des Eglises.




Nouvelles | Structures

Accueil

Leo ndjo leo

Eglise catholique en RDC

Missionnaires oblats en RDC

les publications

Contact



# Le prêtre enlevé est libre, les religieuses sont en déplacement

L'abbé Jean-Marie Kamabu, prêtre du diocèse de Butembo-Beni, dans la province du Nord-Kivu, a été libéré hier des mains de soldats ougandais qui l'ont enlevé sur la route Alibongo-Bingi et qui l'ont violemment battu.. Ses confrères ont dû payer une rançon de 300 dollars américains, en plus de la moto du prêtre que les soldats ougandais détiennent toujours.

L'abbé Kamabu, vicaire de la paroisse de Bingi, rentrait d'un village où il était allé célébrer la messe du dimanche. Il est tombé sur un groupe de soldats ougandais. Les combattants maï-maï, résistant contre l'occupation de la région par des armées étrangères, ne cessent de harceler les soldats ougandais, et ceux-ci tiennent les prêtres pour des complices des combattants maï-maï.

Dans la région, la population est sans cesse déplacée en fuyant les affrontements armés. Les religieuses de la paroisse de Bingi viennent ainsi d'évacuer pour aller en lieu plus sûr. La tension continue de croître dans la région, même si, le 14 avril, les soldats ougandais ont quitté les villes de Lubero, Beni et Butembo.

**Annexe RRDC 99 bis**

**Colette Braeckman, *L'Ituri déchiré par la haine ethnique,***

**Le Soir du 16 mai 2002**

# L'Ituri déchiré par la haine ethnique

**Alors que le dialogue intercongolais joue les prolongations, qu'à Kinshasa la cohabitation Kabila-Bemba tarde à se mettre en place, c'est à Bunia, capitale de la province de l'Ituri, aux confins de l'Ouganda et du Soudan, que la guerre prend son véritable visage.**

COLETTE BRAECKMAN,
**envoyée spéciale à Bunia**

Ici, loin d'amorcer leur retrait, les troupes ougandaises montent la garde autour de l'aéroport. Les soldats campent dans des petites huttes de torchis, les prisonniers sont gardés dans des trous creusés à même le sol et les officiers, discrètement, soutiennent les factions en présence, tout en jouant aux pacificateurs. En principe, lorsqu'éclatent des violences interethniques, les Ougandais interviennent pour ramener le calme. Mais à l'aéroport, nous les avons vus, à l'insu de la Monuc (Mission des Nations unies pour le Congo) déposer des armes entre les mains de l'une des milices locales dont le commandant, précisément, se gaussait des politiciens qui *se disputaient des postes à Kinshasa, en ayant laissé le feu derrière eux.*

A Bunia, vaste carrefour où se croisent les pêcheurs venus du lac Albert, les orpailleurs qui parcourent à moto la piste de l'or qui mène au gisement de Kilo Moto, l'un des plus riches du monde, où les observateurs de la Monuc sont les seuls à circuler en jeep sur les artères sableuses, la paix n'est jamais qu'une accalmie. Dès le coucher du soleil, les gens se calfeutrent chez eux, les déplacés de guerre se terrent dans des maisons amies. Parfois une fusillade éclate : voici une semaine, un commerçant qui ramenait de l'or a été assassiné et dévalisé. Le 18 avril, l'adjoint du gouverneur, le commandant Claude Nzita, a été abattu en pleine ville par d'autres militaires. Quant au gouverneur lui-même, Jean-Claude Lompondo, un Kasaïen, qui essaie de remettre de l'ordre dans les querelles locales, nul ne donne cher de sa vie : lorsque nous approchons de sa résidence, les soldats de sa garde rapprochée, des gamins dépenaillés, nous interpellent *maman j'ai faim*, tandis que les aînés, les yeux rougis par la drogue, serrent nerveusement l'arme qui leur permet de rançonner la population.

Quitter Bunia peut se révéler une aventure mortelle : partout des miliciens en cavale, que leurs chefs sont bien incapables de payer, rançonnent et tuent commerçants et voyageurs. Quant aux humanitaires, depuis qu'en 2001 une équipe de six membres du CICR (Comité international de la Croix-Rouge), dont deux internationaux, est tombée dans une embuscade, ils adoptent un profil bas : MSF a fui sous les menaces, les autres agences ne quittent pas la ville et travaillent avec des intermédiaires locaux.

Faute d'explications, le CICR a même menacé l'Ouganda de suspendre totalement ses programmes dans le pays. Le bilan de la violence est catastrophique : plus de 50.000 morts, 230.000 déplacés, 76 écoles primaires détruites et 32 établissements secondaires, un demi-million de maisons brûlées.

*Le bilan de la violence est catastrophique : plus de 50.000 victimes et 230.000 déplacés*

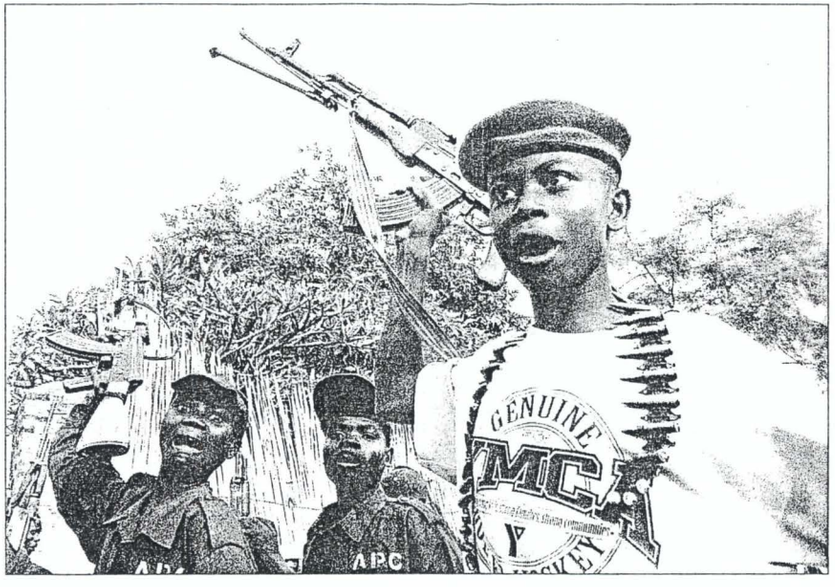
Jusqu'en avril, alors qu'à Sun City, la paix paraissait à portée de mains, la violence a frappé dans l'Ituri. Il suffit de se rendre au-dessus de Nyankunde, à 40 km de Bunia, pour en voir les traces : cultures dévastées, maisons brûlées, villages qui ne sont plus que quelques aires de cendre noircie où des gens, l'air hagard, viennent encore fouiller les décombres et glaner ce qui reste dans leurs champs abandonnés.

Nyankunde, avec son hôpital de référence fondé en 1965 par un médecin américain, le Dr Becker, fut naguère une oasis. Cinq églises protestantes avaient réuni leurs efforts pour créer cet hôpital de 250 lits où les malades étaient amenés de tout l'Est du Congo par une petite compagnie d'aviation, elle aussi gérée par les Eglises, la MAF. Soins d'urgence, accouchements, bloc opératoire, production de médicaments de base, école d'infirmières, l'hôpital tourne toujours, mais les pathologies ont changé : la malnutrition le dispute désormais à la malaria et surtout, les blessés sont de plus en plus nombreux. Alors que le nombre de malades classiques diminue, que la salle d'accouchement n'accueille plus qu'une trentaine de femmes contre cent naguère, des hommes jeunes occupent désormais les lits disponibles. Crânes bandés, abdomens perforés, poitrines défoncées, ils ont été victimes de combats et règlements de comptes. Les corps d'autres blessés attestent d'une horreur devenue quotidienne : ils ont bras ou jambes amputés, ou le crâne fendu par les coups de machette. Si les malades sont moins nombreux qu'avant, c'est aussi parce que l'an dernier, les miliciens Lendu sont venus chercher tous ceux qui appartenaient à l'ethnie adverse, les Hema, et les ont tués sur place.

Tous les récits convergent : la vengeance des N'Giti, a été terrible. Les gens d'ici, les Bira, ayant refusé de prendre parti, ils furent punis par leurs voisins. Par groupes immenses, des centaines, sinon des milliers de villageois, les Lendu (ou N'Giti) s'avancèrent vers les villages Bira, les femmes entonnaient des chants religieux, les enfants criaient et pillaient, les hommes frappaient, à la machette ou utilisaient des armes de guerre.

Mi-avril, il a suffi de quelques jours d'affrontements pour que les environs de Nyakonde et en particulier le village de Talalo soient réduits en cendre. A Talalo, il n'y a plus que de la poussière, des arbres coupés, des maisons rasées, aux toits brûlés, dont les tôles et les ustensiles de ménage ont été emportés par les agresseurs.

Même l'adduction d'eau, construite avec l'aide de l'Ordre de Malte, a été détruite, les canalisations d'eau potable brisées et emportées. Au loin, sur la colline d'en face, dans un paysage d'une beauté stupéfiante, il y a de grands feux, des fumées, que les militaires qui nous escortent regardent avec crainte : *Les N'Giti ne sont pas loin, ils peuvent toujours revenir et achever le travail.* Le travail ? Soudain l'angoisse qui nous étreint, l'étrange sentiment de déjà vu prennent un sens : cette volonté de raser les maisons, d'effacer toute trace de peuples considérés comme ennemis, ces cantiques entonnés pendant les tueries, la brutalité de la mise à mort des civils rappellent étrangement la haine ethnique qui ravagea le Rwanda en 1994 : l'Ituri, ce paradis trop riche est bien entré dans le cycle de la haine, contaminé à son tour par les métastases du génocide. •




**Bunia dans la tourmente : des enfants-soldats d'un groupe rebelle congolais soutenu par l'Ouganda entonnent leurs chants de guerre...** Photo AP.

Les conflits interethniques de l'Ituri se déroulent dans l'une des régions les plus riches d'Afrique.

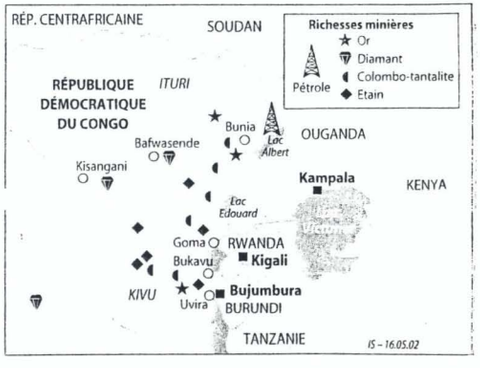
**Or :** en 1942, au titre de la contribution du Congo belge à l'effort de guerre allié, la mine de Kilo Moto a produit 8 tonnes d'or. A l'heure actuelle, si l'exploitation industrielle de la mine de Mongwalu, reprise par la société Ashanti Goldfields (filiale de Lonhro) est arrêtée, l'exploitation artisanale représente toujours 3,5 tonnes d'or par an. La seule mine de Makala emploie 10.000 orpailleurs et produirait 10.000 dollars d'or par jour.

**Pétrole :** un important gisement pétrolier s'étendant du lac Albert jusqu'au lac Tanganyka vient d'être découvert. Son potentiel pourrait être égal aux réserves pétrolières du Nigeria.

**Bois :** la société thaïlandaise Dara Forrest exporte, via l'Ouganda, des bois tropicaux en provenance de la Province Orientale et de l'Ituri. En mai 2000 le RCD ML a octroyé une concession de 100.000 hectares à Dara Forrest qui exporte 48.000 mètres cubes de bois d'œuvre chaque année.

**Bétail :** la région est propice à l'élevage de gros bétail, surtout pratiqué par les Hema. Ces derniers craignent que leurs troupeaux soient dévastés comme l'avaient été ceux des Tutsis du Masisi, au Nord Kivu.

**Faune :** d'après le rapport des experts de l'ONU, près de 4.000 éléphants sur une population totale de 12.000 ont été tués dans le parc de la Garamba, au nord-ouest de la RDC et la population d'okapis et de gorilles a fortement diminué. (C. B.)



**Annexe RRDC 100**

# Propositions de l'Ouganda et du Rwanda pour la paix

**4 novembre 1996**

PROPOSITIONS DU RWANDA ET DE L'OUGANDA
POUR LA PAIX
(suggestions au Président Mobutu)

1- Déclarer et observer un cessez-le-feu.
2- Que les rebelles reconnaissent officiellement que Son Excellence le Président Mobutu est le Président de la République du Zaïre.
3- Que les rebelles reconnaissent le gouvernement de la République du Zaïre.
4- Que le gouvernement du Zaïre et les Etats voisins respectent la charte de l'ONU.
5- Que le gouvernement du Zaïre restitue la nationalité aux ayant droit (Banyamulenge) conformément au droit international en la matière.
6- Que le Zaïre observe tous les traités internationaux concernant les droits de l'homme.
7- Que le Zaïre accorde l'indemnité à toutes les personnes victimes des conflits à l'Est du pays, pour mettre fin à la rébellion.
8- Que le gouvernement du Zaïre intègre dans son armée certains éléments des forces rebelles.
9- Que le Zaïre introduise des réformes politiques dans les deux ans qui suivent à partir du 1er janvier 1997. Ces réformes doivent être de nature à conduire le pays aux élections générales sous la supervision de la communauté internationale.
10- Le gouvernement zaïrois doit chasser les Interahamwe, les anciens dirigeants du gouvernement rwandais et leurs militaires du territoire zaïrois. Il doit éloigner de la frontière ceux des réfugiés rwandais qui refuseraient de quitter le Zaïre, et ce, conformément aux accords internationaux.
11- Il faut convoquer une conférence régionale des chefs d'Etat, en prélude à une conférence internationale, en vue de parler des problèmes d'ordre général sur la région des Grands Lacs pour trouver des solutions durables aux problèmes actuels et futures.
12- Avec la cessation des hostilités, les dirigeants de la région doivent approcher la communauté internationale pour la levée de l'embargo économique sur le Zaïre.

Fait à Kampala, le 4 novembre 1996

**Annexe RRDC 101**

**Lettre de Christopher WARREN à Jean-Marie KITITWA Tumansi, Vice-Premier Ministre et Ministre des Relations extérieures du Zaïre**

*Embassy of the United States of America*

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 22 novembre au sujet de la situation prévalant dans les provinces du Kivu, à l'Est du Zaïre.

Permettez-moi de souligner que le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît sans équivoque la souveraineté du Zaïre sur le Kivu et à travers le pays. Nous considérons les frontières territoriales du Zaïre comme etant inviolables. Nous considérons la restauration de l'autorité zaïroise effective au Kivu comme un élément indispensable dans tout règlement du conflit actuel.

Cette politique se reflète dans notre position au sujet de la Force Multinationale (FMN) pour l'Afrique Centrale. Nous avons régulièrement soutenu qu'aucune FMN ne doit être déployée à l'Est du Zaïre sans l'accord préalable de votre Gouvernement.

Dès le début de cette crise, nous avons insisté que tous les pays de la région respectent la souveraineté du Zaïre. Dans les démarches entreprises auprès des Gouvernements du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, nous les avons exhortés à ne pas s'impliquer dans le conflit de l'Est du Zaïre, et les avons pressés d'user de leur influence pour empêcher les forces irrégulières d'opérer au Kivu. Lorsque les troupes rwandaises sont entrées à Goma et à Bukavu en octobre, et les troupes ougandaises sont entrées au Nord-Kivu en novembre, nous avons recommandé avec insistance leur retrait immédiat pour éviter l'escalade du conflit.

Les combats continus au Kivu font du tort à toutes les parties en conflit -- particulièrement aux Zaïrois de la région qui ont déjà supporté la charge de recevoir 1,5 million de réfugiés au cours des deux dernières années. Nous estimons que les négociations sont indispensables non seulement pour mettre fin aux hostilités en cours mais aussi pour restaurer l'autorité zaïroise effective dans la région, créer des conditions d'un rapatriement des réfugiés restants, et jeter les bases d'une assistance internationale future pour réparer les torts endurés pendant le conflit.

Pour parvenir à ces objectifs, nous estimons qu'il sera nécessaire de poursuivre les négociations avec d'autres gouvernements de la région, et surtout avec les représentants des forces "rebelles" opérant au Zaïre, pour trouver des solutions politiques à leurs doléances. Ce dernier groupe semble être motivé en partie par des préoccupations au sujet du statut de sa nationalité et du harcèlement passé provenant d'autres groupes du Kivu. Ainsi il sera nécessaire que les négociations abordent ces questions dans le cadre d'un accord conduisant à la restauration de la pleine autorité zaïroise dans l'Est sans davantage d'effusion de sang.

Un nombre d'initiatives africaines pour promouvoir le dialogue parmi les pays de la région sont déjà en cours -- y compris le récent sommet de Brazzaville et la mission d'exploration de l'OUA qui reste dans la région des Grands Lacs. Nous vous encourageons à profiter de ces occasions et d'autres pour commencer à rechercher une résolution négociée de la crise.

Une initiative prometteuse est la seconde réunion des leaders de la région qui sera convoquée à Nairobi par le président Moi du Kenya le 16 décembre. Ce sommet de Nairobi II pourrait offrir une excellente occasion à votre Gouvernement pour commencer un échange de vues avec les gouvernements voisins sur le conflit actuel. Nous conseillons vivement que votre Gouvernement participe à ces entretiens et soit représenté au plus haut niveau possible. Nous enverrons un haut officiel des Etats-Unis pour manifester notre appui au processus et pour se concerter avec les leaders de la région sur les marges du sommet du 16 décembre.

Nous approuvons la détermination de votre Gouvernement d'aller de l'avant dans la transition démocratique, malgré la crise immédiate en cours dans le Kivu. La transition offre une voie non seulement vers des élections ouvertes et transparentes mais aussi vers la dévolution de certaines fonctions gouvernementales aux provinces. La perspective d'une plus grande autonomie locale et d'une élection populaire de représentants locaux sera, à notre avis, une incitation clé des forces rebelles à accepter de respecter l'autorité du Gouvernement central à l'Est. Par ailleurs, le progrès continu dans la transition rassurera les leaders locaux dans les autres régions du pays que leurs intérêts peuvent être mieux servis en restant dans un Zaïre uni mais décentralisé.

En notre qualité d'amis de longue date du Zaïre, nous espérons poursuivre cet échange de vues avec votre Gouvernement. Nous sommes profondément préoccupés par la situation prévalant au Kivu et nous restons prêts à faciliter le dialogue visant une résolution rapide de la crise.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Warren Christopher

Son Excellence
Jean-Marie Kititwa Tumansi
Vice-Premier Ministre et Ministre des Relations
extérieures de la République du Zaïre
à Kinshasa - Gombe



# ANNEXE V

Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui fut superbement ignorée par les Etats-Unis dans tous les efforts de paix accomplis pour mettre fin à la guerre au Zaïre. Ici aussi, les autorités zaïroises auraient dû décrypter la détermination américaine à atteindre ses objectifs.

**Annexe RRDC 102**

# Rapport d'activités de l'ambassade de RRDC à Kampala

## Juillet-août 2001

## (Extraits)

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
20, Philip raod / Kololo
P.O. Box 4972
Tél. 232021
Kampala

# RAPPORT D'ACTIVITES

(JUILLET - AOUT 2001)

remettre un message personnel du chef de l'Etat ougandais à son homologue congolais.

Au chapitre des rencontres internationales, organisées au cours de cette période, il convient de signaler qu'en compagnie d'une délégation congolaise de six membres, conduite par le Ministre de la Sécurité et de l'Ordre public, Son Excellence Monsieur MWENZE KONGOLO, nous avons pris, part de manière active, aux travaux du « SMART PARTNERSHIP DIALOGUE 2001 », tenus à Kampala, du 18 au 21 Août 2001, travaux qui ont connu la participation de dix Chefs d'Etat et des Gouvernements, à savoir Ouganda, Mozambique, Afrique du Sud , Burundi, Tanzanie, Soudan, Malawi Kenya...

Rappelons que ce forum a été organisé dans le but de relancer les investissements étrangers à travers le bon partenariat.

Pour la R.D.C. la participation à ce forum était bénéfique pour des contacts politiques et diplomatiques. Cependant, sans la paix, il est difficile d'envisager la relance des investissements étrangers car on ne peut pas séparer la politique de l'économie. D'où la nécessité pour tous les acteurs, impliques dans le conflit armé en R.D.C., dont l'Ouganda, de s'investir pour l'instauration d'une paix durable sur l'ensemble du territoire congolais.

Notons toutefois que l'absence du Chef de l'Etat congolais à ce forum n'a pas satisfait les autorités ougandaises car celles-ci comptaient utiliser cette rencontre pour leur propagande politique.

## CHAPITRE 3. ETAT ACTUEL DES RELATIONS ENTRE KINSHASA ET KAMPALA

Malgré l'état de belligérance qui prévaut depuis plus de deux ans entre la R.D.C. et l'Ouganda, il faut reconnaître que l'état des relations entre nos deux pays connaît une certaine décrispation.

En effet, un rapprochement positif commence à se développer au niveau des rapports entre Kampala et Kinshasa, ainsi que le témoignent les différents échanges des visites au niveau diplomatique et sécuritaire.

A ce titre, nous pouvons citer la rencontre qui a eu lieu du 3 au 4 juillet 2001 à Dar-es- Salaam entre les deux Chefs d'Etat congolais et ougandais.

Dans ce même registre, nous pouvons ajouter les visites réciproques des Ministres ainsi que les contacts qui se sont noués au niveau sécuritaire et qui se sont traduits par des visites réciproques entre les officiels congolais et ougandais.

A ce sujet, signalons le séjour, à Kampala, en date du 2 août 2001 d'une délégation congolaise, forte de trois membres et conduite par l'A.G.S., Monsieur KAZADI.

A son tour et en guise de réciprocité, une délégation ougandaise, conduite par Monsieur CALEB AKANDWANAHO ( SALIM SALEH), a séjourné à Kinshasa en date du 16 août 2001.

Cet échange des visites se situe dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'autre.

## CHAPITRE 4. CLIMAT POLITIQUE ET SITUATION SOCIALE EN OUGANDA

### 1.Climat politique

Les faits et événements suivants ont émaillé le climat politique en Ouganda durant les mois de juillet et août 2001.

### 1. 1. La fuite du Colonel BESEGYE

La situation politique en Ouganda est dominée ces derniers mois par un événement politique majeur qui a focalisé l'attention de toute l'opinion politique ougandaise : il s'agit de la fuite, le 17 août 2001, aux USA, via la RSA, du Colonel BESEGYE, célèbre opposant au régime de Kampala et candidat malheureux aux dernières élections présidentielles d'avril 2001.

En effet, profitant sûrement des assises du SMART, organisés à Kampala du 18 au 21 août 2001, et bénéficiant sans doute de quelques complicités, sinon de la collaboration de certains milieux des services de sécurité ougandais, le Colonel BESEGYE a pu gagner les USA où il a trouvé refuge.

Alimentant tous les médias, la fuite du colonel BESEGYE a créé un grand émoi auprès des autorités ougandaises lesquelles vivent

**Annexe RRDC 103**

**New Vision du 24 avril 2002**

HOME

allAfrica.com

Countries Algeria GO!

Regions
North Africa
West Africa
East Africa
Central Africa
Southern Africa




Relevant Links
Central Africa
East Africa

Uganda
Congo-Kinshasa



Uganda
at a Glance
Col Besigye Team Deny Kony Talks
Africa Has 80 Million Child Labourers - FUE
Museveni Defends Army Role in Polls
Our Politicians Too Should Quit
UPDF Kill 10 Karimojong

Topics
Business
Stock Markets
Currencies

Sport
Soccer
Athletics
Olympics

Health
AIDS

Editorials
Arts
Books
Music
Children
Education
Environment
Media
PanAfrica
Religion
Technology
Travel
U.S. Africa
Women

Special Reports
Photo Essays
Internet Gateway
From allAfrica's Reporters
Content Providers

Africa Imports

## DRC Embassy Revisited

**New Vision (Kampala)**
**April 24, 2002**
Posted to the web April 24, 2002

Email This Page
Print This Page

Vision Reporter

Uganda is to send a team from the Ministry of Works, Housing and Communications to Kinshasa to assess the extent of damage to Uganda's embassy premises ahead of plans to repair it.

Foreign affairs minister James Wapakhabulo yesterday said the embassy was one of the issues to be discussed with the visiting DR Congo delegation led by foreign affairs minister She Okitundu. Wapakhabulo said the Kinshasa delegation would hold talks with President Yoweri Museveni.

"We have never severed diplomatic ties with the Congo. What happened is our embassy premises were vandalised. We want it renovated and then we send staff there," Wapakhabulo said.

A mob raided the embassy on Plot 17, Tombalbaye Avenue de Travailure in 1998.

Make allAfrica.com your home page

Top | Who We Are | Copyright | Privacy | Shop | Advertising | Sponsor Wire

Copyright © 2002 New Vision. All rights reserved. Distributed by AllAfrica Global Media (allAfrica.com). Click here to contact the copyright holder directly for corrections -- or for permission to republish or make other authorized use of this material.

Comments or questions? Click here to contact us.

**Annexe RRDC 104**

**Message d'ISABELLE IBOULA, Chargée d'affaire de la RRDC à Kampala, daté du 26 novembre 2001, au Ministère des Affaires étrangères congolais**

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
**P.O.BOX 4972**
**KAMPALA/UGANDA**

TRANSMIS DE : AMBA-RDC KAMPALA(OUGANDA)
POUR : MINAFFET ET COOPINTER KINSHASA/GOMBE

MESSAGE NUMERO : 132.23/A1/ 271 /2001 DU 26 NOVEMBRE 2001

# TEXTE

HVS ET VI QU'EN DATE DU 23/11/2001 AVOIR ETE REÇUE EN ADIENCE PAR S.E. MR WAPA KHABULO STOP MINAFFET OUGANDAIS ET ESSENTIEL PORTER SUR POINTS SUIVANTS STOP

1. OUVERTURE AMBASSADE OUGANDAISE A KINSHASA STOP SUITE AUX ENTRETIENS QUE NOUS AVONS EUS EN DATE DU 19/11/ AVEC MR GEROLD GERARD DE LA MONUC/KN A KAMPALA STOP MINISTRE AVOIR RECONNU QU'OUVERTURE AMBA/OUG NE CONSTITUER PAS UN PROBLEME MAJEUR ET CELA AVOIR ETE DISCUTE LORS RENCONTRE AVEC MINAFFET CONGOLAIS A KIGALI STOP NEANMOINS STOP IL AVOIR SOULEVE QUELQUES CONDITIONS NOTAMMENT REHABILITATION DES IMMEUBLES-ACHAT EQUIPEMENT ET PROPOSITION AMBASSADEUR STOP POUR CELA STOP NOUS AVOIR PROPOSE ENVOI D'UNE DELAGATION OUGANDAISE POUR EVALUER ET VERIFIER STOP ENSEMBLE AVEC PARTIE CONGOLAISE SOUS BENEDICTION MONUC STOP NOUS LUI AVOIR AUSSI RASSURE QUE LEURS PROPRIETES ETRE OCCUPEES PAR OFFICIERS CONGOLAIS ET NON PAR FILS IDI AMIN COMME ILS AVOIR APPRIS STOP
2. IMMEUBLES CONGOLAIS SAISIS ET VENDUS AUX ENCHERES STOP NOUS AVOIR PORTE A SA CONNAISSANCE QUE PROMESSES NOUS FAITES PAR S.G. MINAFFET DE NOUS LES RESTITUER DÈS VOTE BUDGET EXERCICE EN COURS STOP IL AVOIR RECONNU QUE CETTE PROPOSITION NE POUVOIR ETRE REALISABLE QU'A PARTIR DE PROCHAIN EXERCICE-C'EST A DIRE JUILLET 2002-PAR UNE COMMISSION MIXTE DES MINISTERES DE JUSTICE-FINANCES ET HABITAT STOP
3. INSECURITE COMMUNAUTE CONGOLAISE DE KAMPALA STOP NOUS LUI AVONS FAIT PART DE INSECURITE CONNUE PAR CONGOLAIS A KAMPALA ET SURTOUT DES COMMERÇANTS VENANT DE L'EST RDC EN CITANT LE CAS DE DEUX MEURTRES DONT CELUI DE MBOYO ET DE DRAMEBO EN ESPACE DE QUELQUES MOIS STOP DONT MSG N° A1/203/2001 VOUS ETRE TRANSMIS A CET EFFET STOP PAR

CONSEQUENT STOP DIPLOMATES NE SE SENTIR PAS A L'AISE STOP LE DIPLOMATE OUGANDAIS AVOIR DEPLORE LE NIVEAU DE CRIMINALITE A KAMPALA STOP ET AVOIR RASSURE QUE CELA N'ETRE PAS UN PROBLEME POLITIQUE STOP POLICE ETRE APPELEE A FAIRE SON TRAVAIL ET SECURISER AEROPORT ET FRONTIERES AFIN EVITER PERTE EN VIES HUMAINES STOP

4. FEMMES CONGOLAISES MARIEES AUX SOLDATS OUGANDAIS STOP NOUS LUI AVONS DEMANDE LISTES DES FEMMES CONGOLAISES MARIEES ET ACCOMPAGNANT SOLDATS OUGANDAIS VENUES DU CONGO STOP EN VUE D'EN CONNAITRE NOMBRE ET CONDITIONS DANS LESQUELLES ELLES VIVRE STOP IL AVOIR PROMIS DE CONTACTER MINIDEFENCE QUI ETRE CENSEE DISPOSER CES LISTES STOP S.P. FULLSTOP

LA CHARGEE D'AFFAIRES

ISABELLE IBOULA

ISABELLE IBOULA
CHARGE D'AFFAIRES
KAMPALA

**Annexe RRDC 105**

**Message d'ISABELLE IBOULA, Chargée d'affaire**

**de la RRDC à Kampala, daté du 27 juillet 1998,**

**au Ministère des Affaires étrangères congolais**

DESTINATAIRE: MINAFFET A KINSHASA/GOMBE
EMANANT D' : AMBA-RDC KAMPALA

MESSAGE NO. 132.23/A3/027/7R DU 27/07/98

HVS ET VI QUE PAR SA NOTE KS/CV/96/3477 DU 13/7/98 CABINET AVOCATS KATENDE, SSEMPEBWA & CO.AVOIR PORTE CONNAISSANCE AMBA-RDC-KAMPALA STOP JUGEMENT RENDU AU 9/7/98 PAR COUR SUPREME JUSTICE OUGANDAISE EN DEFAVEUR RDC STOP DANS AFFAIRE L'OPPOSANT A MR. EMMANUEL BITWIRE STOP SELON OPINION JUGE STOP PERSONNES RESIDANT PLOT 7B, ACACIA AVENUE, KOLOLO-KAMPALA QUI ETRE PROPRIETE ETAT-RDC N'AVOIR PAS STATUT DIPLOMATE STOP PAR CONSEQUENT DIT IMMEUBLE NE POUVOIR PAS AUSSI JOUIR IMMUNITE DIPLOMATIQUE STOP PAR AILLEURS STOP VOUS ANNONCONS QU'ARMEE PAR NOUVEAU JUGEMENT EN LEUR FAVEUR STOP PARTIE EMMANUEL BITWIRE ETRE DEJA ENTRAIN PASSER ANNONCE DANS QUOTIDIENS PLACE POUR VENTE NOTRE IMMEUBLE, PROPRIETE ETAT CONGOLAIS STOP LEQUEL DEVOIR JOUIR TOUTE IMMUNITE DIPLOMATIQUE STOP PARCE QUE PERSONNES DELOGEES DUDIT IMMEUBLE A LA DATE DU 14-NOVEMBRE-96 ETRE DIPLOMATES DE CARRIERE AFFECTES EN BONNE ET DUE FORME PAR KINSHASA STOP IL S'AGIR SIEURS KINDEMBE LUKA, 2EME CONSEILLER STOP N'GBAMA MUKAKA, 1ER SECRETAIRE ET FEU MBO BONYON, SECRETAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE AMBASSADE STOP VI QUE FACE A CETTE NOUVELLE SITUATION STOP AMBASSADE AVOIR INSTRUIT AVOCAT LOGER APPEL STOP CEPENDANT STOP CELUI-CI EXIGE PAIEMENT SES FRAIS HONORAIRES DE 7.239US$ (CFR NOTE KS/CV/96/-3477) DU 26/3/98 AVANT ENTREPRENDRE TOUTE AUTRE DEMARCHE STOP AVOCAT AVOIR DECLARE N'ACCORDER PLUS CREDIT A NOS DIFFERENTES PROMESSES STOP LESQUELLES N'ETRE JAMAIS CONCRETISEES STOP POUR NOTRE PART STOP COMPRENONS EXIGENCE AVOCAT STOP QUI JUSQUE-LA N'AVOIR RIEN PERCUE NOTRE PART ET CELA DEPUIS MAI 1997 STOP PAR CONSEQUENT STOP VOUS ADRESSONS ICI UN S.OS. POUR UNE SOLUTION URGENTE VOTRE PART STOP AU RISQUE NOUS VOIR ASSISTER IMPUISSAMMENT A LA VENTE A VIL PRIX CET IMMEUBLE A DEUX APPARTEMENTS SITUE DANS UN BEL QUARTIER RESIDENTIEL DE KAMPALA STOP VOS INSTRUCTIONS NOUS OBLIGERAIENT STOP S.P. FULLSTOP

LE CHARGE D'AFFAIRES
ISABELLE IBOULA.

I Boula

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A KAMPALA
P.O. BOX 4972, KAMPALA

TR FAX 00243-88023.68 28/7/98 16.20

**Annexe RRDC 106**

**Message d'ISABELLE IBOULA, Chargée d'affaire**

**de la RRDC à Kampala, daté du 23 octobre 1998,**

**au Ministère des Affaires étrangères congolais**

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
D U  C O N G O
P.O. BOX 4972
KAMPALA / OUGANDA

= T E L E G R A M M E =

---===ooOOOoo===---

==========
MESSAGE NUMERO I32.23/ A I / 0 8 I /R98 DU 23OCTOBRE I998 STOP
==========

T E X T E
==========

RNM N° I32.23/A3/072/R98 DU I2/IO/98 ET I32.23/A3/073/R98 DU I5/IO/98 STOP HVS ET VI SITUATION JUDICIAIRE A LAQUELLE FAIRE FACE NOTRE AMBASSADE STOP I er DOSSIERARRIERES LOYER PREMIER SECRETAIRE NAKWALEMAMA ABAME STOP POUR LESQUELS IMMEUBLE ACCACIA AVENUE 7/B AVOIR ETE SAISI ET VENDU AUX ENCHERES STOP CE DOSSIER ETRE CONSIDERE CLOS STOP TOUTEFOIS HONORAIRES AVOCAT ETRE RECLAMES DANS BREF DELAI STOP ILS SE CHIFFRENT A EQUIVALENT PLUS OU MOINS I5.257 USD STOP 2em e DOSSIER STOP CONCERNE CAS RESIDENCE CONSUL GENERAL KASESE STOP CE LITIGE ETRE AU DEPART ARRIERES LOYER DE 47 MOIS STOP PROPRIETAIRE DITE RESIDENCE ETRE ALLE EN JUSTICE EN I996 ET AVOIR GAGNE PROCES STOP DONT DOSSIER AVOIR ETE TRANSMIS A KINSHASA STOP POUR BONNE COMPREHENSION VOTRE PART STOP PRECISONS QU'A L'ISSUE DECISION COUR SUPREME OUGANDAIS, ETAT R.D.C. DEVOIR AU PROPRIETAIRE RESIDENCE CONSUL GENERAL, UN MONTANT TOTAL DE 273.448 USD (ARRIERES LOYER + INTERETS) ET 4.800.000 USH PLUS OU MOINS 3.636 USD (FACTURES NON PAYEES EAU ET ELECTRICITE) STOPPOUR CE 2eme DOSSIER STOP COUR SUPREME AVOIR CONVOQUE AMBASSADE EN VUE SAVOIR MODALITES PAYEMENT DITES SOMMES STOP POUR CE FAIRE, AMBA R.D.C. KAMPALA AVOIR ETE DEMANDEE PAR COUR-SUPREME SE FAIRE REPRESENTER PAR SON AVOCAT POUR CE LUNDI 26/IO/98 A IOHOO LOCALES STOP COMME IL AVOIR ETE SIGNALE DANS UN PRECEDENTS MESSAGES STOP AMBASSADE AVOIR ETE OBLIGEE CONTRACTER SERVICIS NOUVEAUX AVOCATS STOP CEUX-CI EXIGENT VERSEMENT CASH LEURS HONORAIRES QUI S'ELEVENT A 4.802.449 USH PLUS OU MOINS 3.698 USD STOP MONTANT A VERSER AVANT LUNDI 26/IO/98 STOP SI RIEN N'ETRE FAIT STOP NE SOYEZ PAS SURPRIS RECEVOIR NOUVELLE EXPULSION NOS DIPLOMATES DE LEURS LIEUX REDIDENCES STOP CAR SELON NOUVEAUX AVOCATS STOP NOS DEUX VILLAS ETRE EN VOIE

... / ...

ETRE SAISIES ET VENDUES COMME CE FUT LE CAS IMMEUBLE ACCACIA AVENUE STOP SALUTATIONS PATRIOTIQUES FULLSTOP

CHARGE D'AFFAIREE
ISABELLE IBOULA

TR. LE 25.10.98 A 09H40 MGK++

**Annexe RRDC 107**

**Message d'ISABELLE IBOULA, Chargée d'affaire**

**de la RRDC à Kampala, daté du 17 janvier 2000,**

**au Ministère des Affaires étrangères congolais**

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
P.O. BOX 4972.
KAMPALA/UGANDA

= T E L E G R A M M E =
---===ooOOOoo===---

MESSAGE TRANSMIS DE : AMBA-R.D.C./KAMPALA ( OUGANDA ).
DESTINATAIRE : MINAFFET - COOPINTER KIN/GOMBE.

=-=-=-

AINSI QU'AUX CONGOLAIS RESIDENTS EN UGANDA EN GENERAL STOP ABORDANT LE PREMIER POINT STOP HON. ERIYA KATEGAYA S'ETRE EXCUSE EN DISANT QU'IL AVOIR PENSE SOLUTION AVOIR ETE TROUVEE POUR CE VIEUX DOSSIER STOP NOTRE INTERLOCUTEUR AVOIR PROMIS SUIVRE PERSONNELLEMENT CETTE SITUATION STOP ENFIN STOP LA GUERRE EN R.D.C. ETRE AUSSI PARMI LES POINTS QUI AVOIR FAIT L'OBJET DE LA RENCONTRE DE CE JOUR STOP HON. KATEGAYA AVOIR SOUHAITE QU'IL AIT DIALOGUE ENTRE L.D.K. ET LES REBELLES CONGOLAIS POUR UNE MEILLEURE SOLUTION STOP REPONDANT A LA PREOCUPATION DE L'HON. KATEGAYA STOP MME ISABELLE IBOULA LUI AVOIR PRECISE QUE CE DIALOGUE INTER-CONGOLAIS POURRAIT AVOIR LIEU APRES LE RETRAIT DE NOTRE TERRITOIRE DES TROUPES OUGANDO-RWANDAISES STOP ET CELA SANS CONDITION AUCUNE STOP SENTIMENTS PATRIOTIQUES F U L L S T O P.-

LE CHARGE D'AFFAIRES,

= ~~ISABELLE IBOULA~~ =